





BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique

DE FRANCE

TOME **III.** — TROISIÈME ANNÉE

1906



PARIS
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
21, RUE LINNÉ, Ve.

1906

BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique de France

BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique

DE FRANCE

TOME **III**. — TROISIÈME ANNÉE

1906



PARIS
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
21, RUE LINNÉ, Ve.

1906

LIBRARY
JUN 14 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

GN
811
A1S62
t.3

988062

Société Préhistorique
DE FRANCE

STATUTS

Article premier. — La Société préhistorique de France a pour but :

1° De grouper les palethnologues et, d'une façon générale, tous ceux qui s'intéressent à l'étude des époques les plus reculées de l'histoire de la France et de ses colonies ;

2° De réunir les documents qui permettront de reconstituer cette histoire ;

3° De s'intéresser à la conservation des monuments mégalithiques ;

4° D'encourager les fouilles relatives à la préhistoire ;

5° D'organiser des conférences à Paris ou en province et des réunions soit auprès des palethnologues eux-mêmes, soit dans les parties les plus intéressantes de la France ;

6° De faciliter les échanges entre collectionneurs.

Art. 2. — La Société s'interdit toute matière étrangère à son objet et notamment toute discussion politique ou religieuse.

Art. 3. — Son siège est à Paris.

Art. 4. — La Société se compose de membres titulaires, de membres à vie et de membres donateurs

Les membres titulaires acquittent une cotisation annuelle de 12 francs.

Les membres à vie sont ceux qui versent une somme d'au moins 200 francs.

Les membres donateurs sont ceux qui ont versé, à titre de don à la Société, une somme d'au moins 100 francs.

La Société pourra décerner le titre de membre correspondant étranger.

Art. 5. — Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres titulaires et être agréé par la majorité des membres présents à la réunion. Il est procédé au vote dans la séance qui suit celle où la demande d'admission a été déposée.

Art. 6. — Tout membre nouvellement élu devra acquitter, dans le mois qui suivra son admission, le montant de la cotisation de l'année. Il lui sera adressé les bulletins de l'année ayant paru avant son admission.

Art. 7. — Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation de l'année, après deux avis du trésorier, pourra être considéré comme démissionnaire, sur avis du Conseil.

Art. 8. — Les cotisations sont mises en recouvrement dans le premier mois de l'année par les soins et sur les reçus du trésorier.

Art. 9. — Le Bureau de la Société est composé comme suit : un président, un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire-archiviste, un trésorier.

Art. 10. — Les membres du Bureau composent le Conseil d'Administration qui s'occupe de tous les intérêts matériels et moraux de la Société. Dans la constitution de ce Conseil entrent deux membres désignés par le sort parmi les membres présents à la dernière séance de l'année. — Le président et le vice-président sortants font, de droit, partie du Conseil pour l'année suivante.

Art. 11. — Le Bureau est renouvelé à la dernière séance de l'année. Le président et le vice-président sont nommés pour l'année ; ils ne peuvent être réélus dans les mêmes fonctions pour l'année suivante. Les autres membres du Bureau sont nommés pour trois ans et rééligibles.

Le vote a lieu au scrutin, à la majorité absolue des suffrages. Le vote par correspondance, sous double enveloppe, est admis.

Art. 12. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Conseil ou sur une demande signée par le quart des membres de la Société. Cette modification ne pourra être discutée que dans la séance qui suivra celle au cours de laquelle aura été déposée la demande en revision. Une commission, composée de cinq membres tirés au sort et dont fait partie de droit le président, présentera un rapport sur cette demande de revision.

RÈGLEMENT

Article premier. — Le président veille à l'exécution des statuts, dirige les délibérations, représente la Société en toutes circonstances.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution des décisions de la Société, de la correspondance, de la conservation des documents remis à la Société et, d'une façon générale, de l'exécution de toutes les mesures l'intéressant.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux et de la préparation du bulletin.

Le trésorier encaisse les recettes de la Société et en solde les dépenses. Dans les deux premiers mois de l'année, le trésorier présente ses comptes qui devront être approuvés par les membres présents à la réunion.

Art. 2. — Une séance est tenue le quatrième jeudi de chaque mois, au siège de la Société. Des séances supplémentaires pourront être organisées, sur la proposition du président.

Art 3. — Les travaux de chaque séance ont lieu dans l'ordre suivant : lecture du procès-verbal de la séance précédente, lecture de la correspondance et communications du secrétaire général ; présentation de membres et propositions ; présentations de pièces ; communications verbales ; communications écrites.

Art. 4. — La Société publie un bulletin dans lequel paraîtront les travaux présentés par ses membres et dont il aura été donné connaissance en séance. Aucun travail présenté antérieurement à une autre société ne pourra être accepté dans la forme même où il aura été déjà produit.

Art. 5. — Les manuscrits devront être remis au secrétaire, dans la semaine qui suivra la séance. Les membres prenant part à une discussion remettront au secrétaire, avant la fin de la séance, une note résumant leur argumentation.

Art. 6. — Tout membre pourra être prié par le président de condenser un mémoire, dont la publication entraînerait des dépenses disproportionnées avec les ressources de la Société.

Art. 7. — Les auteurs recevront une épreuve qui devra être retournée, dans un délai maximum de quatre jours, au siège de la Société. Passé ce délai, les corrections seront faites d'office.

Les auteurs devront s'entendre pour les tirés à part avec l'imprimeur de la Société.

Art. 8. — Le Bureau décide de la reproduction des figures dont les frais incombent à la Société.

Art. 9. — Les membres titulaires et les membres à vie reçoivent seuls les publications de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1906

Président d'Honneur : MM. EDOUARD PIETTE.

Président-Fondateur : EMILE RIVIÈRE.

Président : ADRIEN DE MORTILLET.

Vice-Président : Dr BAUDON.

Secrétaire général : Dr MARCEL BAUDOUIN.

Secrétaire : Dr HENRI MARTIN.

Trésorier : LOUIS GIRAUX.

Membres du Conseil pour 1906

MM. ANDRIEU (LÉOPOLD).

DOIGNEAU (A.).

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE DE FRANCE

AU 1er JANVIER 1906 (1)

MM.

Aliez, 35, rue des Arts, Nantes (Loire-Inférieure).

Andrieu (Léopold), Lieutenant au 120e d'infanterie, Saint-Denis (Seine).

Arnaud-d'Agnel (l'abbé G.), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 10, rue Monteaux, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Atgier, D. M., Médecin militaire, 21, rue de La Briche, Saint-Denis (Seine).

Aublant (Charles), 26, rue de Strasbourg, Périgueux (Dordogne).

Auphan, Murs (Vaucluse).

Aveneau de la Grancière (Vicomte), 19, rue Pasteur, Vannes (Morbihan).

Babeau (Louis), Géomètre, Secrétaire général de la *Société Géologique de Normandie*, Graville Sainte-Honorine (Seine-Inférieure).

Bachelay (Emile), Agriculteur, Ménerval, par Dompierre-sur-Bray (Seine-Inférieure).

* Ballet, D. M., 20, rue Bonaparte, Paris.

Barrellier, 10, Grande-Rue, Chaville (Seine-et-Oise).

Baudon, D. M., Député, 40, rue Vaneau, Paris.

* Baudouin (Marcel), D. M., 21, rue Linné, Paris.

* Beaupré (Comte J.), 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bénard, Banquier, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

Bernard (Jules), 95, rue de Bordeaux, Périgueux (Dordogne).

(1) Le nom des membres fondateurs est précédé d'un astérisque.

MM.

BERTHEAU (Jules), Avocat, 88, boulevard Saint-Michel, Paris.

* BERTHOLON, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 8, rue des Maltais, Tunis (Tunisie).

BICKNELL (Clarence), Bordighera, par Vintimille (Italie).

BLANC, D. M., 7, rue de l'École-de-Droit, Montpellier (Hérault).

* BLOCH (Adolphe), D. M., 24, rue d'Aumale, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris.

* BONNET (A.), 55, boulevard Saint-Michel, Paris.

BORDIER, D. M., Directeur de l'École de Médecine, Grenoble (Isère).

BOSSAVY (J.), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 18, boulevard René-Levasseur, Le Mans (Sarthe).

BOSTEAUX-PARIS, Maire, Cernay-les-Reims (Marne).

BOTTIN (Casimir), Receveur des postes en retraite, Ollioules (Var).

BOULANGER, ancien Notaire, Péronne (Somme).

BOULENGER, 11, rue Villebois-Mareuil, Beauvais (Oise).

* BOULET, Sarron, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

BOURLON (Maurice), Lieutenant au 131e d'infanterie, 59, rue de Patay, Orléans (Loiret).

BURETTE (P. de), D. M., Le Bugue (Dordogne).

CAMICHEL, D. M., Médecin-major au 3e régiment d'artillerie, Castres (Tarn).

CANCALON, D. M., Blois (Loir-et-Cher).

CARTAILHAC (Emile), Correspondant de l'Institut, 5, rue de la Chaîne, Toulouse (Haute-Garonne).

CASSIN (Paul), D. M., 15, place du Palais, Avignon (Vaucluse).

CAU DURBAN (l'Abbé), Lavelanet (Ariège).

* CAZALIS DE FONDOUCE, Ingénieur civil, 18, rue des Étuves, Montpellier (Hérault).

CÉSARIO (Jules), 6, rue de Vanves, Paris.

CHAMPAGNE, Pharmacien, Arcueil (Seine).

* CHANTRE (E.), Chargé du cours d'Anthropologie à la Faculté des sciences, 38, cours Morand, Lyon (Rhône).

* CHAPELET (H.), Caissier central de la Compagnie P. L. M., 25, rue du Petit Musc, Paris.

CHARVILLAT (G.), D. M., 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

CHATELET (C.), 1, rue Saint-Pierre, Avignon (Vaucluse).

* CHAUVET, Notaire, Ruffec (Charente).

* CHERVIN, D. M., 82, avenue Victor-Hugo, Paris.

CHEVALLIER (Pierre), 7, rue Ganneron, Paris.

CHIRIS (Marcellin), Vice-président de la Société d'études scientifiques et archéologiques, 3, place Defly, Nice (Alpes-Maritimes).

MM.

Clair (Louis), Administrateur des biens des Aliénés de la Seine, 6, rue Freycinet, Paris.

* Collin (Emile), 35, rue des Petits-Champs, Paris.

* Costa de Beauregard (Comte O.), Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Courrent, D. M., Tuchan (Aude).

* Courty (Georges), Géologue, 35, rue Compans, Paris.

* Coutil (Léon), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Les Andelys (Eure).

* Créqui-Montfort (G. de), 57, rue de Londres, Paris.

* Daleau (F.), Bourg-sur-Gironde (Gironde).

Dalloz (André), 57, Boulevard Haussmann, Paris.

Dauphin (Louis), Pharmacien-naturaliste, Carcés (Var).

Déchelette, Conservateur du Musée, Roanne (Loire).

Delort, Professeur en retraite, Cosne (Nièvre).

* Denis (Ch.), Capitaine au 51e de ligne, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Beauvais (Oise).

* Desforges (A.), Instituteur, Fléty, par Luzy (Nièvre).

* Deydier, Notaire, Cucuron (Vaucluse).

Deyrolle, D. M., Médecin-major au 48e d'infanterie à Guingamp (Côtes-du-Nord).

Dharvent, Membre de la Commission départementale des monuments historiques, Château de la Folie, 42, rue du Faubourg-Saint-Pry, Béthune (Pas-de-Calais).

* Doigneau (A.), 71, rue de la Madeleine, Noisy-le-Sec (Seine).

Dollot (Auguste), Ingénieur, Correspondant du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, 136, Boulevard Saint-Germain, Paris, VIe.

Dramard, 9, rue Saint-Vincent, Fontenay-sous-Bois (Seine).

Dubalen, Directeur du Musée, Mont-de-Marsan (Landes).

* Dubus, Économe, Directeur-adjoint des Hospices, Le Havre (Seine-Inférieure).

Ducerf, D. M., Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

* Du Chatellier (Paul), Président de la Société archéologique du Finistère, au château de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère).

Durdan-Laborie, 28, rue de la Trémoïlle, Paris.

Euvé-Bataille, Maire, Feucherolles (Seine-et-Oise).

Farcy-Villedubois (Vicomte de), au château de la Ville-du-Bois, par Mordelles (Ille-et-Vilaine).

Faucher (Paul), à Levesque, par Sauve (Gard).

Ferrier, D. M., 5, rue de Lisbonne, Paris.

MM.

FEUVRIER (Julien), Conservateur du Musée archéologique, 8, rue des Romains, Dôle (Jura).

* FIEVÉ (G.), D. M., Jallais (Maine-et-Loire).

FLEURIEU (Comte Alphonse de), 26, avenue Kléber, Paris.

FORTES (José), Avocat, 125, rua da Rainha, Porto (Portugal).

* FOUCAULT (Eugène), 50, rue de Messei, Flers (Orne).

* FOUJU (G.), Vice-président de la Société d'excursions scientifiques, 33, rue de Rivoli, Paris.

* FOURDRIGNIER, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 119, rue du Cherche-Midi, Paris, VIe.

GASSER, Directeur de la *Revue d'Alsace*, Mantoche (Haute-Saône).

GILLET (Maurice), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 30, rue des Rosselins, Suresnes (Seine).

GIMON, Lieutenant à l'Ecole Militaire de St-Hippolyte du Fort (Gard).

GIOVANETTI, Étudiant, 7, place du Collège de France, Paris.

* GIRAUX (Louis), 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, Saint-Mandé (Seine).

* GIVENCHY (Paul de), 6, rue Chauveau-Lagarde, Paris.

GOBY (Paul), 5, boulevard Victor-Hugo, Grasse (Alpes-Maritimes).

GOURY (Georges), Avocat, 5, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

* GRANET (Léonce), Propriétaire, Roquemaure (Gard).

GREDER (L.), 20, place des Batignolles, Paris.

GROULT-DEYROLLE, Naturaliste, 46, rue du Bac, Paris.

* GUÉBHARD, D. M., Professeur agrégé des Facultés de Médecine, Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes).

GUILLON (André), 6, rue Valentin-Haüy, Paris.

HAMONIC, D. M., 7 *ter*, rue Clauzel, Paris.

* HANOTAUX (G.), ancien Ministre, Membre de l'Académie française, 258, boulevard Saint-Germain, Paris.

HEIERLI (Jacob), Professeur de préhistoire, Zürich (Suisse).

HÉNAULT, Archiviste, Hôtel de Ville, Valenciennes (Nord).

HOULÉ, ancien Consul, manoir de Bourg, à Boury, par Mouy (Oise).

* HUE, Médecin-vétérinaire, 60, rue de la Pompe, Paris.

HUET (René), Avocat à la Cour d'appel, 39, rue Claude-Bernard, Paris.

JOUSSET DE BELLESME, D. M., Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

* LACOULOUMÈRE (G.), Sous-Préfet, Château-Thierry (Aisne).

MM.

* Lafay (Gilbert), 5, rue du Bel-Air, Mâcon (Saône-et-Loire).
* Lalande (Philibert), Brive (Corrèze).
Langlassé (René), 50, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Laur (Paul), 10, boulevard Riondet, Hyères (Var).
* Lazard (F.), Propriétaire, Maire de Sivergues, Apt (Vaucluse).
Lecomte du Noüy (Jacques), 30, boulevard Flandrin, Paris.
* Le Maire (André), 143, boulevard Saint-Michel, Paris.
Le Marchand (Augustin), Ingénieur-constructeur, Les Chartreux, Petit-Quevilly, près Rouen (Seine-Inférieure).
Lemesnil (H.), Agent-voyer, 3, rue Charles-Dalencour, Saint-Adresse (Seine-Inférieure).
Lemoine (René), 6, rue Croix-des-Teinturiers, Châlons-sur-Marne (Marne).
Lénez, D. M., Médecin-major au 155e régiment d'infanterie, Commercy (Meuse).
Leprince (Mlle Marie), Sarcelles (Seine-et-Oise).
Leroy (Georges), Instituteur, Saint-Maixent (Sarthe).
Létienne, D. M., 8, rue des Creux, à Louveciennes (Seine-et-Oise).
* Lombard-Dumas, Sommières (Gard).
Loppé (Etienne), Étudiant en médecine, 240, rue de Vaugirard, Paris.
Lorrin (Victor), ancien Directeur des Salins de Dax, Dax (Landes).

Machelard, D. M., 16, rue de l'Odéon, Paris.
Mader, Licencié ès-sciences, 6, rue du Moulin, Fresnes (Seine).
* Mallet (Auguste), La Roche, par Palaiseau (Seine-et-Oise).
Marchadier (René), 23, rue Chanzy, Périgueux (Dordogne).
Marignan (Emile), D. M., Marsillargues (Hérault).
* Marmottan (H.), Ingénieur des Mines, 10, rue Edmond-Valentin, Paris.
* Marot (Henri), 25, rue Bergère, Paris.
Martel (E.-A.), Directeur de *La Nature*, 23, rue d'Aumale, Paris.
Martin (Anfos), Inspecteur primaire, Rochechouart (Haute-Vienne).
* Martin (Henri), D. M., 50, rue Singer, Paris.
Martz, Conseiller à la Cour, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Masfrand, Président de la Société des Amis des Sciences et des Arts, Rochechouart (Haute-Vienne).
Meyer (Théodore), 98, rue de Neuilly, Gagny (Seine-et-Oise).
Michaels, 24, rue Royale, Paris.
Miller (A.), 22, avenue Reille, Paris.
* Moirenc, Agent-voyer cantonal, Bonnieux (Vaucluse).
Morel (Gaston), 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen (Seine-Inférieure).

MM.

* MORTILLET (Adrien de), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 22, avenue Reille, Paris.

* MORTILLET (Paul de), 22, avenue Reille, Paris.

* MOULIN (F.), Bandol (Var).

Musées royaux des Arts décoratifs et industriels (Le Conservateur des), Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Belgique).

NOEL (Jean), La Tour, St-Max, près Nancy (Meurthe-et-Moselle).

* OLIVIER (Paul), D. M., La Bourboule-les-Bains (Puy-de-Dôme).

OUDAILLE, Imprimeur, Beauvais (Oise).

* OVION, D. M., Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

PARAT (Abbé), Curé de Bois-d'Arcy, par Brosses (Yonne).

PEREIRA (J. Alves), D.M., 101, rue Carlos I, Lisbonne (Portugal).

PEYROT, D. M., Sénateur, Membre de l'Académie de Médecine, 33, rue La Fayette, Paris.

PEZARD, Lieutenant au 51e d'infanterie, Beauvais (Oise).

PIERQUIN (Louis), Charleville (Ardennes).

* PIETTE (Edouard), Juge honoraire, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Rumigny (Ardennes).

* PISTAT, Bezannes, par Reims (Marne).

POUTIATIN (Prince Paul Arsenievitch), 65, Ligofka, Saint-Pétersbourg (Russie).

PRANISHNIKOFF (Ivan), Les Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).

Président de la Société des Sciences naturelles de Nîmes (Le), quai de la Fontaine, Nîmes (Gard).

* PUECH (Ch.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, Aurillac (Cantal).

RAMOND-GONTAUD, Assistant au Muséum, 18, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine (Seine).

RAMONET, Ruelle (Charente).

* RAYMOND (Paul), D.M., Professeur agrégé des Facultés de médecine, 34, avenue Kléber, Paris.

* RENAULT (Georges), Conservateur du Musée, Vendôme (Loir-et-Cher).

REYNIER, Lisy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

* RIVIÈRE (Emile), Directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes au Collège de France, 63, rue de Boulainvilliers, Paris.

ROBERT (A.), Administrateur de la commune mixte des Maadid, Bordj-bou-Arréridj, Constantine (Algérie).

MM.

Robert (Louis), 15, rue de la Poterne, Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Roberts (Edmond des), 9, faubourg St-Georges, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Rocha (A. dos Santos), D. M., Figueira da Foz (Portugal).

Rodet, D. M., 7, rue Boileau, Paris.

Rollet (H.), Président de l'*Association des Naturalistes de Levallois-Perret*, 32, rue Raspail, Levallois-Perret (Seine).

Romain (Georges), Courtier, Correspondant de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).

Rothschild (Baron Edmond de), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Rothschild (Baron Gustave de), 23, rue Marigny, Paris.

Rougé (Jacques), Ligueil (Indre-et-Loire).

Rouxel (Georges), 58, quai Alexandre III, Cherbourg (Manche).

* Saint-Venant (J. de), Inspecteur des eaux et forêts, Nevers (Nièvre).

Sarrau (Comte Aurélien de), 22, rue Rohan, Bordeaux (Gironde).

* Sauve (F.), Bibliothécaire, Apt (Vaucluse).

Schaudel (L.), Receveur principal des Douanes, Chambéry (Savoie).

Schemit (J.), Libraire, 52, rue Laffite, Paris.

* Schleicher (Ad.), Libraire-éditeur, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

* Schleicher (Ch.), Libraire-éditeur, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

Schmidt (F.), Ingénieur civil des Mines, 17, boulevard Haussmann, Paris.

* Schmidt (O.), 86, rue de Grenelle, Paris.

Sévène, Inspecteur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, 44, rue Victor-Hugo, Périgueux (Dordogne).

* Simon (E.), avenue du Bois-de-Boulogne, 16, villa Saïd, Paris.

Soudan, Luzy (Nièvre).

* Stalin (G.), 63, rue de la Préfecture, Beauvais (Oise).

Stuer (Alexandre), Minéralogiste et géologue, 4, rue de Castellane, Paris, VIIIe.

Tabariès de Grandsaignes, Chef du contentieux à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest, 30, rue de Civry, Paris.

* Taté (E.), 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris.

Tavarès de Proença (J.), à Castello Branco (Portugal).

Testot-Ferry, Capitaine de frégate, Toulon (Var).

Testot-Ferry, Bussières, par St-Sorlin-Milly (Saône-et-Loire).

* Thieullen, 72, rue d'Assas, Paris.

* Thiot, Marissel, par Beauvais (Oise).

Tomasi (P.), ancien Magistrat, Grossa, par Sartène (Corse).

MM.

Van den Broeck (Ernest), Conservateur du Musée royal d'Histoire naturelle, 39, place de l'Industrie, Bruxelles (Belgique).

Vareilles (Léon), 3, rue Bonneterie, Avignon (Vaucluse).

Vésignie (Louis), Capitaine d'artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher).

Vieira Manoel, Natividade, Alcobaça (Portugal).

Viré (A.), Docteur ès sciences, 21, rue Vauquelin, Paris.

Voinot, D. M., Haroué (Meurthe-et-Moselle).

* Volkov (Th.), Docteur ès sciences, 14, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Membres donateurs.

MM. Prince Roland Bonaparte.
Docteur Henri Martin.
Docteur Paul Raymond.
Baron Edmond de Rothschild.
Baron Gustave de Rothschild.

Membres à vie.

MM. le Baron Edmond de Rothschild.
le Dr A. Guébhard.

Membres décédés.

MM. Marquis des Ligneris (†1904).
Gillet (†1904).
Vouga (†1904).
Marquis de Nadaillac (†1904).
Paul Nicole, ancien vice-président (†1904).
Vicomte René de Montjoye (†1905).
Bonnemère (Lionel), ancien président (†1905).

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1905.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 novembre 1905. — Le procès-verbal est adopté.

Diverses communications (M. Doigneau, Desforges, Morel, etc.) sont faites à propos du procès-verbal. On en trouvera le texte plus loin.

Communications du Sécrétariat général.

1° Questions diverses.

a) *Manuel de Recherches préhistoriques*. — M. le Secrétaire général annonce que le Conseil municipal de Paris vient de souscrire à un certain nombre d'exemplaires du *Manuel de Recherches préhistoriques*, publié par la Société, pour les diverses Bibliothèques de la Ville.

b) *Vœu pour la protection des gisements préhistoriques*. — Il donne ensuite lecture du texte du vœu, qui a été rédigé dans la dernière séance du Conseil d'Administration de la Société et qui est relatif à la protection des gisements préhistoriques (Voir séance du 26 octobre 1905, *Bull.*, p. 239).

Ce vœu est ainsi conçu :

« Justement indignée du vandalisme, dont certains gisements préhistoriques ne sont que trop fréquemment l'objet, soit de la part de braconniers, ayant pour but de s'approprier, pour les revendre, les pièces qu'ils renferment, en leur attribuant souvent une fausse origine, soit de la part de personnes n'ayant en vue que la destruction ou le pillage d'un gisement fouillé par d'autres, ainsi que les Membres du *Congrès préhistorique de France*, notamment, l'ont constaté le 1er octobre 1905, dans la grotte de Liveyre, commune de Tursac (Dordogne), où une fouille, préparée à leur intention, a été entièrement bouleversée dans la nuit qui a précédé leur visite à ladite grotte ;

« La *Société préhistorique de France*, dans sa réunion men-

suelle du 28 décembre 1905, joint son énergique protestation à celle des membres du Congrès, et, flétrissant, comme ils le méritent, de pareils actes, émet le vœu que toute personne ayant connaissance de faits semblables veuille bien les dénoncer et en poursuivre les auteurs par toutes les voies légales ».

Ce vœu est adopté à l'unanimité ; et la Société décide d'en adresser le texte aux journaux, de façon à lui donner la plus grande publicité possible.

c) *Récompenses académiques.* — M. le Secrétaire général annonce qu'à la distribution solennelle des prix de l'Académie des Sciences, en décembre dernier, la moitié du prix Saintour (1500 francs) a été accordée à M. Edouard Piette, Président d'honneur de la Sciété préhistorique de France, pour ses *Études préhistoriques*.

d) *Cartes de Membres.* — Le Conseil d'Administration a décidé qu'en 1906 tous les membres de la Société recevraient une *carte d'identité*.

Cette carte sera adressée directement par le Trésorier à toutes les personnes qui auront versé la cotisation de 1906 et servira de reçu. — Il en sera de même les années suivantes.

e) *Congrès des Sociétés savantes.* — La Société a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique une invitation à participer aux travaux du Congrès des Sociétés savantes en avril 1906.

Voici la partie du programme de ce Congrès qui intéresse les membres de la Société :

Congrès des Sociétés Savantes (Paris, 1906).

Programme de la sous-section d'Archéologie préhistorique.

1° Signaler les stations et gisements préhistoriques nouvellement découverts, ainsi que leur disposition stratigraphique en décrivant systématiquement les outils et les armes qu'on y a trouvés.

2° Indiquer les découvertes nouvelles de gravures ou peintures sur les parois des grottes ou roches isolées.

3° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines, en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol.

2° Bibliothèque.

Le Secrétariat a reçu les brochures suivantes :

Thiot (L.). — *L'œuvre scientifique et historique de M. le Dr Auguste Baudon.* Beauvais, 1905, in-8° [Extrait des *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, t. XIX].

Baudouin (M.) et Lacouloumère (G.). — *Les menhirs de Saint-Martin de Brem* (Vendée). Paris, 1905, in-8°, 24 p., 12 fig. [Extrait des *Bulletins Soc. Préh. de France*, 1905, t. II].

Comité des travaux historiques et scientifiques : Liste des membres titulaires, honoraires, et non résidants du Comité des membres des Commissions qui s'y rattachent, etc., des correspondants du Ministère de l'Instruction publique, etc., Paris, Impr. nat., 1905, in-8°. — Programme du Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne en 1906.

Rougé (Jacques). — *La reine Bérengère.* Le Mans, in-12°, 1904. — *Au beau pays de la Touraine.* Paris, 1901, in-8°. — *Angles et l'Anglin* (Etude traditioniste). Loches, 1903. — *Loches et Beaulieu.* Loches, in-8°, 1904.

3° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Atgier, D. M., Médecin militaire, 21, rue de la Briche, Saint-Denis (Seine).

Loppé (Etienne), Étudiant en médecine, 240, rue de Vaugirard, Paris.

Giovanetti, Etudiant, 7, Place du Collège de France, Paris.

Chevallier (Pierre), 7, rue Ganneron, Paris.

Bossavy (J.), Inspecteur des postes et des télégraphes, 18, boulevard René-Levasseur, Le Mans (Sarthe).

4° Présentation de nouveaux membres.

A la séance de janvier, on aura à voter sur la candidature de *six* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (*Art.* 5).

Décès de M. Lionel Bonnemère,

Président de la Société préhistorique de France.

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Lionel Bonnemère, Président de la Société, survenu à Paris le 28 no-

vembre 1905.—Il donne la parole à M. Emile Rivière, Président-Fondateur de la *Société préhistorique de France*, qui lit le discours qu'il a bien voulu prononcer aux obsèques de notre regretté président, au nom de la Société.

M. Emile Rivière prend la parole en ces termes.

Nécrologie.— Mort de M. Lionel BONNEMÈRE,
Président de la Société préhistorique de France.

Mes chers Collègues,

La Société préhistorique de France, ainsi que vous le savez, a eu la douleur de perdre, à la fin du mois dernier, son Président, emporté brusquement, en 48 heures, par des accidents morbides, conséquence ultime de la maladie dont il souffrait depuis plusieurs années.

Lionel Bonnemère, né à Angers le 3 octobre 1843, est décédé à Paris le 28 novembre 1905, à l'âge de 62 ans.

Ses obsèques, auxquelles votre Bureau tout entier s'est fait un devoir d'assister avec un certain nombre d'entre vous, ont été célébrées le surlendemain 30 novembre. L'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre.

Je vous demande la permission de vous donner lecture, conformément à l'usage, des paroles que j'ai prononcées sur sa tombe, en votre nom.

Discours de M. Emile Rivière,
Président-fondateur de la Société préhistorique de France.

Messieurs,

C'est au nom de la Société préhistorique de France que j'ai, en ce jour de deuil pour Elle, de deuil pour nous tous, la douloureuse mission de prendre ici la parole.

Il y a un an à peine, déjà réunis autour d'une autre tombe, nous disions un dernier adieu à notre Vice-président Nicole.

Aujourd'hui, la mort impitoyable, la mort qui n'attend pas le nombre des années, nous frappe encore, frappe de nouveau notre jeune Société d'un coup non moins cruel, en la personne de son Président.

L'homme bon, l'homme aimable que vous savez, l'ami sûr et dévoué, le savant modeste que vous connaissiez tous, l'artiste, le littérateur enfin qu'était tout à la fois Lionel Bonnemère, nous quitte à son tour, à tout jamais, enlevé soudainement à notre affection.

Ce n'est pas que, depuis de longs mois, sa santé plus que chancelante n'inspirât aux siens, ne nous inspirât à tous des craintes sérieuses. Nous le savions atteint d'un mal certainement grave, d'un mal qui

pardonne difficilement, mais dont la marche aussi est souvent lente, heureusement. Et nous espérions en sa forte constitution pour voir notre Président, sinon échapper à ses étreintes, tout au moins lutter avec succès, pendant bien des années encore, contre ses cruels progrès.

Tout espoir, hélas! aujourd'hui, a pris fin. L'heure dernière a sonné! Et le glas funèbre m'appelle, en cet instant suprême, au douloureux devoir, comme Président-Fondateur de la Société préhistorique de France, de dire à notre cher Président l'éternel adieu!

Vous rappellerai-je ici, Messieurs, tous les travaux auxquels il se consacrait si heureusement, au plus grand profit de la science? Vous rappellerai-je son *Voyage à travers les Gaules* et son *Histoire nationale des Gaulois,* qui furent ses premières œuvres, ses *Mollusques des eaux douces de France et leurs perles*, qui furent son dernier livre?

Vous citerai-je ses importantes communications sur la préhistoire de l'Anjou, dont il était originaire, de la Vendée et de la Bretagne, où il passait, chaque année, ses mois d'été et souvent d'automne aussi, dans cette région des Côtes-du-Nord, voisine du Morbihan, région riche également en monuments du temps jadis, en mégalithes, menhirs et dolmens, aux curieuses superstitions, dont plus d'une s'est perpétuée jusqu'à nos jours?

Avec quelle joie il racontait, en ces charmantes causeries, dans lesquelles il excellait, les légendes angevines et bretonnes, parfois si naïves, qu'il se plaisait tant à recueillir avec les nombreux bijoux populaires et les amulettes d'autrefois auxquels elles se rattachent, les sauvant ainsi de l'oubli et nous initiant à des coutumes, dont ils sont aujourd'hui les derniers vestiges!

Vous dirai-je aussi le littérateur qu'il était ? Ses livrets d'opéras, représentés avec succès sur nos scènes parisiennes, tels que *les Templiers* et *le Légataire universel*, par exemple?

Vous dirai-je enfin l'artiste, le sculpteur aux bronzes si appréciés, qu'il s'était révélé dès sa prime jeunesse ?

Oh ! combien vous nous manquiez en ces derniers temps, dans nos séances mensuelles, mon cher et regretté Président! Combien aussi, combien plus encore vous nous fîtes défaut, il y a deux mois à peine, à notre premier Congrès préhistorique national, où, jusqu'à la dernière heure, nous vous avions espéré! Mais votre santé s'en allait déclinant, chaque jour, avec une effroyable rapidité, aux cruelles angoisses de ceux qui vous entouraient!

Et de vous, mon pauvre ami, de vous rien n'est plus aujourd'hui, que le souvenir! le souvenir pour nous tous de l'homme de bien, du savant trop modeste, je le répète, le souvenir d'un ami vrai!

Que votre famille éplorée, Ami, que votre vénérée mère, que votre compagne si dévouée, que vos enfants, que tous les chers vôtres, enfin, reçoivent à cette heure dernière, reçoivent au bord de votre tombe le

respectueux hommage de notre douleur, l'hommage profondément ému du deuil dont votre mort frappe aussi la Société préhistorique de France tout entière.

Adieu, mon cher Président ! adieu mon pauvre Ami, adieu !

Voici, mes chers Collègues, la liste des principaux travaux scientifiques de Lionel Bonnemère, publiés dans les Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris et de la Société préhistorique de France, et classés chronologiquement.

1. *Monuments mégalithiques bretons* (1880).
2. *Le menhir de la lande du Damné* (1883).
3. *Les caves de Saumoussay* (1884).
4. *Sépultures bretonnes* (1884).
5. *Sépultures des Basses-Alpes* (1886).
6. *Menhir de Sainte-Tréphine* (1886).
7. *Silex de Maine-et-Loire* (1886).
8. *Superstition angevine* (1886).
9. *Ceinture bénie* (1886).
10. *Pierres de serpent* (1887).
11. *Amulette bretonne* (1887).
12. *Baguette des sourciers vendéens* (1887).
13. *Cimetière de Saint-Ellier* (1888).
14. *Cimetière de Chemellier* (1889).
15. *Champ de bataille de Louerre* (1889).
16. *Sépultures sous ardoises* (1890).
17. *Le culte des fontaines dans les Côtes-du-Nord* (1890).
18. *Usage des œufs conservés chez les Chinois* (1890).
19. *Polissoirs modernes* (1890).
20. *Le dolmen de l'Ethiau* (1894).
21. *Le cimetière de Grezillé* (1894).
22. *Pierres gravées de la Nouvelle-Calédonie* (1895).
23. *Tombes à escargots* (1896).
24. *Le menhir de Keralain* (1896).
25. *L'emploi des œufs d'autruche aux temps préhistoriques* (1903).
26. *A propos des cœurs vendeens* (1903).
27. *Légendes de Bretagne* (1903).
28. *Bracelets des tribus Gallas comparés aux bracelets préhistoriques* (1904).
29. *Une résille en perles et en coquillages* (1904).

Elections du Conseil d'Administration pour 1906.

Une discussion s'engage alors à propos des élections au Conseil d'Administration pour 1906. Cette discussion prend toute la fin de la séance.

La Société, estimant que le mode de votation employé n'était pas de nature à garantir le secret du vote, décide qu'il y a lieu de ne procéder à l'élection que dans la séance prochaine, après l'envoi des enveloppes nécessaires pour que le vote par correspondance puisse être secret.

C'est donc à la prochaine séance, le 25 janvier 1906, qu'aura lieu le dépouillement du scrutin.

La séance est levée à 6 heures.

Note sur les Rabots préhistoriques.

Par

A. DOIGNEAU.

Je vous demanderai, Messieurs, la permission de revenir encore une fois sur la question des « rabots » préhistoriques, afin d'éviter par la suite toute confusion.

A notre dernière séance du 23 novembre, notre collègue, M. Desforges terminait son argumentation dans la discussion de la communication de M. le D[r] Lenez, en faisant remarquer que le nom de rabot n'est pas un vocable nouveau et qu'il a déjà été employé en 1865 par Boucher de Perthes dans son ouvrage « Des outils de pierre ».

Je me permettrai à mon tour, Messieurs, de faire remarquer que si nous trouvons, en effet, page 460, tome III, 1864, des *Antiquités Celtiques et antédiluviennes* (car l'opuscule cité par notre collègue n'est qu'un tirage à part d'un chapitre spécial de cet important ouvrage), si nous trouvons, dis-je, la dénomination de rabot s'appliquant à un outil de pierre, cet outil n'a rien de comparable à ceux que nous nous proposons de déterminer par ce vocable.

Boucher de Perthes, comme vous le savez, prétendait que, pour la confection de son outillage en pierre, l'homme préhistorique attachait à la forme naturelle du caillou à utiliser une importance capitale.

« Quand il s'agissait d'outils, écrivait Boucher de Perthes, « c'était presque toujours cette forme, qui déterminait le choix « de l'ouvrier. C'est qu'en effet il était de ces outils qu'on n'aurait jamais pu faire si le silex ne présentait pas naturellement « tel angle, telle courbe ou telle surface, plane ou concave. Par « exemple : l'ouvrier antique trouvait un silex demi-ovale, plat « d'un côté, convexe de l'autre, avec un creux naturel propre à « y étendre le pouce, de manière à peser sur toute la longueur de « la pierre et à lui inprimer un mouvement en tout sens. Ce silex, « qu'il recueillait avec soin, lui servait, s'il était sans fissure, à « faire un instrument dont l'un des côtés, aiguisé longitudinalement et manœuvré de droite à gauche par une impulsion horizontale, égalisait et aplanissait le bois ; ce fut le *rabot* primitif ».

Et, pour éclairer sa description, le célèbre archéologue d'Abbeville donne (t. III, pl. 5, fig. 4) un dessin avec indication de la préhension et du mouvement de droite à gauche.

C'est une véritable lame de rabot, semblable à celle de nos me-

nuisiers, c'est-à-dire ayant un biseau formé par un plan vertical et un plan incliné, sans retouches ni aucun des caractères de la taille intentionnelle, si ce n'est l'avivage du tranchant. Je ne discuterai pas la pièce : ce serait rentrer dans la question des éolithes et sortir de notre sujet; je me bornerai à dire qu'il peut exister de ces outils, mais qu'ils sont rares et, qu'il est, par là-même, inutile d'adopter pour eux un nom spécifique. Il y a loin, comme vous pouvez le voir, de la pierre de Boucher de Perthes aux Rabots dont il a été question dans nos dernières séances. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que le savant d'Abbeville employait ce mot ; il avait déjà, page 271, t. II, 1857 des « Antiquités celtiques et antédiluviennes » appliqué ce même nom à un outil tout à fait différent.

C'était, cette fois, une plaquette de 20 centimètres de longueur, à bout cintré se manœuvrant comme le « racloir d'un ramoneur ». Ici encore, l'outil n'est pas à confondre avec ce que nous avons proposé d'appeler rabot.

Comme vous le voyez, le mot est encore plus ancien que ne le pensait notre collègue M. Desforges; et je pourrais citer encore d'autres exemples d'applications du même vocable à des outils tous différents, si je ne craignais d'abuser de vos instants.

Je me contenterai de rappeler les fameux rabots éolithiques de M. Rutot, que le savant belge a présentés, en 1900, au Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Paris, comme faisant partie de son industrie reutelienne, et dont un échantillon est figuré dans l'*Anthropologie* (t. XI, page 722, fig. 9).

Il est très naturel, Messieurs, que le nom de Rabot ait été aussi souvent employé, car beaucoup de silex, de forme et d'aspect différents, ont pu, je dirai même ont dû servir, non seulement à gratter ou racler du bois, mais encore techniquement à le raboter; et ce travail s'est fait pendant toute la durée des âges de la pierre. L'instrument chelléen lui-même a servi à raboter, à racler tout aussi bien qu'à percer et à scier; et, vous le savez, ce n'est qu'à la longue que l'outillage s'est spécialisé et différencié. Le coup de poing taillé en pointe est l'ancêtre d'où dériva le perçoir, comme celui à bord mince est l'ancêtre de la scie. Et, au moment où nous nous sommes aperçus de la spécialisation, nous avons cherché un mot pour désigner le nouvel outil.

Ce qu'on a fait pour le racloir par exemple, qui n'est qu'un grattoir large, pourquoi ne pas le faire pour un outil, offrant un faciès bien déterminé et qui est représenté par un nombre assez considérable d'échantillons dans presque toutes nos collections? Je dirai même qu'au point de vue de l'utilisation, le rabot devait,

selon moi, se manœuvrer dans une direction opposée à celle qu'on donne au grattoir, car j'ai expérimenté moi-même sur du bois cette manière de procéder ; et j'ai obtenu le meilleur rendement en poussant devant moi le rabot, le tenant en main, la face lisse en avant.

Je me permets donc d'insister à nouveau pour l'appellation spéciale déjà proposée, afin que, dans l'avenir, il n'y ait plus à ce sujet ni d'équivoque ni de malentendu et que, lorsque l'on parlera de rabot, on sache qu'il s'agit d'une variété de grattoir, à bord très épais, à retouches longues et presque verticales et d'aspect plus ou moins nucléiforme, outil d'un usage complètement différent de celui du grattoir ordinaire, généralement assez mince et dont la résistance ne serait pas suffisante pour le travail d'un corps dur.

Les rabots sont plus ou moins longs ; quelques-uns, offrant l'aspect d'un demi tronc de pyramide, sont alors assez courts, tandis que d'autres sont au contraire très allongés et possèdent soit un manche naturel, soit une véritable soie d'emmanchure ; la partie de l'outil qui doit travailler conserve dans tous les cas son faciès particulier. Entre ces types extrêmes, on rencontre toute la gamme des intermédiaires.

Maintenant, à quelle époque faut-il faire remonter l'apparition des rabots bien caractérisés ? Je considère pour ma part comme absolument exacte l'appréciation de notre très compétent vice-président M. A. de Mortillet, qui les croit présolutréens. Je les ai, en effet, rencontrés dans plusieurs stations moustériennes de Seine-et-Marne, mélangés à quelques rares outils de la fin de cette époque.

On a pu, par suite, en trouver à toutes les époques suivantes, car les rabots, comme d'ailleurs tous les outils préhistoriques, ont persisté après leur apparition jusqu'au néolithique.

Outils nucléiformes des stations néolithiques de Fléty (Nièvre).

PAR

A. DESFORGES.

La question des *rabots* et autres *outils nucléiformes* ayant été soulevée aux deux dernières séances, je crois devoir vous présenter aujourd'hui un certain nombre de pièces d'une facture

particulière, provenant les unes et les autres des stations néolithiques de la vallée de l'Alaine.

La face inférieure de ces pièces est généralement lisse, mais arquée ; elle porte le conchoïde de percussion à son extrémité la plus large. La partie supérieure, qui est assez finement taillée, rappelle le dos d'une Gryphée. Les retouches convergent toutes vers un point culminant, placé à peu près aux trois quarts de la longueur de la pièce. Les unes, qui sont horizontales, partent de l'extrémité la plus large et la moins épaisse, c'est-à-dire du plan de frappe. Les autres, celles qui sont à la partie la plus épaisse et la moins large de l'outil, sont obliques et parfois même verticales. Les arêtes formées par l'ensemble des retouches ressemblent vaguement aux nervures d'une feuille.

Sans être très communes, ces pièces ne sont pas rares, puisque les seules stations de Fléty m'en ont fourni plus de quarante.

Elles sont confectionnées en silex et en jaspes de différentes couleurs.

La plus grosse mesure 52 millimètres de longueur, 27 millimètres de largeur et 17 millimètres de hauteur. Elle porte à la partie supérieure une dépression, obtenue par l'enlèvement d'un éclat et destinée à placer le pouce, preuve certaine que la pièce n'a pas été emmanchée.

La plus petite n'a que 22 millimètres de longueur sur 7 millilimètres de largeur et 3 mm. 1/2 d'épaisseur.

On trouve toutes les grandeurs intermédiaires ; mais les outils de petites dimensions sont les plus nombreux.

Dans beaucoup de pièces, la longueur, la largeur et l'épaisseur sont entre elles comme les nombres 3, 2 et 1.

Il y a une parenté indéniable entre ces outils et les grattoirs nucléiformes du type de Ressaulier, les rabots et les retouchoirs ; mais ils forment une série à part, nettement indiquée. Leur forme particulière a été obtenue pour un usage déterminé et, comme le prouve le nombre des objets recueillis, assez courant.

Ce ne sont pas des retouchoirs : on ne constate jamais d'usure à leur extrémité ; de plus, quelques pièces sont trop petites et d'une résistance trop faible pour avoir pu être employées à cet usage.

Ce ne sont pas non plus des rabots : la courbure de la base, qui paraît bien intentionnelle, rend leur emploi très difficile, pour ne pas dire impossible ; d'ailleurs, même défaut de résistance dans les petites pièces.

Peut-être doit-on les considérer comme des grattoirs d'un genre spécial, destinés à creuser le bois, à façonner des vases et des cuillers par exemple.

Il est bien évident qu'à côté des vases et des cuillers en terre cuite, les néolithiques durent employer des ustensiles en bois, surtout dans les régions où, comme à Fléty, les coquillages faisaient totalement défaut. Un instrument spécial était nécessaire à la fabrication de ces objets en bois, et il n'est pas impossible que cet instrument soit celui dont vous avez sous les yeux une douzaine d'exemplaires.

M. Gaston Morel. — Je suis tellement d'accord avec notre éminent Président, M. Emile Rivière, au sujet des outils préhistoriques qu'il a qualifiés de Rabots, que, dès 1904, j'ai présenté, sous ce même nom, une série de trois silex, d'abord à la *Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, puis à la *Société Normande d'Etudes préhistoriques*, me paraissant avoir eu un usage identique à celui de l'outil, si connu, des menuisiers.



Fig. 1. — Silex en rabot (G. Morel).

Je joins à cette courte note le dessin d'un d'entre eux (*Fig.* 1) — celui qui me paraît le plus concluant, — afin qu'il pût être utilisé dans la publication, en notre Bulletin, de ces quelques lignes, si mes Collègues de la Société Préhistorique de France le jugent à propos.

La communication de M. Emile Rivière et la mienne présentent un certain intérêt de comparaison de ces sortes d'outils, d'autant plus que ceux de notre dévoué Président proviennent d'un milieu magdalénien, celui dont j'envoie l'image fut recueilli par moi en un gisement néolithique pur de tout mélange antérieur.

M. Doigneau. — Le dessin soumis par M. Morel ne ressemble en rien à ce que nous appelons un Rabot.

M. A. de Mortillet est d'avis aussi que le silex figuré par M. Morel n'est pas comparable aux pièces dont on s'occupe.

Il faut bien savoir que Boucher de Perthes a donné toutes sortes de noms à des silex, mais que ses déterminations sont critiquables. C'est M. Piette qui, le premier, a reconnu les *grattoirs-rabots* et les a dénommés ainsi, après examen de pièces présolutréennes de Brassempouy.

Galet porteur d'étoilures.

PAR

M. le Dr LENEZ (de Fontainebleau).

J'ai l'honneur de présenter à la Société un galet, paraissant être en quartzite, recueilli dans la vallée de la Marne, entre Chelles et Lagny. Je n'ai malheureusement pas d'autres renseignements sur son mode de gisement.

Ce galet, de forme ovoïde, est parfaitement lisse sur toute sa surface, sauf à sa petite extrémité, qui porte la trace de chocs et d'éraillures multiples.

A quoi sont dûs ces coups et ces éraillures ?—C'est précisement sur ce point que je désire avoir l'avis de la Société.

S'ils étaient produits par le contact d'autres cailloux pendant le roulage par les eaux, ils recouvriraient toute la surface ou au moins tout le pourtour du galet et ne seraient pas localisés à une extrémité.

Ceci étant admis, deux hypothèses restent en présence :

1° Ou bien ce galet se trouvait encastré par sa grosse extrémité dans les alluvions, dc telle sorte que sa petite extrémité faisant seule saillie recevait seule les chocs.

2° Ou bien ce galet a servi momentanément de percuteur. Le caillou, tenu par sa grosse extrémité, est bien en main ; et le petit nombre d'étoilures indiquerait un usage peu prolongé.

Je poserai donc aux membres de la Société une première question : Ce galet a-t-il servi de percuteur?

Si oui, ce percuteur n'est-il pas paléolithique ? N'appartiendrait-il pas au paléolithique ancien, au chelléo-moustérien ?

Nous savons, en effet, que pendant le paléolithique ancien, le percuteur n'était qu'une simple pierre. « L'homme, disent G. et « A. de Mortillet, dans le *Préhistorique* (page 160), à ces épo-« ques, employait comme percuteur la première pierre venue et « la rejetait, dès qu'il n'en avait plus un besoin immédiat. Il n'y

« avait par conséquent pas de percuteurs spéciaux, bien reconnaissables, bien définis.

A ces considérations, j'ajouterai que ce galet provient des environs de Chelles, c'est-à-dire d'une région où précisément l'homme du quaternaire ancien a beaucoup taillé le silex et a dû, par conséquent, employer beaucoup de ces percuteurs de fortune.

M. A. DE MORTILLET. — Il s'agit bien là d'un *percuteur*.

Le Maillet d'Yvré-le-Pôlin.

PAR

M. J. BOSSAVY (du Mans).

L'espèce de maillet, dont la photographie est ci-jointe (*Fig.* 1), a été trouvé en septembre 1905 dans la haie d'une ferme, à l'en-

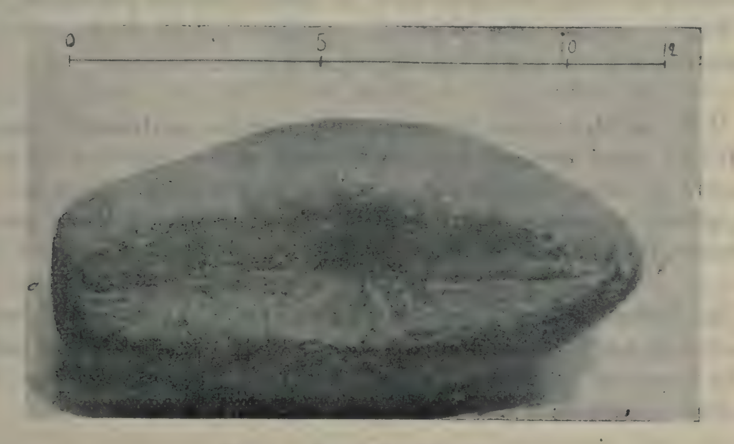


Fig. 1. — Maillet d'Yvré-le-Pôlin.

trée du bourg d'Yvré-le-Pôlin. Il est taillé dans une pierre dure, verdâtre, non polie, à grains assez fins, sorte de grès, dont je n'ai pu encore trouver l'origine dans le département.

Son poids est de 485 grammes.

Sa plus grande longueur (*a b*) est de 112 millimètres ; sa plus grande hauteur de 47 millimètres. Dans la partie centrale, correspondant au renflement, sont deux trous, à section conique, de 26 millimètres de diamètre (*e*, *f*) pour une profondeur de 12 millimètres l'un au-dessus, l'autre au-dessous. Ces deux parties, supérieure et inférieure, sont en même temps creusées dans toute

la longueur et sur toute la largeur; sur l'une, on note des traces de frottement (rendues par la photographie).

La partie avant de l'instrument se termine en ove pointue (11 sur 36 millimètres). La partie arrière, presque plane, a 25 millimètres sur 29.

La plus grande largeur, dans les renflements, est de 55 millimètres (*c* en *d*).

Comment ce maillet a-t-il pu être apporté là? Il m'a été impossible de le savoir. Aucun monument mégalithique n'est signalé à Yvré-le-Pôlin. Les plus rapprochés, les dolmens de Marolles, dit de la Minardière, près Mansigné et de Parigné-le Pôlin, dit de la Lande-Bruon, sont l'un à 6, l'autre à 8 kilomètres. Personne ne se rappelle avoir entendu raconter qu'on y ait trouvé quoi que ce soit.

Comme je me propose, à l'occasion de la formation des Comités des sites et monuments du Touring-Club, d'examiner tous les monuments pouvant se rattacher à la Préhistoire, il me sera peut-être possible de compléter, plus tard, les indications qui précèdent.

Telles quelles, elles m'ont paru intéressantes, le maillet en question m'ayant semblé un objet assez peu commun

M. A. de Mortillet fait remarquer que les maillets ou casse-têtes de cette sorte, c'est-à-dire dont l'orifice central n'est pas encore perforé, mais en préparation seulement, sont assez rares, et qu'il y a lieu de décrire tous ceux que l'on rencontre, pour pouvoir les étudier en séries.

M. Marcel Baudouin ajoute que ces objets n'ont pas de rapport direct avec les monuments en grosses pierres, et qu'on peut très bien en trouver, sans qu'il existe, dans le voisinage, la moindre trace de la période mégalithique.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 novembre 1905. — Le procès-verbal est adopté.

Communications du Secrétariat général.

1° Deuxième Congrès préhistorique de France.

M. le Secrétaire général annonce que les démarches qu'il avait faites, en octobre 1905, auprès de la mairie de Vannes, en vue de l'organisation du 2e Congrès préhistorique de France dans cette ville, fin août 1906, viennent d'être couronnées de succès. Il donne lecture d'une lettre de M. le sénateur Riou, maire de Vannes, ainsi conçue :

Monsieur le Secrétaire général,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Vannes, en sa séance du 29 décembre 1905, a voté une subvention de 500 fr. en faveur du Congrès préhistorique projeté à Vannes, en août 1906, et que M. le Préfet du Morbihan, suivant sa décision du 18 janvier courant, a approuvé le vote de cette subvention.

Vannes, le 21 janvier 1906.

Le *Deuxième Congrès préhistorique de France* aura donc lieu à Vannes, fin août 1906. — Le Comité d'organisation du Congrès sera constitué dans le courant du mois prochain.

2° Bibliothèque.

Le Secrétariat général a reçu les brochures suivantes :

Baudouin (Marcel). — *Découverte d'un Menhir tombé sous les dunes et d'une station gallo-romaine aux Chaumes de Saint-Hilaire de-Riez* (Vendée). — Extr. des *Bull. et Mém. de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1905, Paris, in-8°, 5 *figures*.

Baudouin (Marcel). — *Découverte d'un nouveau gisement de calcaire grossier inférieur dans le marais de Mont* (Vendée) *: La*

Roche-Garanbot. — Extr. des *Bull. de la Soc. des Sc. nat. de l'Ouest de la France*, Nantes, 1905, 2 *figures*.

Faucher (Paul) et Gimon (Lt). — *Une nécropole néolithique.* — Extr. des *Bull. de la Soc. préhist. de France*, 1905, 5 *fig.*

3° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés MM. :

Rollet (H.), Président de l'Association des Naturalistes de Levallois-Perret, 32, rue Raspail, Levallois-Perret (Seine).

Le Marchand (Augustin), Ingénieur-constructeur, Les Chartreux, à Petit-Quevilly, près Rouen (Seine-Inférieure).

Vareilles (Léon), 3, rue Bonneterie, Avignon (Vaucluse).

Bourlon (Maurice), lieutenant au 131e régiment d'infanterie, 59, rue de Patay, Orléans (Loiret).

Euvé-Bataille, Maire, Feucherolles (Seine-et-Oise).

Sarrau (Comte Aurélien de), 22, rue Rohan, Bordeaux (Gironde).

4° Présentations de nouveaux membres.

A la séance de février 1906, on aura à voter sur la candidature de *deux* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (art. 5).

5° Questions mises à l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. le Dr A. Guébhard, acceptées par le Conseil de la Société, il est décidé que la question ci-dessous est mise à l'ordre du jour de la Société :

UTILITÉ D'UNE ENQUÊTE NATIONALE SUR LES CAMPS NÉOLITHIQUES.

MM. Tabariès de Grandsaignes, Atgier, A. de Mortillet prennent la parole à ce sujet.

8° Election du Conseil d'Administration pour 1906.

1° *Election du Bureau.* — Il a été procédé, dans cette séance, conformément à la décision prise dans la réunion dernière, au scrutin pour l'élection des Membres du Bureau pour l'année 1906 (art. 10 et 11 des statuts).

Sur 124 votants et 123 suffrages exprimés (majorité 62), ont obtenu :

Présidence :

MM. Adrien de Mortillet	118	voix.
Fourdrignier	3	—
Stuer	1	—
P. Raymond	1	—

Vice-Présidence.

MM. le Dr Baudon	111	voix.
Fourdrignier	3	—
Marcel Baudouin	1	—
P. Raymond	1	—
Dr Ballet	1	—
Le Cte Beaupré	1	—
Fouju	1	—
Schleicher	1	—
Thiot	1	—

Secrétariat général.

MM. le Dr Marcel Baudouin	115	voix.
P. Raymond	3	—
H. Martin	2	—
Champagne	1	—
Doigneau	1	—
Douvillé	1	—

Trésorerie :

MM. L. Giraux	120	voix.
Schleicher	1	—
Doigneau	1	—

En conséquence, M. Adrien de Mortillet est proclamé Président; M. le Dr Baudon, Vice-Président: M. le Dr Marcel Baudouin, Secrétaire général; M. Louis Giraux, Trésorier, de la Société préhistorique de France.

M. Adrien de Mortillet remercie ses Collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire ainsi qu'aux autres Membres du Bureau (*Applaudissements*).

2° *Election du Conseil.* — Par application de l'article 10 des statuts, il est procédé au tirage au sort, parmi les Membres présents à la séance, de deux Membres du Conseil d'Administration pour 1906.

MM. Andrieu (L.) et Doigneau (A.), désignés par le sort, sont proclamés Membres du Conseil d'Administration de la Société préhistorique de France pour 1906.

Présentations.

Haches de bronze fausses.

M. Taté présente une *hache de bronze*, *à douille* et *à œillet*, qu'il a achetée récemment, et qui lui paraît *douteuse*, ou tout au moins suspecte.

M. A. de Mortillet fait remarquer qu'elle présente, en effet, des coups de limes et qu'elle est très peu profondément patinée. — Si elle est fausse, elle a dû être moulée sur une pièce authentique.

M. Coutil (Les Andelys) signale l'existence, à Rouen, chez un marchand d'antiquités, d'objets en bronze, dont quelques-uns paraissent aussi fort douteux.

Objets trouvés dans la grotte d'Ali-Bacha (Algérie).

M. A. de Mortillet présente des photographies communiquées par M. Debruge (de Bougie), relatives à des trouvailles faites dans la grotte d'Ali-Bacha (Algérie). Il s'agit de débris d'un crâne, assez analogue à celui de Néanderthal et de silex qui semblent moustériens. — Si ces déterminations se vérifient, et si le gisement est bien de l'époque moustérienne, cette découverte sera fort intéressante, car c'est la première fois qu'on signale des restes néanderthaloïdes en Afrique.

M. le Dr Atgier fait remarquer que M. le Dr Bertholon a signalé déjà, dans la *Revue de Tunisie*, l'existence de l'homme du type néanderthaloïde en Afrique.

Une deuxième lampe en pierre trouvée à Billancourt (Seine).

PAR

Maurice GILLET (de Suresnes).

Au cours de l'une de nos précédentes séances, j'ai eu l'honneur de présenter ici un rognon de silex, qui, d'après l'opinion de plusieurs palethnologues, avait dû être utilisé comme lampe. Par sa forme, ses tailles intentionnelles et la substance graisseuse qu'elle renfermait encore, elle ne pouvait, à mon avis aussi, avoir servi à un autre usage.

Si plusieurs de mes collègues et notamment notre sympathique et distingué Secrétaire général ont accueilli ma communication avec indulgence, sinon avec bienveillance, d'autres, par contre, ont émis des doutes sur sa véritable destination.

Cette réserve, sur l'utilisation exacte du silex présenté, loin de me décourager, a été, au contraire, pour moi un stimulant et j'ai pensé que, si je pouvais vous soumettre un objet semblable au premier et recueilli au même endroit, je dissiperais probablement les craintes de ceux qui, parmi vous, ne pensent pas que la pièce, sur laquelle leur attention a été appelée, ait pu être utilisée.

Aussi, je tiens tout d'abord à les remercier de ne pas m'avoir cru sur parole. Aiguillonné, en effet, par le désir d'apporter de nouvelles preuves, je me suis mis en campagne, et, avec l'aide intelligente de M. Houry, contre-maître de la Sablière, j'ai eu, après de longues et patientes recherches, la bonne fortune de trouver, à quelques mètres du premier, un rognon de silex, absolument semblable à celui que j'ai montré en mai dernier.

Mais, avant de signaler la frappante similitude des deux pièces, je crois devoir revenir sur la présence de la substance graisseuse, qui, malgré la longue série de siècles écoulés, était restée encore adhérente à la pierre.

Tout d'abord, l'analyse, faite par un chimiste de la valeur de M. Senglé-Ferrière, devrait enlever toutes les incertitudes à cet égard; et, d'autre part, la complète oxydation de la graisse démontrerait son existence fort ancienne.

Du reste, ce n'est pas la première fois que de semblables constatations ont été faites, et, sans m'attarder dans une nomenclature détaillée sur la trouvaille d'objets antiques renfermant encore des graisses ou des huiles, je rappellerai que M. Berthelot a analysé, à différentes reprises, des matières grasses d'époques très reculées et récemment encore des huiles recueillies dans plusieurs urnes funéraires égyptiennes du musée du Louvre, urnes con-

temporaines de la V[e] ou VI[e] dynastie (comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences du 23 janvier 1905). De mon côté, je possède un fond de vase en verre d'origine gallo-romaine, qui répand encore une odeur d'huile rancie caractéristique. Il a été ramassé, il y a quelques années, sur la place du Panthéon, lors de la construction d'égouts.

Si donc certaines substances organiques peuvent se conserver pendant 35 siècles, en subissant une simple oxydation, il n'y a rien de surprenant qu'elles se maintiennent plus longtemps encore dans cet état.

Tel est du moins l'avis des chimistes.



Fig. 1. — Deuxième lampe trouvée à Billancourt (Seine). [Réduction de 1/2].

Mais cette particularité ne constitue qu'un détail dans la détermination de l'emploi du silex trouvé à Billancourt. Ses contours, son volume, son bord aminci du côté opposé à l'aspérité destinée à tenir la lampe à la main, sont, je le crois, des preuves suffisantes.

Ceci exposé, je vous ferai remarquer que le second rognon de silex, trouvé dernièrement au même niveau que le premier, est identique au précédent comme dimensions, aspect et taille.

Là aussi le côté destiné à supporter la substance éclairante est aminci intentionnellement, et, en regard, une sorte de pédon-

cule formant poignée porte une cupule qui permet, en y plaçant le pouce, de soutenir facilement la pierre.

On pourra peut-être objecter que les tailles n'ont pas une netteté suffisante, pour donner la certitude qu'elles sont le résultat d'un travail humain.

A cela je répondrai que, le silex une fois fendu, le préhistorique avait peu de choses à faire pour le mettre en usage, sa principale préoccupation étant d'ébarber le bord, afin de faciliter la combustion de la mèche, et d'abattre les tubercules proéminents qui pouvaient le gêner.

Une remarque qui semble aussi avoir son intérêt, c'est que les deux lampes se tiennent beaucoup plus facilement de la main gauche que de la main droite. A cet effet, on voit sur le côté gauche de la deuxième des entailles faites pour permettre au pouce de s'y appuyer.

Contrairement au premier objet, la partie creuse paraît ne pas porter de traces de graisse ; un dépôt de carbonate de chaux, provenant des infiltrations d'eau chargée d'acide carbonique à travers les différentes couches de terrain, en tapisse le fond. Cette particularité provient sans doute de ce que le silex a été trouvé, *in situ*, posé à plat, tandis que l'autre était renversé (*Fig*. 1).

Quoi qu'il en soit, la similitude complète de ces deux silex donne bien l'impression qu'ils ont été utilisés; et, comme je le disais dans ma communication antérieure, on ne voit pas à quel autre emploi ces pierres auraient servi, si ce n'est à celui que nous avons indiqué.

Ce qui confirme cette hypothèse, c'est l'assurance acquise que l'homme préhistorique de Billancourt connaissait la pratique du feu. La certitude en est fournie par la présence, à la même profondeur que les lampes, de nombreux silex, qui portent des traces évidentes du feu. Leurs craquelures et leur couleur rouge ne peuvent être produites que par le séjour prolongé de la pierre dans un foyer. On remarquera, comme témoignage de l'authenticité ancienne de cette action, les concrétions calcaires que l'on voit sur l'un des côtés du gros silex placé sous vos yeux.

Par suite, on est appelé à admettre que si l'homme, qui vivait à la base du quaternaire inférieur, n'ignorait pas l'emploi du feu, il devait avoir aussi l'idée d'éclairer le fond de la grotte ou de la cabane sous lesquels il s'abritait, lui et sa famille, pendant les fréquentes et abondantes pluies de cette époque.

En terminant, je crois devoir rappeler que M. Rutot, le savant conservateur du musée royal de Bruxelles, avait déjà signalé, à la Société d'Anthropologie de cette ville, dans la séance du

27 octobre 1902, un silex recueilli par M. Thieullen à Billancourt, et présentant une cupule profonde, dont le bord avait été légèrement creusé intentionnellement par martelage. Cette particularité avait suggéré à M. Rutot la pensée de son utilisation comme lampe.

Cette idée, mise en avant par un palethnologue de la valeur de M. Rutot, ce que j'ignorais lors de ma première note, ne peut que fortifier mon appréciation.

Ce qui vient encore corroborer ce témoignage, c'est que M. le Dr Ballet a recueilli tout récemment, à Saint-Georges-sur-Eure, un rognon de silex qu'il considère également comme ayant servi de lampe.

Bien que les dimensions de la pierre de M. le Dr Ballet soient plus réduites que celles des lampes soumises à votre examen, elle leur est semblable en tous points ; et, elle porte, elle aussi, des entailles intentionnelles.

Je serais heureux de voir d'autres collègues, au cours de leurs excursions, rechercher ces sortes de pièces, car, ainsi que l'a fait très justement observer M. Doigneau, dans sa communication du 22 juin dernier, c'est en prêtant quelque attention aux questions de détails que l'on parviendra à mieux connaître la vie de nos ancêtres.

Il m'a paru utile de vous faire cette nouvelle communication, dans l'espoir que les observations qui s'y trouvent consignées démontreront, tout au moins, ma bonne foi.

J'ajouterai, pour excuse, que mon plus vif désir est d'apporter un faible rayon de lumière au milieu des ténèbres où nous marchons encore dans l'étude de l'homme primitif.

Un vase gaulois à inscription.

PAR

L. PISTAT et E. CAULY.

Le *vase gaulois* (*Fig.* 1), sur lequel se trouve l'inscription figurée ici (*Fig.* 2), est de la même composition et de même cuisson qu'un certain nombre d'autres qui ont été découverts dans l'immense nécropole gauloise (La Tène) ou marnienne, qui existe à Prunay.

Ce cimetière, fouillé depuis longtemps, renfermait cependant encore quelques sépultures oubliées.

C'est dans l'une de celles-ci que M. Logeart et le fouilleur du Musée de Reims viennent de le mettre à jour.

Parmi tous ces vases, plusieurs sont ornés artistement, quoique grossièrement de dessins au trait, dents de loups, d'empreintes tracées au doigt, ou laissées par la section d'un roseau. La disposition est toujours logique, la répétition presque toujours régulière ; et la symétrie y préside.



Fig. 1. — Vase gaulois à inscription (Réduction au 1/4).

Absolument différente est la gravure faite au trait, très profondément avant cuisson, de dix figures géométriques ou caractères tracés sur le pourtour supérieur du vase (*Fig.* 2), avec un intervalle réservé beaucoup plus grand que tous les autres et semblable à ceux qui séparent les mots dans l'écriture. La ***Fig.*** 2,



Fig. 2. — Décalque de l'inscription du vase de la *Fig.* 1 (1) (Réduction au 1/5).

calquée sur le vase, en montre le développement *exact* sur plan droit, réduit à la gravure.

Sont-ce là les productions du hasard, ou des caractères d'une écriture rudimentaire, parmi lesquels on reconnaît certaines lettres grecques et runiques?

Tel est le problème que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, et dont, j'espère, vous pourrez tirer la solution.

(1) Le calque et le dessin ont été faits par M. E. Cauly, ingénieur à Reims.

Note sur un silex taillé représentant un ours.

Par

Isaïe DHARVENT (de Béthune).

Il se dégage de ce silex un tel sentiment de vérité, le travail



Fig. 1. — Silex taillé représentant un ours (Dharvent).

de frappe et de retouche dont il a été l'objet est si évident, la

ressemblance cherchée y est atteinte à ce point que les nombreux amateurs qui l'ont vu et manié au Congrès de Périgueux s'en sont montrés fort ébranlés, et m'ont prié de leur en présenter une photographie.

Dans son écorce primitive, le caillou présentait bien une configuration générale et un éclat peut être dû à des actions physiques naturelles, bien faits pour attirer l'attention de notre ancêtre préhistorique.

Mais c'est à la main consciente et à la taille intentionnelle de celui-ci qu'il faut surement attribuer l'œil gauche systématiquement obtenu en pendant de l'œil droit. De même, s'impose à la conviction le travail de l'artiste irradiant franchement le museau glabre, et son martelage intelligent obtenant une gueule béante, pour donner à l'objet qu'il a voulu représenter sa vraie physionomie d'animal agressif et féroce (*Fig.* 1).

On pourrait sans doute aussi faire état des belles tailles qui ont dégrossi la base de la face et du côté gauche ; mais leur importance, à notre avis, n'est ici que secondaire.

Recueilli par moi-même, le 20 septembre 1905, en sa position stratigraphique, dans le diluvium inférieur, ce silex provient de la sablière Denaës à Labeuvrière-lez-Béthune (Pas-de-Calais) au lieu dit « Les poteries » attitude 63m65, qui m'a fourni encore quelques éolithes, qui me paraissent également très probants, et que je soumets à l'examen de la Société.

Ma récolte aurait sans doute été plus fructueuse, si la maladie ne m'avait empêché de renouveler une visite que le mauvais temps et l'impossibilité de me mouvoir dans l'argile détrempée ne m'avait forcé, à mon grand regret, d'écourter.

Voici la coupe de la sablière au lieu de fouille :

1° Limon récent avec humus......... 0m40
2° Diluvium à ciment ferrugineux avec
bandes de glaise dans la masse..... 3m00
3° Sable blanc Landenien supérieur...

Haches en schiste de la vallée de l'Alaine (Nièvre).

PAR

A. DESFORGES (de Fléty, Nièvre).

A la séance du 12 octobre 1904, j'ai eu l'honneur de soumettre à mes honorables collègues de la *Société Préhistorique*, un certain nombre d'objets en schiste maclifère antérieur au dévonien, que je considérais, sans en être certain, comme des coins ou des ébauches de haches polies.

Ces objets étaient si grossiers qu'ils ne furent reconnus taillés par personne. Seul, M. Adrien de Mortillet crut remarquer sur l'un d'eux des traces de travail intentionnel.

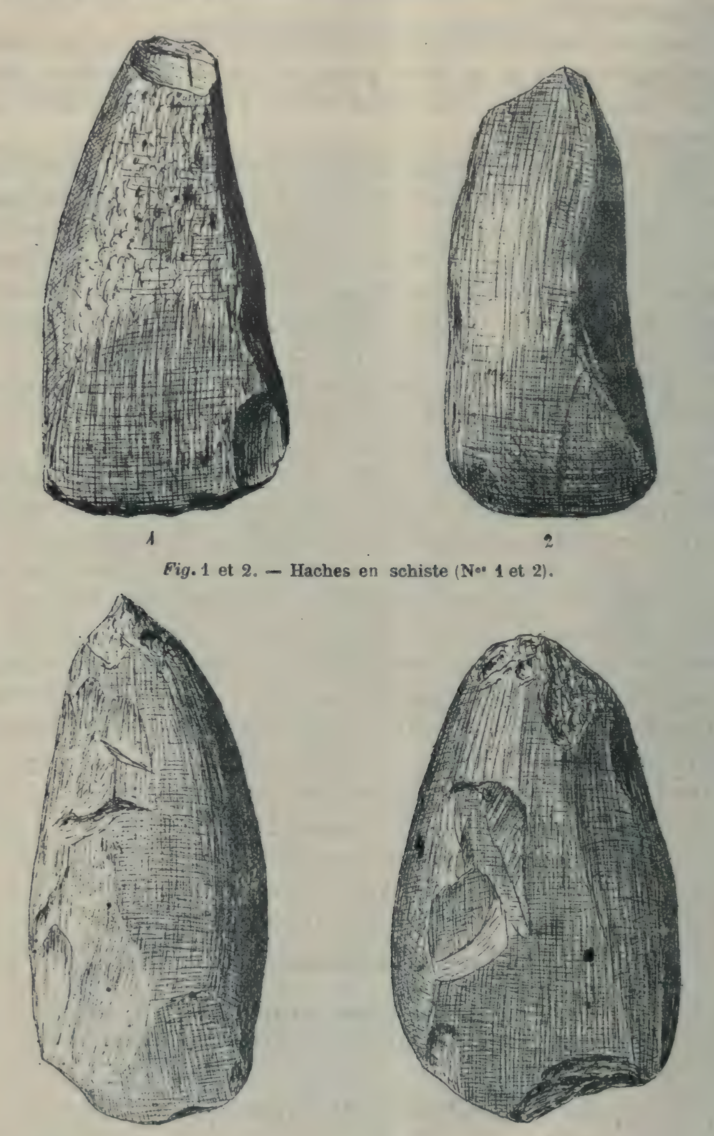


Fig. 1 et 2. — Haches en schiste (Nos 1 et 2).

Fig. 3 et 4. — Haches en schiste (Nos 3 et 4).

Depuis, j'ai pu réunir une nouvelle série de pièces moins brutes, dans laquelle j'ai choisi les quatre échantillons que je présente aujourd'hui.

Voici leurs dimensions respectives :

	HAUTEUR	LARGEUR AU TRANCHANT	EPAISSEUR MAXIMUM
N° 1	85 mm	45 mm	20 mm
N° 2	80 mm	36 mm	19 mm
N° 3	93 mm	43 mm	19 mm
N° 4	82 mm	50 mm	28 mm

Les uns et les autres proviennent des stations néolithiques de Fléty (Nièvre) (*Fig.* 1 *à* 4).

Prises isolément, ces pièces, les deux premières surtout, paraissent être des fragments naturels de roche, auxquels les agents atmosphériques et le roulement ont donné une forme particulière. Leur ensemble force l'attention et dissipe le doute.

A mon avis, ce sont bien des ébauches, — à moins que ce ne soient des squelettes —, de haches polies. Deux d'entre elles portent même la trace d'un second polissage.

Il est certain que de tels instruments, par suite de la fragilité de la roche, ne devaient pas être d'une bien grande utilité, ou, du moins, ne devaient pas servir bien longtemps ; mais, comme la matière première était abondante — elle forme la charpente de toute la région —, et de plus facile à travailler, on l'employait souvent à défaut d'autre.

Ainsi s'explique la fréquence de ces outils dans la vallée de l'Alaine, où les haches de roches exotiques, silex, jaspe, serpentine et jadéite sont plutôt rares.

Le Préhistorique des rives de la Claise et de la Creuse. Le Mortier de Prélong.

PAR

Jacques ROUGÉ (de Ligueil, Indre-et-Loire).

I

L'atelier du Grand Pressigny (1) est fort connu de tous les savants ou les chercheurs, car les silex provenant des rives de la Claise et de la Creuse se rencontrent parmi les principales collections du préhistorique, dans le monde entier.

Il serait curieux de se reporter à l'origine des premières dé-

(1) Le Grand Pressigny (Indre-et-Loire).

couvertes, faites en 1860 par le Docteur Léveillé aux champs de la Claisière (commune d'Abilly) et de l'Epargne (commune de Pressigny-le-Grand.) Peut-être serait-il intéressant aussi de retracer les grandes lignes de l'histoire de ces découvertes, à l'aide de documents ?

En 1865, O. Penguilly l'Haridon, directeur du Musée d'Artillerie, dans le *Moniteur Universel* (15 mai 1865), émet l'idée que les silex trouvés à Pressigny ne sont point des pierres à fusil, mais des armes pré-celtiques. Cette même année (1865), G. de Mortillet soutint l'opinion de O. Penguilly l'Haridon dans son étude : « *Les Mystifiés de l'Académie des Sciences* ». Le savant anglais John Evans, en 1867, publie : « *The worked flints of Pressigny-le-Grand* ».

Lors du 36e *Congrès d'Archéologie française*, tenu à Loches en 1869, l'abbé Chevalier étudie : « *Les silex taillés du Grand-Pressigny* ».

En 1892, dans sa brochure « *La Grotte des Fées* », M. le Dr Ledouble (de Tours) consacre quelques lignes, page 16, à Pressigny et à ses silex.

L'abbé Brung, curé de Chaumussay, en 1892, édite son petit volume : « *Atelier préhistorique du Grand-Pressigny* ».

Au XIIe *Congrès d'Anthropologie*, à Paris, en 1900, l'industrie de Pressigny est étudiée, en même temps que celles de Campigny et de Catenay.

A cette époque, M. de Saint-Venant publie un travail intéressant : « *Dissémination des produits des ateliers du Grand-Pressigny aux temps préhistoriques* ».

En 1903, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, tome XLII, M. J. Alexandre écrit un article curieux : « *Le Polissoir de la Fontanelle* ». Dans cette étude, l'auteur révèle l'existence d'une fabrique de faux silex, taillés et polis, fabrique ayant fonctionné aux environs du Grand-Pressigny.

Parmi les plus belles pièces découvertes dans le voisinage du Grand-Pressigny, il faut citer : Les *polissoirs* du docteur Léveillé ; les *silex* de M. Jollivet (dont la plus grande partie recueillie près de Preuilly est au Musée de Tours) ; les silex du comte Chateignier-La-Roche-Posay, trouvés en 1860 dans la propriété de la Custière, commune de Chambon (Indre-et-Loire) ; les silex de feu l'abbé Brung, curé de Chaumussay ; et le polissoir de Ferrière-Larçon (Indre-et-Loire).

On peut voir ce monument historique dans l'une des maisons du bourg de Ferrière. Ce beau polissoir fut étudié par Ch. de Grandmaison dans le tome XVII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, année 1864.

Les silex de l'atelier du Grand-Pressigny se rencontrent principalement dans les communes de Saint-Fovier, la Celle-Guenaud, Abilly, Pressigny-le-Grand, Chaumussay, Barou, Preuilly, et La Guerche. A Manthelan, dans l'ossuaire des Vigneaux, on a trouvé un petit polissoir de 20 centimètres de longueur sur 15 de largeur.

Sur la rive poitevine de la Creuse, les silex abondent. A côté du lieu dit « Le Prélong », le 20 avril 1904, M. Musnier découvrit le mortier, dont j'ai remis le moulage à la Société préhistorique de France (*Fig.* 1).

Les côtes poitevines de la Creuse méritent d'être étudiées en détail.

Elles contiennent un certain nombre de gîtes ou stations, parmi lesquels :

« L'étang Berland », sur la route de Châtellerault à la Roche-Posay ;

« Le Carroir Bernard », entre Coussay-les-Bois et Saint-Sauveur-la-Foucaudière ;

« La Navellière », commune de Leigné-les-Bois ;

« Verlhé », entre Coussay-les-Bois et Pleumartin ;

« Fontmort », commune de Dangé ;

« Gatineau », près La Roche-Posay.

II

Le Mortier de Prélong (*Fig.* 1) peut être décrit de la façon suivante (1).

A. Le Bloc. — *Poids.* — Trente kilogrammes.

Nature de la roche. — Silex, de couleur rouge et jaunâtre.

Gisement. — Ravin de « Prélong », situé entre la chapelle ruinée, de ce nom, et le chemin de « La Petite Guerche », département de la Vienne.

Dimensions. — Longueur $0^{m}52$ centimètres. La plus grande largeur atteint $0^{m}31$ centimètres au-dessous du mortier. La plus petite largeur, à l'extrémité adverse de la cavité est de $0^{m}10$ centimètres. L'épaisseur est de 3 (trois) centimètres à l'extrémité du mortier, ainsi qu'à l'autre extrémité du silex. La paroi droite a $0^{m}03$ d'épaisseur et la paroi gauche, $0^{m}02$.

Observations. — Dans la partie entourant le mortier, et notamment au-dessous de la cavité, le bloc a quelques fissures et des stries. La partie supérieure est complètement à l'état de silex brut. Quelques lamelles, seules, au milieu de la partie inférieure

(1) Un moulage en plâtre de ce mortier a été présenté en séance.

du bloc ont été détachées. A l'extrémité de la pièce, du côté opposé au mortier, le bloc est écorné.

La surface postérieure est irrégulière, à cause de petites bosses et cavités. Sur cette surface, on remarque une petite cuvette ébauchée, qui, peut-être, indique un premier essai de mortier, de ce côté.

B. Le Mortier. — *Description.* — C'est une cuvette aplatie à l'extrémité du bloc. Elle est finement polie en ses contours et à son aplatissement qui vient mourir à l'extrémité du bloc. A cet endroit, la cuvette s'accuse davantage par un bourrelet irrégulièrement poli. Du côté brut le bourrelet de la cuvette a une pente de 0^m02. Le rayon de la cuvette est de 0^m10 (*Fig.* 1).

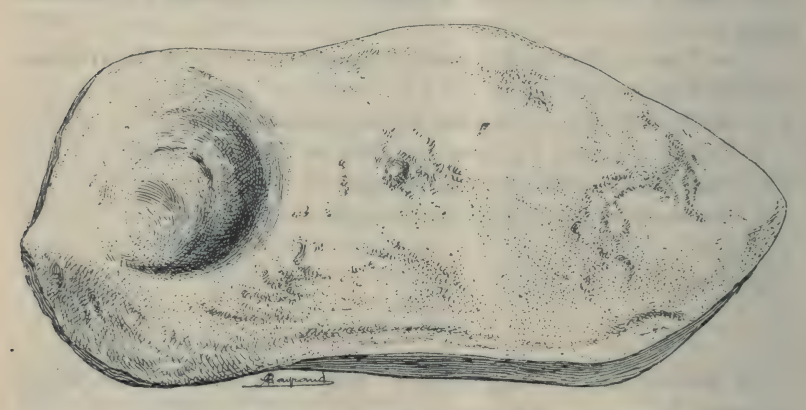


Fig. 1. — Le Mortier de Prélong. — Vue de la face supérieure.

Observations. — Au centre, sur la gauche, une partie de la surface polie a été éclatée. On rencontre, sur cette surface polie, deux cavités et une nodosité. A droite, à l'extrémité de la cuvette, existe une cavité peu profonde, provenant d'un éclatement. Tout autour du mortier, on peut remarquer une surface polie irrégulièrement, et affectant l'apparence d'un tronc d'arbre dont la coupe aurait été reparée par la cognée.

Un Godet néolithique.

PAR

Le Dr BAUDON.

J'ai l'honneur de vous présenter un objet en silex, que je considère comme un ustensile (*Fig.* 1).

Il a été trouvé sur un atelier néolithique au Plessier sur Saint-Just (Oise).

Il constitue un Godet, dont la cavité, occasionnée par une cassure naturelle, est lisse et unie.



Fig. 1. — Godet néolithique. — Partie concave.

Sa profondeur, au centre, peut atteindre environ $0^{m}02$; elle diminue en se rapprochant des bords.

La forme générale de cet ustensile est presque carrée ; elle a été donnée au moyen de retouches intentionnelles. Chacun des côtés du carré a $0^{m}08$ ou à peu près.

Ses bords sont obliques de haut en bas et de dehors en dedans. Leur épaisseur, plus importante aux angles, varie de $0^{m}02$ à $0^{m}03$.

Le dessous de ce godet (*Fig.* 2) offre des particularités intéressantes. Il a été martelé pour rendre probablement son assiette plus

stable. — Je ne crois pas que ce mode d'éclatement du silex, employé dans la circonstance pour éviter le bris de l'ustensile, ait été signalé.

Il semble aussi qu'il ait subi l'action du feu (*Fig.* 2).

A quel usage pouvait servir ceg odet, dont la contenance est si restreinte ?

Je ne saurais le dire. Je ne vous l'ai présenté, du reste, que

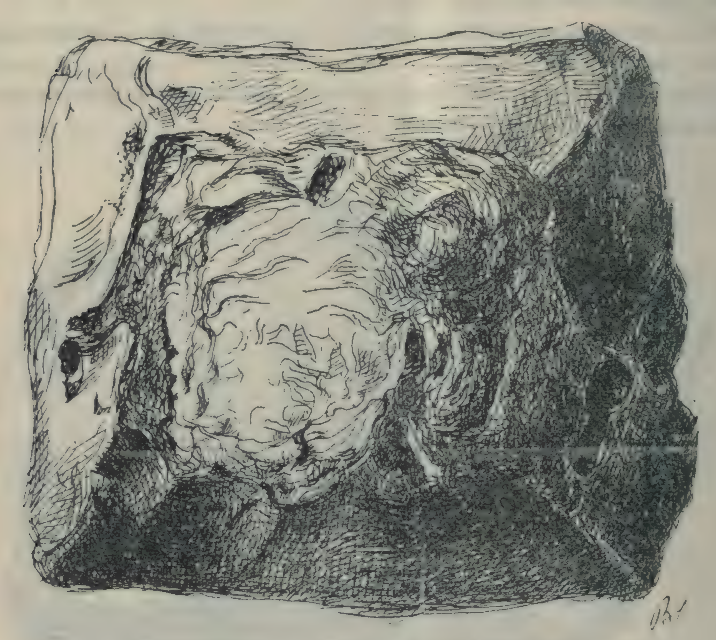


Fig. 2. — Godet néolithique. — Dessous, destiné à faire voir le martelage.

pour montrer une fois de plus que les hommes de cette époque savaient utiliser et approprier à leurs besoins tout ce que la nature leur offrait.

Hache d'armes néolithique.

PAR

A. DESFORGES.

J'ai l'honneur de soumettre à la S. P. F. une pièce en silex, provenant de la station néolithique de Roche, commune de Fléty (Nièvre).

Cette pièce, qui mesure 108 millimètres de longueur, 72 milli-

mètres de largeur, et 25 millimètres d'épaisseur maximum, affecte la forme d'une hache acheuléenne à talon ; elle est retouchée sur les deux bords de la pointe, du côté de la face inférieure, et sur un seul bord du côté de la face supérieure, qui est presque entièrement recouverte par le cortex de la roche.

Se trouve-t-on en présence d'un outil acheuléen ou d'une hache d'armes néolithique ? Je penche pour cette dernière interprétation.

J'ai rencontré des objets semblables à La Sablière, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), dans une station où domine le néolithique.

Le propriétaire de la station, M. Tardy, a même recueilli, en 1901, dans le fond d'une cabane détruite par l'incendie, deux de ces haches, auxquelles adhéraient encore les manches carbonisés.

L'emmanchement, qui était des plus simples, mérite d'être signalé : la hache, introduite dans l'extrémité fendue d'un fort bâton, y était maintenue au moyen d'un tendon ou d'une liane. Des reconstitutions, faites par M. Tardy, donnent des armes, avec lesquelles on pouvait abattre un animal de forte taille, et, à plus forte raison, un homme.

Je serais heureux d'avoir sur cette question l'avis de mes savants collègues de la Société.

M. le Dr Ballet est d'avis que la pièce présentée par M. Desforges est bien certainement taillée et qu'elle peut être néolithique. Mais à quoi servait-elle ? Il ne saurait le dire. C'est le « Caillou utilisé » de Rutot.



Etude sur les « Livres de Beurre » du Grand-Pressigny.

PAR

Le Dr Henri MARTIN.

Les grosses masses de silex, que je présente aujourd'hui à la Société Préhistorique de France, sont bien connues de vous, Messieurs ; et je n'aurais pas voulu me lancer dans une communication touchant un sujet déjà bien battu, si je n'avais trouvé quelques signes importants à vous signaler.

Je pense que ces pièces sont encore à l'ordre du jour, leur interprétation reposant seulement sur des conjectures et des impressions personnelles, ce qui n'est pas suffisant !

Ces blocs sont appelés *Livres de Beurre* par les laboureurs de la contrée du Grand-Pressigny, nom naïf, dépourvu de toute prétention scientifique, qu'ils doivent conserver, puisque c'est le premier qu'ils aient reçu.

Ces silex sont connus depuis longtemps, car c'est le 18 août 1864 que Broca (1) fit une communication à la *Société d'Anthropologie*, à propos des pièces que Meillet de Poitiers venait d'envoyer à Paris. Il fit remarquer que provisoirement ces silex avaient reçu le nom de *hache*, mais qu'ils en différaient entièrement par leur forme et leur dimension.

La découverte de Meillet souleva une discussion entre Broca et Leguay : Broca, repousse l'idée de hache et sans se prononcer d'une façon très affirmative, « pense qu'il est possible de se demander si ces objets ne sont pas plutôt des ustensiles destinés par exemple à la culture du sol ».

Leguay, au contraire, voit dans ces silex la possibilité de haches votives, et combat l'opinion défendue par Broca et Giraldès. Dans cette même séance, inspiré probablement par les observations de Brouillet, Leguay finit par admettre que ces grosses masses sont des *matrices* ou *nuclei*, sur lesquels des couteaux ont été enlevés.

La pierre après avoir servi a été rejetée comme inutile, ne pouvant donner un second couteau. Peu de temps après, ce même auteur, revenant sur la question, après avoir examiné sur place ces silex, se rend compte que des lames ont été enlevées souvent aux deux faces du nucleus, et qu'il ne faut voir dans les « livres de beurre » qu'un débris de fabrication de silex taillés.

L'année suivante G. de Mortillet (2), dans la même société, réfutait les opinions d'E. Robert, qui soutenait à l'*Académie des Sciences* une thèse invraisemblable : les silex du Grand-Pressigny étaient les résidus d'une fabrication de pierre à fusil !

G. de Mortillet (3) voyait déjà dans ces silex des *nuclei*. Dans son beau volume, le *Préhistorique*, il consacre quelques lignes aux « livres de beurre », et les décrit comme des nuclei destinés à fournir de grandes lames à dos arrondi, qui devaient être retaillées en pointe de lance.

L'abbé Brung (4), qui a étudié sur place pendant de longues années ces ateliers, partage la même opinion et ajoute que ces

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, T. V, page 695.
(2) *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1865, p. 201.
(3) *Le Préhistorique*, 1885, 2e éd., p. 508.
(4) L'abbé Brung. *Ateliers préhistoriques du Grand-Pressigny*. Tours, Deslis, 1892,

nucléi étaient taillés de façon à fournir des lames plus larges à la base qu'à la pointe.

Je limite là ces citations, car ces silex, reconnus par tous les préhistoriens comme des *nuclei*, n'ont pas donné lieu, depuis, à des travaux importants.

Cependant, en les étudiant de près et sur de nombreuses séries, ils ne donnent pas seulement l'impression d'un bloc à fournir des lames, ou d'un déchet de fabrication. La diversité de leurs formes ne permet pas de les considérer uniquemement comme des *nuclei*. Certes, je ne viens pas soutenir que nos ancêtres n'ont pas percuté sur les livres de beurre et n'en ont pas détaché des lames; la chose est trop visible sur leurs faces, pour le nier !

Ces longues empreintes sont là comme traces probantes de l'industrie. Mais il y a dans ces masses siliceuses un autre problème à résoudre. Les livres de beurre abondaient autrefois dans les parages d'Abilly et de la Claisière; devenues plus rares aujourd'hui, il est cependant encore possible d'en trouver à la surface des champs. Enfoncées dant le sol actuel, elles appartiennent aux industries mélangées de la surface, malgré cela, et, sans preuves absolues, on les considère comme néolithiques.

J'ai pu recueillir sur place, choisir dans la collection de l'abbé Brung, et dans la ferme de la Giraudière près d'Abilly, une série de 64 types assez différents. Cette série est donc le résultat d'une sélection, faite sur un nombre considérable d'exemplaires.

L'étude de ces silex m'a conduit à reconnaître :

1° Des caractères communs à toutes les livres de beurre;

2° Des caractères spéciaux, permettant d'établir plusieurs groupes.

Les caractères communs comprennent :

A. Une extrémité antérieure ou pointe; une extrémité postérieure ou base; une face supérieure; une face inférieure; deux bords.

B. Forme plus ou moins naviculaire.

C. Ligne alterne sur les deux bords.

D. Empreintes de lames détachées.

Les caractères spéciaux intéressent plus particulièrement :

A. La pointe ou extrémité antérieure.

B. Les faces.

Parmi les caractères communs, je m'arrrêterai, dans cette étude, sur la *ligne alterne des bords* et sur les *empreintes de lames*.

Ligne alterne.— Ce signe se retrouve sur toutes les « livres de beurre ». Déjà, dans le *Manuel de Recherches préhistoriques* (1) et au *Congrès de Périgueux* (2), j'ai insisté sur ce caractère de taille du silex, non pas inconnu, mais délaissé, auquel on doit attacher une valeur de premier ordre.

Cette ligne alterne ou sinueuse, qui traverse toute l'industrie paléolithique et néolithique, prend actuellement un intérêt considérable, devant les retouches artificielles, qui menacent d'effondrer tout l'outillage préchelléen.

La présence de cette taille sur un silex quelconque écarterait toute idée de retouches accidentelles; car les chocs reçus dans un torrent ou dans une cuve à agitateurs ne peuvent donner une percussion régulière et alterne sur le bord du silex.

La livre de beurre présente cette taille alterne, avec un maximum d'intensité; elle peut servir de type à une description, tant ses caractères sont empreints d'une netteté et d'une régularité étonnantes.

Prenons pour exemple la livre de beurre représentée sur la *Figure* 1 *bis* (Planche I); elle est vue de profil, couchée sur son bord latéral droit; sa face supérieure est dirigée à droite, laissant devant les yeux son bord gauche. Vers la base, la ligne sinueuse est très peu accentuée; c'est après un trajet de 4 centimètres (3) vers la pointe que nous voyons la crête obliquer à gauche de 15 millimètres, puis à droite, formant ainsi un angle un peu obtus ouvert à droite; de là elle suit un nouveau trajet de 17 millimètres vers la gauche, et ainsi de suite jusqu'à la pointe pour former 23 dents alternes. Chaque dent correspond au sommet d'un angle obtus, ou presque droit; de plus, ces dents sont alternativement dirigées à droite et à gauche : les dents 2, 4, 6, 8, etc. empiètent sur la face supérieure, tandis que les dents 1, 3, 5, 7, etc., penchent sur la face inférieure.

Cette ligne est incontestablement intentionnelle; et son intérêt s'accroit en l'examinant sur cette pièce, choisie à dessein, à cause de la tuméfaction qui renfle, vers le milieu, sa face inférieure. Cette tuméfaction, rarement aussi développée, a été la cause d'une difficulté dans la taille. Malgré la qualité du silex, qui paraît en ce point mal se prêter à un éclatement régulier, la ligne sinueuse a été conduite avec une insistance remarquable; et les dents taillées en cette région, sans avoir la régularité observée ailleurs, sont cependant très apparentes.

(1) *Manuel de Recherches préhistoriques*, 1905, Schleicher, page 110.

(2) *Congrès préhistorique de Périgueux*, 1905. [*A propos des Eolithes.* Communication du Dr Henri Martin.]

(3) Tenir compte de la réduction au 2/5 sur la *figure* 1 *bis*.

Il y a donc là une intention certaine, un travail poursuivi dans un but déterminé, que je chercherai à interpréter.

Ces dents sont le résultat de coups de percuteurs distribués tantôt à droite, tantôt à gauche, sur le bord du bloc primitif.

Examinons l'effet de la première percussion portée sur ce bord : le coup a été donné un peu au-dessus de la base, de gauche à droite, suivant une certaine inclinaison et a fait sauter un éclat aux dépens de la face supérieure.

L'éclat est donc parti de la face opposée au côté frappé ; il laisse une *cupule* dont les diamètres ont 18 et 22 millimètres, et la profondeur 6 millimètres.

Le deuxième coup a été porté au-dessus du premier avec la même inclinaison, mais en attaquant la face supérieure du silex ; l'écaille partie est empruntée à la face inférieure. Chaque nouveau coup est donné avec une percussion en sens inverse de la précédente, en un point voisin de la limite supérieure de la cupule précédemment taillée.

Les dimensions que j'ai données de la cupule sont variables ; généralement, elles sont plus grandes vers la base de la « livre de beurre ».

Le contour de la cupule peut être envisagé comme formé de cinq côtés ; deux de ces côtés sont libres sur le bord de la livre de beurre et entrent dans la constitution de la ligne sinueuse; ils ont des arêtes très vives, et répondent sur la face opposée à deux demi-dents, appartenant chacune à deux cupules différentes, situées l'une au-dessus de l'autre.

Les trois autres côtés de la cupule empiètent sur la face du silex et se touchent par des angles souvent droits, mais parfois arrondis.

D'une façon générale, la succession des coups portés alternativement à droite et à gauche, détermine deux séries de cupules. Chaque série, pour un même côté, est formée d'éléments qui se touchent et ont un côté commun. Ce côté commun, par son extrémité externe, est en contact de la ligne sinueuse et aboutit au sommet d'une dent. Si, par la pensée, nous prolongeons ce côté commun dans le même plan sur l'autre face, nous le voyons passer par le centre d'une cupule de la série opposée.

La percussion du bord libre qui intéresse la face inférieure est souvent plus vigoureuse et détache un large éclat. Dans ce cas, la cupule inférieure correspond à deux et même à trois cupules supérieurse. Ces dernières sont obtenues par des coups, donnés dans le même sens, sur le bord libre, déjà existant, de la grande cupule inférieure. Cette variété de taille alterne n'altère pas toujours la sinuosité régulière de la ligne.

L'absence des cupules peut s'observer sur les livres de beurre; mais ce cas est peu fréquent.

Ecailles adhérentes. — Dans le fond des cupules, il existe assez souvent des écailles qui n'ont pas été entraînées avec l'éclat de percussion. Il y a là un phénomène voisin de l'esquillement ; mais, ici, la parcelle de silex, quoique clivée, reste enchâssée ou sertie au fond de la cupule ; elle est donc *adhérente* (*Fig.* 1, vers la pointe).

C'est d'ailleurs un phénomène accessoire, sans grande importance.

Empreintes des lames. — Les lames détachées à la surface des « livres de beurre » peuvent être reconstituées, grâce aux empreintes qu'elles ont laissées. Les nuclei, tels que nous les trouvons, ont déjà fourni une ou plusieurs couches de lames. Lorsque la taille intéresse la région épaisse du bloc, il est fréquent de voir deux ou trois lames enlevées sur la même rangée. Elles occupent souvent toute la longueur du nucleus ; mais parfois il existe des lames plus courtes qui ne gagnent pas la pointe. Ces dernières ont été arrêtées, lors de leur dégagement, par un défaut dans le silex, et le clivage s'est relevé vers la surface.

La surface d'éclatement permet d'établir deux cas dans le dégagement des lames :

1° *Lame unique.* — peut être large ou étroite.

2° *Lame multiple.* — ordinairement étroites.

Par ses bords, la lame est en contact plus ou moins proche de la ligne sinueuse. Cette proximité donne au bord de la lame un caractère tout particulier. Pour nous en rendre compte, suivons le bord droit de l'empreinte droite sur le nucléus (*Fig.* 1) : nous voyons que le clivage coupe à la surface du nucléus un certain nombre de *crètes* ; chacune d'elles n'est autre chose que le côté commun de deux cupules. Chaque crète, lors de sa séparation du nucléus, adhère au bord de la lame et lui fournit une dent tranchante et pointue. Au contraire, le bord de la lame en rapport avec l'axe du nucléus ne rencontre pas la crète et se dégage presque en ligne droite. Nous avons donc dans cette lame deux tranchants ; l'un droit, l'autre à dents de scie.

Quand la lame intéresse par ses bords les deux lignes de cupules, elle est garnie d'une double rangée de dents.

Si la lame est étroite et médiane, les bords sont droits (*Fig.* 2).

C'est là une première explication de la ligne sinueuse.

Je ne puis admettre que nos ancêtres, après avoir obtenu, par ce procédé ingénieux, les outils garnis de dents extrêmement

tranchantes, peut-être même assez résistantes, se soient livrés immédiatement sur eux au travail des retouches, avant d'avoir utilisé le premier fil.

Les retouches, en ce qui concerne les lames, doivent être regardées comme un travail de réparation.

Une autre particularité me reste à signaler; sur certaines « livres de beurre », comme je l'ai dit précédemment, les entailles latérales manquent vers la base ; il en résulte que la partie de la lame située dans cette région est dépourvue de dents. (*Fig. 2*). Cette région doit être regardée comme celle du manche ; elle répond au plan de frappe et atteint là sa plus grande épaisseur.

Autre opinion sur la ligne alterne. — On admet généralement que la ligne sinueuse est un large festonnage sur les bords du nucleus, destiné à empêcher les doigts de glisser quand le nucleus est tenu à la main (1). Je ne pense pas que nos ancêtres aient mis leurs doigts sur ces entailles très tranchantes pendant la taille ; ils ont dû au contraire les éviter avec soin, ou tout au moins les garnir d'un corps protecteur.

Le festonnage, d'ailleurs, existe jusqu'à l'extrémité antérieure du bloc, c'est-à-dire dans une région où il n'est pas probable que la préhension puisse s'exercer ; ne voit-on pas beaucoup de « livres de beurre », à base massive, qui ne pouvaient être mises en équilibre dans une prise par la pointe.

Il n'est pas vraisemblable qu'un travail très soigné, comme c'est le cas pour les cupules puisse en partie être inutilisé. Nos ancêtres n'ont pas taillé 30 ou 40 cupules sur un silex, pour y placer la pulpe de cinq doigts!

Une troisième objection découle de l'impossibilité, dans beaucoup de cas, d'embrasser la moitié du nucleus avec la main. La moitié de la circonférence des « livres de beurre » dépasse fréquemment 25 centimètres, tandis que l'écart moyen d'une main humaine, ne peut atteindre ces dimensions, de l'extrémité de l'auriculaire à celle du pouce.

Il est beaucoup plus probable que le nucleus était tenu dans la paume de la main placée en supination, la face inférieure du nucleus en contact des métacarpiens, la pointe dirigée en bas, et la base vers l'opérateur.

Quatre doigts, la pulpe en rapport avec le silex, devaient être sur un côté, un peu retractés au-dessous du bord tranchant, et le pouce en opposition s'allongeait sous l'autre bord. Dans cette position, les doigts pouvaient éviter la zone dangereuse des arêtes.

(1) G. de Mortillet, *Le Préhistorique*, 2e édition, page 509.

Etude des différentes formes de Livres de Beurre. — Nous venons de voir, dans le courant de cette étude, qui a nécessité une description aride, comment était constituée la ligne alterne et quelle pouvait être son utilisation probable.

Il me reste à examiner ce qu'elle devient sur les nuclei plus ou moins débités, ceux qu'on regarde trop communément comme déchets de fabrication.

Dans beaucoup de cas, la taille des lames n'a intéressé qu'une face du nucleus : doit-on conclure, pour cela, que la deuxième face devait fournir d'autres lames!

On peut répondre par l'affirmative pour certaines pièces naviculaires, qui semblent se prêter encore à la taille. Les types très aplatis par le débit sur les deux faces ne sont pas rares.

Il y a donc lieu de considérer certains exemplaires comme des *réserves*, et non comme des déchets.

Type pointe. — Une forme assez curieuse, représentée aux *Figures* 1 et 1 *bis*, possède une extrémité antérieure taillée en pointe. Cette pointe n'atteint même pas tout son développement, car il en manque un fragment. Il est facile de se rendre compte qu'elle a été obtenue par de larges éclats transversaux intéressant la face inférieure. Ce travail a précédé celui des petites entailles ou cupules de la pointe.

Il y a donc là intention manifeste d'obtenir une pointe au nucleus. Autrement, il faudrait admettre, sur cette pièce, un procédé de taille préparatoire, qui diminuerait le nombre et la largeur des lames, et fournirait seulement des éclats inutilisables.

Le but cherché est différent; on doit plutôt trouver une solution en tenant compte de cette *région effilée* garnie de *dents de scie*.

Cette « livre de beurre », de forte dimension, donne les mensurations suivantes :

Mensurations :

Longueur..........................	34cm3
Largeur maxima.......	11cm2
— minima........	3cm
Epaisseur maxima.....................	11cm4
— minima..	1cm5
Poids..................................	4 kilogrammes

Type levier. — Souvent, la totalité de la face inférieure de la « livre de beurre » affecte la forme d'une carène ; au contraire, dans

la variété qui nous occupe, cet aspect est limité à la région antérieure et n'occupe que le 1/4 de la longueur totale.

Sur un profil, dans la *Figure* 2 *bis*, on voit nettement ce renflement terminal, accentué par une échancrure.

Cette variété est comparable à un *Levier coudé*. La pointe porte des traces évidentes de travail; le silex est écrasé. La carène n'est pas intacte, elle a peut-être comme point d'appui subi un écrasement.

Cette pièce nous fournit un exemple de belle lame unique, à double rangée de dents de scie.

Mensurations :

Longueur..........................	28cm6
Largeur maxima..........................	7cm
— minima..........................	3cm2
Epaisseur maxima. A la pointe.	5cm
— A la base............	5cm2
— minima. A la pointe de 5cm à..	1cm2
— A la base............	4cm3
Poids..................................	1460 grammes

Type coin. — La pièce figurée au n° 3, et surtout son profil en 3 *bis*, donne, au premier examen, l'impression d'un coin de forte dimension. La face supérieure a fourni seulement une lame de 15 centimètres.

Les deux bords sont bien taillés par le procédé des cupules et la ligne alterne est très visible. La face inférieure porte un grand éclat qui occupe les 2/3 antérieurs; elle est transformée ainsi en longue surface plane; sa rencontre avec la face supérieure se fait sous un angle aigu, formant un biseaut rès accentué. L'extrémité antérieure mesure en large un peu plus de 5 centimètres ; elle est franchement transversale et taillée aux deux faces.

Quant à l'extrémité postérieure, elle est disposée en plan de frappe pour les lames, mais peut aussi devenir une surface frappée, si nous admettons que cet outil est un coin.

Ces signes ne sont-ils pas suffisants pour nous permettre de reconnaître ici un instrument de forme voulue?

Cette pièce ne peut pas être un déchet de fabrication?

Mensurations :

Longueur..............................	26cm
Largeur maxima..........................	8cm6
— minima........................	5cm5
Epaisseur maxima........................	7cm3
— minima.....................	1cm2
Poids..................................	1805 grammes

Type scie. — C'est à l'obligeance de notre excellent collègue et ami M. Fourdrignier que je dois la communication de la pièce très curieuse, photographiée en 4 et 4 *bis*. Elle atteint un minimum d'épaisseur remarquable et occupe l'extrême limite d'aplatissement de la série que je possède.

La face inférieure, dont le cortex est presque intact, n'a pas fourni de lame; mais les bords sont taillés et les éclats empiètent sur la gangue de plusieurs centimètres. On retrouve ici. comme sur les autres « livres de beurre », la ligne alterne. Cette disposition est très instructive, et nous montre une ligne alterne, taillée sur une face qui ne peut donner de lame. Son exécution n'a pas été faite sans but; si nous rapprochons le peu d'épaisseur de cette pièce et la présence de dents sur les bords, nous avons un instrument capable de scier.

Je n'oserai invoquer l'écrasement des dents, pour confirmer cette opinion ; la forme générale de l'outil suffit. J'ajouterai cependant que cette belle lame possède de la *voie*, puisque ses dents sont inclinées alternativement.

Nous ne pouvons, devant ces faits, retirer à nos ancêtres la notion des vraies dents de scie.

Mensurations :

Longueur..	24cm3
Largeur maxima	11cm7
— minima	4cm6
Epaisseur maxima	1cm8
— minima	2cm7
Poids	1075 grammes

CONCLUSIONS.

1° La *Livre de beurre* est une forme passagère de *nucleus*.

Son utilisation finale ne peut être précisée d'une façon absolue.

Cependant les différentes variétés peuvent être comparées à des outils, tels que : *pointes*, *leviers*, *coins* et *scies*.

2° La *Llivre de beurre*, comme nucléus, fournit des lames à double tranchant. L'un de ces tranchants possède très fréquemment des dents de scie intentionnelles.

3° La *igne alterne*, avec ses cupules, n'est pas destinée à maintenir le silex pendant la taille.

Le côté commun des deux cupules, à la surface de taille, donne des crètes, qui se transforment en dents de scie sur le bord des lames.

4° La *ligne alterne*, sur les livres de beurre très amincies par la taille, donne par son ondulation des dents de scie, qui ont de la *voie*.

NOUVELLES

Une nouvelle station néolithique à Saint-Hippolyte du Fort.

M. le L[t] Gimon vient de découvrir une station en plein air située sur les fentes d'une des montagnes avoisinant Saint-Hippolyte-du-Fort. Cette station lui paraît être jusqu'à présent du début du néolithique. Elle a de grands points de ressemblance avec celle de la Bastile d'Engras, signalée par M. Venant, près d'Uzès.

Cette station lui a été signalée par M. Carteirac, artiste-peintre de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Une célèbre collection du Gard.

On lisait dans *Le Petit Méridional* du 23 novembre 1905 :

« Citons un cas où le Gard va être dépouillé au bénéfice d'un petit gouvernement étranger.

Il existait dernièrement à Uzès, formée par le directeur de l'établissement des frères de cette ville (1), une très belle collection préhistorique : armes, bijoux, instruments, poteries, etc.

Le plus intéressant de cette collection était que, sans exceptions, toutes les pièces qui le composaient provenaient de la région, notamment de la vallée du Gardon. C'est, en effet. par ses recherches directes, et celles de ses élèves, dressés par lui, que le directeur en question avait composé cette collection, qui est actuellement fort importante.

A l'heure présente, ayant quitté Uzès pour une autre localité, le propriétaire de tous ses documents instructifs cherche à les vendre, et

(1) Il s'agit de la collection célèbre du Frère Sallustien, aujourd'hui sécularisé, et qui s'appelle M. Lhermite. [Néolithique des Grottes du Cañon du Gardon ; fouilles personnelles [et des dolmens de la région].

se trouve en présence de propositions avantageuses faites par le prince de Monaco, qui, on le sait, s'intéresse beaucoup aux choses d'archéologie scientifique.

Cette collection d'objets provenant tous de nos vallées et, par conséquent intéressants, surtout pour nos musées locaux, va donc très vraisemblablement prendre le chemin de l'étranger.

A défaut des villes dont les administrations se désintéressent malheureusement de plus en plus de semblables questions, des Sociétss auraient pu intervenir, ouvrir des souscriptions, faire des démarches, afin d'obtenir la cession de cette collection au Musée de Nîmes ou d'Avignon. Encore une fois, il est bien regrettable que nul de nous ne s'intéresse efficacement à nos Musées.»

Il est, en effet, fort regrettable de voir notre pays dépouillé de ses plus belles collections. Mais, chez nous, *l'argent manque* pour les acheter ; et le Musée de Saint-Germain, on le sait, ne recherche pas du tout les collections locales importantes. Il convoite seulement les pièces rares.

C'est au Midi à prendre en l'espèce l'initiative. Puisqu'il doit agir, qu'il agisse (1) et vite. — L'occasion est bonne. On ne la retrouvera plus (2).

(1) On nous annonce qu'une collection très remarquable d'objets romains trouvés sous le sous-sol de Nîmes (statuettes, bronze, poteries, etc., etc), et longtemps exposée dans le temple de Diane à Nîmes, est aujourd'hui dans un musée d'Allemagne. Ce fait s'est passé il y a quelques années ; et, malgré les protestations, le *tolle* général, on recommence !

(2) A Meyrueis (Lozère), récemment, une riche collection de pièces préhistoriques, également rassemblée par des frères, a été aussi dispersée aux quatre vents.



SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 Janvier 1906. — Le procès-verbal est adopté.

A propos du procès-verbal, MM. Fourdrignier et A. de Mortillet prennent la parole [Voir plus loin leurs communications].

Communications du Secrétariat général.

1° Correspondance.

Le Bureau de la Société a reçu une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, l'informant qu'en 1906, comme en 1905, le Ministère souscrit pour vingt-cinq Collections des Bulletins de la *Société préhistorique de France.*

2° Bibliothèque.

La bibliothèque de la Société a reçu les brochures ci-dessous :

Baudouin (Marcel). — *Les gravures sur os de l'époque gallo-romaine à la nécropole de Troussepoil, au Bernard* (Vendée). — Extr. des *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1905, 6 juillet, figures.

Doigneau (A.). — *La Sablière des Rochottes.* — Extr. du *Bull. et Mém. de la Société d'Anthr. de Paris*, 1900, in-8°.

Bossavy (M. J.). — *Le maillet d'Yvré-le-Polin.* — Extr. du *Bull. de la Soc. préh. de France*, 1906, n° 1, 1 *fig.*

Un livre allemand sur l'Homme Quaternaire.

M. Marcel Baudouin. — J'ai l'honneur de signaler à la Société l'apparition d'un volume fort intéressant, relatif au Préhistorique, et paru récemment en Allemagne.

Il est intitulé : *Der Mensch zur Eiszeit in Europa und seine Kulturentwicklung bis zum Ende der Steinzeit.* Il a pour auteur le Dr Ludwig Reinhardt et est édité par la librairie Ernst Reinhardt, de Munich. Ce bel ouvrage, illustré de 185 figures, dont quelques-unes sont peu connues en France, s'inspire évi-

demment beaucoup des travaux de l'École française et en particulier de ceux de G. et A. de Mortillet, car la Préhistoire est une science presqu'exclusivement française, en tout cas bien plus française qu'allemande. Mais, cependant, on trouvera çà et là des données relatives à la Suisse et au centre de l'Europe, qui sont ignorées de beaucoup d'entre nous.

Il serait à souhaiter que cette œuvre, très claire, qui constituerait un livre de vulgarisation de premier ordre, soit traduite en français, car elle rend pleine justice à nos savants et fait connaître les trouvailles les plus caractéristiques de notre pays.

3° Distinctions honorifiques.

Le Bureau enregistre avec plaisir la récente nomination suivante : Est nommé *Commandeur de la Légion d'honneur* M. le Dr PEYROT, sénateur de la Dordogne, membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux de Paris, membre de la Société.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL du *Premier Congrès préhistorique de France* annonce qu'à l'occasion de cette création scientifique les récompenses ci-dessous ont été accordées, le 1er janvier 1906, aux membres de la Société dont les noms suivent.

Officiers de l'Instruction publique : M. G. LACOULOUMÈRE, membre du Comité d'organisation; M. Ch. AUBLANT, secrétaire du Comité local, à Périgueux.

Officiers d'Académie : M. HUE, secrétaire du Comité d'organisation; M. L. GIRAUX, trésorier du Congrès préhistorique de Périgueux.

4° Deuxième Congrès préhistorique de France.

M. le Secrétaire général annonce que le *Comité d'Organisation* du IIe CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE a été définitivement constitué le 19 février dernier. Il est présidé par M. Adrien de MORTILLET. Vice-présidents : M. CHERVIN; M. LÉTIENNE. Secrétaire général : M. Marcel BAUDOUIN. Secrétaire général adjoint, M. H. MARTIN Secrétaires : MM. HUE et A. DOIGNEAU. Trésorier : M. GIRAUX.

La première circulaire sera envoyée sous peu.

La date du Congrès, qui aura lieu à Vannes, est fixée au 21-26 *août* 1906.

Adresser toutes les communications à M. Marcel BAUDOUIN, secrétaire général, 21, rue Linné, Paris.

5° Manuel des Recherches préhistoriques.

La Société remercie tout particulièrement les périodiques qui ont bien voulu publier de longues analyses du *Manuel des Recherches préhistoriques*. Tous l'ont fait avec éloge, notamment le *Bull. de la Soc. belge de Géologie*, 1906, t. XIX, janvier, p. 30, qui félicite vivement la Société ; et la *Revue des questions scientifiques*, de Louvain (1906, janvier, p. 307), qui dit : « Ce doit être le livre de chevet de tous les Préhistoriens ».

6° Nomination d'une Commission pour la modification d'un article des Statuts.

Sur la proposition du Conseil d'administration, conformément à l'article 12 des statuts, une Commission, composée de cinq membres, tirés au sort, est nommée pour présenter un rapport sur la révision de l'article 10 des Statuts.

Cette commission, qui fera son rapport à la séance de mars 1906, est constituée de la façon suivante : A. de Mortillet, président, membre de droit (art. 12) ; MM. Charles Schleicher, Hue, Stalin, Langlassé et Ramon, membres tirés au sort.

7° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Kreutzer, artiste peintre, 24, rue Carnot, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Paris (Félicien), avocat à la Cour d'appel, 31, rue Baudin, Paris.

8° Présentation de nouveaux membres.

A la séance de mars 1906, on aura à voter sur la candidature de *cinq* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5).

Rapport du Trésorier sur l'exercice de l'année 1906.

Messieurs et chers Collègues,

Conformément à nos Statuts, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la *Société Préhistorique de France* pour l'année

1906, comptes qui ont été approuvés par votre Conseil dans sa dernière séance.

I. — RECETTES.

1° 188 Cotisations de 1905, à 12 francs.	2.256	2.292 »
3 — de 1904, à 12 francs.	36	

Cotisations de 1905, à recouvrer (pour mémoire) :
9 Cotisations à 12 fr. = 108. »

2° Vente de Bulletins et de numéros isolés.....	120 95
3° Publicité et annonces.....	40 »
4° Clichés remboursés par les auteurs.........	60 50
5° Arrérages de rente (3 trimestres)..........	21 »
TOTAL DES RECETTES..........	2.534 45
Solde en caisse existant au 1er janvier 1905....	1.598 10
TOTAL..........	4.132 55

II. — DÉPENSES.

1° Impression du Bulletin....................	1.527 05
2° Clichés et Photogravures.................	109 65
3° Correspondance et frais de recouvrement....	82 45
4° Frais divers et dépenses exceptionnelles....	95 65
5° Location de salle........................	70 10
6° Caisse de fouilles.......................	6 »
TOTAL DES DÉPENSES..........	1.890 90

III. — RÉCAPITULATION.

Recettes..................................	4.132 55
Dépenses..................................	1.890 90
SOLDE..........	2.241 65

Ce solde est ainsi composé :

28 francs de rente 3 % au porteur.........			930 »
Espèces	Caisse de fouilles......	13 »	1.311 65
	Caisse ordinaire	1.298 65	
TOTAL ÉGAL.................			2.241 65

Le Trésorier : L. GIRAUX.

Les comptes du Trésorier sont approuvés à l'unanimité ; et des félicitations sont adressées à M. Giraux.

Présentations.

Silex en forme d'oiseau.

M. Denis présente deux pièces, dont la première est un silex brut. C'est une *pierre-figure*, ressemblant plus particulièrement à un *oiseau*. C'est évidemment un silex naturel; mais il semble qu'il présente quelques retouches. Il a été ramassé à Vernon (Eure).

M. Ballet admet l'existence de ces retouches et félicite M. Denis de sa présentation.

Godet en silex.

M. Denis présente une seconde pièce intéressante. C'est un éclat de silex naturel, ayant la forme d'une *lampe*, ou plutôt d'une sorte de *godet*. Cette pièce provient de Saint-Just-des-Marais (Oise). La face inférieure est recouverte d'une gangue, analogue à celle qu'on rencontre sur les silex des ballastières; elle présente, ainsi que les bords, les éclats caractéristiques de l'action atmosphérique. La face supérieure est concave et correspond à un seul éclatement. Pour expliquer cette taille, il faut faire intervenir l'action de la gelée, car, en aucun point, les retouches ne sont intentionnelles.

Cette pièce est donc un *éclat naturel*, sans retouche; elle a été trouvée en place, et a peut-être été utilisée.

M. le Dr Ballet. — La pièce présentée par M. Denis est un ustensile très beau, une sorte de godet ayant servi. C'est un éclat de silex, comme l'a dit M. Denis; mais il y a, à mon avis, des retouches intentionnelles. Les influences atmosphériques seraient impuissantes à provoquer des éclats latéraux semblables; il y a là une influence humaine.

M. Denis persiste à croire qu'il n'y a pas de retouches humaines sur ce godet.

M. Ballet, de son côté, maintient son opinion.

M. Ramon émet des doutes sur l'interprétation de M. Ballet.

A propos des marteaux à rainure.

PAR

A. de MORTILLET.

Lorsque notre actif collègue, M. Deydier, a présenté à la Société les intéressants marteaux en pierre, avec gorge ou sillon au pourtour, recueillis par lui à Murs (Vaucluse), j'ai émis des doutes sur leur attribution à l'époque moustérienne, et cela pour les raisons suivantes :

1° Parce que des instruments de semblables dimensions, d'un tel poids, ne me paraissent pas pouvoir être pratiquement employés à la taille du silex ou autres roches se débitant par choc, usage auquel les percuteurs devaient être alors surtout destinés.

2° Parce que ces marteaux ne pouvaient être utilisés que fixés à un manche, et que je ne vois aucune preuve en faveur de la connaissance de l'emmanchement des outils et des armes au moustérien.

3° Parce que les marteaux de ce genre, signalés jusqu'à présent, proviennent tous de gisements postérieurs, non seulement à l'époque du Moustier, mais même à la fin de la période paléolithique. La plupart d'entre eux ont été trouvés dans des exploitations minières, et, par suite, semblent dater plutôt du commencement de l'ère des métaux, que de la période néolithique proprement dite.

Si je reviens aujourd'hui sur ce dernier point, c'est que j'ai pensé qu'il n'était peut-être pas inutile de rappeler quelques exemples, montrant qu'il s'agit bien là d'un outil de mineur, fréquemment employé dans les pays les plus divers.

Des masses en pierre à rainure, analogues à celles de Murs, ont été rencontrées dans un certain nombre de mines de cuivre, très anciennement exploitées. On peut notamment citer : Dans le sud de l'Espagne, en Andalousie, celle de Filippina, à Villanueva del Rey, près Belmez, ainsi que celle du Cerro Muriano, près Cordoue, toutes deux dans la province de ce nom, et celle du Rodeo del Madrono, dans la province de Huelva. Au nord de l'Espagne, les mines de Milagro, près Covadonga, dans la province d'Oviedo (Asturies).

Dans le sud du Portugal, les mines de Ruy Gomès, dans la province d'Alemtejo.

Dans les Iles Britanniques, les mines du Llandudno, comté de Carnarvon, celles d'Amlwch Parys, île d'Anglesey, et celles de Ty-Mawr, île de Holyhead, au nord du Pays de Galles ; les mines

de Boulysallagh, près de Skibbereen (comté de Cork), et des environs de Killarney (comté de Kerry), au sud de l'Irlande.

En Autriche, les mines du Mitterberg, près Bischofshofen, dans le Salzbourg.

En Russie, les mines de Krinovski-Outara, à Bakhmout, gouvernement d'Ekaterinoslaw.

Dans la presqu'île du Sinaï, les mines de cuivre et de turquoise de Wady-Maghara.

Enfin, dans l'Amérique du Nord, les riches gîtes de cuivre natif des bords du Lac Supérieur.

On a également constaté la présence de marteaux à rainure dans des mines de sel. Qu'il nous suffise d'indiquer parmi celles qui en ont fourni : les mines d'Hallstatt, dans la Haute-Autriche ; celles de Koulpe et des environs de Nakhitchevan, en Arménie ; et, dans l'Amérique du Sud, diverses salines des hauts plateaux de la Bolivie et du nord de la République Argentine.

Les documents nouveaux, apportés par M. Deydier ne sont point en contradiction avec les observations qui précèdent. Ils nous apprennent qu'on s'est également servi de marteaux à rainure pour l'extraction du silex contenu dans certains dépôts calcaires assez durs. C'est à la recherche de cette matière, précieuse entre toutes avant la connaissance des métaux, qu'ont été employées les pièces découvertes aux environs de Murs, dans l'arrondissement d'Apt (Vaucluse), aussi bien que celles recueillies depuis à Malaucène, dans l'arrondissement d'Orange, même département, et dans la vallée du Largue, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes).

Il s'agit là d'exploitations analogues à celles de Spiennes (Belgique), de Cissbury (Angleterre), de Mur-de-Barrez (Aveyron), de Champignolles, de Nointel et de Velennes (Oise), remontant comme ces dernières à la période néolithique. La seule différence qu'on puisse constater entre ces divers modes d'extraction du silex consiste en ce que, la roche à entamer offrant une plus grande résistance, on a eu recours à un outillage plus puissant.

Quelques notes sur les Rabots.

PAR

M. le Dr BAUDON.

Dans une de nos dernières séances, l'éminent Président-Fondateur de notre Société, M. Emile Rivière, nous a présenté une série de silex taillés, provenant de l'abri sous roche de Cro-Magnon et des différentes grottes de la Dordogne.

Il a donné à ces instruments, qui avaient été considérés par Lartet et Christy comme des nucléi ou des grattoirs, le nom de *rabots*.

Dans la séance de décembre, notre savant collègue, M. Doigneau, a fait leur historique et a donné leur description, de façon à les différencier des instruments qui pouvaient avoir avec eux quelque analogie.

L'éveil ayant été ainsi porté sur ces outils, je me mis à leur recherche; et je suis heureux de soumettre à votre appréciation quelques spécimens de rabots et d'y joindre les considérations personnelles que m'a suggérées leur étude.

Les outils, que je vous présente, m'ont été donnés par M. Bordez, architecte à Beauvais, secrétaire de la *Société des Etudes historiques de l'Oise*, ou proviennent de ma collection.



Fig. 1. — Rabot, vu de profil (Réduction 1/4).

Des sept pièces que je vous communique *cinq* (*Fig.* 1, 2, 3, 5, 6) ont été trouvées sur un des plateaux les plus élevés de la falaise du Thelle, dans le département de l'Oise; les deux autres (*Fig.* 4, 7) proviennent des stations néolithiques de Foulangues et du Camp-Barbet (Oise).

Les cinq instruments, trouvés sur le plateau de Thelle, sont d'époques différentes. L'un (*Fig.* 1) provient d'un gisement très intéressant, dont j'ai parlé au Congrès de Périgueux; il serait considéré par M. Rutot, le conservateur du Musée National des Sciences naturelles de Bruxelles, comme un éolithe. C'est, en effet, un rognon de silex, éclaté naturellement, ayant à peu près la forme d'un sabot de cheval, et dont le rebord inférieur, circulaire, a été retouché pour former un grattoir. Bien qu'éclaté naturellement, ce silex présente néanmoins les traces d'un bulbe

de percussion provenant d'un éclat détaché dans le but de faciliter la préhension de l'instrument. C'est une véritable retouche d'accommodation. Il a été trouvé à trois mètres de profondeur, sous une couche d'ergeron et de limon argileux, dans un

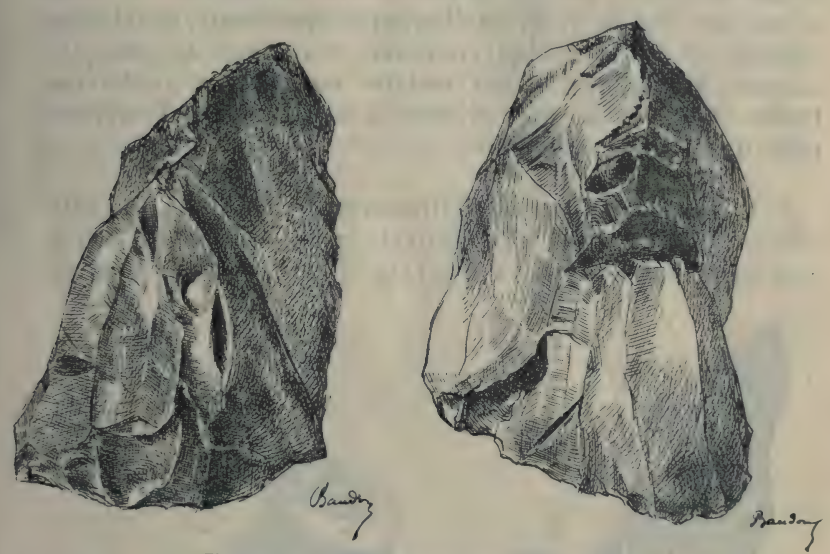


Fig. 2 et 3. — Rabots, vus de face (Réduction 1/4).

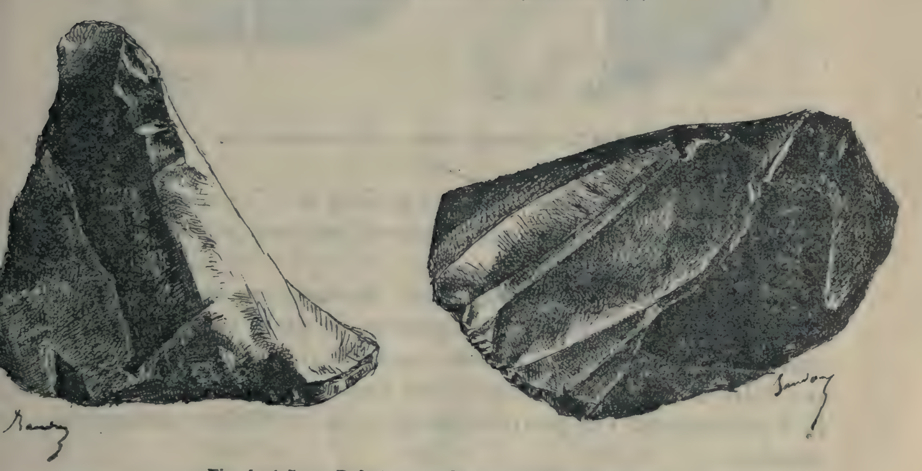


Fig. 4 et 5. — Rabots, vus de profil (Réduction 1/4).

sable très ferrugineux, avec d'autres instruments que je crois préchelléens.

Je prépare, du reste, un travail sur ce gisement très remarquable ; et je n'ai apporté cet outil que pour vous permettre de le

comparer, au point de vue de la forme, avec les autres rabots que j'ai l'honneur de vous communiquer.

Les quatre autres instruments (*Fig.* 2, 3, 5, 6), trouvés sur la falaise du Thelle, ont été ramassés à la surface du sol. Trois d'entr'eux (*Fig.* 2, 3, 5), en silex pyromaque bleuté, ont été rencontrés sur un atelier qui renferme des coups de poing en amande, des pointes et des racloirs moustériens, tandis que l'autre (*Fig.* 6), d'un silex grisâtre, a été trouvé sur l'emplacement d'un atelier néolithique.

Si l'on considère tous ces instruments, on les divise immédiatement en deux séries bien distinctes : les uns (*Fig.* 1, 2, 3, 4), sont lourds et massifs ; les autres (*Fig.* 5, 6, 7) sont plus allongés.

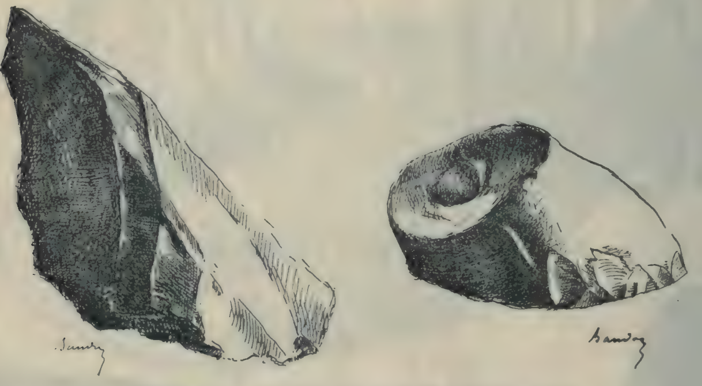


Fig. 6 et 7. — Rabots, vus de profil (Réduction 1/4).

Dans les deux séries, la partie utilisée de l'instrument figure un cône, dont la base est généralement unie et le bord presque toujours circulaire.

Le sommet et la partie postérieure du cône font corps avec une partie de silex plus ou moins équarrie, dont le cortex est souvent conservé, mais qui a subi, cependant, très fréquemment, une taille intentionnelle, dans le but d'assurer la préhension facile de l'instrument. On pourrait presque la considérer comme un manche.

La partie antérieure du cône présente généralement des facettes de différentes largeurs, étendues de la base au sommet et produites par l'enlèvement de lames : ce qui a pu faire supposer que ces instruments n'étaient que des nuclei.

Peut-être beaucoup de rabots n'étaient-ils primitivement que des noyaux de silex, auxquels on avait enlevé des lames ?

Quand la partie antérieure présente une forme conique naturelle, comme on le voit dans les *Fig*. 1, 4, 7, où le cortex est conservé, l'instrument n'est retouché qu'à la base du cône, sur le bord circulaire.

Ce cône est plus ou moins droit ou oblique et les instruments, par suite, prennent deux formes différentes.

Tandis que chez les uns (*Fig*. 1, 2, 3, 4), la partie antérieure fait avec la base horizontale un angle variant de 80 à 70 degrés (Voir *Fig*. 8 la planche de schémas); les autres (*Fig*. 5, 6, 7), plus allongés, font un angle beaucoup plus aigu, pouvant varier de 45 à 30 degrés.

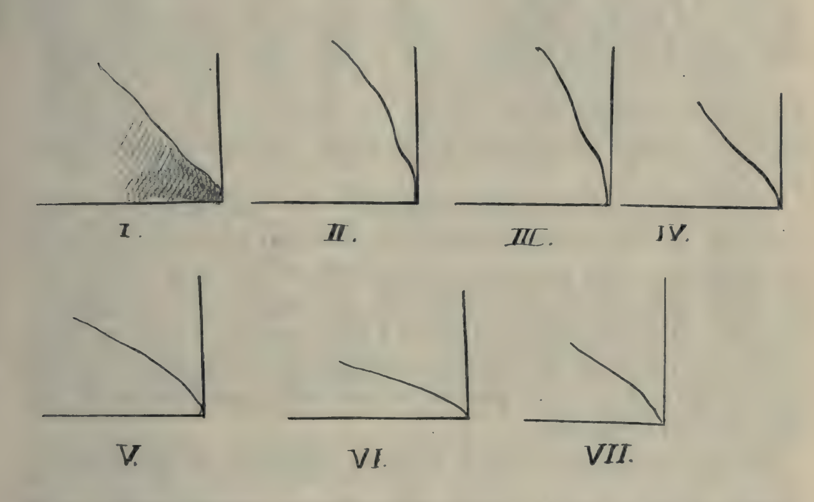


Fig. 8. — Schémas destinés à montrer l'angle des rabots. — *Légende* : I à VII, angles divers de rabots.

Cette diversité des angles rend le bord plus ou moins coupant et permet de supposer que, si quelques-uns de ces instruments ont été utilisés comme grattoirs, d'autres ont pu servir de ciseaux.

La grandeur de ces instruments est variable.

Ceux qu'a présentés M. Rivière avaient :

LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR
0m059	0m024	0m020
0m055	0m039	0m023
0m031	0m024	0m027
0m043	0m025	0m047

Ceux que je vous communique ont :

	LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR
Nos 1 —	0m117	0m055	0m048
2 —	0m084	0m050	0m062
3 —	0m092	0m060	0m083
4 —	0m066	0m049	0m058
5 —	0m079	0m058	0m038
6 —	0m068	0m046	0m038
7 —	0m048	0m046	0m023

Ainsi que vous pouvez en juger par ces exemples, les longueurs, largeur, et hauteur de ces instruments sont très variables. Leur dimension dépend de la forme du silex dans lequel ils ont été taillés.

Cette étude est fort incomplète et il est certain que, l'attention des palethnologues étant portée sur cette sorte d'outils, on en trouvera un plus grand nombre et qu'on découvrira des formes nouvelles.

Ceux que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter proviennent de différentes époques. Je passe sur le numéro 1, qui a été trouvé dans un gisement préchelléen, et qui peut constituer une forme de grattoir exceptionnelle. Les numéros 2, 3, 5 appartiennent au paléolithique, d'après l'emplacement où ils se trouvaient, au milieu d'instruments chelléens et moustériens. Ce fait vient confirmer les observations de nos collègues Rivière, A. de Mortillet, et Doigneau.

Quant aux numéros 5, 6, 7, ils sont nettement néolithiques.

M. A. Doigneau. — Les silex, que vient de nous présenter notre vice-président, M. le Dr Baudon, sont excessivement intéressants. Les nos 2, 3 et 4 peuvent être considérés comme des modèles de rabots bien caractérisés, quoique je ne pense pas que l'intention première de l'ouvrier, en attaquant les rognons de silex, qui ont servi à la confection de ces pièces, ait été d'en faire des rabots. Les éclats enlevés sur le pourtour étaient, comme l'indique leur empreinte, assez étroits, mais très longs, trop longs pour être le produit de simples retouches ; ils étaient en réalité de véritables lames, et, après leur enlèvement, il est resté des nuclei ; dont la forme a paru à nos ancêtres très propre à la confection de rabots. Il n'y avait pour cela qu'à régulariser le bord du plan de frappe par quelques retouches : ce qui fut fait. Ces outils sont très bien en main et portent sur les bords des traces d'usage incontestables.

M. Desforges. — Je suis entièrement d'accord avec notre hono-

rable collègue, M. Doigneau, quant à la forme des outils que nous sommes convenus d'appeler des rabots. Qu'il veuille bien me faire l'honneur de relire ma note du 23 novembre dernier; et il verra que la description de mon *rabot* correspond absolument à celles que M. Emile Rivière a publiées dans le n° d'octobre, et à celle que lui-même nous a donnée dans le Bulletin de janvier. La dernière phrase de ma note n'avait qu'un but : Rendre à César ce qui appartient à César. Je suis heureux de voir qu'elle ait fourni à nos savants collègues, MM. Doigneau et A. de Mortillet, l'occasion d'apprendre aux membres de la Société, qui pouvaient l'ignorer, que César, en la circonstance, est sinon Boucher de Perthes, qui, le premier, employa le *mot*, du moins notre vénéré président d'honneur, M. Edouard Piette, qui, le premier, découvrit la *chose*.

Boucher de Perthes eut-il tort d'appeler « rabots » quelques-uns de ses éolithes ? Sommes-nous dans la vérité, en attribuant ce nom à certains grattoirs nucléiformes ? L'avenir décidera. Pour ma part, j'admets volontiers l'interprétation de MM. Emile Rivière, Doigneau et A. de Mortillet ; dans ma note d'ailleurs, je n'ai pas hésité à employer ce mot « rabots », pour désigner la pièce que je présentais.

Il me semble que, pour être logiques envers nous-mêmes, nous devons également créer de nouveaux termes pour désigner d'autres outils nucléiformes, qui, comme les grattoirs de Ressaulier, par exemple, se rapprochent plutôt des rabots que des véritables grattoirs. Le mot *bouvet*, nom de l'outil employé en menuiserie, pour faire les moulures, ne conviendrait-il pas à certaines de ces pièces, qui portent à l'avant des entailles bien caractéristiques ? D'autre part, le mot grattoir est si vague, il désigne tant d'objets différents, que nous devons chercher à lui donner un peu de précision. — Je soumets la question aux membres de la Société préhistorique.

M. Bourlon. — Depuis la communication de M. Emile Rivière sur ce sujet, on signale, dans les gisements de l'âge du Renne, des instruments semblables à un nucléus, dont on aurait détaché de très petites lames, à extrémité antérieure oblique, et soigneusement arrondie par de fines retouches. Beaucoup présentent un étranglement dans leur partie médiane, comme pour en faciliter la préhension. On leur a donné le nom de rabot.

Je retrouve au Moustier des instruments analogues. S'ils n'ont pas l'aspect nucléiforme, néanmoins leur partie antérieure oblique, arrondie par la retouche, leur assigne une même destination. L'étranglement de la partie médiane est remplacé par des retouches aux arêtes restées vives.

Ces instruments affectent deux formes principales :

1° Dans la première, qui est la plus rare, l'instrument consiste en un silex épais et court. L'arrière, très épais, constitué par le plan de frappe, reste brut. Une pente assez forte va de l'arrière à un avant arrondi et devenu coupant. Une partie d'une arrête vive a été abattue; une partie suffisamment épaisse, est sans retouches.

2° Dans la seconde, les instruments sont fabriqués avec des éclats étroits et allongés ; beaucoup affectent même la forme de pointe au sommet arrondi par des retouches très allongées et faiblement obliques, par rapport au plan d'éclatement.

On voit donc que si, par leur aspect extérieur, ils diffèrent beaucoup de l'âge du Renne, leur PARTIE UTILE (c'est-à-dire la partie antérieure arrondie et plus ou moins oblique) est absolument la même.

J'ai donc conservé le nom de *rabot* à ces instruments qui devaient être très commodes pour creuser le bois (1).

M. STALIN. — Les dénominations de grattoir-rabot, ciseau-rabot, employées par M. Baudon, pour désigner les pièces qu'il vient de nous soumettre, me paraissent exactes. Ces pièces sont bien des rabots, ayant, la plupart, une certaine analogie avec les rabots magdaléniens de M. Rivière. Le silex de M. Morel, comme l'ont dit fort justement nos collègues Doigneau et de Mortillet, n'appartient point au groupe de ces instruments, mais plutôt à la catégorie des *planes*. C'est un outil assez rare, dont je ne connais que deux échantillons : l'un, collection Quénel à Compiègne, provenant de Royallieu ; l'autre collection de votre serviteur, récolté sur l'atelier d'Hodenc-en-Bray (Oise). Dans la notice consacrée à cette commune en 1901 (2), j'avais déjà parlé d'un *rabot à dépressions latérales*. J'ai, depuis, recueilli sur le territoire de celle-ci un autre type de cet outil, de forme prismatique triangulaire, dont l'extrémité utilisée est absolument abrupte. Les stations du Camp Barbet, de Beauvais, Fouquenies-Troissereux m'ont donné également un genre de rabot différent de ceux jusqu'ici décrits. Ce rabot tenant de la *varlope* représente de profil un triangle scalène. Le côté le plus court est pourvu d'une encoche, pour permettre de le tenir entre le pouce et l'index. Le carton que je vous fais passer, renferme sept spécimens de ce dernier type.

(1) Note de M. Bourlon extraite de son travail : L'INDUSTRIE MOUSTÉRIENNE AU MOUSTIER.

(2) *Mémoires de la Société Archéologique de l'Oise*, 1902.

Grandes pointes en silex et poinçons en os recueillis à Entre-Roches (Charente).

PAR

Ph. RAMONET (de Ruelle, Charente).

Entre-Roches est un petit hameau appartenant à la commune de Magnac-sur-Touvre, près Angoulême (Charente).

Il est situé à 2 kilomètres environ, au sud-ouest du chef-lieu de la commune, à l'entrée d'une petite gorge étroite, et dominé par d'anciennes falaises crétacées, dans lesquelles il y a quatre grottes.

Deux fontaines existent au milieu de la gorge, à 100 mètres environ des grottes.

Le 6 octobre 1884, aidé par MM. Morange père et fils, propriétaires aux Riffauds, commune de Ruelle, j'ai fouillé, sur une longueur de $4^{m}50$, la principale de ces grottes. J'ai relaté le résultat de cette fouille dans un rapport que je fis à la date du 30 mai 1885. Ce rapport était intitulé : *Notes sur quelques découvertes préhistoriques faites à Recoux, près d'Angoulême (Charente), et dans les environs de cette localité*. Il n'a jamais été imprimé.

Cette fouille n'a présenté que peu d'intérêt.

La partie fouillée avait un mètre d'épaisseur. J'ai recueilli à sa surface deux ou trois petits éclats de silex et un petit tesson de poterie grossière ; vers le milieu de la couche fouillée, j'ai rencontré quelques coprolithes et deux têtes de blaireaux, et enfin, reposant sur le sol primitif (tuf crétacé), j'ai trouvé un petit foyer de $0^{m}50$ de rayon, adossé à la paroi est de la grotte. Dans ce foyer, composé de cendres et de charbons de fougère, était un silex étonné par le feu, mais non retouché. (Les silex étaient-ils chauffés au feu doux de fougère, pour être clivés plus facilement au choc du percuteur ?... Ce serait peut-être intéressant à savoir).

Le soir, avant de quitter le travail, j'ai fait donner quelques coups de pioche dehors, au pied du rocher, à une dizaine de mètres à peu près, à l'est de la grotte.

Sous quelques pierres plates, dans un terrain noirâtre et brûlé, j'ai recueilli des os et des dents de bœuf (petite espèce); des os travaillés par la main de l'homme, mais brisés par des carnassiers ; un poinçon en os dont la pointe est aussi brisée par des carnassiers ; un percuteur en silex ; deux petites lames en silex (silex longs ou couteaux), et une longue lame en silex.

Cette lame, qu'on pourrait prendre, à première vue, pour une lance, n'a pas dû, je crois, servir d'arme ; elle est trop mince en

son milieu. Sa pointe, très arrondie, ferait plutôt penser qu'elle a servi de cuillère ou de couteau pour couper la viande lors des repas.

Voici ses dimensions :

Longueur	$0^{m}136$
Largeur au milieu	$0^{m}037$
Epaisseur au talon (bulbe de percussion)	$0^{m}015$
Epaisseur au milieu	$0^{m}005$
Epaisseur près de la pointe	$0^{m}008$

Cette lame n'est retouchée que sur le pourtour d'une seule face, sauf le talon qui l'est sur les deux et se termine en pointe ;



Fig. 1 et 2. — Lame de silex, en forme de cuiller ou de couteau. — 1, Vue de face ; — 2, vue de profil.

elle est arquée : pour une corde de $0^{m}136$ la flèche est de $0^{m}012$ (*Fig.* 1 et 2).

Le propriétaire, M. Besse, aujourd'hui décédé, a fait continuer la fouille de la grotte, non pas pour faire des études préhistoriques, mais pour mettre, comme amendement, l'humus qui en provenait dans ses champs situés au sommet de la hauteur.

Etant employé de l'administration de la Marine, à la fonderie de Ruelle, je ne pouvais disposer que du dimanche, tandis que la fouille s'exécutait les jours ouvrables. Il m'a donc été impossible de suivre les travaux. J'ai dû prendre des renseignements auprès de M. Besse.

Ces renseignements sont peu importants : Il a recueilli une tête de mouton, divers petits os apportés par des carnassiers, et

une tête de blaireau. Cette tête est fossile ; elle a été découverte à 40 mètres en avant dans la grotte. C'est à cette distance que M. Besse arrêta sa fouille. Le couloir allait plus loin.

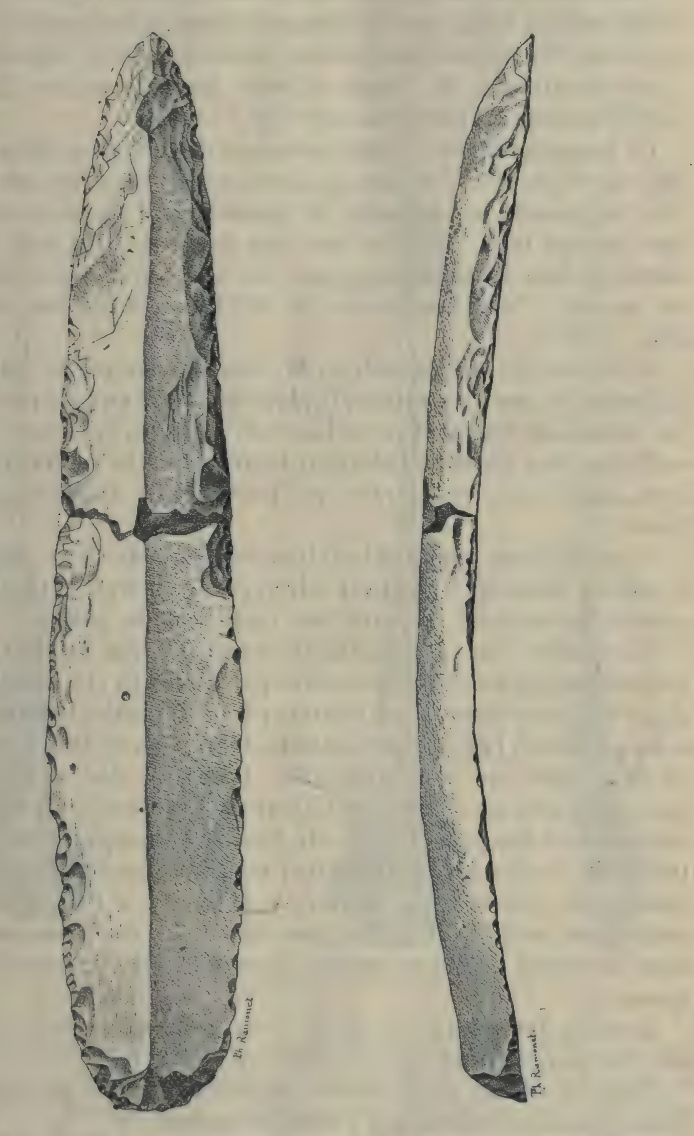


Fig. 3 et 4. — Lame de silex en forme de lance. — 3, vue de face ; — 4, vue de profil.

Pour faciliter l'enlèvement des déblais, M. Besse fit dégager le devant de la grotte et enlever la terre végétale au pied du rocher,

sur une longueur d'une trentaine de mètres environ, à l'ouest de l'entrée.

Pendant ce travail, ses ouvriers recueillirent la partie pointue d'une lame en silex, sorte de lance ou de poignard, qu'ils venaient de briser. Ils ne purent retrouver le talon, que j'ai recueilli il n'y a pas longtemps. M. Besse m'avait donné la pointe. Les deux parties s'adaptent parfaitement (*Fig.* 3 et 4).

La longueur totale de cette pièce est de $0^{m}215$; sa plus grande largeur est de $0^{m}040$ et son épaisseur, assez régulière, de $0^{m}012$. Elle ne possède pas de bulbe de percussion. Elle n'est retouchée que sur une face, mais sur tout son pourtour. Du côté des retouches, dans toute sa longueur, elle a une arête au milieu. Elle est arquée. Pour une corde de $0^{m}215$, la flèche est de $0^{m}010$ (*Fig.* 3 et 4).

A la distance de 40 mètres, M. Besse fit percer le plafond de la grotte; et, sur l'ouverture, il plaça un treuil en bois pour sortir les déblais directement sur la hauteur. Mais, en l'absence des travailleurs, des enfants brisèrent le treuil et le jetèrent dans le trou, ainsi que les pierres qui provenaient du perçage de ce trou.

Il serait donc aujourd'hui très onéreux de faire continuer la fouille, parce qu'il faudrait faire retirer du trou le treuil et les pierres qui ferment la partie non fouillée de la grotte.

Les fouilles que j'avais fait faire n'ayant rien produit de bien intéressant, et les renseignements qui m'avaient été donnés étant de peu d'importance, je ne pensais plus à la grotte, lorsque, beaucoup plus tard, j'appris que des enfants trouvaient dans les champs de M. Besse de nombreux silex taillés et des os travaillés : poinçons, etc., qu'ils portaient à leur maître d'école, M. Sylvestre, instituteur à Magnac. J'allai voir dans ces champs et ne rencontrai rien. Je crus à de faux bruits ; mais un jeune homme, M. Biraud, que j'interrogeai, m'affirma la chose. « J'en ai recueilli moi-même, m'a-t-il dit; et je possède encore des poinçons que je vous donnerai. Je les ai trouvés dans le terrain provenant de la grotte ».

En effet, quelques jours après, il me donnait 5 poinçons : 3 brisés (les pointes perdues), et 2 entiers.

C'est en raison de la forme particulière, très allongée, des deux poinçons entiers, que j'écris cette note.

L'un d'eux a $0^{m}150$ de longueur; sa poignée est aplatie. La plus grande largeur de cette poignée est de $0^{m}025$, et, à $0^{m}020$ du talon, elle se rétrécie rapidement formant une petite massue.

La longueur de la poignée est de 0m075 et son épaisseur de 0m010. Là où finit la poignée, c'est-à-dire à la distance de 0m075 du talon, l'épaisseur se réduit à 0m004.

A partir de ce point, le corps du poinçon est rond, et va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité, où il n'a plus qu'un millimètre de diamètre, près de sa pointe (*Fig.* 5 et 6).

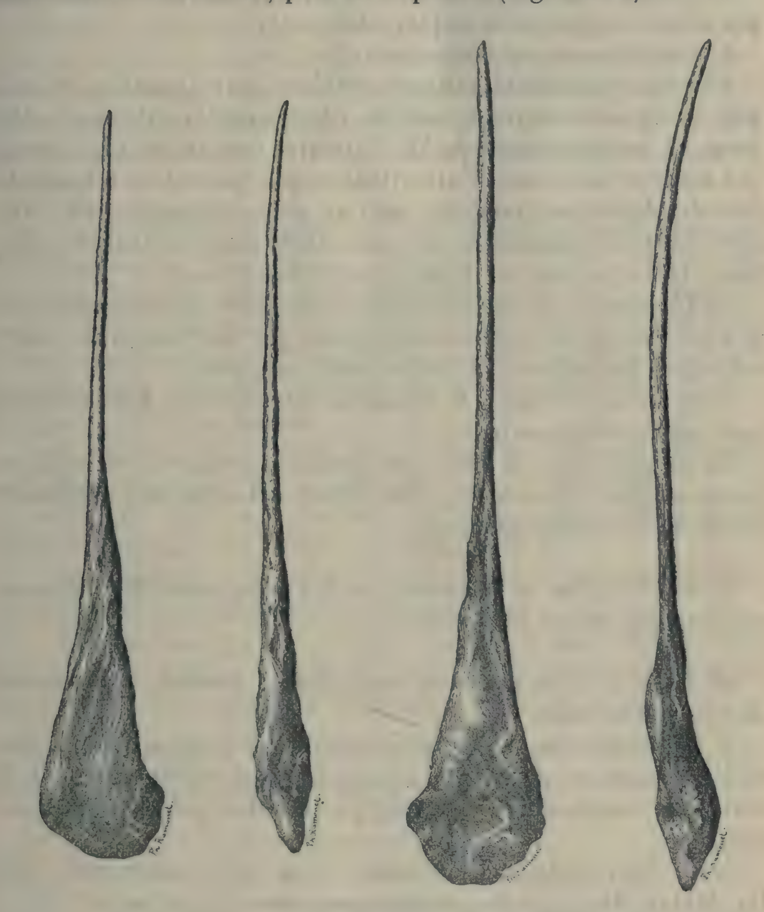


Fig. 5, 6, 7 et 8. — Les deux poinçons, vus de face et de profil.

L'autre poinçon a la même forme que le premier ; mais il est un peu plus grand. Sa longueur est de 0m170. La longueur de sa poignée est de 0m080. La plus grande largeur de cette poignée est de 0m028 et son épaisseur de 0m012. A partir de 0m055 du talon, elle passe brusquement à l'épaisseur de 0m004. Là, le poinçon est rond, et, à 0m010 plus loin, il prend le diamètre de 0m003 qu'il conserve jusqu'à son extrémité.

Ce poinçon est arqué. Pour une corde de 0^m170 de longueur, la flèche est de 0^m010. Il a été brisé accidentellement chez moi; mais les deux parties ont été collées (*Fig.* 7 et 8).

A quel usage étaient destinés ces poinçons?

Il me serait bien difficile de le dire. Sûrement, ils ne devaient pas servir à percer des objets résistants.

A quelle époque appartiennent-ils?

Afin de répondre le mieux possible à cette question, je suis allé, le 3 janvier courant, voir M. Chadoutaud, instituteur à Magnac, en remplacement de M. Sylvestre décédé. M. Chadoutaud m'a montré les silex d'Entre-Roches que possède son école. Ce sont des éclats non retaillés, sauf un grattoir discoïde, de 0^m065 de diamètre, retouché sur une seule face, mais sur tout son pourtour. Ces silex sont de l'époque robenhausienne.

Le 14 suivant, je suis allé faire visite à Mme Vve Sylvestre, qui m'a fait cadeau de la collection réunie par feu son mari. Cette collection appartient à l'époque robenhausienne.

Tous les objets que j'ai recueillis moi-même à Entre-Roches sont aussi robenhausiens.

En conséquence, je crois donc pouvoir émettre l'avis que les poinçons provenant de la grotte d'Entre-Roches sont également de l'époque robenhausienne.

M. le Dr H. Martin présente l'un des poinçons de M. Ramonet, poinçon qui est un *os d'animal.*

M. Hue. — L'os qui nous est présenté provient d'un *cheval* de très petite taille.

A première vue, on pourrait croire que c'est un métacarpien rudimentaire, ou un métatarsien rudimentaire fortement aminci; mais, en l'examinant de plus près, j'en conclus que c'est un *péroné droit.*

Cette détermination est d'autant plus intéressante que, dans les déblais de la grotte, *on n'a pas rencontré d'autres parties squelettiques du cheval.*

En effet, l'extrémité supérieure d'un métacarpien rudimentaire ou d'un métatarsien rudimentaire est plus prismatique, moins aplatie; la partie moyenne est franchement triangulaire, avec une face plus plane du côté interne; enfin, la partie terminale est plus obtuse.

Dans le péroné, la tête est aplatie; la partie moyenne est mince, cylindroïde; et l'extrémité inférieure se termine en pointe effilée, vers le milieu ou le tiers inférieur du tibia.

Quoique la facette diarthrodiale ait disparu, les autres caractères de l'os qui nous est présenté ne laissent aucun doute sur sa détermination.

Si nous avions eu affaire à un métatarsien ou à un métacarpien rudimentaire, il aurait fallu un certain travail de râclage de la partie terminale, pour obtenir l'outil que nous avons sous les yeux.

Mais l'os, étant un péroné, a été utilisé dans sa forme naturelle presque intacte. L'homme, qui s'est servi de cet outil, s'est contenté d'enlever les aspérités d'attache des fibres ligamenteuses qui unissent la partie terminale du péroné au tibia. — C'est donc un *outil utilisé*, mais sans avoir subi un travail sérieux d'appropriation.

M. le Dr Henri MARTIN. — La pièce communiquée par M. Ramonet est d'un certain intérêt ; sa forme, non encore décrite ni figurée, vient enrichir l'outillage de nos ancêtres. Ce long et grêle poinçon n'a malheureusement pas été trouvé dans la couche archéologique ; toutefois les conditions de sa trouvaille permettent de supposer qu'il provient des couches superficielles des grottes d'Entre-Roches.

Après examen de la pièce par M. Hue, nous devons admettre que nous nous trouvons en présence d'un os de cheval.

L'extrémité grêle ou inférieure de cet os est modifiée. Cette transformation est-elle voulue ou accidentelle ?

Je pense qu'elle est voulue ; il existe sur la portion effilée en stylet des traces de polissage ou d'utilisation.

Ce fragment osseux, d'un choix déterminé dans le squelette, n'est pas un unique spécimen, puisque M. Ramonet nous en signale plusieurs provenant du même endroit.

M. Marcel BAUDOUIN se demande si la tête trouvée est bien celle d'un *mouton ?* Cette détermination demanderait vérification.

Observations concernant une forme particulière de tumulus, signalée en 1882, par M. Chauvet.

PAR

Le comte J. BEAUPRÉ (de Nancy).

« ..... Nos sépultures charentaises à l'époque néolithique, « dit M. Chauvet (1), se faisaient sous les dolmens, dans les

(1) Chauvet. *Deux dolmens en bois à Fouqueure (Charente). Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de la Rochelle*, 1882, p. 603.

« grottes et aussi sous des tumulus d'une forme particulière, qui
« n'ont pas encore été signalés dans d'autres régions.

« Quand une tribu était trop peu nombreuse pour ériger un « dolmen, ou quand elle habitait une contrée dépourvue de « grandes dalles de pierre, elle abritait ses morts dans une *cella* « en branches, recouverte de terre et de pierrailles, véritable « *dolmen en bois*, qu'il est souvent difficile de reconnaître aujour- « d'hui, sans une attention toute particulière. »

Mes dernières observations m'ont amené à me ranger, en ce qui concerne la région de l'Est de la France, à cette opinion de mon collègue, M. Chauvet.

A côté de nos grands tumulus, formés de matériaux terreux, dans la composition desquels entraient quelquefois des pierres, nous nous trouvons souvent en présence de petits pierriers, dont il est difficile d'expliquer la présence, autrement qu'en les considérant comme des tumulus. Les matériaux rocheux, de faibles dimensions, recueillis sous la couche d'humus recouvrant le sol forestier, sont rangés sans ordre apparent, bien que la forme générale des pierriers soit presque toujours assez régulière, affectant l'aspect d'une calotte hémisphérique de 0^m40 à 0^m60 de relief.

Le sommet du cône est quelquefois tronqué ; sa base. souvent ovale, mesure de 2 à 4 mètres de diamètre.

J'en ai fouillé une grande quantité, avec soin ; mais sans résultat, la plupart du temps. D'autre collègues n'ont pas été plus heureux que moi dans leurs recherches.

L'un d'eux m'a cependant donné un petit anneau de bronze coulé, de 0^m015 de diamètre (1) ; un autre des ossements humains, et deux petits anneaux de mêmes dimensions que le précédent, mais formées d'un fil dont les extrémités sont rapprochées (2).

Dans quelques-uns, j'ai également remarqué la présence de menus morceaux de poterie grossière, à pâte très imparfaite, très peu, et surtout très inégalement façonnée et cuite, remplie de fragments de coquilles, fossiles indiquant que la matière première a été prise, pour ainsi dire, sur place. Les morceaux sont si petits et si friables, qu'il est impossible de dater cette céramique avec certitude. Elle présente l'aspect de la poterie néolithique. C'est tout ce qu'on en peut dire.

La faible épaisseur de matériaux protecteurs n'a pu empêcher

(1) Tumulus, situé sur le plateau couvert de forêts, dominant le village de Bulligny (Meurthe-et-Moselle).

(2) J. Beaupré. *Exploration d'un tumulus, situé dans le parc de Brabois, à Villers-les-Nancy. Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, juillet, 1904.

les agents chimiques d'exercer sur les ossements leur action destructive; aussi ceux-ci ont-ils presque toujours disparu, sans laisser de traces, de même que tous les objets autres que ceux de pierre, ayant fait partie des mobiliers funéraires.

Comme j'en ai fait maintes fois la constatation, et en particulier cette année encore au Bois-l'Abbé (1), la couche de nouvelle formation n'excède pas en forêt, depuis l'époque néolithique, une épaisseur de 0^m15 (2). Cette terre, répartie entre les interstices des pierrailles, constitue aujourd'hui, pour la couche archéologique, une masse couvrante où les pierres seules ont joué un rôle protecteur, puisque les matériaux terreux ne sont venus s'y joindre que progressivement, dans le cours des siècles. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on ne retrouve plus aucun indice, permettant de considérer, sans conteste, la plupart de ces pierriers comme des monuments funéraires.

Jusqu'à ces derniers temps, j'hésitais à dater ces tumulus, si nombreux en Lorraine, me refusant à les identifier avec nos grands tumulus hallstattiens (3). Aujourd'hui, j'inclinerais volontiers à les attribuer à la fin de l'époque néolithique (4).

Comme ceux de la Charente, ils ont dû être construits mi-partie avec des pierres, mi-partie avec du bois. Quand on considère la belle disposition des matériaux rocheux de certains caissons du Bois-l'Abbé, comparée au chaos de certains autres, ressemblant à s'y méprendre aux petits tumulus dont il est question ici, il est difficile d'admettre que le même soin n'ait pas présidé à l'arrangement intérieur de tous les monuments funéraires, incontestablement contemporains d'un même gisement. On est porté à croire, forcément, à des modifications survenues dans le dispositif primitif. Comme toute apparence de violations de sépulture semble devoir être écartée, dans la plupart des cas, il faut admettre que les remaniements sont dûs à des causes exclusivement naturelles, comme par exemple des mouvements occa-

(1) J. Beaupré. *La station funéraire néolithique du Bois-l'Abbé. Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1905.

(2) Cette surélévation du sol ne diffère pas d'une façon appréciable de celle qui a suivi la construction des tumulus hallstattiens. C'est un fait, dont la constatation a son importance, car il semble en résulter que les populations de l'Est sont passées, à peu près sans transition, de l'industrie néolithique à la civilisation hallstattienne, opinion que j'ai toujours soutenue. Il y a là un argument qui ressemble bien à une preuve.

(3) J. Beaupré. *Exploration d'un tumulus situé dans le parc de Brabois, etc.*

(4) Peut-être faudrait-il ranger, dans la même catégorie, des amas de pierrailles ressemblant à de petits vallums, de longueurs très diverses ; d'autant plus que l'on aurait trouvé des ossements sous quelques-uns de ceux-ci. Y aurait-il lieu de faire un rapprochement entre eux et les vallums funéraires du Mont-Vaudois, signalé en 1897, par M. Voulot (Voir : *Enceinte et vallum du Mont-Vaudois, près d'Héricourt. Bulletin de la Société belfortaise d'Emulation*, 1897).

sionnés par suite de la décomposition de matériaux ligneux, destinés à jouer le rôle de supports. L'emploi du bois explique bien des choses; qu'il est impossible de comprendre autrement. Il était du reste tout indiqué dans certains cantons, où les grandes dalles font défaut; et plus d'une *cella* a dû recevoir un couverture formée de rondins de chêne, garnie à sa partie supérieure de pierrailles, et peut-être de gazon.

Dans des contrées où le sol est meuble, privé de pierres, et par suite facile à creuser, on a dû enfouir les sépultures, créer en quelque sorte des grottes artificielles, avec parements de bois pour soutenir les terres. Aux endroits ou au contraire, la roche est à peine recouverte de quelques centimètres de terre végétale, comme sur beaucoup de plateaux de l'Est, les peuples néolithiques, privés des moyens d'entailler celle-ci, en était forcément réduits à élever des constructions en remblais, au lieu de les faire en déblais, et, comme les gros matériaux rocheux manquaient, ils étaient obligés de se servir de bois pour l'ossature de leurs caissons (1). Il faut en effet creuser profondément dans les terrains calcaires, et enlever une masse énorme de matériaux, pour arriver à dégager des dalles d'une certaine dimension; les couches superficielles étant fissurées et formées de pierrailles trop petites et trop irrégulières, pour être utilisables comme parements. C'est seulement aux endroits où le creusement des vallées a mis la roche à nu, en formant des sortes de falaises, qu'il était possible de recueillir, sans autre peine que celle du transport, des quartiers de roches volumineux, naturellement détachés des escarpements par les intempéries des saisons (2). Il en résulte que c'est seulement dans le voisinage immédiat de ces falaises que l'on peut avoir chance de découvrir, dans nos terrains calcaires, des monuments mégalithiques. Encore faut-il admettre que beaucoup de ceux-ci ont dû disparaître au cours des siècles, utilisés comme matériaux destinés à l'empierrement des chemins forestiers (3).

C'est en tenant compte de la nature du sol que je suis arrivé à

(1) « Les tombes de l'âge de la pierre (dans les terrains crétacés et tertiaires du bassin de Paris) s'y présentent sous un aspect tout particulier; elles sont enfoncées dans le sol meuble et rien ne les dévoile aux passants.....; des dalles reposent au-dessus, au niveau du sol, et forment le plafond de l'invisible sépulture. ... Quelquefois elles paraissent avoir été remplacées par une charpente en bois ». Cartailhac, *La France préhistorique*, p. 207.

(2) Comme ces falaises se rencontrent, le plus souvent, dans les vallées creusées par les grands cours d'eau, ne serait-ce pas à cette cause, purement naturelle, qu'il y aurait lieu d'attribuer cette particularité que les dolmens ont été surtout signalés le long des grandes rivières ?

(3) La roche calcaire se débite en outre très facilement, et se détruit vite, quand elle est exposée aux intempéries. La destruction de beaucoup de monuments n'a probablement pas eu d'autres causes, dans la région lorraine.

découvrir, en 1905, le gisement du Bois l'Abbé, dans une région qui passait, jusqu'ici, comme étant entièrement privée de monuments mégalithiques funéraires.

Dans la statistique des dolmens, M. A. Bertrand et d'autres après lui, citent, en effet, les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, des Vosges, etc... comme n'en possédant pas.

« ..... Il nous a paru vrai, dit-il, qu'il n'existe pas de dol-
« mens dans l'Est de la France, ou, si l'on aime mieux, que les
« populations qui ont élevé les dolmens n'ont pénétré que très
« accidentellement à l'est d'une ligne, qui partant de Mar-
« seille, et suivant le Rhône et la Saône, s'élèverait jusqu'à
« Bruxelles; etc... » (1).

En résumé, on a voulu chercher des monuments de grandes dimensions, dans des régions où les matériaux manquaient pour les élever; ou, ce qui revient au même, étaient trop enfoncés dans le sol, pour pouvoir être mis en œuvre par les peuples primitifs.

Si nos dolmens, nos allées couvertes, étaient de dimensions modestes, relativement à ceux des autres régions, et même s'ils ont été en grande partie construits en bois, *ils n'en étaient pas moins des monuments analogues aux autres.* Aussi ne me semble-t-il nullement démontré, que « les populations qui ont élevé les dolmens, n'ont pénétré que très accidentellement » à l'Est de la ligne tracée par M. Al. Bertrand.

En comparant les instruments découverts par moi au Bois l'Abbé, avec différentes pièces de sa belle collection, mon collègue, M. G. Cumont, de Bruxelles, semble également amené aussi à admettre l'existence des *dolmens en bois*, dans la région belge.

« J'ai récolté, m'a-t-il dit, les mêmes silex à Rhode-Saint-Genèse.
« Il est probable qu'il y avait, là aussi, des sépultures, construi-
« tes peut-être en bois, et dont il ne reste rien en dehors des objets
« de pierre ».

Aujourd'hui, cela me paraît incontestable pour l'Est de la France. Aussi ai-je tenu à attirer de nouveau l'attention sur cette question. Elle est de nature à ouvrir de nouveaux horizons aux chercheurs, et à ébranler des théories prématurément énoncées.

(1) Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e édition, p. 149.

Sur la grotte d'Altamira et l'âge de ses peintures.

PAR

E. A. MARTEL.

J'ai rapporté les observations suivantes d'une récente visite (24 avril 1905) à la grotte d'Altamira, sous la conduite de M. Hermilio Alcalde, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Torrelavaga, qui, depuis nombre d'années, étudie et connaît spécialement bien la fameuse caverne ; il m'a dit d'ailleurs avoir assisté MM. Cartailhac et l'abbé Breuil dans leurs investigations de 1902.

Ces deux derniers ont parfaitement remarqué les points d'infil-

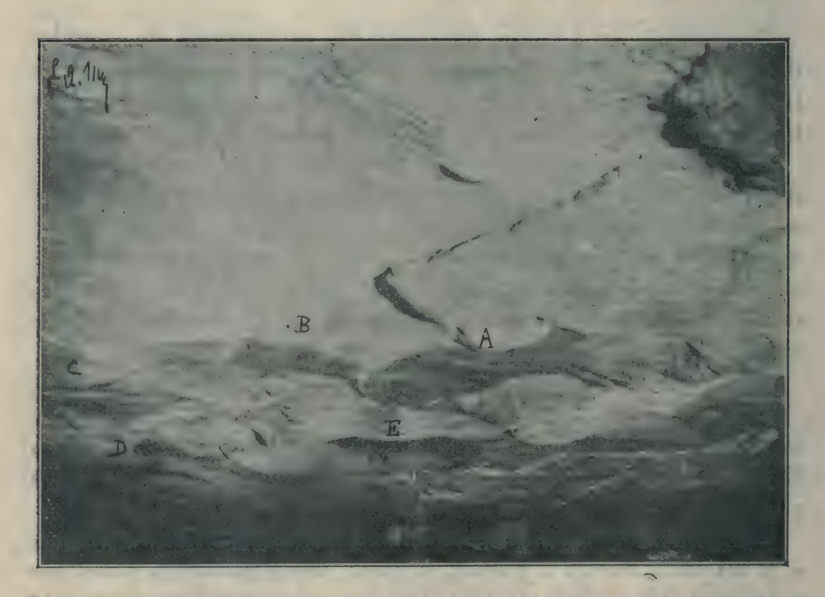


Fig. 1. — Grand plafond d'Altamira. Vue prise avec un grand angulaire (jumelle universelle Belliani. Les animaux A, E, sont déformés par la position oblique de l'appareil).

trations d'eaux et les entonnoirs qui abondent aux alentours d'Altamira ; mais, contrairement à l'opinion admise, ces creux me paraissent dûs, pour la plupart, non pas à des effondrements de bas en haut, mais à des affouillements externes pratiqués de haut en bas par les eaux englouties.

L'entrée même de la caverne (malgré sa situation dominante, *alta mira*) est le déversoir (de rivage ou de fond) d'un ancien grand lac, comme les *ponors* de Bosnie, les *Katavothres* du Péloponèse, l'émissaire souterrain du *lac de l'Abbaye* (Jura), etc.

Le desséchement progressif a ouvert de plus en plus bas plusieurs étages de *points de fuite* des eaux dans la région d'Altamira : entre Santillana-del-Mar et le chemin de fer de Santander; les plus bas situés fonctionnent encore pour absorber les grandes pluies ou même de petits ruisseaux pérennes; on les appelle des *soplaos* : dans plusieurs, M. Alcalde a reconnu de petites grottes.

A l'intérieur de la grotte d'Altamira on trouve, conformément à cette loi universelle de l'hydrologie souterraine : 1° la forme et les caractères très nets, pour la grande galerie, d'une ancienne rivière souterraine, pratiquée dans les joints subhorizontaux du

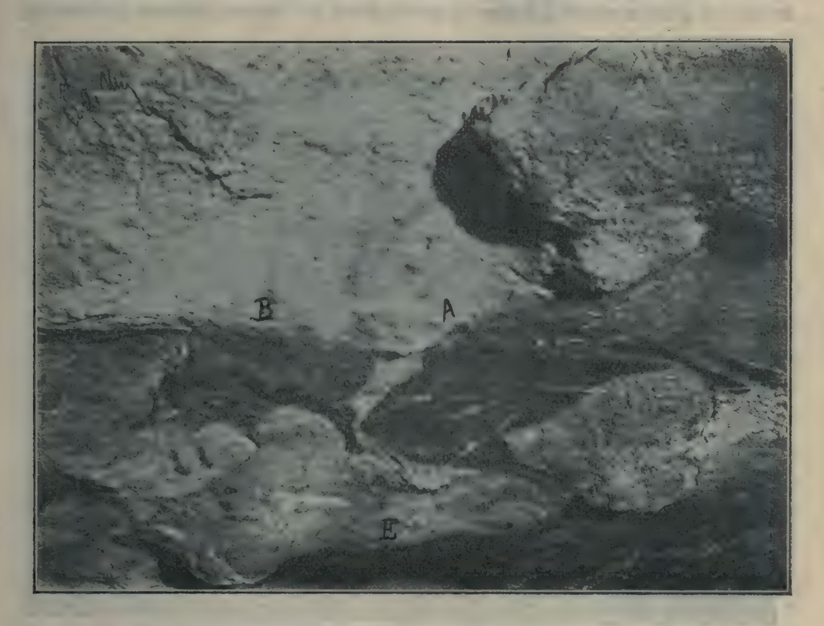


Fig. 2. — Altamira, grand plafond (avec un petit angulaire). — Bisons A et B déformés comme *Fig.* 1.

calcaire; 2° le *confluent* d'une petite galerie, affluent du bras principal; 3° la convergence de ces deux bras vers un gouffre interne collecteur commun, puits *naturel* (et non *artificiel*, comme on l'avait prétendu), creusé dans une diaclase et profond de 10 mètres; ce puits a conduit M. Alcalde à un réseau de petites galeries impraticables, anciens canaux de soutirage des eaux.

Actuellement, tout cela est fort sec. Altamira ne draîne plus la contrée : pour en préciser l'âge géologique, il faudrait étudier avec le plus grand soin les dépôts alluvionnaires et de dénudation *superposés* et *en place* sur les corniches de la caverne et dans les soplaos voisins; ces dépôts renferment certainement autre

chose que des résidus de décalcification. Il sera délicat de rechercher s'ils sont pleistocènes ou pliocènes. Ce point est essentiel à établir avant de préciser l'époque où la caverne fut occupée par l'homme (postérieurement, cela va sans dire, à sa dessiccation complète), et par conséquent de déterminer l'âge des fameuses peintures et gravures préhistoriques, découvertes en 1879 par le marquis de Sautuola, et dont on a contesté l'authenticité, jusqu'à ce que les trouvailles similaires d'Emile Rivière à la Mouthe (1895) eussent forcé à en reconnaître la véritable importance.

Dès maintenant, cependant, je suis porté à croire que les peintures et gravures d'Altamira sont *probablement* moins anciennes



Fig. 3. — Altamira. — Bison A, et patte du B. (Vue normale, l'objectif regardant le zénith).

que la plupart de celles du Périgord et des Pyrénées françaises, c'est-à-dire néolithiques ou proto-néolithiques, et non paléolithiques. — Voici pour quelles raisons.

1° La grotte doit être relativement *jeune*, contrairement à Font de Gaume [V. *Comptes rendus Acad. des Sc.*, 15 juin 1903], parce que les effondrements y sont rares (celui de l'entrée est de 1876), les remplissages d'argile à peu près nuls, les concrétions peu abondantes (*bien que ceci ne soit pas un critérium*), et le puits non comblé.

2° La fraîcheur des peintures (sur des voûtes et parois tout à fait *libres*, contrairement à celles toutes comblées de la Mouthe et

de Pair-non-Pair) est plus grande même que celle des peintures des tombeaux étrusques à Cornéto (qui n'ont pas 2.500 ans); cette conservation est attribuable à l'absence d'humidité, et non pas (comme on l'a dit) au défaut de courants d'air, car l'air a toujours circulé dans Altamira (même avant sa désobstruction accidentelle en 1868) par les fissures des voûtes, tandis qu'il manquait dans les tombes hermétiquement closes de Cornéto.

3° Les soi-disant empreintes de griffes d'*Ursus spelœus* rencontrées sur la concrétion ou l'argile de la grotte sont, pour moi, complètement apocryphes. Là où on les montre, elles n'auraient matériellement pas pu se conserver jusqu'à nous.

4° Et surtout on n'a pas encore bien interprété, je crois, la faune reproduite sur les gravures et peintures dessinées. En effet, on n'y voit aucune espèce émigrée, aucun renne *dit* magdalénien; il n'y a que bisons, chevaux, biches, sangliers, chèvres, tous animaux *actuels*; car le bison n'est pas, en Europe, un émigré : il est en *disparition*, comme le castor; et Gustave Raddé, en 1893, dénombrait les individus subsistants sur le littoral caucasien de la mer Noire, qui a même latitude, climat, et faune que la Biscaye actuelle. Donc, à Altamira, la *preuve formelle manque* que les bisons soient de l'espèce *fossile* paléolithique : les dessins ne peuvent l'établir; il y a trop de transitions entre l'*Urus priscus* des cavernes et le *Bonasus* ou Aurochs d'Europe (conservé dans la forêt de Biélovége, Russie), si abondant en Gaule et Germanie sous les Romains (selon Pline et Jules César). A Cambridge, dans les collections géologiques du nouveau Sedgwick Muséum, le professeur Hughes m'a montré (fin novembre 1905) un crâne d'*Urus priscus*, où était encore enchassée la flèche *néolithique*, qui a tué l'animal.

5° L'absence (c'est-à-dire la non-représentation) du renne et de la réelle faune froide sèche (magdalénienne) s'explique par le réchauffement climatique du littoral cantabrique sous l'effet de la branche gasconne du Gulf-stream; or, l'établissement de ce courant est considéré comme un phénomène très moderne, de l'aurore de l'époque néolithique (de Lapparent, *Géologie*, 4e éd., p. 1639, 5e éd., p. 1727).

Donc la faune sans renne, pareille à celle du bas Caucase occidental actuel, et à la même latitude (vers 43°), semble bien une faune récente, néolithique, *bisonienne* (si l'on veut un terme spécial) : et tel serait donc l'âge des peintures et gravures qui la figurent, si l'on veut bien faire abstraction de toute considération *imaginative*, et s'en tenir rigoureusement aux éléments de discussion rationnelle et scientifique.

Pour prouver le contraire, il faudrait démêler et discerner *dis-*

tinctement des figures d'animaux vraiment pléistocènes (comme à la Mouthe, Pair-non-Pair, les Combarelles, Teyjat, la Mairie, etc.), parmi les tableaux surchargés en vrais *palimpsestes* des parois d'Altamira. La photographie au magnésium remplira bien mieux ce but que l'interprétation, toujours exposée aux erreurs subjectives, par le crayon ou l'estampage ; bien que difficile, faute de recul, la pratique de l'objectif n'est pas impossible, ainsi que l'établissent les figures ci-contre, qui doivent être très attentivement regardées, pour qu'on puisse y bien apercevoir les contours des données. Mais aussi elles prouvent justement la délicatesse et le danger des interprétations précipitées ; elles établissent surtout qu'avec des plaques spéciales, sensibles au rouge, de très utiles résultats seront mieux obtenus. Mes épreuves n'ont été en effet que de simples essais, rapidement exécutés avec des plaques ordinaires.

En résumé, je crois que, dans la confusion qui règne encore sur la question des peintures et gravures préhistoriques, il est au moins prématuré de dire, avec M. Cartailhac, que « la même « période *paléolithique* soit fixée à Pair-non-Pair, à la Mouthe, à « Altamira, et que la date soit donnée par les figures mêmes (1) ». Déjà M. l'abbé Breuil a sagement admis plusieurs périodes successives de ces dessins ; il semble qu'il faille, avec Altamira, les prolonger jusque dans le néolithique, par un anneau qui achève de boucher le fameux hiatus, maintenant bien réfuté ; et qu'il faille remplacer leur synchronisme supposé par une continuité, diversifiée depuis la faune froide humide dite *moustérienne* (*Rhinoceros Tichorhinus* gravé de Font de Gaume. — Capitan, Breuil et Peyrony, *Comptes rendus*, 26 juin 1905) jusqu'à la faune chaude néolithique d'Altamira (*Bison* actuel).

Qui sait même si des études plus approfondies, et éclairées notamment par la géologie et l'hydrologie, n'arriveront pas, grâce à ces vieux dessins, à rajeunir les périodes paléolithiques elles-mêmes !

Aux environs d'Altamira, M. Alcalde étudie actuellement quatre nouvelles grottes à gravures et peintures. Chaque année, le Périgord en révèle d'autres. La question n'est qu'à ses débuts. Nulle conclusion ferme ne peut être encore formulée.

Quant au but des dessins, l'hypothèse de *l'envoûtement superstitieux* des animaux *comestibles désirables* est ruinée, depuis que Font de Gaume a révélé à MM. Capitan, l'abbé Breuil et Peyrony, des silhouettes de fauves féroces : *Ursus*, *Felis* et *Rhinoceros*. Ne serait il pas plus simple d'y voir de vulgaires *trophées de chasse*

(1) Le *Périgord Préhistorique*. *Revue des Pyrénées*, 3e trimestre, 1905.

superposés et perfectionnés par les Troglodytes, au cours des âges qui restent à déterminer exactement.

M. A. de Mortillet. — L'opinion de M. Martel sera certainement discutée. Pour moi, les arguments qu'il donne ne me convainquent pas. La présence du Bison ne prouve rien.

Je persiste à croire que les peintures et gravures d'Altamira sont paléolithiques, comme celles de la Dordogne.

A propos du vase gaulois à inscription de Prunay.

PAR

Ed. FOURDRIGNIER.

Dans notre dernière réunion de janvier (1), notre collègue, M. Pistat, nous a signalé un vase, trouvé dans un milieu marnien, sur lequel se remarquent dix figures géométriques, qu'il considère comme des caractères formant une inscription.

Déjà, la découverte d'une inscription gauloise mériterait attention. Mais elle acquiert d'autant plus d'importance que c'est la première fois, à notre connaissance du moins, que semblable observation est faite dans un mobilier marnien. Ce serait donc un fait nouveau, qui pourrait avoir une très grande portée.

La provenance de ce vase est un précieux élément de détermination chronologique. A elle seule, elle nous donne une approximation assez précise.

En effet, dans la partie sud de l'arrondissement de Reims, il existe une vaste nécropole, dont la superficie appartient à la fois aux territoires des communes de Prunay, de Thuizy, de Wez, et de Prosne. La nécropole, se trouvant à cheval sur ces divers terroirs, il en est résulté que, selon l'emplacement des fouilles, on les a désignés tantôt par le nom d'une de ces communes, tantôt par une autre. D'où une diversité d'indications de provenance, qui crée une sorte de confusion. En fait, toutes les sépultures qui y ont été découvertes appartiennent bien à un seul et même groupe.

C'est, vers 1867, qu'un habile fouilleur, J.-B. Counhaye, de Suippes, y commença les premières recherches. Depuis lors, les nombreux fouilleurs de la région s'y sont rendus maintes

(1) Voir, dans le *Bulletin* de janvier 1906, page 34, la communication de MM. L. Pistat et E. Cauly.

fois. Nous-même, en 1897, y avons obtenu de beaux résultats dont à plusieurs reprises nous avons rendu compte, dans diverses sociétés (1).

Les sépultures qui ont été découvertes se comptent aujourd'hui par centaines. Leur caractéristique est la suivante : fibules à queue retroussée, bouterolle lyrée des épées, présence du corail, de l'ambre ; céramique carènée très abondante, torques en bronze uniquement portés par les femmes, et toujours absence complète de monnaies.

Les restes humains concernent des hommes et des femmes, de tout âge et aussi des enfants. Les inhumations sont faites avec soin ; les objets toujours bien à leur place accoutumée. Ce qui prouve pour ces occupants un assez long séjour.

Comme on le voit, c'est bien là le commencement du second âge du fer, l'époque de la *Tène I*, le beau *Marnien* classique du v[e] siècle. C'est dans un tel milieu que le vase de Prunay a été recueilli.

*
* *

Les vases marniens, surtout au type carèné, possèdent fréquemment des incisés sur le col, l'épaule, et parfois la panse. D'une manière générale, tous ces ornements dérivent du dessin géométrique rectiligne. Ils se composent de chevrons, de dents de loup, de carrés, de métopes alternant avec des croix.

Tous sont tracés à la pointe sur la terre molle, avant sa cuisson. On remarque même des séries de traits, régulièrement espacés, qui n'ont pu être obtenus que par l'emploi d'un *pecten* ou d'un outil dentelé.

Il n'est pas rare non plus de constater dans ces incisés la présence intentionnelle d'un dépôt de barbotine blanche, parfois polychrome, rouge, violacée, et même jaunâtre.

Cet ornement au trait n'appartient pas uniquement à la poterie marnienne. Il se retrouve également sur bien d'autres produits céramiques de l'Europe centrale, tel qu'en Bohême, en Hongrie, jusqu'en Ukranie, puis dans le nord de l'Italie. Enfin, dans le midi de la France, dans les Charentes, et également en Portugal,

(1) Ed. Fourdrignier. *Les sépultures doubles de Thuizy.* (Soc. d'Anthr., séance du 1[er] avril 1880). — *Casque à forme conique de Cuperly et de Thuizy* (Soc. d'Arch. Mon., Congrès d'Arras, août 1880). — *Mobiliers marniens des Commelles-Montequeux* (*commune de Prunay*), *découverts par M. Ch. Coyon.* (Soc. d'Anthr., séance de juin 1897; prirent part à la discussion : MM. G. de Mortillet, Samson, Fourdrignier, etc.)

où nous voyons cet ornement avec un accent, il est vrai, un peu différent : les incisés sont plus profonds et plus larges (1).

On ne peut donc attribuer ce décor ni à une seule région, ni à une seule époque. Il appartient à tous les arts primitifs. A ce propos, on s'est expliqué tant de fois qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

Mais, pour la région marnienne, ce qui particularise sa poterie, c'est une forme carénée beaucoup plus anguleuse. Elle donne au profil de ces vases une silhouette spéciale, comme en zigzag. En outre, le travail en est soigné ; l'homogénéité de la terre est remarquable, d'un malaxage entendu, laissant supposer l'emploi de la meule pour broyer. Dans la tranche des cassures, on ne remarque aucune zone centrale de matières étrangères plus sombres, aucun petit gravier comme il s'en trouve, par exemple, dans la poterie dolménique.

Ces vases ont toujours une couleur bistre foncée uniforme, qui les fait bien reconnaître.

Le poli de leur surface ne semble pas dû à un vernis, à un engobe quelconque, mais obtenu plutôt par un lissage, un frottis peut-être à la brosse sur la terre bien sèche avant sa cuisson. C'est ce qui donne à ces poteries ce brillant particulier à reflet métallique.

Nous avons tenu à insister sur les caractères de cette céramique, afin d'établir que le vase de Prunay est bien un produit local et nullement une œuvre importée. Ce point d'origine devait être assuré avant de nous occuper de ses incisés et de voir s'ils doivent être considérés comme étant des caractères alphabétiformes ; car l'ingénieuse proposition de notre collègue, M. Pistat, est attrayante, et, pour notre part, nous serions bien près de nous y rallier.

Par la richesse et l'abondance de ses mobiliers, par le caractère si spécial de son industrie qui distingue si aisément ses produits de ceux des autres régions, cette civilisation marnienne témoigne d'un état très avancé. Il n'est nullement impossible qu'en dehors d'un idiome particulier, une écriture, des symboles graphiques tout au moins y aient été en usage.

Si l'on considère comment ces peuples entendaient les poids et mesures, on est surpris de la complexité relative de leurs moyens de mensuration et de la perfection de leurs moyens de pondération. Ainsi, certaines paires de boucles d'oreilles en or, présentant pour chacune des boucles une telle égalité

(1) Voir, au Musée céramique de Sèvres, une série de fragments de vases provenant des Charentes.

de poids qu'on obtiendrait aujourd'hui ni meilleur équilibre, ni plus grande précision (1). Pour bien d'autres objets encore, on n'arrive pas à atteindre une harmonie de détails symétriques et si réguliers avec seulement une grande habitude et sans repères fixes. Il y a certaines complications d'industrie, de travail, qui dénotent sans conteste la nécessité de signes conventionnels pour s'y reconnaître. Qu'ils soient ce que l'on voudra, c'est toujours là une écriture.

Ce qui motive notre réserve et nous empêche encore de voir sur le vase de Prunay des caractères ayant la valeur d'une inscription, c'est son isolement. Rien de semblable n'a pu être soupçonné sur la quantité considérable et si variée d'objets tirés de cette nécropole.

Dans toutes ces sépultures, et elles se comptent par centaines, on n'a jamais trouvé une monnaie, jamais un objet métallique, jamais une poterie dont les décors, pourtant si divers, n'ont montré autre chose que des figures géométriques plus ou moins ingénieuses !

Toujours des traits pour briser la monotonie ; jamais une apparence de symboles indiquant une signification.

Le vase de Prunay serait donc le premier exemple de ce genre. Nous nous demandons si cette unique observation est bien suffisante pour conclure.



Sans être découragé par ce qui précède, voyons si, au point de vue historique, un tel fait nouveau peut être défendable. A notre sens, de ce côté, rien ne paraît s'opposer à une certaine vraisemblance.

Bien que les textes nous manquent pour nous appuyer, les témoignages archéologiques sont maintenant suffisants pour que nous puissions accepter qu'aux débuts du second âge du fer la belle époque marnienne se place au moins au commencement du ve siècle, qu'elle fut contemporaine des guerres médiques, contemporaine de Tarquin le Superbe, dernier roi de Rome et de la fondation de la République. C'est alors que nous avons des relations sur ces bandes gauloises, passant les Alpes et faisant des incursions en pays étrusque, puis dans le Latium. Suivant

(1) Voir, au Musée de Saint-Germain, salle de numismatique, vitrine 1, trois paires de boucles d'oreilles en or, provenant de nos fouilles de Sommepy et de Saint-Jean-sur-Tourbe.

les historiens, c'est le début des premiers contacts des peuples de l'Occident avec les civilisations du littoral méditerranéen, où les faits positifs ne sont plus légendaires.

Il n'est donc pas impossible d'admettre qu'après leurs incursions dans la vallée du Pô, quelques-uns de ces guerriers, de retour sur les rives de la Marne, se souvenant de ces vases grecs,

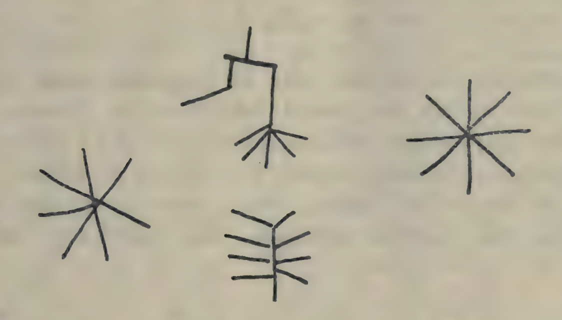


Fig. 1. — Ornements ou caractères incisés sur le col d'une petite amphore étrusque. [Musée du Louvre, salle C, n° 41].

étrusques, dont les illustrations, les peintures les avaient frappés, n'aient voulu les imiter, et peut-être alors, auraient-ils tenté de reproduire les caractères, les symboles de quelques légendes mystérieuses pour eux.

Evidemment, ce n'est ici qu'une simple conjecture; maïs elle

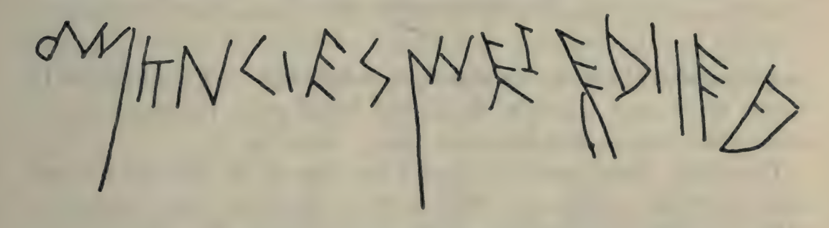


Fig. 2. — Inscription en caractères osques (?) sur le bas d'une coupe. [Musée du Louvre, salle C, n° 54].

peut être plausible. En effet, plusieurs fois, des faits analogues ont été constatés.

Ainsi, à l'époque franque, il n'est pas rare de rencontrer sur des objets, assez étrangers à l'industrie romaine, des inscriptions latines, des monogrammes que l'on a cherché à imiter, sans que certainement le graveur qui les copiait se soit bien rendu compte

de ce qu'il reproduisait (1). Rien de bien surprenant qu'il en ait été ainsi pour le vase de Prunay.

Mais c'est toujours le fait isolé, cette unique et rarissime exception, parmi tant d'œuvres marniennes et dans cette quantité si considérable de vases incisés sur lesquels, rien de semblable n'a été observé encore, qui nous arrête et nous retient.

* * *

Poursuivant cependant une idée de rapprochement, nous avons cherché à voir si l'on ne pouvait identifier ces dessins avec les inscriptions de poteries très anciennes, ayant pu attirer l'attention de quelques Gaulois pendant leur séjour en Italie.

Ainsi, au Musée du Louvre, nous avons remarqué d'abord, dans la salle C (*poterie étrusque*, dite *bucchero*), une petite

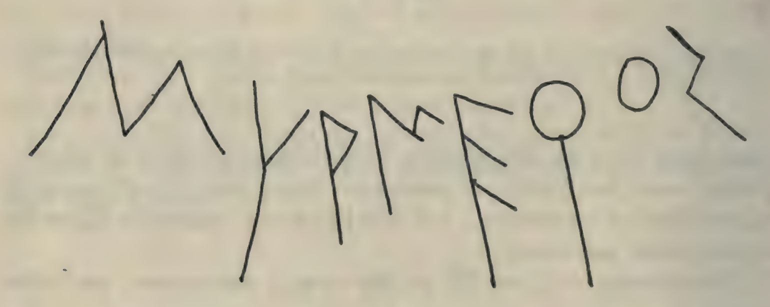


Fig. 3. — Lettres archaïques grecques (Μύρμηχος) incisées sur l'épaule d'une amphore. [Musée du Louvre, salle D, n° 33].

amphore n° 41, avec incisés inexplicables (*Fig.* 1). Puis une petite coupe n° 54, sur laquelle M. Michel Bréal croit reconnaître une inscription osque, intraduisible, il est vrai (*Fig.* 2).

Plus loin, dans la salle D (*vases archaïques de l'Italie*), on voit deux grandes amphores n° 33 et n° 34, dont les inscriptions en caractères grecs archaïques ont pu être traduits (*Fig.* 3 et 4). Puis encore à citer une œnochoé à bec trilobée n° 70, ayant une inscription étrusque, qui se lit de droite à gauche (*Fig.* 5).

Sans nous arrêter à ce que signifient ces inscriptions, on remarque que tous ces caractères sont aussi tracés à la pointe, mais d'une pointe légère qui n'offre qu'une vague ressemblance

(1) Ed. Fourdrignier. — *Les caractères runiques du tombeau de Köningshein* (Soc. litt. du Limbourg, Congrès 1903). — *Les Francs de Villiers aux Chênes*. (Rev. de l'Ecole d'Anth. Paris, juillet 1903).

avec la manière dont sont incisés les vases marniens. C'est tout ce que l'on peut en déduire, car rien ne nous autorise à y voir autre chose qu'une simple similitude.

Il y a cependant, il faut le reconnaître, dans les dix figures du vase de Prunay, une allure assez différente de celle des incisés qui d'habitude parent les vases marniens.

D'après la reproduction qui nous en est donnée par M. E. Cauly, les traits du vase de Prunay paraissent comme un peu tremblotés, comme si c'était une main mal exercée qui ait essayé timidement de recopier un modèle.

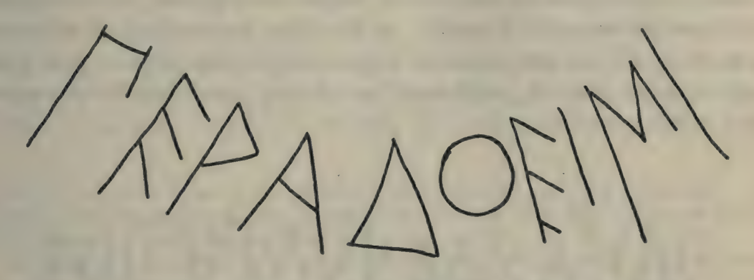


Fig. 4. — Inscription grecque en lettres archaïques incisées sur l'épaule d'une amphore (Γεράδο (ν) έίμι). [Musée du Louvre, salle D, n° 34].

Sur les autres vases en général, il n'en est pas de même : les incisés sont toujours tracés avec franchise, lancés d'une main sûre, et, comme l'on dit en art, sans repentir.

Malgré notre bonne volonté de voir là une inscription, des symboles alphabétiformes, nous penchons plutôt pour y reconnaître le tracé d'un ouvrier inhabile, l'essai d'un commençant peu certain de sa pointe, ayant cherché à copier divers motifs d'autres vases.

* * *

D'autre part, s'il est peut-être déjà bien osé de songer à une inscription en caractères gaulois, quand nous sommes encore à ignorer si ces innommés de la Marne avaient un langage particulier, une écriture propre, peut-être serait-il encore téméraire de supposer la reproduction, inconsciente, d'une inscription vue en Italie, une imitation de caractères grecs ou étrusques.

Quant à vouloir y reconnaître des symboles runiques ou même d'un genre orthomorphe, tels que des caractères ibériques, lusitaniens ou bétiques, il faut, croyons-nous, y renoncer. Les ruines scandinaves sont relativement trop récentes, car c'est au plus si

on peut faire remonter leur usage vers le IIe siècle avant notre ère. On ne peut donc pas proposer le rapprochement d'un vase marnien, œuvre du ve siècle, avec des écritures qui seraient de trois siècles plus récentes. Tout au plus, au ve siècle, les peuples d'Italie, de Grèce, et de l'antiquité classique connaissaient-ils, et seulement par ouï dire, l'existence d'une grande civilisation, pouvant être parallèle à la leur dans les contrées d'Occident.

Nous tenons à remercier ici MM. Pistat et Cauly de leur intéressante communication. Mais, malgré l'attrait de leur conjecture, avant de nous rallier entièrement à eux et d'accepter aujourd'hui comme étant bien les caractères d'une inscription, les incisés si curieux du vase de Prunay, qu'ils nous permettent d'attendre encore quelques autres unités nouvelles. Nous espérons que, prochainement, leur sagacité nous les offrira, pour bientôt faire tomber notre réserve.

Fig. 5. — Inscription étrusque incisée sur la panse d'une œnochoé (*mi Qutum Karkanas*). [Musée du Louvre, salle D, n° 70].

Un certain nombre de collections se sont enrichies des mobiliers importants de cette belle nécropole. Pour ceux d'entre nous qui voudraient approfondir plus particulièrement leur étude, sous la désignation des provenances : Prunay, Thuizy, Wez et Prones, ils les trouveront répartis dans les musées de Saint-Germain (2e étage, salles IX et X), de la ville de Reims, de Suippes (ancienne col. Counhaye), puis dans les collections particulières de M. Bosteaux-Paris à Cernay-les-Reims, de M. Ch. Coyon à Beine, et aussi au British Museum, à qui M. Léon Morel vendit, en 1901, ses collections provenant des départements de l'Aube et de la Marne.

M. Marcel Baudouin. — Ayant eu sous les yeux le dessin, non réduit, de M. Cauly, je crois qu'en réalité les traits n'étaient pas *tremblotés*, comme a pu le laisser croire à M. Fourdrignier la photogravure publiée dans nos Bulletins.

Pour mon compte, je connais des vases de l'*Age du Fer*, mais bien plus récents (Ier siècle après J.-C.), qui possèdent des

inscriptions soit gauloises, soit latines; ils ont été trouvés à la nécropole du Bernard (Vendée), qui a fourni aussi des *gravures sur os*, comme je l'ai observé dès 1902, et publié tout récemment (1). L'abbé Baudry, de 1859 à 1877, y a trouvé un grand nombre d'*inscriptions* sur des vases dont beaucoup sont encore au Musée de la Roche-sur-Yon (Vendée) (2).

Il n'y aurait, en somme, rien d'impossible à ce que l'écriture fut connue en Gaule 500 ans auparavant, quoique les documents manquent jusqu'à présent.

J'insiste, en outre, sur l'intérêt de l'*inscription en miroir* (*Fig.* 5), trouvée au Louvre par M. Fourdrignier; et je rappelle que j'ai relevé les inscriptions de même ordre, découvertes au Bernard, et que je les ai citées, dans mon article de la *Revue scientifique* sur les inscriptions en miroir de l'époque gallo-romaine, article auquel je ne puis que renvoyer.

(1) Marcel Baudouin. — *Les gravures sur os de l'époque gallo-romaine à la Nécropole de Troussepoil, au Bernard* (*Vendée*). *Bull. et Mém. Soc. Anthr. de Paris*, 1905, 6 juillet. — Tiré à part, 1905, in-8°.

(2) Baudry (L'abbé F.). — *Puits funéraires du Bernard* (*Vendée*). — La Roche-sur-Yon, 1873, in-8°.

SÉANCE DU 22 MARS 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 février 1906. — Le procès-verbal est adopté.

A propos du procès-verbal, MM. Ramond et Fourdrignier prennent la parole [Voir plus loin la communication de M. Fourdrignier].

Communications du Secrétariat général.

1° Correspondance.

Excuses. — M. le Secrétaire excuse M. le Secrétaire général, M. le Dr Marcel Baudouin, retenu loin de Paris pour un mois, et qui sera encore absent à la séance d'avril. — Sont excusés également MM. le Dr Chervin, Stalin, Paul de Mortillet, E. Loppé.

Il donne l'indication des journaux scientifiques et politiques, qui ont bien voulu publier les communiqués de la Société, en particulier celui relatif au vandalisme des gisements préhistoriques.

Citons, parmi les publications techniques, le *Photo-magazine* (25 février 1906), etc., etc.

M. le Dr A. Guebhard (de Saint-Vallier-de-Thiey) demande par lettre à ce qu'on mette à l'ordre du jour de la séance prochaine les deux sujets suivants :

1° *Sur l'utilité d'une enquête nationale relative aux enceintes préhistoriques.*

3° *Sur le Murum duplex des enceintes gauloises dans les Commentaires de Jules César.*

M. le Dr Atgier ajoute qu'il serait bon aussi de mettre à l'ordre du jour la question des *enceintes mégalithiques.*

La proposition de M. Guébhard est adoptée et il est entendu que M. Atgier fera un travail sur les enceintes mégalithiques, à propos l'étude générale des enceintes préhistoriques.

2° Manuel des Recherches préhistoriques.

Les publications suivantes ont donné des analyses très élogieuses du « Manuel » :

Bulletin des Bibliothèques populaires (n° 3 de 1906) ; *Revue*

Universelle (Décembre 1905); *Cosmos* (Décembre 1905); *Nature* (Londres) (1er Mars 1906); *Par le Monde* (Bruxelles) (14 Décembre 1905); *Bibliothèque Universelle* (Lausanne) (Janvier 1906); *Korrespondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte* (Février 1906).

Le Ministère de l'Instruction publique a inscrit le « *Manuel* » sur la liste des livres recommandés pour les Bibliothèques de Quartiers et pour les Distributions des Prix dans les Lycées et Collèges de Garçons (classes supérieures) (*Bulletin du Ministère* du 10 mars 1906).

3° Bibliothèque.

M. Charles SCHLEICHER. — Lors de la séance du 22 février 1906, M. le Secrétaire général signalait l'apparition d'un intéressant volume, publié récemment en Allemagne, sous le titre : « Der Mensch zur Eiszeit in Europa », par le Dr L. REINHARDT.

« Il serait à souhaiter, disait le M. Dr Marcel Baudouin, que cette œuvre très claire, qui constitue un livre de vulgarisation de premier ordre, soit traduite en français ».

J'ai l'honneur de vous informer qu'un éditeur suisse prépare en ce moment une traduction française de l'ouvrage du Dr Reinhardt. Dès que cette édition française sera prête, je me permettrai d'en signaler l'apparition.

4° Excursions dans la Dordogne.

Le Bureau de la Société a reçu de M. J. CHAMPAGNE, président fondateur de la *Société scientifique du Périgord*, la lettre suivante :

« Un certain nombre de nos collègues ayant exprimé le désir de retourner visiter la Dordogne, je propose de faire avec eux cette visite pendant les vacances de la Pentecôte. Elle comprendrait les excursions qui ont eu lieu pendant le Congrès de Périgueux, en y ajoutant quelques promenades dans la vallée de la Dordogne et aux grottes dites de Miremont ».

Notre collègue, M. Champagne fournira tous les renseignements nécessaires aux personnes qui désireraient prendre part à ces excursions.

5° Hommage à la Science préhistorique.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la Société que M. Duchaussoy, président de la Société Linnéenne du Nord de la France, a

eu l'obligeance de l'informer que, sur la proposition de cette Société, le Conseil municipal d'Amiens vient de donner le nom de Gabriel de Mortillet à l'une des nouvelles rues du quartier Saint-Acheul.

C'est dans cette rue que se trouve le lambeau de terrain quaternaire, acheté par la Ville d'Amiens pour rappeler le *gisement* classique, qui a fourni en si grande abondance des spécimens parfaitement caractérisés de l'industrie de l'homme primitif.

6° Commission pour la modification d'un article des Statuts.

La commission des cinq membres tirés au sort, à la séance du 22 février, conformément à l'article 12 des statuts, s'est réunie le 19 mars 1906, pour examiner la proposition de modification aux statuts présentée par le Conseil de la Société Préhistorique de France dans sa dernière séance.

Cette proposition, concernant le dernier paragraphe de l'art. 10, avait en vue de maintenir, comme membres du Conseil, les président et vice-président sortants pendant une durée de 5 ans, au lieu d'un an.

Après avoir examiné la question, la Commission a proposé de modifier comme suit l'art. 10 des statuts de la Société Préhistorique de France :

« Le Président et le Vice-Président sortants font, de droit, partie du Conseil, pour une durée de 3 années. »

Comme complément à la proposition ci-dessus, la Commission émet deux vœux.

Après discussion, les membres présents à la séance de mars, au nombre de vingt-deux, votent sur le rapport de la Commission; et, par treize voix contre deux, le texte de la Commission est adopté.

En ce qui concerne les deux vœux émis par la Commission et qui ont pour texte :

1° Nommer chaque année deux Vice-Présidents, au lieu d'un.

2° Tirer au sort, parmi les membres présents à la dernière séance de l'année, 6 membres du Conseil au lieu de 2, que comporte l'article 10.

Il est décidé qu'on va tirer au sort une Commission, qui sera chargée de faire un rapport sur ces nouvelles questions.

Après tirage au sort, cette Commission est composée de MM. Hue, Ramond, Taté, Dalloz, Rodet, avec A. de Mortillet, comme président de droit.

La Société décide que la nouvelle Commission apportera son

rapport à la séance d'avril et qu'il y sera discuté publiquement. Puis on soumettra au vote ces deux modifications aux statuts.

7° Deuxième Congrès préhistorique de France.

M. le Secrétaire général annonce que les circulaires du II[e] Congrès préhistorique de France sont prêtes et vont incessamment être adressées à toutes les personnes s'intéressant à la Science préhistorique. — La date du Congrès, qui aura lieu à Vannes, est toujours fixée au 21-26 *août* 1906.

Adresser toutes les communications à M. Marcel Baudouin, secrétaire général, 21, rue Linné, Paris.

8° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Massé, 38, rue Saint-Faron, Meaux (Seine-et-Marne) [Stuer-A. de Mortillet] (1).

Letailleur, Baigts, par Montfort-en-Chalosse (Landes) [Taté-A. de Mortillet].

Rutot (A.), conservateur du Musée Royal d'histoire naturelle de Belgique, 177, rue de la Loi, Bruxelles [E. Rivière-Marcel Baudouin].

Exsteens (Louis), ancien pharmacien, 21, rue de Loxum, Bruxelles [E. Rivière-Marcel Baudouin].

Collet (A.), curé, Wavrans-sur-l'Aa, par Lumbres (Pas-de-Calais) [Paul de Givenchy-A. de Mortillet].

9° Présentation de nouveaux membres.

A la séance d'avril 1906, on aura à voter sur la candidature de *deux* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5).

Présentations.

Menhir de Glomel.

M. Ramonet (de Ruelle, Charente) présente une photographie du *Menhir de Glomel*, près Rostrenen (Côtes-du-Nord).

Ce monument n'est malheureusement pas encore classé.

(1) A partir d'aujourd'hui, *à la demande d'un grand nombre de collègues*, les noms des présentateurs seront publiés dans le *Bulletin*, lors de l'admission de membres nouveaux. — Jusqu'à présent, on avait pensé que cette mesure était inutile.

M. A. de Mortillet rappelle qu'il s'agit d'un superbe menhir, peu connu, haut de 9 mètres environ, qui rentre dans la catégorie des *Menhirs aplatis*.

A propos du Procès-verbal.

Réponse à M. Marcel Baudouin à propos du vase à inscription gauloise de Prunay.

PAR

Ed. FOURDRIGNIER.

A la suite des observations que nous avait suggérées le vase de Prunay, j'ai lu, dans le dernier Bulletin, celles qui furent également présentées par notre collègue, M. Marcel Baudouin. Je n'ai pas dû bien les comprendre sur le moment, car, pour éviter toute équivoque, j'aurais démandé à y répondre.

Je n'ai pour ma part aucun doute qu'en Vendée on ait pu fort bien y trouver des vases du Ier siècle après J.-C., possédant des inscriptions gauloises ou latines. Les relations de peuple à peuple étaient alors trop bien établis pour que l'on puisse en avoir la moindre surprise.

Mais ici, pour le vase de Prunay, les circonstances ne sont plus les mêmes.

D'abord, il nous ramène vers le ve siècle *avant* notre ère, tandis que les vases à inscription de Vendée seraient du Ier siècle *de* notre ère, donc près de 600 ans plus récents.

Puis le milieu est bien différent. Pour le vase de Prunay, nous sommes chez les Rèmes, qui appartenaient à la confédération des Belges, séparée des deux autres divisions des Gaules par la Seine et la Marne, tandis que la Vendée est dans une toute autre contrée, qui n'est pas la région Celte ou Gauloise des *Commentaires*, car elle commençait au Rhône, et s'avançait jusqu'au Rhin par le pays des Séquanes et des Helvètes.

La Vendée, toujours d'après les *Commentaires*, appartenait à la troisième division des Gaules, l'Aquitaine, s'étendant depuis les Pyrénées, comprenant la vallée de la Garonne, et se poursuivant entre le couchant et le nord des Gaules, *inter occasum solis et septentriones*.

Or nous savons encore que, dans ces trois divisions des Gaules, la langue, les coutumes et les lois étaient différentes : *Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt* (de Bel. Gal., Liv. I,

ch. 1). Il nous paraît donc assez difficile d'établir, à un recul de plus de 500 ans, des relations nettes quand, à l'arrivée des Romains, César constatait encore des différences aussi marquées.

Vers le ve siècle avant notre ère, il paraît avéré que cette partie nord occidentale des Gaules n'avait encore eu aucune relation avec la civilisation classique, et tout au moins insuffisante pour en avoir subi la moindre influence, surtout pour les langues et l'épigraphie.

C'est bien ce que démontrent les découvertes si fréquentes de mobiliers. Or, jamais, dans la région champenoise, jamais à l'époque marnienne, celle allant du ve siècle jusque vers le milieu de IIIe siècle avant notre ère, jamais jusqu'à ce jour il n'avait été signalé aucun objet, aucun vase portant trace d'inscription quelconque.

C'est pourquoi nous tenons à insister pour qu'il n'y ait aucun malentendu.

Si ce vase de Prunay est à rapprocher des antiquités recueillies en Vendée, il faut bien retenir qu'elles sont d'une toute autre époque, du Ier siècle *de* notre ère, c'est-à-dire postérieures d'au moins 500 ans et que leur milieu, sous certains points, contrée, coutumes (incinération, à opposer à l'inhumation) est assez éloigné.

Dans ce sens, le vase à inscription de Prunay est bien le premier exemple, qui ait été signalé pour l'époque marnienne, dite la Tène I.

Sur la préhension et la détermination des rabots en silex.

PAR

A. DOIGNEAU (Noisy-le-Sec, Seine).

Vous me permettrez, Messieurs, de revenir encore une fois sur la question des rabots, car, malgré nos précédentes discussions et la présentation de pièces bien typiques, il me semble qu'il y a encore confusion chez quelques collègues. Ne songeant qu'à l'outil de même nom employé par nos menuisiers, ils se représentent le rabot en silex comme un outil ayant une surface lisse, sur laquelle il glisse pendant le travail, avec, à la partie supérieure, une poignée naturelle ou taillée intentionnellement.

On a présenté ainsi des pièces de formes plus ou moins

bizarres, qui sont loin d'être des rabots tels que nous les comprenons.

Nous devons, me semble-t-il, n'entendre par ce vocable que les pièces dont j'ai eu l'honneur de renouveler la description dans ma note du 28 décembre 1905, c'est-à-dire les grattoirs-rabots de M. Piette, notre vénéré Président d'honneur. Ces outils, « paraissant avoir été taillés pour travailler des matières dures », furent signalés pour la première fois en 1894 par MM. Piette et J. de Laporterie, qui les considèrent comme « de forme inédite » (1).

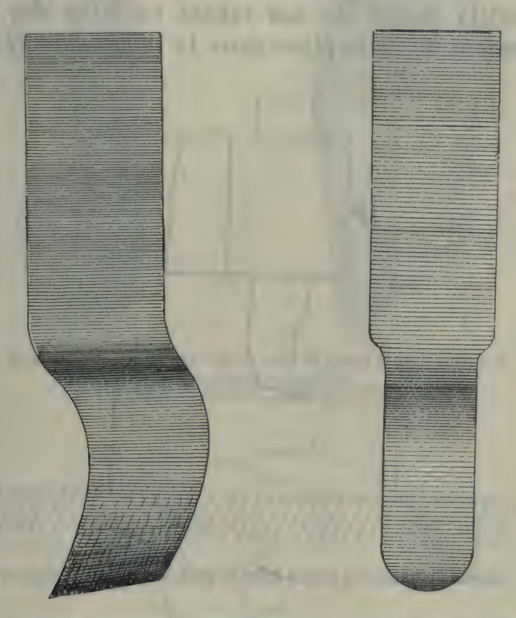


Fig. 1 et 2. — Profil et face avant (demi-grandeur naturelle) d'un outil de machine à raboter la fonte.

On peut se rappeler avoir vu toute une série de ces outils à l'Exposition Universelle de 1900, dans les galeries du Trocadéro (Section de l'Ecole d'Anthropologie et des Monuments mégalithiques). D'après la classification de M. Piette, ils figuraient comme faisant partie de l'industrie de son *Etage à sculptures*, assise des sculptures sans harpons.

Eh ! bien, Messieurs, ce grattoir-rabot, dont vous avez conservé le souvenir et dont on vous a présenté dernièrement de nouveaux échantillons, cet outil a encore aujourd'hui son correspondant

(1) Ed. Brette et J. de Laporterie. Les fouilles de Brassempouy en 1894. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris,* 1894, p. 636.

morphologique dans l'industrie métallurgique. C'est que le même besoin a provoqué la même forme.

Pourquoi, en effet, le rabot en silex était-il très épais, se différenciant ainsi du grattoir ? Tout simplement parce que, destiné à travailler un corps dur, l'effort à faire devait être relativement considérable et qu'une lame mince n'eut certainement pu résister. Or, aujourd'hui, on ne rabote plus seulement du bois ou des os, mais encore du fer et de la fonte ; et, ayant une grande résistance à vaincre, nos mécaniciens ont été amenés à fabriquer pour ce travail un outil en acier, dont la partie utile (*Fig.* 1 et 2) a absolument la forme de nos rabots en silex (*Fig.* 4 et 5). Et l'emmanchement de cette pièce dans le porte-outil (*Fig.* 3) vient

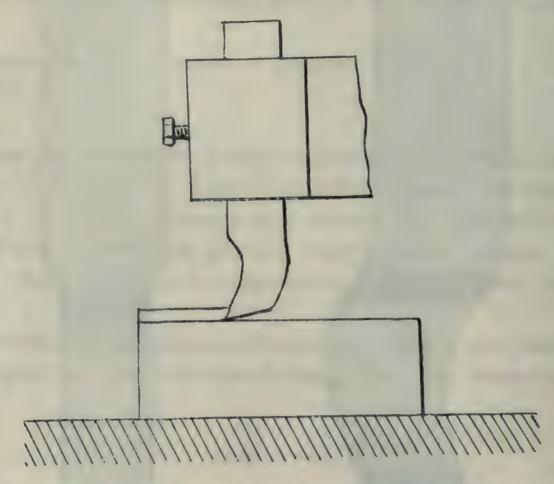


Fig. 3. — **Emmanchement de l'outil dans le porte-outil des machines à raboter.**

nous donner une indication précieuse sur la manière d'employer les rabots et de mieux comprendre le rabot préhistorique.

La comparaison me paraît absolument concluante. J'ajouterai que les machines, sur lesquelles sont montés les outils en acier dont je vous présente un échantillon, portent le nom universellement adopté de *Machine à raboter* ; et voici une planche d'un catalogue de machines-outils sur laquelle elles sont représentées avec la désignation ci-dessus (*Fig.* 1 *à* 3).

Maintenant, Messieurs, je ne prétends pas conclure que tous les rabots en silex (*Fig.* 4 et 5) devaient avoir, pendant le travail, la position représentée par la *Fig.* 6, avec la partie lisse en avant. Certains ont pu être tenus avec la partie arrondie en dessus ; mais, dans ce cas, le rabot devait être maintenu suffisamment incliné, la partie en arrière assez relevée ; jamais, je pense, le rabot ne

devait travailler avec la partie lisse horizontale. Une telle position serait inefficace pour creuser ou entailler et ne pourrait servir qu'à un travail de surface, pour lequel nos ancêtres avaient un

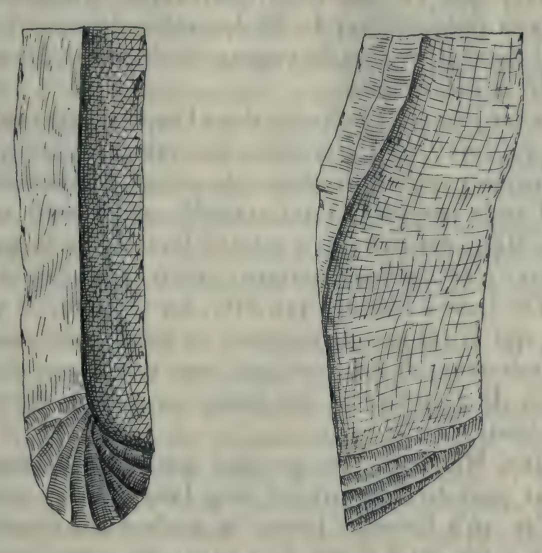


Fig. 4 et 5. — Rabot en silex, vue de dos et vue de profil (Les Rochottes, Seine-et-Marne). Grandeur naturelle.

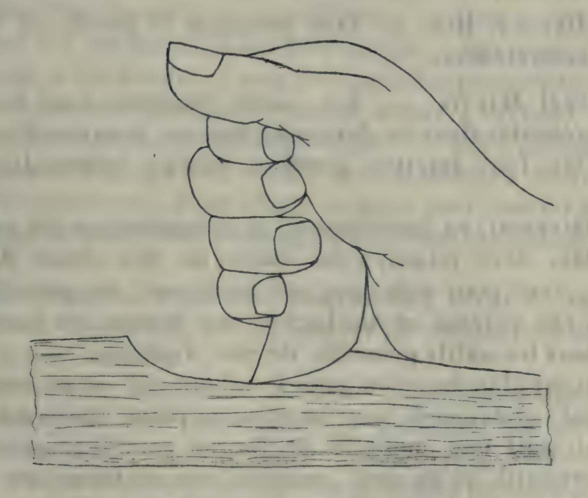


Fig. 6. — Préhension probable des rabots en silex.

outil spécial, le grattoir mince et plat, recueilli dans la même couche archéologique, et dont plusieurs spécimens ont été également exposés, en 1900, par Edouard Piette.

Je dois ajouter encore que certains rabots sont plus ou moins concaves du côté de la face d'éclatement et ne pourraient, par conséquent, pas s'appliquer de ce côté sur la surface à creuser, ainsi que l'a fait remarquer notre collègue, M. Desforges dans sa présentation du 28 décembre dernier. La préhension devait donc dépendre beaucoup de la forme plus ou moins heureuse de la pièce même.

Ce qui a pu jeter la confusion dans l'esprit de certains de nos collègues, au sujet de l'utilisation du rabot en silex, c'est, je crois, la forme parallélipipédique du rabot de menuisier, avec lequel seul on le compare et qui travaille en glissant sur sa face inférieure. Mais, dans ce rabot même, Messieurs, le parallélipidède en bois, n'est qu'une monture, qu'un guide; et le véritable outil, c'est la lame à biseau, qui, elle, est oblique. Il y a même des rabots qui n'ont pas de monture en bois : par exemple, les outils des raboteurs de parquet, qui sont maintenus directement pas la main de l'ouvrier et qui sont, en réalité, de véritables grattoirs-rabots.

Je termine, Messieurs, en pensant que cette discussion dont le défaut est peut-être d'avoir été trop longue a eu quand même son utilité et qu'à l'avenir, lorsqu'on parlera de rabots, en préhistoire, on saura qu'il s'agit d'un genre de grattoir très épais : outil, en somme, bien déterminé maintenant.

MM. Baudon, Hue, et Taté prennent la parole au sujet de cette communication.

M. Henri Martin. — Les outils désignés sous le nom de *rabot*, présentés dans les dernières séances, et aujourd'hui même encore, me font émettre quelques doutes, quant à leur attribution.

Généralement, en préhistoire, la nomenclature des pièces est empruntée, avec raison, à des outils ou des armes de forme simple ; c'est pour cela que nos marteaux, nos poinçons, nos racloirs, nos pointes et nos haches ont trouvé des homologues faciles dans les outils primitifs de nos ancêtres.

Il n'en est plus de même pour le rabot, qui est un instrument compliqué, et demande pour sa mise au point une lame avec fil excellent, puis une monture ou fût, un coin et un contre-fer. Est-ce cet outil qu'on veut prendre comme terme de comparaison ? Le mot rabot implique immédiatement la formation de copeaux, et les silex présentés n'ont jamais été en état de les fournir. Doit-on alors conserver en préhistoire ce nom de rabot, avec l'arrière-pensée de l'avoir donné à un outil qui ne peut raboter ?

Si nous gardons le mot, il faut que nous soyons prévenus que l'homologie est écartée. Je crois ces réflexions nécessaires au sujet d'une comparaison peu fondée, d'autant plus qu'elle vient de tomber dans l'exagération. Hier nous avions le *rabot*; et aujourd'hui nous sommes entraînés vers la *varlope* et le *bouvet* ! On vient en effet d'y faire allusion. Le bouvet, dont on nous parle, aurait pu faire les moulures sur le bois; il n'est pas admissible que les Magdaléniens ou les Néolithiques se soient livrés à ce travail compliqué d'ornementation ; en tout cas ce n'est pas avec le bouvet, mais bien avec la *mouchette*, qu'ils l'auraient exécuté.

Les pièces intéressantes, présentées par le Lieutenant Bourlon, qu'il reconnaît, à juste titre, comme des grattoirs nucléiformes, sont considérées par quelques-uns de nos collègues comme des rabots.

Dans l'étude de ces pièces, il ne faut pas perdre de vue le but primitif ; ici la première utilisation a été un *nucleus* : on voit en effet, de belles empreintes de lames sur la partie haute et antérieure du silex ; et il est permis de croire que ces nucleus n'avaient pas encore donné leurs dernières lames. Il est incontestable qu'une nouvelle taille, adoptant des retouches plus fines, est intervenue secondairement sur le bord inféro-antérieur, de certains de ces silex, et que ce travail n'a aucun rapport avec le détachement des lames. Là on se trouve bien en présence d'une modification aboutissant à un nouvel outil ; mais ce n'est pas une raison pour lui retirer sa marque d'origine, supprimer le mot nucléiforme, et lui donner, à mon avis, un nom peu justifié.

Un terme qui conviendrait beaucoup mieux à certains de ces grattoirs nucléiformes, est celui de *rugine*. En effet, la rugine est un outil simple, d'usages très variés, dont le besoin a du être ressenti par nos ancêtres ; il est tenu à la main pour creuser le bois. Ce terme aurait peut-être l'avantage d'éviter des confusions.

M. A. Doigneau. — Plusieurs observations ayant été faites au sujet de ma présentation, je vais essayer de répondre à mes honorables contradicteurs.

1° Il ne faut pas, me dit-on, se baser, pour interpréter l'outillage préhistorique, sur notre outillage moderne, qui est tout à fait perfectionné et qui n'a aucun rapport avec celui de nos ancêtres. Il vaut mieux se renseigner auprès des primitifs actuels.

Je réponds d'abord que, si précieuse et si intéressante que soit l'étude des peuples primitifs actuels, aucun d'eux ne se trouve exactement dans les mêmes conditions que nos ancêtres paléolithiques et que la science préhistorique étant, comme ses sœurs en histoire naturelle, une science d'observation, aucun fait,

même d'actualité, pouvant jeter quelque lumière sur les faits anciens, n'est à dédaigner.

Dans le cas qui nous occupe, il y a justement un fait très curieux à observer. Je vous ai montré, vous ai-je dit, un outil moderne. Eh bien ! cet outil est déjà très ancien dans son genre et ne représente plus l'outillage perfectionné ; il est abandonné aujourd'hui par la plupart des mécaniciens et remplacé par un autre à bout triangulaire et non arrondi. L'outil que vous voyez est l'outil primitif ; sa forme est celle qui se présenta d'abord à l'esprit du raboteur-mécanicien, comme elle s'est présentée autrefois à notre ancêtre. Il y a donc là, je crois, un rapprochement suggestif.

2° Un collègue me reproche ensuite d'encombrer la science préhistorique d'un mot nouveau et impropre, et de provoquer, par ce mot, la confusion, parce que plusieurs personnes ont appliqué ce vocable à des pièces qui n'ont aucun rapport avec ceux qui nous occupent en ce moment.

Je réponds qu'il m'est impossible d'empêcher des collègues de se tromper ; et c'est justement pour éviter la confusion que je suis revenu aujourd'hui sur cette question.

Quant à la nouveauté du mot, l'observation n'est pas fondée : le mot, avec la même application, existe depuis fort longtemps, créé par M. Piette ; et, si j'emploie le terme de rabot au lieu de grattoir-rabot, c'est, au contraire, pour simplifier ; et il est toujours facile à celui qui veut maintenir les deux mots ensemble de le faire et même de proposer une autre appellation. Je n'y vois aucun inconvénient, tout en maintenant ma proposition. L'accouplement de deux noms évoque l'idée d'une double fonction, comme dans le grattoir-burin, par exemple, alors que le grattoir-rabot est un outil simple. C'est pourquoi je n'ai conservé que le nom de rabot. J'ai pris ce nom, sans m'inquiéter de sa justesse exacte, relativement à l'emploi de l'outil lui-même. Je l'ai pris pour éviter justement de créer un mot nouveau. Il n'est, d'ailleurs, pas trop en contradiction avec le travail de l'outil qu'il désigne.

Gratter ou creuser, n'est-ce pas, en somme, raboter. Nous avons, d'ailleurs, en préhistoire, des contradictions bien plus flagrantes et des noms qui ont été bien mal choisis. Celui de taraud, par exemple, puisque c'est le nom d'un outil moderne, fait non pour percer, mais pour faire un pas de vis dans un trou percé préalablement ! Citerai-je encore le tranchet, qui n'a aucun rapport avec l'outil moderne du même nom. Je me hâte de dire que cela n'a aucune importance, et que, quel que soit le mot, il suffit de s'entendre et de savoir ce que l'on est convenu de désigner par ce mot. Tout est là ; et c'est l'usage qui consacre les mots.

S'il est vrai que pour certaines pièces, comme celles présentées par M. le lieutenant Bourlon, on peut constater l'utilisation initiale en nucleus, on ne saurait en dire autant de tous les rabots, et faire d'un cas particulier une règle générale. Si des nucleus ont été souvent transformés en rabots, c'est que leur faciès particulier se prêtait à la fabrication facile de cet outil ; mais il existe un grand nombre de rabots qui n'ont point passé par cet état intermédiaire. On est donc en présence d'un outil nettement déterminé et de forme voulue.

Quelques observations ont enfin été faites sur la préhension des rabots ; mais, ainsi que l'ont fait remarquer notre vice-président, M. le Dr Baudon, et nos honorables collègues Hue, Taté, etc., la direction des esquilles enlevées prouve le bien fondé des idées que j'ai émises à ce sujet.

Galets avec étoilures.

PAR LE

Lieutenant BOURLON.

La dernière communication de M. le Lieutenant Lénez, concernant un galet porteur d'étoilures, recueilli dans les environs de Chelles, m'a fait souvenir que je possédais deux galets ovalaires, aplatis, de grandeur et d'aspect absolument semblables, ayant également servi de percuteurs.

Ces galets, à section elliptique parfaite, ont pour dimensions $90^{mm}/60^{mm}$ et $83^{mm}/60^{mm}$. Leurs épaisseurs sont respectivement de $0^{m}038$ et $0^{m}035$. Ils proviennent de Villemurlin (Loiret), sans aucun autre renseignement sur leur mode de gisement.

Toutefois, les traces laissées par un instrument en fer que je relève sur l'un d'eux, permettent de supposer que ce sont des instruments de surface. Chez le premier, les traces de percussion sont à une seule extrémité, et sur les deux bords chez le second.

Jusqu'ici rien que de très naturel ; ce sont des percuteurs. Mais le point, sur lequel je désirerais attirer l'attention de mes collègues, est l'aspect du galet lui-même. On y remarque, avec des traces de craquelures, l'action du fer ; enfin un sommaire polissage permettrait de supposer l'emploi de ces objets comme molette.

J'ai jugé pour ces raisons qu'une figure serait absolument insuffisante. C'est pourquoi je soumets les deux à l'appréciation directe de la Société.

Je terminerai en ajoutant que je considère ces deux percuteurs comme néolithiques, cette dernière période ayant laissé de nombreux vestiges dans cette partie du Loiret.

Persistance du tranchet après l'apparition de la hache polie.

PAR LE

Lieutenant BOURLON.

Il est admis que le début du néolithique est caractérisé par le *tranchet*. On admet également que cet instrument, peu à peu remplacé par la hache taillée, disparaît complètement avec l'avè-

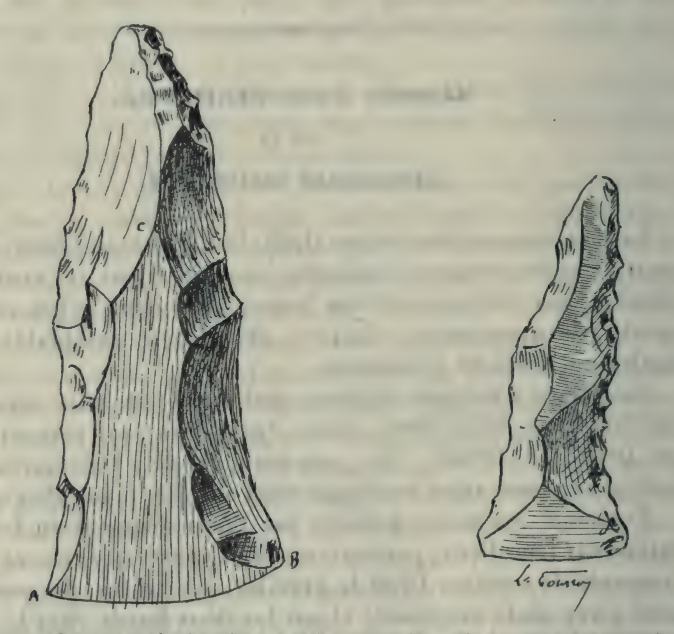


Fig. 1 — Tranchet fait avec une hache polie.— A,B,C, partie polie. *Fig.* 2.— Tranchet ordinaire.

nement de la hache polie. Seuls les plus petits persistent et se trouvent en abondance dans les grottes sépulcrales artificielles de la Marne. Mais leur emploi est alors tout différent, et, sous le nom de « flèche à tranchant transversal », ils deviennent des armatures d'armes de jet.

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société deux véritables tranchets, qui démontrent formellement que cet outil a

subsisté concurremment avec la hache polie: sur tous les deux, en effet, des parties polies témoignent qu'ils ont été fabriqués avec des fragments de cette dernière.

Dans l'un, provenant du Bardon (Loiret), on a utilisé le bord d'une hache polie, l'autre bord et le biseau ayant été retaillés.

Dans l'autre, provenant de Boigny (Loiret), au contraire, le biseau est constitué par une partie du tranchant de la hache primitive, le reste de l'outil étant taillé (*Fig.* 1).

La comparaison de ce dernier tranchet, avec un autre provenant de la même station et ne présentant aucune trace de polissage (*Fig.* 2), prouvera que la facture est absolument restée la même à deux époques différentes.

De cet exposé, on peut conclure deux faits:

1° Que le tranchet a subsisté sous la même forme longtemps après l'apparition de la hache.

2° Que les fragments de hache polie, souvent transformés, nous le savons déjà, en percuteurs et molettes, l'étaient aussi en tranchets.

Etude sur les « Livres de Beurre » : Ateliers du Grand-Pressigny.

Deuxième note.

Par

le Dr Henri MARTIN (de Paris).

ABSENCE TOTALE OU PARTIELLE DE LA LIGNE SINUEUSE.

Dans ma première communication sur les *Livres de beurre*, j'ai étudié la variété des formes, et insisté sur les caractères fournis par la ligne sinueuse. Cette étude m'a permis de tirer plusieurs conclusions, et de mettre en évidence le rapport qui existe entre les cupules du nucleus et les dents de scie des lames détachées.

Les livres de beurre que je présente aujourd'hui sont dépourvues de ligne sinueuse et de cupules; leur mode de taille est donc absolument différent de celui observé dans les autres cas.

En examinant les bords des deux pièces reproduites aux figures 5 et 6, on constate immédiatement une technique dissemblable de celle employée sur les bords des pièces figurées précédemment en 1, 2, 3 et 4.

La pièce figurée en 5 manque presque entièrement de taille alterne sur les bords : vers le milieu du bord gauche à la face inférieure; elle présente seulement trois cupules qui sont d'ailleurs peu accentuées.

Dans les autres régions, il n'y a aucune trace de cette taille.

Au contraire le silex est travaillé par de larges éclats transversaux à la face inférieure des bords, tandis que de grands éclats longitudinaux couvrent la face supérieure de ces bords.

On ne retrouve plus ici la rangée de cupules superposées garnissant aux deux faces, le bord droit et le bord gauche ; ceux-ci sont au contraire sensiblement droits et limités par des surfaces presque planes.

Cette livre de beurre a fourni quelques lames, dont les bords rectilignes ne portent pas de dents de scie intentionnelles ; tout au plus peut-on reconnaître quelques aspérités sur le bord droit de la lame médiane; mais ces irrégularités se sont produites, lors du clivage, sur les ondulations d'un grand éclat, visible à droite et en bas de la figure, il n'y a là aucune analogie avec les dents de scie systématiques, correspondant aux crêtes inter-cupulaires.

Cette pièce donne lieu à deux hypothèses :

1° A-t-il existé sur cette livre de beurre un système de cupules que la taille des lames aurait fait disparaître?

Il est difficile d'être fixé sur ce point ; toutefois il est certain que des lames à bords rectilignes ont été dégagées, et qu'il n'existe pas sur le bloc de silex les traces des cupules caractéristiques.

2° Peut-on penser que cette pièce attendait la taille des cupules marginales ?

Le doute, quant à cette hypothèse, est moins grand, car la taille des cupules est généralement opérée sur les livres de beurre épaisses.

La technique des cupules est une précaution prise avant le dégagement des lames.

Cette pièce présente encore un autre intérêt : son extrémité antérieure a subi un travail *voulu*, complètement indépendant de l'éclatement des lames. En effet, de larges éclats symétriques, dirigés de chaque côté de l'extrémité antérieure, ont ménagé un appendice tronqué à la pointe. Ce bec, vers la base, mesure en largeur 30 millimètres et vers la pointe 18 millimètres, sa longueur est à peu près de 35 millimètres.

La figure 5 *bis* reproduit en grandeur naturelle la face inférieure de cette extrémité, dont l'aspect est caréné. Il est facile d'y retrouver les retouches spéciales qui permettent d'affirmer là un travail

Dr Henri Martin



Fig. 6 2/3

Fig. 5 bis Grandeur naturelle

Fig. 5 1/2

voulu et habile. La présence de cet appendice n'est pas un effet du hasard; on se trouve bien en face d'un outil préparé par la taille.

Comment, devant un pareil exemple, pourrait-on soutenir que les livres de beurre sont des *rebuts de fabrication !*

Nous avons le droit, en présence d'une semblable pièce, de reconnaître un outil; mais il serait imprudent de le qualifier d'un nom trop précis.

Toutefois on peut reconnaître dans ce bec un dispositif favorable au forage d'un corps tendre, tel que le bois. La section de la région qui nous intéresse est demi cylindrique et ses bords latéraux sont tranchants. L'extrémité tronquée a travaillé, car elle porte des traces d'écrasement.

Cette forme est rare; elle est même unique dans une série de 64 livres de beurre que je possède.

Mensurations :

Longueur	$21^{cm}5$
Largeur maxima	$8^{cm}7$
— minima	$1^{cm}8$
Epaisseur maxima	$3^{cm}8$
— minima	2^{cm}
Poids	845 grammes

Un second exemple de livre de beurre privé de cupules est reproduit Figure 6. La face inférieure de cette pièce, non visible sur la figure, est garnie, en sa région médiane, d'un cortex, tandis que ses bords sont l'un et l'autre taillés de trois grands éclats. La région antérieure de cette même face inférieure porte cinq éclats plus ou moins grands.

La face supérieure, visible sur la figure 6, montre des empreintes de lames. L'une d'elles, de grande dimension, porte sur son bord droit, comme dans le cas précédent, deux dents de clivage. Ces dents se sont dégagées sur des ondulations accidentelles du silex; elles sont *fortuites* et non voulues, puisque leur présence n'est pas liée à une zone de cupules.

Cette face supérieure a fourni au moins deux rangées de lames; on retrouve en effet les traces de deux plans de taille superposés.

Les bords de cette même face sont clivés longitudinalement d'un seul éclat.

La rencontre du bord supérieur et inférieur forme ici un tranchant très curieux. La taille employée a été conduite suivant deux plans perpendiculaires l'un à l'autre; la taille inférieure

utilisant de larges éclats transversaux, tandis que la taille supérieure n'employait qu'un grand éclat longitudinal.

Ici, aucune trace de cupules; par conséquent, ni ligne sinueuse, ni dents de scie caractéristiques sur les lames.

Cette livre de beurre, dont le tranchant a été assez vif, a peut-être été utilisée comme *couperet*.

Des traces d'usure existent sur les deux arêtes et manquent sur la région terminale antérieure.

Mensurations :

Longueur	19cm3
Largeur	9cm3
Epaisseur maxima	4cm
— minima	2cm1
Poids	912 grammes.

CONCLUSIONS.

1° Il existe, dans des cas rares, des livres de beurre dépourvues de cupules et de ligne sinueuse.

2° Les lames fournies par ces blocs siliceux ne possèdent pas de dents de scie intentionnelles.

3° Ces blocs, comme dans les cas précédemment étudiés, doivent être regardés comme des nucleus pendant la taille des lames ; dans une seconde phase ils deviennent des *outils*, après avoir subi une nouvelle taille appropriée.

Note sur les enceintes à vallum calciné.

PAR

le Comte J. BEAUPRÉ (de Nancy).

L'opinion émise par Hibbert en 1825 (1), d'après laquelle la vitrification des vallums était, non pas *un fait intentionnel*, *mais accidentel*, produit par d'immenses bûchers allumés sur leur sommet soit pour signaler l'arrivée des ennemis aux populations des environs, soit pour convoquer celles-ci en temps de paix, a été reprise par M. le Colonel de la Noë, dans un travail paru en

(1) Hibbert. — *Observations on vitrified forts.* (*Transactions of the Society of Antiquaries of Scotland,* vol. IV, p. 160, 1825.

1892, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1).

Sans avoir eu connaissance de ce mémoire j'ai soutenu en 1902, dans une notice publiée dans le même Bulletin (2), l'opinion contraire développée, en 1777, par Williams (3). Cet auteur considérait la vitrification des vallums comme *intentionnelle*, et destinée à assurer la consolidation du rempart : manière de voir qui a du reste rallié la grande majorité des personnes ayant examiné la question sur place.

Je n'ai étudié celle-ci, qu'au point de vue des *vallums calcinés* ; mais l'on est d'accord pour reconnaître l'analogie existant entre ceux-ci et les vallums vitrifiés.

« On doit rattacher aux enceintes vitrifiées, dit le Colonel de « la Noé, les enceintes calcinées, que l'on trouve dans les régions « calcaires, ainsi que l'a proposé M. Barthélemy (4) ».

En effet, si dans les premières, les pierres soumises à l'action d'un feu violent, ont fondu de façon à s'agglomérer entre elles, en se noyant dans une masse de verre, dans les secondes, l'action du feu « a converti en un noyau de chaux une partie des « calcaires, qui entraient dans la composition du rempart ». La différence dans le résultat obtenu, tient uniquement aux caractères propres des matériaux rocheux ; le but et le procédé employé pour l'atteindre, sont identiques.

En 1902, au moment même où paraissait le mémoire du Colonel de la Noé, mon collègue, M. F. Barthélemy apportait de nouvelles preuves de l'excellence de la théorie de Williams (5) ; mais pas plus l'un que l'autre, ils ne semblent avoir eu connaissance, en temps utile, de leurs travaux respectifs, car ni l'un ni l'autre n'a mentionné celui de son adversaire.

Bien que M. F. Barthélemy me paraisse avoir apporté des arguments décisifs en faveur de la consolidation des vallums, je crois utile de reprendre le débat, pour présenter quelques observations concernant la *question des signaux*, au moins pour ce

(1) De la Noé. — *Les enceintes vitrifiées et les enceintes calcinées.* (*Bulletin de Géographie historique et descriptive*, p. 368, 1892).

(2) J. Beaupré. — *Etude des enceintes préhistoriques en Lorraine.* (*Bulletin archéologique*, 1901).

J. Beaupré. — *Les études préhistoriques en Lorraine, de 1889 à 1902, etc...* Crépin Leblond, éditeur, Nancy, 1902.

(3) John Williams. — *Annual register de 1778.* 2e partie, p. 146. Est résumé dans le mémoire de Rallier : *Forts de verre de l'Ecosse.* (*Académie celtique*, t. III, p. 399, 1809).

(4) De la Noé. *Opus citatum*, p. 379.

P. Barthélemy. — *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1889).

(5) F. Barthélemy. — *Contribution à l'étude des camps vitrifiés et calcinés* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1892).

qui a trait aux enceintes de l'Est, et en particulier à celles de la Lorraine, que M. de la Noë a prises comme exemples : *Le camp d'Affrique* (1), *la Fourasse* (2), *Léssy* (3) et *Sainte-Geneviève* (4) (*Fig*. 1).

Le Colonel de la Noë se base sur des observations inexactes et incomplètes.

1° En ce qui concerne le *camp d'Affrique*, la masse calcinée repose *sur le sol même*, comme il est facile de s'en convaincre, aux deux endroits, où la route stratégique actuelle coupe les vallums.

2° *Il en est de même* des enceintes de *la Fourasse* et *de Sainte-Geneviève* (5).

3° Quant à celle de *Lessy*, il est aujourd'hui impossible de se rendre compte de son mode de construction, puisqu'elle a complètement disparu (6).

C'est donc à tort que le Colonel de la Noë a écrit :

« Il est *parfaitement établi* que les masses vitrifiées, lorsqu'on « les observe *in situ*, occupent *la partie supérieure des remparts*, « où elles forment une calotte, plus ou moins épaisse, *descendant* « *rarement, sinon jamais, jusqu'à leur base.* Elle est due, par « conséquent, à l'action de foyers de chaleur, disposés *sur la face* « *supérieure* de ces remparts (7) ».

Cela est en outre contredit par les observations faites, également dans l'Est, par M. Drioton, qui a exploré les enceintes calcinées des environs de Dijon, en 1898 (8).

« En résumé, dit cet archéologue, dans les quatre retranche- « ments dont il vient d'être question (9), la calcination paraît

(1) Territoire de Ludres (Meurthe-et-Moselle).

(2) Territoire de Champigneulles (Meurthe-et-Moselle).

(3) Lessy, près de Metz (Alsace-Lorraine).

(4) Commune de Dommartemont (Meurthe-et-Moselle).

(5) M. Coutil a également signalé dans l'Orne des remparts « qui sont calcinés et vitrifiés jusqu'à la base ».

Coutil. — *Les presqu'îles de la Courbe, près d'Ecouché* (*Orne*). *Leurs monuments mégalithiques et leurs remparts vitrifiés*. (*L'homme préhistorique*, janvier 1906, p. 3).

(6) Signalée, en 1842, par M. V. Simon au Congrès scientifique de Strasbourg, comme « ruines d'une construction antique ». — « C'est un mélange de galets calcaires, ramassés pêle-mêle sur le sol, et de chaux sans sable, faite avec le calcaire de la formation oolithique... et cuite d'une manière très grossière, à en juger par les débris de plantes charbonnées mêlées avec la chaux.... L'origine celtique paraît confirmée par les instruments de bronze mis au jour par les fouilles ». Voilà tout ce que l'on en sait aujourd'hui.

(7) De la Noé. — *Opus citatum*, p. 370.

(8) C. Drioton. — *Contribution à l'étude de la fortification antique, dans l'arrondissement de Dijon* (*Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, Juillet-Août 1905, p. 4).

(9) Ces enceintes sont les suivantes :

1° Enceinte du Châtelet (Etaules).
2° Enceinte du Châtelet (Val-Suzon).
3° Enceinte du Bois-brûlé (Plombières).
4° Enceinte du Mont-Affrique (Flavignerot).

Fig. 1. — Plan des vallums calcinés des environs de Nancy.

(Les vallums sont indiqués par un trait noir)

« avoir été effectuée sur place, comme l'indiquent non seulement « la *présence constante d'une couche de charbons et de cendres à « la base des noyaux, mais encore la profonde rubéfaction des « pierres en dessous et autour du massif calcaire*. Ce massif est « invariablement recouvert de matériaux n'ayant pas subi l'action « du feu (1) ».

Il semble impossible également d'admettre que la fusion de matériaux, aussi difficiles à réduire que ceux-là, ait pu se faire *de haut en bas*, et de plus à l'air libre. Que l'on ait obtenu ce résultat pour la couche de pierres, immédiatement en contact avec le feu, à la rigueur pourrait-on l'admettre, mais que l'action des foyers se soit fait sentir avec cette puissance jusqu'à plusieurs mètres en profondeur, c'est absolument inadmissible.

Au *camp d'Affrique*, le noyau de chaux mesure, en effet, près de 3 mètres de haut, sur 14 à 16 mètres de largeur à la base (2).

D'ailleurs, comment expliquer que des charbons se rencontrent, non seulement dans le centre, mais *surtout à la base* de la masse de chaux, et jamais au sommet? Si comme le prétendent Hibbert et le colonel de la Noé, on avait allumé des feux à la partie supérieure de ces énormes amas de pierres, les charbons devraient surtout se rencontrer, *dans le haut* de la masse fondue.

On pourra m'objecter que les charbons ont pu glisser dans les interstices de pierres; mais je répondrai, que s'il en était ainsi, ils auraient été consumés bien avant que la fusion de celles-ci se soit opérée, et que le fait de les trouver noyés dans la masse de chaux paraît attester un refroidissement simultané des matières charbonneuses et de la masse elle-même.

Le colonel de la Noé reconnaît la présence de ces charbons :

« De plus, dit-il, la répartition des charbons, à l'intérieur du « noyau calciné, montre la disposition par couches, de bois et « de pierres ou terres entremêlées, caractéristique de la fortifi- « cation gauloise (3) ».

Il l'explique par l'usage, alors en cours, de maintenir les pierrailles par des branches entremêlées ; mais il n'admet pas que cette disposition ait eu pour but d'aider à la vitrification, car il faudrait pour cela que les foyers « aient été placés *à la base des remparts* ».

Or, nous venons de voir que tel semble bien avoir été le cas, au moins pour les enceintes de l'Est : son argumentation ne tient donc plus debout, au moins en ce qui les concerne.

(1) Drioton. *Opus citatum*, p. 6.

(2) M. Coutil (*opus citatum*) parle de deux vallums, de 10 mètres de hauteur. « On se demande, dit-il, comment le combustible était disposé pour avoir pu solidifier une masse aussi élevée ».

(3) De la Noé. *Opus citatum*, p. 381.

Le colonel de la Noé cherche une preuve dans l'irrégularité, et la discontinuité de la masse fondue ; mais, les vallums calcinés de la Lorraine le sont *d'un bout à l'autre*, et semble-t-il d'une façon assez régulière. On admettra difficilement que l'on ait allumé des brasiers à signaux sur toute la longueur des vallums, surtout quand ils mesurent, comme au *camp d'Affrique*, plus de 360 mètres d'étendue.

L'inégalité dans le degré de calcination ne saurait être mise en avant, car l'opération devait présenter des difficultés énormes ; le succès dépendait de causes multiples, parmi lesquelles il faut mentionner la dureté variable des pierres, la qualité du combustible, le plus ou moins bon agencement des matériaux, l'état de la température, la force du vent, etc.... ; bref, le résultat devait être très inégal. Aussi n'est-il pas étonnant que l'opération ait, en partie, échoué sur nombre de points, et que l'on ait renoncé dans certains cas à continuer un travail aussi aléatoire, que le manque de bois aux environs pouvait rendre encore plus pénible.

Si l'on avait allumé des feux sur le rempart, comment se fait-il que l'emplacement des foyers soit, aujourd'hui, recouvert d'une couche de pierres, ne portant aucune trace de calcination? Au moins, en ce qui concerne les enceintes à vallum calciné, on n'a signalé aucune exception à cette règle.

Le colonel de la Noé s'efforce de prévenir cette objection.

«... Le noyau est recouvert, en général, d'une couche assez « mince de matériaux, qui, n'ayant pas subi l'action du feu, « *devaient être considérés comme ajoutés plus tard*, dans le but, « soit d'augmenter la hauteur de l'obstacle, *à une époque ulté-* « *rieure*, soit simplement de débarrasser les champs voisins, « pour en faciliter la culture. Enfin, les débris de la végétation « ont pu également concourir à la formation de cette couche « superficielle (1) ».

Les expressions *plus tard.., à une époque ultérieure*, ne sont-elles pas destinées à tourner la difficulté? C'est de la pure supposition présentée sous les apparences d'un fait établi.

N'est-il pas plus rationnel de considérer cette couche de matériaux, comme provenant tout simplement du *mur à sec*, qui devait couronner les vallums, et auquel la masse calcinée servait d'assise, en concourant tout à la fois à augmenter sa hauteur et à lui fournir une base solide (2) ?

(1) De la Noé. *Opus citatum*, p. 381.

(2) M. Vauvillé a constaté dans ses fouilles au Vieux Laon, au Camp du Villet, que les pierres composant le parement des murs étaient tombées dans le fond

Le profil actuel des vallums n'a pas sensiblement varié, depuis leur abandon jusqu'à nos jours. Il suffit pour s'en convaincre de comparer, par exemple, celui de la calotte, on pourrait dire de la cuirasse de chaux, représentant le profil primitif, dans le vallum de l'enceinte du *Châtelet* d'Etaules (1), avec celui de la couche d'éboulis. Le degré d'inclinaison du talus extérieur est le même, 40°, soit qu'on le calcule sur la couche de chaux, soit sur celle des matériaux qui la recouvrent (2).

Une pareille pente était déjà un obstacle, mais n'était pas de nature à constituer, à elle seule, une défense. Il faut admettre que l'escarpe était surmontée d'un mur, ou tout au moins de palissades. Or, si l'on avait allumé des foyers considérables sur le vallum, on aurait forcément détérioré, sinon détruit, tout le dispositif de couronnement.

Si l'on examine avec attention la couche d'éboulis, au *camp d'Affrique* par exemple, on remarque qu'elle est composée presque uniquement de pierres.

La terre provenant des détritus végétaux en décomposition et des poussières apportées par le vent, est quantité négligeable, puisqu'en forêt la surélévation du sol n'a pas dépassé, depuis l'époque néolithique, une quinzaine de centimètres (3).

Les pierres ont été prises, à n'en pas douter, dans les déblais du fossé, creusé en avant des vallums, car leurs arêtes *sont encore relativement vives, caractère dont sont dépourvus les matériaux de surface*. Elles n'ont donc pas été apportées sur les vallums pour en « débarrasser les champs voisins ». D'ailleurs, il suffit de jeter un simple coup d'œil sur les lieux, pour se convaincre qu'on ne se serait pas amusé à gravir des talus de 40°, et hauts de 7 à 8 mètres, dans le simple but d'y déposer des pierres, qu'il était bien plus simple de précipiter en bas des falaises, au sommet desquelles sont établies nos enceintes. Quant à la culture dont parle M. de la Noé, a-t-elle été jamais pratiquée dans un sol rempli de pierrailles, où la roche se trouve à $0^{m}15$ ou

des fossés, que les murs s'étaient affaissés sur eux-mêmes, et que l'ensemble ne présentait plus que l'aspect d'un vallum en terre.

Voir : *Note au sujet des fouilles exécutées dans le retranchement du camp du Villet* (*Aisne*); par le lieutenant-colonel de la Noé (*Bulletin archéologique*, 1886, p. 88).

(1) Drioton, *Opus citatum*, voir le plan, p. 7.

(2) Cinq sondages, opérés de distances en distances, du pied de l'escarpe au sommet du rempart, ont accusé successivement la présence de la calotte de chaux à $0^{m}40$ — $0^{m}30$ — $0^{m}30$ — $0^{m}40$. Au sommet, elle est à la profondeur de 1 mètre. Du côté intérieur, on la trouve à $0^{m}80$ à 1 mètre et à $1^{m}40$. Cette différence entre les deux côtés, indique qu'il y avait une forte banquette, du côté intérieur.

(3) J. Beaupré. — *La station funéraire néolithique du Bois l'Abbé* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1905).

0m20 de profondeur? A une époque où l'on n'avait guère que l'embarras du choix des terres, on n'a dû mettre en valeur que les meilleures, autrement dit celles des vallées, et de certains plateaux recouverts d'une couche de terrain de nature sableuse (1).

Le meilleur argument que nous puissions opposer à la théorie des signaux par le feu, me paraît être celui-ci : Si l'on a véritablement voulu faire des signaux au moyen de brasiers, *leur emplacement rationnel devait être choisi à l'endroit le plus visible.* Or, comme nos enceintes sont adossées à des escarpements dominant les vallées, et d'où la vue s'étend au loin (2), c'est *le bord même de ces escarpements, qui est tout indiqué, puisque les vallums sont invisibles de la plaine,* à l'opposé de laquelle ils sont situés.

Les retranchements font, en effet, face aux plateaux, qui, comme aujourd'hui, devaient être couverts de forêts, leur sol étant impropre à la culture (3). En supposant qu'il n'en ait pas été ainsi, il est facile de se rendre compte sur la carte au 1/80000e que de ce côté la vue ne pouvait être que très bornée.

En effet, si l'on examine les altitudes données par cette carte, en les complétant par celles de la carte au 1/100000e (4), on voit que nos enceintes sont dominées, à *faible distance*, par le plateau même sur le bord duquel elles sont assises. (*Fig.* 1).

Ainsi le *camp d'Affrique* est de 9 mètres en contre-bas du point culminant 420, situé à 600 mètres environ (5). L'enceinte *de la Fourasse* (A. 257) est située à l'extrémité d'un éperon, dont le sommet va en s'élevant de telle façon qu'il atteint déjà l'altitude de 330 mètres à 2 kilomètres du vallum, ainsi dominé de 73 mètres. L'enceinte de *Sainte-Geneviève* est un petit plateau se déta-

(1) J'ai signalé ce genre de terrains tout spécialement aux chercheurs, comme étant très riche en vestiges des temps anciens. — J. Beaupré. *Les études préhistoriques, etc...*, p. 7.

(2) Du bord de ces escarpements, la vue s'étend dans nos trois enceintes à vallum calciné, à plus de 100 kilomètres dans la direction du Sud, jusqu'à l'endroit où la chaîne des Vosges barre l'horizon.

(3) La flore à la fin de l'époque néolithique était déjà la même qu'aujourd'hui. L'examen des charbons trouvés dans les sépultures accuse la présence simultanée du hêtre et du chêne. Le premier me paraît cependant presque exclusivement employé dans les vallums. Cette observation a son importance, car le chêne aurait été préféré à cause de sa dureté, si l'on avait employé le bois, comme armature du rempart.

(4) Il est à remarquer que les unes et les autres ne concordent pas toujours d'une façon exacte, mais il n'y a pas ici grand inconvénient, la différence étant peu considérable.

(5) L'altitude du camp d'Affrique n'est pas indiquée sur les cartes ci-dessus désignées. D'après l'administration des Ponts et Chaussées, elle pouvait être évaluée à 410 ou 412 mètres, avant les affaissements produits par les mines de fer, exploitées dans son sous-sol.

Actuellement elle est tombée de ce fait à 408 mètres en certains endroits.

chant vers le Sud, du plateau dit de Malzéville, dont la plus grande altitude est 382 mètres. Or, la partie la plus élevée de Sainte-Geneviève ne dépasse pas 362 mètres, et encore il est bon d'ajouter que le terrain va en descendant, de cette partie jusqu'au vallum, qui est ainsi placé en contre-bas, coupant l'étroite languette les reliant l'un à l'autre.

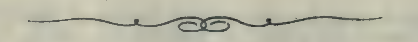
Comme on le voit, le seul examen des lieux suffit pour se rendre compte que l'endroit où sont placés les vallums est précisément *le dernier qui aurait été choisi*, si l'on avait voulu faire au moyen du feu, des signaux visibles à grande distance, puisqu'il est le moins favorable.

En résumé : « *Nous n'avons aucune preuve historique*, dit le « colonel de la Noé, *de l'emploi des signaux de feu sur nos* « *enceintes* (1) ».

Il faut ajouter que *nous n'avons pas davantage de preuves matérielles*, au moins en ce qui concerne les enceintes à vallum calciné de l'Est, les archéologues de cette région paraissant avoir solidement établi que les foyers, allumés dans la masse même du rempart, avaient eu pour objet d'amener la fusion des matériaux rocheux, dans le but de leur donner de la cohésion, et d'assurer par là même la solidité de l'ensemble.

Si l'opinion de Hibbert, exhumée par le colonel de la Noé, n'est pas plus solidement étayée par les exemples choisis dans d'autres régions, que par ceux qui ont été pris dans l'Est, elle paraît devoir être écartée *d'une façon définitive*, avec tant d'autres théories, léguées par des précurseurs, plus littérateurs qu'archéologues, et dont on a tant de mal à se débarrasser, quand une fois elles ont été accréditées par des savants de la valeur du colonel de la Noé.

(1) De la Noé. *Opus citatum*, p. 374.



Les vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem (Vendée).

PAR

Le Dr Marcel BAUDOUIN et Georges LACOULOUMÈRE.

Chargé de Missions archéologiques. Sous-Préfet.

§ 1. — Données générales.

Nature des Mégalithes. — Les mégalithes de Saint-Martin-de-Brem (1) n'ont plus une grande importance artistique à l'heure présente, sauf l'un d'entre-eux, le menhir de la Crulière. Mais, jadis, il devait y en avoir une quantité assez considérable dans toute cette région, comme nous l'a démontré l'examen des lieux-dits du cadastre pour cette commune et celles qui l'avoisinent.

Ayant parlé dans d'autres mémoires de plusieurs d'entre eux (2) et de ceux de Bretignolles (3), et devant revenir sur ceux d'Olonne et de Vairé, nous serons brefs sur les considérations d'ensemble qu'on pourrait formuler à leur propos, car ces remarques seront plus justifiées dans une étude se rapportant à la totalité des rivages primitifs du Havre de la Gachère et aux stations préhistoriques si curieuses qui correspondent à cette partie de la côte vendéenne, constituant une *région naturelle* très spéciale (*Fig.* 1).

(1) Saint-Martin-de-Brem est une bourgade qui, pour nous, ne remonte pas à l'époque gallo-romaine, mais seulement au début du moyen âge. Elle s'est, d'autre part, développée postérieurement au bourg voisin : Saint-Nicolas-de-Brem.

Par contre, à l'époque néolithique, la commune de Saint-Martin-de-Brem a joué un rôle considérable. [Pour le paléolithique, voir notre note sur la *Station moustérienne du Moulin Cassé* (1903).

Le *centre gallo-romain* pour cette région se trouvait en effet aux environs du Dolmen de la Pierre Levée de Soubise [Voir *Les Mégalithes de Brétignolles*, 1903] et peut-être (car cela n'est pas démontré) à l'ouest de Saint-Nicolas-de-Brem ; il y a eu d'ailleurs un *port gaulois* et *romain* important au vieux *Bram* [Voir notre travail : *Découverte et mise au jour du Château-fort de Saint-Nicolas de Brem*, 1902], d'où l'on a tiré le mot *Brem*.

Si, dès 1020, on entend parler de *Bram, Bramo*, *Branno*, de Saint-Nicolas-de-Brem, et de son prieuré dès 1092, on ne trouve mentionné Saint-Martin-de-Brem que vers janvier 1136 (Innocent) et qu'avant 1190 par Pierre II : « Damus et concedimus ecclesiæ Sancti Martini Majoris Monasterii, ecclesias de Bram » [Cart. Marchegay].

Mais, dès le début du XIVe siècle, le Grand Gauthier mentionne « *De Bran Sancti Martini abbas majoris Monasterii* ». — L'histoire de Saint-Martin-de-Brem est assez facile à suivre depuis cette époque.

(2) Voir *Bull. Soc. preh. France*, 1905.

(3) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les Mégalithes de Bretignolles* (Vendée). — Paris, Schleicher et Cie, 1904, in-8°, 68 pages, 19 fig. dans le texte et 4 planches hors texte.

Bornons-nous à signaler que les communes de Saint-Nicolas (1) et de Saint-Martin-de-Brem, qu'il faut décrire ensemble, sont remarquables aujourd'hui, non seulement par l'absence de véritables dolmens et la rareté des menhirs en place, mais surtout par la présence de plusieurs microlithes et de petits mégalithes à deux ou trois pierres, de caractères très incertains et discutables.

Ces deux sortes de monuments, d'aspect particulier, très dignes d'attention en raison de la petitesse relative des blocs qui les composent, sont-ils intacts ou ne représentent-ils à notre époque qu'une partie des mégalithes primitifs, que des restes de petits cromlecks sous tumulus, aujourd'hui détruits, par exemple?

C'est ce qu'il nous est impossible de savoir, car leur connaissance ne date que de ces dernières années. On n'a même remarqué leur existence que lorsqu'on a pris soin d'étudier le cadastre au point de vue préhistorique. En tout cas, on les trouve à peine mentionnés dans les anciens auteurs ; et il est très difficile de se rendre compte des actes de vandalisme qui ont pu jadis être commis à leur égard.

Ce que l'on sait pourtant, c'est qu'on a dû certainement les attaquer pour essayer de les faire disparaître : cela dès l'origine du Christianisme en Gaule, et dans un but religieux; puis, plus récemment, pour un motif purement industriel, l'exploitation des terres labourables ou l'empierrement des routes.

D'ailleurs, Saint Martin (de Vertou), qui a habité la région au IVe siècle de l'ère chrétienne, a bien pu inviter les habitants à détruire ces monuments, comme il le fit ultérieurement à Vertou (Loire-Inférieure), au dire de Léon Maitre (2).

On sait, d'autre part, que les ordonnances du Concile de Nantes en 658 recommandèrent aux chrétiens de toute cette partie de la France de renverser et d'*enterrer* (3) les vestiges préhistoriques ou antéchrétiens.

(1) Saint-Nicolas-de-Brem n'est plus qu'une très petite commune, presque sans territoire, qui a été pour ainsi dire dévorée par Saint-Martin-de-Brem. — Il y a là un léger déplacement des centres de civilisation, car déjà *Saint-Nicolas* avait remplacé le *port gallo-romain* de *Bram*. — Ne pas oublier, d'ailleurs, que Saint-Nicolas est le patron des Pilotes et des Mariniers, et que ce sont sans doute les premiers marins chrétiens de ce port ancien, qui ont tenu à ce changement de nom, lors de la construction de la première église. L'actuelle est encore fortifiée et remonte au IXe siècle ; elle a des caractères *byzantins* particuliers : ce qui est en rapport avec l'existence d'un centre important de *navigateurs*.

(2) Léon MAITRE. — *Vertou avant le Christianisme*. — *Rev. du Bas-Poitou*, 1896, p. 87 (Voir aussi : Ingold, *Loc. cit.* plus loin, p. 14, note 2).

(3) La coutume d'*enterrer* les grosses pierres, impossibles à transporter, persiste toujours en Vendée. Elle est très logique au demeurant, car elle permet de cultiver le sol par dessus le bloc enfoui, et de le labourer sans danger : ce qui facilite la culture. — Nous savons qu'on a ainsi *enterré* un énorme caillou de quartz à la Pierre Blanche (Sallertaine), il y a une vingtaine d'années.

Toutefois, nous devons reconnaître que certain d'entre ces petits mégalithes (Le Morgaillon) paraît avoir à peine été touché, puisqu'il était encore sous tumulus il y a quelques années. Par

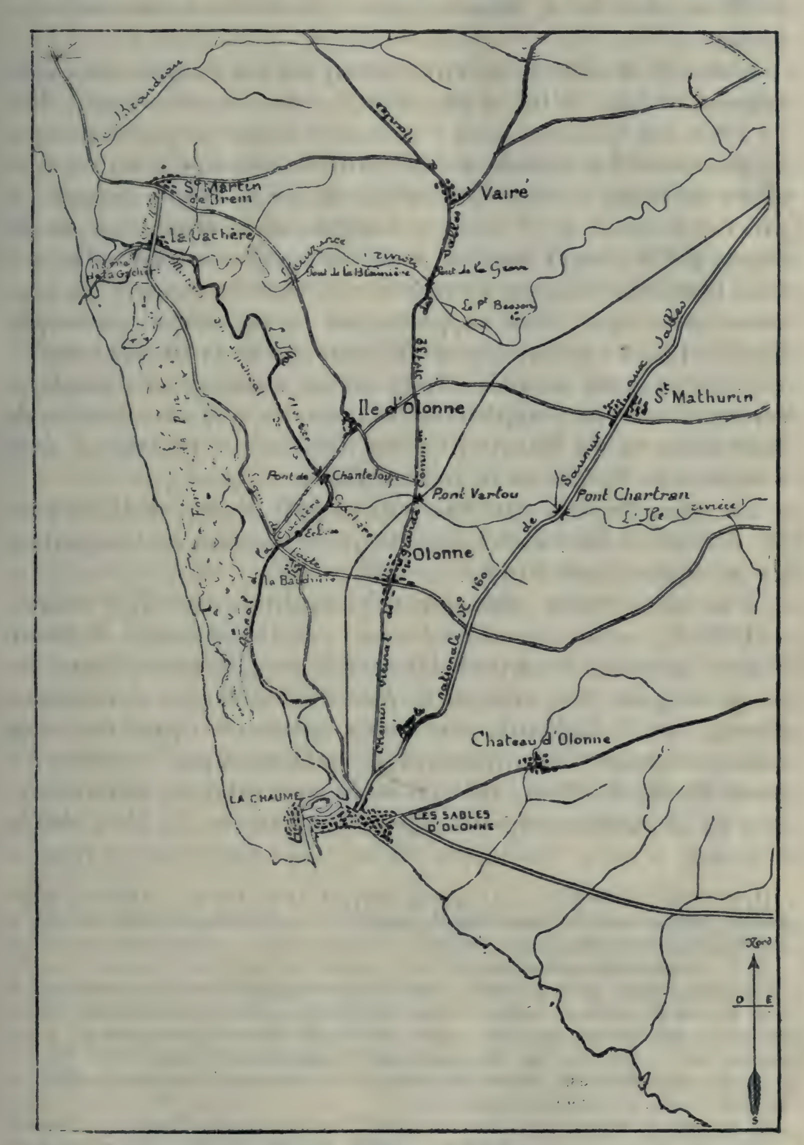


Fig. 1. — Situation des mégalithes du Hâvre de la Gachère [Saint-Martin-de-Brem. — Vairé. — Olonne. — Château d'Olonne].

suite la question est complexe ; et il est plus prudent de ne pas s'aventurer davantage dans le champ des hypothèses, en n'essayant pas de résoudre aujourd'hui un problème insoluble pour l'instant.

Historique d'ensemble. — Laissant de côté le menhir de la Crulière, dont l'histoire méritait d'être écrite à part comme nous l'avons fait, nous devons dire que les mégalithes de Saint-Martin-de-Brem ont été à peine signalés par les anciens écrivains locaux.

L'abbé F. Baudry parait être l'auteur qui les a mentionnés pour la première fois. On lit, en effet, dans l'un de ses mémoires (1), daté de 1864, ces quelques mots : « On peut compter quatre groupes de pierres celtiques dans Saint-Martin-de-Brem, qui est à 1 kilomètre de Saint-Nicolas. Le Marais, dit de la *Pierre*, rappelle le premier (section E, N° 345) (2). Le Dolmen du *Quarteron de la Pierre* est le second (section A, N° 644); il n'en reste plus que trois blocs (3). Celui du *Terrier de la Grosse Pierre*, qui n'a conservé aussi que trois supports, est le troisième (section C, N° 74) (4). Le quatrième, c'est le menhir de la *Crulière.* »

Dans un autre mémoire de la même année (5), F. Baudry a écrit qu'il ne reste plus, dans cette commune, que « les *menhirs* de la *Crulière* et du *Marais* (6) ; les *dolmens* du *Quarteron de la Pierre* et du *Terrier de la Grosse Pierre* ».

Le même Baudry, dans l'inventaire qu'il dressa, en 1876, pour M. Alexandre Bertrand (7), mentionna à nouveau ces mégalithes de Saint-Martin-de-Brem.

L'inventaire des monuments mégalithiques de France, de 1880 (8), ne cite que *deux dolmens* pour la commune de Saint-Martin-de-Brem. Il est probable qu'il a désigné sous ce nom les mégalithes du *Quarteron de la Pierre* et du *Terrier de la Grosse Pierre*, qui, d'ailleurs, ne sont peut-être pas de véritables dolmens. Cet inventaire ne mentionne pas de menhir à Saint-Martin-de-Brem, oubliant de la sorte celui de la Crulière, le plus important mégalithe de cette commune.... Cela donne

(1) Baudry (l'abbé F.). — *Antiquités celtiques de la Vendée.* Traditions et légendes [Arrond. des Sables-d'Olonne (suite)]. — *Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, Napoléon, 1864, X, p. 254-255.

(2) Il n'existe plus aujourd'hui.

(3) Actuellement, ce mégalithe n'a que *deux pierres*; et il n'est pas prouvé qu'on y en ait jamais vu *trois*, malgré le dire de Baudry. — Les vieux paysans racontent qu'ils ont toujours connu le « Quarteron de la Pierre » dans l'état où il est aujourd'hui. — De plus, rien ne prouve qu'il s'agisse d'un *dolmen.*

(4) Ce mégalithe est détruit aujourd'hui ; il n'en restait que quelques débris en 1901. — Ici, le *dolmen* est possible.

(5) Baudry (L'abbé F.). — *Monuments de l'âge de pierre en Vendée. — Congrès archéol. de France*, Session de Fontenay-le-Comte, 1864, p. 40. — Tiré à part, Niort, Clouzot, 1865, p. 12.

(6) C'est la première fois que Baudry dit « *menhir* » pour le mégalithe du *Marais de la Pierre.*

(7) Alexandre Bertrand. — *Archéologie celtique*, 1876.

(8) *Inventaire des monuments mégalithiques de France.* Paris, 1880, in-8°, 70 p.

une idée de la façon dont a été exécutée cette statistique (1).

Par contre, en 1882, Joanne signalait tous les mégalithes cités par l'abbé Baudry (2).

L'*Annuaire de la Vendée* (3), paru pour la première fois en 1890, indiquait à Saint-Martin-de-Brem un menhir (la Crulière), et *trois* dolmens : soit quatre mégalithes ; ce qui était inexact, puisqu'à cette époque il ne restait debout que trois des mégalithes alors connus.

Dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, le Père Ingold (4) a simplement dit qu'il y avait des mégalithes à Saint-Martin-de-Brem, sans insister davantage.

H. Renaud (5) ne leur a consacré dans son *Guide* (1897) que les quelques lignes suivantes : « Ce coin de terre (Saint-Martin) a été habité dès la plus haute antiquité ; et on retrouve des traces nombreuses de monuments mégalithiques.... On compte quatre groupes de ces pierres. Le *Marais* de la *Pierre* (section E, N° 345 du cadastre de Saint-Martin-de-Brem) rappelle le premier ; le dolmen du *Quarteron de la Pierre* (section A, N° 644) est le second ; il n'en reste plus que trois blocs (6). Celui *du Terrier de la Grosse Pierre* (section C, N° 74), qui n'a conservé aussi que trois supports, est le troisième ; le quatrième (section B, N° 801) a seul gardé son aplomb ; c'est le *Menhir* dc la *Crulière*, situé dans le pré de la *Pierre* ». Ce n'est là, on le voit, qu'une répétition du texte de l'abbé Baudry !

Louis Brochet (7), en 1902, a écrit aussi, de nouveau, en toute confiance : « A Saint-Martin-de-Brem, on peut compter quatre groupes de pierres celtiques. Le Marais dit de *la Pierre* rappelle le premier ; le dolmen du *Quarteron de la Pierre* est le second ; il n'en reste plus que trois blocs (8). Celui du *Terrier de la Grosse Pierre*, qui n'a conservé aussi que trois supports, est le troisième ; le quatrième a seul gardé son aplomb. C'est le *Menhir de*

(1) Cet inventaire, dressé par M. Leguay, architecte, mentionnait par contre un menhir à Bretignolles. — Peut-être le menhir ainsi signalé est-il en réalité celui de la Crulière ? [Voir notre brochure : *Les Mégalithes de Bretignolles*].

(2) Joanne (A). — *Géographie de la Vendée*. Paris, Hachette et Cie, 1882, in-18°, [Art. *Saint-Martin-de-Brem*, p. 56].

(3) Chaillou (J.) et E. Grit. — *Ann. adm. stat. com. et ind. du département de la Vendée*. La Roche-sur-Yon, 1890, in-8, p. 322.

(4) P. Ingold. — *Monuments et Paysages du Poitou* [*Art. Saint-Gilles-sur-Vie*]. Paris, in-4°, 1890, p. 15.

(5) H. Renaud. — *Guide illustré à Saint-Gilles-de-Croix-de-Vie et aux environs*. Les Sables d'Olonne, 2e édit., 1901, in-18°, p. 190-193.

(6) C'est une inexactitude copiée dans l'abbé Baudry. Comme nous l'avons dit, ce mégalithe n'est constitué actuellement que par *deux* blocs.

(7) Louis Brochet. — *La Vendée à travers les âges*. Paris et Luçon, H. Champion et Pacteau, 1902, in-8°, t. I, p. 58.

(8) Même remarque que pour la citation de H. Renaud.

la Crulière, situé dans le pré de la Pierre. Sa hauteur est de 2m59, sa largeur de 2m50, et son épaisseur de 1m15 ».

G. H. Colins (1), la même année, dans son *Guide*, dit également qu'on signale à Saint-Martin « *trois* dolmens ruinés, du *Quarteron* et de la *Grosse Pierre*, plus un menhir, celui de la Crulière ».

Pourquoi l'auteur dit-il *trois* dolmens, alors qu'il n'en existe que *deux*?

Et c'est tout ce que nous trouvons dans la littérature locale. Cet historique, on le constate avec regret, n'est pas riche et surtout est loin d'être intéressant. Il faut en conclure que jusqu'à présent la région du Hâvre de la Gachère a été fort négligée par les archéologues et n'a guère été étudiée que par l'abbé F. Baudry.

Situation géographique. — La commune de Saint-Martin-de-Brem correspond à un vaste plateau, au centre duquel coule la petite rivière de la Rigordière ou ruisseau de Brem. Ce haut plateau, presque dénudé et balayé par les vents, est limité au sud-est par la rivière de la Corde, affluent de l'Auzance, et au nord-ouest par le Brandeau, petit fleuve aux allures très antiques.

Géologie. — Il est constitué, à l'ouest du ruisseau de Brem, par une partie du *massif microgranulitique* du Brandois, et à l'est par des *phyllades cambriens* ou *schistes* anciens, dont une partie est *granulitisée*, au voisinage de la rive gauche du ruisseau.

Mais on peut dire que la majorité des mégalithes actuels reposent en général sur la partie de ce plateau qui est constitué par les *phyllades* vulgaires ou granutilisés. Cela résulte de nos constatations personnelles sur le terrain d'une part, et, d'autre part, des données fournies par la carte de G. Carez et Vasseur (2) et le mémoire de Rivière (3).

Pétrographie. — Cette constatation était intéressante à faire, car la presque totalité des mégalithes est formée exclusivement par du *Quartz de Filon* et de la *Microgranulite*, c'est-à-dire de roches très différentes en général de celles du sous-sol. Il y a toutefois des exceptions sur lesquelles nous insisterons.

A) D'où provient la *Microgranulite*? Evidemment de la partie *ouest* du plateau (les mégalithes se trouvant dans la région est), c'est-à-dire du massif correspondant au Brandois, et en particu-

(1) G. H. Colins. — *Guide illustré aux Sables-d'Olonne et aux environs, avec notices historiques et biographiques.* — Les Sables-d'Olonne, E. Mayeux, 1902, in-12°, 142 p. [p. 93].

(2) L. Carez et G. Vasseur. — *Carte géologique de France* (*Feuille de la Vendée*).

(3) Rivière (A.). — *Mém. sur le terrain gneissique ou primitif de la Vendée. Mém. Soc. géol. de France*, 1851, 2e s., IV, 49-175. — Tiré à part, 1851, fig. 53, p. 166.

lier de Saint-Nicolas-de-Brem, depuis l'ancienne embouchure du Brandeau jusqu'aux rochers si tourmentés voisins de la ferme du même nom. Les blocs ont été pris soit sur le bord de la rivière, alors assez éloignée à l'ouest, soit au niveau même du sol, mais probablement pas sur le rivage océanique aetuel.

B) Quant au *Quartz de Filon*, il peut être originaire : *a*) soit de la partie extrême *ouest* du pays ; *b*) soit des *Pierres Garatelles*.

a) *Filon de la Pierre Rouge*. — En effet, les schistes à séricite et les talcschistes de la côte de Bretignolles, qui paraissent avoir fourni les blocs de même nature du Dolmen de la Pierre levée de Soubise, ne sont pas loin, à peine à quelques kilomètres. Dans ces conditions, les blocs de quartz pourraient provenir du grand filon de la Pierre rouge, que nous avons signalé dans un autre mémoire (1).

b) *Pierres Garatelles*. — Il est possible aussi qu'ils aient été pris au filon, qui constitue ce que nous avons décrit ailleurs sous le nom de *Pierres Garatelles*.

c) Nous ne pensons pas qu'ils puissent provenir des talcschistes de Landevieille, c'est-à-dire du nord, car ces roches ne présentent pas, à notre connaissance, de filons importants, à affleurements exploitables à l'époque préhistorique.

Enumération. — Nous connaissons actuellement à Saint-Martin-de-Brem et à Saint-Nidolas plusieurs ténements qui ont possédé ou possèdent encore des mégalithes. En voici la liste :

I. — Mégalithes encore existants.

A. — *Mégalithes non décrits.*

1° *Le Mégalithe des Petites Vignes*, découvert et fouillé par nous en 1901.

2° *Le Mégalithe du Terrier de la Grosse Pierre*, indiqué par Baudry, sur le plateau de la Corde, dont les débris étaient encore visibles en 1901.

3° *Le Quarteron de la Pierre*, signalé par Baudry, non fouillé encore.

B. — *Mégalithes déjà publiés.*

1° *Le Mégalithe du Morgaillon*, découvert et exploré en partie par l'un de nous [M. Baudouin en 1902], et déjà décrit (2).

(1) Baudouin (M.) et G. Lacouloumère. — *Les Mégalithes de Bretignolles*. Paris, Schleicher et Cie, 1904, in-8° [Le Faux Menhir de la Pierre Rouge : carrière à ciel ouvert de la période néolithique].

(2) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Le Mégalithe funéraire sous tumulus du Morgaillon à Saint-Martin-de-Brem* (Vendée). *Bull. de la Soc. préh. de France*, Paris, 1905.

2° Les *Menhirs : a) Le Menhir de la Crulière*, mégalithe le plus connu.

b) Le Menhir tombé de la Plançonnière, découvert et étudié par l'un de nous (M. Baudouin) (1).

3° *Le Microlithe du Moulin Cassé*, découvert et fouillé avec succès par nous dès 1901 [Trouvailles décrites et publiées dans un précédent mémoire (2)].

II. — Mégalithes disparus ou détruits en grande partie.

1° *Le Mégalithe du Marais de la Pierre*, dont l'existence n'a pas été prouvée en réalité. Il ne reste rien de ce bloc, soupçonné par Baudry.

2° *Le Terrier des Pierres de la Salibaudière*, mégalithe très douteux (blocs peut-être naturels), trouvé par nous en 1901.

3° Les petits *Mégalithes de la Crulière*, dont nous avons retrouvé deux blocs en 1902.

4° La *Pierre des Ouches*, trouvée en 1904 près de la Plançonnière.

5° La *Pierre de la Chaboissière*, découverte en 1904.

6° *Le Microlithe de Sant-Nicolas-de-Brem*, qui reste très discutable, trouvé par nous en 1901.

7° Les *Pierres de la Nizandière* et *des Guerriers de la Juptière*, qui ne sont peut-être que des blocs naturels (3).

*
* *

§ I. — Mégalithes encore existants.

I. — *Mégalithe des Petites Vignes*.

Définition. — Ce mégalithe est situé environ au centre de la commune de Saint-Martin-de-Brem, sur la rive droite d'un petit

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les Menhirs de Saint-Martin-de-Brem* (Vendée). — *Bull. de la Soc. préh. de France*, Paris, 1905.

(2) Baudouin (M.) et G. Lacouloumère. — *Découverte d'une station de silex taillés au Moulin Cassé de Saint-Martin-de-Brem*. — *Revue du Bas-Poitou*, 1903. — Tiré à part, Vannes, 1903, in-8°, 17 p., 2 fig.

(3) Il faudrait ajouter à cette liste d'autres lieux-dits caractéristiques. — Citons simplement :

1° Les Caves, situées au nord du bourg (On sait que *Caves* vient de *Kav*, celtique, voulant dire creux, et non pas de *Cavus*) [Voir notre mémoire sur les *Mégalithes de Savatole du Bernard*, Vendée].

2° La Foliette, située section D, n°s 75 à 78, à rapprocher de Folie, et par suite des pierres dites « *Folles* », qui correspondent d'ordinaire à des mégalithes.

3° Les *Prés de la Demoiselle* (section D, 960-968) rappellent sans doute une vieille fontaine, hantée par les *fées* ; on est, en effet, dans une région humide. Il y a d'ailleurs une *Fontaine de la Demoiselle* à côté des restes du Château Soubise, près la Mulnière, sur les bords du ruisseau de la Corde (rive gauche). Les hommes y viennent encore *la nuit* y chercher de l'eau, qui est utilisée dans diverses maladies.

affluent de l'Auzance, la Corde, non loin du Havre de la Gachère.

Il est tout à fait désorganisé et à peine reconnaissable, quoique le nombre des pierres n'ait pas varié depuis quelques années, à ce que nous sachions.

Historique. — Jusqu'à présent, l'existence de cet amas de pierres n'avait été signalé par personne. Il n'en est fait mention dans aucun des travaux de l'abbé F. Baudry ; et tous les guides locaux sont muets à son égard.

Toutefois, nous serions assez enclins à penser que c'est pourtant à lui que voulait faire allusion l'abbé F. Baudry, quand il a mentionné le Dolmen du Terrier de la Grosse-Pierre ; mais, étant donné que cet auteur a précisé la situation cadastrale de ce dernier (qui d'ailleurs a existé, s'il est détruit aujourd'hui), nous ne pouvons pas affirmer que cet archéologue a commis là une erreur. — Il est donc plus logique d'admettre qu'il y a eu oubli, par suite d'enquête insuffisante, malgré le voisinage immédiat de ces pierres préhistoriques.

Fouilles de 1901. — C'est l'un des mégalithes que nous avons déjà pu explorer à Saint-Martin-de-Brem ; et, en juillet 1901, à l'aide d'une équipe de plusieurs ouvriers, nous avons consacré une terrible après-midi d'orage à l'examiner dans tous les sens.

Nous avons creusé entre les blocs, dans le couloir central, à une profondeur de près d'un mètre ; mais nous n'avons trouvé là qu'un énorme amas de pierres plates, constituées par des morceaux de phyllades, extrêmement nombreux et ressemblant tout à fait à des détritus de carrières. Bientôt nous avons atteint le roc, c'est-à-dire les phyllades sous-jacents en place. Dans ces conditions, il nous a paru inutile de continuer à employer nos quatre hommes à bouleverser en vain des débris !

Tout autour des bloc mégalithiques, nous avons éventré l'énorme *galgal* qui les entouraient. Ces recherches sont de même demeurées infructueuses et nous n'avons pas découvert le moindre objet préhistorique.

Nous allons décrire le mégalithe tel que nous l'avons trouvé avant ces travaux, et indiquerons ensuite dans quel état nous avons dû le laisser par suite des recherches effectuées. Répétons qu'elles ont été absolument infructueuses ; ce qui ne nous laisse pas de regret sur les modifications que la nature du terrain nous a obligés à apporter à l'aspect du mégalithe pour l'empêcher de causer des accidents graves et pour répondre au désir du propriétaire.

I. Etude du mégalithe avant les fouilles. — *Situation.* — Le Mégalithe des Petites Vignes est situé au milieu d'un *terrier* (1), qui sépare deux champs, placés sur le versant est du plateau de la Corde, c'est-à-dire sur la rive droite de l'affluent de l'Auzance qui porte le nom de la ferme voisine.

A son niveau, le terrier n'est pas interrompu, mais remplacé par un amas de pierres qui le limite au Nord et au Sud, en venant s'appuyer sur lui. Ces débris caillouteux sont évidemment les restes d'un ancien *galgal*, entourant le mégalithe.

Cadastre. — Le terrier, qui renferme le Mégalithe des Petites Vignes, sépare le champ n° 721 du n° 724, de la section C, dite de la Corde.

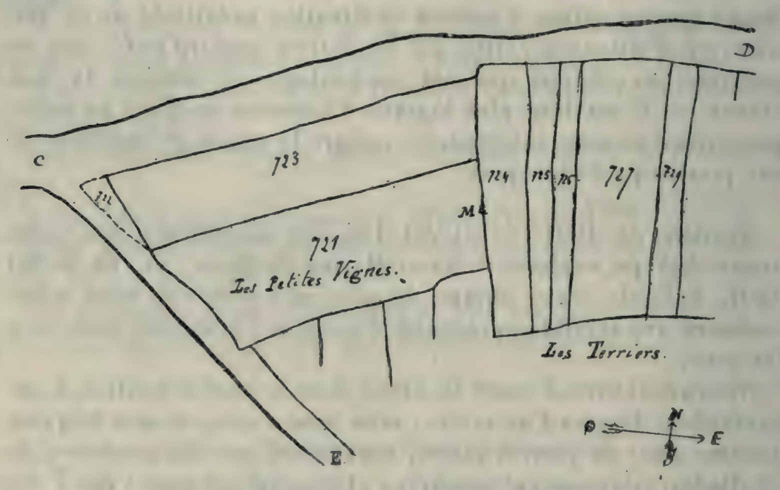


Fig. 2. — Décalque réduit du Cadastre de Saint-Martin-de-Brem : *Quartier des Petites Vignes* et *des Terriers*. — Echelle du plan (1/2 du cadastre) = 1/5000. — *Légende* : C D, chemin du Plateau de la Corde, allant de la route de Vairé à la route de l'Ile d'Olonne; C, E, chemin allant vers la rivière la Corde et le Hâvre. — M, emplacement précis du Mégalithe des Petites Vignes.

Les pierres sont placées, comme le montre la *Fig.* 2, à peu près à la partie moyenne de ce terrier, c'est-à-dire à environ 50 mètres au Sud du chemin de traverse qui va de la route de Vairé à celle de l'Ile d'Olonne (Chemin du plateau de la Corde) (*Fig.* 2 C D).

Coordonnées géographiques. — D'après la carte d'État-Major, les coordonnées géographiques sont les suivantes :

Latitude Nord : 46°35'30" (soit 51g77').

Longitude Ouest : 4°8'30" (soit 3g60').

(1) A noter ce detail, les lieux dits *Terriers* correspondant souvent à des mégalithes.

Altitude. — D'après cette même carte, l'altitude ne doit pas dépasser 30 mètres, car le chemin qui passe sur le sommet du plateau de la Corde est indiqué comme se trouvant à 32 mètres.

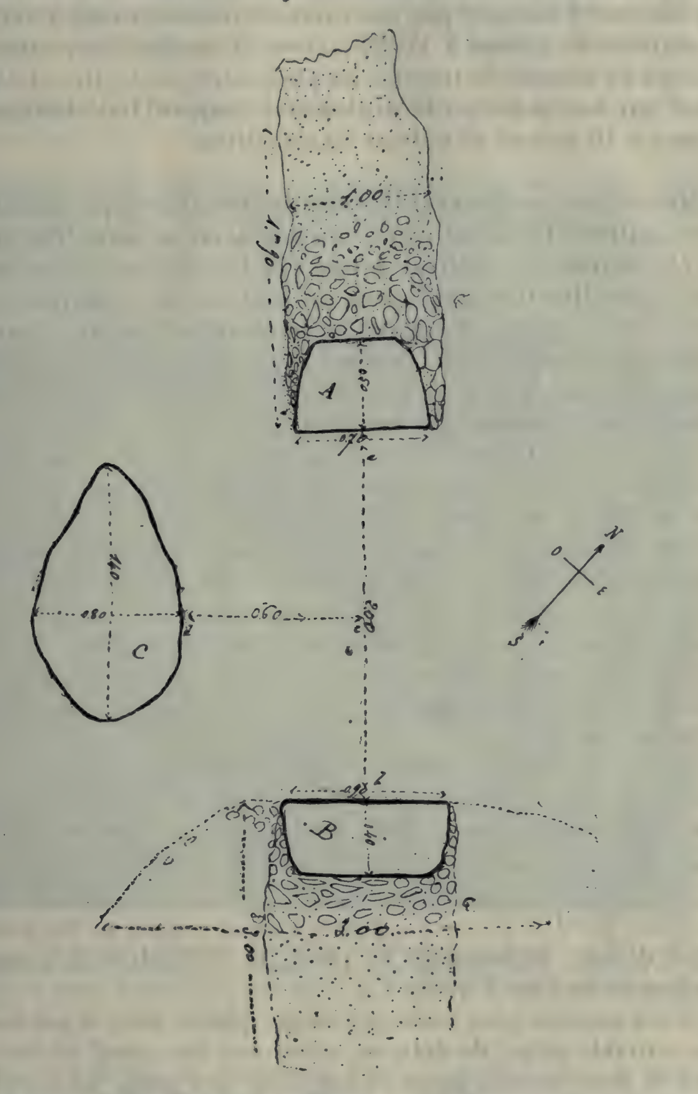


Fig. 3. — Schéma du *Mégalithe des Petites Vignes,* avant les travaux de 1901. — Situation des trois blocs, et leurs dimensions. — *Légende* : A, Bloc nord ; B, Bloc sud ; C, Bloc ouest : *a*, *b* ; *c*, *d* espaces libres entre A et B, et A, B, C ; G, galgal du terrier.

Géologie. — Comme nous l'ont prouvé les fouilles que nous avons faites au niveau du mégalithe, le sol est constitué, en ce point, par des phyllades cambriens, affleurant presque à ce niveau

en raison de la pente du terrain, et à peine recouverts de 0m50 de terre végétale, ou plutôt de débris de roches.

La nature de ces phyllades, qui là sont purs, est nettement démontrée d'une part par une carrière voisine, située à une cinquantaine de mètres à l'ouest, ayant 5 mètres d'ouverture, au niveau du chemin de traverse du plateau (*Fig.* 2, C, D,), et d'autre part par une autre petite exploitation, aujourd'hui abandonnée, située à 10 mètres au sud-est du mégalithe.

Description. — Avant les fouilles, les trois blocs qui constituent le mégalithe (1) étaient disposés de la façon suivante (*Fig.* 3).

Orientation. — *a*) Etant donné que le terrier où il se trouvait avait une direction Nord-ouest = Sud-est ou à peu près, l'une des pierres principales était du côté du Nord-ouest, l'autre du côté du Sud-est; entre les deux, il y avait une sorte de couloir; ou plutôt, au milieu du terrier, se trouvait un véritable hiatus, constituant l'intérieur du mégalithe.

Du côté de l'Ouest, en réalité au Sud-ouest, il y avait un troisième bloc, bien moins important que les deux autres, limitant de ce côté le monument.

Par suite, nous désignerons ces trois pierres, pour simplifier la description, par les mots de piliers Nord, Sud, et Ouest, quoiqu'en réalité les deux premiers fussent situés l'un au nord-ouest et l'autre au sud-est, et que le troisième, évidemment déplacé, ne constitue peut-être vraiment pas ce qu'on est convenu d'appeler dans les mégalithes un pilier, c'est-à-dire un support pour d'autres blocs.

b) *L'allée centrale*, entre les piliers nord et sud, avait environ un grand axe de 2 mètres de long, dans le sens du terrier, et un petit axe d'environ 0m80 de large; le couloir était exactement orienté Nord-est = Sud-ouest.

Pilier Nord (n° 1). — Ce pilier, situé en réalité au Nord-ouest, était debout, évidemment en place, et verticalement dressé au milieu du terrier (*Fig.* 3, A).

C'est un bloc plus haut que large, planté dans le sol comme un véritable pilier de dolmen, ayant une face nord et une face sud et deux arêtes, ouest et est, ou à peu près. La face nord était appuyée sur le terrier, qui se terminait à ce niveau par un *galgal* puissant, ayant au moins 1 mètre de large sur 1m90 de longueur, et 1 mètre de hauteur. Ce pilier n'était pas vraiment vertical; mais son sommet était incliné en dedans, comme

(1) Propriétaire en 1901 M. Poissonnet.

ceux des dolmens ; il penchait un peu aussi du côté du nord-est (0^m10 environ d'écart de la verticale à la base).

Les dimensions de cette pierre sont les suivantes :

Hauteur (au-dessus du sol) : 1^m20. Largeur, à la base : 0^m80. Largeur à la partie moyenne : 0^m70. Epaisseur moyenne : 0^m50.

Ce pilier était enfoncé d'environ 0^m50 dans le sol ; ce qui



Fig. 4. — Etat actuel du *Mégalithe des Petites Vignes*, après les travaux de 1901. — [Photographie prise à l'ouest dans l'après-midi]. — On voit les trois blocs, appuyés l'un sur l'autre ; en avant, le Bloc C ; à gauche, le Bloc B ; à droite, le Bloc A [Voir la figure précédente].

explique pourquoi sa longueur totale, appréciable sur notre photographie (*Fig.* 4), est en réalité de 1^m70.

La roche qui le constitue est du quartz de filon.

Pilier Sud (n° 2). — Ce second pilier, plus trapu que le précédent, situé en réalité au sud-est, était aussi debout, et encore en place. Il était appuyé sur un puissant *galgal*, un peu éboulé,

semblant continuer le terrier du nord du côté du sud. Mais, entre ce pilier et celui du Nord, il y avait un *espace* d'environ deux mètres. Ce hiatus était rempli de débris de phyllades ; et c'est dans cette sorte d'allée, orientée Nord-est = Sud-ouest, entre les deux pierres debout, que nous avons fouillé.

Les dimensions de cette pierre sont les suivantes :

Hauteur (hors du sol), 1 mètre; largeur moyenne, 0^m90 ; épaisseur, 0^m40. On voit que ce pilier est plus large, mais moins haut que le premier. Il était enfoncé de près de 0^m40 en terre ; il a donc en réalité une longueur de 1^m40. Même inclinaison en dedans et au nord-est. Il est, comme ce dernier, en quartz laiteux de filon.

Le galgal, sur lequel il s'appuyait, semblait bien plus puissant qu'au nord ; il avait environ 3 mètres carrés, c'est-à-dire 3 mètres de long sur 3 mètres de large. Mais ce galgal n'était aussi étendu que parce que les morceaux de phyllades qui le constituaient s'étaient répandus sur le sol avoisinant. Il n'atteignait pas, en effet, un mètre de hauteur de ce côté.

Bloc Ouest (n° 3). — En réalité, il ne s'agit peut-être pas là d'un vrai pilier. En tout cas, c'est un bloc assez volumineux, que nous avons trouvé couché sur le sol, au sud-ouest de l'ensemble du mégalithe, et à 0^m60 environ de l'axe prolongé du terrier (*Fig.* 3). Mais son extrémité n'était guère qu'à 0^m40 du pilier sud. Il est en quartz laiteux de filon.

Sa plus grande longueur est de 1^m40, sa largeur maximum de 0^m80, son épaisseur de 0^m30 à 0^m35. Certes, ces dimensions sont à peu près celles d'un pilier ; mais, par sa forme, ce bloc ressemble à peine aux piliers sud et nord, et surtout aux piliers d'un dolmen typique, voisin, celui de Pierre Soubise. Pourtant, jusqu'à nouvel ordre, nous persistons à le considérer comme un troisième élément du mégalithe des Petites-Vignes.

(*A suivre*).

(1) Sur les piliers Nord et Sud, nous avons trouvé trois nids d'insectes (Hyménoptères), analogues à ceux rencontrés sur les grès du mégalithe de Pierre-Folle à Commequiers. — Il s'agit vraisemblablement d'une espèce du genre *Pelopea*.



SÉANCE DU 26 AVRIL 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 1906. — Le procès-verbal est adopté.

Communications du Secrétariat général.

1° Excuses.

M. le Président excuse M. le Dr Marcel Baudouin et M. O. Schmidt, qui, retenus loin de Paris, ne peuvent assister à la séance.

2° Excursions.

La *Société d'Excursions scientifiques* a fait, le dimanche 13 mai, une excursion à Chartres (Eure-et-Loir), sous la direction de M. A. de Mortillet, son président, et de M. G. Fouju, son vice-président.

Le programme comprenait la visite du Musée Municipal, du Musée de la Société archéologique d'Eure-et-Loire et de diverses collections préhistoriques particulières, ainsi que la visite des monuments intéressants de la ville.

Les membres de la Société préhistorique, qui désireraient recevoir les programmes d'excursions organisées par la Société d'excursions scientifiques, n'ont qu'à en faire la demande à M. Louis Giraux, trésorier de la Société, 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, à Saint-Mandé (Seine).

3° Distinctions honorifiques.

M. le Président annonce que des *palmes académiques* ont été accordées à plusieurs membres de la Société, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, qui s'est tenu dernièrement à la Sorbonne.

M. Charles Puech, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Aurillac, a été nommé *Officier de l'Instruction publique*.

M. le comte Jules Beaupré, à Nancy, et M. Paul de Mortillet, secrétaire de la Société des Conférences anthropologiques, ont été nommés *Officiers d'Académie*.

La Société préhistorique de France adresse aux nouveaux promus toutes ses félicitations.

4° Monument Boucher de Perthes.

M. le Président donne communication de la circulaire ci-jointe, qui lui a été adressée par M. Vayson, président de la Société d'Emulation d'Abbeville, et par M. le maire d'Abbeville.

Société d'Emulation d'Abbeville.

Messieurs et honorés Confrères,

Une réunion de savants à Paris s'est adressée à la Société d'Emulation d'Abbeville, afin d'attirer l'attention sur la vie et les travaux de l'illustre Boucher de Perthes, qui fut Président de notre Compagnie pendant près de quarante ans, de 1830 à 1868. C'est à Boucher de Perthes, à sa persévérance, à son espèce de divination on peut dire, qu'on doit le mouvement des études néolithiques, études qui ont grandi, qui grandissent encore, et qui jettent à chaque instant une lumière nouvelle sur un lointain passé inconnu. Dans presque tous les musées de France et d'Europe, on trouve aujourd'hui la preuve de cette époque déjà occupée par l'homme et son travail. Le Musée de Saint-Germain a donné le nom de Boucher de Perthes à une de ses salles. Mais ce n'est pas seulement le savant que nous voulons rappeler : c'est aussi le penseur, le philosophe, l'homme de bien, le généreux donateur qui créa, dans vingt-trois villes, des pensions ouvrières destinées à aider le travailleur et à le relever à ses propres yeux.

Avec nombre de sociétés littéraires et savantes, la Société d'Emulation est en relations et échange ses travaux. Nous nous adressons à elles, et aussi à celles avec lesquelles nous n'avons pas eu de rapports ; et nous leur demandons leur adhésion à notre œuvre, un encouragement, et aussi leur cotisation. Le but que nous poursuivons est d'élever une statue à Abbeville, près des carrières de cailloux où Boucher de Perthes fit ses découvertes géniales. Le travail est confié à un sculpteur de mérite, enfant d'Abbeville.

Nos amis de Paris viennent, au premier appel, de nous envoyer leur cotisation ; il en est de même de la ville d'Abbeville.

Permettez-nous, Messieurs et honorés Confrères, de compter sur votre concours, qui nous permettra de graver sur le piédestal le nom de votre Société.

Recevez, Messieurs et chers confrères, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Le Président de la Société d'Emulation d'Abbeville.

Le Maire d'Abbeville.

5° Manuel de Recherches préhistoriques.

Analyses très élogieuses dans : *Revue des Traditions Populaires* (M. Paul Sébillot, directeur), n° 3, mars 1906 ; et dans *La Suisse Universitaire*, n° 7, avril 1906. Le Journal « *La Nature* », du 14 avril 1906, indique à ses lecteurs « l'excellent *Manuel de Recherches préhistoriques* », contenant toutes les classifications préhistoriques et signale celle de G. et A. de Mortillet comme étant « *la plus commode et la plus complète* ».

6° Bibliothèque.

La Bibliothèque de la S. P. F. a reçu la plaquette ci-desssous :

Mingaud (Galien). — *Epingles en bronze trouvées à Vars* (Gard). — Broch., 1905, in-8°, 2 p. (Extr. *Bull. Soc. Et. Sc. nat. Nimes,* 1905).

7° Congrès préhistorique de France.

1° *Congrès de Périgueux* (1905).

M. le Président informe la Société que, grâce au zèle et à l'activité de son Secrétaire général, M. Marcel Baudouin, l'impression du volume des Comptes rendus du Congrès de Périgueux est en bonne voie. Ce volume pourra très vraisemblablement paraître à la fin du mois de mai.

2° *Congrès de Vannes* (août 1906).

M. le Président rappelle que la Ville de Vannes a bien voulu accorder une subvention de 500 francs au Congrès préhistorique, pour l'organisation de la prochaine session, qui doit se tenir à Vannes.

Il est heureux d'apprendre à la Société que le Conseil général du Morbihan vient également de voter une somme de 500 francs.

Des remerciements sont adressés au Conseil général du Morbihan et à M. Ch. Riou, sénateur, maire de Vannes, et conseiller général, à l'obligeant concours duquel la session de 1906 devra une bonne part de son succès.

Les circulaires relatives au Congrès de Vannes sont imprimées depuis quelque temps déjà ; mais elles n'ont pu être envoyées que ces jours derniers par suite de la grève des facteurs d'imprimés.

8° Commission pour la modification des Statuts.

Rapport présenté au nom d'une Commission composée de MM. DALLOZ, HUE, RAMOND, TATÉ et P. RODET, rapporteur.

Dans la séance du 22 février dernier, une Commission, nommée pour faire un Rapport sur une modification des Statuts, terminait ce rapport en formulant les deux vœux suivants :

1° Nommer chaque année *deux Vice-présidents*, au lieu *d'un*;

2° Tirer au sort parmi les membres présents à la dernière séance de l'année *Six Membres du Conseil*, au lieu de *deux*.

Le Conseil de la S. P. F., ayant adopté ces deux vœux, proposa de modifier les statuts dans ce sens ; et, dans la séance du 22 mars, il fut procédé au tirage au sort des 5 membres, devant former la Commission chargée de présenter à la Société un rapport sur la modification proposée.

Cette commission, composée des membres cités plus haut, se réunit le 23 avril à 4 h. 1/2, sous la présidence de M. A. de Mortillet. Tous les membres étaient présents, sauf M. TATÉ, qui assistait au Congrès de Monaco, et qui s'était fait excuser.

Après un échange de vues entre les membres de la Commission et le Président, on adopta à l'unanimité les deux modifications proposées.

En conséquence, votre Commission vous propose de modifier les § 9 et 10 de la façon suivante :

§ 9. — Le Bureau de la Société est composé comme suit :

1 *Président*,
2 *Vice-Présidents* etc., etc.....

§ 10. — Les membres du Bureau composent le Conseil d'Administration, qui s'occupe de tous les intérêts matériels et moraux de la Société.

Dans la constitution de ce Conseil, entre SIX MEMBRES désignés par le sort, parmi les membres présents à la dernière séance, etc.....

Après discussion, en séance publique, les membres présents ont voté sur les conclusions du rapport de la Commission. Par 16 voix contre une et une abstention, les conclusions de ce rapport ont été adoptées.

9° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

LALANNE, D. M., Castel d'Andorte, Le Bouscat (Gironde) [Stuer-A. de Mortillet].

NAULIN, D. M., médecin de l'Etat-civil du XIIe arrondissement, 72, boulevard de Bercy, Paris [Chapelet-A. de Mortillet].

10° Présentation de nouveaux membres.

A la séance de mai 1906, on aura à voter sur la candidature de *quatre* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5).

Présentations.

Sur l'âge des Grottes de Menton.

M. TATÉ présente une photographie prise pendant le Congrès de Monaco, représentant l'entrée de la *Grotte des Enfants*.

M. Emile RIVIÈRE. — Je remercie M. Taté de ses paroles relatives à l'âge des Grottes de Menton.

Je suis heureux d'apprendre que ce que j'ai dit et écrit dès *le premier jour* à cet égard, il y a trente ans, et qu'on s'est plu, à un moment donné et jusqu'en ces dernières années, à contester *systématiquement* et contre toute évidence, a été absolument confirmé au Congrès de Monaco.

Les foyers des Grottes des Baoussé-Roussé, en Italie, dites Grottes de Menton, que j'ai explorés de 1870 à 1875, appartiennent, de même que les six squelettes humains que j'y ai découverts, *à la fin du Moustérien et au commencement du Solutréen* (1).

C'est à cette époque, qu'on pourrait appeler *Solutréo-moustérienne*, que les hommes dont j'ai retrouvé les restes sont arrivés dans ces grottes et qu'ils y ont installé leur premier foyer sur le banc coquiller marin, déposé peu à peu par la Méditerranée.

Je ferai d'ailleurs, très probablement, une communication sur *l'Homme primitif dans les Alpes-Maritimes* dans la prochaine séance.

(1) Émile RIVIÈRE. — *L'Antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes*, pages 314-315.

Lames courbes en silex, leur utilisation aux temps préhistoriques.

PAR le Dr

ATGIER (**Livry, Seine-et-Oise**).

L'intéressant article de M. Ramonet sur les pointes de silex recueillies en Charente (1) m'a engagé à sortir de mon musée, pour vous la présenter, une lame courbe, en silex jaune taillé, provenant du Grand-Pressigny, datant de l'époque néolithique. Cette lame, que je vous présente, offre les dimensions suivantes :

Longueur maxima 0m18; largeur maxima 0m04. Epaisseur 0m01.

La corde formée par l'arc de courbure est de 0m177.

La flèche de la corde en question est de 0m007.

Une face est concave et unie, l'autre convexe, sans arrête unique.

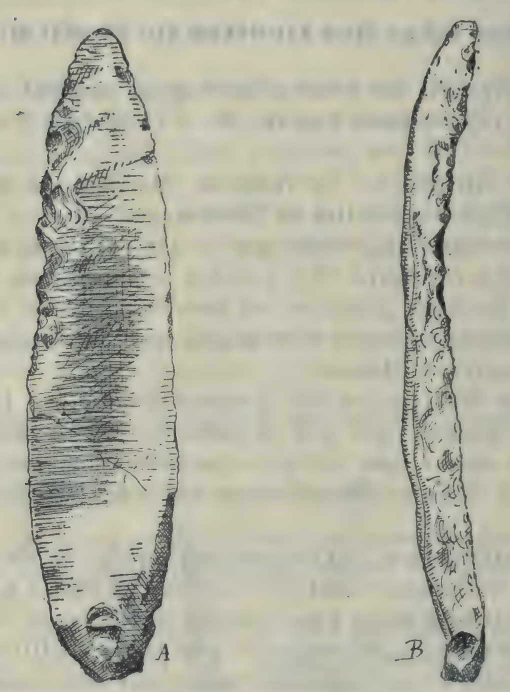


Fig. 1. — Lame courbe en silex du Grand Pressigny [Dr Atgier] [Réduction de 1/2]. — *Légende :* A, face concave; B., vue de profil, avec tranchant usagé.

Vu par la face unie, le tranchant de droite est intactce; lui de gauche est usagé, retouché, et même écaillé à sa moitié supérieure; mais à sa moitié inférieure il est intact.

(1) *Bull. Soc. préhist. de Fr.* n° 2, t. III, p. 71.

Cette lame, quoique courbe, n'a donc pas été mise au rebut par l'ouvrier de la période préhistorique.

Si sa courbure n'a pu permettre de l'utiliser comme lance, javelot ou arme piquante quelconque, elle a permis néanmoins de l'utiliser comme outil tenu à la main.

L'ouvrier qui s'en est servi était droitier, puisque le tranchant de gauche a été le seul usagé et par le fait ébréché, retouché et enfin usé encore.

Le tranchant des deux côtés est intact dans la partie de la lame qui devait être tenue à la main; aucune trace d'emmanchement ne paraît possible (*Fig.* 1).

Ces lames courbes sont-elles d'une forme intentionnelle, répondaient-elles à un besoin ? L'ouvrier néolithique obtenait-il à volonté des lames courbes et des lames droites ?

Si les lames courbes n'étaient pas intentionnelles, elles n'en servaient pas moins, lors de leur taille, à des usages particuliers, à en juger par le spécimen présent.

Etait-ce la faucille pour couper le blé, l'herbe; était-ce l'instrument de pierre primitif remplacé plus tard par la faucille d'or, réservée à la coupe du gui, etc., etc.? Toujours est-il qu'il est facile de constater que ces lames courbes, lors de leur fabrication, n'étaient pas jetées au rebut, avaient une utilisation particulière, et étaient peut-être même obtenues volontairement par un artifice de l'artiste dont nous ne nous rendons pas bien compte aujourd'hui, mais qui n'en existait pas moins.

M. A. Doigneau fait remarquer que les lames courbes, loin d'être exceptionnelles à l'époque néolithique, sont au contraire les plus nombreuses; et il pense que c'est justement pour cette cause que les scies, pour lesquelles la courbure est un grand défaut, étaient, généralement courtes et fabriquées avec la partie droite d'une lame.

Silex à dépression annulaire étoilée.

PAR

A. DESFORGES (de **Fléty**).

Les stations néolithiques de Fléty (Nièvre) m'ont fourni deux petits silex, vaguement cylindriques, mesurant, le premier, 40 millimètres de longueur et 25 millimètres de diamètre, le second, 32 millimètres de longueur sur 20 millimètres de dia-

mètre, et présentant l'un et l'autre, en leur milieu et sur tout le pourtour, une gorge, obtenue par usure et garnie d'étoilures comme une surface percutante (*Fig.* 1 à 3).

La largeur de cette rainure varie entre 1 et 2 centimètres et la profondeur entre 2 et 5 millimètres. Il y a trois solutions de continuité dans les éraillures.

Les extrémités des silex, qui sont irrégulièrement taillées, ne portent pas trace de chocs. Ces pièces ne sont donc pas des maillets; et la gorge n'a pas été pratiquée pour y fixer un manche. La petitesse des outils, d'ailleurs, est un argument péremptoire contre une telle supposition.

On pourrait peut-être admettre qu'ils furent utilisés à préparer le champ des haches qu'on voulait polir ou encore à arrondir des



Fig. 1. — Silex à dépression étoilée (N° 1). *Fig.* 2. — Silex à dépression étoilée (N° 2). *Fig.* 3. — Silex à dépression taillée (N° 3).

bracelets de schiste. Dans ce cas, il faudrait les considérer soit comme des percuteurs à surface concave, soit comme de minuscules polissoirs à main. Mais, outre qu'ils sont d'un poids bien faible pour avoir été employés comme percuteurs, on peut constater qu'ils sont assez mal en main, et que les extrémités, où auraient dû s'appuyer, d'un côté, le pouce, et, de l'autre, l'index, risquaient de blesser l'opérateur.

Ces deux silex ne seraient-ils pas plutôt des boutons ou des agrafes ? L'hypothèse est d'autant moins invraisemblable que les mêmes stations m'ont fourni plusieurs autres objets, assez semblables aux précédents, dont la dépression centrale est non plus usée, polie pour ainsi dire, mais simplement taillée, et qui semblent bien avoir été employés de cette façon.

On comprend facilement comment ces agrafes pouvaient être utilisées : une lanière y était attachée par l'une de ses extrémités, tandis que l'autre était cousue à l'un des bords du vêtement ; au bord opposé on établissait une boutonnière, dans laquelle on introduisait l'objet, qui faisait alors fonction d'agrafe ou de bouton. Notre distingué Président d'honneur, M. Edouard Piette, signale, dans le N° 1 de la *Revue préhistorique*, un os à dépression, recueilli à Lourdes, dans la grotte des Espélugues, par M. Nelli, et qui aurait été employé comme agrafe, à l'âge du renne (1).

Ce moyen d'attache s'est d'ailleurs perpétué jusqu'à nous, le bois ayant remplacé l'os et le silex ; et il n'est pas rare, dans nos campagnes, de voir les jeunes pâtres l'employer pour réunir les courroies du sachet dans lequel ils portent leur déjeuner.

Quoi qu'il en soit, et avant de conclure, je serais heureux d'avoir sur les silex que je présente l'avis des membres de la Société.

La Pierre Champagnolle.

PAR

Th. RAMONET (de Ruelle, Charente).

Mon attention a été éveillée par le nom d'un champ, *La Pierre Champagnolle*, situé sur la commune de Magnac-sur-Touvre, à 1 kilomètre environ au sud de l'église, près du petit village de La Vallade.



Fig. 1. — La Pierre Champagnolle.

Je suis allé visiter ce champ, dont la pointe nord est limitée par deux chemins : celui de La Vallade et l'ancien chemin de Sers.

(1) Edouard Piette. — *Fibules pleistocènes. Revue préh.*, janvier-février 1906, p. 11 et 12.

A cette pointe, et sur le bord du chemin de Sers, j'ai vu un bloc de pierre (roche crétacée), n'offrant, à première vue, rien de particulier. Je l'ai examiné de près; et après avoir arraché les lierres dont il était couvert, j'ai constaté que sa face supérieure est percée de *cinq cupules*.

Ce bloc est rectangulaire; il est debout et incliné vers le sud. Sa hauteur au dessus du sol, à la partie la moins élevée, est de 1 mètre, sa longueur de $0^{m}90$ et son épaisseur de $0^{m}50$. Les 5 *cupules* de la face supérieure sont ainsi réparties : 2 occupent la partie haute et sont placées si près l'une de l'autre qu'elles communiquent entre elles; les 3 autres sont dans la partie basse et elles correspondent, les unes dans les autres, par deux petits canaux; un troisième petit canal permettait au liquide de tomber sur le sol (*Fig.* 1).

J'ai lu, dans un journal, il y a deux ans environ, lorque les rats campagnols dévoraient les récoltes charentaises, que la même calamité avait existé sous les Gaulois, et que ces derniers faisaient des sacrifices à Mercure et au Soleil, afin d'être préservés de ce fléau.

Cette pierre ne serait-elle pas un autel gaulois, sur lequel des sacrifices auraient été faits au Soleil ou à Mercure pour préserver les champs des rats campagnols?

Il serait intéressant de savoir s'il existe en France d'autres pierres semblables et portant le même nom : *La pierre Champagnolle*.

Sur le « Murum duplex » des Gaulois, d'après Jules César.

PAR

Le Dr Adrien GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.).

Jules César, parlant des *Aduatici*, décrit ainsi une partie de leur camp, qui n'était pas défendue par un escarpement naturel : « *quem locum duplici altissimo muro munierant* (*De Bello Gallico*, livre II) » ; ce que presque tout le monde a traduit par : *une haute et double muraille*.

Or la lecture attentive du contexte, et particulièrement du passage où l'on voit un des assiégeants pénétrer dans le camp lui-même en enjambant ce mur soi-disant double, montre de toute évidence qu'il ne pouvait s'agir de deux murailles, séparées, mais d'un faîte unique. Les commentateurs, militaires surtout ne pou-

vaient s'y tromper. Mais comment concilier cela avec le mot *duplex*?

Le général Prévost (*Revue archéologique*, t. V, 1862, p. 315), frisant la vérité, comme nous allons voir, imagina qu'on avait comblé avec la terre extraite du fossé extérieur l'intervalle de deux murs parallèles, de manière à les réunir en une large terrasse à parapet muni de *fraises*.

Le général de la Noë (*Bull. de Géogr. historiq.*, t. II, 1887, p. 253) trouva « plus simple » d'imposer au mot *duplex* le sens qu'il lui fallait : « gros, large, épais », et « plus correct de n'admettre, avec ce dernier sens, qu'un seul mur, *épais en proportion de sa hauteur.* »

Eternel et facile procédé des savants asservis au prestige du mot, et du mot seul, qui, lorsque quoi que ce soit les embarrasse, croient avoir tout résolu en créant, à défaut d'un vocable nouveau, un sens neuf pour celui qui existe, ou même une phrase sans aucun sens, comme la formule « épais en proportion de sa hauteur ».

« César, — ajoute le docte auteur des *Principes de la fortification antique*, — n'aurait-il pas écrit, s'il y avait eu deux murs : *duplicibus altissimis muris?* » Comme si, en mettant au pluriel, c'est-à-dire en doublant pour le moins, une chose déjà double hypothétiquement, on ne devrait pas arriver, o Monsieur le mathématicien, à un minimum de deux fois deux... qui font quatre!

Aussi bien n'était-ce guère en scrutant des textes, mais en fouillant des ruines, que pouvait être trouvée la solution.

Dans le sens où l'entend le général Prévost, l'on pourrait traiter de *doubles* presque tous les murs des *castelars* provençaux ; car, sauf lorsqu'ils s'appuient à une paroi rocheuse ou à une forte pente naturelle, ils sont toujours constitués par deux parements distincts de gros blocs bruts, entassés sans ciment, en deux lignes parallèles, dont les fronts, légèrements convergents en hauteur, présentent un écart habituel de 3 mètres au moins, laissant à l'intérieur un large vide, comblé au fur et à mesure par de menues pierrailles, en simple blocage de remplissage.

Le même mode de construction, mais avec adjonction de terre, totalement déficiente en Provence, a été noté par M. David Christison, dans les *Forts* d'Ecosse (*Early fortifications in Scotland: Notes, Camps and Forts*. 4°, 1898, Edinburgh). August von Cohausen (*Die Befestigungsweisen der Vorzeit*, 4°, 1898, Wiesbaden) a figuré (*Fig.* 52), pour le mur post-romain de Sainte-Odile près Strasbourg, une structure analogue, mais où la régularité et la très grande dimension des blocs fournis par les strates du grès rouge vosgien ont permis d'accoler directement les deux parements en

pierres sèches et d'obtenir, sans blocage intermédiaire, une solidité suffisante, avec un mur d'à peine 1m30 à 1m80 d'épaisseur totale.

Mais ce n'est certainement pas encore à ce mode de doublement courant que faisait allusion le général romain, dont la langue, d'une précision rare, ne tolérait guère le mot inutile ou impropre. Evidemment son *murum duplex* était le *mur doublé*, que paraissent avoir totalement ignoré, comme bien d'autres choses, les écrivains militaires modernes, quoique cela eût été très anciennement signalé par maints observateurs.

Pour ne parler que du Midi, Z. Flouest (*L'Oppidum de Nages*, Mém. Ac. de Nîmes, 1870, p. 244), P. Sénequier (*Excursions*



Fig. 1. — Schéma d'un mur triplé.

archéologiques aux environs de Grasse, Ann. Soc. L. Sc. et A. des A.-M., t. X, 1885, p. 397), etc., en ont fait mention. Récemment, M. Paul Goby (*Etude des camps des Préalpes maritimes*, A.F.A.S., t. XXXIII, 1904, pp. 1083-1108, *Fig.* 6) a insisté sur ce détail (1). Je l'ai moi-même observé souvent; et la coupe schématique ci-jointe (*Fig.* 1) est la traduction de ce qui se trouve réalisé, peut-être même avec quadruplement, au *Camp Subeyra* de Saint-Cézaire (*Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes maritimes*, A.F.A.S., t. XXXIII, 1904, p. 1073). On voit comment le renforcement d'un mur se faisait par l'adjonction d'un ou de plusieurs autres, du même genre, mais, en

(1) M. Paul Goby citait M. J. de Saint-Venant (*Antiques enceintes fortifiées du Midi de la France*, XIIIe Congrès internat. d'Anthropologie, Paris, 1900). Or, ayant eu la bonne fortune de pouvoir prendre connaissance de cet intéressant mémoire, modestement appelé « *résumé* » par son auteur, je viens d'y découvrir, très explicitement formulées (p. 130), les mêmes considérations que m'avait suggérées la lecture de l'étude de De la Noé. Je suis heureux d'être encore à temps, au moment de corriger mes épreuves, pour pouvoir rendre à M. de Saint-Venant la priorité qui lui revient de plein droit et dont je suis heureux de pouvoir étayer la trop mince valeur de ma propre Note.

général (1), à un seul parement appuyés contre la face externe du précédent.

Le cas était fréquent, d'après M. Christison (*op. cit.*, p. 151) dans les *cahirs* d'Irlande, où le flanquement se faisait souvent de part et d'autre du mur central à parement double, jusqu'à former des épaisseurs de 18 pieds, quelquefois même jusqu'à 34 et 38, comme le mur *sextuplé* de Wortebury (Somerset).

S'agissait-il, pour les constructeurs, de créer seulement de hautes terrasses de défense, soit planes, soit en double escalier, au dehors et au dedans? S'agissait-il parfois d'une simple consolidation externe de la base du mur principal, sur une pente trop abrupte? Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'ai personnellement observé de mur *doublé* que là où il n'y avait pas de mur *double*, et que l'un apparaît toujours comme succédané de l'autre, suivant que les circonstances locales prêtaient à la multiplication des enceintes elles-mêmes, ou à celle, seulement, de leur épaisseur.

En tout cas, il ne saurait y avoir plus aucun doute sur le véritable sens à attribuer à l'expression de Jules César; et ce sera, une fois de plus, l'observation judicieuse des faits qui l'aura emporté sur la discussion chinoise des textes, la chose vue qui aura expliqué la chose lue !

Plage du Havre. Notes complémentaires sur le gisement sous-marin.

PAR

Georges ROMAIN (Le Havre).

L'étude des industries du quaternaire inférieur étant à l'ordre du jour, permettez-moi, Messieurs et chers Collègues, de vous entretenir quelques instants sur l'outillage si varié que nous avons rencontré dans notre curieux gisement sous-marin.

(1) Cependant M. de Saint-Venant (*loc. cit.*) parle de « deux murs indépendants et tout à fait distincts juxtaposés » ; et c'est cela aussi qu'a vu M. Paul Goby au camp de *Castéou Assout.* Enfin il est à ma connaissance que, dans les dernières fouilles, encore inédites, effectuées par M. Paul Goby au camp du *Bois du Rouret*, il a été mis à jour, à l'intérieur (et non plus au dehors) du parement interne du gros mur, un deuxième parement contigu, semblablement formé de grosses pierres soigneusement superposées à joints secs. S'agissait-il d'un véritable renfort, à une place où un mouvement du sol avait imposé au mur une plus grande hauteur? Ou bien d'une simple prolongation de chemin de ronde, d'une marche d'accès à la crête du rempart en travers de la poche de terrain, encore incomplètement comblé par l'accumulation d'humus pierreux où se ramassent aujourd'hui des objets de toutes les époques, depuis le Néolithique jusqu'au Mérovingien ?

Depuis longtemps, je m'étais proposé de revenir sur cette question, attendant toujours un moment favorable et des renseignements nécessaires pour compléter mes observations personnelles.

Je crois, aujourd'hui, devant la disparition presque complète de cette merveilleuse station, unique dans son genre, être en mesure de présenter les réflexions que m'ont suggéré les nombreux et importants vestiges de cette industrie.

Un nombre considérable d'instruments aux formes typiques ont été découverts dans ce gisement ; mais, à côté de ces silex qui rentrent dans les classifications admises jusqu'à ce jour, on a recueilli une grande quantité de spécimens qui font absolument exception ; et, je vous prie de croire que ce n'est pas le fait d'une illusion.

Ces spécimens consistent en outils de toutes sortes, aux formes non définies, comme on se plaît à les appeler couramment, et en éclats qui ont été certainement utilisés.

Je me permettrai de faire remarquer que ces silex ont attiré notre attention, il y a bientôt vingt ans ; or, on admettra bien qu'à cette époque il n'était guère question de l'utilisation du silex.

Cette réflexion me rappelle ce que me disait, un jour, notre éminent et regretté maître, Gabriel de Mortillet, lorsque je lui présentais tout spécialement de jolies haches provenant de notre atelier sous-marin.

« Ce sont de beaux coups de poing, me disait-il ; mais ce qui « m'intéresse encore plus, ce sont tous ces silex, que vous avez là, « dans le bas de vos vitrines ».

L'intérêt que semblait porter à ces pierres, aux contours bizarres, un savant si autorisé, m'est toujours resté présent à la mémoire ; aussi, depuis ce jour, me suis-je appliqué à recueillir ce que beaucoup d'autres personnes auraient dédaigné.

L'ensemble de l'outillage du gisement sous-marin a, je l'ai déjà dit et le répète à nouveau, un faciès qu'il est impossible de confondre avec celui de l'industrie provenant du limon des plateaux.

D'apparence beaucoup plus grossière, cet outillage indique une main-d'œuvre exécutée par un ouvrier plus primitif que le tailleur de pierre de nos briqueteries.

Dans la station sous-marine, et c'est là un fait intéressant à constater, on peut suivre, pas à pas, la progression de l'industrie du paléolithique inférieur, depuis le silex utilisé jusqu'aux jolis coups de poing acheuléens, pour se rapprocher enfin du type moustérien.

En outre, on rencontre très souvent d'énormes blocs de silex, noir ou jaune, pesant jusqu'à 15 kilogrammes, présentant les traces incontestables du travail humain, de même que de tous petits instruments chelléens, mesurant à peine $0^{m}067$ de longueur, et dont le poids ne dépasse pas 75 grammes.

Ce curieux mélange d'outils, trouvés dans le même niveau géologique, peut être aisément vérifié dans nos collections.

Maintenant donner une description de chaque instrument serait peut-être trop fastidieux, attendu que les préhistoriens ne sont point d'accord sur la façon de décrire leurs silex : ce qui, entre parenthèses, amène parfois des confusions ou des erreurs d'appréciations ; toutefois, en me rapprochant le plus possible de la forme des outils connus, je vais essayer de former un relevé sommaire de cette industrie, en prenant tous les éléments nécessaires dans ma collection.

RELEVÉ SOMMAIRE DE L'INDUSTRIE PROVENANT DE LA STATION SOUS-MARINE DANS LA PLAGE DU HAVRE.

Haches ou coups de poing aux faces plus ou moins bombées, ou à une seule face convexe et l'autre presque plate, mais toutes deux taillées, soit à grands éclats, soit très soigneusement clivées. Talon généralement à la base de l'instrument, soit à droite ou à gauche, soit encore au milieu d'un des côtés. Quelquefois absence totale de plan de frappe.

Types chelléens,

Haches ou coups de poing dont le sommet est arrondi...	2
— — — est ovale.....	44
— — terminés en pointe...........	25
— — — en biseau...........	4
— — en forme d'amande	13
— — en forme torse..............	2
Petites haches et instruments indéterminés.............	13
Ebauches..	11
	114 pièces

Types acheuléens.

Haches ou coups de poing, lancéolées	17
— — dont le sommet est ovale.....	13
— — terminé en pointe...........	27
— — terminé en biseau...........	2
Poignards..	5
	64 pièces

Instruments taillés sur une seule face, la face opposée étant plate et lisse : chelléo-moustérien et moustérien.

Instruments terminés en pointe	23
— triangulaire	1
— ovale	7
Racloirs	23
Lames, éclats	14
	68 pièces

Types indéterminés. — Silex utilisés.

Lames	15
Grattoirs concaves	7
— ovales	14
— allongés	3
Eclats	37
Perçoirs	8
Alésoirs	3
Racloirs	9
Grands éclats	6
Instruments divers	55
Silex à biseau	9
Ebauches	5
Percuteurs	2
Nucléus	1
	174 silex

En résumé, nous trouvons 114 silex chelléens, 64 acheuléens, 68 silex pouvant être classés dans le Chelléo-Moustérien et Moustérien ; enfin, il reste 174 outils qu'on ne peut classer dans les époques ci-dessus.

De ce rapide exposé, il ressort qu'on pourrait admettre, dans cet atelier du moins, que l'homme primitif a habité très longtemps cet endroit, occupé aujourd'hui par la mer, et qu'il a utilisé, dès les débuts du quaternaire, tous les matériaux qu'il avait sous la main.

En terminant cette causerie, je signalerai encore, provenant du même atelier, une très jolie géode siliceuse, mesurant 0^m035 de profondeur, dont le diamètre des bords intérieurs est égal à 0^m070 et les bords extérieurs soigneusement retouchés ont une largeur de 0^m015 environ (*Fig.* 1 et 2).

Cette pièce, très curieuse, recouverte sur tout le pourtour par des productions marines, (*Fig.* 2), ommeillait depuis fort longtemps, en attendant un réveil digne d'elle ; et, seules les intéressantes communications de nos estimés collègues, M. Gillet,

sur les lampes en pierre, et M. le Dr Baudon sur les godets, me décidèrent à signaler à mon tour ce récipient sous-marin.

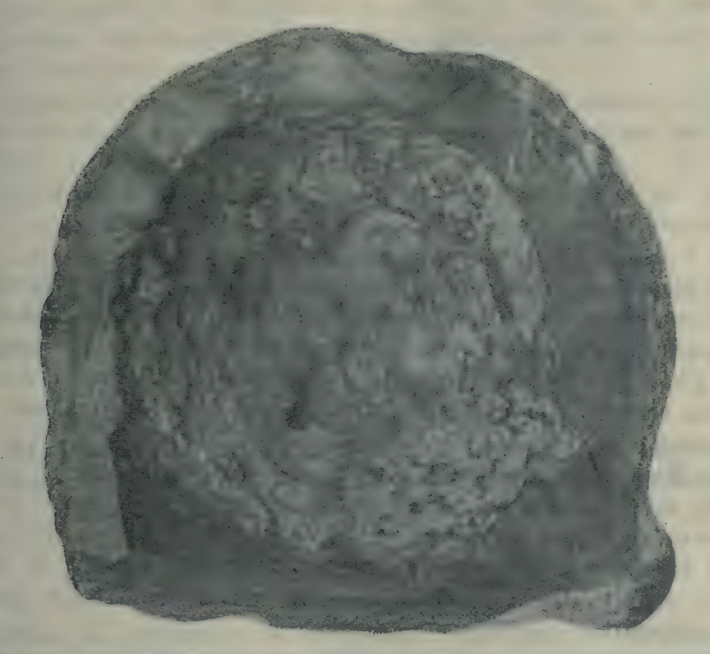


Fig. 1. — Géode siliceuse du gisement sous-marin du Havre. — Vue de la face concave.

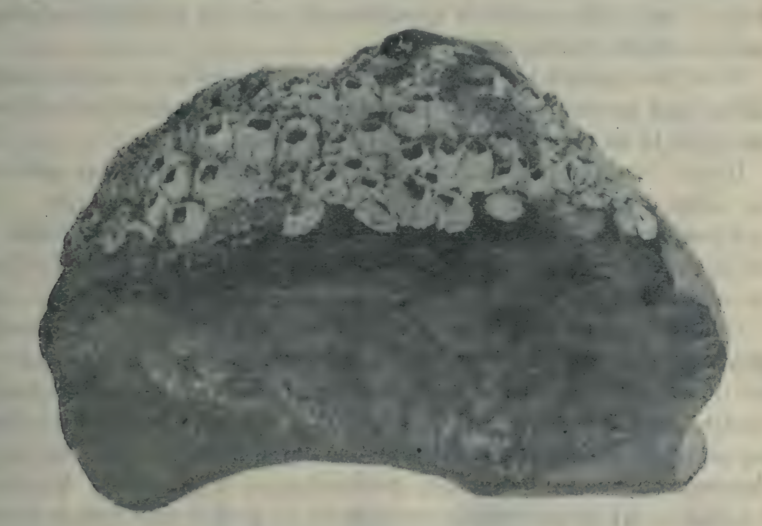


Fig. 2. — Géode siliceuse, avec productions marines au pourtour.

A quoi servait cette géode? de vase, de godet? Qu'importe? C'est, dans tous les cas, le produit du travail humain ; et les deux

figures (*Fig.* 1 et 2), que j'ai l'honneur de soumettre à mes collègues, les édifieront sans doute, sur la valeur réelle de cet objet.

Note sur un Rabot.

PAR

Gaston MOREL.

Je prie les membres de la Société préhistorique de bien vouloir, comme épilogue à cette intéressante discussion sur les Rabots, me permettre d'ajouter quelques mots encore à la communication que j'ai déjà faite sur cette sorte d'outils : communication *écrite* et non verbale, comme on serait tenté de le croire en lisant le procès-verbal de la séance du 28 décembre dernier.

Le Rabot, dont le dessin fut imprimé dans le *Bulletin* nº 1 de 1906, ne ressemble pas plus, comme on l'a fort bien dit, à ceux présentés par M. Rivière (*Bulletin* nº 8, 1905) qu'il n'a de rapport de forme avec d'autres, si remarquablement dessinés et décrits, depuis, par M. le Dr Baudon. Je ne fais aucun effort pour le reconnaître.

Mais, je n'en persiste pas moins à croire que le nom, que j'ai donné, en 1904, à celui m'appartenant, soit le seul qui, rationnellement, lui convienne.

C'est bien plutôt l'action de *raboter*, à laquelle ce silex peut facilement servir, que sa forme générale qui m'a porté à le désigner par le mot que j'employai.

Depuis longtemps, d'ailleurs, je sais combien peuvent varier les faciès d'outils préhistoriques taillés pour un même usage.

Aussi, tout en conservant à mon fruste caillou ce titre de Rabot, ne me permettrai-je pas de contester ce nom à ceux de MM. Rivière et Baudon.

Quant à classer ma pierre, (malgré la rareté, la rendant presque précieuse, ce que veut bien lui concéder M. Stalin) dans la catégorie des *Planes* — outils que je me souviens d'avoir quelque peu étudiés en même temps que les Rabots, — je ne vois pas bien les rapports de formes pouvant exister entre l'outil, si connu des charrons ou des tonneliers, et mon silex.

Celui-ci fut certainement ouvré pour la préhension dextre seulement. C'est assez généralement des deux mains et en saisissant simultanément les poignées de leurs outils que les ouvriers dont je viens de parler planent leurs pièces de bois.

Sans nul doute, ce sont les imperfections inévitables d'un dessin en simple projection ne permettant de voir qu'une partie de l'objet représenté qui induisit en erreur M. Stalin. Il suffirait que notre très érudit collègue eût ma pierre entre les mains pour qu'il partageât ma conviction.

Il me serait facile d'ajouter d'autres arguments venant à l'appui de mes dires; mais, ne me suis-je pas déjà trop étendu sur ce sujet?

Qu'il me soit, cependant, permis d'ajouter, que je suis très heureux que cette discussion ait contribué à faire rendre à César et à M. Edouard Piette ce qui leur appartient. Nul plus que moi n'est porté à payer un juste tribut d'admiration aux beaux travaux du vénérable Président d'honneur de notre compagnie.

Maillets ou enclumes en os provenant de la couche moustérienne de la Quina (Charente).

PAR LE

Dr Henri MARTIN (Paris).

Dans le gisement de la Quina, grâce aux indications de MM. G. Chauvet et Ramonet, j'ai pu recueillir, en 1905, un grand nombre de silex taillés et d'ossements de divers animaux.

Ces derniers, après examen et détermination, m'ont fourni des données nouvelles sur l'industrie de cette station.

Les trois séries d'ossements que je présente portent les traces évidentes d'utilisation ; et je ne pense pas qu'on en ait signalé antérieurement dans le moustérien.

La première série comprend 11 extrémités inférieures d'humérus, appartenant soit au Cheval, soit au Bison. La face inférieure du condyle interne porte les traces d'usure, d'écrasement, et même des incisions (*Fig.* 1).

Sur ces pièces on peut se rendre compte de l'évolution du travail. Certaines portent, sur le condyle, des traces d'altération très marquées; elles ont perdu une partie de la courbure normale, qui est convexe d'avant en arrière, et une surface plane assez étendue est venue la remplacer. D'autres pièces, moins caractéristiques offrent seulement quelques entailles; deux seulement sont intactes et conservent, à l'encontre des autres, quelques morceaux de diaphyse. Cette dernière constatation est importante, car ces saillies osseuses s'opposent à la préhension et ne permettent pas

la stabilité qu'on peut obtenir, dans une certaine position, avec les autres épiphyses. Presque toutes, en effet, sont taillées avec soin dans la région de la diaphyse et la plupart des fragments du corps huméral ont été enlevés, laissant à leur place une région égalisée, quelquefois même arrondie.

Presque toujours l'épicondyle et l'épitrochlée ont disparu.

L'usure a porté sur le condyle interne qui est le plus volumineux; le condyle externe et la coulisse voisine ne portent pas de ces traces d'utilisation, on y trouve quelquefois les enfoncements produits sur l'os frais.

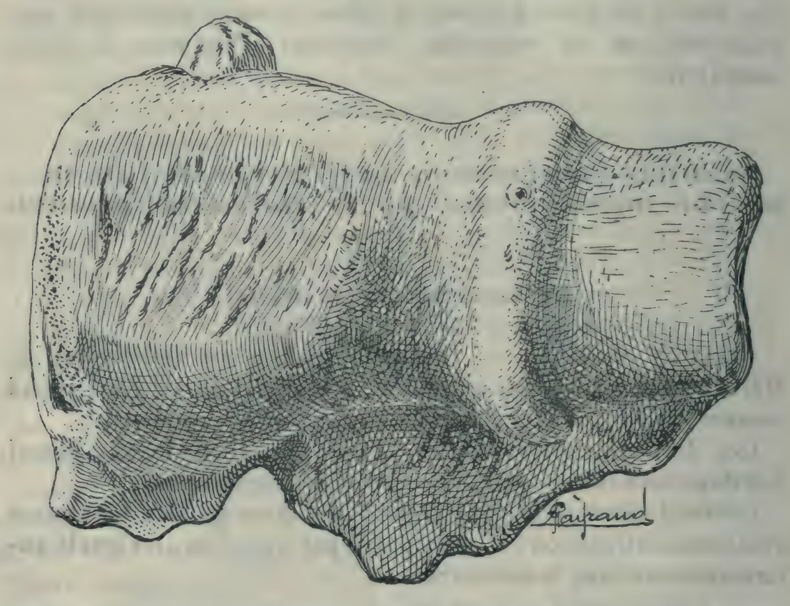


Fig. 1. — Extrémité inférieure d'humérus de Bison. Un peu réduit. — A gauche, le condyle; la courbe articulaire est remplacée par une surface plane d'usure, avec nombreuses incisions. — A droite, la trochlée intacte.

Quelle est l'origine de ces altérations? S'agit-il d'outils passifs ou d'outils actifs? Ces os ont-ils été tenus à pleine main pour porter des coups sur des corps durs? La chose est possible. Mais on peut également les regarder comme des enclumes. La partie diaphysaire offre un plan suffisamment horizontal pour être calée sur le sol; une large surface bombée se présentait alors au travailleur et lui permettait peut-être d'appuyer ses silex et d'en opérer la taille. Les traces d'écrasement, sur la région où existait le cartilage articulaire, peuvent s'expliquer par les contre-coups reçus, tandis que les incisions ont probablement été produites par le choc de tranchants siliceux.

Peut-on encore songer à l'existence d'un manche, placé sur la région rugueuse de la diaphyse et maintenu par quelques liens passant par les deux gorges de la poulie anatomique? Je ne le pense pas; la stabilité de ce manche aurait été insuffisante.

Je ne pense pas, non plus, que ces pièces osseuses aient pu servir de broyeurs; car dans ce cas le condyle et la trochlée, se trouvant sur un même plan horizontal, auraient été usés également; or le condyle seul est altéré, tandis que la partie élevée de la trochlée est lisse.

D'ailleurs, sur les autres pièces que je présente, les mêmes altérations existent dans des régions concaves, alors que les bords de la concavité sont intacts; le broyage n'est donc pas probable.

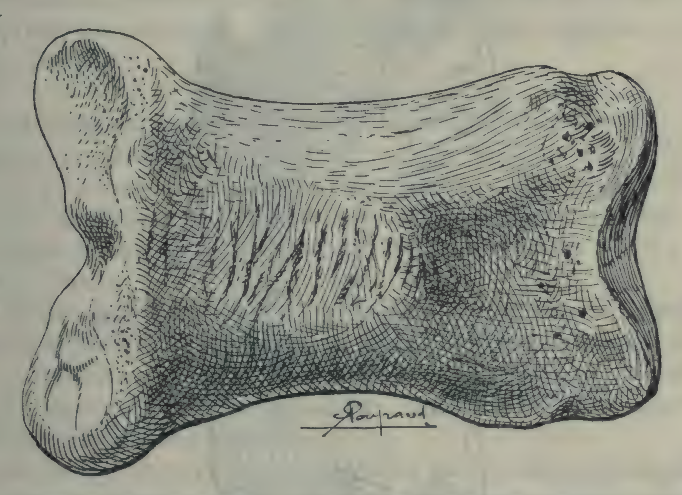


Fig. 2. — Première phalange de cheval. — Extrémité supérieure dirigée à gauche. — Sur la face antérieure, dans la région médiane, on voit les traces d'usure et les incisions.

Ces os ont été employés frais; recouverts de leur cartilage articulaire, ils offraient une grande résistance, en même temps qu'une certaine élasticité. Comme maillets, ils pouvaient donner un coup assez fort; mais la brutalité du choc était amortie par la souplesse du cartilage. Peut-être même l'usage de ces instruments s'est-il arrêté après l'usure du cartilage; cette interprétation semble confirmée par l'examen des pièces. Il faut encore remarquer que *seule* la région inférieure du condyle a travaillé, car ses parties latérales ne portent aucune trace; il y a là certainement la donnée du problème, que nous ne pouvons résoudre actuellement avec certitude.

Parmi les autres pièces que je présente se trouve une nombreuse série de première phalange de cheval, dont la face antérieure est aussi tailladée, écrasée comme dans le cas précédent.

Les entailles, longues parfois de 2 centimètres, affectent un certain parallélisme, et ne sont pas franchement perpendiculaires au grand axe de l'os, mais un peu obliques. On peut tirer de ce fait certaines déductions sur la direction du coup donné ou reçu (*Fig.* 2).

Ici on est encore dans l'incertitude, quant à l'emploi de cet outil. Cependant cette première phalange de cheval repose facilement sur sa face postérieure, en s'appuyant sur quatre saillies appartenant aux articulations; cette position est favorable à l'utilisation de l'os comme enclume; mais ce n'est pas une raison suffisante pour lui retirer sa valeur de maillet.



Fig. 3. — Une des premières phalanges d'un grand Cervidé. — Sur la face latérale gauche se trouvent les traces d'intervention humaine.

Quelques-unes de ces pièces portent, à la face postérieure, de légères incisions; l'une même est entaillée, suivant ses deux axes et sur les deux faces, de sillons peu profonds dont le but échappe complètement; cette même pièce porte un enfoncement circulaire de 10 millimètres de diamètre, qui date de l'état frais ou vivant de la phalange.

Une troisième série de pièces entaillées se compose de premières phalanges de Bison et d'un grand Cervidé. Ici nous avons un os à section triangulaire (*Fig.* 3), qui par sa face postérieure

peut reposer sur le sol ; dans cette position la région dirigée vers l'observateur n'est plus une face, mais bien un bord ; ce bord est intact, tandis que des traces d'usure se trouvent sur la face latérale externe ; il y a donc peu de chances pour que cette phalange ait pu servir d'enclume appuyée sur le sol. Il est encore douteux qu'elle ait été calée sur le bord inféro-interne, découvrant ainsi sa face externe ; cette position n'aurait pas donné une stabilité suffisante.

C'est plutôt dans la main, qu'il faut comprendre l'emploi de cet outil et l'envisager comme un maillet ; évidemment il n'a pas offert la résistance suffisante pour faire éclater les blocs de silex ; mais il a pu servir au travail plus délicat des retouches.

D'ailleurs, dans ce gisement, les percuteurs puissants en roches éruptives ne manquent pas et le débitage des rognons siliceux était assuré.

Ces différents outils sont assez abondants ; j'ai recueilli 21 épiphyses humérales portant toutes, sauf deux, des traces plus ou moins profondes d'utilisation ; les phalanges de cheval sont au nombre de 55 ; deux seulement sont intactes ; quant aux phalanges du Bison et du grand Cervidé, sur 78, 16 seulement n'ont pas de traces d'usure.

J'ai pu également relever des traces identiques sur quelques autres os, tels que phalanges de renne et métatarsiens de cheval et de ruminants ; mais ces cas sont très rares et formeraient une proportion infime devant le nombre considérable des mêmes os trouvés intacts dans le gisement.

Ces pièces, trouvées en place dans la couche archéologique, en pleine industrie attribuée au moustérien, ne peuvent être l'objet d'aucun doute sur leur provenance ; aucun remaniement postérieur au moustérien n'est visible ; et M. Chauvet n'en a d'ailleurs pas signalé.

Nos connaissances sur l'industrie de ces peuplades reculées sont trop vagues pour nous permettre d'être fixés sur l'utilisation de semblables instruments.

Ces pièces portent des *traces certaines* d'intervention humaine ; elles ont frappé ou ont été frappées ; si quelques-unes appartiennent au groupe des enclumes, il en est d'autres qui, plus probablement, rentrent dans celui des maillets.

M. A. de Mortillet. — Notre dévoué secrétaire, M. H. Martin, a fait, dans la belle station moustérienne de La Quina, une très importante fouille, qui nous apporte des documents nouveaux. Les impressions et éraillures, qu'il a observées sur divers os et

notamment sur des phalanges de cheval, avaient échappé aux nombreux chercheurs qui ont exploré ce gisement avant lui.

Le nombre des exemplaires recueillis, la disposition toujours semblable des entailles qu'ils portent, montrent qu'ils devaient constituer des instruments d'un usage assez fréquent.

On ne peut guère les comparer qu'aux cailloux et galets avec incisions et mâchures rencontrés dans certains gisements du paléolithique récent. C'étaient très probablement, comme ces derniers, des sortes d'enclumes, sur lesquelles on appuyait les éclats de silex que l'on voulait retoucher par contre-coups.

J'espère que M. H. Martin voudra bien vous présenter, dans une prochaine séance, quelques spécimens des innombrables et remarquables instruments en silex, qui étaient associés à ces curieuses pièces en os.

M. E. Hue. — Les extrémités inférieures d'humérus de Bovidés et de Chevaux, ainsi que les premières phalanges de chevaux qui nous sont présentées, offrent toutes des traces incontestables de travail humain.

Pour les extrémités inférieures d'humérus, ces traces se trouvent sur la surface articulaire de la lèvre interne de la trochlée, partie la plus volumineuse de l'épiphyse.

Elles y sont localisées à un tel point que la courbe articulaire de cette lèvre interne a disparu, pour faire place à une surface plane, dans beaucoup d'exemplaires; et même à une sorte de cuvette par entaillement, dans quelques-uns.

Ces extrémités inférieures d'humérus ont été soigneusement débarrassées des fragments de diaphyse, pour ne conserver que l'épiphyse. Toutes ces sections osseuses sont intentionnellement émoussées, plus particulièrement à la région condylienne, c'est-à-dire à la partie la moins volumineuse de l'épiphyse. Certaines pièces présentent même à ce niveau un effacement complet des angles osseux provenant de la fracture de la diaphyse.

Cette particularité se retrouve dans toutes les extrémités inférieures d'humérus *utilisées* qui nous sont présentées.

De l'ensemble des observations suivantes :

1° Enlèvement des esquilles de la diaphyse; effacement des angles osseux provenant de la fracture de la diaphyse, et plus particulièrement du côté du condyle, partie *la moins volumineuse*.

2° Localisation des traces de percussion à la surface articulaire trochléenne, *la plus volumineuse* ;

3° *Mise en main facile de l'outil*, sans danger de se blesser la main, soit qu'on le prenne par la petite extrémité, soit qu'on le prenne à pleine main.

De ces observations, nous estimons que ces os ont été préparés pour être tenus en main et ont servi de *percuteurs*.

Pour les phalanges, les traces de percussion sont plutôt localisées au tiers supérieur de la face antérieure, c'est-à-dire à la partie la plus volumineuse de l'os.

Nous trouvons bien sur ces phalanges des incisions distribuées sur le corps même de l'os ; mais leur faciès, leur parrallélisme et leur localisation aux insertions ligamenteuses, nous indiquent que ces incisions ont été faites en détachant les ligaments. Il n'en est pas de même pour les traces qui sont accumulées à la face antérieure de l'os ; elles proviennent bien de la percussion.

De même que les extrémités inférieures d'humérus, ces phalanges ont dû servir de *percuteurs* et être tenues à pleine main.

Le choc obtenu avec ces sortes de maillets étant moins violent, moins brutal qu'avec un percuteur en silex, on peut admettre que les hommes moustériens se sont servi de ces percuteurs pour obtenir, directement ou indirectement, les fines retouches que l'on voit sur les milliers d'outils en silex provenant du gisement, si bien fouillé, par mon ami le docteur Henri Martin.

Maintenant ces os, épiphyses humérales et phalanges, ont-ils été utilisés en les posant sur le sol, la diaphyse en dessous, pour les premiers, la face postérieure en-dessous pour les seconds, de façon à pouvoir frapper, directement ou indirectement, sur la surface articulaire ; c'est-à-dire, ces os ont-ils été utilisés comme enclume, enclumeau, ou tas, peu importe le nom? Nous ne le croyons pas.

En effet, si l'intention de l'homme de la Quina avait été telle, il ne lui aurait pas été nécessaire de se livrer à un long et dur travail pour enlever les esquilles de la diaphyse et pour aménager la surface de fracture obtenue, avec autant de soin que nous le constatons sur ces pièces.

Nous supposons, au contraire, qu'il aurait profité de ces esquilles pour enfoncer la diaphyse dans le sol, à une profondeur convenable, de façon à bien fixer son outil et éviter les soubresauts et les déplacements, qu'une enclume *aussi légére et aussi peu stable*, aurait subi à chaque choc de percussion.

Si ces os avaient été utilisés comme enclume, on ne s'expliquerait pas très facilement que les entailles soient condensées, presque exclusivement, sur la surface trochléenne et à la région présentant la plus grande déclivité longitudinale.

Du reste, deux pièces de la collection du docteur Henri Martin peuvent nous fixer à ce sujet.

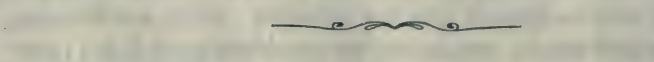
Ce sont deux extrémités d'humérus, qui possèdent encore des vestiges notables de leur diaphyse et n'ont subi aucun travail d'enlèvement des esquilles, par conséquent se présentent dans les meilleures conditions pour l'enfoncement de la diaphyse dans le sol, afin d'obtenir la fixité nécessaire, ainsi que nous venons de le dire plus haut.

Eh bien, ces *deux témoins* ne présentent, sur toute leur surface articulaire, aucune trace d'incision, aucune entaille, et cela parce qu'ils n'étaient pas destinés à faire des enclumes, et parce qu'ils n'avaient pas encore été appropriés pour être pris dans la main, comme les outils que nous avons sous les yeux.

M. A. Doigneau. — Je crois que l'argumentation de notre honorable collègue M. Hue, tendant à démontrer que les os qui nous sont présentés sont plutôt des percuteurs que des enclumes, ne détruit aucunement l'hypothèse de notre secrétaire, M. le Dr Henri Martin.

Si, dans la petite enclume qui sert aux faucheurs pour battre leur faux, il existe une queue destinée à être enfoncée dans le sol pour en assurer l'équilibre, cette partie inférieure de l'outil est, à cet effet, très pointue. Je pense que, dans l'os que nous avons sous les yeux et qui a conservé des parties saillantes, ces saillies ne pourraient s'enfoncer que dans un sol friable et non dans un sol aussi dur que devait l'être celui d'une hutte ou d'une grotte, continuellement foulé aux pieds.

Vous devez savoir que, d'un autre côté, il existe en mécanique un outil qu'on appelle un tas, petit bloc en acier, à base horizontale de quelques centimètres carrés, qui n'est en somme qu'une enclume portative de très faibles dimensions. Il est vrai qu'il y a aussi des tas à queue, mais ceux à base plane correspondraient assez bien aux os si intéressants que vient de nous présenter notre savant secrétaire, M. le Dr Henri Martin ; on aurait enlevé les saillies pour en assurer l'équilibre sur une surface plane, qui n'avait pas besoin d'ailleurs d'être bien grande. Une étude minutieuse des traces d'usage, dans leur profondeur et dans leur direction, permettrait peut-être d'arriver à déterminer la façon dont ces pièces ont pu être utilisées.



Silex taillé affectant la forme d'une lampe de mineur recueilli dans un gisement néolithique (campignien) des environs de Commercy (Meuse).

PAR

le Dr LENEZ (Commercy),

Médecin-major de 1re classe au 155e régiment d'infanterie.

On s'est occupé récemment encore (séance du 25 janvier 1906), au sein de cette Société, des lampes préhistoriques, voire chelléennes.

Avant que cette question fût *classée*, comme on dit en termes juridiques, je voudrais vous présenter une pièce recueillie par moi tout récemment dans un gisement néolithique, gisement de surface, situé aux environs de Commercy (Meuse) sur le plateau en terrasse, que traverse le chemin qui mène au champ de manœuvres, à la cote de 290m de la carte d'état-major.

Cette station, sur laquelle je reviendrai plus en détail dans une étude ultérieure, avait été signalée en 1888 par le Pr Bleicher, de l'École supérieure de pharmacie de Nancy, et attribuée par lui et par Ph. Salmon au début du néolithique ou campignien.

Les pièces que l'on y trouve, au milieu de nombreux éclats et de quelques galets en quartzite du diluvium des plateaux, sont en silex d'origine locale, silex corallien de l'étage oolithique du terrain jurassique, d'après Bleicher. Ce silex, ou plutôt cette roche siliceuse, de couleur blanc sale passant au gris, est à cassure aigre, à texture grenue, et se prête mal à un travail finiolé. Aussi toutes les pièces ont-elles un aspect fruste, qui rappelle singulièrement les grès taillés de la Vignette, près de Fontainebleau, attribués eux aussi par L. Capitan à la base du néolithique (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, juillet 1897).

Quoi qu'il en soit, la pièce que j'ai l'honneur de présenter à la Société m'a paru mériter une mention spéciale, en raison de son aspect qui évoque immédiatement à l'esprit l'idée d'une de ces lampes plates dont se servent les ouvriers dans les mines de fer et que les Provençaux appellent *le calen*.

Elle rappelle également la forme de la lampe en grès de la Mouthe, un ovale effilé à l'une de ses extrémités qui forme bec.

Si elle n'a pas pour elle la formidable antiquité des géodes présentées par notre collègue, M. Gillet, comme lampes chelléennes, et au fond de l'une desquelles rancit encore depuis deux cent mille ans certaine matière grasse, elle a du moins l'avantage de ne prêter à aucune discussion sur la taille intentionnelle du silex qui apparaît ici évidente et incontestable.

Sa forme, ai-je dit, est un ovale effilé à une extrémité, dont les dimensions sont 0^m102 pour le grand diamètre et 0^m066 pour le petit; son épaisseur moyenne est de 0^m012.

Elle présente, sur sa face supérieure, une dépression ou cupule, occupant toute la partie large de l'ovale et se continuant, après un léger ressaut, vers la partie effilée par une sorte de rigole qui va jusqu'à l'extrémité du bec (*Fig.* 1).

L'épaisseur des bords est en moyenne de 0^m008; la profondeur de la cupule est également de 0^m008.

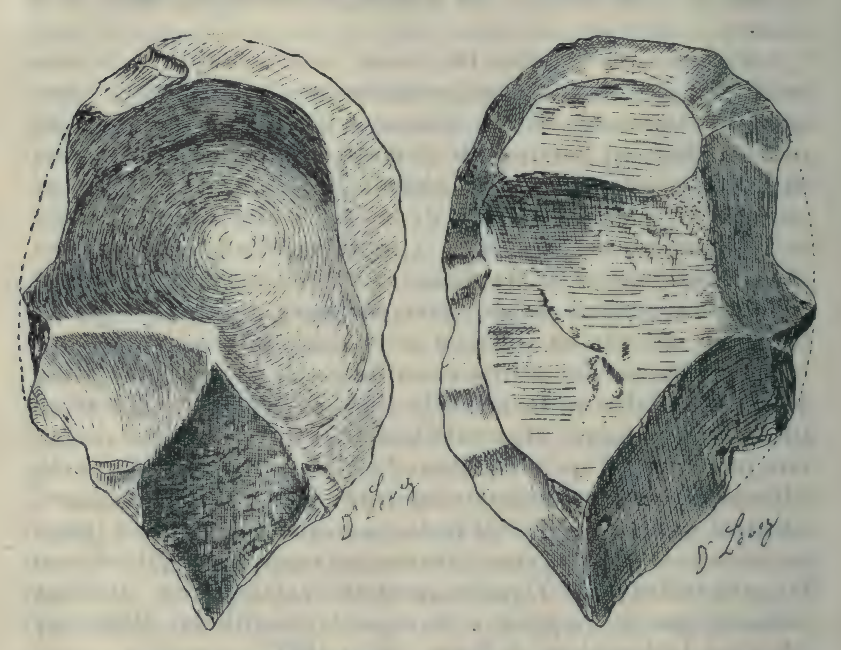


Fig. 1. — Silex taillé en forme de lampe. Vue de la face supérieure.

Fig. 2. — Silex taillé en forme de lampe. Vue de la face inférieure.

La face inférieure, primitivement convexe, ainsi qu'on peut le voir à la naissance des bords, a été aplanie, pour donner à l'objet de la stabilité, par l'enlèvement de deux grands éclats.

Enfin la partie effilée ou bec a été obtenue par le départ de deux éclats latéraux (*Fig.* 2).

Les deux figures ci-contre (*Fig.* 1 et 2) feront mieux comprendre qu'une longue description le mode de taille de cette curieuse pièce.

La cupule paraît être le résultat du dégagement d'un éclat conchoïdal qui a laissé en creux l'empreinte de son conchoïde, tandis que la rigole paraît avoir été obtenue par un travail secon-

daire, une sorte de repiquage, qui donne à sa surface cet aspect esquilleux, qui contraste si fort avec la surface lisse de la cupule.

Le bord gauche a malheureusement subi des chocs qui l'ont ébréché et ont rompu la régularité de l'ovale; mais il est facile de le rétablir par la pensée ou sur le dessin (*Fig.* 0) (ligne pointillée) et d'en constater la parfaite symétrie par rapport à l'axe ou grand diamètre.

Je fais de cette pièce une lampe, parce que c'est l'idée qu'elle éveille à première vue et que je ne vois pas, après examen, quelle autre destination on pourrait lui donner; mais ce n'est là qu'une hypothèse que je suis prêt à abandonner, si l'un des membres de la Société m'en présente une autre plus adéquate à la forme de l'objet.

Découverte d'une grotte à sépultures néolithiques à Saint-Hippolyte-du-Fort.

PAR

Le L[t] GIMON (**Saint-Hippolyte-du-Fort, Gard**).

En 1903, M. Carteirac, de Saint-Hippolyte, découvrit, dans une falaise des environs, une petite ouverture fermée par un mur à chaux et à sable. Ayant débouché cette ouverture, il se trouva en présence d'un couloir à forte pente descendante, donnant accès à deux petites salles encombrées d'ossements humains. Après avoir exécuté quelques fouilles, il recueillit quelques instruments néolithiques.

Dernièrement, M. Carteirac me conduisit à ce gisement.

L'ouverture de cette grotte est d'un accès extrêmement dangereux. Il faut se suspendre au-dessus du vide au moyen d'une corde et atteindre tant bien que mal une corniche étroite sur laquelle s'ouvre un couloir d'une pente descendante de 30° environ. Au fond, se trouvent deux petites salles d'une longueur totale de 10 mètres. Ces deux salles contiennent une quantité innombrable d'ossements humains. Après avoir exécuté quelques recherches, je reconnus que le sol avait été anciennement bouleversé; les os ne sont point en place; la terre n'est pas suffisamment tassée. Nous avons pu recueillir néanmoins, en peu de temps, une tête de lance polie sur les deux faces d'une admirable beauté, véritable objet d'art; une tête de lance formée d'une pla-

quette de silex brun ; deux petites flèches à pédoncule dont une polie, et quelques fragments de poterie ornée. Ce sont bien là des sépultures néolithiques.

A en juger par la beauté du mobilier et par la quantité des ossements, ce gisement doit avoir eu une grande importance.

Si l'intérêt archéologique en est très diminué par suite du bouleversement du sol, il n'en reste pas moins que la récolte des pièces néolithiques me paraît devoir être importante et que, peut-être, il sera possible d'extraire quelques crânes entiers.

Cette grotte, en effet, n'a jamais été l'objet jusqu'ici de la visite d'un paléthnologue ou même d'un curieux. Non seulement il est impossible de l'apercevoir de n'importe quel point ; mais il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir l'aborder en supposant qu'on la connaisse. Débouchée en 1903, elle avait été déjà fouillée. Ce sont certainement des chercheurs de trésors, qui, au début du XVIII[e] siècle, durent y pénétrer et en bouleverser le sol.

Persuadé que les Camisards étaient pour quelque chose dans la construction du mur qui en bouchait l'entrée, je fis des recherches à la mairie de la ville, et, dans le registre des délibérations de 1705, je fis la découverte suivante : «6 décembre 1705. « Par les sieurs consuls a esté proposé que M. de la Laye gou« verneur a reçu ordre de M. le marquis de la Lande de faire « fermer à pierre, chaux et sable, toutes les baumes et cavités qui « sont dans cette paroisse, afin que les rebelles, s'il y en a, qui « restent à se soumettre ne puissent pas s'y cacher et requérant « l'assemblée d'y délibérer ».

Il reste donc acquis et tout me porte à le croire que ce gisement contient encore la plus grande partie de son mobilier. Aussi vais-je y faire descendre des ouvriers pour en extraire toutes les terres. Je tiendrai la Société au courant de mes recherches.

Les vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem (Vendée) *(suite)* (1).

PAR

Le Dr Marcel BAUDOUIN et Georges LACOULOUMÈRE.

Chargé de Missions archéologiques. Sous-Préfet.

II. État actuel du mégalithe. — Lors de nos fouilles, les blocs ont dû être déplacés pour éviter des accidents, car il était impossible de les maintenir, sur ce sol rocheux, verticalement dressés. Nos travaux terminés, nous les avons appuyés les uns sur les autres, comme le montre la photogravure ci-dessus (*Fig.* 4), de façon à empêcher ces grosses pierres de tomber sur des animaux ou des enfants. Le pilier sud est seul à peu près resté en place.

En examinant avec soin cette figure (*Fig.* 4), on se rendra très bien compte de la forme des trois blocs. En avant, on voit la pierre n° 3 (*Fig.* 3, C), vue par la face qui était tournée vers le ciel. A droite, la pierre n° 1 (*Fig.* 3, A), la plus haute, qui était au nord, et qui montre son extrémité inférieure, complètement sortie du sol, a été rapprochée de la pierre n° 2 (*Fig.* 3, B), sur laquelle elle repose.

Il est très probable que le mégalithe ne restera pas longtemps en cet état, car sous peu le propriétaire recevra certainement des propositions des carriers voisins, maintenant que nous avons mis au jour ces gros blocs très utilisables, et dégagé l'ensemble du galgal qui le cachait en partie. Il doit être par suite considéré comme perdu ; et, dans l'état actuel des choses, on ne peut vraiment pas demander à ce qu'il soit classé, quoiqu'il représente vraiment un type de mégalithe un peu spécial.

C'est pour cette raison et dans la supposition d'un tel avenir que nous avons cru utile de le décrire avec des détails qui paraîtront peut-être un peu trop longs, mais qu'il y a toujours intérêt à posséder précis.

III. Nature réelle du mégalithe. — Les anciens auteurs auraient certainement vu là un dolmen, à moitié détruit ou ruiné, c'est-à-dire un dolmen dont on aurait fait disparaître la table. Dans cette supposition, en effet, le mégalithe du Terrier des Petites-Vignes aurait été assez semblable au dolmen voisin de la Pierre de Soubise en Bretignolles.

1° *Dolmen* ou *Allée couverte*. — Certes, plusieurs raisons plaident

(1) Voir le numéro de Mars 1906.

en faveur de cette hypothèse : 1° en premier lieu l'*orientation Nord-est-Sud-ouest* du *couloir*, situé entre les grands piliers (1) ; 2° puis l'existence de trois blocs, dont deux au moins sont tout à fait comparables à ceux du dolmen de Pierre de Soubise, et ont l'air de piliers de soutènement d'une allée couverte; 3° puis l'inclinaison de ces deux supports en dedans; 4° enfin l'importance du *galgal*.

Mais là s'arrêtent les analogies d'architectonique ; et nous ne les croyons pas suffisamment démonstratives pour qu'on puisse affirmer qu'il s'agit bien d'un dolmen ou d'une allée couverte détruite, d'autant plus que cette hypothèse a contre elle des constatations précises.

2° *Cromleck funéraire*. — En effet, ce qui tend à nous faire admettre une autre hypothèse, c'est : 1° *l'absence de la table*, qui, pour nous, est la caractéristique architectonique du dolmen vrai ; 2° la difficulté d'expliquer, en l'espèce, la disparition d'un bloc de cette importance ; et l'absence totale de *vestiges* de cette table à l'époque actuelle [*L'absence de tout objet préhistorique* indiscutable trouvé au cours des fouilles de 1901 ne prouve rien, le monument ayant pu être dévalisé] ; 3° *l'emplacement au milieu d'un terrier* : ce qui est assez fréquent pour certains mégalithes funéraires. Aussi les deux piliers en place peuvent-ils être les seuls vestiges persistant d'une sorte de *cromleck funéraire* analogue à celui du Morgaillon, qui se trouve dans la même commune.

3° *Pierrier*. — L'hypothèse d'un pierrier simple ne peut pas se soutenir, en présence de deux piliers encore debout.

Certes, nos arguments sont loin d'être irréfutables, car on pourra toujours prétendre que, s'il n'y a plus de table, c'est qu'elle a été détruite, quoique nous en pensions. Pourtant, rien ne permet de le supposer. Les habitants du pays ont toujours connu le mégalithe tel qu'il existait en 1901. De plus, *aucune tradition ne s'y rattache* : ce qui pour nous a une grande importance. En effet, il est rare qu'un dolmen important ou une allée couverte n'ait pas une légende. De plus, de mémoire d'homme, personne n'a jamais pratiqué de fouilles en ce point, qui n'avait pas jusque là attiré l'attention spéciale des paysans, pas plus d'ailleurs que celle des archéologues.

Aussi, jusqu'à plus ample informé, ne voyons-nous pas là un dolmen détruit. Nous pensons certes qu'il s'agit d'un *vrai mégalithe*, peut-être orienté à la manière des allées couvertes, c'est-à-

(1) Cette orientation est en effet très réelle et s'explique très bien, si l'on admet que le fond et l'entrée de l'allée couverte ont disparu.

dire au soleil levant. Mais à quoi a-t-il bien pu servir? Nous déclarons n'en savoir rien, si l'on n'admet pas l'hypothèse d'un petit *cromleck funéraire* sous et avec *galgal*.

4° *Trépied*. — On pourrait peut-être le considérer comme une sorte de ce qu'on a appelé le *trépied*, nom proposé par notre confrère M. le Dr Atgier (1) pour certains monuments rencontrés par lui en Maine-et-Loire? S'il était démontré qu'il n'y a jamais eu là que trois blocs, il vaudrait peut-être mieux donner à cet assemblage de grosses pierres le nom de *trilithe* (trois, τρεῖς; λιθὸς, pierre), qui est bien plus exact, et qui ne préjuge en rien de la nature réelle et de l'usage des divers blocs (2). Mais nous ne pensons pas que ce mot soit heureusement choisi en l'espèce, car on l'a déjà employé pour désigner les *lichavens* [*aven*, pierre; *lich*, table (celtique)], c'est-à-dire des mégalithes constitués par deux larges pierres supportant une sorte de traverse en linteau (3), et parce qu'il n'est pas certain qu'il n'y ait pas eu là plus de trois blocs à une époque antérieure. — Dans ces conditions, il vaut mieux s'en tenir actuellement au simple terme de *Mégalithe*.

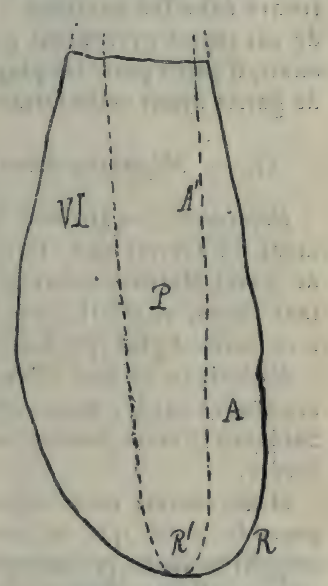


Fig. 5. — Schéma de l'objet trouvé dans le quartier des Petites-Vignes (Saint-Martin-de-Brem). — *Légende* : VI, A, vue de face; P, profil (pointillé); R, R', partie arrondie, vue de face et de profil [Gr. nat.].

IV. Trouvailles. — Depuis les fouilles faites dans cette contrée, on a trouvé, à la surface du sol, en 1903, dans le champ voisin, c'est-à-dire dans le n° 724, section C, un objet qui a été remis à l'instituteur, M. Crochet, notre très dévoué collaborateur local ; et ce dernier a bien voulu nous le confier pour l'étude : ce dont nous le remercions.

C'est un morceau de pierre, ayant l'apparence polie, mais cassé à une extrémité. Il devait posséder à ce niveau une sorte de pointe. Il a 0m07 de long, et 0m035 au niveau de sa plus

(1) Atgier. — *Les bords de la Maine à l'âge de pierre*. Cholet, in-4°, 1894. [Extr. du *Bull. de la Soc. des Sc., let., et B. A. de Cholet*, p. 128].

(2) Nous rappelons que le bloc sud n'est peut-être pas un pilier. Par suite, dans cette supposition, on ne peut vraiment pas employer le mot de *trépied*.

(3) Les *Lichavens* sont probablement des restes d'allées couvertes.

grande largeur ; il est épais d'environ 0^m015, sauf au niveau de la cassure [qui donne une tranche très nette, et qui permet de dire que la roche est soit un schiste très dense, soit du *grès*, autant qu'on peut en juger par ce simple examen]; les faces et les bords de cette sorte de perçoir, à pointe fracturée, sont polies et arrondies (*Fig.* 5).

Il nous paraît difficile de dire s'il s'agit là d'un objet poli par la main de l'homme (1) ou par des frottements naturels. Il pourrait même n'y avoir là qu'un vulgaire galet de la côte voisine. Toutefois, la roche constituante n'est pas locale, car le seul grès trouvé dans les environs n'a pas cette coloration; et les schistes de cet aspect présentent généralement du mica, qui manque ici; enfin, d'autre part, les plages de Vendée ne nous ont jamais fourni de galets ayant cette forme. *Adhuc sub judice...*

II. — *Mégalithe détruit du Terrier de la Grosse-Pierre.*

Définition. — On sait depuis longtemps que, dans le ténement du *Terrier de la Grosse-Pierre*, situé aussi à l'est du bourg de Saint-Martin-de-Brem, il y a eu un mégalithe assez important. Mais, en 1901, lors de notre exploration de la contrée, il n'en existait plus que d'informes débris.

Historique. — Dès 1864, l'abbé F. Baudry l'avait signalé dans ses études sur les monuments celtiques de l'arrondissement des Sables-d'Olonne, sous le nom de *Dolmen du Terrier de la Grosse-Pierre.*

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il n'y aurait rien d'impossible à ce que sa description s'appliquât, en réalité, au mégalithe décrit précédemment par nous sous le nom de *Mégalithe des Petites Vignes.* Ce qui nous a fait émettre cette hypothèse, c'est cette phrase de son texte : « *Dolmen* qui n'a conservé que *trois supports* ». Or, le monument des Petites-Vignes est composé, en effet, de trois pierres, comme nous l'avons signalé.

Ce mégalithe a été cité ensuite dans l'inventaire de 1876, dressé par le même abbé Baudry pour M. Alex. Bertrand; puis, dans l'inventaire de 1880; enfin, par Joanne, comme dolmen ruiné, en 1882. Il a été mentionné par R. Renaud, en 1897, qui n'a fait que répéter les termes du mémoire de l'abbé F. Baudry.

Recherches personnelles. — En 1901, nous avons appris que le mégalithe *avait été détruit,* quelque temps avant notre arrivée

(1) Notre collègue de la *Société préhistorique de France*, M. le Dr Ballet, nous a signalé un objet analogue en schiste argileux *poli*, ayant à peu près la même forme, et paraissant cassé de même manière.

dans le pays, par le propriétaire du terrain, et que ses débris avaient commencé à être utilisés, après que les différents blocs eurent été *déplacés* et *cassés*, comme matériaux de construction et d'empierrement pour les routes : ce qui s'explique par la nature pétrographique des pierres (quartz de filon).

En tout cas, en 1901, il ne persistait de ce mégalithe, d'une part, que les quelques morceaux de pierre que nous avons pu photographier (*Fig.* 7), et, d'autre part, qu'un autre bloc, que nous avons photographié aussi, déposé au milieu d'un tas de pierres lamellaires, provenant d'une carrière voisine (phyllades cambriens).

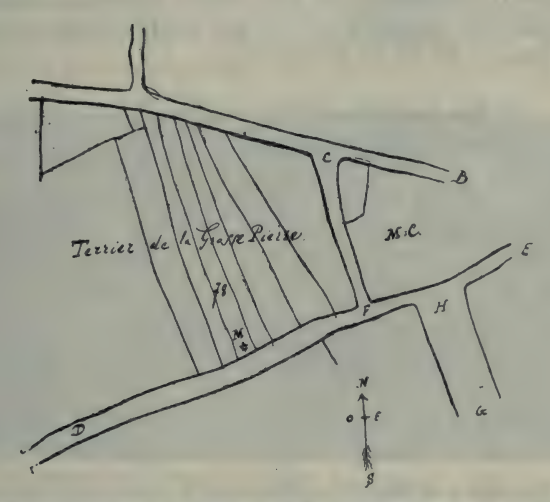


Fig. 6. — Décalque réduit du Cadastre de Saint-Martin-de-Brem, au niveau du Terrier de la Grosse-Pierre [Echelle : 1/5000 (réduction de 1/2 du cadastre)]. — *Légende :* M, point où se trouvaient, en 1901, les débris du Mégalithe ; — C, B, route de Saint-Martin à Vairé ; — D, E, chemin du plateau de la Corde ; — C, F, H, G, chemin de la Corde ; — M, C, ténement du Moulin Cassé (station *moustérienne*).

Il est certain qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, ces derniers vestiges, que nous avons eu la bonne fortune d'entrevoir et de pouvoir photographier au moment même où on allait les réduire en miettes, n'existeront plus bientôt et seront dispersés sous forme de fins cailloux quartzeux sur les routes des environs, ou de moellons dans les murs d'une ferme voisine ; mais, en août 1905, ils persistaient cependant encore.

Situation. — On désigne aujourd'hui sous le nom de *Terrier de la Grosse-Pierre* des pièces de terre labourable, correspondant au plateau de la Corde, à l'est de Saint-Martin-de-Brem, entre la route qui va de ce bourg à Vairé, et le chemin qui mène aux Petites-Vignes (*Fig.* 6 et 2). Sur l'autre bord, c'est-à-dire à

l'est du chemin de traverse se trouve un autre ténement, très vaste, appelé les *Terriers* (1), qui descend jusqu'aux environs de la ferme de la Corde.

Cadastre. — Les restes du mégalithe correspondraient au cadastre, d'après F. Baudry et H. Renaud, dans la section C de la Corde, au champ n° 74 ; mais, en réalité, ils sont aujourd'hui dans la pièce n° 78.

Les débris actuels se voient, en effet, dans ce champ ; toutefois ils ne sont plus placés à l'endroit précis où se trouvait primitivement le monument. Lorsqu'on a détruit ce dernier, on a rapproché les restes de pierres du chemin de traverse, de façon à pouvoir les transporter plus facilement (Renseignement fourni par M. Crochet, instituteur) : ce qui explique peut-être l'indication du champ n° 74 de F. Baudry.

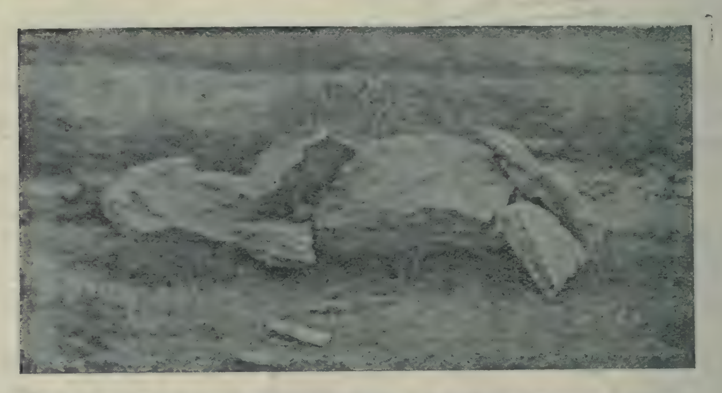


Fig. 7. — Débris du Mégalithe du Terrier de la Grosse-Pierre, en 1901.
[D'après une photographie faite, à l'est, dans l'après-midi.]

Nous n'insistons pas sur les autres caractéristiques géographiques du mégalithe, puisqu'il n'existe plus en somme. Qu'il nous suffise de dire que, comme celui des Petites-Vignes, il était établi sur un sol constitué par des *phyllades anciens*.

Une *carrière*, encore exploitée et d'où l'on extrait cette sorte de pierre à bâtir, est, en effet, très voisine, et située non loin du mégalithe des Petites-Vignes. A côté de cette carrière, en 1901, il y avait un tas de débris de phyllades, important, sur lequel nous allons revenir.

(1) Ce nom de *Terriers* est à retenir. Il est probable qu'il a été donné à cette contrée, en raison de l'existence de plusieurs monticules, analogues au galgal des Petites-Vignes. Par suite, il faut en conclure qu'il a dû y avoir sur ce haut plateau (altitude 32 mètres), dominant au nord la baie d'Olonne, une station mégalithique des plus importantes. C'est certainement une région à explorer avec soin, et une dénomination qui correspond à des lieux-dits mégalithiques.

[Voir, d'ailleurs, notre mémoire sur les *Mégalithes de Savatole au Bernard* (Vendée)].

Fouilles. — On nous a raconté que jadis le propriétaire du terrain (champ n° 78) avait fouillé à l'endroit où se trouvait primitivement le mégalithe ; mais il n'aurait rien remarqué, si ce n'est des *cendres* (au dire de M. Crochet, instituteur). Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir des paysans et du propropriétaire de plus amples renseignements.

Ignorant alors ce détail, nous avons exploré en 1901 le sol à l'emplacement actuel des pierres ; nous n'y avons absolument rien trouvé, bien entendu.

Description. Etat des débris en juillet 1901. — Lorsque nous avons visité les lieux en 1901, nous n'avons plus rencontré que sept gros morceaux de pierre cassée, pouvant représenter environ un mètre cube. On commençait alors à débiter ces blocs pour les employer à la construction.

a) Six de ces débris étaient encore dans le champ n° 78, au voisinage du chemin de traverse du Plateau de la Corde (*Fig.* 6).

b) Un septième avait été évidemment placé au milieu du tas de phyllades, provenant de la carrière voisine ; sa coloration blanche tranchait nettement sur la teinte jaune de la roche cambrienne.

Les blocs du mégalithe qui persistent sont, en effet, tous constitués par du *quartz laiteux de filon*.

Et c'est cette constatation qui nous a permis d'avancer que le morceau de quartz, trouvé dans le tas de pierres de la carrière, devait provenir du mégalithe. Il n'y a pas, en effet, de filon de quartz dans le voisinage et dans cette carrière, pouvant expliquer autrement l'origine du bloc.

a) Les six premiers blocs étaient : le central, très gros ; celui de gauche, de grosseur moyenne ; les autres assez petits. Lors de nos recherches, nous les avons disposés les uns sur les autres comme le montre la photogravure ci-jointe (*Fig.* 7). Le morceau le plus volumineux présente une *veinule*, très reconnaissable, formé de quartz un peu plus compact et un peu plus blanc que celui du reste de la pierre. Cette disposition se retrouve en partie sur le septième bloc : ce qui nous a permis d'affirmer une fois de plus son origine véritable.

b) Ainsi qu'on le peut constater sur une autre photographie, ce dernier morceau de quartz, préparé par les ouvriers, avait été jugé bon pour la bâtisse et placé déjà dans le tas de phyllades provenant de la carrière. Il avait environ $0^{m}40^{cm}$ carrés ; et il était parfaitement reconnaissable même sur cette épreuve.

Il est probable que, sous peu (1), tout cela sera à peu près

(1) En 1905, les vestiges mégalithiques persistant encore, nous les avons photographiés à nouveau.

détruit ; et, si nous avons tenu cependant à publier les résultats de notre enquête à ce sujet, c'est plutôt pour montrer *comment on détruit* aujourd'hui les vestiges préhistoriques que pour mentionner et décrire un mégalithe, qui n'existe plus qu'à l'état de souvenir.

Nature du mégalithe détruit. — A quelle espèce de mégalithe appartenait le monument du *Terrier de la Grosse-Pierre ?* Il est aujourd'hui impossible de le dire, car nous croyons qu'il faut, d'une part, ne pas tenir compte de la description donnée en 1864 par l'abbé F. Baudry et du terme qu'il employa (dolmen), parce que son texte nous paraît se rapporter au mégalithe des Petites Vignes, et, d'autre part, ne pas se fier aux souvenirs, très peu précis des paysans, sur l'état antérieur des blocs.

Toutefois, étant donné les débris vus en 1901 et en 1905, il est probable qu'ils proviennent les uns d'une sorte de *pierre assez grande* (table ?), les autres de blocs plus petits. C'est tout ce qu'on peut affirmer. Dans ces conditions, le plus prudent est évidemment de ne pas insister sur cette recherche, qui ne pourrait s'appuyer que sur des hypothèses fort discutables.

III. — *Mégalithe du Quartron de la Pierre.*

Définition. — Le mégalithe du Quartron (1) de la Pierre est situé à la limite nord de la commune de Saint-Martin-de-Brem, non loin de la Plançonnière, ferme importante.

Historique. — Mentionné pour la première fois par l'abbé Baudry en 1864, cité seulement dans les Inventaires de 1876 et 1880, ce mégalithe n'a pas attiré l'attention, malgré la mention de « Dolmen ruiné » dans la Géographie de Joanne. Mais on le retrouve nommé dans H. Renaud, qui a indiqué son emplacement exact, d'après Baudry et le cadastre, en 1897. Ces auteurs toutefois n'ont pas visité le mégalithe, puisqu'ils le décrivent comme composé de *trois blocs*, alors qu'en réalité il n'est constitué que par deux grosses pierres !

Situation. — La grande pièce de terre labourable, où se trouve le mégalithe, porte le nom de *Quartron de la Pierre* ; il est évident qu'elle a reçu cette dénomination par suite de l'existence même en ce point d'un monument préhistorique.

Elle est située près de la limite des communes de Bretignolles, de Saint-Martin, et de Landevieille, et sur la rive droite de la rivière du Brandeau, au nord de son confluent avec le petit ruisseau qui passe à la Plançonnière et à la Frémière.

(1) Nous adoptons l'orthographe du Cadastre « Quartron » (quoiqu'en réalité il faudrait écrire « Quarteron », car c'est la prononciation locale).

Pour s'y rendre, il suffit de prendre la route de Saint-Martin à la Chaize-Giraud, de s'arrêter au pont où cette route coupe le Brandeau (Pont du Brandeau), de s'engager sur le chemin de la Plançonnière et de la Frémière (*Fig.* 8), de traverser le ruisseau,

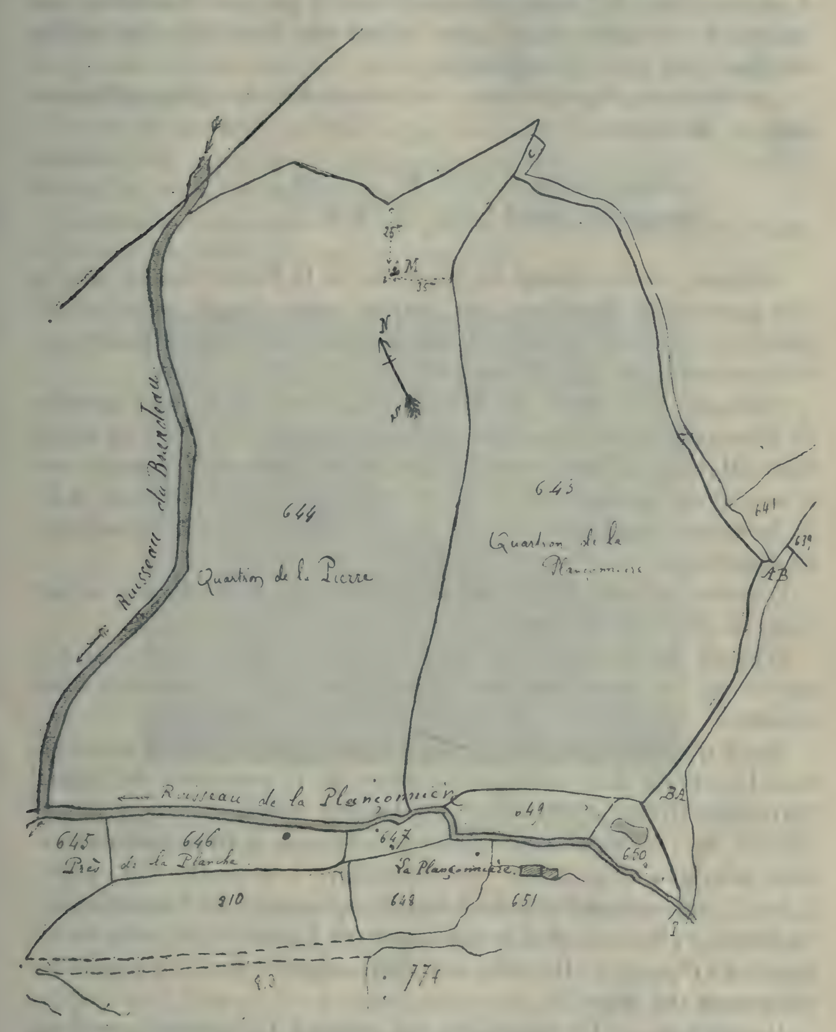


Fig. 8. — Décalque réduit du Cadastre de Saint-Martin-de-Brem, au niveau du Mégalithe du Quartron de la Pierre. — M, mégalithe ; *a. b*, les deux blocs. [Echelle = 1/2 du Cadastre : 1/5000].

qui se jette dans le Brandeau en cet endroit, au niveau des *près de la Planche* (1), c'est-à-dire avant la Plançonnière (*Fig.* 8, nos 645 et 646).

(1) C'est-à-dire près de la Planche du Brandeau, car, avant la construction de la route, il n'y avait qu'une planche en ce point, d'après le cadastre.

Le mégalithe est d'ailleurs bien visible, au milieu même de la montée de la route, qui correspond à la rive droite du Brandeau, quand on se rend à la Chaize.

Cadastre. — Au cadastre, cette pièce correspond à la section A et au n° 644. A l'ouest, elle est limitée par le Brandeau ; au sud par le ruisseau qui s'y jette ; à l'est par le n° 643, dite *Pièce du Quartron de la Plançonnière*.

Coordonnées géographiques. — Les coordonnées géographiques sont les suivantes :

Latitude Nord : 46°37'20" (51^G^81').
Longitude Ouest : 4°9' (4^G^61'30").

Altitude. — Le champ du Quartron de la Pierre forme, sur la rive gauche du Brandeau, un coteau assez abrupt ; mais le mégalithe se trouve tout à fait sur le plateau, à une altitude qui doit atteindre de 25 à 30 mètres.

Géologie. — D'après A. Rivière (1), le sol de la rive gauche du Brandeau serait constitué de la façon suivante. Si l'on va de Saint-Martin-de-Brem vers la Chaize, on trouverait, appuyé sur le massif de microgranulite de Saint-Nicolas, « du phyllade et de la lydienne graphitifère, puis de la talorthosite ou talcschiste feldspathique ».

D'après cet auteur, le sol du Quârtron de la Pierre serait donc du phyllade cambrien.

D'après la petite carte de G. Vasseur et L. Carez, il n'y aurait en ce point que des *schistes anciens*, c'est-à-dire des schistes.

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas pu étudier encore à fond le terrain dans cette partie même de la commune de Saint-Martin-de-Brem, c'est-à-dire sur la rive gauche ; mais il nous a semblé, lors de notre visite au mégalithe, que le Brandeau coulait bien dans une dépression correspondant à la limite des phyllades (2) environnant le massif de microgranulite de Saint-Martin-de-Brem et des schistes graphitiques de Landevieille, comme l'a figuré d'ailleurs A. Rivière, dès 1851, c'est-à-dire il y a plus de cinquante ans déjà (3).

Description. — Le mégalithe est placé à l'extrémité nord-est

(1) A. Rivière. — *Mémoire sur le terrain gneissique ou primitif de la Vendée.* — *Loc. cit.*, p. 165 et 166.

(2) Voir, dans notre travail sur les *Menhirs de Saint-Martin-de-Brem*, la constitution du sol au niveau du menhir de la Plançonnière.

(3) Sur la rive droite du Brandeau, du côté de l'Eolière, il y a une carrière, où nous avons recueilli des schistes à stries noirâtres, qui doivent représenter la lydienne graphitifère de A. Rivière.

de la pièce du Quartron de la Pierre. Il est à 25 mètres de la limite nord du champ et à 35 mètres de la ligne qui le sépare à l'est du champ n° 643 (Quarteron de la Plançonnière).

Il est aujourd'hui constitué par deux blocs, l'un couché et l'autre dressé ; et il n'y a probablement jamais eu là *trois* pierres, malgré ce qu'a écrit, par erreur selon nous, l'abbé F. Baudry : ce qu'ont répété tous les auteurs qui ont cité cet actif archéologue (*Fig*. 9).

La pierre tombée, que nous appellerons le bloc n° 2, est dirigée est-ouest ou à peu près. Supposées relevées, ses faces auraient été est et ouest, et sa plus grande largeur nord-sud.

La pierre debout, ou n° 1, est placée au nord de la précédente, et semble aujourd'hui s'appuyer sur elle.

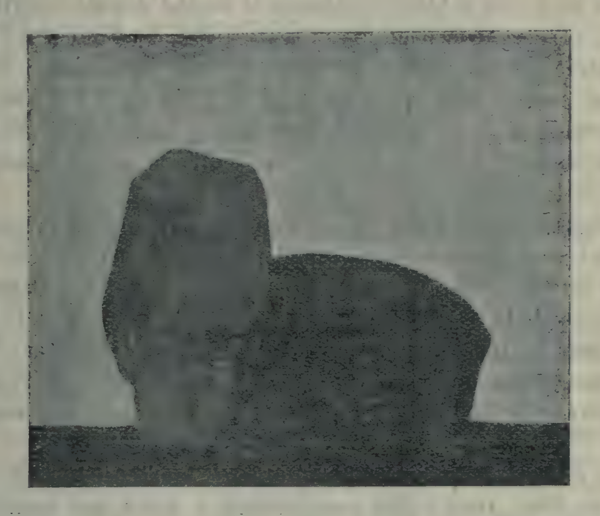


Fig. 9. — Le Mégalithe à deux blocs du Quartron de la Pierre (Saint-Martin-de-Brem). [Photographie faite à l'Ouest]. — A gauche, c'est-à-dire au nord, le bloc dressé ; à droite, c'est-à-dire au sud, le bloc couché.

L'ensemble est entouré de ronces et d'épines, surtout abondantes à l'est et au nord ; les vents d'ouest, les plus fréquents en ce pays, les ont empêchées sans doute de se développer de ce côté. Les paysans, lorsqu'ils mettent la pièce en culture, ne touchent pas, bien entendu, à cette partie là.

Pierre n° 1. — La pierre n° 1, comme nous l'avons dit, est dressée et verticale. Elle présente deux faces planes : l'une ouest, l'autre est, avec deux arêtes, nord et sud, assez fortes, qui sont presque des faces. La face ouest est visible sur notre photographie (*Fig*. 9) et assez lisse.

La hauteur de la pierre hors du sol est de 1m30 ; son épaisseur

de 0m70, sa largeur de 1 mètre. Elle ne doit être que peu enfoncée dans le sol, car la roche n'est pas recouverte en ce point d'une couche abondante de terre végétale, environ 0m30 probablement.

Elle semble s'appuyer sur la pierre n° 2, qui est tombée derrière elle, du côté du sud ; mais, en réalité, elle est assez solide.

Au point de vue pétrographique, elle est manifestement constituée par un bloc de *microgranulite*, qui ne peut provenir que du gisement de Saint-Nicolas-de-Brem, car cette roche est tout à fait comparable à la microgranulite du Dolmen de la Pierre levée de Soubise, à Bretignolles (1). Il n'est pas probable, en effet, qu'elle soit originaire du massif analogue de Vairé, plus éloigné d'ailleurs.

Pierre n° 2. — Ce bloc, évidemment tombé depuis longtemps, a dû jadis être relevé. Couché, il est dirigé de l'ouest à l'est. Sa face supérieure est visible sur notre photographie (*Fig*. 9).

Ce qui prouve bien qu'il est tombé, c'est qu'il a 1m60 *de longueur* totale. Si on le suppose, redressé et enfoui de 0m30 suivant la règle, debout il aurait 1m30, c'est-à-dire la même hauteur que le bloc n° 1.

Sa largeur est de 0m80 ; il est donc un peu moins large que le précédent. Son épaisseur est un peu plus faible, puisqu'elle ne paraît être que de 0m40 au-dessus du champ ; mais il est probable que la face de la pierre, reposant aujourd'hui sur le sol, est enfoncée dans la terre végétale de plusieurs centimètres. La face supérieure, l'ancienne face ouest, est assez lisse et régulière, mais recouverte de lichens. La pierre n° 1 s'appuie sur son arête nord.

Chose curieuse, pétrographiquement, c'est un bloc de *quartz laiteux de filon*, tout à fait comparable à ceux qui forment les mégalithes des Petites-Vignes et du Terrier de la Grosse Pierre à Saint-Martin, et la table du Dolmen de Pierre Soubise à Bretignolles.

Il résulte de là que le monument est composé de deux roches très spéciales, provenant de *grandes distances* dans *deux sens différents*, puisqu'il repose sur un terrain d'une nature très distincte. A ce point de vue, il est donc plus comparable au dolmen de la Pierre Levée de Soubise qu'aux autres mégalithes de Saint-Martin-de-Brem, et devrait être cité à côté de ce dernier (2).

Nature du mégalithe. — Faut-il voir là un *dolmen ruiné*, comme

(1) G. Lacouloumère et Marcel Baudouin. — *Les Mégalithes de Bretignolles* [Le Dolmen de la Pierre Levée de Soubise etc.], Paris, 1904, in-8°.

(2) Cette réflexion montre une fois de plus qu'en réalité il est peu scientifique de décrire les mégalithes en se basant sur les divisions *communales* actuelles ; il vaudrait mieux les grouper par *régions naturelles*, quand c'est possible.

l'a dit Joanne? Nous n'en savons rien, car on n'a pas encore fouillé les alentours ; mais cela n'est guère probable. D'autre part, il faudrait admettre qu'on a au moins fait disparaître la *table*, c'est-à-dire le bloc le plus important du monument, en laissant à peu près sur place deux piliers seulement, dont l'un tombé : ce qui semble bien difficile à accepter. De plus, les pierres n'ont pas l'air de blocs de soutènement de dolmen ; et elles ne sont pas placées de telle façon que cette hypothèse puisse être soutenue. — Faut-il voir aussi là les restes d'un petit *cromleck à sépulture*, du genre de celui du Morgaillon ? C'est possible ; mais rien, jusqu'à présent, n'est venu plaider dans ce sens (1).

Dans ces conditions, nous ne pouvons que rapprocher ces vestiges du monument des Petites-Vignes, sans insister davantage. Mais répétons qu'il n'y a plus que deux blocs, et que personne n'en a jamais vu trois, au « Quartron de la Pierre » ! (*A suivre*).

VARIÉTÉS

Congrès préhistorique de France.

Deuxième session. — VANNES, 1906.

La première session des Congrès préhistoriques de France, tenue l'année dernière à PÉRIGUEUX, a eu un incontestable succès. Le nombre des adhérents, l'importance des travaux présentés, ont pleinement justifié les prévisions des promoteurs de ces assises scientifiques nationales. D'accord avec la Société préhistorique de France et avec la Municipalité de la Ville de VANNES, le Comité d'organisation a décidé de choisir, cette année, pour la deuxième session, le département du Morbihan, cette terre classique par excellence des Monuments mégalithiques.

On trouvera ci-joint la liste des Membres du Comité d'organisation, tel qu'il a été constitué dans la réunion du 19 février dernier, sous la Présidence de M. Adrien DE MORTILLET, Président de la Société préhistorique de France. Les assises du Congrès se tiendront du MARDI 21 AU DIMANCHE 26 AOUT 1906 inclusivement. Les trois premières journées (21, 22, 23 août), à VANNES, seront consacrées aux présentations, communications et discussions scientifiques, ainsi qu'à des visites archéologiques (musées, monuments, collections locales) ; les trois autres journées (24, 25, 26 août) seront consacrées à des excursions scientifiques, et notamment à la visite des nombreux et remarquables monuments mégalithiques de la contrée.

Le programme définitif sera ultérieurement adressé.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, figurent les suivantes, particulièrement intéressantes pour la région où se tiendra le Congrès :

1. *Le paléolithique en Bretagne.* — 2. *Signification des Menhirs et des Alignements.* — 3. *Etude des Tumulus en général.* — 4. *Les gravures et les sculptures sur Mégalithes.* — 5. *La Céramique des Dolmens.*

Le Congrès comprend des *membres titulaires* et des *membres adhérents*. Ne sont admises comme *membres adhérents* que les personnes faisant partie de la famille des *membres titulaires*. Les *membres titulaires* paient une cotisation de 12 *francs*.

(1) En cultivant leur champ, les paysans n'ont, en effet, jamais trouvé un objet préhistorique.

Seuls, ils ont droit au compte rendu de la session. Les *membres adhérents* paient une cotisatiou de *6 francs;* ils peuvent assister aux réceptions, réunions et excursions.

Nous espérons que vous voudrez bien faire partie du deuxième Congrès préhistorique de France, session de VANNES, et nous vous prions de nous adresser, le plus prochainement possible, votre adhésion de *membre titulaire* et celle des personnes de votre famille qui voudraient, au titre de *membres adhérents*, participer aux réceptions, visites et excursions du Congrès. Nous vous serons également très reconnaissants de vouloir bien recruter, dans vos relations, le plus possible d'adhésions au Congrès.

Pour le Comité d'Organisation : *Le Secrétaire général*, MARCEL BAUDOUIN. *Le Président*, A. DE MORTILLET.

Toutes communications ou demandes de renseignements devront être adressées à M. le Dr MARCEL BAUDOUIN, Secréraire général du Comité, à Paris, 21, rue Linné.

Les adhésions et cotisations sont reçues dès maintenant chez M. GIRAUX, Trésorier du Comité, Avenue Victor-Hugo, 9 bis, à Saint-Mandé (Seine).

Comité d'Organisation. — *Président :* M. MORTILLET (Adrien de), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, Président de la Société préhistorique de France, Directeur de l'*Homme Préhistorique.* — *Vice-Présidents :* M. CHERVIN (le Dr A.), Président de la Société des Conférences anthropologiques, Ancien Président de la Société d'Anthropologie de Paris; M. LÉTIENNE (le Dr A.). — *Secrétaire-général :* M. BAUDOUIN (le Dr Marcel), Chargé de Missions archéologiques du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société préhistorique de France. — *Secrétaire général-adjoint :* M. MARTIN (le Dr Henri), Secrétaire de la Société préhistorique de France. — *Secrétaires :* M. DOIGNEAU (Albert), Membre du Conseil de la Société préhistorique de France; M. HUE (Edmond), Palethnologue. — *Trésorier :* M. GIRAUX (Louis), Trésorier de la Société préhistorique de France.

Membres d'honneur. — MM. les Sénateurs, les Députés, le Président du Conseil général, le Préfet du département du Morbihan; M. le maire de Vannes; M. le Président de la Société d'Anthropologie de Paris; M. le Président de la Sous-Commission des Monuments mégalithiques; M. le baron J. de BAYE, Président de la Société des Antiquaires de France, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique; M. le Prince Roland BONAPARTE, Ancien président de la Société de Géographie de Paris et de la Société de spéléologie; M. DEREMBOURG, Membre de l'Institut, Professeur à l'Ecole des langues orientales; M. Albert GAUDRY, Membre de l'Institut, Professeur honoraire au Muséum d'Histoire naturelle de Paris; M. HANOTAUX (Gabriel), Membre de l'Académie française, ancien Ministre; M. LEVASSEUR (Pierre-Emile), Membre de l'Institut, Professeur-Administrateur au Collège de France: M. LIARD, Membre de l'Institut, Vice-Recteur de l'Académie de Paris; M. MEUNIER (Stanislas), Professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris; M. PEYROT (le Dr), Sénateur, Chirurgien honoraire des Hôpitaux de Paris, Membre de l'Académie de médecine; M. REINACH (Salomon), Membre de l'Institut, Conservateur au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Professeur à l'Ecole du Louvre.

Membres du Comité. — MM. BALLET (le Dr), Archéologue, ancien Médecin de l'Armée; BAUDON (le Dr), Député, Vice-Président de la Société préhistorique de France; BEAUPRÉ (le comte J.), Archéologue; CAZALIS de FONDOUCE, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Vice-Président de la Société archéologique de Montpellier; CHAUVET (Gustave), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président de la Société historique et archéologique de la Charente; COURTY (Georges), Géologue, Attaché au Muséum d'Histoire naturelle de Paris; COUTIL (Léon), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique; DALEAU (François), Palethnologue; FOUDRIGNIER (L.), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique; GUEBHARD (Adrien), Professeur agrégé des Facultés de Médecine; LACOULOUMÈRE, Sous-préfet de Château-Thierry; LALANDE (Philibert), Président de la Société archéologique de la Corrèze; PIETTE (Edouard), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président d'honneur de la Société préhistorique de France; SAINT-VENANT (J. de), Inspecteur des Eaux et Forêts, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique; SCHLEICHER (Charles), Libraire-éditeur; O. SCHMIDT, Archéologue; TABARIÈS de GRANDSAIGNES, Chef du Contentieux de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, Vice-Président de la Société historique d'Auteuil et de Passy; TATÉ (E.), Palethnologue; VIRÉ (Armand), Docteur ès-sciences, Attaché au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

SÉANCE DU 31 MAI 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 avril 1906. — Le procès-verbal est adopté.

A propos du procès-verbal, plusieurs communications sont faites par MM. RAMONET, Marcel BAUDOUIN, G. CHAUVET, H. MARTIN, HUE, TATÉ, A. DE MORTILLET.

Communications du Secrétariat général.

1° Décès.

M. le PRÉSIDENT annonce la mort de M. P. TOMASI, ancien magistrat, décédé à Grossa, près Sartène (Corse). M. Tomasi, pendant son séjour aux environs de Paris, s'était livré à de nombreuses recherches préhistoriques. M. de Mortillet retrace la carrière scientifique de ce zélé chercheur.

Alors qu'il remplissait en Seine-et-Oise et dans Indre-et-Loire les fonctions de Commissaire de Police, Tomasi mit à profit son séjour dans ces régions pour en explorer les gisements palethnologiques. Il publia notamment un petit volume, consacré aux monuments mégalithiques et aux stations préhistoriques des environs d'Etampes. De retour dans son pays, bien que souvent malade, il continua ses recherches et publia d'intéressantes notices sur les mégalithes de la Corse et sur les stations néolithiques du sud de l'île, dans lesquelles il recueillit des pointes de flèches en obsidienne.

2° Ier Congrès préhistorique de France.

M. Marcel BAUDOUIN. — Le volume de la Session de Périgueux du Ier Congrès préhistorique de France est sous presse. Il sera expédié sous peu à tous les souscripteurs.

M. Emile RIVIÈRE. — Au mois de janvier dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait bien voulu, sur la demande que je lui en avais faite, en ma qualité de

Président du Premier Congrès préhistorique de France, nommer, comme vous le savez :

1° OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, MM. *G. Lacouloumère* (de Paris) et *Charles Aublant* (de Périgueux) ; 2° OFFICIERS D'ACADÉMIE, MM. *Louis Giraux* (de Paris) et *Edmond Hue* (de Paris), qui, tous quatre, ont été mes dévoués collaborateurs dans le Comité d'organisation de la session de Périgueux.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous informer que le Ministre a bien voulu m'accorder aussi les palmes d'OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, que j'avais sollicitées, en faveur des savants étrangers dont les noms suivent, et qui nous ont fait l'honneur de se rendre à Périgueux pour prendre part aux travaux du Congrès :

MM. le Prince Paul-Arsenievitch POUTIATIN (de Saint-Pétersbourg);
Georg-F.-L. SARAUW (de Copenhague);
TAVARÈS DE PROENÇA (de Coïmbra);
Ture J. ARNE (de Stockholm).

Je vous demande de saluer leur nomination de vos applaudissements.

J'ai aussi la satisfaction de vous annoncer que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu, également sur ma demande, appuyée par notre Vice-Président, M. le D[r] Baudon, nous accorder, par un arrêté en date du 30 avril dernier, une subvention de *mille francs*, pour la publication des travaux du premier Congrès préhistorique de France, session de Périgueux.

Ces multiples faveurs du Gouvernement sont un nouveau succès pour notre Congrès, en même temps qu'un gage précieux de l'estime dans laquelle la Société préhistorique de France est tenue par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Je me suis empressé de lui présenter l'expression de notre profonde reconnaissance.

3° II[e] Congrès préhistorique de France.

(*Session de Vannes :* 21-26 août 1906).

La circulaire relative aux facilités de voyage accordées par les Compagnies de chemins de fer français, et la feuille de route à remplir pour se rendre à Vannes, de même que la liste des membres du Comité local, vont être expédiées à toutes les personnes qui s'intéressent à la science préhistorique.

Le programme général des excursions a été élaboré dans la dernière réunion du Comité d'organisation du Congrès. Elles du-

reront au moins trois jours, et permettront de visiter les principaux mégalithes du golfe du Morbihan et de la région de Quiberon, Erdeven, Plouharnel, Locmariaquer et Carnac.

4° Bibliothèque.

La Bibliothèque de la S. P. F. a reçu les brochures ci-dessous :

BOTTIN (C.). — *Rapport sur la découverte de deux meules gallo-romaines par le colonel Noir. Etude historique de l'atelier de ces meules situé sur le plateau du Rocher de l'Aigle et de la Guérarde.* (Commune de Bévenet, Var). — Toulon, 1906, in 8°, 1 pl., 18 p. [Extr. des *Ann. de l'Acad. du Var*, 1905].

RUTOT (A.). — *Toujours les éolithes. Mise au point.* — [Extr. du *Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Brux.*, 1905, XXIV]. Bruxelles, Hayez, 1906, in-8°, 29 p.

ROUGÉ (Jacques). — *Ligueil à la fin de l'ancien régime d'après les archives municipales.* — Tours, Péricat, 1906, in-8°, 23 p.

BAUDOUIN (M.) et LACOULOUMÈRE (G.). — *Le dolmen de l'Echaffaud du Plessis au Bernard (Vendée). Découverte, description et fouille.* — [Extr. des *Bull. et Mém. Soc. Anthr. Paris*, 1905, Paris, 1905]. Paris, in-8°, 6 fig.

DALEAU (F.).— *Etudes d'Ethnographie : Excursions aux étangs girondins. Clous des barques du bassin d'Arcachon.* — [Extr. *Actes Soc. Lin. de Bordeaux*]. Bordeaux, Cadoret, in-8°, 1906.

CARTAILHAC (E.) et BREUIL (H.). — *Les peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes : Altamira de Santillane et Marsoulas.* — [Extr. de *l'Anthrop.*, XV et XVI]. Paris, Masson, 1905, in-8°, fig.

P. GOBY et A. GUÉBHARD. — *Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes Maritimes.* — [Extr. des C. R. de l'AFAS, XXXIII° session, Grenoble, 1904]. Paris. 1905, in-8°, 7 fig., 1 carte.

A. GUÉBHARD. — *Essai d'inventaire des enceintes préhistoriques (Castellas) du département du Var.* —[Extr. du C. R. du 1er *Congrès préhistorique de France*, 1905, Périgueux] Le Mans, 1906, in-8°, 64 p. 32 fig.

S. ALIX. — *Essai sur la mentalité de l'homme aux temps quaternaires par la découverte du mythe : Les affrontés. Diluvium de la Seine et de l'Oise.* — Le Mans, 1905, in-8°, 16 p.

Bulletin de la Société archéologique de Provence. — Année 1905, n° 5.

5° Monument Boucher de Perthes.

M. le PRÉSIDENT rappelle aux Membres de la Société préhistorique de France que la Société d'émulation d'Abbeville vient de

prendre l'initiative de l'érection d'un Monument à Boucher de Perthes (1) et que les souscriptions des Membres de la Société, ainsi que les adhésions qu'ils voudront bien recueillir, doivent être adressées à M. L. Giraux, trésorier, 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, Saint-Mandé (Seine).

La liste des Souscripteurs paraîtra dans le Bulletin.

6° Commission pour l'étude des enceintes préhistoriques.

M. le Dr A. Guébhard (de Saint-Vallier-de-Thiey) demande que la Société nomme une Commission d'études chargée de faire une *enquête nationale relative aux enceintes préhistoriques,* conformément à une lettre et à une décision antérieure de la Société (1).

Il développe son projet ; et, à ce propos, MM. A. de Mortillet, Marcel Baudouin, Imbert, Atgier, etc., prennent la parole.

M. le Secrétaire général. — Comme Secrétaire général de la *Société préhistorique de France,* je tiens à assurer M. le Dr Guébhard, dont le zèle et l'ardeur au travail sont exemplaires, qu'il sera fait tout le nécessaire pour que sa proposition soit mise à exécution.

M. le Président. — Notre savant et actif collègue, M. Guébhard, peut être certain que la question des camps et des enceintes préhistoriques, mise à l'ordre du jour sur sa proposition, ne sera pas oubliée. La Société l'examinera avec tout l'intérêt qu'elle mérite. Tous ses membres tiendront à participer à cette étude, qui serait grandement facilitée, si M. Guébhard voulait bien dresser un petit Questionnaire, pouvant servir de guide aux premières recherches.

Afin d'activer le travail, on pourrait, dans la prochaine séance, nommer une Commission spéciale, dont M. Guébhard me semble devoir être le président tout désigné.

Il est décidé qu'une Commission sera nommée dans la prochaine séance, et que le Conseil d'administration de la Société fera les propositions nécessaires à ce sujet, après un nouvel examen de l'état de la question. Les noms de MM. Guébhard, Imbert, Atgier, sont déjà mis en avant.

(1) *Bull. Soc. Préh. France*, 1906, n° 4, avril, p. 138.

7° Organisation d'une Bibliographie préhistorique.

MM. Stalin et Hue émettent le vœu suivant et demandent que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la Société préhistorique de France.

« Que tous les membres de la Société préhistorique de France « soient appelés à participer à la création d'une *Bibliographie du* « *Préhistorique* ».

Ils proposent le plan suivant :

Division : France. — I. Bibliographie générale. — II. Bibliographie par départements.
Etranger. — III. Bibliographie étrangère.

Pour chaque ouvrage, indiquer les renseignements dans l'ordre suivant :

1° Titre de l'ouvrage [*ou bien :* 1° Nom de l'Auteur].
2° Nom de l'auteur [*ou bien :* 2° Titre de l'ouvrage].
3° Nombre de volumes et format.
4° Nombre de pages.
5° Nombre de gravures dans le texte.
6° Nombre de planches hors texte, noires ou coloriées.
7° Nom et adresse de l'Editeur.
8° Date de la publication.
9° Prix de vente, lors de la publication.

Exemple. — I. Bibliographie générale : *Le Préhistorique*, *Antiquité de l'Homme*, Gabriel de Mortillet, 1 vol. in-12, xx-658 pages, 65 gravures dans le texte, Reinwald, 15, rue des Saints-Pères, Paris, 1885. — Prix : 5 francs, broché.

Ces indications bibliographiques seront publiées en « *Supplément au Bulletin* de la S. P. F. », de façon à pouvoir en former un volume spécial (1). Dans cette publication, les noms des collaborateurs seront indiqués.

Pour éviter les répétitions, qui ne peuvent manquer de se produire dans une telle compilation d'auteurs, il y aurait lieu de nommer une Commission ou un Secrétaire, chargé de la mise au

(1) Discuter la question de savoir s'il faut imprimer seulement au recto, ou bien imprimer recto et verso.

point de cette publication au fur et au mesure de l'arrivée des renseignements.

Les auteurs de la proposition demandent aux membres de la Société préhistorique de France de bien vouloir discuter les conditions d'impression et le mode de classement de la publication.

En raison des mélanges fréquents de sépultures de l'âge du fer proprement dit et de sépultures mérovingiennes, il y aurait lieu de comprendre la période mérovingienne dans la Bibliographie, pour les cas où ces mélanges existent.

Après une discussion, à laquelle prennent part M. Marcel Baudouin, M. A. de Mortillet, etc., il est décidé que le Conseil d'administration de la Société étudiera cette question dans sa prochaine réunion. Puis elle sera mise à l'ordre du jour de la séance de Juin 1906.

8° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Alix (G.), 6 *bis*, rue Richard-Lenoir, Paris [Marcel Baudouin-Charles Schleicher].

Port (Etienne), Chef-adjoint du Cabinet du Ministre de l'Instruction publique, 106, rue de Grenelle, Paris. [Emile Rivière-Charles Schleicher].

Fevret (Louis), Conservateur du Musée archéologique, 8, rue des Romains, Dôle (Jura) [Feuvrier-Marcel Baudouin].

York'shire Philosophical Society, York, Angleterre [Marcel Baudouin-H. Martin].

9° Présentation de nouveaux membres.

A la séance de juin 1906, on aura à voter sur la candidature de *huit* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (*Art.* 5).

Présentations.

M. le Dr Marcel Baudouin présente un fossile, qui est un *Spongiaire* non encore déterminé, et qui a la forme d'un *godet.*

A son intérieur se voit une sorte de *dépôt*, qu'il y aurait peut-être lieu d'examiner, au point de vue chimique. — Il ignore l'origine précise de cette pièce, qui sort de la collection de notre regretté Président, M. Lionel Bonnemère, et qui sans doute provient de calcaires des environs de Louerre (M.-et-L.).

M. Bossavy (Le Mans) présente toute une série de pièces, qui proviennent de la *Sarthe*. — Les unes ont été recueillies dans une station de surface à Juigné ; ce sont des *silex néolithiques*. Les autres sont surtout constitués par des ossements d'animaux (*Bos*, *Sus*, *Equus*, etc.), trouvés en grande quantité, qui paraissent provenir d'une *station lacustre*.

Nucléus et silex en Jaspe (Epoque du Moustier).

PAR

M. le Dr ATGIER (Livry, Seine-et-Oise).

J'ai pensé, Messieurs, qu'il serait intéressant pour plusieurs d'entre vous de voir les silex en jaspe, que j'ai recueillis dans la station paléolithique, Moustérienne, de Fontmaure ou Foumeur, commune de Vellèche (Vienne) (1). Cette pierre n'est point com-

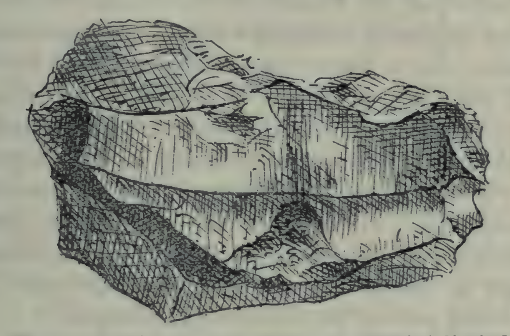


Fig. 1. — Nucléus en Jaspe (Epoque du Moustier) [Atgier].

mune. Elle a un coloris ravissant; ses taches blanches, roses, brunes, rouge vif, etc., la font ressembler à une tranche de mortadelle. Ce fin coloris n'avait pas passé inaperçu à l'homme préhistorique, qui en avait fabriqué des instruments d'une grande finesse, à en juger par les lames extraites du nucléus (*Fig.* 1), que je vous présente. Ces lames fines devaient avoir un tranchant très fin et ne pouvaient servir qu'à des usages minutieux, vu leur fragilité.

Nos ancêtres devaient se servir de ces lames comme nous nous servons aujourd'hui du canif et du bistouri ; peut-être même s'en servaient-ils pour les incisions faites à la peau dans les divers tatouages ou encore pour la circoncision pratiquée de toute antiquité, comme mesure hygiénique d'abord, religieuse ensuite.

Voici un petit racloir en jaspe aussi, venant de la même sta-

(1) Déjà étudiée par M. Capitan.

tion et ayant la taille des silex du Moustier; voici une lame de lance.

Voici enfin différents éclats de ce même silex revêtant des formes de lames ou tranchants, ayant un coloris variant tellement pour chaque pièce qu'on serait tenté de croire que chacune d'elles provient d'un milieu différent.

A propos du procès-verbal.

Réponse à l'observation faite sur ma note concernant les poinçons en os de la grotte d'Entre-Roches (Charente).

M. Ph. (1) Ramonet. — A propos de la note que j'ai écrite sur les poinçons d'Entre-Roches, et qui figure au *Bulletin de la Société préhistorique de France* (1906, février, n° 2), il est dit :

« M. Marcel Baudouin se demande si la tête trouvée est bien celle « d'un *mouton*? Cette détermination demanderait vérification ».

J'ai écrit dans ma note que la fouille s'exécutait les jours ouvrables, et que, ne pouvant disposer qne du dimanche, j'avais été obligé de prendre des renseignements auprès du propriétaire. C'est donc le propriétaire, M. Besse, qui m'a dit avoir trouvé une tête de *mouton*, qu'il avait jetée dans les déblais, parce qu'elle ne lui paraissait pas intéressante. Je le regrette, car l'observation faite par M. Marcel Baudouin m'ouvre les yeux; cette tête pouvait bien être celle d'un Cervidé quelconque.

J'ai cherché, dans les ossements que je possède, provenant d'Entre-Roches; j'ai trouvé du *Cervus ceprestus* et du Renne, mais *pas de mouton*.

Je crois donc que la détermination faite par M. Besse est erronnée, à moins que cette tête, étant de notre époque, ait été trouvée à la surface du sol; mais alors on aurait dû trouver des ossements de *mouton*, qui, eux aussi, auraient été jetés dans les déblais. Dans tous les cas, puisque cette tête n'existe plus, il est impossible aujourd'hui de faire aucune vérification sérieuse.

Cependant je suis retourné à Entre-Roches faire de nouvelles recherches dans la grotte, et dans le champ où les déblais ont été mis. J'ai recueilli quelques ossements, que j'adresse à M. le Dr Henri Martin, afin qu'ils soient déterminés, ne pouvant pas le faire moi-même. S'il n'y a pas d'os de mouton dans les échantillons que j'envoie, on pourra sûrement considérer comme erronée la détermination faite par M. Besse.

(1) *Erratum* (*Bull. Soc. Préh.*, n° 4, 1906, p. 145) : lire « Ph. Ramonet ».

M. Hue. — Je me charge de l'examen des pièces adressés par M. Ramonet. J'en rendrai compte à une séance prochaine.

Discussion sur l'usage de l'os comme outil à l'époque moustérienne.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Je n'assistais pas à la dernière séance; sans cela, j'aurais certainement attiré l'attention de mes collègues sur l'importance considérable de la découverte faite par mon excellent ami, M. le Dr H. Martin, au cours de ses récentes fouilles à La Quina (Charente). Ayant eu l'occasion d'examiner ces jours-ci les belles pièces taillées et les très remarquables *outils en os*, qu'il a trouvés dans ce gisement *moustérien*, je vous demande la permission de dire aujourd'hui ce que je pense de l'intérêt exceptionnel que présente pour moi la mise au jour d'objets en *os* de cette nature.

D'abord, il ne faut pas s'étonner que les explorateurs qui ont fouillé jadis La Quina et d'autres grottes n'aient pas encore constaté la présence de tels outils. En effet, jusqu'à ses dernières années, nombre de fouilles préhistoriques ont été faites sans méthode scientifique précise; et souvent, il faut l'avouer, par des chercheurs qui n'avaient vraiment pas l'esprit scientifique. Souvent ignorants des éléments même de la Paléontologie et de la Zoologie, et surtout de l'*Anatomie comparée*, ils ont ainsi laissé échapper, sans les examiner à fond, nombre de pièces *ostéologiques* des plus curieuses et des plus rares. C'est ce qui est arrivé, en particulier — pour ne parler que des morts que je connais bien, — au vaillant abbé F. Baudry, lors de ses fouilles dans les puits gallo-romains du Bernard en Vendée; et c'est ce qui m'a permis, travaillant derrière lui, de faire dans ces sépultures des trouvailles *d'os travaillés* qui lui avaient complètement échappé (1). Cela prouve, une fois de plus, que dans toute recherche il ne faut rien négliger et examiner, *un à un*, tous les *ossements* quels qu'ils soient, au lieu de les laisser au grenier comme autrefois. Que les explorateurs à l'ancienne mode revoient donc tous leur collection d'ossements!

J'ajoute que la trouvaille du Dr Martin est capitale, car c'est la première fois, à ce que je crois, qu'on signale un *outil en os* dans une station *moustérienne typique*. Et il est curieux de voir qu'on

(1) Marcel Baudouin. — *Les gravures sur os de l'époque, gallo-romaine à la nécropole de Troussepoil au Bernard (Vendée)*. — *Bull. et mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1905, 6 juillet, 310-320, fig. — Tiré à part, 1905, Paris, in-8°.

ait ainsi songé à l'*enclume en os* dès cette période lointaine, car je ne vois, en ce qui me concerne, que des sortes d'*enclumes* dans ces épiphyses inférieures d'humérus et ces phalanges utilisées. Il serait intéressant, d'autre part, de chercher ce qui a commencé : l'enclume en *os* ou l'enclume en *pierre*!

L'utilisation, dans ce but, de *phalanges* de gros animaux s'explique certes assez bien, car ce sont des os qui, grâce à leur forme naturelle, reposent solidement sur le sol, puisqu'ils sont plats et épais. Mais comment a bien pu germer, dans l'esprit de l'Homme de l'époque du Moustier, l'idée d'utiliser de même façon des *extrémités inferieures d'humérus*? Il a fallu sans doute qu'il en trouvât un jour une *toute préparée par accident*, c'est-à-dire *séparée de la diaphyse de façon complète*? Cependant, pourquoi n'avoir employé désormais que cette épiphyse, — et pas un autre os, — alors qu'en réalité son utilisation n'était rien moins que commode et exigeait une préparation, un travail osseux assez complexe (fractures peu faciles à obtenir convenablement avec des pierres)? J'avoue que je ne comprends pas encore ce choix exclusif (en dehors des phalanges), étant donné surtout que la surface inférieure de cette épiphyse, arrondie et irrégulière, présente des creux et des saillies. Il y a là un problème fort curieux à élucider; mais, évidemment, on ne pourra résoudre cette question qu'à l'aide d'autres trouvailles analogues.

Certes, cet outil en os n'est pas comparable aux harpons, aux aiguilles, aux bâtons de commandement, etc., des époques ultérieures. Mais il prouve que déjà l'Homme moustérien avait remarqué l'usage qu'il pouvait faire de tout morceau d'*os décharné, séché* ou non sur le sol, après la décomposition du cadavre reste d'un animal, ou après *décarnisation* alimentaire. Cela indique un cerveau déjà très évolué et montre l'existence d'une transition bien remarquable entre l'utilisation de la pierre seule, et celle de la pierre et de l'os à la fois. *Natura non facit saltus!* Cela est évident une fois de plus; mais il était bon de le souligner dans notre milieu d'une façon toute spéciale.

Ces outils sont-ils bien des *enclumes*, et non pas des *percuteurs* ou des *maillets*? J'opine, moi aussi, pour *enclume*, en raison de l'utilisation des phalanges surtout. De plus, à mon sens, si l'on avait voulu utiliser comme maillets les épiphyses inférieures d'humérus, point n'aurait été besoin de si bien façonner la partie réunissant à la diaphyse trochlée et condyle, c'est-à-dire celle qui s'applique si bien sur le sol, après la préparation qu'on lui a fait subir (1).

(1) Cet argument me paraît *très important* en faveur de l'hypothèse « *enclume* ».

D'ailleurs ces outils ne sont pas aussi bien en main (pour frapper) que l'a dit mon ami Hue ; et la remarque de M. Doigneau sur les *témoins* me paraît fort juste. Enfin, d'après moi, les *incisures*, *le martelage* et l'*abrasement* sont plus en faveur de l'enclume que du maillet.

Je termine en priant le Dr H. Martin de faire faire des *coupes longitudinales* de ces os, pour examiner le *tassement osseux* au niveau des points utilisés, et des *coupes histologiques* de quelques-uns de ceux-ci, pour se rendre compte de l'état du tissu osseux en ces régions ; mais je tiens surtout à le féliciter de cette découverte, qui est réellement de premier ordre, et à le remercier d'en avoir donné la primeur à notre jeune Société.

M. Gustave Chauvet. — Je viens de lire, avec beaucoup d'intérêt, les observations du Dr Henri Martin dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France* (1) ; et je tiens à le remercier des renseignements complémentaires qu'il a eu l'obligeance de me fournir à ce sujet. Suivant son désir, j'ai soigneusement examiné les ossements provenant de mes fouilles à La Quina, en 1873 ; et voici le résultat de cet examen.

A. *Phalanges d'Équidés*. — Sur cinquante pièces, dix-sept sont intactes ; les autres portent diverses traces du travail de l'homme.

1° *Coupures* transversales obliques, souvent dirigées de haut en bas et de gauche à droite, en tenant la phalange dans sa position normale ; elles semblent avoir été faites avec un racloir ; 2° petites coupures très courtes ; 3° raclage ; 4° longues et fines *stries*, dirigées en divers sens, quelquefois de bas et haut ; 5° enfin, marques d'un travail plus prolongé, indiquant une sorte de martelage, *non avec un corps obtus*, mais avec une lame analogue à un racloir manœuvrant presque toujours dans le même sens. Les coupures sont presque toujours parallèles entre elles, et groupées sur un seul point à la partie supérieure, près de l'articulation.

En aucun cas, je n'ai pu constater l'indication d'un véritable martelage ou d'un enlèvement de matière par écrasement.

Je n'ai constaté aucun travail analogue sur les mêmes os recueillis à La Micoque (Dordogne), à Solutré, à la Grotte de la Cigogne, près Angoulême, dans la couche moustérienne de la grotte de Gavechou (Charente), dans la station du Bois du Roc (Charente), âge du bronze. Même absence de travail sur les os

(1) N° 4, avril 1906. [*Maillets ou enclumes en os, provenant de la couche moustérienne de La Quina* (Charente)].

d'Équidés recueillis dans la partie sud de La Quina (magdalénien). Cette constatation a son importance; elle vient apporter une nouvelle preuve de la profonde différence, qui existe entre la partie nord et la partie sud de cette intéressante station (1).

B. *Phalanges de Bovidés.* — Sur 38 premières phalanges de Bovidés, 10 n'ont aucune rayure; les autres ont leur face interne intacte, mais portent sur la face externe de nombreuses coupures dirigées dans un plan à peu près perpendiculaire à l'axe de l'os; sur 22 d'entre elles, les coupures sont localisées à la partie supérieure près de l'articulation; sur 6, elles se répartissent sur toute la surface externe.

Ce travail paraît avoir été fait avec le racloir, plus rarement avec la pointe.

Il est donc certain que la première phalange des Bovidés et des Équidés de La Quina (couches moustériennes) a généralement subi un travail plus ou moins important, près de son articulation avec le métatarsien ou le métacarpien. Dans cette partie, la première phalange et les grands sésamoïdes sont reliés à l'os supérieur par une série de puissants ligaments (2).

Si, pour une cause que nous ne saisissons pas nettement, les primitifs avaient besoin de sectionner à cet endroit, les pattes des grands quadrupèdes, il fallait un long travail pour couper ces fortes attaches avec un silex ; et nous en trouvons peut-être les traces à La Quina.

Les marques laissées sur les phalanges de Bovidés indiquent, d'une façon à peu près certaine, que ce travail a été accompli sur un animal non encore dépourvu de ses chairs; les deux premières phalanges juxtaposées *étaient encore en place;* elles se touchaient par leurs faces internes, qui, pour cette raison ne portent jamais de coupures; les faces latérales seules sont marquées par des entailles.

Ces petits os ne me paraissent pas avoir servi d'enclume ou de percuteur; ils ne portent pas de marques d'écrasement par percussion; leurs coupures paraissent plus probablement provenir d'un travail destiné à la *désarticulation du pied.*

Et alors surgit une nouvelle question. Pourquoi prendre tant de peine pour un si mince résultat? Nous ne connaissons pas suffisamment les mœurs des populations moustériennes pour

(1) G. Chauvet. — *Stations humaines quaternaires de la Charente*, n° 1, p. 101. Extr. du *Bull. Soc. arch. et hist. de la Charente*, année 1896.

(2) A. Chauveau. — *Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques*, 3e édition, Paris, Baillière et fils, 1879, p. 115, 202.

savoir ce qui leur était utile; à ce sujet les hypothèses se rapprochant le plus de la vérité pourraient bien nous paraître les moins admissibles.

Peut être les hommes de La Quina prélevaient-ils avec grand soin sur les grands Herbivores, la peau des jambes qui leur fournissait une gaîne ou poche en cuir toute préparée, pouvant servir à divers usages. Il est bien entendu que je ne donne pas cette idée comme une vérité démontrée... Elle est cependant très possible.

J'ai examiné seulement sept *extrémités inférieures d'humérus*. La série n'est pas suffisante pour permettre des conclusions précises; trois ne portent aucune trace d'utilisation; deux ont des coupures transversales assez profondes, longues de 0^{m}015, sur le coudyle interne; une a des traces de coups difficiles à bien définir; la dernière présente une large cupule, pratiquée dans la face articulaire du condyle interne. La cause de cette usure est difficile à bien préciser; elle ne provient pas d'une percussion, car les bords extérieurs, un peu en relief, sont intacts et n'ont subi aucun choc; c'est l'usure que l'on observe sur les vieilles tables des bouchers, à la place où l'on coupe la viande; ou bien encore la dépression que l'on voit à la partie supérieure des blocs de bois, qui servent de point d'appui aux échalas quand l'ouvrier fait leur pointe.

En résumé, voici ce qu'il me semble permis de supposer :

1° Les phalanges d'Équidés et de Bovidés, recueillies à La Quina [couches moustériennes de la station nord], ont subi généralement un même travail, *destiné à désarticuler le pied*, en coupant avec un silex les ligaments de l'articulation (métacarpo-phalangienne).

2° Les condyles internes d'humérus d'Équidés et de Bovidés portent généralement l'indication d'un travail différent, mais qui n'est pas dû à la percussion d'un objet obtus.

3° Peut-être ces condyles ont-il servi de point d'appui à une baguette de bois plus ou moins grosse, que l'on appointait avec une lame de silex manœuvrant de haut en bas; à la fin de chaque mouvement, l'os recevait le choc de la lame tranchante.

4° Enfin quelques phalanges de cheval ont été utilisées comme les humérus et par suite portent les traces des deux opérations.

Des observations, plus complètes sur de nouveaux échantillons, modifieront peut-être ces hypothèses ; mais elles m'ont paru indiquées par les objets de ma collection. Quelle que soit la solution

définitive de cet intéressant problème de préhistoire, M. le Dr Henri Martin aura toujours le mérite de l'avoir nettement posé; il a ainsi rendu un véritable service à nos études.

N. B. — Préoccupé de l'hypothèse qui précède, j'ai voulu tenter l'expérience de désarticulation avec un silex, sur la patte d'un bœuf, fraîchement tué. C'est une besogne difficile et répugnante pour un moderne, peu habitué à ce genre de travail; j'avoue n'avoir pu la terminer complètement. Mais j'ai pu constater que les entailles de mon silex apparaissaient aux mêmes places que celles constatées sur les os de La Quina. En outre, je ne crois pas fondée l'objection tirée de l'anatomie.

M. le Dr Henri Martin. — Je suis très heureux d'être en parfait accord avec M. Chauvet sur la question de fait, à propos des *traces humaines*, que j'ai décrites sur les ossements de La Quina (station moustérienne). Toutefois l'interprétation de ces vestiges nous conduit à des hypothèses différentes. Je retiendrai, dans l'argumentation de M. Chauvet, quelques points très importants que je vais tâcher de discuter.

1° Les traces de raclage, caractérisées par de *fines stries* souvent parallèles, dirigées suivant le grand axe des phalanges, n'ont qu'un rapport éloigné avec les lésions que j'ai décrites. Elles sont assez fréquentes et présentent des caractères identiques à ceux qu'on observe sur les ossements des autres stations. Ces stries ont été faites presque toujours avant les profondes entailles, car, aux points d'intersection, les fines stries ne pénètrent pas dans le fond des sillons. Cependant, sur plusieurs pièces, j'ai pu constater qu'elles intéressaient les surfaces entaillées; il n'est donc pas impossible qu'un grattage ou raclage soit dans certains cas postérieur aux entailles.

2° Quant aux profondes incisions, je ne pense pas qu'elles soient l'effet d'un raclage; je crois plutôt au contraire qu'elles sont dues au choc d'un tranchant siliceux, dirigé *normalement* à la surface osseuse; les lèvres des incisions sont taillées à pic et suffisamment nettes pour qu'on puisse l'affirmer. Un raclage n'aurait pu produire ces sillons profonds et parallèles, disposés presque perpendiculairement au grand axe des phalanges, car, si je saisis bien l'hypothèse de M. Chauvet, le raclage aurait été dirigé suivant la longueur de l'os. Cette manœuvre, non seulement ne pourrait produire les sillons observés, mais elle ferait certainement disparaître tout sillon préalablement se trouvant à la surface osseuse.

Si on admet le raclage, le parallélisme des incisions devient

inexplicable, à moins qu'on accepte un raclage saccadé! Ce qui est très problématique.

Il faut chercher une interprétation plus simple, et nous la trouvons sans difficulté en étudiant la fréquence et le rapprochement des coups portés toujours sur une même région. En effet leur résultante, sur beaucoup de ces phalanges, est un *ménisque concave d'usure*.

Le centre de la zone travaillée, hachée, correspond presque toujours au maximum de profondeur de la dépression. Ce centre est en général situé à 15 millimètres de l'interligne articulaire. Cette mesure s'applique aussi bien aux phalanges de Cheval qu'à celles des Bovidés et des Cervidés, tant à l'extrémité supérieure qu'à l'inférieure.

Ainsi que je l'ai déjà dit, la région centrale de la face antérieure de la phalange porte souvent des entailles, mais de moindre importance.

J'insisterai particulièrement sur le fait suivant : les incisions transversales *cessent* en moyenne à 5 millimètres de l'articulation. Peut-on supposer alors que l'homme moustérien de La Quina se soit acharné sur ces os, toujours au même point, distant de 15 millimètres de l'intervalle articulaire, et qu'il ait multiplié là des tentatives infructueuses de désarticulation dans une région où il n'y a pas de cartilage articulaire? Toutes ces pièces porteraient donc des traces de mauvaises désarticulations spéciales à La Quina !

Cela est d'autant plus inadmissible qu'on ne trouve *jamais* d'incisions utiles se rapprochant de l'interligne articulaire ; elles s'en écartent toutes.

D'autre part, ces incisions ne correspondent nullement à une région occupée par un puissant ligament. Tout au contraire, il n'y a dans ces régions hachées aucune insertion ligamenteuse, mais le passage du tendon extenseur des phalanges séparé du plan osseux par une synoviale.

La citation de M. Chauveau, faite par M. Chauvet, s'applique aux régions postérieures et latérales des phalanges, mais non à leur face antérieure, dépourvue d'insertions tendineuses dans les parties meurtries qui nous occupent.

Il était utile de bien préciser cette région anatomique, et de mettre en évidence l'impossibilité d'un raclage de tendon dans une région qui ne possède pas d'insertion.

3° Je ne pense pas non plus que les entailles des phalanges de Bovidés proviennent d'un travail fait sur un pied entier. Ces traces sont ici moins étendues que sur le cheval ; mais leurs caractères sont identiques ; la cause est la même.

D'ailleurs, je possède deux phalanges de Bovidés avec entailles à la face interne : coïncidence, qui, à elle seule, suffirait pour écarter l'hypothèse de M. Chauvet.

4° En reprenant la question des Humérus de Cheval et de Bison, auxquels j'ai attribué une utilisation de *maillet*, je vois que les conclusions de M. Chauvet s'écartent de celles réservées aux phalanges.

En effet, les lésions se trouvent profondément situées dans l'articulation, sur le cartilage bombé en condyle, où le silex ne peut matériellement pénétrer en sectionnant les ligaments et les tendons périphériques.

Ces lésions humérales ont *absolument* les mêmes caractères que celles visibles, en dehors des articulations, sur les phalanges. Elles ont seulement un peu plus d'étendue ; ce qui dénote un travail plus intense, mais de même nature.

Les vingt et une épiphyses que je possède et dont j'ai présenté un certain nombre à la dernière séance constituent une série très suffisante pour nous édifier sur la valeur de ces pièces ; elles montrent l'évolution complète de l'utilisation. Nous voyons d'abord le maillet, non entièrement terminé, avec quelques fragments diaphysaires s'opposant à la préhension ; c'est le premier terme qui ne possède aucune trace d'utilisation. Puis, nous trouvons les exemplaires à diaphyse taillée, à peine utilisés, laissant cependant voir quelques entailles ; et la série se continue ininterrompue jusqu'aux exemplaires profondément tailladés, avec une surface utilisée pouvant atteindre 50 millimètres sur 30 millimètres. Cette détérioration est plus grande que celle des phalanges ; mais la similitude est frappante.

Cette usure profonde se voit précisément sur la pièce que nous transmet M. Chauvet.

Si on admet que ces épiphyses ont servi de point d'appui pour tailler des pointes de bois avec des silex tranchants, c'est leur reconnaître la valeur d'enclumes ou de *billots* ! Ce point étant admis, il n'y a plus qu'une nuance pour passer à l'hypothèse d'un maillet, qui aurait frappé sur le bord des lames siliceuses pour faire des retouches.

Je considère la question comme encore pendante, surtout pour les phalanges, au point de vue des deux versions : *choc reçu* ou *choc donné.*

Toutefois ces blocs osseux sont bien en main ; et l'adaptation, favorisée par la fracture de la diaphyse, est une manifestation d'intelligence ; c'est un fait nouveau pour l'industrie de l'homme moustérien.

Une remarque d'une certaine importance est faite par

M. Chauvet ; c'est l'absence d'un travail analogue sur les os recueillis par lui dans d'autres stations.

De mon côté, je n'ai pu trouver dans les collections de nos Musées l'équivalent de ces altérations. Cela me permet d'entrevoir à La Quina une industrie spéciale, plus perfectionnée, pendant l'époque moustérienne, écartant complètement l'idée d'attribuer ces sillons à des désarticulations maladroites.

L'usage d'outils en os à la période moustérienne reste donc un fait acquis à la science.

M. Boule a examiné mes pièces et a constaté que leurs altérations sont dues à des *chocs* siliceux ; il les a aussitôt comparées à des phalanges de cheval et de bœuf, provenant de la grotte de Reilhac (Lot) (1), qui offrent des lésions encore plus profondes, perforant complètement la phalange. Les pièces de M. Boule ont peut-être été utilisées comme récipients et sont de l'époque magdalénienne ; mais, dans le travail de MM. Cartailhac et Boule, il n'est fait aucune allusion à une désarticulation possible.

La technique employée par M. Chauvet sur le pied frais d'un bœuf nous montre la tentative de reproduction des entailles vues sur les os de La Quina ; mais elle nous prouve que l'opération de désarticulation de la phalange n'a pas été tentée pratiquement. En effet, pour désarticuler, nous savons qu'en médecine, et il en est de même pour le dépècement d'un animal, on cherche l'interligne articulaire en faisant jouer l'articulation ; lorsque le *joint* est trouvé, on sectionne les ligaments et la capsule, en pratiquant une *incision utile*, toujours située dans le plan de l'articulation.

L'expérience de M. Chauvet est un essai de désarticulation fait en dehors de l'interligne ; on ne peut en tirer aucune conclusion.

Conclusions. — 1° Les sillons observés sur les phalanges de Cheval, de Bison et de grand Cervidé, sont trop éloignés de l'interligne articulaire pour être considérés comme des tentatives infructueuses de désarticulation ;

2° Ces sillons se trouvent sur les phalanges et les extrémités inférieures d'humérus, dans des régions où n'existe aucune insertion tendineuse ou ligamenteuse ;

3° Ces sillons ne sont pas produits par le râclage. Leur parallélisme et leur taille à pic prouvent qu'ils ont été faits par un silex assez tranchant, travaillant toujours dans la même direction et presque normalement à la surface de l'os.

(1) Carthailhac et Boule. — *Grotte de Reilhac (Lot)*. Lyon, Pitrat, 1889.

4° Les extrémités inférieures d'humérus sont probablement des maillets ; la taille diaphysaire, la préhension facile, et la gradation d'utilisation, sur une série de vingt et une pièces, en sont des preuves assez satisfaisantes.

5° Les phalanges, dont l'extrémité supérieure (la plus grosse), porte des incisions, sont peut-être aussi des maillets; mais je fais encore des réserves pour la possibilité d'enclumes.

6° Toutes les traces observées sur ces os ont des caractères communs et une similitude parfaite; elles ont une même origine.

M. Hue. — Je n'insisterai pas sur la description anatomique très exacte, que le Dr Henri Martin vient de vous donner.

Il est seulement bon de faire remarquer que M. Chauvet nous parle de la région sésamoïdienne, ainsi que du volume considérable des ligaments et des tendons qu'on y trouve.

Ce que dit M. Chauvet est exact pour la région sésamoïdienne (voir pages 115 et 202 de l'*Anatomie* de Chauveau, 3e édition). Mais la région sésamoïdienne, située sur la *face postérieure* de la première phalange, n'a jamais été en jeu, et pour cause ! C'est de la *face antérieure* de la première phalange qu'il s'agit ; et je pense qu'il était bon de remettre la discussion sur son vrai terrain.

Admettons un instant, avec M. Chauvet, que des traces d'entaillement et de hachage aussi profondes de la face antérieure de la première phalange soient le résultat de la section : 1° du tendon de l'extenseur antérieur des phalanges qui passe sur toute la longueur de la face antérieure de la première phalange; 2° du tendon de l'extenseur latéral des phalanges, qui s'insère à la partie supérieure de cette même face; 3° des deux brides obliques du suspenseur du boulet, qui rejoignent le tendon de l'extenseur antérieur vers le milieu de la face antérieure de la première phalange.

Mais alors, pourquoi n'y a-t-il aucune trace sur la face postérieure de la phalange, où cependant la masse tendineuse et ligamenteuse est énorme ?

En tenant compte des épaisseurs et volumes respectifs de chacun des systèmes ligamenteux et tendineux des deux faces de la première phalange, on peut dire que : s'il avait fallu un travail aussi considérable que celui que nous constatons sur la face antérieure, pour sectionner le système extenseur, il aurait été nécessaire d'effectuer un effort trois fois plus considérable, au moins, pour sectionner la masse énorme du système fléchisseur; et alors, l'os aurait été entaillé jusqu'au milieu de son épaisseur !

Nous n'avons rien vu de pareil ; ce qui me porte à conclure que

le travail constaté ne provient pas de la section des tendons et des ligaments, ainsi que le supposait M. Chauvet.

De plus, quels que soient le volume et la densité d'une corde tendineuse accolée à un os, et quel que soit le travail effectué pour sectionner cette corde, les traces de section que l'on observera sur l'os ne peuvent être que celles produites par la section des dernières fibres tendineuses, directement en contact avec l'os.

Là encore, il n'y a aucune raison pour avoir des *entailles profondes* de la surface osseuse, puisque le dernier effort de la lame tranchante est à peu près insignifiant pour sectionner le dernier plan fibreux.

Les os qui nous ont été présentés sont des maillets et pour s'en convaincre, il suffit de les prendre en main. Dans tous les cas, ces os ont servi à un travail humain actif autre que la désarticulation.

M. Taté. — Je pense qu'il faut accepter comme bonne l'explication donnée par notre collègue, H. Martin, au sujet des phalanges de chevaux et des extrémités inférieures d'humérus de bison. Ce sont des enclumeaux, ou peut-être plus exactement à cause du manque de rigidité et de dureté, des *billots*. Je crois comme lui que ces appuis servaient à la taille des silex : le nucléus appuyé sur ce billot présentant une certaine élasticité permettait au moyen du percetteur de détacher des lames avec facilité. Ces lames, au moment où elles étaient dégagées du nucléus, étaient projetées sur le billot; et bien des entailles qu'on y remarque pouvaient être produites de ce fait. On peut encore s'en être servi à appointer ou aiguiser des morceaux de bois, d'os, etc. ; dans ce cas les *entailles* pourraient s'expliquer par un glissement de la lame de silex qui en déviant venait entailler l'enclumeau ou le billot, sans que la lame soit mise hors d'usage : ce qui serait arrivé, si l'on s'était servi d'un bloc de pierreou de matière très dure.

M. A. de Mortillet. — Les traces que l'on observe sur les ossements si intéressants qui nous ont été signalés par M. Henri Martin ne sont, à proprement parler, ni des entailles, ni des coupures. Elles consistent en incisions superposées, disposées assez irrégulièrement,. mais toujours aux mêmes endroits; en *écrasements*, qui semblent produits par la pression longtemps répétée d'un corps dur. Elles rappellent un peu les màchillements, les éraillures, que l'on voit sur une vieille planche à hacher ou sur un billot de boucher.

Il n'est guère admissible que ce soient des traces laissées par le travail de désarticulation des os des pieds ou d'enlèvement de

la peau. Elles sont beaucoup trop nombreuses et trop localisées pour cela.

Les os qui les portent doivent plutôt être regardés comme des sortes *d'enclumes,* sur lesquelles on appuyait soit les éclats de silex que l'on désirait retoucher, soit les os que l'on voulait décharner ou casser.

Ces ustensiles étaient très vraisemblablement posés sur le sol, et non tenus à la main. Les phalanges de cheval peuvent facilement reposer à terre, la partie altérée en dessus. Il en est de même des extrémités inférieures d'humérus de bison, qui ont été cassées de manière à être bien calées, la face articulaire en l'air. Chez ces derniers os, la partie brisée aurait blessé la main, s'ils avaient été utilisés comme percuteurs.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Comme ancien chirurgien, ayant pratiqué à l'Amphithéâtre d'Anatomie de nombreuses désarticulations sur l'homme et les animaux, je ne puis admettre l'hypothèse de M. Chauvet. Il est impossible de soutenir que les traces humaines, visibles sur les os recueillis par M. le Dr Martin, soient l'effet de tentatives de *désarticulations,* même des plus maladroites et même exécutées avec des outils en silex. Il y a là une usure et un tassement qui ne peuvent s'expliquer par de telles manœuvres. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les belles pièces qu'a bien voulu rapporter aujourd'hui encore mon confrère, pour être convaincu. Je suis sûr d'être l'interprète de tous les médecins présents à la séance en étant aussi affirmatif. — Comme A. de Mortillet, je reste sur l'hypothèse *d'enclumes* ou *billots.*

Gravure sur os de La Madeleine (Dordogne).

PAR

A. DOIGNEAU (Noisy-le-Sec).

Ceux de nos collègues qui ont eu le plaisir d'assister au Premier Congrès préhistorique de France, tenu fin septembre 1905, à Périgueux, et qui ont pu suivre ensuite les si belles excursions aux principales stations classiques de la Dordogne, doivent se rappeler avec quelle ardeur nous avons fouillé à La Micoque, à Laugerie-Haute, aux Eyzies, au Moustier et à La Madeleine! Je ne parlerai pas de la grotte de Liveyre où malheureusement nous sommes arrivés un peu tard et qui avait été, comme vous le savez, cambriolée pendant la nuit.

Je n'oublierai pas pour ma part les trop courts instants que nous avons passé là-bas. Beaucoup parmi nous ont d'ailleurs fait une

ample récolte de pièces précieuses à la fois comme documents préhistoriques et comme souvenir de nos agréables excursions.

Les fouilles de la Madeleine m'ont été particulièrement favorables. Sur le conseil de notre éminent Président, M. A. de Mortillet, j'enfouis dans mon sac, avec les outils en silex, tous les os que je découvris sous ma pioche, sans m'attarder à les examiner plus longuement; et, à mon retour, j'eus la très agréable surprise, en lavant ces os, de constater que l'un d'eux, un fragment de côte de bœuf, portait une gravure, bien nettement caractérisée. Je montrai la pièce dès le lendemain à quelques-uns de nos collègues, notamment à M. A. de Mortillet et à M. Rivière, et j'ai l'honneur, Messieurs, de vous la présenter. Elle a changé un peu d'aspect; l'os encore humide était jaune brun, comme tous ceux que vous avez pu recueillir en même temps que moi; il est devenu aujourd'hui comme vous le voyez, presque blanc; seul le fond du trait a conservé par endroit une teinte plus foncée.

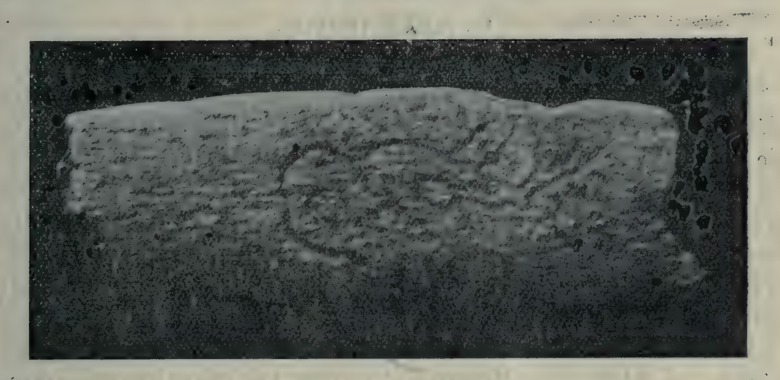


Fig. 1. — Tète de Cervidé gravée sur une côte de Bœuf (grandeur naturelle). La Madeleine (Dordogne).

La gravure (*Fig.* 1) représente une tête de Cervidé, assez grossièrement exécutée, mais cependant bien caractérisée. Il s'agit vraisemblablement d'un Renne, d'après les longs poils figurés sous la machoire inférieure. Cette gravure a, paraît-il, d'après notre collègue, M. le lieutenant Bourlon qui l'a examinée, quelque ressemblance et quelque similitude de facture avec une autre qu'il possède et qui est figurée sur un bâton de commandement provenant de la grotte de Liveyre.

Malheureusement, sur la pièce que je vous présente, une foule de petites cavités dues à la décomposition partielle de la surface de l'os, nuisent à la lecture prompte et facile du dessin; mais après avoir cherché un instant, l'œil perçoit bien les contours de la tête qui se dégage bien nettement, surtout si l'on tient le

fragment d'os incliné de façon à ce que le jour ne vienne éclairer la surface que sous un angle très aigu.

Au lieu d'un dessin, j'ai préféré en donner une photo-gravure, afin d'obtenir une représentation bien fidèle qui pourra être étudiée par ceux qui n'auraient pas vu la pièce elle-même. Les gravures de la Madeleine sont très nombreuses, comme vous le savez, Messieurs ; mais généralement le trait est plus fin que celui de la pièce que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux. A un autre point de vue, elle m'est encore précieuse, comme souvenir du Premier Congrès prehistorique de France.

Pierres percées comme monnaie d'échange.

PAR

G. ALIX (Paris).

Pour sauvegarder à la France le droit de priorité de cette découverte si importante, comme elle a eu déjà celle de Boucher de Perthes, et sous ma responsabilité, je viens vous demander, sans engager en quoi que ce soit la Société préhistorique de France, l'insertion au *Bulletin* et au procès-verbal de cette séance (31 mai 1906) de consigner la proposition que j'ai faite, c'est-à-dire de considérer les *pierres percées naturellement*, mais portant trace de la main de l'homme [sous forme de signes : « les affrontés, la triade, la harpée, la clameuse, etc. »], comme étant probablement la MONNAIE D'ÉCHANGE DES TEMPS QUATERNAIRES; et que je considère les *galets sculptés*, comme en faisant partie aussi.

Comme preuves à l'appui, j'apporte les six ou sept suivants.

1° La présence de ces pierres, en *quantités relativement considérable*, dans le Diluvium de la Seine, et autres cours d'eau, qui sont les routes naturelles et commerciales par excellence de tous les peuples.

2° Le *mode d'enfilage*, semblable à la monnaie chinoise : ce qui empêche la dispersion.

3° Les silex sont de trois ou quatre grosseurs différentes, comme le sont toutes les monnaies, et taillés le plus souvent à faces planes.

4° Les silex représentent une valeur réelle, puisque le travail de l'homme les a enrichis.

5° Sous le dolmen néolithique des Vignettes, à Léry (Eure), M. le Dr Hamy en a recueilli plusieurs, qui sont actuellement au Museum. Ce qui établit une certaine concordance avec ce qui s'est pratiqué, plus tard, à l'époque gallo-romaine, par exemple, où la monnaie accompagne toujours le mort dans son tombeau ;

6° Il faut bien reconnaître à ces silex percés une utilité différente des outils, puisque, comme *objets de parure*, leur poids met à néant cette considération ; et, comme outils, on ne les voit bien en place qu'au bord d'un *filet de pêche*. Mais, alors, pourquoi les avoir œuvrés ?

7° La dernière preuve, la moins fondée en apparence, est la plus sérieuse pour moi. Elle repose simplement sur la logique des choses. Après bien des discussions, l'on est arrivé à se mettre d'accord, et à admettre l'industrie du primitif (si peu primitif cependant), représenté par des outils de formes diverses. Eh bien ! remarquez, quand on a dit « Industrie », il faut se résoudre, ne le voudrait-on pas, à dire « Commerce », l'un n'allant pas sans l'autre ; et qui dit « Commerce », dit aussi « argent d'échange ».

Alors ! Où prendre l'argent à l'âge de pierre, si ce n'est dans la pierre elle-même, pourvue de signes conventionnels assurément, mais toujours semblables, ne pouvant pas, par conséquent, être confondue avec les cailloux bruts des chemins. C'est la différence qui existe entre un *disque*, sortant de l'emporte-pièce, avec le même, imagé à l'Hôtel des Monnaies.

J'oubliais aussi de dire que les pièces que l'on rencontre semblent sortir de la main de l'ouvrier ; l'on en prenait donc beaucoup de soin.

MM. Ramond et Atgier prennent la parole à ce sujet.

M. Taté. — Je ne pense pas que nous puissions admettre l'idée de l'utilisation de silex perforés comme ayant servi de monnaie, même à l'époque néolithique.

La monnaie *fiduciaire* comme moyen d'échange ne devait pas venir à l'idée de gens, qui, chasseurs ou même pasteurs si l'on veut, n'avaient que des besoins restreints, et qui pouvaient par leurs propres moyens subvenir à toutes les nécessités de leur existence.

Il est certain que des échanges devaient se faire entre eux, mais tels qu'ils se produisent encore chez les sauvages modernes, où, suivant les régions, les *produits alimentaires* (sel, noix, etc.), les *objets de parures* (verroteries ou étoffes), et les *armes*, sont les principaux moyens d'échange. Nos ancêtres de ces époques reculées devaient eux aussi échanger des venaisons, des objets de

parure et des armes; mais ces objets existaient en nature. Nous ne devons pas, je pense, attribuer notre mentalité à des gens qui n'avaient pas les besoins multiples que nous nous sommes créés par la civilisation, et qui nécessitent, pour être satisfaits, la participation de la production industrielle dans toutes les branches : produits compliqués que nous ne pouvons fabriquer nous-mêmes et que par conséquent nous ne pouvons nous procurer par voie *d'échange direct* : ce qui nous a amené à la création de la *monnaie fiduciaire*. Il me semble qu'au point de vue *historique* les premières monnaies fiduciaires sont postérieures aux premiers âges de l'Egypte.

Dire aussi que ces pierres perforées naturellement, trouvées dans des sablières (non dans des abris, grottes ou foyers), ne pouvaient avoir servi à la confection de colliers (si l'on admet qu'elles ont servi à un usage humain), en leur reprochant leur dimension ou leur poids, c'est a mon humble avis, ne pas compter avec ce que nous voyons encore de nos jours chez des peuplades encore sauvages. Ne trouve-t-on pas des populations où les hommes comme les femmes semblent avoir pris plaisir à se surcharger d'ornements aussi bizarres que lourds ? Quelques-uns au point de ne pouvoir se mouvoir. Le poids et la dimension ne comptent donc pas, lorsqu'il s'agit de parure.

M. A. de Mortillet. — Il est certainement utile de tout recueillir, de tout examiner sans idées préconçues ; mais tout n'est pas bon à conserver. Si nous avons encore bien des choses à découvrir, méfions-nous cependant de nous-même et n'acceptons pas trop facilement, comme des œuvres de l'homme, des pierres cassées et ébréchées par des actions naturelles, si bizarres qu'elles soient. Pour ma part, je ne vois, dans les silex qui nous sont présentés, aucune preuve satisfaisante de l'intervention de l'homme. Les ébréchures que portent quelques-uns d'entre eux peuvent tout naturellement s'expliquer par le choc des cailloux dans les alluvions. Elles ne sont pas suffisantes pour démontrer un travail intentionnel.



Etude sur les « Livres de Beurre » de l'atelier du Grand Pressigny.

Troisième note.

PAR

Le Dr Henri MARTIN (Paris).

Transformation du nucléus en pointe de lance.

Le silex taillé, qui fait l'objet de cette note, est une livre de beurre d'un type particulier, qui mérite une description ; il a été trouvé en surface dans la commune d'Abilly (ateliers du Grand Pressigny) et remonte probablement au néolithique.

Cette pièce est bien un nucléus, car elle a fourni une lame, peut-être même plusieurs; mais une modification l'a transformée en une grande pointe de lance, dont la forme élégante est celle d'un triangle très allongé.

Les bords latéraux sont garnis d'une *ligne sinueuse* très nette, sur laquelle je ne reviendrai pas, l'ayant suffisamment décrite dans mes communications précédentes.

La face supérieure (*Fig.* 7) porte, dans les trois cinquièmes antérieurs, l'empreinte d'une lame qui était primitivement plus longue car elle devait partir de la base ; sur la pièce, elle est raccourcie par un large éclat dont je parlerai plus loin. Les vestiges de cette lame montrent des dents de scie sur les bords ; j'ai déjà insisté sur le rapport intime qui existe entre les *crêtes intercupulaires* du nucléus et la présence de dents sur les lames.

La face postérieure du nucléus (*Fig.* 7 *bis*) est en forme de carène, taillée à grands éclats.

La partie terminale a été cassée par suite d'un choc.

La base offre une particularité des plus remarquables. Au lieu d'être épaisse ou au moins de même proportion que dans les nucléus, elle s'amincit considérablement; ce qui est dû à deux grands éclats qui entament les deux faces du silex.

Ces éclats ont été obtenus par percussion sur la base; ils remontent environ jusqu'aux deux cinquièmes de la longueur totale du nucléus ; en certains endroits, l'amincissement de la région située au-dessus de la base atteint 12 millimètres, tandis que dans les parties massives du nucléus l'épaisseur est de 5 centimètres.

Je pense qu'il faut regarder ce silex comme un nucléus dont la forme primitive élancée a déterminé la transformation. Le grand éclat basilaire de la face supérieure ne peut être attribué à une tentative de dégagement lamellaire ; le coup a emporté une

trop grande épaisseur de substance ; il a même détaché tout le plan de frappe ; ce qui permet de constater que le grand éclat basilaire de la face postérieure a été dégagé le premier.

Ces deux éclats, par leur situation, leur symétrie et leur opposition parfaite, laissent facilement deviner un dispositif pour l'emmanchement; cette grande pointe triangulaire, garnie d'une forte hampe, pouvait faire une arme redoutable.

La même conclusion s'imposera pour les pointes en silex offrant la même particularité, c'est-à-dire un amincissement basilaire résultant de deux éclats opposés.

Mensurations :

Longueur	$19^{cm}8$
Largeur au milieu	$9^{cm}3$
— vers la base	$7^{cm}3$
Epaisseur maxima	5^{cm}
— minima	$1^{cm}2$
Poids	688 grammes

Découverte d'un polissoir au centre d'une station préhistorique à Ocquerre (Seine-et-Marne).

PAR

REYNIER (Lizy-sur-Ourcq).

Ocquerre, petite commune du canton de Lizy-sur-Ourcq, en est à 3 kilomètres, et située sur la rive gauche de la petite rivière l'Ourcq, qui longe entièrement son territoire depuis Lizy jusqu'à Crouy. 8 kilomètres environ méritent l'attention des archéologues; nous y trouvons des vestiges de différentes époques : préhistorique, romain, mérovingien. Ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est un polissoir, trouvé dans un champ en pleine culture. Voici dans quelles circonstances il fut découvert.

M. Lacroix, fermier, étant gêné dans son labour par plusieurs grès les fit dégager et briser. Celui qui nous intéresse, vu la nature du grès et le manque de bons outils, ne put être brisé; alors il fut traîné dans un petit bois où nous l'avons découvert; donc c'est la proximité de ce bois qui l'a préservée d'une destruction certaine.

Ce petit polissoir, avant d'être transporté dans ce bois, se trouvait au centre d'une station préhistorique; même aujourd'hui, il n'en est qu'à une centaine de mètres. Je puis dire qu'avant sa

découverte par moi, il pouvait être transformé en pavés ; mais, en ayant informé M. Lacroix, le propriétaire du champ, et surtout lui ayant fait connaître la valeur scientifique de cette roche, cela évitera sa destruction.

Ce polissoir est un grès des sables moyens, communs à Ocquerre; il mesure $1^{m}30$ de long sur $0^{m}90$ de large, $0^{m}25$ d'épaisseur, et pèse environ 300 kilog. Sa forme est assez curieuse par les nombreux bulbes que l'on y remarque. Cette partie bulbeuse paraît avoir été la plus striée par la charrue. Sur une partie mamelonnée se voit de belles cuvettes, dont quelques-unes, profondes de 1 centimètre sur 20 de large, sont concentriques sur le mamelon : ce qui indique que les polisseurs cherchaient la partie la plus commode pour leur travail.

L'emplacement primitif où était ce polissoir est un petit plateau, en élévation de quelques mètres sur une plaine de 300 hectares et à 500 mètres de l'Ourcq ; le sol, qui compose cette élévation, est un dépôt sableux, appartenant au diluvium ancien qui tranche avec le reste du terrain. C'est bien cette cause géologique et topographique qui a fait désigner ce mamelon pour un emplacement préhistorique ; car, avant la découverte du polissoir, j'avais récolté certaines pièces intéressantes : rabots, tranchets, série de perçoirs. J'ai en outre récolté de nombreux grattoirs et surtout de nombreux percuteurs. Là était bien un emplacement d'une certaine importance ; au centre de cette élévation, on peut voir un endroit, où on remarque sur 8 mètres de long et 7 de large que le terrain est formé de cendres et de charbons : ce qui me paraît bien ancien. Il se pourrait que cet endroit fût l'emplacement d'un foyer.

Dans mes nombreuses recherches sur les rives de la Marne et de l'Ourcq, j'ai souvent constaté que, sur le sol, présentant une certaine élévation et composé de limon plus ou moins sableux, il se trouvait généralement des objets préhistoriques, quoique le sol ne contînt pas de silex. Dans les endroits argileux ou humides, je n'ai que rarement trouvé quelques pièces. Il est un fait certain : c'est que les préhistoriques devaient rechercher les endroits sableux et élevés, car l'eau n'y séjourne pas, tandis que, dans les endroits argileux, le sol est bientôt transformé en boue.

A Ocquerre, non loin de l'emplacement préhistorique, se trouve, un emplacement romain, où on remarque en plusieurs places des petites élévations qui sont l'emplacement des maisons. La charrue retire de ce sol de nombreux débris de tuiles ; et les habitants de cette commune, pour l'empierrement de leurs chemins, retirent de cet endroit des débris de toutes sortes. On y a trouvé plusieurs meules romaines, qui sont actuellement à la maison d'école.

Dans l'ancien cimetière, en faisant les fondations pour la restauration de l'église, on a trouvé un cimetière mérovingien, avec sarcophages en pierre, dans lesquels il y avait des agrafes de manteau et des monnaies romaines. Ces débris sont dans une vitrine. De nos jours, le petit pays d'Ocquerre est une des plus pittoresques communes de la vallée de l'Ourcq. Cette rivière, aux époques préhistoriques, en faisait la richesse des habitants de même à l'époque romaine. Sur la rive droite se trouvent les collines, en partie boisée, de May-en-Multien, où l'on a découvert de nombreux objets préhistoriques.

Dans un bois de ces collines j'ai découvert un intéressant moulin, qui est dans ma collection. C'est un grès martelé tout autour; la surface plate est entièrement polie.

L'éclairage des grottes paléolithiques devant la tradition des monuments anciens.

PAR

Edouard FOURDRIGNIER (Paris).

L'éclairage intérieur des grottes paléolithiques a prêté maintes fois à discussion. On s'explique assez difficilement, en effet, comment ces peintures, ces gravures murales étaient exécutées, surtout qu'elles se rencontrent dans les parties assez profondes, très éloignées des entrées qui nous sont connues, par où actuellement la lumière du jour semble inaccessible.

Ces témoignages d'un art si avancé, pratiqué dans une si haute antiquité, sont assez déconcertants. Ils soulèvent plusieurs questions : sur les motifs qui les ont inspirés et aussi pour savoir comment ces chasseurs de rennes arrivaient à s'éclairer dans ces longues galeries tortueuses, maintenant plongées dans une aussi profonde obscurité.

« Nous avons expérimenté, disent MM. Cartailhac et l'abbé « H. Breuil (1), avec notre éclairage commode et perfectionné, « toutes les difficultés qu'ils ont dû surmonter pour créer, pour « produire, avec des moyens aussi frustes, ce qui nous a coûté « tant de peine à reproduire simplement en petit..... »

Or, il y a loin aujourd'hui de ce qu'écrivait en 1881 M. Edouard Harlé, à propos de la grotte d'Altamira, dont les gravures étaient

(1) E. Cartailhac et l'abbé H. Breuil. — *Les peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes* : *Altamira* — Extrait de l'*Anthr.*, tome XV, 1904, page 643.

considérées comme « datant d'une époque où l'éclairage était très « perfectionné (1) ».

Mais nous sommes d'accord avec M. Emile Rivière quand, à propos de la grotte de la Mouthe, il disait : « Je comprends très « bien que toute découverte nouvelle demande, pour être acceptée, « à être discutée scientifiquement et sérieusement... » (2). C'est à ce propos, et bien que nous n'ayons fait aucune découverte, que nous désirons présenter quelques observations qui nous ont été suggérées par l'éclairage de certains monuments anciens.

Peut-être possédons-nous là divers éléments pouvant aider à résoudre ce problème assez mystérieux de l'éclairage des grottes paléolithiques.

* * *

Différents textes du poète Fortunat, relatifs aux monuments religieux du VIe siècle et la description de certains détails concernant leurs agencements intérieurs, ont éveillé notre attention sur un mode particulier d'éclairage, par la lumière directe du jour, qui s'était certainement conservé par tradition et devait avoir une origine fort ancienne.

Ainsi, d'après Fortunat (3), à la cathédrale de Nantes; il y avait au centre une tour, carrée en bas, ronde en haut, avec des plaques d'étain, la lumière du soleil était renvoyée *comme du lait* ; le jour était *emprisonné* par l'étain. Puis le poète ajoute encore : *le monde a la nuit*, *l'Eglise a le jour*.

Pour l'église de Verdun (4), c'est la lumière artificielle, qui remplace le jour après le soleil. Ce n'était pas la lumière des lampes (*lucerna*), mais un éclairage par la lumière directe, renvoyée avec art, l'expression *arte* est très positive. A Saint-Vincent de Bordeaux (5) où, il y avait aussi des plaques d'étain, ce sont des Verrières qui conservent la lumière passée à l'intérieur.

Il paraît évident, d'après ces passages de Fortunat, que si cet éclairage particulier ne provenait ni de lampes, ni d'un foyer lumineux artificiel d'aucune sorte, ce ne pouvait être alors que la lumière naturelle, que l'on employait en la dirigeant avec des réflecteurs qui la renvoyaient à l'intérieur de l'édifice.

(1) Edouard Harlé. *La grotte d'Altamira — Mat. pour l'hist. prim. et natur. de l'Homme*, Tome XII, 1881, page 282.... — « Sont fort récentes..... *Il semble probable qu'elles ont été faites de* 1875 *à* 1879 ! ! ! » ; mais n'insistons pas.

(2) Emile Rivière. *La grotte de la Mouthe*. — (Extr. des *Bullet. de la Société d'Anthr.*, 1897, fasc. 4, page 313.

(3) Fortunat, *traduction Nisard*. Livre III, poème 7.

(4) *Op. cit.*, Livre III, poème 23.

(5) *Op. cit.* Livre I, poème 8.

*
* *

Un éclairage de ce genre, mais bien plus récent, puisque nous l'avons vu il y a quelques années, va nous édifier sur les dispositions que devaient avoir les églises mérovingiennes et sur l'intensité lumineuse que l'on pouvait obtenir, bien supérieure à celle que pouvaient donner les lampes d'alors.

L'établissement que nous avons visité est situé près de Châlons-sur-Marne, au Petit-Fagnières. Il comprend d'immenses caves, que fit creuser dans le sol crayeux de la montagne, pour son commerce de vins, M. Jacquesson. Ces caves se composaient de 250 galeries souterraines, d'un développement total de plus de 10 kilomètres, éclairées par 90 réflecteurs, placés aux deux extrémités des galeries. Douze tronçons de chemin de fer, de près de 2 kilomètres y étaient établis avec des voies pour les chevaux et les voitures. Un nombreux personnel y travaillait, pendant la durée du jour, sans aucun autre éclairage. C'est dire combien cette lumière savamment ménagée était puissante.

Or, ces 90 réflecteurs se composaient de grandes surfaces lamées de fer blanc, inclinées à 45°, sur lesquelles la lumière du jour arrivait, provenant de puits forés à pic sur la hauteur. C'est renvoyée alors horizontalement dans les galeries, qu'elle éclairait parfaitement les moindres recoins de ces 10 kilomètres, même d'une façon assez suffisante quand le jour était sombre.

D'autres établissements, que nous pourrions citer, possèdent également, comme éclairage, des dispositions semblables. Ainsi, à Reims, les célèbres caves Pommery que beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de visiter.

*
* *

Par ce qui précède, nous pouvons déjà remarquer que ces réflecteurs à plaques de fer blanc des caves chalonnaises font songer aux lames d'étain des faîtes ou des clochers mérovingiens, qui renvoyaient la lumière avec art (*arte*), *comme du lait.*

Il ne peut être ici question de la propagation du son des cloches, car à cette époque cet usage n'existait pas encore.

Tout paraît donc indiquer que ces plaques d'étain servaient bien à réfléchir la lumière à l'intérieur des églises. Elle arrivait du haut, tombant sur un dallage clair et poli qui formait réflecteur et la renvoyait alors dans les parties hautes.

Pour répondre à une autre interprétation du texte de Fortunat, où l'on considère ces lames d'étain comme étant plutôt là pour protéger les charpentes en bois, s'il est fort probable qu'il en

existait aussi, celles qui nous occupent n'avaient pas le même but et ne pouvaient appartenir aux toitures. Car, en effet, comme on les apercevait en étant à l'intérieur, au rez-de-chaussée, il paraît difficile d'admettre, qu'en regardant de là en haut, on ait pu voir ce qui se trouvait sur les toits.

Cette lumière prise à une certaine élévation, quand le soleil, quoique à son déclin, pouvait encore y darder ses rayons, était autrement vive que la lumière reçue dans les parties plus basses, où déjà pour elles le soleil était couché et où le jour commençait à baisser. C'est ce qui se produit et que nous connaissons bien dans les maisons ayant plusieurs étages.

On trouve là l'explication de ce que rapporte Fortunat, à propos de Saint-Martin de Tours (1), et pour d'autres intérieurs d'églises, où, dit-il, on voyait clair la nuit, à penser que les personnages *étaient animés* et *ressortaient comme hors des murs*.

Ces effets d'optique se comprennent très bien : ils sont fort simples. Leur explication a un vif intérêt pour nous, car elle paraît se rapporter, sous certains aspects, à l'éclairage des grottes paléolithiques.

*
* *

Voyons maintenant ce qui se passe dans une salle où l'on fait des projections lumineuses. Tant que l'appareil fonctionne en chambre noire, à l'abri de toute lumière, les images sont très distinctes. Mais qu'une porte s'ouvre et laisse passer un rayon indiscret, la projection semble s'effacer et l'image se voit à peine. Pourtant il est bien à remarquer que l'intensité lumineuse de la lanterne n'a pas varié.

Ce que nous venons de voir se passe presque exactement, dans la cabane d'un bûcheron, où le foyer est au centre et où la fumée sort par une ouverture dans le haut. Quand la porte de la cabane est close, l'endroit le mieux éclairé est sous l'ouverture du toit, d'où la lumière tombe. Au déclin du jour, ou même pendant le temps sombre d'un orage, à cet endroit on peut y lire très facilement. Mais, si soudain la cloison qui sert de porte se relève, quand le jour rentre, une obscurité apparente se produit et une lecture serait difficile.

Nous n'avons pas à insister sur ce qui est bien connu pour les chambres noires ; mais, comme les huttes, les cabanes sont bien les premières constructions imaginées par l'homme, cette comparaison avec nos appareils si perfectionnés est édifiante ; car, en somme, les jeux de la lumière de changent pas.

(1) *Op. cit.*, Livre X, poème 6.

Les peuples primitifs n'ont pas été sans faire ces observations. Sans savoir les expliquer, peut-être même pour eux y voyaient-ils un prodige. Les faits d'optique ont eu quelquefois une portée considérable. Certaines visions étranges, certaines apparitions, affirmées par tout un peuple, malgré leur impossibilité matérielle, n'ont pas eu d'autre source. Ainsi Josué qui, devant tout Israël, arrête le soleil ; Constantin, avec toute son armée, qui voit dans le ciel le *labarum*, sont bien des exemples historiques.

La fantasmagorie de tout temps a été d'autant plus troublante, pour l'imagination, qu'elle s'adressait à des intelligences plus simples. Rien donc de surprenant que les religions s'en soient emparées et les prêtres s'en soient servis pour rendre plus mystérieuses les cérémonies d'un culte.

Les prêtres égyptiens, d'après un fragment de Damascius cité par Photius, pratiquaient un genre de projections : c'était un de leurs moyens de faire croire qu'ils évoquaient les morts. Pythagore, cité par Plutarque, fait même remarquer, à ce propos, que les ombres des morts ne clignaient pas les yeux ! Or le philosophe de Samos avait été étudier les sciences en Egypte au VIe siècle avant notre ère ! Les personnages des églises de Fortunat, qui étaient *animés et ressortaient comme hors des murs*, n'étaient sans doute pas autre chose que l'effet d'un éclairage habile des peintures murales.

S'il est exact que toutes ces étonnantes figures d'animaux des grottes quaternaires, comme plusieurs l'affirment, aient eu un but religieux, peut-être qu'eux aussi, ces chasseurs de rennes si devanciers en art, éclairaient-ils leurs sujets par les mêmes moyens. Car il ne faut pas seulement songer à la manière de faire voir ces représentations quand avaient lieu les visites, mais surtout comment ils ont pu arriver à leur exécution, faire le choix d'un emplacement propice. Une lumière assez puissante était nécessaire : on ne travaille pas ainsi dans les ténèbres, pour laisser ensuite de telles œuvres à jamais dans une nuit profonde.

* * *

Voyons donc encore ce qui se passait dans les édifices mérovingiens du VIe siècle ; peut-être y trouverons-nous quelques nouveaux jalons pour nous guider.

Ce qui est à remarquer et à retenir, c'est que la lumière du jour provenait du haut, réfléchie par les lames d'étain qui la renvoyaient dans le bas.

Une surface claire, tel qu'un dallage en marbre blanc, la recevait et la retournait alors dans les parties hautes, c'est-à-dire sur

les plafonds et sur les murs d'à côté. La place des peintures était donc bien indiquée, puisque c'était là qu'elles pouvaient être le plus visibles.

Cet éclairage offrait, pour l'exécution de ces œuvres, un autre avantage que celui produit par des lampes. Déjà il s'épandait plus régulièrement sur une surface plus étendue. Puis, il évitait l'entretien de luminaires, des recherches pour les placer à propos. Enfin, on écartait les inconvénients de la fumée pouvant détériorer l'œuvre et même laisser des traces inévitables.

D'autre part, la fulguration des luminaires donne rarement une lumière blanche. Dans ces conditions des peintures polychromes, faites sur place, à la manière des fresques, révèlent toujours quelques anomalies de couleurs, quand ces œuvres sont regardées sous la lumière du jour. C'est ce qui ne se remarque pas pour celles de cette époque, assez rares, il est vrai, qui nous sont parvenues, les mosaïques de Ravennes, par exemple. Aucune trace de noir de fumée ne se révèle sur les plafonds décorés du VI[e] siècle, pas plus du reste que dans les grottes de la Dordogne : ce qui tendrait à prouver que la lumière du jour était seule employée.

Placés à l'intérieur, dans les parties les plus sombres de l'édifice, les fidèles se trouvaient dans d'excellentes conditions pour contempler les sujets religieux livrés à leurs méditations. A la tombée du jour, quand ces scènes de piété restaient seules éclairées, quand les saints personnages semblaient, comme animés, ressortir hors des murs, l'effet devait être saisissant pour ces hommes simples, quand déjà leur foi vive était exaltée par les exhortations du prêtre et les chants graves de la liturgie.

Peut-être pourrait-on considérer, comme une vague survivance des dispositions particulières de l'éclairage des églises du VI[e] siècle, dans cette partie centrale de la nef inoccupée par les fidèles : car c'est là que, venant du faîte, la lumière pouvait se réfléchir dans les parties hautes. De nos jours, cette partie du sol, le transept, est souvent indiqué par des dalles en marbre blanc. Mais, quoiqu'il en soit, il est certain qu'actuellement c'est pour faciliter la circulation que ce passage est laissé libre. Autrefois, dans l'intérieur des églises, il n'y avait aucun siège, disposés comme nous voyons aujourd'hui les bancs et les chaises, aménagement assez récent.

Dans l'antiquité, surtout dans les contrées où la lumière du jour possède une intensité tout autre que dans notre Occident, c'était son emploi exclusif, dirigé discrètement, sur lequel on comptait pour l'éclairage intérieur des monuments.

Dans plusieurs temples souterrains d'Egypte, comme celui

d'Ipsamboul, construit en Nubie par le grand Ramsès II à la déesse Hathor; puis aussi dans d'autres de l'Inde, du Cambodge, les dimensions y sont tellement colossales, qu'il est difficile d'admettre qu'un éclairage factice par des lampadaires ait été suffisant pour ces immenses intérieurs.

La lumière du jour arrivait horizontalement, par l'unique entrée et s'épandait dans les parties hautes les plus profondes, réfléchie par un dallage clair et poli.

Ce qui le prouve; c'est que dans ces intérieurs, les décorations abondent sur les voûtes et qu'elles n'auraient pu devenir visibles sans la puissante lumière du jour.

Dans les palais assyriens, qui ont aussi de vastes proportions, il n'y avait pas de fenêtres proprement dites. La lumière pénétrait dans l'épaisseur des voûtes par des ouvertures ménagées, où l'on plaçait des tuyaux en terre cuite qui passaient par le toit. En même temps qu'ils amenaient la lumière, ils conservaient une température plus fraîche à l'intérieur. C'est ainsi qu'encore éclairés à la manière de nos projections dans la chambre noire, tous ces innombrables bas-reliefs polychromes devenaient saisissants sous une lumière également répandue; ce que l'on n'aurait pu obtenir par l'éclairage factice de torches ou de lampes. Les ombres, en effet, des parties en relief se seraient heurtées, détruisant l'harmonie de ces scènes; puis, la polychromie aurait été modifié par la fulguration de cette lumière si différente de celle du jour.

Deux petits modèles en terre cuite, provenant de Chypre, représentant des habitations pendant l'occupation assyrienne de vers le VIIIe siècle avant notre ère (Musée du Louvre, Salle A — *origines comparées*, n°s 52 et 53), peuvent nous donner une idée suffisante de ce qu'était alors l'éclairage des palais et des maisons dans cette partie de l'Orient.

Nous devons également nous souvenir que, dans les trésors mycéniens, dont l'intérieur rappelle celui des huttes, c'est aussi par une ouverture dans le haut du faîte que venait la lumière. La seule porte qui existait dans le bas était fermée; c'était encore le même éclairage que dans une chambre noire.

Du reste, les Anciens connaissaient si bien les différents effets de la lumière du jour qui nous échappent maintenant, tant nous sommes habitués à notre éclairage factice moderne, qu'ils avaient su en tirer parti pour leurs observations astronomiques.

Sans pouvoir se rendre compte scientifiquement, comme nous pouvons le faire aujourd'hui, de ce qui se passait, ils n'ignoraient pas que des rayons lumineux arrivant en sens contraire nuisaient à la visibilité de l'objet éclairé. C'est ce que les physiciens nous

expliquent aussi bien pour l'optique que pour la chaleur, l'électricité, l'acoustique et la mécanique : quand deux zones d'ondulations ou de forces s'opposent et se contrarient, elles produisent *l'inertie*. D'où, dans un sens général, plus de perceptions possibles : principe auquel on devrait plus souvent songer dans l'installation de nos musées !

C'est se basant sur ce qu'ils avaient remarqué que les Anciens, afin de s'isoler de tout rayon, descendaient dans des puits pour étudier les astres. On sait en effet que, dans ces conditions, quand le puits est assez profond, même en plein jour, du fond, on distingue facilement les étoiles.

Aristote avait remarqué qu'un observateur qui abrite ses yeux avec sa main ou qui regarde dans un tube voit de plus loin « comme ceux, dit-il, qui observent les astres en descendant « quelquefois dans des souterrains ou dans des puits » (1).

Les Chaldéens, qui eurent de tout temps une si grande réputation pour leurs connaissances astronomiques, ne pouvaient ignorer l'usage du puits astronomique. Ces immenses tours à plusieurs étages, la *ziggurrat* de Khorsabad, puis celle de Nimroud qu'avait visitées Hérodote au ve siècle, à Babylone, étaient peut-être des observatoires astronomiques où les prêtres chaldéens s'isolaient, comme dans un puits, pour faire leurs études.

Tout cet ensemble de faits est à considérer pour se convaincre que dans l'antiquité, on savait se servir et ménager les effets de la lumière directe du jour, avec un à propos tel qu'il indique par lui-même une très longue pratique.

Bien des faits, qui nous paraissent aujourd'hui simples, trop simples même, furent autrefois des découvertes qui, selon les connaissances acquises, eurent parfois une portée considérable.

Il faut encore songer que si, dans les monuments, leur éclairage intérieur devait être une préoccupation constante, son utilisation rationnelle n'a pu s'acquérir qu'à la suite de très nombreuses observations.

*
* *

Pour la plupart de ces intérieurs de monuments souterrains, ce qui est à considérer : c'est que, généralement, ce sont les parties hautes, les voûtes, les plafonds qui supportent une ornementation importante. Or, fait à remarquer comme curieuse coïncidence, c'est que, dans les grottes pyrénéennes et de la Vézère, les peintures, les incisés d'animaux sont également dans les

(1). A. T. Vercoutre. — *Le puits des anciens astronomes*. Extrait de la *Rev. Sc.* du 26 déc. 1903. — Toute cette remarquable étude où nous avons puisé ces renseignements serait à citer, tant elle offre d'intérêt pour cette question d'optique.

parties hautes. Il semble donc rationnel que, pour rendre visibles ces représentations, le même genre d'éclairage était employé.

La découverte de ces grottes est encore bien récente pour que toutes les observations qu'elles comportent aient dit leur dernier mot. Malgré l'intuition et les soins exceptionnels qui ont été apportés dans les explorations, n'est-il pas à se souvenir de ce qui s'est passé après leurs premières visites en 1881, où ceux qui ne croyaient pas alors sont maintenant les apôtres les plus militants?

Aussi, quoique déjà plusieurs ouvertures, excavations naturelles ou autres, aient été remarquées dans les hauteurs, peut-être y en a-t-il encore d'autres ignorées, faisant autrefois communiquer la surface de la montagne avec les galeries souterraines. Des mouvements du sol ont pu même se produire, rapprocher les roches, et par des affaissements fermer ces ouvertures.

D'autres dégagements, d'autres entrées devaient encore exister ; car il n'est pas absolument prouvé que celles qui nous sont connues étaient bien les seules dont se servaient les troglodytes.

Un tel fait nouveau se révélant pourrait bientôt édifier sur l'éclairage aujourd'hui si mystérieux de ces intérieurs.

Certainement que quelques rares récipients, retrouvés dans ces grottes, sont considérés comme étant des lampes quaternaires. La silhouette d'un animal qui pare l'un deux est tout au moins assez significative. Mais ce n'est pas avec de tels engins lumineux qu'une imagerie, ayant les dimensions que nous connaissons, pouvait être bien visible.

Mais il y a plus encore; il faut songer comment ces figurations étaient faites, étaient placées.

« En réalité, écrivent L. Cartailhac et H. Breuil (1), la « grande convexité de ces bosses nuit beaucoup à l'effet d'en- « semble et même à l'intelligibilité de ces animaux, puisqu'on « ne peut voir qu'un côté de ces bosses à la fois..... Une pro- « jection permet seule de saisir l'ensemble. »

Les aspérités de la roche utilisée, comme on le voit, tout en un mot contribuait pour rendre difficile un éclairage au moyen de lampes, et de quelles lampes encore! Même répartis en grand nombre, semblables luminaires ne pouvaient être que d'un secours peu suffisant. Puis il y avait la fumée ; des traces en seraient restées, même si les parties noircies étaient tombées à la longue. Or il est prouvé maintenant que jamais pareilles éro-

(1) *Op. laud.*, page 641. *Altamira.*

sions n'ont pu exister, pas plus qu'aucun indice ne révèle l'emploi des lampes.

D'ailleurs peut-on affirmer que, soudain, ces grottes ont été abandonnées, si tôt le départ ou la disparition du dernier chasseur de rennes? Sous bien d'autres rapports encore, c'est ce que nous ignorons.

Ce que nous savons encore, c'est qu'actuellement, à la grotte de Marsoulas (1), dans certains endroits, *on touche de la tête à la voûte oblique*. Ce qui permet de croire que le sol était *sensiblement plus bas* lorsque l'artiste a tracé ces images. *Seules des fouilles bien conduites permettront de fixer ce point.* Le dernier mot n'est donc pas encore dit ; or un sol plus bas pouvait faciliter l'arrivée de la lumière du jour, faciliter sa direction. Tout est là.

*
* *

On a voulu également supposer une disposition particulière de l'œil pour ces troglodytes, leur permettant, avec l'habitude, de voir tout autrement que nous dans les ténèbres.

L'expérience si douloureuse d'un tel genre de vie, que viennent de faire de malheureux mineurs, habitués cependant, par leur métier, à une autre lumière que celle du jour, d'autres faits du même genre, ne sont pas bien concluants pour accepter cette hypothèse.

Les lois physiologiques semblent s'y opposer. Il est reconnu qu'à la longue les organes, qui ne fonctionnent pas selon la nature, s'atrophient et plus particulièrement le sens de la vue.

Puis ce qui déroute encore, c'est cette polychromie, ajoutée au tracé de ces animaux. Pourquoi ces colorations, si on ne pouvait les distinguer? Puis reste leur exécution sur place, comment y est-on arrivé? La lumière du jour, amenée au moyen de dispositions qui nous sont encore mystérieuses, a pu seule rendre possibles de semblables résultats.

*
* *

Nous connaissons d'autres souterrains, bien plus récents il est vrai, pour lesquels longtemps on a ignoré que la lumière du jour pouvait y pénétrer. Le hasard a fait découvrir une ouverture, une communication avec la surface du sol ; et alors on a compris que l'éclairage qui en provenait était bien autre que celui des torches et des lampes.

Nous pouvons citer, comme les ayant visités, les souterrains si

(1) *Anthropologie*, n°s 4 et 5, 1905, page 440. [*La grotte de Marsoulas*].

remarquables de Naours, près d'Amiens. Ce sont de très anciennes carrières, remontant peut-être au delà de l'époque romaine, qui ont surtout servi de refuges à la Guerre de Cent ans et pendant les troubles qui ont suivi. C'est comme une petite ville ayant vingt-six rues, qui se relient avec plus de deux cent cinquante chambres taillées dans le roc, ayant servi d'habitation. Le développement de cet ensemble comprend près d'un kilomètre (1). Plusieurs puits presque à pic y ont été découverts; la lumière y arrive perpendiculairement et autrefois elle était utilisée.

Dans les célèbres grottes de Han, en Belgique, quoiqu'étant des souterrains naturels, diverses ouvertures ont été retrouvées dans le haut. Il en a été de même dans la grotte de Banges, située près d'Aix-les-Bains.

Dans plusieurs souterrains refuges, longs de plusieurs centaines de mètres, que nous avons explorés dans la Marne, notamment à Jonchery-sur-Suippes, où le sol était en contrebas du lit de la rivière, preuve de l'ancienneté de ces hypogées, là encore nous avons pu découvrir deux ouvertures, obstruées depuis longtemps, par lesquelles la lumière du jour pouvait arriver par le haut.

Enfin, peu éloignés de Paris, à Limay près Mantes, il existe, aux Célestins, plusieurs souterrains fort anciens qui ont été utilisés pour capter des sources. Ils ont plusieurs centaines de mètres avec des galeries tournantes, à angles assez bien définis. Or, de distance en distance, dans le haut, il y a des ouvertures qui datent de longtemps, par où la lumière tombe assez suffisante pour que nous ayons pu, sans presque nous servir de notre bougie, relever des mensurations et des angles pour en faire le plan.

Tout cet ensemble d'observations et de faits très positifs paraissent assez concluants pour que l'on puisse admettre qu'il a dû en être de même pour l'éclairage intérieur des grottes pyrénéennes et de la Dordogne. C'est bien la lumière directe du jour qui a dû y être employée, avec certaines dispositions spéciales, réfléchissant les rayons lumineux dans différents sens, soit de bas en haut, soit sur les côtés, diagonalement peut-être.

Trop de traditions se sont conservées, comme le patrimoine d'origines très lointaines, pour que nous n'ayons pas à y prêter une sérieuse attention.

Nous attendons bientôt le fait nouveau, la reconnaissance d'une

(1) Danicourt. — *Les souterrains refuges de Naours*. Abbeville, 1889. — Alfred Julia. *Naours*. Péronne, 1892.

ouverture aujourd'hui ignorée, par où descendra la lumière du jour pour rendre à la vie cet art si déconcertant, témoin de l'aurore de l'Humanité.

Pour nous aussi, la lumière sera faite.



La station à industrie proto-chelléenne des Casseaux (Seine-et-Oise).

PAR

Auguste MALLET (La Roche, par Palaiseau).

Depuis 1902, je me livre à la recherche de l'industrie paléolitique des grès de Fontainebleau, qui n'avait pas encore été signalée. J'ai commencé de publier, dans la revue l'*Homme préhistorique*, l'étude analytique de nombreux instruments extraits du sol. J'aurais désiré de continuer mon labeur silencieusement encore ; mais la présence de maraudeurs, qui gravitent autour de mes recherches, ne me le permet pas.

Dès le début de mes récoltes, à Palaiseau-Villebon (1), j'ai été frappé par la forme grossière ou archaïque de certains instruments, et par la présence de types que je n'étais pas accoutumé de rencontrer dans les stations des régions à silex. Cette constatation avait été faite déjà par les savants palethnologues qui ont étudié la station néolithique de la Vignette (2).

Lorsque, quelques mois plus tard, des fouilles opérées dans un de mes champs me faisaient découvrir l'industrie beaucoup plus grossière et plus archaïque de La Roche (3), je compris que l'industrie des grès de Fontainebleau avait subi son évolution propre.

Mes recherches ultérieures ont confirmé pleinement cette impression. Toutefois, le point de départ de cette industrie m'échappait. J'estimais, non sans raison, que l'industrie, si grossière et si primitive de La Roche, devait être précédée d'une industrie plus primitive encore.

Topographie. — Au printemps 1905, un défonçage profond de terrain me la fit découvrir, à mi-côte, à quelques centaines de mètres de la Roche, auprès du hameau des Casseaux, même commune de Villebon, Seine-et-Oise. La station est située presqu'au

(1) *L'Homme préhistorique*, 1904, p. 65.
(2) *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 1897, p. 208.
(3) *L'Homme prehistorique*, 1904, p. 137.

sommet de la butte qui précède la ferme des Casseaux, immédiatement à gauche de la route en venant de La Roche. Les champs qui la limitent sensiblement appartiennent à M. Bitrou et à M. Petit, cultivateurs. Ils sont inscrits au cadastre sous les nos 430p et 431p. Cette station, située à une altitude de 22 mètres au-dessus de l'Yvette, fait face au Nord. J'ai pu, cet hiver, suivre attentivement le défonçage et l'épierrement d'un de ces champs, grâce à la complaisance de deux ouvriers, dont l'un a fait les fouilles de la station de La Roche.

Géologie. — Un examen sérieux du gisement s'impose. La coupe ci-dessous (*Fig.* 1) nous le facilitera.

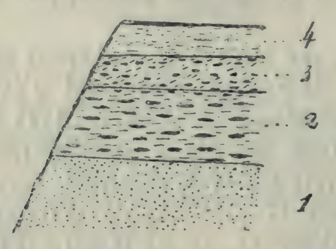


Fig. 1.— Coupe du gisement des Casseaux (Seine-et-Oise).—*Légende* : 1. Sable de Fontainebleau, argilo-siliceux dans sa partie supérieure. — 2. Argile à meulières supérieures = 0m50 à 1m. — 3. Limon des plateaux, avec meulières de plus faibles dimensions, naturelles ou fragmentées = 0m35 à 0m40. — 4. Quaternaire moderne = 0m35 à 0m50 ; 1m00 un peu plus loin.

Les roches que l'on rencontre dans les sables de Fontainebleau n'ayant fourni aucun apport à l'industrie de la station, nous éliminerons ce dépôt du miocène inférieur.

Nous nous appesentirons, en revanche, sur la période de formation des argiles à meulières, dont la roche a servi d'une façon toute exclusive à l'industrie que nous signalons aux Casseaux.

Nous n'avons pas à nous arrêter à la cause probable, geysérienne ou autre, à laquelle nous devons la formation des argiles à meulières et la décalcification des bancs de calcaire de la Beauce et de la Brie. Un fait reste acquis pour moi, qui ai minutieusement exploré le calcaire de Beauce, et qui en ai levé de nombreuses coupes : la désagrégation de ce calcaire, c'est-à-dire sa décalcification continue progressivement sous nos yeux, mettant à nu les formations siliceuses, les argiles et les sables qui s'y trouvent encastrés. Ces formations silcieuses constitueront ultérieurement de véritables meulières, à structure caverneuse ou d'aspect carié (1).

(1) St. Meunier. — *La géologie générale*, p. 190.

Il ne faut pas rechercher, dans une période très reculée, la cause initiale d'une action géologique qui se continue de nos jours. La plus part des géologues, du reste, sont d'accord sur ce point : les argiles à meulières constituent une formation tertiaire, d'une période rapprochée des temps actuels (1).

Durant le pliocène, les argiles à meulières émergèrent à une altitude assez grande, et elles formèrent une plaine assez uniforme, dans les environs de Paris, pour qu'aucun dépôt d'origine aqueuse ne soit venu les couvrir ; en d'autres termes, il n'existe aucun dépôt pliocène dans les environs de Paris (2). Pendant cette période, les meulières affleurèrent partout; et, lorsqu'elle parut dans notre région, elles furent à la portée de l'ancêtre immédiat de celui qui laissera, dans les couches du pléistocène, les preuves incontestées de son existence.

Vers la fin du pliocène inférieur, et durant le pliocène moyen, une période glaciaire élimina la flore et la faune subtropicales; et celles-ci firent place à une flore et à une faune d'un climat méditerranéen. Ce climat fut doux et humide; et il continua de rester sensiblement tel dans notre région, jusqu'à la fin de l'époque chelléenne, ainsi qu'en témoigne la flore de la Celle-sous-Moret. C'est au début de cette période que la race, qui devint celle de Chelles, si elle ne fut la même, s'implanta dans notre région, et y évolua régulièrement et lentement dans le même milieu ambiant. Et cette assertion n'a rien de contraire aux données de l'évolution, puisque, dans des périodes consécutives nettement distinctes, les espèces mêmes se différencient par des caractères souvent insignifiants (3).

Maintenant que j'ai exposé pour quelles causes la race ancestrale, qui fut ou devint celle de Chelles, a pu s'implanter, dès le pliocène supérieur, sur un sol qui s'érodait pour devenir celui du bassin parisien, je dirai que si cet ancêtre exista réellement, et dans les conditions que je viens d'exposer, il a dû, nécessairement, laisser en place des traces de son industrie, toute grossière et primitive qu'elle put être. Moins le sol a été remué, plus nous pouvons espérer de les rencontrer en place, intactes et nombreuses; et c'est sur les plateaux et dans les petites vallées que nous devons surtout porter nos recherches. En effet, ainsi que le remarque judicieusement notre collègue, M. Courty, après M. Stanislas Meunier, « les vallées ont été soumises à des régimes différents. A côté des creusements, il y a eu des rem-

(1) *Id.*, p. 248.
(2) Stanislas MEUNIER. — *Géologie appliquée*, p. 92.
(3) Albert GAUDRY. — *Les ancêtres de nos animaux*, p. 147.

plissages, et, à côté des alluvions modernes, il y a eu des alluvions anciennes.

« Le régime des grands fleuves, telle que la Seine, quoique n'ayant jamais été torrentiel, a cependant été modifié bien des fois. »

Notre savant collègue ajoute, et je partage pleinement son avis : « C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons chercher que dans les petites vallées les industries qui ont suivi immédiatement l'époque tertiaire, et qui forment la liaison naturelle avec le Chelléen » (1).

J'ai indiqué plus haut pour quelles raisons ces industries ont pu s'implanter, dès la fin du pliocène, sur le sol émergé de la région parisienne.

Je vais passer, à présent, à l'examen de la couche n° 3, celle dans laquelle j'ai récolté mes instruments. Elle offre une épaisseur de 0m35 à 0m40. Au premier aspect, on la confondrait, volontiers, avec la couche sous-jacente des argiles à meulières, à laquelle elle se mélange à son point de contact ; mais, on reconnaît bientôt que les argiles y sont plus brunes, et de couleur plus uniforme ; et, aussi, qu'elles sont plus sableuses. Ce sont les points différentiels. Quant aux concrétions ferro-manganésifères que nous y rencontrons, elles n'ont pas lieu de nous surprendre : elles sont, pour ainsi dire, caractéristiques du limon des plateaux. On récolte, en outre, à Orsay et à Palaiseau, des grès manganésifères; et, dans les argiles à meulières qui couronnent le plateau au-dessus de notre station, on peut récolter parfois des meulières partiellement recouvertes de ferro-manganèse. La couche archéologique contient des meulières identiques à celles de la couche sous-jacente, mais de moindre volume ou fragmentées. Les ouvriers les désignent sous le nom de Caillasses. Nous rencontrons cette couche partout au-dessus des meulières, par places ou par îlots, comme les meulières elles-mêmes. Cette couche, désignée sous le nom de limon des plateaux, se relie donc intimement ici à la présence des meulières. « Ce terrain existe dans Seine-et-Oise, où il est toutefois plus restreint que dans Seine-et-Marne, dit M. Stanislas Meunier. C'est surtout au-dessus des meulières supérieures qu'il s'étend avec le plus de continuité. »

« Nous rangeons, dit-il, le limon des plateaux parmi les dépôts quaternaires. Telle est aussi l'opinion d'un très grand nombre de géologues. Pourtant, M. Elie de Beaumont le considérait comme pliocène. De fait, il est peut-être antérieur au

(1) *L'Homme préhistorique*, 1905, p. 259.

diluvium gris; mais sa formation pourrait bien se continuer sous nos yeux ».

Ainsi, selon l'éminent professeur du Muséum (1), ce dépôt serait quaternaire, mais sous cette réserve très nette qu'il a pu commencer de se former dès le pliocène, et qu'il continue peut-être de se former sous nos yeux. En d'autres termes, tous les limons des plateaux ne seraient peut-être pas une formation géologique de la même période. La marge est très large, on le voit. En ce qui concerne le limon des Casseaux, nous allons tâcher de préciser.

1° Dans toutes les couches sédimentaires superposées, il se forme une ligne de contact, où les deux formations de périodes différentes se mélangent. La couche des Caillasses, naturelles ou travaillées, dépasse légèrement cette ligne par places ; et les caillasses se trouvent, alors, empâtées dans l'argile à meulières, dont elles conservent la coloration après lavage.

Il nous faut donc admettre que ces caillasses gisaient encore dans la couche superficielle des argiles à meulières, lorsque notre ancêtre les a fait servir à son usage. Cette couche aurait été éliminée postérieurement, et remplacée par le limon des plateaux.

Comme il n'y a pas eu transport ou déplacement des caillasses, puisqu'elles conservent leurs angles vifs, et qu'elles restent engagées dans l'argile à meulières inférieurement, ni apport de roches étrangères, il faut admettre la formation sur place de la couche de remplissage.

Cette formation est, dès lors, l'œuvre lente des eaux sauvages, qui, durant l'érosion de la vallée, ont dilué et entraîné les argiles à meulières primitivement fixées, laissant les caillasses en place, et laissant aussi les grains de sable s'accumuler parmi de nouvelles argiles remaniées et entraînées dans la déclivité de la pente (2). Mais cette cause modificatrice de la constitution du sol superficiel ne fut pas la seule. Durant le pliocène supérieur et durant le quaternaire inférieur, longue période pendant laquelle notre couche émergea ; celle-ci eut à subir l'action de la sédimentation éolienne, à laquelle nous devons le limon du plateau immédiatement contigu de Villejust, qui recouvre ou qui englobe, à Villejust et à Villarceau, une industrie de même période que celle des Casseaux.

2° Comme notre industrie est antérieure à la formation du limon local des plateaux, en attribuant à celui-ci la place strati-

(1) St-Meunier, *Géologie des environs de Paris*, p. 413-414.
(2) St-Meunier, *La Géologie générale*, p. 218.

graphique qu'il occupe dans la géologie des environs de Paris du savant professeur, il faut nécessairement, ou que notre industrie soit d'une période synchronique de la formation du diluvium ou du lœss, ou qu'elle lui soit antérieure, c'est-à-dire de la fin du pliocène.

La démonstration la plus convaincante serait, sans aucun doute, que notre couche archéologique fût surmontée du diluvium. Mais les phénomènes géologiques multiples auxquels nous devons ce diluvium eussent bouleversé nos caillasses; et l'industrie que je signale eut été mêlée à une industrie quaternaire plus nouvelle.

3° Pour que notre industrie fût contemporaine du chelléen, ou lui fut postérieure, il faudrait admettre une récurrence industrielle absolument inexplicable, et complètement inadmissible. Nous verrons plus loin par quels caractères morphologiques le Cas-seauxien se différencie du Chelléen, et aussi des silex éolithiques.

(*A suivre*).

NOUVELLES

Cuvette à haches polies.

A la Société Archéologique de Nantes, le 3 avril 1906, M. Dortel a rapporté que le 13 décembre 1903 on trouva près de Sarzeau (Morbihan), au milieu des débris d'une ancienne *Allée*, une sorte de *cuvette*, contenant symétriquement disposées 17 haches en pierre polie. La trouvaille ne fut pas tout d'abord suffisamment sauvegardée et on put à grand' peine en rassembler 16, que possède le Musée de Saint-Germain.

M. Dortel a eu la bonne fortune de retrouver la 17e chez le maire d'Arzon et la présentée à la Société. Elle est en fibrolibe.



SÉANCE DU 28 JUIN 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 mai 1906. — Le procès-verbal est adopté.

Communications du Secrétariat général.

1° Décès.

M. le Président annonce la mort de M. Georges-François Alix, décédé le 21 juin 1906, à l'âge de 60 ans, à Paris, et adresse les compliments de condoléance de la Société à la famille de notre collègue, qui assistait à la dernière séance, en parfait état de santé, et y avait fait la communication insérée dans notre dernier Bulletin. L'inhumation a eu lieu à Montreuil-sous-Bois.

M. Adrien de Mortillet, Président, annonce, d'autre part, la mort récente de M. Piette, dans les termes suivants.

Messieurs et chers Collègues,

J'ai la triste mission de vous annoncer la mort de notre très digne et très vénérable président d'honneur, Edouard Piette, décédé à Rumigny, le 5 juin dernier, à l'âge de 80 ans.

Permettez-moi de retracer brièvement l'existence si utilement remplie, si complètement désintéressée, de ce savant éminent.

Louis-Edouard-Stanislas Piette est né à Aubigny (Ardennes), le 11 mars 1827. Suivant les désirs de son père, plutôt que ses goûts, il fit son droit, fut quelque temps avocat au barreau de Rocroi, puis entra dans la magistrature. Successivement juge de paix à Raucourt, à Rumigny, à Asfeld, à Craonne et à Eauze, il passa plus de vingt ans dans ces obscures bourgades, sans le moindre avancement. D'un caractère foncièrement bon et doux, la seule vengeance qu'il tira de ce long et injuste oubli, oubli un peu voulu, nous avons quelques raisons de le croire, fut une bien innocente boutade, insérée dans une plaquette sur la *Nomenclature des temps anthropiques primitifs*, parue en 1880.

« Du département de l'Aisne, disait-il, on m'envoya dans le Gers, à Eauze, à l'autre bout de la France, et l'on nomma, à ma place, juge de paix à Craonne, un marchand de cochons » !

« Ces déplacements et les dérangements qu'ils occasionnent, ajoutait-il avec non moins de justesse que de résignation, ne sont guère favorables aux études scientifiques ».

L'heure de la réparation arriva enfin, quoique bien tardive. Sur les instances d'Henri Martin, Piette obtint l'inamovibilité, qu'il désirait depuis longtemps, et fut nommé juge au tribunal de Segré. Il remplit ensuite les mêmes fonctions auprès des tribunaux du Mans et d'Angers. Mais il ne tarda pas à demander sa retraite, qu'on lui accorda, en le nommant juge honoraire.

Tout magistrat qu'il fut durant de longues années et bien qu'il remplit toujours avec conscience les délicates fonctions dont il était investi, les sciences naturelles avaient pour lui bien d'autres attraits que les passages du Code les plus séduisants. C'est avec une passion qui ne devait prendre fin qu'avec lui-même qu'il leur consacra tous ses instants de loisir.

Il s'occupa d'abord de géologie. Dès 1855, il adressait à la Société Géologique de France des *Observations sur les étages inférieurs du terrain jurassique dans les départements des Ardennes et de l'Aisne.*

Depuis cette époque jusqu'en 1876, il publia de nombreuses notices sur la géologie et la paléontologie du Nord-Est de la France, ainsi qu'une étude spéciale des Gastéropodes du terrain jurassique, illustré de 84 planches, volume qui constitue la première partie d'un grand ouvrage ayant pour titre général : *Paléontologie française*.

A partir de 1869, Piette s'intéressa à l'archéologie préhistorique. *Le Courrier de l'Aisne* inséra alors une suite d'articles de lui sur les sépultures de Chassemy. C'est dans cette intéressante localité, qui a donné, outre des fonds de cabanes néolithiques, de nombreuses tombes appartenant, les unes à l'âge de la pierre polie, les autres aux époques gauloise, romaine et mérovingienne, que notre collègue fit ses premières armes comme fouilleur.

En 1870, il signala la découverte d'un dolmen aux environs de Rumigny, seul monument de ce genre rencontré jusqu'à présent dans le département des Ardennes.

Sa santé, fortement éprouvée pendant l'invasion allemande, l'ayant obligé à se rendre dans les Pyrénées, il profita de son séjour dans cette région pour explorer la grotte de Montrejeaux (Haute-Garonne).

Ces recherches le mirent en goût. Séduit par la belle industrie que recèlent les dépôts laissés dans les anfractuosités des rochers par les peuplades des époques de Solutré et de la Madeleine, il retourna fréquemment, depuis, dans le Sud-Ouest de la France, où il fouilla successivement la grotte de Gourdan (Haute-Garonne), la grotte de Lorthet (Hautes-Pyrénées), la grotte du Mas-d'Azil (Ariège), la grotte et les abris de Brassempouy (Landes).

Moins bien partagés que leurs contemporains des bords de la Dordogne et de la Vézère en ce qui concerne le silex, les antiques habitants de ces refuges avaient, en revanche, acquis une habileté très grande dans le travail des matières osseuses. Leurs foyers ont livré à Piette une ample moisson d'armes et d'instruments en os ou en bois de renne du plus haut intérêt, ainsi que des œuvres d'art d'une étonnante vérité.

Les statuettes en ivoire recueillies par lui dans les gisements si intéressants de Brassempouy peuvent, à juste titre, être regardées comme les plus anciennes et les plus remarquables productions artistiques de nos primitifs ancêtres.

Entre temps, Piette examina, dans les Hautes et dans les Basses-Pyrénées, de nombreux tumulus remontant à des époques différentes, quoique confondus sur les mêmes plateaux. Quelques-uns recouvraient

des dolmens, mais la majeure partie ne renfermaient que des sépultures du premier âge du fer, qui lui fournirent une abondante et curieuse céramique.

Telles sont les principales fouilles dont le produit forme le fond de la superbe collection réunie par Edouard Piette. Cette collection, Piette en fit, comme vous le savez, généreusement don au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Avec un désintéressement, dont nous devons lui être grandement reconnaissants, il a voulu, de son vivant même, mettre à la disposition de tous le fruit de ses persévérantes recherches.

Son œuvre archéologique et préhistorique seule ne comprend pas moins d'une soixantaine de travaux, parus de 1869 à 1906. Il avait, de plus, en préparation plusieurs grands ouvrages sur le cimetière de Chassemy, les tumulus des Pyrénées, la grotte de Lourdes, l'art dans les Cavernes et les Pyrénées pendant l'âge du renne. Les nombreuses et belles planches qui devaient servir à leur illustration sont tirées depuis longtemps. Elles contiennent de fidèles images, dont une grande partie en couleur, représentant non seulement les objets recueillis par Piette, mais aussi une quantité de pièces peu connues appartenant à d'autres collections. La publication de ces précieux matériaux, accompagnée d'un simple texte explicatif, aurait rendu aux préhistoriens de signalés services. Nous devons vivement regretter que ces importants ouvrages n'aient pas été publiés par leur auteur même, dont ils auraient été les œuvres capitales et dont ils auraient contribué à grandir encore la réputation scientifique.

Au nom de la Société préhistorique de France, qui, dès sa séance de fondation, fut heureuse de donner à Edouard Piette un témoignage de haute estime, en le nommant par acclamation Président d'honneur, j'adresse à la famille de notre savant et regretté collègue, à ses filles et à ses gendres, M. et Mme Lucien Fèvre et M. et Mme Henri Fischer, nos plus vives condoléances.

Dès la nouvelle du décès, une *dépêche* de condoléances avait été adressée à la famille par les soins du Bureau de la *Société préhistorique de France.*

2° Ier Congrès préhistorique de France.

M. le Secrétaire général du Ier *Congrès préhistorique de France* dépose, sur le bureau de la Société, en son nom et au nom du Président de ce Congrès, M. Emile Rivière, le volume de la session de Périgueux, qui vient de paraître à la Librairie Schleicher frères, à Paris.

Tous les souscripteurs vont recevoir ce gros volume de 500 pages, illustré de très nombreuses et belles figures. Toutes les personnes, qui n'y ont pas déjà souscrit, et qui désireraient se le procurer, n'ont qu'à en faire la demande directement à la Librairie Schleicher.

M. le Dr Marcel Baudouin remercie à nouveau, au nom de tous

les Congressistes, pour les efforts faits à l'occasion de cette publication, M. Emile Rivière, président du Congrès, et M. le Dr Baudon, député de l'Oise.

3° IIe Congrès préhistorique de France.

(*Session de Vannes :* 21-26 août 1906).

M. le Secrétaire général du Comité d'organisation de ce Congrès annonce que le *programme général* des séances et excursions du Congrès va être expédié sous peu aux adhérents. La séance d'inauguration aura lieu le mardi 21 août, à 10 heures du matin, dans la salle du *Théâtre* de Vannes. Le soir, réception et lunch offert aux Congressistes à la Mairie de Vannes par la Municipalité.

Un grand nombre de *communications* sont déjà annoncées. Nos collègues, qui n'ont pas encore envoyé le titre de leur travail, sont priés de le faire avant le 26 juillet si possible, date limite pour la demande des billets de chemins de fer à prix réduits.

Une *liste des communications*, dont les titres seront parvenus au secrétariat avant le 25 juillet, sera publiée, avant le Congrès, de façon à faciliter et à rendre plus intéresantes encore les discussions en séance.

Les Congressistes sont priés d'apporter à Vannes quelques-unes des pièces les plus curieuses et les plus typiques de leur collection, car il sera sans doute possible d'organiser, pendant la durée du Congrès, une *petite Exposition*.

Plusieurs sociétés savantes ont annoncé l'envoi de délégués ; à signaler surtout des délégués Belges et Danois.

4° Bibliothèque.

La Bibliothèque de la S. P. F. a reçu les brochures ci-dessous :

Jacquot (L.). — *Les tombeaux de Mons : Etude pour servir à un travail sur les sépultures dans la région de Sétif.* — Extr. du *Rec. de Not. et Mém. de la Soc. Arch. d. Constantine*, 1899, XXXIII. — Constantine, 1900, in-8°.

Jacquot (Lucien). — *Relevé des monuments mégalithiques de la région de Sétif.* — Extr. du *Rec. de Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine*, 1900, XXXIV. — Constantine, 1901, in-8°.

Fortès (José). — *Necropole lusitano-romana da Lomba* (Concelho de Amarante). — Porto, 1906, in-4°, fig.

Fortès (José). — *A sepultura da quinta da Agua branca* (*Edade do Cobre*). — Porto, 1906, in-4°, fig.

FOBIS (F.). — Le *Lodévois préhistorique.* — [Extrait d'un journal local].

La Revue préhistorique, 1906, n° 4, mai. — Articles : Dr A. LETIENNE. *Jacques Boucher de Perthes* (1788-1868). — THIEULLEN (A.). *Monument international à la Mémoire de Boucher de Perthes ;* etc., etc.

5° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

PASSEMARD (Emmanuel), 16, rue Spontini, Paris [A. de Mortillet-Marot].

HIRMENECH, pharmacien industriel, 17, rue Bapst, Asnières (Seine) [Marcel Baudouin-Champagne].

WELTER, notaire impérial, 17, rue des Clers, Metz (Lorraine) [Cte J. Beaupré-Marcel Baudouin].

RŒRICH (Nicolas), Directeur de l'Ecole de la Société impériale d'encouragement des Beaux-Arts, 83, Moïka, Saint-Pétersbourg (Russie) [Emile Rivière-Marcel Baudouin].

MAZERET (L.), à Viella (Gers) [A. de Mortillet-Henri Martin].

MIGUET (Emile), 1, boulevard Henri IV, Paris [L. Giraux-Marot].

DENOYELLE (Léonard), Directeur de l'Imprimerie centrale administrative, Beauvais (Oise) [Dr Baudon-Stalin].

SORCIS (Paul), avoué, à Beauvais (Oise) [Dr Baudon-Stalin].

6° Présentation de nouveaux membres.

A la séance de juillet 1906, on aura à voter sur la candidature de *quatre* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (*Art.* 5).

7° Commission pour l'étude des enceintes préhistoriques.

Le Conseil d'administration de la Société propose de nommer une Commission spéciale pour ces études.

La composition de la Commission sera la suivante :

MM. A. de MORTILLET, président ; Marcel BAUDOUIN, secrétaire général ; H. MARTIN, secrétaire; A. GUÉBHARD, Cte J. BEAUPRÉ, Dr BALLET, Martial IMBERT, Léon COUTIL, STALIN, P. GOBY, DECHELETTE, Dr ATGIER, Paul du CHATELIER, J. de SAINT-VENANT.

On propose M. Guébhard comme Président de la Commission.

M. Guébhard, remerciant la Société de l'honneur qui lui est fait, demande s'il ne serait point bon, surtout au point de vue des recherches provinciales, de stipuler que la Commission pourra, au fur et à mesure qu'elle possédera des indications nouvelles, s'adjoindre des collaborateurs, même étrangers à la Société, auxquels le titre *délégué de la Commission* pourra servir utilement de stimulant.

Cette proposition est acceptée.

M. A. de Mortillet annonce qu'il doit publier, dans le numéro prochain de *L'homme Préhistorique* un « Inventaire des Camps et Enceintes de France » comprenant un millier d'indications. Bien que très incomplet, ce premier travail n'en sera pas moins utile. Il pourra servir de base aux inventaires que la Société se propose de dresser.

M. Atgier demande ce qu'on doit entendre par *Camps et Enceintes.*

M. Guébhard dit que, s'il paraît inutile de limiter strictement à la frontière de la France le champ des investigations, il serait certainement nuisible de le restreindre dans le temps par de discutables épithètes. Quoique les fortifications romaines ou médiévales soient, en général, faciles à distinguer de celles qui (parfois sur place) les ont précédées, mieux vaudra qu'on signale à la Commission quelque *Camp de César*, qui, par hasard, ne serait point pré ou protohistorique, que d'omettre quantité de ceux qui sont sûrement pré-romains. Mieux vaudra introduire dans la première liste quelque ouvrage de terre, ultérieurement reconnu moderne, que d'omettre, sur une apparence douteuse, une œuvre authentique de nos primitifs *mount-builders*.

Le faciès mégalithique lui-même, qui ne prête guère à erreur, peut-être dissimulé sous des atterrissements contemporains : il n'est d'ailleurs propre qu'aux pays à grosses pierres. Ailleurs on agglomérait la pierraille avec de la terre ; on tâchait de la sonder par le feu (calcination, vitrification) ; au temps du fer, on charpentait intérieurement le mur de tout un squelette de poutraisons, qui ont laissé leur marque sous forme de trous et de clous. Mais les simples levées de terre peuvent n'avoir guère laissé plus de traces, elles et leurs fossés, que les palissades dont elles étaient forcément couronnées.

L'évidente inutilité agricole, l'apparence nettement défensive de restes antiques de ce genre, devront toujours les faire signaler. La vérification de l'âge dépendra d'une fouille heureuse ; mais

l'inventaire, par où il faut commencer, est à la portée de toutes les bonnes volontés. Qu'on signale donc, sans hésitation, à la Commission *tout* ce qui est connu à cette heure, publié ou inédit, en fait d'enceintes, reconnues ou présumées pré-romaines. La ventilation se fera à son heure, facilitée par tous les détails qu'ajoutera l'observateur à l'indication topographique et onomastique du lieu.

Après discussion sur ce qu'on doit entendre par *camps et enceintes*, cette seconde proposition est aussi acceptée.

La Commission aura à s'occuper de tous les monuments de cette nature quels qu'ils soient et fera ensuite le travail d'élimination nécessaire.

8° Organisation d'une Bibliographie préhistorique.

Le Conseil d'administration de la Société est d'avis qu'il y a lieu de nommer une Commission particulière pour étudier cette très importante question, qui est malheureusement très complexe.

Sont nommés commissaires :

MM. Adrien de Mortillet, *président*; Hue, Stalin, Emile Rivière, Marcel Baudouin, H. Martin, Charles Schleicher, Taté.

M. Champagne demande à ce qu'on songe à une *Carte préhistorique de France.*

M. A. de Mortillet fait remarquer qu'on ne pourra s'occuper de cette question que quand on aura pu mener à bien les cartes spéciales : *camps*, *stations* diverses, *monuments mégalithiques*, etc.

Présentations.

M. Fourdrignier présente une *éolithe* et montre un *caillou* pouvant induire en erreur les préhistoriens.

A ce sujet, MM. A. de Mortillet, Marcel Baudouin, Thieullen, prennent la parole.

M. Fourdrignier annonce la découverte d'un *Dolmen à Corbeil* et donne quelques explications complémentaires sur l'*éclairage des grottes paléolithiques.*

Coup de poing chelléen à deux patines.

M. Paul de Mortillet. — J'ai l'honneur de présenter un *coup de poing*, provenant d'une sablière du Vésinet (Seine-et-Oise),

située à quelques centaines de mètres de la ballastière dite de la gare du Pecq et à 1300 mètres environ du lit actuel de la Seine.

La hauteur des terrains d'alluvion dans cette sablière est de 7m50 à 8 mètres au-dessus des marnes vertes tertiaires. La couche inférieure de sables et graviers a donné de fort jolis coups de poing. Le plus remarquable, découvert en 1901, mesurait 22 centimètres de longueur, 12 cent. 1/2 de largeur, et pesait 1560 gr. Dans cette même couche deux molaires d'*Elephas antiquus* ont été recueillies.

Le coup de poing *acheuléen*, qui fait l'objet de ma présentation, est de forme très ordinaire; mais il offre cette particularité qu'il a été taillé sur un ancien coup de poing, dont la pointe était vraisemblablement cassée.

La retaille a été faite à une époque bien postérieure, comme l'indique les patines très différentes : la plus ancienne jaune; la plus récente grise. Nous savons que dans les alluvions on trouve des pièces patinées d'une couleur d'un côté et d'une couleur toute différente de l'autre. Mais un simple coup d'œil sur l'instrument que vous avez entre les mains vous montrera que les deux patines sont bien dues à une retaille, faite longtemps après la première fabrication.

MM. Baudon, A. de Mortillet, Ballet, H. Martin, prennent la parole à ce propos.

Dr Henri Martin. — La hache acheuléenne, présentée par M. P. de Mortillet, portant les traces profondément patinées d'une ancienne taille, est un document de grande valeur. Il y a, en effet, sur cette pièce les vestiges d'un travail extrêmement ancien, remontant sans doute au début du Chelléen. En examinant la taille de la base, on reconnaît que l'ancienne patine recouvre en certains points les deux faces jusqu'à l'arête. Cette constatation, permet de soupçonner une forme primitive, qui s'écartait assez peu de l'aspect donné dans la deuxième taille. Les pièces à double taille patinée sont des éléments d'étude que nous devons examiner de très près; elles peuvent nous fournir des données sur la période qui s'est écoulée entre deux industries, peut être même entre deux races. Il est vraisemblable, qu'un jour l'altération du silex sera évaluée, avec l'aide de la précision pétrographique, et qu'elle nous permettra d'estimer l'écart qui sépare les deux traces humaines que nous observons sur les silex de ce genre.

Au récent Congrès de Monaco, j'ai pu faire, grâce à l'obligeance de notre Collègue Taté, une communication sur le même sujet et présenter plusieurs pièces moustériennes de La Quina à double taille différemment patinées.

Ces doubles patines ne doivent pas être confondues avec les

patines variées et contemporaines, qu'on observe ordinairement sur les silex reposant suivant leurs faces sur des terrains de nature argileuse ou sableuse. Au contraire, dans le cas que j'ai présenté, la teinte récente est grise et remonte franchement au Moustérien, puisque les pointes et les racloirs ont été trouvés en place. Cette taille ne paraît pas avoir transformé beaucoup l'aspect primitif de la pièce. La patine ancienne, jaune ou brune, intéresse la face inférieure et le dos des pointes; elle recouvre le bulbe et le plan de frappe. Les arêtes sont adoucies, signe de grande valeur, qui infirme le transport de ces pièces dans l'eau après la première taille. Les retouches récentes ne possèdent pas ce polissage particulier. Il y a donc eu, dans la vallée du Voultron, une crue importante, avant l'époque moustérienne ou à son début; et la race qui vivait à cette époque connaissait déjà le plan de frappe et le bulbe de percussion. Longtemps après, car l'adoucissement des arêtes et la profondeur de la patine nous le prouvent, ces pièces ont été reprises par des hommes moustériens et leurs retouches sur ces anciens silex reflétaient encore les mêmes caractères de la taille primitive. Ce fait vient s'ajouter aux autres constatations, et met en évidence la très longue durée du Moustérien. La pièce de M. P. de Mortillet porte aussi une double empreinte, appartenant l'une au début du Chelléen, l'autre à l'Acheuléen.

Industrie Moustérienne perfectionnée. Station de La Quina (Charente).

PAR LE

Dr Henri MARTIN (de Paris).

L'os portant des traces de polissage remontant au Moustérien, que M. Ramonet va présenter à la Société, est d'un grand intérêt; et je remercie vivement notre collègue de Ruelle d'avoir bien voulu joindre cette belle pièce aux autres ossements utilisés que j'ai déjà recueillis dans le même gisement.

On peut considérer ce fragment de diaphyse tibiale de Cheval, avec traces certaines de polissage, comme un document unique, trouvé en place dans la couche moustérienne à *ossements utilisés*.

Il est probable, maintenant que l'attention est éveillée sur cette industrie particulière, que de nouvelles découvertes viendront s'ajouter à celles de la Charente et nous montreront sur des os d'autres traces d'utilisation.

J'avais l'intention de présenter prochainement à la Société

des séries de silex taillés de ce gisement ; mais les dernières communications faites sur La Quina m'engagent à préciser aujourd'hui cette industrie moustérienne supérieure et à présenter quelques types particuliers de silex qui accompagnent les os utilisés que j'ai décrits dans les dernières séances (1).

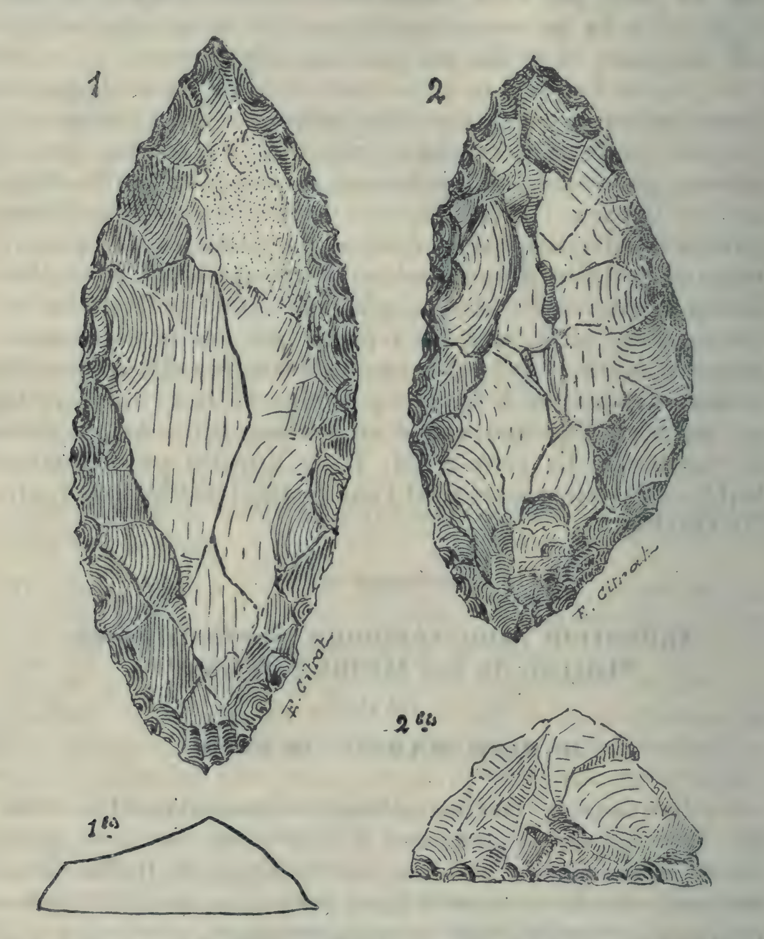


Fig. 1. — *Pointe double hémisolutréenne*. Taille intéressant une face seulement. 1 *bis*. Coupe au niveau de la région moyenne de *Fig*. 1.

Fig. 2. — *Pointe double hémisolutréenne*, à dos très élevé, visible en 2 *bis* représentant un profil fuyant vu par une pointe.

Les *pointes doubles* correspondent peut-être aux formes signalées par M. Chauvet (2) dans la même région ; mais nous ne

(1) Henri Martin. — *Bull. Soc. préhist. de France*, 1906, n° 4, page 155, et n° 5 page 194,

(2) G. Chauvet. — *Bull. Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1896, page 315.

possédons ni la description ni la situation stratigraphique de ces pièces, qui ne se rencontrent pas habituellement dans les stations moustériennes.

Ces pointes sont rares; leur longueur, sur les beaux exemplaires, atteint 0m10 et leur largeur 0m035 (*Fig.* 1).

La taille, pratiquée sur une seule face, a dégagé un pourtour mince, régulier et situé dans un même plan. La face taillée, légèrement bombée dans certains cas, doit être considérée comme face supérieure. Le plan opposé est au contraire parfaitement uni et sans retouche. Les deux extrémités sont élégamment transformées en pointes; leur symétrie est parfaite. La forme dans son ensemble est celle d'un fuseau.

A première vue ces pièces ont un aspect solutréen; mais il suffit de les retourner pour reconnaître que la taille n'est pas encore bifaciale; cependant c'est un acheminement vers la technique perfectionnée de Solutré.

L'épaisseur varie beaucoup sur les différents types, à un tel point; que la forme primitivement décrite est complètement modifiée; j'ai pu recueillir une série dont les exemplaires minces ont 6 millimètres tandis que les plus épais atteignent 42 millimètres.

Il est bien difficile de se prononcer sur l'usage de ces formes épaisses et extraordinaires (*Fig.* 2).

Pointes avec tentatives de cran. — Certaines pointes, dont je présente quatre types assez différents les uns des autres, montrent sur un des bords une entaille qu'on peut regarder comme une tentative de cran. Ce n'est pas encore la taille délicate et spéciale du Solutréen; mais nous assistons là à une première manifestation d'arme barbelée. Ces échancrures sont situées vers la pointe dans les *Figures* 3 et 4 elles sont suffisamment retouchées pour qu'on ne puisse les confondre avec des entailles accidentelles.

La *Figure* 5 nous montre une pointe subtriangulaire, rétrécie vers la moitié inférieure et portant un cran très net. L'échancrure se retrouve encore sur la *Figure* 6; mais la région inférieure de la lame n'a pas été pédonculée comme dans le cas précédent.

Grattoirs. — Bien que les grattoirs-disques ne soient pas rares à La Quina, les grattoirs allongés, simples ou doubles du type solutréen et magdalénien, n'exsistent pas encore. J'ai rencontré quelques formes mixtes, tenant du racloir, présentant seulement une extrémité épaisse et taillée. Ces formes sont peu nombreuses, si nous comparons leur fréquence au nombre considérable des racloirs de cette époque.

Ces grattoirs portent toujours sur un ou deux côtés le même

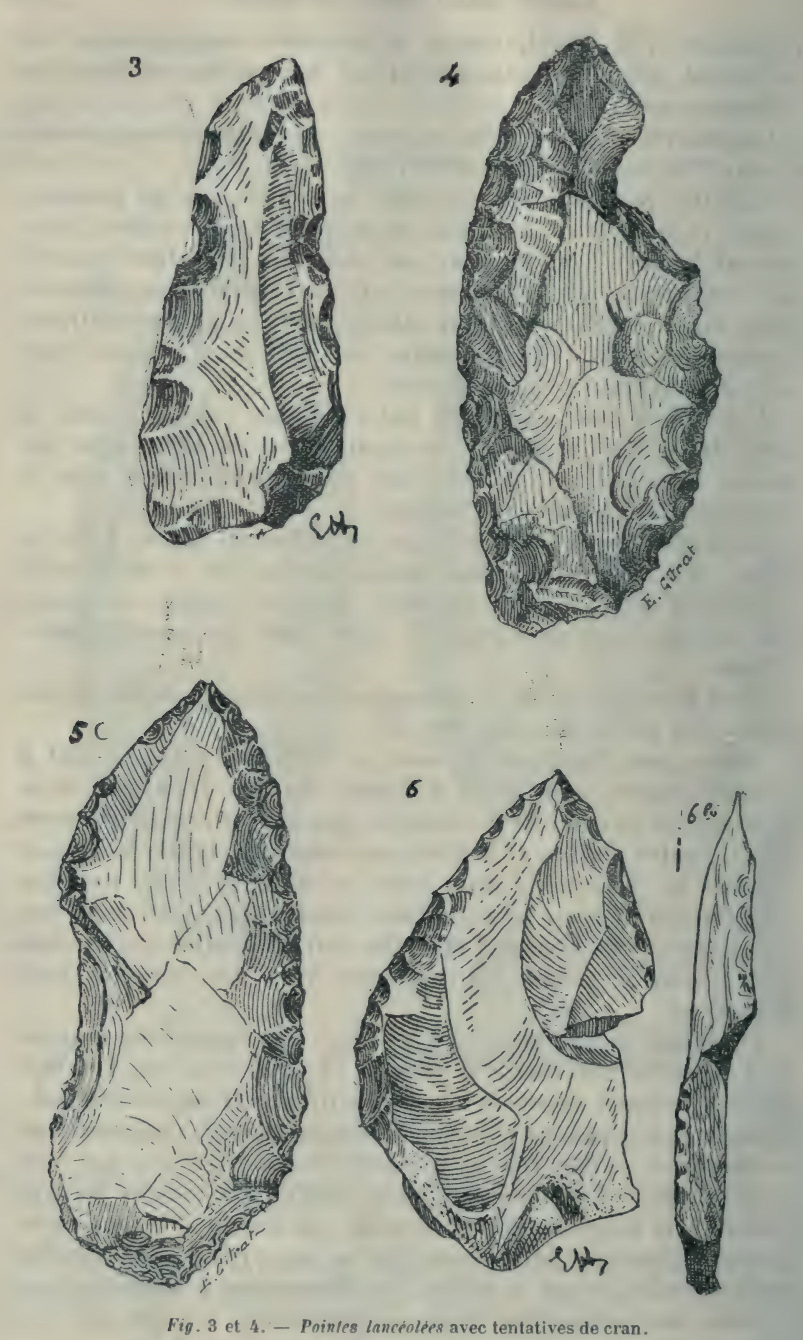


Fig. 3 et 4. — *Pointes lancéolées* avec tentatives de cran.
Fig. 5 et 6. — *Pointes subtrianguiaires* avec tentatives de cran.
Fig. 6 *bis*. — Profil de *Fig* 6 suivant un des bords, montre la disparition contrariée de retouches au niveau de la région pédonculée.

travail de retouches que nous observons sur les racloirs; cette taille a été faite en un même temps, et l'outil est d'une seule venue. L'un d'eux, figuré en 7, montre une forme assez rare ; l'extrémité antérieure est haute, elle mesure 25 millimètres, son plan est à angle droit avec la face inférieure ; c'est le *grattoir-rabot* pour quelques uns de nos collègues; mais je préfère lui attacher le nom de *rugine* (*Fig.* 7).

Amincissement basilaire des pointes. — Les pointes triangulaires, qui caractérisent si bien le Moustérien, subissent ici, dans beaucoup de cas, une tranformation importante : le bord opposé à la pointe est retaillé et aminci quelquefois sur les deux faces ;

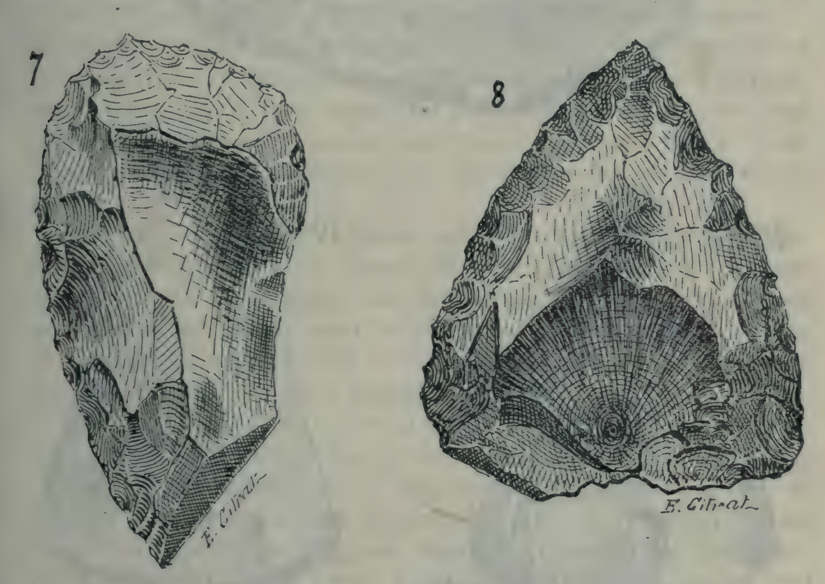


Fig. 7. — *Grattoir rugine.* Le bord gauche est taillé en racloir.
Fig. 8. — *Pointe triangulaire à base amincie.* Disposition favorable à l'emmanchement.

dans ce cas le bulbe disparaît; mais ordinairement la taille fait sauter, par quelques éclats, la région épaisse de la base, aux dépens de la face supérieure. La partie basilaire est donc fréquemment le siège du minimum d'épaisseur de la lame (*Fig.* 8). Cette disposition fait prévoir que l'arme était déjà destinée à l'emmanchement. C'est la transformation de la pointe à main en pointe de lance ; mais il faut tenir compte que dans cette couche on rencontre des pointes triangulaires à base massive dans une proportion au moins double de celles à base amincie.

Pointes lancéolées. — Les pointes lancéolées sont très nombreuses (*Fig.* 9). Ces formes dérivent également de la pointe à

main. La base est fréquemment amincie : ce qui fait penser qu'à cette époque l'homme se servait de nombreuses armes en forme de lances.

Autre modification dans la taille du silex. — La *Figure* 10 représente une pointe triangulaire, dont la taille demande un examen spécial. En effet, l'un des bords est retouché à la face supérieure, tandis que l'autre bord porte ses retouches à la face inférieure (*Fig.* 10 *bis*). Cette disposition mérite d'être signalée, car à La

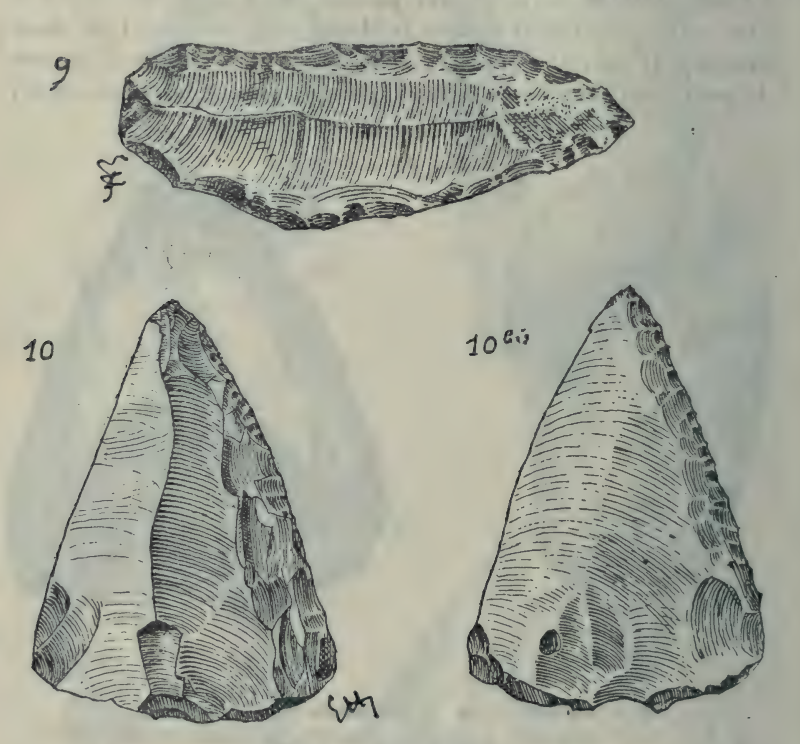


Fig. 9. — *Pointe lancéolée.*

***Fig.* 10. — *Pointe triangulaire.* Face supérieure. Retouche sur le bord droit. Le bord gauche intact. La face inférieure, *Fig* 10 *bis*, montre le même bord gauche retouché. Retouches en diagonale.**

Quina j'ai rencontré 28 exemplaires de pointes analogues : ce n'est donc pas un accident, ni une taille inachevée. Je pense que nous assistons encore à un perfectionnement avec tendance solutréenne. Ce procédé, ainsi que M. A. de Mortillet me le faisait observer, a été employé pour redresser la lame ; et il est probable que les retouches ont été jugées suffisantes d'un seul côté pour un même bord, sans chercher la symétrie marginale des retouches si précises à l'époque solutréenne.

La *Figure* 10 *bis* montre les retouches de la face inférieure.

Je désignerai simplement cette technique par l'expression : *retouches en diagonale.*

Tous les types aberrants que je viens de présenter sont associés à l'industrie moustérienne ordinaire, c'est-à-dire aux racloirs de formes variées et aux pointes à main. Si nous examinons isolément la série de ces types, choisis à cause de leur particularité, nous voyons qu'ils n'appartiennent ni au Moustérien, ni au Solutréen ; cependant leur existence dans la couche Moustérienne supérieure, leur fréquence, font songer qu'à la Quina, dans le voisinage de la station nord de M. Chauvet, on assiste à un nouvel essor, à un perfectionnement dans l'art de la taille du silex. Si nous ajoutons à cette industrie, déjà très curieuse, la première utilisation connue des os, nous nous trouvons devant un facies de perfectionnement qui déjà fait pressentir le Solutréen. Mais, jusqu'au jour où de nouvelles découvertes d'os utilisés seront faites ailleurs dans ce niveau quaternaire, la station de La Quina fournira le cachet particulier, qui marque la fin du quaternaire moyen.

Déjà MM. Cartailhac et Breuil ont étudié une couche intermédiaire, qui se place à ce niveau du quaternaire, et ont désigné sous le nom d'*Aurignacien* une industrie, formant aussi le passage entre le Moustérien et le Solutréen. Ces auteurs, ainsi que M. M. Boule, considèrent le Solutréen comme un sous-étage magdalénien, et placent l'Aurignacien au-dessous du Solutréen.

On ne peut faire rentrer ce niveau de la Quina dans l'Aurignacien, car nous sommes ici en pleine évolution moustérienne ; d'autre part je n'ai rencontré ni baguettes en os avec marques, ni flèches, ni épingles en os ; les grattoirs n'ont pas encore l'aspect magdalénien : ils sont toujours flanqués d'un racloir. Seules les jolies pointes doubles à face inférieure plate, d'un cachet tout spécial, se retrouvent dans les deux stations ; mais la variété à étranglement marginal et symétrique n'existe pas à La Quina.

Pour toutes ces raisons, je rattache cet horizon à la fin du Moustérien et le désigne sous le nom de *couche à ossements utilisés.*

M. A. de Mortillet insiste sur l'intérêt de cette découverte.

M. le Dr Atgier rappelle des découvertes analogues faites dans la Vienne.

Présentation d'un os, avec traces de polissage, de l'époque moustérienne.

PAR

Ph. RAMONET (Ruelle, Ch.-Inf.).

Dans le gisement nord de la Quina, j'ai recueilli, en 1885, la pièce que je présente aujourd'hui à la Société Préhistorique (*Fig.* 1). Elle provient de la couche moustérienne dans le niveau des *ossements utilisés*, décrits récemment par le Dr Henri Martin.

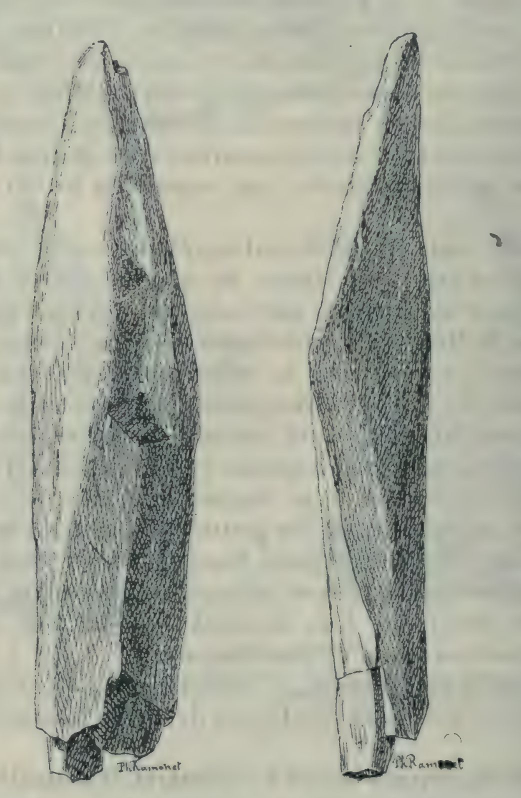


Fig. 1. — Fragment d'os, dont la pointe et les arêtes portent des traces de polissage (Station moustérienne de la Quina. [Réduction 1/3]. — *Légende* : Vues de face et de profil. — Longueur : 0m145. Largeur : 0m035.

Les traces de polissage sur os à la période moustérienne sont contestées ; on connaît seulement quelques esquilles avec adoucissement des arêtes ; mais la découverte de la pièce présentée aujourd'hui permet d'affirmer que le polissage était connu à la période moustérienne, dans la vallée du Voultron.

Ce fragment de diaphyse appartient à un tibia de cheval ; sa longueur est de 14 centimètres 5 ; il est fendu suivant l'axe du canal médullaire. Une de ses extrémités est rétrécie et polie. Les arêtes causées par la fracture de l'os disparaissent complètement à la pointe sous l'effet du polissage.

L'extrémité opposée à la pointe a subi une taille grossière.

Est-ce un outil ou une arme? C'est un point difficile à trancher.

Il est possible que la taille et le polissage observés sur cette pointe osseuse aient été exécutés en vue de faire un poignard ou une pointe de lance ; mais cette pièce peut également rentrer dans le groupe des lissoirs. Dans cette seconde hypothèse, le polissage proviendrait du frottement répété de l'os sur du bois ou des peaux d'animaux.

Le fait d'avoir trouvé dans la couche archéologique un os poli de l'âge moustérien méritait d'attirer l'attention de la Société. Cette découverte vient encore enrichir l'industrie du quaternaire moyen.

M. Hue. — Ce fragment osseux provient de la face antérieure d'un tibia de cheval, de taille moyenne. Il est fortement imprégné de silice ou de sels calcaires : ce qui lui donne sa densité si considérable. Cette esquille présente des traces évidentes d'un travail intentionnel, fort remarquable. Les arêtes vives de la fracture en bec de flûte ont été abattues et polies avec soin sur toute la longueur et à la pointe. La forme générale de l'outil permettait d'en faire sortir soit un lissoir, soit une arme de jet avec emmanchure. C'est un os fort intéressant à ajouter à la série de la Quina.

Découverte d'une station magdalénienne à Fons-Brunel, de Lineuil (Dordogne).

M. L. Giraux (de Saint-Mandé) signale une nouvelle *station magdalénienne*, située à Fons-Brunel, commune de Lineuil (Dordogne), localité située au confluent de la Vezère et de la Dordogne.

Cette station renferme une grande quantité de lames, grattoirs, burins, pointes de flèches, sagaies, harpons, la plupart très ornés, etc. — Une communication sur cette station, avec présentation de nombreux objets recueillis, sera faite par M. L. Giraux dans une prochaine séance de la Société.

Essai de transformation d'une hache polie en maillet à perforation.

M. Marcel Baudouin. — Je me permets de présenter à mes collègues une pièce intéressante de l'ancienne collection de notre regretté Président, M. Lionel Bonnemère, pièce dont j'ignore l'origine. — Il s'agit d'une *ébauche de maillet à emmanchure par perforation*, dit d'ordinaire *maillet = casse-tête*, non entièrement fabriqué, puisque la *perforation* n'est pas *complète*, mais seulement amorcée aux deux faces, supérieure et inférieure (*Fig.* 1).

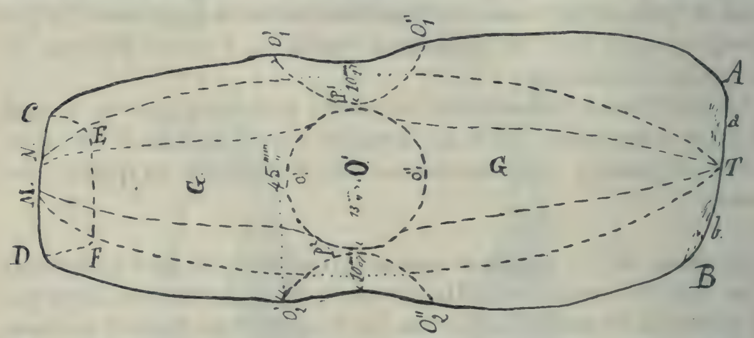


Fig. 1. — Schéma de l'ébauche d'un Maillet [Collection L. Bonnemère]. — *Légende:* A B C D, *Vue de face* du maillet; — A B, tranchant oblique de l'extrémité T ; — C D, côté de la base C D E F, de forme rectangulaire ; — M N T, *Vue de profil* du maillet ; — O¹, vue de face de l'*ébauche* de *perforation* pour *emmanchure* de l'arête supérieure A C ou M N T; — O'¹, O''¹, extrémités du diamètre vertical de la cavité O'¹ ; — O'², Cavité de l'arête inférieure D B ; — G, Gouttière longitudinale de l'arête supérieure, vue de face, à peine marquée ; *a, b*, ébréchures du tranchant poli A B. — [Réduction d' 1/4].

Cette pièce est intermédiaire entre celle qui vous a été présentée il y a quelque temps par M. Bossavy (1) et le casse-tête classique.

Je ferai remarquer que, sur cette pièce *inachevée*, il y a une extrémité en forme de tranchant, un peu *ébréché*, et ayant une direction *un peu oblique*, comme celui de certaines haches polies, étudiées par mon ami, M. le Dr H. Martin (1).

Pour moi, *cette obliquité n'a pas été voulue* lors de la fabrication; et elle ne peut, en ce cas au moins, qu'être la conséquence du *travail de l'outil primitif* (*Fig.* 1 A B.)

Par suite, le nouvel instrument, un peu asymétrique, n'est, à mon sens, qu'une transformation d'une ancienne *hache polie*, usée, et qu'on a commencé à travailler, pour y faire deux *perforations pour emmanchure*. (*Fig.* 1, O¹ O²). — De plus, s'il possède un *tranchant* oblique d'un côté, de l'autre (*Fig.* 1 C D E F), ce n'est

(1) Bossavy. — *Le maillet d'Yvré-le-Pôlin* (Sarthe). — *Bull. Soc. Préh. Fr.*, Par., 1906, p. 25, 1 *Fg*.

(2) H. Martin. — *Les Haches polies à tranchant oblique.* — *Bull. Soc. Préh. France*, Par., 1904, p. 33, 1 *pl*.

pas un *marteau* proprement dit : c'est plutôt une base émoussée de hache polie. — Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce soit un simple essai de transformation d'une hache polie typique. — La roche est une sorte de diorite.

M. Taté (de Paris) présente diverses pièces, entre autres une figure humaine sur terre cuite, paraissant de l'époque mérovingienne ; un silex en forme de *phallus*, etc.

M. Thieullen présente une *pierre-figure*, représentant une *tête humaine*, avec œil.

M. le Dr M. Baudouin présente un *fossile*, qui pourrait être à la rigueur pris pour une pièce préhistorique et qui provient de la collection de M. L. Bonnemère. — C'est probablement le corps d'une *vertèbre* d'un grand Saurien secondaire, qui doit provenir des calcaires des environs de Gennes (M.-et-L.).

La station à industrie proto-chelléenne des Casseaux (Seine-et-Oise) *(Suite et fin)* (1).

PAR

Auguste MALLET (La Roche, par Palaiseau).

Industrie. — L'impression première, qui se dégage de la vue de nos instruments en meulière, et aussi de nos instruments paléolithiques en grès, est que nous sommes en présence de cailloux naturels. Ce fait seul les différencie des instruments paléolithiques des régions à silex.

Mais, s'il est absolument impossible que des blocs énormes de grès se soient accidentellement fragmentés, au point de produire des instruments, indéniables et variés, nombreux, de formes typiques, dont certains sont la reproduction de types classiques en silex, il est tout aussi impossible que des chocs accidentels aient pu fragmenter ou modifier des meulières, au point de produire des instruments identiques à ceux du grès.

C'est à leur aspect grossier, sans doute, que l'industrie primitive de la meulière et l'industrie paléolithique du grès doivent d'être restées si longtemps ignorées.

A partir du jour où notre ancêtre sut tailler la pierre intentionnellement, pour lui donner une forme voulue, dans un but voulu, son industrie fut celle de la pierre taillée : ce fut le début du paléolithique. Cette première période eut, nécessairement, toute la grossièreté d'un début.

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. France*, 1906, n° mai, p. 219-224.

La répétition de la même forme voulue fixa le type intentionnel. Les types les plus souvent répétés devinrent caractéristiques. Notre Casseauxien se distingue par la répétition de formes, qui furent des types que nous verrons évoluer dans l'industrie du grès, sans que « les traces et les retouches d'utilisation », qui caractérisent les silex éolithiques, en soient « le seul caractère dominant » (1). Et, sans qu'il soit possible d'appliquer à l'industrie de la meulière et à celle du grès cette définition de la taille des silex : « En général, ce que l'on considère comme la taille des silex n'est que le résultat de l'accumulation des retouches d'avivage des arêtes pendant la durée de l'utilisation » (2).

L'industrie de la meulière et celle du grès n'ont donc aucun point de contact avec les éolithes.

Coups de poing.— Dans la station des Casseaux, l'instrument, qui a le plus attiré mon attention par le nombre et par sa destination spéciale, est assurément le coup de poing; et ce terme, inventé par Gabriel de Mortillet, ne s'applique à aucun autre instrument mieux qu'à celui que je signale, car il n'est point un outil à tout faire; mais il est essentiellement, et toujours, un instrument de défense ou d'attaque, un coup de poing.

En effet, que nous examinions les coups de poing de la station des Casseaux, ou ceux plus évolués des stations, ateliers et abris du paléolithique régional des grès ayant subi son évolution propre, nous constaterons que l'instrument, en meulière ou en grès, a toujours été taillé en vue de l'obtention d'une pointe uniquement, et par l'enlèvement de grands éclats. Il présente toujours une face plane.

Qu'après avoir choisi une meulière plate, se rapprochant le plus possible de la forme à obtenir, ou simplement pour une plus grande facilité de travail, notre ancêtre ait taillé la pointe par l'enlèvement d'un seul éclat, de deux éclats, ou de plusieurs éclats, ou qu'il ait obtenu la forme voulue par l'enlèvement de plusieurs éclats sur le pourtour, il n'a jamais retouché ni la pointe ni le pourtour. Il a recherché la forme uniquement.

Un côté au moins toujours plat, et l'absence absolue de retouches sur l'une et sur l'autre face, différencient complètement l'industrie des Casseaux de celle de Chelles.

Nous présentons le dessin de plusieurs de nos coups de poing (*Fig.* 2).

(1) Rutot. *Le Préhistorique dans l'Europe centrale*, p. 11.
(2) Rutot. *Idem*, p. 27.

Le n° 1 (*Fig.* 2), de coupe nettement amygdaloïde, est une meulière, présentant sa gangue naturelle, dont la pointe, formant biseau perpendiculairement à la face plane, a été obtenue par



Fig. 2. — *Coups de poings casse-têtes*, Racloirs, et *Pointes à main* des Casseaux (Seine-et-Oise).

l'enlèvement d'un seul grand éclat du côté droit. La cassure est irrégulière et rugueuse, par suite de la nature même de la roche. Cette arme présente bien le minimum de travail intentionnel; mais il suffit pour l'obtention de la forme voulue, et pour celle

d'une pointe qui change le caillou naturel en un coup de poing dangereux.

Le second coup de poing (n° 2) est une meulière naturelle, très plate, à laquelle notre ancêtre a donné la coupe également amygdaloïde par l'enlèvement de deux éclats du côté gauche vers la pointe. Il a rendu cette pointe plus aiguë par l'enlèvement d'un troisième petit éclat à la pointe même. Nous sommes bien encore en présence d'un minimum de travail, mais qui nécessite, lui aussi, une certaine réflexion, et une habileté déjà acquise pour l'obtention d'une forme et d'une pointe voulues.

Dans notre n° 3, la pointe a été obtenue par l'enlèvement d'un seul éclat du côté gauche, et de deux éclats du côté droit. Ce sont encore les seuls signes du travail intentionnel; mais ils suffisent, puisque l'instrument, par suite de cette taille, est encore de coupe amygdaloïde, et que la pointe, bien qu'obtuse, se détache nettement.

Le n° 4 est un coup de poing dont la pointe obtuse est peut-être complètement naturelle ; mais l'enlèvement de trois éclats sur le talon, et celui d'un éclat sur un côté, lui donnent la forme régulière, de coupe amygdaloïde, des instruments précédents.

Ces quatre premiers instruments ont été récoltés dans le limon sableux, ainsi que l'indique la couleur qu'ils y ont prise.

Notre coup de poing n° 5 a été rencontré dans un limon plus argileux, à la ligne de séparation du limon et de l'argile à meulière sous-jacente (*Fig.* 1). La coloration l'indique nettement du reste. La pointe en double biseau se détache perpendiculairement à la face plane. La coupe est toujours amygdaloïde.

Le n° 6 est un coup de poing plat, de forme régulière, taillé à grands éclats sur son pourtour, de coupe également amygdaloïde, qui est resté plus englobé dans l'argile à meulière, ainsi qu'en témoigne sa coloration, sur une de ses faces surtout.

Tous les coups de poing de cette période rentrent sensiblement dans les types que je viens d'indiquer. Ils découlent d'une technique différente de celle des instruments taillés sur les deux faces.

Ainsi notre coup de poing se différencie très nettement de celui de Chelles. Toutefois, s'il n'a jamais été taillé sur les deux faces, et s'il offre toujours une face plane, sa coupe, dans le sens longitudinal, est le plus souvent amygdaloïde, ainsi que la coupe de l'instrument typique de Chelles.

Mais nous ne saurions trop appuyer sur les caractères différentiels : 1°, le coup de poing des Casseaux est essentiellement et non accidentellement une arme ; 2°, par suite de l'absence

constante de retouches, sur le pourtour et sur les deux faces, il ne pouvait, comme l'outil de Chelles et celui de Saint-Acheul, servir « de hache, de couperet, de couteau, de scie, de perçoir, de tranchet, de ciseau. »

Et les points différentiels persistent durant tout le paléolithique régional ayant subi son évolution propre.

J'ai rencontré l'industrie des Casseaux sur plusieurs points de Seine-et-Oise, où la meulière affleurait durant le pliocène, et au début du quaternaire : sur Palaiseau ; sur Orsay ; à Courcelle, commune de Gil ; à Igny ; à Amblainvilliers, commune de Verrières ; autour du village de Villejust et à la ferme de Villarceau, entre le village de Saulx-les-Chartreux et le petit Ballainvilliers ; à Videlles.

Et j'ai l'absolue conviction que les gisements se multiplieront, lorsque les palethnologues voudront porter leurs recherches vers les terrains émergés durant le pliocène, sans se laisser rebuter par l'aspect grossier des instruments. C'est ainsi que, dans la petite vallée de Pont-Lung (Allier), j'ai récolté des instruments de la même période dans une région à silex (1).

L'industrie des Casseaux me semble caractériser une des périodes de l'industrie de la pierre, une de ses phases évolutives, celle où l'homme commença de tailler intentionnellement la pierre, en vue de l'obtention uniquement de formes voulues, dont la répétition et la durée constitueront des types industriels.

Mais le jour où le descendant de l'ouvrier des Casseaux taillera ses coups de poing sur l'une et sur l'autre face, le Casseauxien disparaîtra pour faire place au Chelléen.

Que l'on trouve, un jour, des gisements à types intermédiaires, ce sera chose naturelle. Que les types des Casseaux survivent ou reparaissent durant le paléolithique, c'est chose naturelle encore. Ce phénomène a été observé pour divers types industriels.

En tout cas, il est certain, pour moi que des types primitifs et des types intermédiaires doivent se rencontrer dans le diluvium des grandes vallées ; mais mélangés, et, souvent, détériorés, par suite des causes géologiques auxquelles nous devons la formation de ce dépôt. Que, dans les régions à silex de la craie exclusivement, notre ancêtre du quaternaire le plus primitif, ait choisi des silex de forme plus ou moins amygdaloïde, et qu'il en ait fait des armes exclusivement contondantes, en avivant la pointe par l'enlèvement brutal de quelques éclats, c'est chose toute naturelle. Que ce procédé se prolonge ou réapparaisse aux différents

(1) *L'Homme préhistorique*, 1906, p. 50 et suiv.

stades de l'évolution de l'industrie amygdallithique du silex, c'est tout naturel encore; car le coup de poing proto-chelléen, arme toujours et jamais outil, a certainement précédé partout l'outil du type de Chelles, taillé sur les deux faces.

Pointes à main. — D'autres types d'instruments se rencontrent également aux Casseaux. Ils ont persisté durant le paléolithique. De leur nombre est la pointe à main. Que la pointe du Moustier prenne naissance dans l'Acheuléen, et qu'elle dépasse la limite du moustérien, il importe peu : elle est un instrument typique, et, qui l'a vue une fois, avec sa forme lancéolée et ses fines retouches, ou, plus grossière, au sommet d'une lame, la reconnaîtra toujours.

La pointe à main du type des Casseaux n'est pas moins caractérisée, qu'elle soit médiane ou latérale. C'est une meulière, plate naturellement, ou rendue telle, que notre ancêtre a taillée le plus possible en forme de rectangle. En abattant, jusque vers le milieu, les deux angles d'un même petit côté, il a obtenu la pointe médiane (n° 7). En taillant un seul angle, à partir de l'autre angle, il a eu la pointe latérale (n° 8). Deux de mes pointes grossières portent des concrétions sableuses ferro-manganésifères, qui pourraient à tort leur faire attribuer une plus haute antiquité qu'aux autres instruments (n° 9).

J'ai récolté encore une meulière naturelle, plate, avec sa gangue sur les deux faces, sur un côté, et sur une partie de l'autre côté. La pointe, qui est plutôt un pédoncule aigu, a été obtenue par l'enlèvement d'un éclat d'un côté du pédoncule, et par une retouche de l'autre. Une coche très régulière, et certainement intentionnelle, est opposée à la pointe.

Comme les coups de poing, les pointes ne sont jamais retouchées latéralement : mais, tout grossières qu'elles sont, elles sont des outils. En effet, à moins d'être emmanchées, ce qui est peu probable, elles ne peuvent servir d'armes de défense, ainsi que les coups de poing, le casse-tête, ou la pierre de jet.

Pierres de jet. — C'est un type assez rare à son début, mais qui s'est multiplié dans le paléolithique régional. Dans un article sur l'atelier moustérien du Pont, Seine-et-Oise, je me suis appesanti sur les différents types et sur l'usage des pierres de jet (1). Celles des Casseaux sont destinées à être projetées au loin. L'une d'elles, très régulière, de coupe amygdaloïde, est un des instruments offrant la plus grande somme de travail (n° 10). Deux pierres

(1) *L'Homme préhistorique*, 1906.

de jet lozangiques présentent une pointe très aiguë, tandis que la pointe opposée a été intentionnellement abattue pour l'adaptation à la main. Dans sa descendance régionale, ce type restera nettement lozangique, c'est-à-dire à deux pointes opposées.

Une meulière plate, grossière, de forme naturelle, vaguement discoïde, est une pierre de jet à deux pointes opposées. Chaque pointe est formée par l'enlèvement de deux éclats.

Casse-tête. — Nous voyons le casse-tête apparaître aux Casseaux. C'est un très grossier, mais très intéressant instrument, que nous verrons persister et se perfectionner dans l'industrie paléolithique des grès de Fontainebleau.

Il affecte deux types très distincts : 1° le casse-tête bâton, ou bâton à quatre pans, dont la partie inférieure est ou n'est pas retouchée pour l'obtention d'une poignée (n° 12) ; 2° le casse-tête à pointe, instrument offrant une poignée facile à saisir à la main, retouchée ou non retouchée, dont la partie supérieure forme tête avec pointe contondante (n° 12). Les deux types sont des armes de grande puissance. Ils offrent, bien entendu, toute la grossièreté d'un début industriel ; mais leur comparaison avec des casse-têtes indiscutables d'une période plus évoluée ne peut laisser aucun doute en l'esprit. Le casse-tête à pointe, de type évolué, a été signalé par M. Rutot (1).

Racloirs. — J'ai récolté, dans la station des Casseaux, plusieurs racloirs d'un type curieux, et à l'usage, les uns de droitiers, et les autres de gauchers, ou à être maniés, les uns de la main droite et les autres de la main gauche, par une même personne.

Ces instruments sont plats d'un côté, comme tous les autres de même provenance ; et ils affectent la forme d'un quart d'amande. Je m'explique : en séparant les deux cotylédons d'une amande, et en coupant l'un d'eux par moitié dans le sens de sa longueur, on obtient la forme de nos deux racloirs casseauxiens ; celui de droite à l'usage d'une main gauche (n° 13), et celui de gauche à l'usage d'une main droite (n° 14). Ce type curieux a persisté durant le paléolithique régional des grès, où je l'ai récolté, retouché sur sa partie curviligne : ce qui ne laisse aucun doute sur l'attribution du racloir ou grattoir latéral.

Je signalerai encore une lame grossière, plate d'un côté, comme tous nos instruments, dont le sommet rond porte latéralement une coche, qui me paraît intentionnel. Ce type, évolué, se trouve dans l'industrie des grès.

(1) Rutot, Le *Préhistorique dans l'Europe centrale*, p. 127 et 156.

J'ai récolté également la plaque rectangulaire, qui fut affectée, ultérieurement, à plusieurs usages.

Je ne signalerai pas un *disque* en meulière, à pointes nettement détachées, qui constituait sans aucun doute un coup de poing, parce qu'il s'est rencontré un peu en dehors de notre station.

Conclusions. — J'ai indiqué plus haut pour quel motif l'espèce humaine, celle de l'*Homo sapiens*, à intelligence et à industrie évolutives, détacha, durant le pliocène supérieur, sur la région parisienne, une race qui fut ou devint celle de Chelles, sans avoir à subir d'autre évolution que celle pouvant résulter de sa stagnation, durant de longs siècles, dans un même milieu ambiant. Mais l'industrie si grossièrement primitive que j'ai l'honneur de vous présenter appelle une conclusion ferme : je vais m'efforcer de la dégager.

Nous avons vu par quels caractères essentiels l'industrie rudimentaire des Casseaux se détache nettement des éolithes ; et, aussi, de l'industrie de Chelles et de Saint-Acheul. Nous allons essayer de lui assigner son étage dans la chronologie des temps préhistoriques, en nous appuyant sur des classifications d'incontestable mérite.

L'absence absolue de fossiles m'oblige à écarter toute classification basée sur les données de la paléontologie ; et je le regrette, car elles sont les plus certaines. Je me vois obligé, pour ce motif, de ne tenir aucun compte de la classification de M. Marcelin Boule, le savant professeur de paléontologie du Muséum.

Je ferai simplement cette remarque que l'extension glaciaire, qui s'est développée durant le pliocène supérieur, et celle qui s'est manifestée durant le quaternaire inférieur, n'ont pas empêché des animaux de climat plutôt chaud de vivre dans la région du bassin de Paris ; elles ont frappé surtout la région des Alpes bavaroises.

Nous examinerons, à présent, la classification de M. Edouard Piette, notre éminent président d'honneur. L'industrie du quaternaire débute durant l'époque du calidaire interglaciaire. Elle est la période amygdallithique, caractérisée par ses grands instruments taillés sur les deux faces.

Notre industrie amygdallithique des Casseaux, à grands instruments de coupe amygdaloïde, toujours plats d'un côté, et jamais taillés sur les deux faces, armes toujours et jamais outils, est antérieure à l'industrie amygdallithique du Quaternaire, dont elle se sépare par des caractères essentiels, et dont elle se rapproche par la coupe uniquement. Elle a, d'ailleurs, pris naissance durant la

même période du calidaire interglaciaire, qui commence, dans notre région, avec le pliocène supérieur au sol complètement émergé.

Si nous passons à la classification de M. Salmon, qui me paraît établie surtout sur les observations de M. d'Ault du Mesnil, en ce qui concerne le quaternaire inférieur, nous remarquerons que le plein de l'industrie du Quaternaire inférieur est caractérisé par l'outil de Chelles ; mais que, dans « la couche profonde », à Abbeville, « avec des débris d'animaux voisins de ceux du tertiaire », se trouve l'industrie la plus ancienne connue du Quaternaire, « caractérisée par la prédominance des instruments taillés grossièrement sur les deux faces. »

L'industrie la plus primitive du Quaternaire est, ici, nettement classée par les données de la paléontologie. Cette industrie caractérise une évolution de celle des Casseaux, qui s'en détache, d'ailleurs, par les caractères que nous avons indiqués.

Si nous prenons, à son tour, la classification de Gabriel de Mortillet, nous nous trouvons également dans l'obligation de ne pouvoir y caser l'industrie des Casseaux, à moins d'admettre une récurrence absolument inexplicable ; et qui serait la négation même du principe de l'évolution, qui forme la base des classifications que nous venons d'examiner. La distance qui sépare le coup de poing de Chelles de celui de Saint-Acheul n'est pas comparable, industriellement, à celle qui sépare le coup de poing des Casseaux de celui de Chelles. Les types grossiers, signalés par M. Adrien de Mortillet, indiquent d'ailleurs qu'une industrie se relie à l'autre ; et qu'il y a eu persistance ou réapparition du type primordial. C'est un fait qui se produit dans toute évolution ; un type ne disparaît jamais subitement.

Nous allons examiner, à présent, la classification de M. Rutot. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir des travaux de notre savant collègue, il faut reconnaître qu'il est un novateur hardi. Depuis l'oligocène inférieur, époque, selon lui, de l'apparition de l'homme, jusqu'à la fin du quaternaire inférieur, l'industrie est éolithique. Notre ancêtre, « d'une mentalité immuable », possède une industrie caractérisée par « la stagnation, par l'absence de toute modification, de tout progrès » (1).

Mais, subitement, entre le Mesvinien et le Chelléen, au début du deuxième glaciaire, paraît une race d'hommes brutaux, « à mentalité changeante, évolutionniste, et progressive. » Elle apporte le casse-tête à pointe, la pierre de jet, le poignard, le racloir, le

(1) Rutot. *Le Préhistorique dans l'Europe centrale*, p. 117.

grattoir, le tranchet, et surtout « de nombreux instruments amygdaloïdes. » (1).

Cette industrie paléolithique, signalée par M. Rutot, est, à mon sens, évoluée déjà ; et elle se rapproche, par la nature de ses instruments, de celle de la Roche, où j'ai rencontré également le tranchet, le racloir et le grattoir, ainsi que des pierres de jet et des coups de poing de coupe amygdaloïde, mais sans un seul éolithe.

Je ne vois donc pas dans quel groupe des industries signalées par M. Rutot il me serait possible de classer celle des Casseaux.

Après cet examen des classifications les plus en honneur, et pour tous les motifs successivement développés dans cette étude, j'estime que l'industrie casseauxienne ne peut être classée dans aucune des industries quaternaires signalées. Par la coupe amygdaloïde de ses instruments les plus nombreux, elle se rattache à la période amygdallithique, caractérisée, durant le quaternaire par l'outil typique de Chelles, taillé sur les deux faces ; moins évolué dans les couches profondes d'Abbeville, plus évolué à Saint-Acheul. En étendant au pliocène supérieur le calidaire interglaciaire, selon les données géologiques applicables à notre région, il nous sera facile de trouver, dans une plus longue période amygdallithique, la place de l'instrument des Casseaux, qui deviendra progressivement, par évolution, l'instrument amygdaloïde quaternaire caractérisé par la taille sur les deux faces, celui d'Abbeville, de Chelles et de Saint-Acheul, « à la fois arme et outil, mais beaucoup plus outil qu'arme » (1).

La première évolution subie par le coup de poing des Casseaux paraît avoir été la taille par grands éclats sur une des faces, avec conservation de l'autre face toujours plane : elle implique une modification dans la technique. J'ai récolté ce type évolué dans des régions à silex, à Theneuille (Allier); sur le plateau d'Epinou ; et sur le plateau de Duan, près de Brou (Eure-et-Loir). Il se rencontre également en place dans l'industrie paléolithique des grès de Fontainebleau. Le volume des coups de poing ainsi évolués et la grossièreté du travail ne permettent pas de les confondre avec les coups de poing dégénérés, finement retouchés, et à une face lisse, signalés par M. de Mortillet (2).

L'industrie de la meulière fut surtout une industrie de début, durant laquelle notre ancêtre utilisa, dans une large mesure, la forme naturelle de la roche employée, afin d'obtenir une forme

(1) *Le Préhistorique*, éd. 1900, p. 131.
(2) *Le Préhistorique*, éd. 1900, p. 234.

voulue avec un minimum de travail. Les instruments, d'un usage fréquent, étaient souvent égarés par suite de l'imprévoyance de l'homme primitif. Il fallait les remplacer souvent et rapidement, d'où la moindre somme de travail.

C'est une des causes assurément de l'aspect grossier de l'outillage ; mais ce n'est pas la seule. La meulière du bassin de Paris, roche de structure essentiellement caverneuse et cariée, se prête mal à la taille. Le coup ne se répercute pas régulièrement, comme pour les autres roches à structure compacte et régulière, tel que le silex. Aussi je n'ai pas rencontré une seule fois encore la cassure conchoïdale dans l'industrie casseauxienne de la meulière. En revanche, elle est souvent irrégulière et cornée (1).

Par les raisons que je viens d'exposer la meulière se prête difficilement aux retouches. Aussi n'a-t-elle pas eu, dans l'industrie de la pierre, la descendance du silex et des autres roches à structure compacte et régulière.

Au moment où je termine cette étude, je trouve sur cette même commune de Villebon, auprès du hameau de Villiers, les traces de l'industrie casseauxienne des grès. Elles confirment pleinement les caractères différentiels qui caractérisent cette industrie.

Rapports de l'art glyptique avec d'autres arts anciens.

PAR

L. ROBERT (Pont-à-Mousson).

M. Ed. Piette a déjà signalé des analogies de signes et de symboles employés à l'époque glyptique (2), surtout à l'époque suivante, l'Azylienne (3), avec des caractères de syllabaires et d'alphabets de l'antiquité. Il a fait ressortir, en outre, dans trois tableaux, des analogies frappantes entre des signes azyliens et, non seulement des chiffres égyptiens, mais aussi certains symboles néolithiques de l'époque des dolmens.

Ces constatations invitaient à rechercher s'il n'y avait pas

(1) St-Meunier. *Géologie appliquée*, p. 265.

(2) Ed. Piette. — *Etudes d'ethnographie préhistorique*. VII : *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne.*

(3) Ed. Piette. — *Etudes d'ethnographie préhistorique*. VI : *Notes complémentaires sur l'Azylien.*

aussi des comparaisons à faire, d'une façon générale, entre l'art glyptique et d'autres arts anciens.

Cet art tiendra toujours une place spéciale dans l'histoire de l'art. Ses représentations d'animaux d'espèces disparues sont uniques; et son antiquité dépasse celle des arts les plus anciens que nous connaissions; tout en lui reconnaissant, à part cela, des particularités d'une originalité incontestable, on doit constater que presque tous les principes d'interprétation de la nature qu'il a suivis, comme tous ceux des techniques qu'il a trouvées et pratiquées, se retrouvent disséminés dans d'autres arts anciens.

Ils ont pu être conservés en partie, par voie de tradition (1). D'autre part, il est reconnu que tout ce qui est né de l'esprit humain dans ses premiers développements doit se retrouver partout et aux époques les plus diverses. Il est enfin un fait bien naturel : c'est que le même respect de la vérité, le même rendu sincère et naïf de la nature, aboutissent partout et dans tous les temps à des manifestations d'art d'une similitude d'aspect étonnante. Les analogies les plus frappantes ont déjà été constatées entre des statuettes et menus objets de l'art japonais et des œuvres de l'art familier et populaire de la belle époque grecque et même de notre moyen âge (2). L'art si vrai et si naïf de l'époque glyptique ne peut manquer de susciter des constatations semblables.

Voyons rapidement les points sur lesquels l'art glyptique se rapproche beaucoup des arts antiques, et ceux dans lesquels il conserve une originalité incontestée.

Ensemble de l'art glyptique. — Cet art, dans le milieu social où il s'est développé, ne devait guère s'étendre au delà de la fabrication et de la décoration des différents objets dont nous possédons, en nombre, de bons spécimens; aussi, le peu qu'il en reste doit suffire à en donner une idée générale presque complète (3).

Cet art n'est qu'un art de primitifs mais de primitifs admirablement doués. On doit s'attendre donc à y trouver, en même temps, des défauts d'infériorité manifeste et de brillantes qualités d'art dignes d'un art avancé. Ce mélange est le caractère le plus typique de l'art glyptique.

(1) Ils ont pu être conservés ainsi, aussi bien que les signes et symboles. Nous connaîtrons peut-être plus tard les enchaînements de ces traditions, encore mystérieux aujourd'hui. L'archéologie depuis quarante ans nous a déjà donné des résultats inespérés : que de mines sont encore par elle effleurées et même encore inexplorées !

(2) Gonse. — *L'Art Japonais.*

(3) En dehors des gravures sur os et des divers petits objets du mobilier des cavernes, les gravures et fresques des parois de ces cavernes n'ont pas modifié, mais plutôt renforcé, l'idée qu'on doit se faire de cet art.

Des peuplades nombreuses, anciennes et modernes, ont ébauché des figures d'hommes et d'animaux : les crayonnages d'enfants que nous voyons sur les portes, les murs, etc., nous donnent une idée de ce que valent ces figures. Chez les peuplades de chasseurs de rennes, il s'est trouvé que cette tendance artistique a été servie par une délicate et exacte observation de la nature et par une habileté de main remarquable. Il en est sorti un art, dont les caractères essentiels sont des plus originaux : caractères très logiques et qui ne pouvaient guère être différents.

C'est ainsi que dans les œuvres des artistes de cette race hardie et intelligente de chasseurs, il y a une grande sûreté de coup d'œil et un profond sentiment de la réalité qui apparaissent dans l'exactitude des formes et allures des animaux. On y remarque une hardiesse naïve, qui semble ne douter de rien dans le choix des sujets comme dans la façon de les représenter : ce qui donne aux décors un cachet de gande originalité et un caractère d'indépendance, auquel nous ne sommes pas habitués.

Enfin, les artistes de l'époque glyptique ont fait preuve d'une activité inventive remarquable et toujours en quête de techniques nouvelles et variées suivant les besoins.

Pour quiconque s'est rendu compte de l'outillage dont ils disposaient, ils devaient être d'une extraordinaire habileté. Toutes ces qualités d'arts, dons naturels plutôt que le fruit d'une étude et d'un enseignement méthodiques, constituent l'élément le plus original de l'art glytique ; elles se retrouveront encore isolément, mais ne se rencontreront plus réunies dans aucun art enropéen ancien.

L'ancien art décoratif japonais est celui qui présente avec lui le plus de rapports comme ensemble. On y voit, dès les époques les plus anciennes de son histoire, la même indépendance d'allures, qui n'a pas connue notre antiquité classique, la même recherche d'imprévu, cette même exécution patiente du détail réaliste, le même impressionnisme hardi, et surtout ce besoin instinctif de dessiner, de couvrir de croquis les objets les plus usuels.

Si l'on met en regard quelques objets de l'art glyptique et des bibelots japonais d'une fabrication analogue, on leur trouve comme un air de famille. Dans un propulseur, par exemple, décoré d'un bouquetin en demie ronde bosse (1) ; dans une pendeloque terminée par une tête de renard et nombre de pièces analogues, le décor est traité avec la même originalité ingénieuse

(1) Ouvrage cité dans la note 1 (*Fig.* 4, p. 2).

que dans les étuis de pipe, les manches de poignards et de cachets sculptés également en os ou en corne de cerf, qu'on admire dans les collections japonaises. Les gravures à contours découpés de l'époque glyptique, quelqu'ait été leur destination ou leur usage, peu nous importe ici, font penser immédiatement aux netzkés, aux fermetures de boîtes de médecine, etc., à ces mille petits riens japonais sculptés dans l'ivoire, l'os, la corne ou le bois dur. Ce n'est évidemment ni la destination de ces objets, ni des motifs qui les décorent, qui permettent leur comparaison avec les gravures à contours découpés. La comparaison réside dans l'esprit dans lequel ils ont été conçus et surtout dans leur grande originalité d'aspect, souvent même dans leur exécution.

Ce qui fait fréquemment notre étonnement dans les menus objets de l'art japonais, c'est l'extrême fantaisie, la bizarrerie du décor; une tête de cheval écorchée (1) et un train de derrière de jument (2), sculptés sur os, de la collection Piette, égalent certainement en originalité bizarre et imprévue les décors les plus fantaisistes du Japon.

Dans les arts de l'antiquité classique, la composition décorative des petits objets usuels ou d'ornement sculptés sur os ou sur bois n'offre rien de pareil. Les motifs, à part de très rares exceptions, arrangés d'une façon rythmée et symétrique, sont, ou des symboles, ou des formes animales ou végétales ornemanisées.

Voici une seconde comparaison qu'on peut faire entre les arts glyptiques et japonais ancien au point de vue de leur ensemble.

Seuls, les artistes glyptiques et japonais ont fait des animaux leurs motifs habituels, leurs motifs les plus nombreux et les mieux réussis. Ils ont été des *animaliers*, exactement dans le même esprit et avec la même finesse d'observation.

Beaucoup de primitifs ont été également des animaliers (3), mais avec une science de dessin si rudimentaire et si enfantine que leurs œuvres ne doivent compter que pour des tendances curieuses à constater. On sait que les Egyptiens ont été de très fins animaliers ; mais leurs animaux sont représentés dans un esprit différent de celui des œuvres glyptiques et japonaises. Ils font partie d'un ensemble mythologique, ou bien ils sont figurés dans leurs rapports directs avec l'homme, dans des scènes de

(1) *Idem* (*Fig.* 2, p. 3). C'est une sculpture en ronde bosse.

(2) *Idem* (*Fig.* 5, p. 7). Il est sculpté en très bas relief, en travers d'un os long. Cette représentation est donc complète et voulue ainsi ; ce n'est pas un fragment.

(3) Les habitants des îles Sandwich, Aléoutiennes et du golfe de Kotzebue, les anciennes populations du Cap, etc.

chasse, d'agriculture, dans les offrandes aux divinités, etc ; en un mot, leur mise en scène est bien différente. Les arts assyrien, perse et grec, ont beaucoup employé les animaux dans un but essentiellement décoratif. Ceux-ci sont souvent répétés comme des ornements sur les frises des temples, dans les décorations intérieures de palais ou sur les zones qui décorent la panse des vases, les boucliers, etc. Les représentations d'animaux étudiés pour eux-mêmes ne commencent à devenir fréquentes, variées et traitées comme un genre particulier, qu'avec la période grecque, Alexandrine, du IIIe siècle avant notre ère.

Les figures partielles d'animaux, surtout les têtes ou bustes de bouquetins, de chevaux, de rennes, etc., que nous voyons si souvent dans l'art glyptique, jetés comme en croquis légers sur la corne de rennes ou la pierre, sont souvent des études d'artistes. Quelquefois ces figurations partielles sont ou des symboles dont la signification nous échappe, ou simplement des motifs décoratifs très fantaisistes : telle est par exemple cette énigmatique série de mains opposées deux à deux par les poignets (1).

On ne peut nier que, dans bien des cas, ces figurations incomplètes paraissent bien finies et voulues ainsi. Dans ce cas, elles témoignent d'une tentative hardie et originale de décor, dont on ne retrouve guère d'exemple que dans l'art japonais. Dans cet art, la synthèse décorative de la partie pour le tout est très souvent employée ; elle est l'expression d'un sentiment artistique délicat, en ne donnant d'une chose que la partie la plus intéressante.

Les têtes et parties séparées d'hommes et d'animaux ont, dans les arts antiques, surtout dans l'art égyptien, un caractère bien défini de symboles. Les têtes et bustes sont toujours peints ou sculptés dans un but décoratif. Ce n'est qu'assez tard, vers le IIIe siècle, que, dans les monnaies, ils donnent l'idée d'une divinité ou d'un personnage. Quant aux figurations, coupées par la bordure d'un encadrement, elles sont une rare exception.

Formes et attitudes. — Les animaliers de l'époque glyptique tiennent un des premiers rangs dans les arts anciens. Au point de vue de l'intelligence et du sentiment de la forme, ils n'ont été égalés que rarement. La structure intime et le galbe des animaux n'ont jamais été observés plus finement, ni mieux accusés en quelques traits. Ce qui fait la plus grande originalité de ces dessins de l'époque glyptique et qu'on ne retrouvera plus, dans l'histoire de l'art, qu'à titre de rare exception, c'est le rendu sincère et naïf de la nature, sans mélange d'idéal; c'est le

(1) *Musée de Saint-Germain* : n° 8166. Vitrine 25, salle I. Catalogue.

respect de la réalité, quelqu'elle soit et acceptée sans aucun préjugé ni sans souci d'aucune convention d'art. Ce respect apparaît dans le rendu des détails même laids (1) : ces animaliers ont, en cela, poussé leurs qualités jusqu'à l'excès. Leur originalité est en somme incontestable.

Dans les arts égyptien et assyrien et dans ceux qui s'en sont inspirés dans la suite, l'amour des détails est encore grand ; mais ceux-ci sont déjà stylisés et épurés de forme : les détails réalistes et naïfs ou simplement inutiles ont disparu. On les constate encore quelquefois dans les productions de l'art familier, mais à titre d'exception.

Proportions. — L'art glyptique montre déjà souvent son infériorité d'art primitif dans le rendu des proportions. Les différentes parties des animaux, bien qu'exactes de forme et d'un dessin logique, sont parfois de proportions fausses. C'est que l'étude des proportions est déjà chose difficile et de réflexion soutenue. Les erreurs de proportions qu'on rencontre quelquefois dans les œuvres de l'époque glyptique sont souvent plus fortes que celles qu'on relève dans d'autres arts anciens.

Représentations humaines. — Quand on vient d'admirer un beau dessin de renne ou de cheval, comme il s'en trouve souvent dans les œuvres de l'art glyptique, c'est une déception de constater que toutes les représentations humaines présentent toutes, non seulement des proportions inexactes, ce qui pourrait venir de l'inexpérience de l'artiste, mais aussi des formes qui ne sont pas celles de l'espèce humaine. Je ne décrirai pas ces anomalies : elles sont bien connues des Préhistoriens; il me suffira de dire que toutes les figures humaines de l'art glyptique produisent plus ou moins la même impression : elles ont quelque chose de bestial. Sont-elles particulières à cet art ? Quelques unes paraissent uniques dans l'histoire de l'art, au même titre que celles d'animaux d'espèces éteintes. Dès les temps les plus reculés, les artistes égyptiens et grecs ont été frappés des traits propres à certaines races; et ils se sont plu à les fixer avec précision. Il est possible que les artistes glyptiques, poussés par la même inclination, aient été conduits à reproduire de préférence les caractères de races humaines primitives existantes encore, mais en voie d'extinction à leur époque.

(1) Détails laids, tels que la crinière hirsute, la barbiche de longs poils et la queue dégarnie de vieux Equidés, tels que le système pileux si bien détaillé de la *femme au renne.*

Quelques représentations humaines de l'époque glyptique font penser à ces antiques divinités champêtres qui personnifiaient une humanité primitive et bestiale. Elles font penser à la race pétulante et lascive des satyres, aux formes tantôt trapues, tantôt nerveuses et minces, aux jambes de bouc et au profil simiesque. La tête du chasseur d'Aurochs rappelle beaucoup celle du dieu Pan. On sait que le type classique de ce dieu des bergers, qui habitait les cavernes, était encore plus que celui des satyres emprunté à la nature animale. Son masque étroit et allongé était terminé par une barbiche de bouc; l'expression en était brutale et sauvage et quelque peu sarcastique.

D'autres représentations humaines de l'époque glyptique pourraient avoir été gravées dans un esprit analogue à celui qui a inspiré l'artiste dans les singes humanisés, qu'on trouve sur les papyrus Egyptiens, mêlés à d'autres animaux et parodiant des actions humaines.

Dans un personnage portant une tête allongée en museau, figuré sur une amulette chaldéenne, les bras informes, chose à noter, se terminent par des lignes de gravure, semblables à celles qui indiquent la main et les doigts dans un être bizarre, sorte d'anthropoïde, gravé sur une pendeloque de la collection Piette.

Quelques statuettes très archaïques de femmes, dans lesquelles les caractères du sexe sont indiqués d'une façon exagérée, des Vénus impudiques, ne sont pas sans avoir beaucoup de rapports avec des figurines et statuettes de femmes de l'époque glyptique. Il y a, au Louvre, toute une suite de ces figures en terre cuite provenant de la Babylonie, de la Chaldée et de la Suziane. Des statuettes de fétiches ou divinités femelles, rencontrées chez diverses peuplades d'Afrique et présentant les mêmes dispositions anatomiques, peuvent donner lieu au même rapprochement.

Aspects. — Les aspects ou vues, que les peintres appellent des poses de trois quarts, c'est-à-dire les vues obliques, les vues en général où la perspective joue un rôle pittoresque, sont inconnues à l'art glyptique. En effet, à part peut-être quelques rares et timides tentatives, il ne nous présente, avec des attitudes, il est vrai, exactes et variées, que des profils parfaits et quelques fois des vues tout à fait de face et même de dos. Ce dernier aspect est un des raccourcis les plus hardis; je ne connais pas de vue d'animal en raccourci complet de dos dans aucun art ancien.

Comme on le sait, les représentations humaines et animales dans les arts Egyptien, Assyrien et Grec archaïque, sont toujours

également des profils ou des vues de face. Dans les arts indou et d'Extrême orient, il en est de même pour les peintures ou bas-reliefs représentant des divinités et des personnages bouddhistes.

Groupements. — L'art glyptique, on vient de le voir, cesse d'avoir une originalité marquée dans les aspects sous lesquels sont représentés les animaux pour se rapprocher des autres arts anciens primitifs. Dans les groupements ou la composition des scènes, il n'en diffère plus du tout.

Pour les animaux de même espèce, le groupement consiste simplement dans l'alignement. Tous les primitifs l'ont invariablement employé. Nous le retrouvons dans ces suites de fauves, de taureaux, représentés sur les frises et les panneaux des décorations intérieures des monuments de l'Egypte, de l'Assyrie et de la Perse, et aussi des temples grecs les plus anciens. Des files uniformes d'animaux et de personnages caractérisent surtout la série des vases antiques, connus sous le nom de vases du Dipylon (1), et qu'on peut dater entre l'invasion des Doriens et le VIIIe siècle. Dans la décoration de la céramique Corinthienne et Etrusque, le principe est constamment employé. Il est inutile d'allonger la liste des citations à ce sujet.

Le second principe de groupement dans l'art glyptique est la simple juxtaposition sans souci de la position réelle et des dimensions proportionnelles des différents acteurs de la scène. C'est encore un principe de composition qu'on retrouve partout également aux temps les plus anciens de l'histoire de l'art. Ce groupement naïf, qui est plutôt une sorte de description figurée que l'évocation picturale d'une scène réelle et vue, se trouve fréquemment, jusqu'à l'éclosion de la belle époque grecque, dans les bas-reliefs, les fresques et surtout la céramique de la haute antiquité. On le constate également dans les arts primitifs des peuplades sauvages ou à demi civilisées d'Afrique et d'Amérique.

Voici deux exemples, pris, l'un dans l'art glyptique, l'autre dans l'art grec primitif du XIe siècle avant notre ère, qui en donneront une idée suffisante.

L'artiste qui a osé entreprendre une chasse à l'aurochs sur un morceau de bois de renne a représenté sur le morceau étroit et allongé l'animal bien au naturel, parce qu'il est développé horizontalement dans la longueur du fragment de corne. Mais le fragment n'était pas assez large pour que le chasseur fut représenté dans sa position normale. L'artiste l'a figuré couché sur le

(1) *La peinture antique*, par P. Girard (*Fig.* 57, p. 104).

ventre et contre terre ; quant à la femelle d'aurochs, comme il n'y avait plus de place, il l'a gravé sur le revers de la corne de renne ; aussi, elle se trouve là en sens inverse de son mâle, la tête en bas par rapport à lui.

Le rapprochement de cette composition avec la suivante est d'autant plus frappant que le sujet est identique. Dans la décoration peinte intérieure du palais de Thyrinthe (1), il existe un curieux fragment, malheureusement incomplet, qui représente un homme poursuivant non cette fois un Aurochs, mais un Urus. L'artiste, au lieu de représenter le chasseur à côté du taureau sauvage qu'il cherche à saisir par les cornes, et ne voulant pas sans doute le représenter derrière, afin de bien montrer son action, l'a placé presque couché horizontalement et comme volant en l'air, dans l'espace libre entre le dos de l'animal et la bordure supérieure de la frise, le bras tendu et tenant déjà une des cornes du taureau. La détermination de cette scène n'est pas douteuse, malgré tout l'invraisemblable de sa composition. Des scènes de la même éqoque, mais conçues dans un esprit moins primitif (2), prouvent, à n'en pas douter, que la chasse à l'Urus était alors en usage dans le Péloponèse.

L'art glyptique, outre ces sortes de scènes plus idéographiques que picturales et qui se comprennent encore très facilement, nous présente des groupements d'animaux et de motifs divers, qui ne sont réunis par aucun lien de relation quelconque.

On peut citer comme bien typiques plusieurs gravures. Dans l'une, on voit l'assemblage d'une sorte d'anguille et d'un homme entre deux têtes de chevaux aussi grosses que lui. Dans une autre de la collection de M. Piette, divers animaux, sans rapports d'espèces, de proportions ni de position, occupent avec une petite tête d'équidé vue de face et différents signes symboliques, les compartiments d'une sorte de construction décorative, divisée en largeur par une espèce de colonnette et en hauteur par une large frise décorée inférieurement d'une bande de chevrons (3). Une autre gravure de la même collection (4), et qui peut passer pour une des plus belles qu'aient exécutées les artistes de l'époque glyptique, nous montre une famille de Renne passant ; des saumons admirablement gravés remplissent tous les vides entre les jambes des rennes et le bord supérieur de la plaque. Enfin, on ne peut passer sous silence comme exemple de ce genre de groupement un autre chef-d'œuvre de l'art glyptique :

(1) *La Peinture antique*, par P. Girard (*Fig.* 57, p. 104).
(2) *Idem* (*Fig.* 58 et 59, p. 105).
(3) Ed. Piette, *Etudes d'ethnographie préhistorique*, VII (*Fig.* 56, p. 35).
(4) *Idem* (*Fig.* 53, p. 32).

la gravure dite *la femme au renne*. Ici, l'assemblage est encore d'un autre genre ; mais il est tout aussi hétéroclite. L'espace libre entre les jambes du renne a paru à l'artiste l'endroit le plus favorable pour graver une femme et il l'y a placée sans se soucier de la forte réduction de ses proportions et surtout de sa pose par rapport au renne (1). Il aurait pu la figurer derrière l'animal ; mais il a préféré y graver autre chose : à cette place se voient, au simple trait, des lignes qui font penser à une porte de hutte, divisée en deux vanteaux par une solive. Enfin, entre le ventre du renne et la femme, est gravée au simple trait aussi, une sorte d'outil ou d'arme en os, qui rappelle les épées recourbées en forme de faucille de quelques rois égyptiens et des armes de même forme des Nyams-Nyams.

Il est difficile de limiter exactement jusqu'où peut s'étendre le principe de groupement par simple juxtaposition, que nous avons étudié tout à l'heure dans la scène du chasseur d'Aurochs et celle du chasseur d'Urus. Il peut arriver à produire des scènes intelligibles et comprises seulement de celui qui les a vues. C'est alors de la pure convention ; c'est de l'art héraldique. Nos gravures sur os sont-elles des productions de ce genre ou de pures fantaisies, analogues à celles de l'enfant qui crayonne pêle-mêle ce qui lui vient à l'idée, simplement pour s'amuser ou montrer son savoir-faire à ses camarades? La question, au fond, nous importe peu ici, puisque nous ne faisons que constater les analogies qu'on peut trouver entre l'art glyptique et d'autres arts de l'antiquité. Or, dans ces arts, il y a des exemples de groupements hétéroclites, qui sont, non tout à fait identiques à ceux des gravures glyptiques, mais qui s'en rapprochent beaucoup. Ils ne peuvent être compris qu'à l'aide d'autres sources de renseignements. C'est ainsi que, dans nombre de pierres gravées et de monnaies antiques, se voient souvent mélangés des figures rappelant le culte local, les produits du pays, ou un fait historique. Dans l'art Egyptien, on rencontre des peintures ou bas-reliefs, dont la composition tient de la représentation au naturel et de l'hiéroglyphe. Un rectangle, par exemple, posé en plan et rayé de chevrons géométriques tracés, représente un canal ; des poissons sont là pour montrer que c'est de l'eau qu'on a voulu montrer. Ce rectangle est comme suspendu entre deux rangs de palmiers qui, eux, sont représentés en profil géométral : ce qui

(1) D'après la position des bras et la saillie du ventre, il ne semble guère possible que cette femme soit représentée couchée sur le dos, comme on le croirait tout d'abord.

signifie que le canal coule entre deux rangées d'arbres (1). D'autres compositions sont encore plus curieuses; leur description serait trop longue ici. On en retrouve aussi d'analogues, mais rarement, dans l'art Assyrien (2).

Ornements et symboles. — On sait que tous les arts, arrivés à un certain degré de développement, montrent, à côté de motifs au naturel, toute une série de motifs d'un caractère purement ornemental et dont la valeur représentative est à peu près nulle. L'art glyptique indique déjà ce mélange de motifs. Il contient quelques-uns des motifs les plus répandus de ce genre de décor, qu'on a classé sous le nom de *style primitif* dans quelques recueils de documents à l'usage des artistes. On constate, dans l'art glyptique, des disques et cercles divers, simples ou à point central plus ou moins développé, des cercles remplis de stries rectilignes; et ces cercles et disques sont, ou isolés, ou en groupes, ou en séries linéaires. On trouve des suites de lignes angulaires, de lignes obliques et de lignes courbes, des bandes de chevrons, des losanges, etc. Outre ces ornements géométriques, on y voit des éléments tirés de la courbe, de l'enroulement végétal : ce sont des volutes simples, rappelant la forme du point d'interrogation, des doubles volutes, rappelant celle de la lettre S majuscule, et les volutes sont tantôt libres, tantôt partant des deux côtés d'un axe longitudinal.

Tous ces motifs font partie du fond commun d'un art, ou plutôt d'un décor primitif, extrêmement ancien, antérieur peut-être à l'art glyptique lui-même. Ce décor primitif a éclos également partout avec les toutes premières manifestations de l'art.

On le retrouve identique chez les peuplades sauvages des cinq parties du monde ; on le retrouve aussi, avec les mêmes motifs, mais à l'état de tradition, dans tous les arts antiques européens, asiatiques et américains. Ses motifs sont mêlés alors à d'autres motifs moins anciens et particuliers au génie de chaque peuple ; ils fournissent seulement les parties accessoires du décor ; les semis de fonds, les zones de bordures, les encadrements de scènes, etc. Ils constituent généralement à eux seuls le décor des étoffes. Les arts où les motifs du décor primitif, ont été le plus constamment employés ainsi, sont les arts Egyptien, Assyrien, Grec primitif, Indien et Japonais. Non seulement les Gaulois, les Germains et toutes les populations barbares de l'Europe, ont

(1) *La peinture antique*, par P. Girard (*Fig.* 170, p. 179).
(2) *Ninive et Babylone*, par J. Menant (*Fig.* 33, p. 111).

répétés continuellement ces motifs, mais n'en n'ont pas connus d'autres (1).

J'ajouterai à cette remarque générale qu'un certain nombre d'ornements de l'époque glyptique ont une grande analogie, d'aspect du moins, avec des ornements indiens et chinois des époques les plus anciennes. D'autres se rapprochent des ornements du style grec le plus archaïque.

Technique. — Le principe de la sculpture au champ levé et celui des gravures profondes se retrouvent dans beaucoup des sculptures décoratives des arts chinois et Indou antiques et aussi dans l'ancien art du Mexique.

Le principe des bas reliefs très aplatis, si employé dans les œuvres glyptiques sur bois de renne et os divers, a été, on le sait, d'un usage général dans toutes les décorations monumentales en relief de l'Egypte et de l'Assyrie.

Nous retrouvons le principe des gravures à contours découpés dans les xoanas grecs archaïques, représentations primitives des divinités, découpées dans des planches et ciselées ou taillées dans des galettes d'argile qu'on cuisait et qu'on peignait ensuite.

Le mélange de sculpture en ronde bosse et d'ornements simplement gravés, que mentionne M. Ed. Piette, en parlant d'un aurochs et d'un bouquetin dont quelques parties sont richement décorées d'ornements, se trouve d'une façon étrange dans un animal mal déterminé et aux formes trapues et dans un bélier, tous deux appartenant à l'art chinois le plus ancien.

En conclusion, l'art glyptique n'est pas un art aussi isolé que pourrait le faire supposer son extrême antiquité. La place qu'il doit occuper dans l'histoire de l'art, au point de vue du développement, est entre les arts primitifs proprement dits et les arts des civilisations protohistoriques du bassin méditerranéen ; il est plus rapproché de ceux-ci que des autres ; il en est comme le précurseur et le prototype. Par quelques uns de ses caractères les plus typiques, il en diffère pour se rapprocher beaucoup, par une coïncidence curieuse, d'un art, d'une originalité également puissante, l'art japonais !

(1) Les figures géométriques, produites par le tissage, la vannerie, ont attiré partout et à toutes les époques anciennes l'attention des artistes primitifs. Ces figures géométriques immuables ont eu comme un caractère sacré ; nous les voyons employées, dans la haute antiquité, comme symboles mythologiques ou mystiques. L'art héraldique de l'ancienne féodalité japonaise consiste presque entièrement dans des figures et des combinaisons géométriques.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 juin 1906. — Le procès-verbal est adopté.

A propos du procès-verbal, MM. Fourdrignier, Dr Ballet, Taté, M. Baudouin, A. de Mortillet, prennent la parole [Voir plus loin].

Communications du Secrétariat général.

1° Excuses.

M. Courty est excusé, en raison d'un récent deuil de famille.

2° Ier Congrès préhistorique de France.

M. le Secrétaire général du Ier *Congrès préhistorique de France* annonce que le volume du Congrès de Périgueux, paru depuis un mois, est désormais en dépôt chez MM. Schleicher frères, éditeurs, 15, rue des Saints-Pères, à Paris. — Prière d'adresser directement toutes les demandes de volume aux éditeurs.

3° IIe Congrès préhistorique de France.

Session de Vannes : 21-26 août 1906.

M. le Secrétaire général du Comité d'organisation de ce Congrès annonce que toutes les circulaires du Congrès ont été expédiées le mois dernier aux adhérents. On trouvera plus loin le texte des principales et la liste des titres de communications, qui ont été adressées au Secrétariat général jusqu'au 26 juillet. Il est donné, en séance, lecture de cette liste.

Lecture est également faite de la liste des Délégués des Sociétés savantes, françaises et étrangères, qui assisteront au Congrès de Vannes.

4° Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société Préhistorique de France a reçu les ouvrages suivants :

Baron de Baye. — *Rapport sur le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Moscou.* — Paris, Nilsson, 1893, in-8°.

Baron de Baye. — *Communications faites à la Société nationale des Antiquaires de France :* 1re brochure, mars 1898 ; 2e brochure, 1900. — Plaquette in-8°.

Chauvet (Gustave). — *Deux statuettes gallo-romaines inédites.* [Extr. des *Ann. de la Fac. des Lettres de Bordeaux*, etc., 1906, juillet, t. VIII, p. 253-259, 3 fig.].

Comte A. de Sareau. — *Episcopus ecclesiæ Boiorum* (Inscription d'Andernos). [Extr. des *Ann. de la Fac. des Lettres de Bordeaux*, etc., 1905, janv.-mai, n° 1, t. VII, p. 74-76, 1 fig.].

Heierli (Jakob). — *Bibliographie der schweizerischen Landeskunde : Urgeschichte der Schweiz.* — Bern, K.-J. Wyss, 1901, in-8°, 138 p.

Desforges (A.). — *Notes sur les stations préhistoriques et protohistoriques de la valllée de l'Alaine* (*Nièvre*), *en particulier sur les ateliers néolithiques des environs de Fléty.* — Nevers, 1905, in-4°, 35 p., 1 pl. [Extr. des *Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais*].

Collet (A.) (L'abbé). — *Notice sur deux cimetières de l'époque franque découverts à Cormettes et Lumbres* (Pas-de-Calais). — Calais, 1901, in-8°, 79 p., 7 pl.

Collet (A.) (L'abbé). — *Le Tumulus préhistorique de Lumbres et les six gisements de l'industrie lithique découverts à Elnes et Wavrans-sur-l'Aa* (Pas-de-Calais). — Saint-Omer, 1904, in-8°, 50 p., 3 fig. et 6 planches.

Collet (A.) (L'abbé). — *Gisement de la Motte-Warnecque, ou découverte d'une septième station préhistorique dans les environs de Lumbres* (Pas-de-Calais). — Saint-Omer, 1904, in-8°, 60 p., 3 fig. et 6 pl.

Collet (A.) (L'abbé). — *Hachette percée en Jadeite, trouvée à Wilfedrisghe, hameau de Wavrans, canton de Lumbres* (Pas-de-Calais). — Saint-Omer, 1906, in-8°, 4 p., 1 pl.

Hue (Edmond). — *Le Dolmen de Pierre Louve, à Episy* (S.-et-M.). — Fontainebleau, M. Bourges, 1906, in-8°, 32 p., 7 figures.

Hirmenech. — *Les Celtes et les monuments celtiques. Leur origine certaine. L'Atlantide et les Atlantes. Les Basques. Simples recherches pour servir à leur histoire.* — Paris, E. Leroux, 1906, in-8°, 102 p.

5° Correspondance.

M. Ch. Schleicher. — J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Général du Département de la Seine a voté l'acquisition de 5 exemplaires du *Manuel des Recherches Préhistoriques*.

Les Revues suivantes ont donné un compte rendu très élogieux du *Manuel de Recherches Préhistoriques : La Revue générale des Sciences pures et appliquées;* par M. le Dr J. Deniker (n° du 15 juin 1906); *L'Anthropologie* (n° de juillet 1906); *Les Archives générales d'Hydrologie* (n° de juin 1906).

6° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Fobis (F.), boulevard de la Liberté, Lodève (Hérault) [Marcel Baudouin-H. Martin].

Schmidt (Valdemar), D. M., professeur à l'Université, Musée national, 12, Frederikshohm Canal, Copenhague, K, Danemark [Adrien de Mortillet-Marcel Baudouin].

Bertin (Arcade), instituteur public dans les écoles de la ville, 83, rue du Chemin-Vert, Paris [Thieullen-Marcel Baudouin].

Imbert (Martial), 31, rue de Navarin, Paris [A. de Mortillet-H. Martin].

7° Présentation de nouveaux membres.

A la séance d'octobre 1906, on aura à voter sur les candidatures de *deux* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (*Art.* 5).

8° Commission des Enceintes préhistoriques.

M. A. Guébhard donne lecture du projet de *Questionnaire pour la Commission d'études des Enceintes préhistoriques*, rédigé sur l'invitation de M. A. de Mortillet. Il sollicite à cet égard les observations de ses confrères.

M. Atgier demande si les *enceintes mégalithiques* doivent être comprises dans l'inventaire.

M. Guébhard répond que si, comme il semble, M. Atgier entend par là de simples entourages de monuments mégalithiques (cette dernière question étant elle-même restreinte à son

sens le plus étroit : dolmen, menhir...), cela se trouve certainement exclu d'emblée par l'emploi voulu du mot *rempart* en tête du Questionnaire, impliquant le caractère nettement défensif d'œuvres de fortification, parmi les divers types desquelles celui de *l'enceinte mégalithique* serait littéralement celui du *mur bâti en grosses pierres*, vulgo *mur cyclopéen*.

Questionnaire préliminaire (1).

Existe-t-il, dans la région que vous connaissez, des traces de remparts antiques, soit en pierres sèches, sans taille et sans mortier soit en terre levée, avec ou sans fossés, lesquelles, faute de toute raison d'être, agricole ou pastorale, présentent manifestement le caractère de fortifications *élevées par l'homme* ?

Y a-t-il quelque indice qu'il ne s'agit ni du classique castrum *romain ni de la bien connue* motte *féodale ni de tout autre ouvrage des temps historiques, mais d'une origine pré ou protohistorique* ?

Peut-on, d'après des objets trouvés soit au cœur du rempart non remanié, soit au contact du fond primitif des fossés, dans la plus ancienne couche archéologique, apprécier l'époque de la construction ?

D'autres objets (poteries, bronze, fer) indiquent-ils des occupations successives ? — *Quelle paraît avoir été la dernière* ?

Telles sont les principales questions intéressant d'abord l'enquête synthétique tentée par la Commission. L'urgent, en vue de l'*Inventaire bibliographique* et de la *Carte nationale*, est d'envoyer au plus tôt pour toute enceinte présumée préhistorique :

1° **Le nom**, localement contrôlé, si possible, au cadastre, et les surnoms populaires (*Camp de César, des Anglais, Mur des Payens, des Géants, Châtelard, Castelar, Catelé*, etc.).

2° **Le repérage**, aussi précis que possible, sur carte d'aussi grande échelle que possible (2) ;

3° **La bibliographie**, s'il y a lieu, aussi complète que possible.

(1) Sur l'invitation de l'éminent Président de la S. P. F., qui eût été mieux désigné que personne pour cette tâche, j'ai dû m'essayer à condenser, en un bref questionnaire, les premiers desiderata de la Commission. Dire sommairement tout l'indispensable, et rien de superflu, était chose ardue ; je me suis efforcé d'aviser au plus urgent ; la bonne volonté de mes confrères fera le reste. *Le Président de la Commission*, A. Guébhard.

(2) L'envoi d'un *calque* sommaire, portant, en outre des points à faire connaître, 2 ou 3 points de repère bien connus de la carte, sera parfaitement suffisante.

Tous autres détails seront, évidemment les biens venus (1), surtout ceux relatifs à la *structure interne* de la muraille (noyaux maçonnés, calcinés, vitrifiés; armatures de poutraisons chevillées de fer; pieux de pilotis, etc.), sur les *fouilles* (objets trouvés, stratifications reconnues, etc.), sur le *plan d'ensemble* (profils et nivellements du terrain, etc.), etc.

Ceux qui paraîtront nouveaux seront, autant que possible, publiés dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France.*

Inutile d'ajouter que, suivant la méthode adoptée pour son *Inventaire* des Castelars du *Var* (I[er] Congrès Préhistorique de France, 1905, p. 329-392), le plus grand scrupule sera apporté à attribuer nominativement à chaque correspondant le mérite de la priorité de ses renseignements, inédits ou non, dans l'ordre d'arrivée.

Nous insistons vivement pour que tout détenteur d'un renseignement sûr veuille bien nous l'adresser. Ainsi se complètera, pour la France entière, à l'exemple d'autres pays, l'œuvre à laquelle M. A. de Mortillet a fourni son premier noyau, en n'hésitant pas à publier (2), tel qu'il l'avait dressé il y a dix ans, le premier Inventaire général des *enceintes préhistoriques de France.*

Prière d'adresser toute la correspondance à **M. le D[r] Henri MARTIN**, *Secrétaire de la Commission, rue Singer, 50, Paris-XVI[e].*

9° Commission de la Bibliographie.

La **Commission de Bibliographie** s'est réunie le 17 juillet.

Elle a nommé Président, M. le D[r] Marcel Baudouin, ancien directeur de l'Institut de Bibliographie de Paris; secrétaires : MM. Hue et Stalin.

La Commission a décidé d'aborder cette question si complexe, en sériant le travail. — Elle va d'abord borner son ambition à *recueillir* des indications bibliographiques. — On verra, plus tard, comment il sera possible de les utiliser, soit en les *publiant*, soit

(1) Tout au plus pourrait-on émettre le vœu que les monographies nouvelles fussent faites sur un programme à peu près uniforme, tel, par exemple, qu'il a été formulé, pour les enceintes de pierre, dans l'étude récente de MM. B. Goby et A. Guébhard, *Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes maritimes* (Assoc. franç. p. l'Av. des Sc., t. XXXIII, 1904, p. 1068-1109, 7 fig., 1 cart.), et, pour les *Erdwälle*, en 1888, par M. Robert Behla, dans sa monographie des *Vorgeschichtlichen Rundwälle in östlichen Deutschland* (Berlin, 1888, 120 p., 1 cart. Aschen Co).

(2) L'*Homme préhistorique*, IV, 1906, n° 7.

en constituant un *Musée de Bibliographie*, annexe de la « Bibliothèque ».

La Commission a pensé qu'il fallait diviser la besogne de classement en deux parties distinctes : a) *Bibliographie de l'avenir ;* b) *Bibliographie du passé*. Elle va commencer à travailler sur les documents *récents* (1905 et années suivantes), qui lui seront adressés. — Puis elle s'occupera de la période passée, qu'on peut diviser ainsi : 1° 1905 à 1900 ; 2° 1900 à 1800 ; 3° avant 1800.

La centralisation des renseignements sera faite par **M. Hue**, Secrétaire, 60, rue de la Pompe, Paris, auquel on est prié d'adresser *directement* toutes les communications d'ordre bibliographique.

En conséquence, tous les membres de la Société et tous les Préhistoriens sont priés d'envoyer à M. Hue :

1° La liste des brochures, livres et mémoires, qu'ils ont publiés *eux-mêmes;*

2° Toutes les indications bibliographiques qu'ils possèdent et qu'ils voudront bien communiquer.

Il est indispensable de n'envoyer que des *indications de première main* (pour éviter les erreurs) et complètes.

Chaque indication doit comprendre :

1° Le *nom* et les *prénoms* de l'auteur ; 2° le *titre de l'ouvrage* (*textuel*); 3° La *source : a*) si c'est un *Livre* ou *Brochure :* la *ville de la publication;* le nom de l'*éditeur;* l'*année* de publication ; le *format*, le nombre de *pages*, le nombre de *figures* et de *planches;* le *prix*, si possible. *b*) Si c'est un *Mémoire : auteur*, *titre;* puis *Titre du Journal*, revue, ou société savante ; ville, tome, série, pages de début et de fin, figures.

On peut envoyer les indications sur papier ordinaire. Si l'on préfère les rédiger sur *Fiches*, choisir de préférence le modèle adopté par les Conférences internationales de Bibliographie (Fiche *perforée* en similijapon, de $0^{m}125 \times 0^{m}075$) (1).

Sont nommés *Correspondants* de la Commission pour l'étranger :

Suisse : M. le Pr Heierli (de Zurich).

Portugal : M. José Fortès (de Porto).

(1) L'imprimeur du Bulletin de la Société pourra procurer des fiches de cette nature toute personne, qui en fera la demande au *Secrétaire général*, 21, rue Linné.

Les Correspondants étrangers centraliseront toute la bibliographie de leur pays.

La Société, consultée, admet les conclusions de la Commission.

M. le Secrétaire général annonce que M. E. Rivière donne sa démission de membre de la Commission de Bibliographie.

A propos du procès-verbal.

A propos de la pierre présentée par M. Fourdrignier.

M. Fourdrignier s'excuse de n'avoir pas pu adresser, pour le Bulletin, une note détaillée relative à ses récentes présentations.

M. le Dr Ballet. — La pierre, présentée à la dernière séance par notre érudit collègue, M. Fourdrignier, sous le nom fallacieux d'éolithe, est un galet offrant un profil humain, très nettement dessiné sur une de ses faces. Ces pierres ont été remarquées de tout temps. Très recherchées au Moyen âge et à la Renaissance, on leur attribuait des propriétés merveilleuses; et on leur donnait le nom de *Gamahé* ou *Gamaheu*. J'ai toujours pensé que de là venait notre mot *Camaïeu*, qui désigne une peinture monochrôme. La description de certains de ces gamahés m'avait, je l'avoue, laissé très sceptique. Le spécimen, présenté par M. Fourdrignier, serait des plus concluants; mais il paraît que c'est un travail humain récent. Je ne crois pas que ces pierres puissent jamais embarrasser un préhistorien expérimenté. Les dessins, parfois très compliqués, sont manifestement formés par les fibres de la pierre et ne peuvent être confondus avec une peinture ou une gravure. J'ai trouvé jadis dans une sablière, à Marbové (Eure-et-Loir), un silex percé naturellement et manifestement retouché, en forme de morille. Un éclat ovalaire enlevé à la surface présentait une sorte de monogramme très nettement tracé. A cette époque, ces sortes d'objets n'avaient pas encore l'intérêt qu'ils ont eu pour moi depuis. Je regrette que cette pierre ait été perdue. Présentée par moi à un archéologue éminent, celui-ci n'a pas hésité à y reconnaître une amulette.

M. Taté prend la parole à ce sujet.

M. le Dr Marcel Baudouin rapproche du *Ludus naturæ,* cité par M. Ballet, les *chiffres*, *lettres*, etc., qu'on a signalés depuis

longtemps au niveau de l'iris de l'œil humain, et dont un exemple curieux a été observé récemment en Bretagne.

MM. A. de Mortillet et Fourdrignier répondent à M. Ballet et à M. Taté.

Présentations.

Détermination de quelques ossements provenant de la Grotte d'Entre-Roches, commune de Magnac-sur-Couvre (Charente).

PAR

E. HUE (de Paris).

Chargé par la Société de la détermination de quelques ossements adressés par M. Ramonet (de Ruelle, Ch.-I.), je viens aujourd'hui m'acquitter de ma mission. Mais je dois commencer par remercier de son extrême obligeance M. Visto, préparateur au Muséum d'histoire naturelle, à la compétence duquel je dois ces déterminations.

Voici quels sont les ossements que j'ai étudiés.

1° Une mandibule droite de chat de petite taille ;
2° Un fémur droit de lièvre de grande taille;
3° Un radius gauche d'un loup de petite taille;
4° Un cubitus gauche de renard;
5° Un tibia gauche de blaireau ;
6° Un radius gauche de chevreuil ;
7° La moitié supérieure d'un radius gauche de chevreuil avec une portion de cubitus ;
8° Un métacarpien droit de chamois, moitié inférieure;
9° Un métatarsien droit de chamois;
10° Un métatarsien gauche de chamois, manque l'épiphyse;
11° Deux fragments d'os d'oiseaux de petite taille.

J'insiste sur ce fait que *ces divers ossements ont été trouvés dans la grotte d'Entre-Roche même.*

Enfin, j'ai eu à examiner :

1° Un métacarpien rudimentaire externe droit d'un cheval de petite taille, brisé en deux morceaux;

2° Une rotule non déterminée encore.

J'ajoute que ces deux os ont été trouvés dans les *déblais de la grotte.*

J'ai noté, en outre, quelques petits ossements trop fragmentés pour une détermination certaine.

Il s'agissait de savoir s'il y avait du Mouton dans ce lot d'ossement. Je crois que la présence du mouton peut être considérée comme prématurée dans cette grotte. Néanmoins, il aurait été intéressant de pouvoir examiner le crâne, dont ont parlé M. Besse et M. Ramonet; malheureusement ce crâne est perdu.

M. Marcel Baudouin fait remarquer qu'il avait émis le premier des doutes sur la présence du Mouton en ces parages et dans la grotte; et c'est à la suite de sa réflexion que M. Ramonet avait demandé à ce qu'on déterminât quelques uns des os trouvés.

Silex à double patine.

M. le Dr Henri Martin fait une *présentation de silex à deux tailles différemment patinées* [Couche moustérienne de La Quina (Charente)].

M. le Dr A. Létienne (Marly, Seine) demande quelques explications à M. Henri Martin sur les arguments qui lui font considérer la patine jaune, périphérique, de ces silex taillés à double patine, comme plus ancienne que la patine blanche. Celle-ci semble bien se continuer sur la marge des éclats sous la patine jaune. Il paraîtrait donc que la double patine de ces silex ne prouve point une double taille, c'est-à-dire deux tailles distinctes l'une de l'autre, et distantes de tout le grand intervalle de temps qui sépare la formation de la gangue blanche de la formation de la patine jaune.

M. le Dr Henri Martin. — La teinte grise que nous observons sur les retouches marginales de ces pièces, est, à mon avis, plus récente que la patine jaune des deux faces du silex. Nous pouvons admettre que ces pièces ont été ouvragées par l'homme au début de la période moustérienne, peut-être même à la fin de l'Acheuléen, puis abandonnées; elles ont subi l'action des phénomènes atmosphériques, le contact de terrains ou de boues chargées de fer et de manganèse, enfin le transport dans l'eau. Ayant éprouvé ces diverses altérations, après leur premier usage, ces silex furent retrouvés par l'homme à la fin du Moustérien, période bien caractérisée à La Quina par ses ossements utilisés. Ces pointes et ces racloirs usés, uniformément colorés en jaune, ont dû attirer l'at-

tention de l'homme quaternaire moyen ; et les pièces presque utilisables qui s'offraient à lui, dans le lit de la rivière, pendant ses récoltes de rognons siliceux, étaient tentantes, puisqu'elles ne demandaient qu'un faible travail pour en tirer un excellent outil.

Je crois que la deuxième taille a fait apparaître sur les bords la coloration grise ou blanche du centre du silex. Cette teinte grise passe sous la patine jaune, comme le fait très exactement remarquer mon ami A. Létienne ; elle est préexistante, car c'est la coloration primitive du silex ; elle se retrouve d'ailleurs au centre ; mais elle est devenue visible au moment même où de nouvelles retouches ont été effectuées.

Aujourd'hui, si nous voulions sacrifier une de ces pièces, nous pourrions produire des retouches d'une intensité grise voisine de celle observée ici. Toutefois des écaillures modernes et accidentelles me font penser qu'on trouverait une légère différence de teinte entre les retouches grises et le centre du silex.

La teinte grise des bords n'est pas, au vrai sens du mot, une patine, car l'altération du silex dans cette région, depuis la seconde utilisation, est peu marquée. Ces pièces, à la fin du Moustérien, ont été enfouies après leur utilisation ; elles n'ont été ni transportées, ni exposées longtemps à l'air, ni au contact de milieux colorants ; au contraire, elles ont pénétré dans le sable argileux des terrasses situées en avant des abris sous roche de de la vallée du Voultron.

Nous assistons là à une superposition de deux industries probablement très éloignées : l'une, plus ancienne à coloration jaune et *polissage de transport;* l'autre à teinte grise, plus récente, aux arètes vives.

Sur quelques-unes de ces pièces, il existe des retouches anciennes à patine jaune, dont la coloration et le clivage se continuent avec la teinte jaune brillante des faces ; en observant ces retouches primitives, on trouve, dans leur concavité, au point de contact du bord libre, des éclats très fins à teinte grise et aspect terne. Nous devons admettre que les éclats sont d'autant plus récents, qu'ils se rapprochent du tranchant du silex ; ces derniers précisément sont colorés en gris.

M. le D[r] Marcel Baudouin. — Il me semble que l'application de la *pétrographie microscopique* à l'étude de la patine, sous ses divers aspects, pourrait peut-être donner des résultats intéressants. En tout cas, il me semble utile de se rendre compte de ce que pourrait donner cette méthode d'examen.

Je me permets donc d'engager nos jeunes collègues, que ces

examens n'effraient pas, à faire des coupes dans les silex préhistoriques, et à examiner surtout ce qu'on observe à leur périphérie.

M. A. de Mortillet croit que cette méthode ne peut pas donner de résultats pratiques. — Il recommande de faire des *expériences* sur le patinage des silex : ce qui, d'ailleurs, n'est pas très aisé.

Scies et perçoir ou alésoir de l'époque moustérienne, provenant d'Entre-Roches et de La Quina.

PAR

Ph. RAMONET (de Ruelle, Charente).

Lors d'une visite que je fis dernièrement à la station robenhausienne d'Entre-Roches, je trouvai une petite scie en silex;



Fig. 1. *Fig.* 2.

Fig. 1 *et* 2. — *Scie* à taille moustérienne, recueillie à Entre-Roches. — Dimensions : Longueur, 0m072; largeur, 0m037; épaisseur, 0m012.

mais je fus fort embarrassé parce que la taille de ce silex ressemblait à celle de l'époque de Moustier.

Cette pièce est ovale et très peu cacholonnée; l'un de ses

bords est retouché sur une seule face ; le bord opposé l'est sur les deux, et les dents formées par la ligne sinueuse sont usées et polies par le frottement. C'est bien une scie ayant beaucoup servi. (*Fig.* 1 et 2).

J'eus des doutes sur l'âge de cette pièce ; et je la classai à part.

A la suite de la découverte faite par M. le Dr Henri Martin, d'ossements utilisés à l'époque moustérienne, je passai en revue ma collection de La Quina ; et je trouvai, dans mes silex moustériens, une pièce semblable à celle d'Entre-Roches ; l'ovale est un peu moins allongé, la taille du silex est la même, et les dents

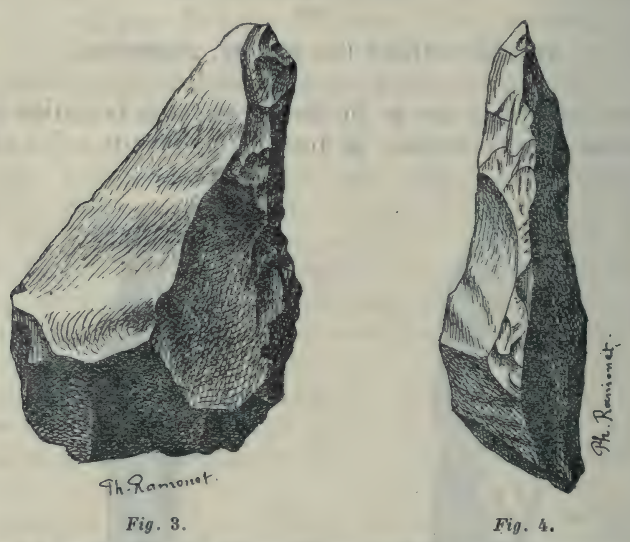


Fig. 3. *Fig.* 4.

Fig. 3 *et* 4. — *Scie* recueillie dans la station moustérienne pure de La Quina. — Dimensions : Longueur, 0^m075 ; largeur, 0^m049 ; épaisseur, 0^m014.

formées par la ligne sinueuse sont usées par le frottement, mais elles ne sont pas brillantes, parce que le silex est fortement cacholonné (*Fig.* 3 et 4). C'est bien une scie moustérienne ; et celle d'Entre-Roches est bien de la même époque.

J'ai trouvé aussi, toujours parmi mes silex moustériens de La Quina, un perçoir ou alésoir, alésoir plutôt ; car, si ce silex avait servi de perçoir, il serait retouché jusqu'au bout de la pointe, tandis qu'il ne l'est qu'au-dessus. Les retouches sont faites alternativement sur les deux faces ; c'est-à-dire que l'un des bords de la pièce étant retouché sur la face gauche, le bord opposé l'est sur la face droite (*Fig.* 5 et 6).

On voit par là que ce silex a travaillé pour agrandir un trou déjà fait ; et que l'ouvrier a toujours manœuvré son outil dans le même sens, puisque les retouches se sont toujours produites du même côté sur les deux faces.

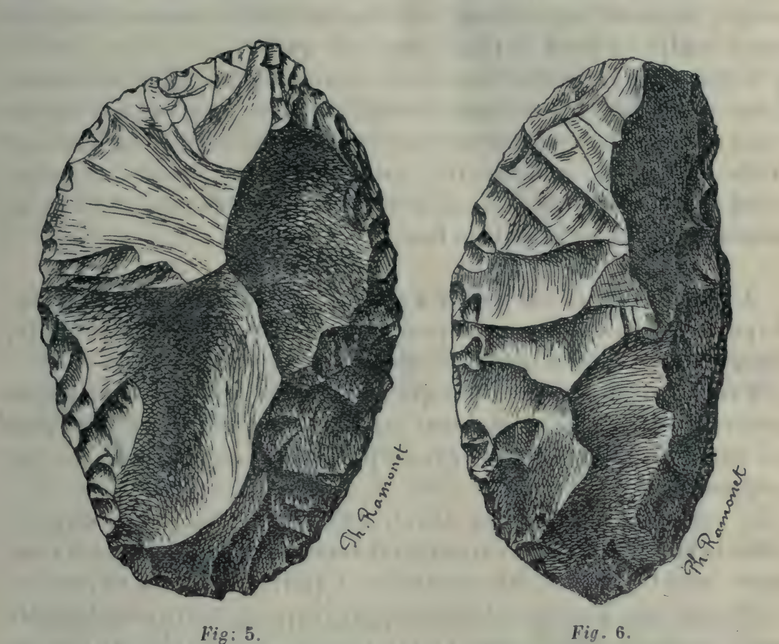


Fig: 5. *Fig*. 6.

Fig. 5 *et* 6. — *Perçoir* ou *alésoir*, recueillie dans la station moustérienne pure de La Quina. — Dimensions : Longeur, 0m063 ; largeur, 0m038 ; épaisseur, 0m020.

Je porte ces découvertes à la connaissance de Messieurs les membres de la Société préhistorique de France, et je serais très heureux d'avoir leur avis à ce sujet. Je leur adresse en communication les trois pièces faisant l'objet de cette note, afin qu'ils puissent, *de visu*, établir leur jugement.

Un Silex sculpté.

PAR

A. THIEULLEN.

Le chef de chantier de la maison Biabaud à Billancourt, M. Houry, que plusieurs de nos collègues connaissent comme expert en pierres taillées, vient de me remettre avant-hier ce silex taillé. Il l'avait, trois jours auparavant, recueilli en place,

l'ayant extrait de la paroi d'une sablière où ce silex se trouvait encastré dans le diluvium, à cinq mètres environ au-dessous du sol, (Avenue des Moulineaux à Billancourt).

Je n'ai pas à décrire cette pierre taillée, qui, comme vous le voyez, donne la représentation saisissante d'un *poisson,* entièrement sculpté depuis la tête jusqu'à la queue.

Cette pièce n'est pas un de ces *ludus naturæ* plus ou moins bien retouchés intentionnellement et que nous connaissons; mais elle est, dans toutes ses parties, l'œuvre originale et personnelle de l'artiste quaternaire, qui en a d'abord élaboré la forme dans son cerveau avant d'en faire l'exécution : ce qui, je crois, se rencontre pour la première fois.

Ainsi se trouvent réduites à néant toutes les thèses, théories, hypothèses, mises en avant pour nier le fait déclaré impossible, imaginaire, indigne d'être discuté.

Prétendre supprimer une question et la clore par une fin de non recevoir, en ne s'appuyant sur des hypothèses, toujours plus ou moins problèmatiques, est un procédé étrange et absolument anti-scientifique.

Je sais M. Rutot assez loyal, non seulement pour convenir franchement de la grave erreur qu'il a commise à ce sujet, mais aussi pour faire litière des fausses théories qu'il a émises à ce propos.

Plutôt que d'avoir arbitrairement inventé toute une légende sur la mentalité des hommes quaternaires, que ne s'est-il simplement borné à examiner, sans idées préconçues, certaines pierres-figures à retouches intentionnelles qu'on lui présentait, comme il avait fait tout d'abord, lorsqu'il me disait à Bruxelles : « *Continuez vos recherches; vous rencontrerez peut-être un jour la pièce concluante.* » Il eût évité ainsi ce démenti brutal, que les faits lui donnent aujourd'hui et qui a pour conséquence de jeter le doute et le discrédit sur plusieurs autres de ses théories et de ses assertions.

Cette observation s'applique tout naturellement aux préhistoriens, qui, à l'instar de notre Président et de son père Gabriel de Mortillet, n'ont jamais voulu prêter la moindre attention aux pierres figures à retouches intentionnelles, les considérant comme folle utopie et aberration du Maître illustre qui, cependant n'a jamais rien avancé qu'apès mûre réflexion, comme chacun devrait faire.

C'est à se demander si vraiment les hommes des temps paléolithiques n'étaient pas beaucoup plus intelligents que nos savants ne le supposent, et si nos professeurs en préhistoire ne sont pas beaucoup plus ignorants qu'ils ne le croient.

Quelle belle occasion de constater que les tailles de ce poisson, lesquelles n'ont rien de classique, sont cependant, de façon indubitable, bien intentionnelles! Et si les préhistoriens qui ont toujours aveuglément soutenu que les tailles non classiques étaient toutes accidentelles, avaient voulu se donner la peine, comme l'avait fait le Maître Boucher de Perthes, d'étudier sérieusement ces tailles, aujourd'hui encore méconnues, nos connaissances en industrie préhistorique auraient largement progressé, au lieu d'avoir rétrogradé depuis cinquante ans.

La leçon servira-t-elle ? Qu'en pense l'honorable Sir John Evans ?

MM. Taté et A. de Mortillet répondent à M. Thieullen.

M. Passemard demande à M. Thieullen de bien vouloir mettre un peu de son activité au service de la recherche du criterium de la taille intentionnelle.

M. Thieullen répond qu'il ne peut y en avoir.

Etude sur un nouveau chien des Palafittes de Clairvaux : Canis Le Mirei.

PAR

Edmond HUE, médecin-vétérinaire (de Paris).

Le crâne que je vais étudier (1) m'a été communiqué par M. L. A. Girardot, conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.

M. Girardot l'a trouvé, en 1899, dans la couche archéologique qu'il fouillait, « à l'extrémité d'une sorte de presqu'île, dite *Motte* « *du Magnin*. La couche préhistorique s'y trouve à une profon- « deur de 30 à 60 centimètres le plus souvent, et atteint une épais- « seur variable : réduite à 30 centimètres du côté de l'ouest, sur « un étroit à dos morainique, mais ayant d'ordinaire 60 à 80 cen- « timètres, ou même un mètre d'épaisseur. Dans les fouilles de « 1899, à quelques mètres de la presqu'île ou des bords du lac, « il ne s'est absolument rencontré que du néolithique ».

M. Girardot me donne la coupe suivante de la fouille dans la-

(1) Crâne n° 13, du Musée de Lons-le-Saunier. Palafittes de Clairvaux. Jura.

quelle il a trouvé les crânes de Canidés qu'il a bien voulu me confier, et dont je le remercie sincèrement.

« 1° Terre végétale, humifère, sol et sous-sol de la prairie : « $0^{m}60$ environ (un peu plus au nord, $0^{m}80$).

« 2° Couche archéologique noire, à débris organiques, pointes « et éclats de silex, haches polies, poteries, os, position des mâ- « choires de canidés, etc., pilotis : en moyenne $0^{m}80$.

« 3° Craie lacustre (ce n'est pas de la dolomie), stérile, ancien « blanc-bord du lac ».

Aspect général. — Les os ont l'aspect général des ossements provenant des palafittes de Clairvaux et de Chalain. Ils sont bruns, solides, bien conservés, à surface légèrement granitée.

Le crâne appartient à un chien de la taille d'un épagneul.

Mensurations. — Pour l'étude comparée des crânes de Canidés, j'ai adopté une méthode de mensurations, qui a l'avantage d'être sériée et de reposer sur des points anatomiques précis. Cette méthode permet d'obtenir les mensurations d'une façon mathématique et non approximative, comme cela se produisait dans la plupart des cas. Les mensurations sont prises par séries sur les faces : supérieure, inférieure, latérale et postérieure du crâne.

Pour le groupe des mensurations du système dentaire, j'ai employé une méthode qui s'adapte aux différents états des mâchoires à étudier.

La série des angles crâniens que j'ai adoptée encadre le crâne dans un polygone type, qui facilite les comparaisons.

Je serai peut être taxé de minutie dans mes mensurations ; mais c'est un reproche que j'accepte volontiers.

Mensurations.

Face supérieure. —	A.B. Longueur : de l'extrémité du tubercule occipital à la suture coronale, sur la crête sagittale.	50mm
	B.C. Longueur de la suture coronale : à l'apophyse frontale du nasal.	50mm
	C.C'. Longueur : de la suture nasale, de l'apophyse frontale du nasal, au milieu de l'échancrure nasale.	manque.
	C.D. Longueur : de l'apophyse frontale du nasal, au bord antérieur de la suture incisive (entre les deux alvéoles de I^1.)	91mm



PLANCHE I. — PALAFITTES DE CLAIRVAUX. — *Canis le Mirei,* 1906 [E. HUE].

A.D. Longueur totale : de l'extrémité du tubercule occipital, au bord antérieur de la suture incisive. 117^{mm}

E.E'. Distance entre les deux protubérances postérieures des crêtes temporales. 62^{mm}

F.F'. Epaisseur du crâne au niveau des bosses pariétales, sur les sutures pariéto-temporales. 55^{mm}

G.G' Epaisseur du crâne au niveau des surfaces temporales (angle sutural pariéto-sphénoïdo-temporal). 46^{mm}

H.H'. Largeur maxima des arcades zygomatiques, prise sur la face externe des arcades zygomatiques, vers le milieu de la suture temporo-malaire. 102^{mm}

I.I'. Distance entre les deux apophyses zygomatiques des arcades sourcilières. 53^{mm}

J.J'. Distance entre les trous lacrymaux 38^{mm}

K.K'. Distances entre les bords internes des trous sous-orbitaires. 36^{mm}

L.L'. Largeur maxima entre les bords externes des alvéoles des canines supérieures. 35^{mm}

C'.D. Longueur de l'ouverture nasale, prise du bord antérieur de la suture incisive, jusqu'au milieu de l'échancrure nasale. manque.

M.M'. Largeur de l'ouverture nasale, prise au milieu du bord montant des intermaxillaires. 22^{mm}

Face inférieure. — S'.Q. Longueur : du milieu du bord de l'échancrure intercondylienne à l'épine postérieure du palatin. 72^{mm}

Q.D. Longueur : de l'épine postérieure du palatin au bord antérieur de la suture incisive. 86^{mm}

L'.D. Longueur totale : du milieu du bord de l'échancrure intercondylienne, au bord antérieur de la suture incisive. 158^{mm}

S.R. Longueur : du milieu du bord de l'échancrure intercondylienne à

l'apophyse ptérygoïde du maxillaire supérieur. 71mm

R.D. Longueur : de l'apophyse ptérygoïde du maxillaire supérieur au bord antérieur de la suture incisive. 91mm

O.O'. Largeur maxima des apophyses condyloïdes de l'occipital. 38mm

P.P'. Distance entre les extrémités des apophyses postglenoïdes de l'articulation temporo-maxillaire. 46mm

R.R'. Distance entre les apophyses ptérygoïdes des maxillaires supérieurs. 31mm

T.T'. Largeur entre les bords postérieurs de Pm^4, prise du côté palatin. 52mm

U.U'. Distance entre les trous palatins 23mm

V.V'. Largeur maxima des deux échancrures palatines, prise au milieu des bords externes. 11mm

X.X'. Longueur des échancrures palatines. 10mm

Face latérale. — A.A'. Distance maxima de l'extrémité du tubercule occipital à la suture lambdoïde. 7mm

A.S. Distance : de l'extrémité du tubercule occipital au milieu du bord de l'échancrure intercondylienne. 45mm

B.B'. Distance : de la suture coronale, sur la crête sagittale, à la suture sphénoïdo-occipitale, entre les bulles tympaniques. 54mm

B.Q. Distance : de la suture coronale, sur la crête sagittale à l'épine postérieure du palatin. 73mm

Q.I. Distance : de l'épine postérieure du palatin à l'apophyse zygomatique du frontal. 45mm

I.W'. Distance : de l'apophyse zygomatique du frontal à l'apophyse orbitaire de l'arcade zygomatique. 21mm

W.W'. Distance entre le milieu du bord orbitaire du lacrymal et l'apophyse orbitaire de l'arcade zygomatique. 29mm.

Z.Z'. Diamètre vertical de l'orbite entre le milieu de l'arcade sourcilière et le milieu du bord orbitaire de l'os malaire. 30mm

C.Q. Distance : de l'angle frontal du nasal à l'épine postérieure du palatin. 50mm

C.C'. Elévation du milieu de l'échancrure nasale à la voûte palatine, au niveau de l'extrémité aborale des échancrures palatines. manque.

Face postérieure. — 1° Hauteur du trou occipital : entre le bord du tubercule de la nuque et le milieu du bord de l'échancrure intercondylienne. 16mm

2° Largeur maxima du trou occipital : à l'intersection des bords du trou occipital et du milieu des condyles. 20mm

Angles. — *Angle frontal.* (A. ligne partant du bord antérieur de la suture incisive et tangente à la face antérieure du frontal. B, ligne de la crête sagittale). 140°

Angle sourcilier. (A. ligne allant du bord antérieur de la suture incisive à la pointe de l'apophyse zygomatique du frontal. B. ligne allant de l'apophyse zygomatique du frontal à l'extrémité du tubercule occipital. 155°

Angle occipital. (A. ligne de la crête sagittale ; B. ligne tangente au tubercule de la nuque et à l'extrémité du tubercule occipital. 85°

Angle nasal. (A. ligne allant du trou auditif au bord antérieur de la suture incisive. B. ligne allant du bord antérieur de la suture incisive et tangente à la face antérieure du frontal. 30°

Angle incisif. Se trouve dans le plan horizontal, (lignes tangentes aux alvéoles de C et aux faces externes des arcades zygomatiques). 37°

Système dentaire. — La techique des mensurations dentaires que j'ai établie n'a pu être appliquée que pour Pm^4. — Les autres dents étant perdues, j'ai dû me contenter de la mensuration des alvéoles et de leurs intervalles.

Incisives.

I^1 { Diamètre transversal dè l'alvéole. 2mm
Diamètre antéro-postérieur de l'alvéole. 7mm

I^2	Diamètre transversal de l'alvéole.	4mm
	Diamètre antéro-postérieur de l'alvéole.	7mm
I^3	Diamètre transversal de l'alvéole.	5mm
	Diamètre antéro-postérieur de l'alvéole.	7mm5
	Longueur totale de l'arcade incisive depuis la suture incisive jusqu'au bord postérieur de l'alvéole de I^3.	13mm
	Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de I^3 et le bord antérieur de l'alvéole de C.	5mm

Canine.

C	Diamètre transversal de l'alvéole.	7mm
	Diamètre antéro-postérieur de l'alvéole.	12mm

Prémolaires. — Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de C et le bord antérieur de l'alvéole de Pm^1. 4mm

Pm^1	Diamètre transversal de l'alvéole.	3mm
	Diamètre antéro-postérieur de l'alvéole.	5mm
	Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de Pm^1 et le bord antérieur de la première alvéole de Pm^2.	3mm
Pm^2	Diamètre transversal maxima des 2 alvéoles.	3mm
	Diamètre antéro-postérieur des 2 avéoles.	[illegible]mm
	Intervalle entre le bord postérieur de la deuxième alvéole de Pm^2 et le bord antérieur de la première alvéole de Pm^3.	3mm
Pm^3	Diamètre transversal maxima des 2 alvéoles.	3mm5
	Diamètre antéro-postérieur des 2 alvéoles.	10mm
	Intervalle entre le bord postérieur de la deuxième alvéole de Pm^3 et la pointe médiane des alvéoles antérieures de Pm^4.	3mm
Pm^4	Hauteur de la dent en dehors de l'alvéole.	11mm
	Diamètre maxima transversal au niveau de la couronne.	9mm
	Diamètre maxima antéro-postérieur au niveau de la couronne.	16mm
	Nombre et disposition des cônes. — Cône supplémentaire antérieur. Lobe antéro-interne. Lobe principal. Lobe postérieur.	
	Etat de l'usure de la dent : Sommets usés.	

	Distance rectiligne du bord antérieur de l'alvéole de Pm[1] à l'angle postérieur de Pm[4].	48mm

MOLAIRES.

M[1]	Diamètre transversal maxima des alvéoles.	10mm
	Diamètre antéro-postérieur maxima des alvéoles.	8mm
M[2]	Diamètre transversal maxima des alvéoles.	8mm
	Diamètre antéro-postérieur maxima des alvéoles.	6mm
	Longueur totale des alvéoles des deux molaires réunies : du bord antérieur de l'alvéole antéro-externe de M[1], au bord postérieur de l'alvéole postéro-externe de M[2].	16mm

CARACTÈRES DISTINCTIFS. — Le crâne du chien de Clairvaux, que je vous présente, et dont je reproduis les photographies *avec échelle métrique* (Pl. I), se distingue du *Loup* par l'apophyse interpariétale moins anguleuse, moins élevée, moins prolongée en arrière.

L'apophyse occipitale est plus arrondie que chez le loup ; les lignes occipitales supérieures sont moins anguleuses. L'angle frontal de notre chien est de 140°, tandis qu'il atteint 155° chez le *loup*, 146° chez le *dingo*, 156° chez le *cuon*, et 152° chez le *chacal*. Le profil frontal est plus bombé et la chute du nez plus accusée que chez le loup.

L'angle occipital formé par la ligne de la crête sagittale et la ligne passant par l'apophyse occipitale et le tubercule de la nuque est de 83°, tandis que nous avons 72° dans le loup. — Toutes les dimensions crâniennes sont beaucoup plus petites que chez le loup.

Description. — FACE SUPÉRIEURE DU CRANE. — Le crâne est long, bien proportionné. La crête sagittale peu élevée se soude insensiblement à l'apophyse interpariétale qui est peu saillante. Les pariétaux sont bombés. L'épaisseur entre les deux bosses pariétales, prise sur la suture parieto-temporale, est de 55 millimètres. L'épaisseur du crâne au niveau des surfaces temporales, prise à l'angle sutural parieto-sphenoïdo-temporal, est de 46 millimètres.

Le rétrécissement des frontaux en arrière des courbes frontales est nettement accusé.

Le front est large ; la distance entre les apophyses zygomati-

ques des frontaux est de 53^{mm}. Les courbes frontales sont surelevées et vont se rejoindre en formant crête au-delà de la suture coronale. La fosse médio-frontale est à peine perceptible. Les frontaux sont *extrêmement bombés* entre les arcades sourcilières et donnent au facies de cette région une particularité que je n'ai pas encore trouvée dans les chiens des palafittes. En effet, toute la région frontale comprise : d'une part, entre la suture coronale et l'angle frontal du nasal ; d'autre part, entre les apophyses zygomatiques frontales des arcades sourcilières, forme un relief arrondi, à peine déprimé à la suture medio-frontale.

Les apophyses zygomatiques des frontaux sont inclinées assez fortement en bas, sans cependant dépasser la moyenne du *Canis palustris*. Les apophyses frontales des os nasaux se trouvent à quelques millimètres seulement en dessous de la ligne des arcades sourcilières.

Comme les os nasaux sont fracturés à leurs tiers supérieur, il est impossible d'étudier l'ouverture nasale. Les plans faciaux des maxillaires supérieurs sont assez largement inclinés depuis les os nasaux jusqu'à l'arcade dentaire ; ils se rétrécissent brusquement en avant des trous sous-orbitaires pour devenir presque droits au niveau de Pm^2, Pm^1 et C.

La saillie alvéolaire de la canine est légèrement accusée en arrière des inter-maxillaires. La distance entre les trous sous-orbitaires est de 36 millimètres.

L'orbite est assez large et la distance entre l'apophyse zygomatique du frontal et l'apophyse orbitaire de l'arcade zygomatique est de 21 millimètres. Les arcades zygomatiques sont larges ; elles mesurent 102 millimètres dans leur distance maxima, après reconstitution de l'arcade droite. Les troux lacrymaux sont enfoncés sous la crête antérieure du lacrymal ; leur distance est de 38 millimètres.

Face latérale du crane. — Vu de profil, le crane est surtout caractérisé par la courbe prononcée des frontaux. L'angle frontal se trouve, de ce fait, fortement reporté en arrière de la ligue des arcades sourcilières. Du point culminant de la ligne frontale tombe en avant le plan des nasaux, en arrière la ligne sagittale; tandis que chez le loup, le sloughi, le cuon, le dingo, cette ligne sagittale est horizontale.

On ne trouve un angle analogue que chez le *Canis familiaris*, variété *islandicus* actuel.

Face postérieure du crane. — Vu par sa face postérieure, le crâne présente une protubérance occipitale émoussée, aplatie à

son sommet, avec des lignes occipitales assez fortes. La ligne occipitale médiane est assez saillante à la partie supérieure ; les fossettes latérales sont peu accentuées. Le tubercule de la nuque est peu volumineux et aminci en lame.

Le trou occipital mesure verticalement 16 millimètres entre le tubercule de la nuque et l'échancrure intercondylienne ; il mesure horizontalement 20 millimètres entre les centres des bords supérieurs des condyles. Cet écart de 4 millimètres entre les deux diamètres du trou occipital est rare dans la série que je possède. Le plan du grand axe des condyles est très incliné sur la ligne de terre.

Le triangle occipital est plus large que haut : la distance verticale comprise entre la protubérance occipitale et l'échancrure intercondylienne est de 45 millimètres, tandis que la distance entre les deux protubérances postérieures des crêtes temporales est de 62 millimètres.

L'écaille occipitale est petite ; elle est perforée en son centre d'un trou ovalaire de 3mm 5 de hauteur.

Face inférieure du crane. — Sur la face inférieure du crâne on remarque le peu de largeur de l'apophyse basilaire. Les bulles tympaniques sont en partie détruites. Les fosses condyliennes sont profondes. Les apophyses jugulaires bien détachées se terminent par un petit crochet externe.

Les tubercules pharyngiens externes sont peu volumineux, diffus. Les crochets des pterygoïdes sont faibles, verticaux, écartés l'un de l'autre de 15 millimètres. La fosse palatine est large, peu profonde. Les apophyses post-glenoïdes sont petites, bien inclinées vers la ligne médiane ; la distance entre leurs extrémités est de 46 millimètres. La cavité glénoïde est presque plane ; elle mesure 27 millimètres de longueur.

La distance entre le milieu du bord de l'échancrure intercondylienne et l'épine postérieure du palatin est de 72 millimètres. La distance entre l'épine postérieure du palatin et le bord antérieur de la suture incisive est de 86 millimètres. Les apophyses pterygoïdes du maxillaire supérieur sont petites, mais bien nettement détachées : leur distance est de 31 millimètres. La surface palatine buccale est plate, peu accidentée ; les trous palatins se trouvent au niveau du bord postérieur de P^{m4}. Les sillons palatins sont effacés. La distance entre les bords postérieurs des deux P^{m4}, prise du côté palatin est de 52 millimètres. Les échancrures palatines sont assez petites : elles mesurent 11 millim. entre les deux bords externes, et 10 millimètres de longueur. (Chaque échancrure mesure 3 mm 5 de large et 10 millimètres de long).

La dent P^{m3} est dans le prolongement de P^{m4}, mais à partir de P^{m2}, la ligne alvéolaire s'infléchit en avant. La distance maxima entre les bords externes des alvéoles des canines est de 35 millimètres.

Dents. — Les alvéoles des incisives sont très allongées ; les alvéoles de I^1 et I^2, mesurent 7 millimètres de longueur, celle de I^3 mesure 7^{mm} 5. La longueur totale de l'arcade incisive est de 13 millimètres. Les alvéoles des canines mesurent 12 millimètres dans leur diamètre antéro-postérieur.

La distance entre I^3 et C est de 5 millimètres.

La distance entre le bord postérieur de l'alvéole de C et le bord antérieur de l'alvéole de P^{m1} est de 4 millimètres.

L'alvéole de P^{m1} mesure $3^{mm}/5^{mm}$; sa distance avec P^{m2} est de 3 millimètres. Les deux alvéoles de P^{m2} mesurent $3^{mm}/9^{mm}$. La distance avec P^{m3} est de 3 millimètres. Les deux alvéoles de P^{m3} mesurent 3^{mm} 5 sur $10^{mm}5$. La distance entre P^{m3} est P^{m4} et de 1^{mm} 5.

Les deux seules dents qui existent à la mâchoire supérieure sont les deux P^{m4}.

Elles mesurent 11 millimètres de hauteur au-dessus de l'alvéole. La largeur prise au bord antérieur, entre le bord externe du lobe principal et le bord interne du lobe antéro-interne est de 9 millimètres. La longueur comprise entre le plan du bord antérieur de la dent et le bord aboral de la couronne du lobe postérieur est de 16^{mm}. Les deux prémolaires P^{m4} présentent une particularité digne de fixer l'attention ; c'est un *tubercule supplémentaire* situé en avant du lobe principal et qui présente un développement égal dans les deux prémolaires. Les extrémités des lobes principal et postérieur sont usées par l'usage, ce qui nous indique un chien âgé.

L'émail de la couronne ainsi que celui des cônes est en grande partie tombé. Il reste cependant suffisamment adhérent sur le tubercule supplémentaire que je vais étudier plus loin. Sur tout le versant interne des lobes dentaires, l'émail a pris une teinte gris-verdâtre qui existe aussi dans le large vallum situé entre les lobes principal et postérieur, du côté externe.

Une partie de la couronne, le bourrelet antérieur et toute la face externe des lobes principal et postérieur sont revêtus d'un émail blanc-jaunâtre.

Racines. — Chaque dent Pm^4 présente trois racines à étudier :

1° La racine antéro-interne sert de base au lobe antéro-interne et à la partie interne du lobe principal. C'est une racine pyrami

dale triangulaire présentant une dépression longitudinale diffuse du côté de la voûte palatine. Elle mesure 12 millimètres de longueur du collet à la pointe. Elle est fortement divergente en avant et en dedans.

2° La racine antéro-externe est plus grosse et plus longue que la précédente ; elle mesure 14 millimètres de longueur du collet à la pointe qui est incurvée en arrière. Elle présente une dépression linéaire dans le tiers supérieur de sa face interne. Cette dépression s'adapte sur le bourrelet que présente l'alvéole correspondante.

3° La racine postérieure est la base du lobe postérieur et mesure 16 millimètres de longueur. Son grand axe est antéro-postérieur et elle s'implante dans l'alvéole en divergeant légèrement en arrière. Le bord antérieur de cette racine est creusé sur toute sa longueur d une rainure très prononcée qui correspond au bourrelet que l'alvéole présente sur son bord correspondant.

Molaires. — Les molaires n'existent plus. Les alvéoles de M^1 mesurent 19 millimètres dans leur diamètre total transversal et 8 millimètres dans leur diamètre antéro-postérieur.

Les alvéoles de M^2 mesurent 8 millimètres de diamètre transversal et 6 millimètres de diamètre antéro-postérieur.

La longueur totale des deux systèmes alvéolaires des molaires est de 16 millimètres, par conséquent cette longueur totale doit être augmentée d'au moins 3 millimètres en raison des couronnes des deux molaires qui s'implantaient dans ces alvéoles ; soit : 19 millimètres.

Discussion sur les dents Pm^4 du Crane de Clairvaux. — Une dent Pm^4 normale présente : 1° le lobe antéro-interne situé en avant et en dedans, à la base du lobe principal auquel il semble ajouté et soudé par un étranglement plus ou moins prononcé selon les espèces ; 2° le lobe principal qui occupe la moitié antérieure de la dent ; 3° le lobe postérieur qui occupe la moitié postérieure de la dent.

Dans les dents de Clairvaux qui nous occupent, nous trouvons 1° le lobe principal ; en avant du lobe principal un bourrelet tranchant, taillé presque à pic du côté interne, s'arrêtant au quart inférieur de sa longueur en présentant à ce niveau une entaille transversale qui le délimite brusquement ; 2° en avant de cette entaille transversale, se trouve un tubercule supplémentaire nettement délimité, formant la couronne du bord antérieur du lobe principal ; 3° le tubercule antéro-interne, très largement relié au lobe principal ; 4° le lobe postérieur qui termine la dent en arrière.

Le tubercule ou cône supplémentaire que je signale est nettement séparé du lobe antéro-interne par sa face interne et du lobe principal par sa face postérieure. La hauteur de ce tubercule audessus de la couronne est de 4 millimètres. Le sommet en est usé par le frottement de la dent inférieure correspondante.

Ce tubercule ne se rencontre sur aucune des seize mâchoires de chiens des palafittes, que j'ai sous les yeux; et je ne pense pas qu'il ait été signalé par les auteurs en Préhistorique.

J'ai examiné de nombreuses mâchoires supérieures de Canidés dont les noms suivent; et je n'ai rencontré ce tubercule supplémentaire qu'une seule fois sur un crâne de *chienne de montagne* de ma collection, trois fois sur le *renard*, mais à peine développé. Je l'ai rencontré une fois chez le fennec (*Canis zerda* de Leuckart).

Voici la liste des crânes que j'ai pu examiner, grâce à l'aimable concours de M. le Pr Paul Gervais; qu'il veuille bien me permettre de l'en remercier sincèrement.

Nombreux crânes de loups (*Lupus vulgaris*) ; loup noir ; chien-loup (*Canis lupus*) ; chien-loup du Labrador (*Canis lupus Labradorius*) ; loup mexicain (*Canis latrans*) ; chien sauvage de Sumatra ; chien tête de diable de Hobart Town ; Cuon du Népaul (*Canis primœvus*) ; dingo (*Canis Novœ-Zelandiœ*) ; chien de la Guyane ; chien d'Egypte ; chien de Mascara ; chien rouge ; *Canis familiaris borealis* ; chiens d'Islande ; chiens de Terre-Neuve ; chiens des Pyrénées ; chiens de Léomberg ; dogues ; levriers sloughis ; chiens barbets ; fox-terriers ; épagneuls ; braques ; chiens de berger ; terriers écossais ; chiens carlins ; etc. Nombreux crânes de *chacals* ; nombreux crânes de *renards* divers, sauf trois exceptions ; *renard azaræ* : aucun de ces crânes ne présente de *cône* supplémentaire.

Ce tubercule prend alors l'envergure d'un lobe dentaire très développé chez le lion (*Felis leo*) ; le tigre (*Felis tigris*) ; la panthère (*Felis pardus*) ; le guépard *Felis jubata*) ; le cougouar (*Felis concolor*) ; le *Felis mitis* ; les chats ; le jaguar (*Felis onça*) ; le caracal (*Felis caracal*) ; le *Felis macrocelis* ; la vivette (*Vivetta civetta*) ; la genette ; la mangouste (*Herpestes ichneumon*) ; le *Paradoxus hermaphroïdes* ; l'*Hyena crocuta*; etc.

Il est à observer que ce tubercule atteint chez l'*Hyena crocuta* un grand développement. Ce fait est à rapprocher des découvertes faites dernièrement en Californie par J. C. Merriam, qui a trouvé des *Canidés fossiles* à mandibule d'hyène, qu'il a nommés *Hyœnognathus*. S'il n'y a pas similitude de faits, il y a lieu cependant de rapprocher les deux observations.

Chez les Canidés fossiles américains, c'est la mandibule qui offre des affinités avec celle des hyènes ; chez le chien préhistorique de Clairvaux, ce sont les Pm⁴, qui présentent un tubercule que l'on retrouve chez l'*Hyena crocuta* où il prend un développement considérable.

Un autre fait digne de remarque est la présence du cône supplémentaire assez fréquemment chez le *renard* et chez le *fennec*, alors qu'il est si rare chez le chien.

Le cône supplémentaire existe dans les deux Pm⁴, avec un développement, une ampleur et des dimensions égales. Il ne se présente pas comme une division accidentelle sur la face orale du lobe principal, comme une interruption du bourrelet antérieur du lobe dentaire. Son aspect, au contraire, le montre bien typique d'un tubercule spécial. Ce n'est pas un éboulis de rochers sur le flanc d'une montagne; c'est un autre sommet montagneux sur la chaîne.

Les modifications de la lame antérieure du lobe principal sont profondes; ce bourrelet, généralement diffus, se présente ici sous la forme d'une lame tranchante, taillée à pic du côté interne et même légèrement inversée sur cette face. La terminaison inférieure de cette crête est bien une terminaison de lobe, et non une fente dans le revêtement d'émail.

L'idée d'un repli de l'émail n'est pas admissible, puisque, chez les Canidés, l'émail est uniformément distribué à la surface de la dent et n'y forme jamais de replis.

Certains auteurs n'ont pas cru devoir s'arrêter aux détails dentaires, et ont rangé systématiquement, dans la série des anomalies dentaires, toutes les particularités qui leur ont été signalées.

C'est un procédé très commode, pour trancher une question embarassante. Je n'hésite pas à entrer dans le débat et à conclure qu'un cône dentaire aussi nettement délimité que celui que je signale, ayant ses scissures, ses crêtes propres ; qu'un tubercule qui prend une position aussi bien établie que notre cône supplémentaire en avant du lobe principal, n'est pas une anomalie. C'est un lobe dentaire bien distinct, et très vraisemblablement originel du cône supplémentaire que l'on retrouve plus loin dans la série, chez les renards, les fennecs où il apparaît assez fréquemment, et chez les hyènes où il est constant.

Étude comparative avec les chiens quaternaires. — 1° *Canis familiaris palustris.* — Si nous comparons le crâne du chien de Clairvaux avec le *Canis familiaris palustris* (1), nous

(1) Rutimeyer. *Die Fauna des Pfahlbautein der Schweiz*, 1861.

voyons que le crâne du *Canis fam. palustris* est beaucoup moins allongé ; que la boîte crânienne est plus arrondie. La crête sagittale et l'apophyse interpariétale de notre chien sont plus allongées que chez le *Canis fam. palustris*. Chez celui-ci les arcades zygomatiques sont arrondies dans toute leur longueur, tandis que chez le chien que je décris l'arcade zygomatique est très sensiblement aplatie sur toute sa longueur malaire. Le front du *Canis palustris* est moins large, fortement creusé d'une fosse médio-frontale ; au contraire, le front de notre chien est fortement *convexe*, et les courbes frontales dépassent la suture coronale. Les apophyses zygomatiques des arcades sourcilières sont plus larges que chez le *Canis palustris*. Les plans latéraux des maxillaires supérieurs sont plus inclinés, plus allongés ; le maxillaire supérieur est plus anguleux au niveau des trous sous-orbitaires que chez le *Canis palustris*.

Vu de profil, l'apophyse occipitale est plus forte, et la chûte du nez est plus accentuée chez le chien de Clairvaux.

L'arcade zygomatique est plus élevée que chez le *Canis palustris*.

La principale caractéristique de la face inférieure du crâne de notre chien est de présenter une plus grande longueur entre l'échancrure intercondylienne et l'épine postérieure du palatin, ainsi qu'un palais osseux plus allongé.

Les Pm^4 du *Canis palustris* n'ont pas de cône supplémentaire.

2° *Canis familiaris matris optimæ*. — Comparé avec le crâne du *Canis familiaris matris optimæ* de Jeitteles (1), nous trouvons que notre crâne est plus long, que la boîte crânienne est plus large. La fosse médio-frontale est peu accusée dans le *Canis matris optimæ* et le front est presque plat, tandis que le front est fortement convexe dans le chien de Clairvaux. Les courbes frontales de notre chien sont plus allongées en arrière ; les apophyses zygomatiques des frontaux sont plus larges, plus inclinées en dessous ; leur distance est plus grande que dans le *Canis fam. matris optimæ*.

Les arcades zyzomatiques du *Canis matris optimæ* sont plus arrondies, plus écartées que dans notre chien. La partie supérieure des os nasaux de notre chien est plus enfoncée que chez le *Canis fam. matris optimæ*. Chez celui-ci, les plans latéraux de la face sont plus réguliers, moins évasés ; le bord externe des trous sous-orbitaires ne forme pas bourrelet ; et l'arcade incisive est plus arrondie.

(1) L. H. Jeitteles. *Die Stammväter unserer Hunde-Rassen*. Wien, 1877.

Vu de profil, notre crâne est plus allongé; mais l'apophyse interpariétale, les lignes occipitales supérieures et les tubercules postérieurs des temporaux sont moins accentués que chez le *Canis fam. matris optimæ*. L'orbite de notre chien est plus arrondi. La hauteur du triangle occipital et la distance du tubercule occipital au bord alvéolaire de I[1] sont beaucoup plus considérable que dans le *Canis matris optimæ*. Il en est de même pour la hauteur crânienne entre la suture occipito-sphenoïdale et la suture coronale. Le *Canis matris optimæ* ne présente pas de Pm[4], ayant un cône supplémentaire.

C'est cependant avec le *Canis familiaris matris optimæ* que notre chien offre le plus de rapprochements anatomiques.

3° *Canis familiaris Leineri.* — Comparé au crâne du *Canis fam. Leineri* (1) de M. Studer, nous trouvons que l'apophyse occipitale du *Canis fam. Leineri* est plus effilée, la crête sagittale plus saillante, plus rectiligne; que la cavité crânienne est plus allongée. Les courbes frontales du *Canis Leineri* se rejoignent avant la suture coronale. La distance du tubercule occipital à l'alvéole de I[1] est plus considérable chez le *Canis Leineri*. L'arcade incisive du *Canis Leineri* est plus arrondie; le front présente une fosse mdico-frontale très accentuée, tandis que nous avons un front fortement convexe avec une ligne médio-frontale presque nulle chez notre chien. Chez le *Canis Leineri*, la crête de l'arcade sourcilière se prolonge fort en avant jusqu'aux inter-maxillaires, tandis que la même région est arrondie dans le chien de Clairvaux. L'orbite du *Canis Leineri* est petite; chez notre chien, elle est grande : la distance entre l'apophyse zygomatique du frontal et l'apophyse orbitaire de l'arcade zygomatique est de 16 millimètres chez le *Canis Leineri*, de 21 millimètres chez le chien que nous étudions.

Vu de profil, la ligne supérieure du crâne du *Canis Leineri* est horizontale; elle est inclinée en arrière dans notre chien. La crête sagittale et l'apophyse interpariétale du *Canis Leineri* sont nettement accusées et fortement prolongées en arrière; les lignes occipitales supérieures sont très accentuées, particularités que nous n'avons pas dans le chien de Clairvaux.

La ligne tangente à l'apophyse occipitale et au tubercule de la nuque est verticale chez le chien de Clairvaux; elle est inclinée en avant chez le *Canis familiaris Leineri*. Pas de cône supplémentaire à P^{m4}.

(1) Th. Studer. *Ueber den Deutschen Schäferhund* (Planche III, *fig.* 1; Planche IV, *fig.* 1). Berne, 1903.

4° *Canis intermedius.* — Comparé au crâne du *Canis intermedius* de Woldrich (1), nous trouvons une moins grande longueur cranienne ; la cavité cranienne est plus petite que dans le chien de Clairvaux. Les courbes frontales du *Canis intermedius* se rejoignent avant la suture coronale ; son front est beaucoup moins large ; les apophyses zygomatiques du frontal moins accusées. La fosse médio-frontale du *Canis intermedius* est largement indiquée, tandis que nous avons un front large, fortement bombé chez notre chien. L'écartement des plans latéraux, des maxillaires supérieurs, est plus considérérable et le museau moins effilé dans le *Canis intermedius*.

Vu de dessous, le palais osseux est plus large dans le *Canis intermedius*.

Vu de profil, nous trouvons dans le *Canis intermedius* une crête sagittale moins accusée ; la ligne supérieure du crâne est plus inclinée en arrière, plus incurvée ; la ligne frontale est moins bombée ; l'angle frontal plus ouvert, la chute du nez moins brusque.

Enfin le *Canis intermedius* ne présente pas de cône supplémentaire, et la crête antérieure de P^{m4} est plus inclinée en arrière.

5° *Canis Poutiatini.* — Comparé avec le *Canis Poutiatini* de M. Studer (2), notre chien présente une apophyse interpariétale moins allongée, une cavité cranienne plus arrondie, plus large, moins longue. Les courbes frontales du *Canis Poutiatini* ne dépassent pas la suture coronale ; les arcades zygomatiques sont plus arrondies.

Le front de notre chien est moins large entre les apophyses zygomatiques des arcades sourcilières ; il est fortement bombé, tandis que le *Canis Poutiatini* présente une fosse médio-frontale assez profonde. Vu du dessous, le rapport entre la longueur du palais osseux et la longueur totale de la face inférieure du crâne est de 56 chez le *Canis Puotiatini* et seulement de 54 chez notre chien.

Vu de profil, le crâne du *Canis Poutiatini* présente une apophyse occipitale plus allongée, des lignes occipitales supérieures plus inclinées en avant, une crête sagittale plus saillante, des condyles occipitaux plus verticaux. L'angle frontal du *C. Poutiatini* est de 145°, tandis que celui du chien de Clairvaux est de 140°.

(1) Woldrich. — *Ueber einen neuen Haushund der Bronzezeit* (*Canis familiaris intermedius*) (Pl. II, fig. 2 ; Pl. III, fig. 2 ; Pl. IV, fig. 2). Wien, 1877.

(2) Th. Studer. — *Etude sur un nouveau chien préhistorique de la Russie. L'Anthropologie*, Tome XVI, N° 3, Paris, 1905.

L'angle sourcilier du *C. Poutiatini* est de 150°, tandis que nous avons 155° dans notre chien.

*
* *

De l'examen comparatif que je viens de faire, il résulte que le chien des palafittes de Clairvaux ne peut être comparé à aucun des chiens quaternaires connus et que nous avons une espèce nouvelle, que je propose de nommer *Canis Le Mirei*, du nom du savant chercheur qui le premier a fouillé et décrit la station de Clairvaux (1).

Les vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem (Vendée) *(Suite et fin)* (2).

PAR

Le Dr Marcel BAUDOUIN et **Georges LACOULOUMÈRE,**
Chargé de Missions archéologiques. Sous-Préfet.

§ II. — Mégalithes aujourd'hui détruits en totalité ou en partie.

I. — *Mégalithe du Marais de la Pierre.*

Le *Mégalithe du Marais*, mentionné par l'abbé Baudry et H. Renaud, si jamais il a existé [ce qui n'est pas prouvé], devait être placé dans la pièce dite actuellement au cadastre le *Marais de la Pierre*. Ce lieu-dit se trouve dans la section E, où il porte le n° 345. Il est situé au-dessus du moulin de la Gachère ; et il correspond à cette partie, jadis marécageuse, des bords de l'ancien rivage du Havre, qui s'étend entre le village actuel de la Gachère et le bourg de Saint-Martin-de-Brem.

A l'époque préhistorique, la baie d'Olonne, largement ouverte à l'ouest, était couverte d'eau ; et la mer venait battre non loin de cet endroit. Plus récemment, on construisit là, sans doute, un petit Château, car le ténement voisin, qui porte le n° 351 au cadastre, s'appelle la *Pièce du Château* ; et on y rencontre dans le sol, nous a-t-on raconté, des vestiges d'anciennes mu-

(1) Le Mire. *Decouverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le lac de Clairvaux.* Besançon, 1872, in-8°. 50 pages, 6 planches.
(2) Voir les numéros de Mars et Avril 1906.

railles rasées. — Une pièce voisine s'appelle « La Maçonne » (1).

D'après l'abbé Baudry (2e mémoire seulement), ce mégalithe était un *menhir*. Comme il a disparu depuis longtemps (il n'existait probablement plus dès 1864), il est impossible d'en discuter la nature. De plus, il faut déclarer formellement ici que cette détermination n'a été obtenue que par déduction. De la dénomination d'un lieu-dit, persistant encore actuellement, on en a conclu qu'il devait y avoir eu là jadis un mégalithe, et probablement un menhir (2). Avouons qu'à notre point de vue ce ne peut être là qu'une présomption, et non une preuve certaine, de l'existence et de la nature du mégalithe (3) du « Marais de la Pierre », à Saint-Martin-de-Brem.

II. — *Mégalithe douteux et détruit de la Salibaudière.*

Découverte. — Au cours de nos explorations, en 1901, dans la commune de Saint-Martin-de-Brem, nous avons découvert, par hasard, non loin de la Salibaudière, encore au milieu de deux *terriers*, fait à noter, de gros blocs de pierres, qui nous paraissent être des vestiges d'un mégalithe détruit. Les auteurs locaux n'en ont jamais parlé.

Certes, il est permis de douter qu'il s'agit bien là des restes d'un ancien monument préhistorique ; mais nous croyons cependant utile de décrire ce que nous avons observé, pour qu'on puisse avoir une idée de la nature de ces amas rocheux en 1901, au cas où plus tard on ferait aux environs des découvertes susceptibles de confirmer notre hypothèse, basée sur la *dénomination du terrain* et la nature *pétrographique des roches.*

Situation. — La ferme de la Salibaudière se trouve près de l'extrémité est de la commune de Saint-Martin-de-Brem, au nord de la route de Vairé, sur la rive droite de la Corde.

Un chemin assez large y conduit de la route ; et les terriers dont nous parlons se trouvent des deux côtés d'un chemin de traverse, se dirigeant vers l'ouest, du côté de la Crulière, et naissant, à l'ouest même de la ferme (*Fig.* 10), à angle droit du chemin qui passe devant la Salibaudière.

Il s'appelle le *Chemin des Abattis* (4) (*Fig.* 10, *a*, *b*), descend

(1) En patois « Maçonne » signifie « construction en maçonnerie ».

(2) On l'a nommé le *Menhir du Marais* (Baudry). Ce serait la vraie dénomination, si le menhir était certain.

(3) En effet, dans ce cas, le mot « La Pierre » peut s'appliquer aussi bien à des restes d'un vieux Château moyen âge qu'à des vestiges préhistoriques.

(4) A la Mulnière, comme à la Corde, il y a des restes de vieilles constructions. Il a dû y avoir là jadis des maisons nobles.

au sud vers la Mulnière (1) (*Fig.* 10, *c*, *d*); et une pièce voisine de la ferme porte le nom de *Pièce du Chemin*.

Cadastre. — Les terriers qui renferment les pierres correspondent, du côté nord, aux champs 1381 et 1052 de la section B du cadastre (or, le n° 1052 s'appelle précisément le *Fief-au-Moine*), et du côté sud à la pièce 967, appelée la *Croix-Penard*.

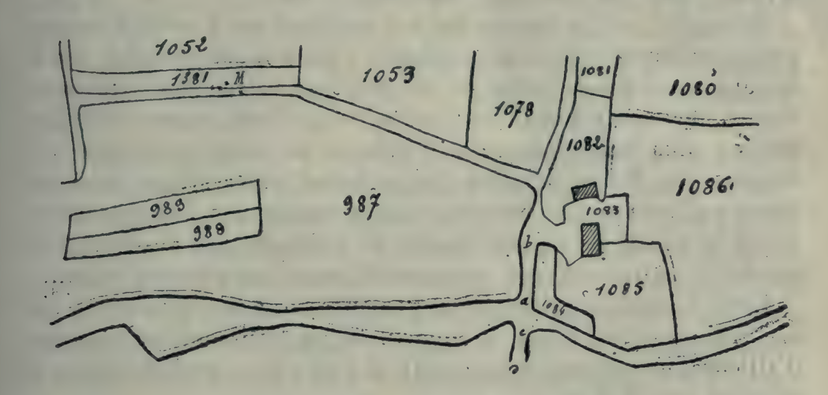


Fig. 10. — Décalque réduit du plan cadastral : Ferme de la Salibaudière, à Saint-Martin de Brem. [Section B, feuille 2 de la Salibaudière]. — *Légende : a, b,* Chemin des Abattis; — *c, d,* Chemin de la Mulnière; — N° 1052, *Fief au Moine*; M, pierres de quartz. — [Echelle : 1/2 du cadastre = 1/5000].

Les pierres correspondent (2) surtout au terrier nord (3), c'est-à-dire au *Fief-au-Moine* (4), et sont placées à 40 mètres à l'ouest de la limite des champs 1053 et 1052.

(1) Comme on a arraché du sol, dans le chemin, près de la ferme, un certain nombre de pierres, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il s'agisse là d'un vestige d'une *voie ancienne*, peut-être *romaine*, descendant vers les anciens rivages de la baie d'Olonne (Hâvre de la Gachère).

(2) La pièce voisine à l'est, n° 1053, s'appelle le *Préa*.

(3) Il est certain que le champ 1381 n'est qu'une parcelle du grand champ primitif, le *Fief-au-Moine*, car, au cadastre, il n'a pas le nom spécial.

(4) Le mot *Moine* a, pour nous, en effet, une signification précise et importante, au point de vue préhistorique. A notre avis, c'est une altération de prononciation de la racine vieux celtique *maen*, *mean*, ou *men*, qui signifie « pierre », et qui constitue le radical des mots *menhir* (*hir*, long, élevé), *dolmen* (*taol*, *tol*, ou *dol*, table), etc.

Tous les endroits qui portent ce nom seraient donc, dans cette hypothèse, intéressant pour les archéologues. Bornons-nous à citer ici, pour l'île d'Yeu, les *Grands-Moines*, dont nous parlons plus bas (synonyme de *Chirons*, c'est-à-dire d'amas de pierres), voisin du *Pré-aux-Moines* et du *Fossé-aux-Moines ;* pour Saint-Cyr en Talmondais (B. Fillon), la *Croix-du-Moine* (p. 35); pour la baie de Bourgneuf, la *Pierre-Moine*, où il y a eu des restes de mégalithe; pour Challans, le *Gué-aux-Moines ;* pour Aizenay, le *Bourg-aux-Moines* (pierre); pour Bretignolles, les *Moines*, rochers de la côte (Voir notre description de la *Pierre rouge* in *Még. de Bretignolles*)*;* pour la Barre de Mont, le *Pré-aux-Moines* (C, 821-825); pour Beaulieu-

Coordonnées géographiques. — D'après la carte d'Etat-Major, on trouve :

Longitude Ouest : 4°8'30" (soit 4^G 60').

Latitude Nord : 46°36'30" (soit 51^G 79).

Altitude. — Les pierres se trouvent sur le plateau, à une altitude qui doit approcher de 40 mètres, car la cote 44 de la carte d'Etat-Major est à quelque distance, à l'est.

Géologie. — La nature du sol ne nous est pas bien connue personnellement, faute de sondages ; mais il est probable que le terrain n'est point formé en ce point par des *phyllades cambriens,* analogues à ceux du plateau de la Corde, situés au sud et étudiés plus haut, ainsi que l'indique la carte géologique du Service des Mines. D'après les quelques observations que nous avons pu faire sur le terrain, nous pensons que l'on est encore là sur le massif de *microgranulite* de Saint-Martin-de-Brem, qui semble faire une avancée très-notable vers l'est en cette région.

Cette donnée a une réelle importance, car elle prouve, si elle est vrai, que les blocs de quartz de la Salibaudière viennent d'ailleurs, et que par conséquent il s'agit bien probablement de vestiges mégalithiques.

Description. — Les blocs dont nous nous occupons sont épars désormais dans les terriers nord et sud, qui sont de chaque côté du chemin, passant entre les pièces 1381 et 987, et venant de la Salibaudière. On raconte qu'ils ne se trouvent là que parce qu'on les a ramenés au niveau de ces terriers. *Primitivement,* nous a-t-on dit, ils gisaient dans un champ voisin, probablement celui du *Fief aux Moines.* Peut-être aussi un mégalithe a-t-il été détruit, lors de l'établissement déjà ancien de la voie qui figure au cadastre. Quelques blocs sont encore visibles dans le chemin. — La direction générale des pierres est *nord-ouest.*

sous-la-Roche, le *Plessis-aux-Moines;* pour Pouzauges, le *Pont-aux-Moines* et la *Frandière-aux-Moines,* qui correspondent peut-être à des mégalithes; pour le Bernard, la *Vigne des Moines,* etc., etc. — Une rivière, la *Moine* (rivière aux pierres), passe à Montaigu.

En Maine-et-Loire, département voisin, la rivière de la *Moine* est célèbre par ses vestiges préhistoriques, si bien étudiés par le Dr Atgier, qui rapproche de cette dénomination les appellations suivantes : *La Moynie, La Moyne, La Moëne, La Moinie,* la *Maine,* le *Main,* la *Mayenne,* etc. — En Charente-Inférieure, il y a *Chail-aux-Moines* (Musset), etc.

En Bretagne, nous avons l'*Ile-aux-Moines,* dans la mer du Morbihan ; aux îles Chaussey, les *Moines,* etc. — Dans les environs de Paris, la *Pierre-aux-Moines,* menhir du bois de Clamart, etc.

Le « Moine », appareil pour chauffer le lit, vient aussi, pour nous (*Int. des cherch. et curieux,* 1905, 2e sem., p. 674 et 773 ; et 1906, 1er trim., p. 480, 656, 754, 824), du mot *men,* pierre. En effet, le « moine » était autrefois une « pierre chauffée au foyer, une *hache polie,* etc. » ; et on remplace souvent encore de nos jours la bouteille d'eau chaude par une simple pierre ou une brique chauffée !

A. Quatre blocs sont du côté du *nord*; ils forment un ensemble occupant une longueur de 7 mètres. Nous les désignerons sous les n[os] 1, 2, 3 et 4, en partant de l'est, c'est-à-dire de la ferme. Le n° 1 est situé à 1 mètre du n° 2, et caché en partie par le terrier où il est couché ; mais l'extrémité sud déborde dans le chemin, large de 4 mètres environ ; il a à peu près 2 mètres de long sur 0^{m}60 de large. Le bloc n° 2, plus massif, a 1 mètre de large sur 1^{m}20 d'épaisseur, et occupe presque le quart de la route. Le n° 4 est à 6 mètres environ du n° 2 et placé dans le terrier ; il a 1 mètre sur 0^{m}70 de haut. Le n° 3 est également dans le terrier nord.

B. Du côté *sud*, il n'y a qu'un bloc, situé à 8 mètres à l'est de l'ensemble précédent, et caché dans le terrier du champ n° 987.

Pétrographie. — Evidemment, toute cette masse n'est aujourd'hui qu'un chaos informe, et il est impossible d'y rien distinguer ; mais cela ne prouve rien. Bornons-nous à ajouter que tous ces blocs sont en *quartz de filon*, et paraissent reposer sur de la *microgranulite*, et partant provenir d'ailleurs. [Il faut songer, à ce point de vue, aux pointements naturels des *Guerriers*, qui sont situés au sud-est, et que nous signalons plus loin].

Toutefois, nous pouvons très bien nous tromper ; et il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'ils correspondent réellement (dans la supposition où l'on serait sur phyllades cambriens, et non pas sur microgranulite) à *un gros filon de quartz bleuâtre*, sous-jacent, allant de la Salibaudière à la Crulière, vers la limite nord du massif microgranulitique et sur le haut plateau, au-dessus de la Pièce des Milles (n° 795), car on trouve d'assez nombreux débris de *quartz bleuâtre* sur le sol de ces parages (1). Dans cette supposition, ce filon pourrait peut-être correspondre à celui de la côte atlantique, que nous avons décrit sous le nom de Carrière mégalithique de la Pierre-Rouge (2).

Nature du mégalithe. — Certes, s'il en était ainsi, nous ne serions pas en face d'un mégalithe, mais bien d'un simple amas de roches.

Toutefois, jusqu'à nouvel ordre, nous ne nous rallions pas à cette hypothèse ; et nous continuons à penser qu'il s'agit là de restes préhistoriques détruits, mais indéchiffrables désormais, et plus ou moins comparables à ceux des Guerriers et à ceux de la Taillée.

En effet, le lieu-dit s'appelle : Les *Moines* de la Salibaudière (3) ;

(1) Toutefois ces débris-là peuvent aussi bien provenir de la destruction de mégalithes inconnus, tout à fait comparables à ceux de la *Taillée* à Vairé et au *Cromleck des Guerriers*, à Saint-Martin-de-Brem (Voir plus loin).

(2) G. Lacouloumère et M. Baudouin. — *Loc. cit.*, p. 53.

(3) On y a trouvé une *hache polie* de 19^{cm} de long et de 7^{cm} de tranchant, paraissant être en serpentine (Collection Crochet).

de plus ces « Moines » sont constitués par du *quartz de filon*, et, jusqu'à plus ample informé, nous paraissent reposer sur de la *microgranulite*.

III. — *Les Mégalithes détruits de la Crulière.*

Définition. — En 1902, en visitant les environs de la ferme de la Crulière, nous avons trouvé sur le côté sud du chemin qui descend de la cour de la métairie au Menhir, à une centaine de mètres environ, un bloc de pierre assez important, tombé sur le sol, qui nous frappa par son aspect (*Fig.* 12).

D'une enquête immédiatement faite et aussi approfondie que possible, nous avons appris que, dans les champs voisins, avaient existé jadis de petits mégalithes, assez comparables à celui du Morgaillon. Nous nous sommes souvenu, en effet, que, dès 1901, M. Crochet nous avait indiqué l'existence de pierres curieuses en cet endroit.

De ces monuments, qui, jusqu'ici, n'avaient attiré l'attention d'aucun archéologue, il ne persiste plus que ce pilier renversé, et une autre pierre. Aussi y a-t-il un réel intérêt à en décrire brièvement aujourd'hui les seuls vestiges, pour ne pas en perdre définitivement la trace.

Les mégalithes primitifs devaient être au nombre de deux, autant qu'il est permis de le supposer.

Faute de mieux, car tous ces champs portent le même nom, nous les désignerons sous les noms des numéros du cadastre : 1° *Mégalithe* du 891 ; 2° *Mégalithe* du n° 887 (*Fig.* 11).

Situation. — Les *coordonnées géographiques* du lieu étant à peu près les mêmes que celles du Menhir de la Crulière, bornons-nous à dire que les monuments sont à environ 100 mètres à l'ouest de ce beau mégalithe.

L'altitude du champ, placé sur le flanc sud du plateau de la Vigie descendant vers la petite vallée du Menhir, doit être à ce niveau d'à peu près 15 mètres.

Description. — Nous allons décrire successivement les deux mégalithes, les supposant isolés.

1° *Mégalithe du 891.* — Le premier, celui que nous avait mentionné M. Crochet dès 1901, se trouvait dans le champ n° 891, section B, appelé le « Fief de la Crulière ». Il se composait alors de trois pierres (*Fig.* 11, *a*).

Jadis ces trois blocs étaient *debout*, plantés verticalement dans le sol, faisant une saillie d'environ 1 mètre de hauteur, et séparés les uns des autres par un intervalle plus ou moins grand. Ils étaient même, paraît-il, en *ligne droite* : ce qui semblerait indiquer qu'ils constituaient l'un des côtés d'un monument. Malheureusement,

M. Crochet a oublié leur disposition exacte ; il se souvient seulement qu'ils étaient orientés vers l'est.

Le fermier, qui déplaça ces blocs pour pouvoir labourer son champ, se rappelle très bien l'endroit prédis où se trouvaient jadis les pierres.

2° *Mégalithe du* 887. — C'est sans doute au champ n° 887, section B, que correspondait jadis la pierre trouvée par nous

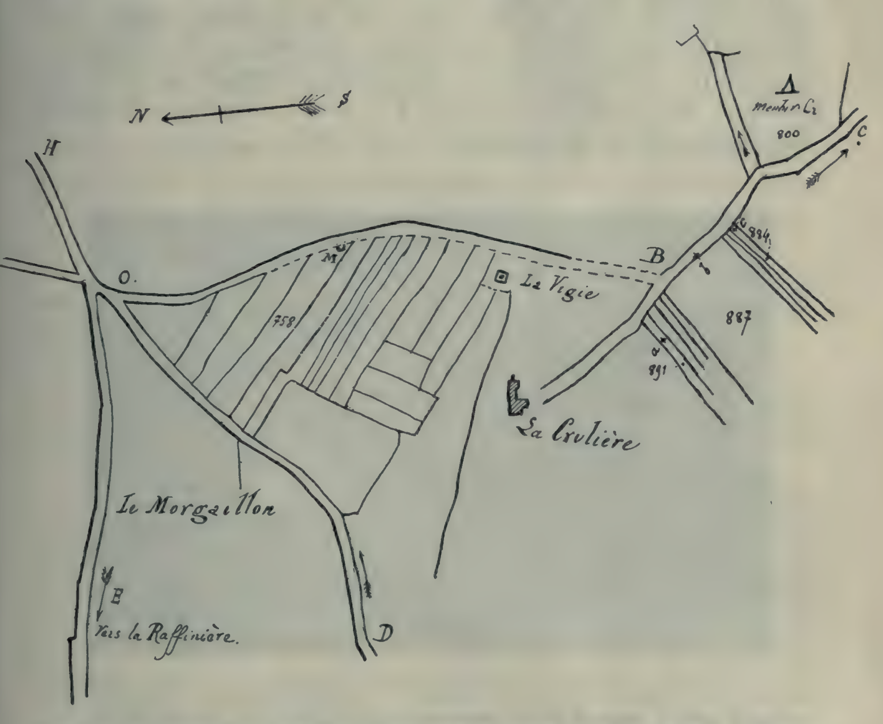


Fig. 11. — Décalque [réduit de 1/2] du Cadastre, au niveau de la Ferme de la Crulière, à Saint-Martin-de-Brem (Vendée), montrant la situation des *Mégalithes de la Crulière*. — [Echelle : 1/5000].

Légende: M, Mégalithe du Morgaillon ; — C, Menhir de la Crulière ; *a*, *b*, *c*. Pierres mégalithiques de la Crulière (débris) ; — O, Carrefour du Morgaillon, dit *Les Fourches* ; — O E, chemin allant à la Raffinière ; — OB, chemin du Carrefour à la Vigie ; — BC, chemin allant de la Crulière à la route de Vairé ; — OH, chemin des Abattis ; — OD, chemin venant de Saint-Martin-de-Brem ; — OG, chemin de la Mignotière.

dans le chemin. En tout cas, elle est placée actuellement sur la bordure même de ce champ, à peu près en face de l'arrivée du chemin de la Vigie, venant de Morgaillon (*Fig*. 11, *b*). Mais la seconde pierre, découverte par nous, est située plus bas et correspond au n° 884, même section (*Fig*. 11, *c*). D'ailleurs les numéros 884 et 887 s'appellent tous deux *Fief de la Crulière*, comme le

champ 891 ; et il est probable qu'autrefois tout cela ne formait qu'une seule pièce de terre.

Etudions ces deux blocs. Nous désignerons par le n° 1 celui qui était dans le chemin en 1902, en face le n° 887 (*Fig.* 11, *b* ; et *Fig.* 12); par le n°2, l'autre pierre cachée par les broussailles du buisson du n° 884 (*Fig.* 11, *c*).

1° *Bloc n° 1.* — Cette pièce, que nous avons pu photographier (*Fig.* 12), est d'une forme très régulière et effilée à l'une de ses extrémités. On dirait qu'elle a été taillée à dessein pour être utilisée dans une construction ; mais, en réalité, ce n'est qu'un bloc naturel, choisi seulement avec quelque soin parmi ceux qui jonchent la terre en cette contrée, à sous-sol formé par le massif microgranulitique de Saint-Martin-de-Brem.

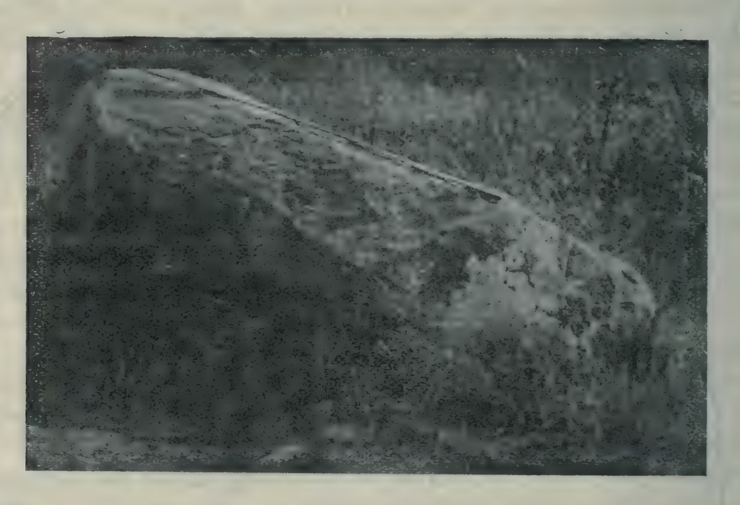


Fig. 12. — La Pierre (*Fig.* 11, *a*), de la Crulière. [Photographie faite au nord [juillet 1902]. — Le mètre, placé sur sa face supérieure, donne une idée de ses dimensions.

Ses dimensions sont : Longueur : $1^{m}30$ (ancienne hauteur) ; largeur : $0^{m}60$; épaisseur : $0^{m}40$ (*Fig.* 12).

La base est bien quadrangulaire, de sorte que le bloc ressemble à une pyramide.

Bloc n° 2. — Cette pierre, moins volumineuse que la précédente et moins allongée, est plus trapue, moins bien choisie.

Nous ne l'avons aperçue, tombée dans les broussailles, et reconnue comme bloc mégalithique qu'après un examen attentif des lieux.

Ses dimensions sont les suivantes : Longueur : 1 mètre ; largeur : $0^{m}80$; épaisseur : $0^{m}40$.

Géologie du sol. — Les deux monuments étaient situés sur le flanc du massif de microgranulite, mais très près de sa limite sud (1), presqu'au niveau de son contact avec les phyllades, qui viennent se montrer au fond de la vallée du menhir (*Fig.* 11, n° 800) et qui sont très visibles en tout cas sur l'autre coteau, au niveau de la route de Vairé.

Pétrographie. — Les blocs qui persistent sont en *microgranulite*, c'est-à-dire en roche du sous-sol, comme ceux du Morgaillon.

Nature des monuments. — La nature « mégalithique » de ces deux blocs ne nous paraît pas douteuse ; et l'on peut présenter, pour défendre cette idée, plusieurs arguments. Voici les principaux :

1° *Les commémoratifs.* — M. l'instituteur se rappelle avoir vu en place, encore *debout*, disposés comme d'habitude dans la région, c'est-à-dire faisant une saillie d'environ un mètre hors du sol, les trois blocs du mégalithe du n° 891.

2° *Les dimensions.* — Les pierres qui restent ont les dimensions voulues : Hauteur totale : $1^{m}30$ et 1 mètre (correspondant à une saillie hors du sol de $0^{m}80$ à 1 mètre) ; largeur : $0^{m}60$ et $0^{m}80$; épaisseur $0^{m}40$.

3° *La forme.* — Ce sont évidemment des blocs choisis à dessein, en raison de leur aspect régulier, presque taillé, pour édifier un monument.

4° *Trouvailles.* — En 1904, on a fait, dans ces parages, une trouvaille très intéressante. Il s'agit d'un *silex taillé*, entre les mains actuellement de M. Crochet. Il a la forme d'une sorte de *couteau* cassé, dont le fragment qui reste a 7 centimètres de long sur 15 millimètres de large. C'est une pièce de facture *néolithique*, analogue à celle que nous possédons, et qui provient du Morgaillon. — Peut-être dépendait-elle d'une sépulture ? (2).

Conclusions. — 1° Nous devons conclure de là qu'il s'agit probablement de deux mégalithes, renfermant des sépultures analogues à celle du Morgaillon, probablement autrefois aussi sous tumulus, c'est-à-dire d'une sorte de *cromlecks, rectangulaires* ou *ovalaires*.

2° Etant donné leur voisinage avec le Menhir de la Crulière, on pourrait se demander si ce dernier n'était pas l'indicateur de ces tombeaux. Mais nous ne le croyons pas pour les deux raisons que voici : *a*) L'importance du menhir, et la petitesse des éléments

(1) Ces données ne correspondent pas aux indications fournies par la carte géologique du service des Mines au 1/80.000, qui paraît au moment où nous corrigeons ces épreuves (Feuille de Palluau, Vendée). Mais nous maintenons nos constatations, jusqu'à nouvelle vérification sur place.

(2) On a trouvé, récemment, d'autres pièces dans le voisinage.

des *cromlecks* ; *b*) l'emploi de matériaux de construction différents : le menhir étant en quartz de filon, roche provenant d'une carrière assez éloignée ; les cromlecks étant en roche locale.

Pour nous, menhir et cromlecks sont d'époque un peu distincte ; et le menhir nous paraît d'une édification plus récente pour les motifs que nous venons de donner.

3° On pourrait peut-être se demander s'il n'y a pas eu là *qu'un seul mégalithe* dans le champ n° 891, les autres blocs du 887 et 884 n'étant que des débris transportés au loin. Le fait est très possible, quoique peu probable, en raison de la façon dont la destruction a eu lieu. Mais, comme il est impossible de rien affirmer sur ce point, nous n'insistons pas.

V. — *La Pierre de la Chaboissière.*

Définition. — Aux environs de la métairie de la Chaboissière, il existe une pierre, qui nous a été signalée en 1904 par M. Crochet, et que nous avons visitée en juillet 1905. Il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il s'agisse là d'un vestige mégalithique ; mais, en raison de la situation de cette ferme, qui se trouve sur l'ancien rivage de l'embouchure de l'Ausance, il faut se défier des blocs erratiques, ayant pu venir de l'est, et entraînés par les eaux.

Situation. — La Chaboissière (1), ou Chabossière (2), est placée au sud de la commune, sur le bord du Havre, au confluent actuel de l'Ausance et de la Vertone, en face l'ile de la Chaboissière (mais autrefois ce confluent devait être plus à l'est) (*Fig.* 13).

La pierre, remarquée par M. Crochet, se voit au sud-ouest de la ferme, dans le pré n° 877, section D, dit *pré Jarosse*, à 100 mètres à peine de l'Ausance, qui coule au sud. Elle se trouve à deux mètres de la limite nord de cette pièce, et à 40 mètres de sa limite est, sur une sorte de très petit monticule (*Fig.* 13, *B*).

Description. — Cette grosse pierre était, quand M. Crochet l'a vue, couchée à plat sur le pré et en partie recouverte par de l'herbe. Elle a $1^{m}50$ de longueur, $1^{m}20$ de largeur à sa base, et une forte épaisseur. Elle a une forme allongée, en triangle, à base tournée à l'est et à sommet dirigé vers l'ouest. La portion visible correspond à l'est.

Géologie et pétrographie. — Elle repose là sur les *schistes* anciens, plus ou moins granulitisés, qui forment la rive nord du

(1) D'après le cadastre et la carte d'État-Major.

(2) D'après la carte du Ministère de l'intérieur. — Nous ignorons quelle orthographe il faut choisir.

Havre de la Gachère, au sud du massif de microgranulite, d'après nos remarques personnelles (1).

Nous ignorons la nature pétrographique exacte de ce bloc; mais il est certain qu'il ne s'agit pas d'un fragment de ces schistes. Aussi, c'est ce qui nous fait mentionner ici cette pierre, simplement d'ailleurs à titre d'indication provisoire, en attendant des vérifications indispensables. Mais, elle nous a paru, lors de notre visite en 1905, en *quartzite* plus ou moins comparable à la roche, qui forme le sous-sol de la région d'Olonne (2) et surtout le pointement du filon de *quartz* de la nouvelle Mulnière, à Vairé.

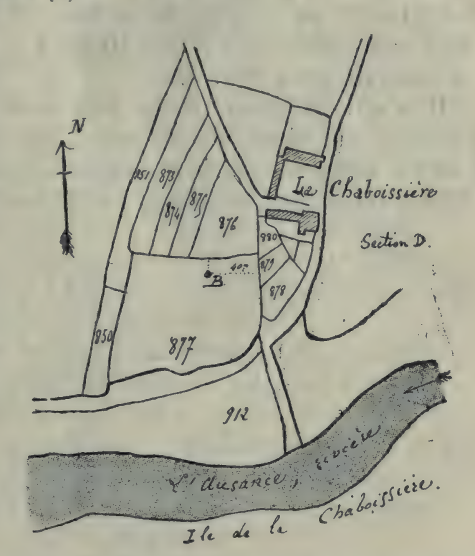


Fig. 13. — Situation de la Pierre de la Chaboissière. — [Décalque [réduit de 1/2] du Cadastre. — Echelle : 1/5.000]. — *Légende* : B, La Pierre.

Nature. — Elle ressemble assez à un pilier tombé de mégalithe (dolmen ou cromleck) par son aspect et ses dimensions; mais aucune *légende* ne s'y rattache (3). — Ce peut n'être qu'un bloc détaché naturellement du filon de quartz voisin cité (Rive droite de la Corde).

VI. — *La Pierre des Ouches.*

Au sud de la Plançonnière, à environ 300 mètres, en se dirigeant sur la Mignotière, se trouve un champ, qui porte le nom des *Ouches*, et correspond, sur le cadastre, au n° 798 de la section A.

Or, dans cette pièce de terre, à 30 mètres de sa limite sud, et à 6 mètres de celle de l'est, il y avait jadis une grosse pierre, qui nous a été signalée par M. Crochet. De forme parallélipipède, elle a 1m20 de long, sur 0m40 de largeur et 0m40 d'épaisseur

(1) En descendant du plateau de la Corde à la Chaboissière en 1905, on trouvait à l'ouest une petite carrière ouverte, montrant les phyllades en place. — La carte géologique (Feuille de Palluau) est donc encore *inexacte* en ce point.

(2) Voir Feuille des Sables-d'Olonne [Carte géologique du service des Mines au 1/80.000].

(3) Il n'y a pas de mégalithe connu dans le voisinage immédiat.

moyenne : c'est-à-dire les dimensions d'un *élément* mégalithique.

Autrefois le propriétaire a essayé en vain de la casser et de la faire sauter au moyen de la mine. Actuellement, il l'a placée dans le fossé du côté *est* du dit champ, en face du point où elle se trouvait jadis (*Fig.* 14).

Il s'agit là d'une roche très *dure*, qui ne provient pas du sous-sol, constitué, en ce point, par des phyllades. Elle n'est pas de *même nature pétrographique que le Menhir tombé* de la Plançonnière déjà décrit, et paraît être en *quartz bleuâtre.*



Fig. 14. — Décalque réduit du Cadastre au niveau de la Pierre des Ouches. — [Échelle 1/5000]. — *Légende :* B, Pierre des Ouches.

Il y a, par suite, tout lieu de croire que nous sommes, ici encore, en présence d'un reste de mégalithe. Comme le bloc est assez considérable, il s'agit peut-être d'un pilier de cromleck, analogue à celui du Morgaillon. Malheureusement, à l'heure actuelle, cette pierre est déplacée. Il faudrait des fouilles méthodiques pour explorer les alentours du point où elle se trouvait autrefois.

Jusqu'à nouvel ordre, nous ne croyons pas que le menhir de la Plançonnière ait un rapport quelconque avec ce bloc; mais cela ne serait pas impossible (Menhir indicateur d'un cromlech funéraire), en raison de la faible distance qui l'en sépare et de la nature des roches.

VII. — *Microlithe détruit de Saint-Nicolas-de-Brem.*

Définition. — Nous tenons à mentionner l'existence de ce microlithe détruit, constitué par quelques petits blocs de quartz,

et situé dans la commune voisine de Saint-Nicolas-de-Brem, parce qu'il a une certaine analogie avec celui du Moulin-Cassé.

Mais il est aujourd'hui en un tel état (il a peut-être même disparu depuis l'époque où nous l'avons trouvé, c'est-à-dire depuis 1901), qu'il ne mérite pas une description circonstanciée.

Situation. — Il était situé du côté ouest de la route, qui va de Saint-Nicolas-de-Brem au pont du Brandeau, à environ 500 ou 600 mètres au nord, en face la Goronière de Bretignolles. Quand nous l'avons trouvé, il était constitué par *deux amas* de petits morceaux de quartz, situés à quelques mètres l'un de l'autre.

Description. — Nous n'insistons pas davantage, nous bornant à rappeler que l'amas le plus important était placé à l'extrémité du champ et touchait presque le fossé de la route.

a) Il se composait d'environ huit blocs, plus ou moins cubiques, de $0^{m}30$ à $0^{m}40$ de côté, disposés en *hémicycle*, de façon très nette, comme au Moulin Cassé, l'ouverture correspondant à l'*est*.

b) L'autre petit amas, paraissant constitué de pierres détachées du groupe ci-dessus, ne présentait que *deux* blocs de quartz bien visibles. Il était situé sur la bordure d'un routin, descendant du côté de la rivière du Brandeau.

Il serait évidemment très intéressant d'y opérer quelques fouilles, auxquelles nous n'avons pas encore eu le loisir de procéder.

Géologie. — Nous croyons qu'on est encore en ce point sur le massif de *microgranulite* de Saint-Nicolas-de-Brem; mais nous ne pouvons pas l'affirmer, faute de constatation directe (1).

Aussi est-il curieux de trouver là un tel assemblage de blocs de quartz de filon; et, si ce ne sont pas là les restes d'un mégalithe, il s'agit certainement de vestiges d'une construction quelconque plus récente. Mais la disposition en hémicycle était si nette que nous n'avons pu nous empêcher de rapprocher cet assemblage de pierres du Microlithe du Moulin-Cassé.

VII et VIII. — *Les Pierres de la Nizandière et des Guerriers, près la Juptière.*

Il nous reste à signaler quelques pierres, que nous n'avons pas encore pu étudier à fond, mais que M. Crochet a cru devoir nous signaler.

Ce sont celle de la Nizandière, puis celles des Guerriers, à la Juptière, voisines de celles de la Taillée, qui dépendent de la commune de Vairé. Nous décrirons ces dernières en détails, en faisant l'histoire des Mégalithes de cette autre commune, car cet amas de blocs ne forme qu'un seul ensemble.

(1) La carte géologique, pourtant, ne semble pas le faire aller jusqu'à ce point.

Nous nous bornons ici aux quelques notes indispensables, pour n'être pas incomplet, en ce qui concerne Saint-Martin-de-Brem.

1° *Pierre de la Nizandière.* — Aux environs de ce village, dans le champ qui porte au cadastre le n° 1494 de la section A, et qui s'appelle *les Encloses*, il y a un bloc assez important. Il est situé près de la limite est, c'est-à-dire à l'ouest du *Patis piné* (n° 1495).

Il s'agit d'une pierre *plate*, qui ressemble à un *Menhir tombé* sur sa face *est*, car elle a 1m70 de long sur 1 mètre de large au milieu, et 0m80 à la base. L'épaisseur est d'au moins 20 cent. Elle est couchée dans le champ, dont le sous-sol doit être constitué par des *phyllades*, puisque nous sommes là sur la rive gauche du Brandeau, et à la même latitude qu'à la Plançonnière.

Tout indique (forme, situation, etc.) un débris préhistorique. La roche est de la *microgranulite*, originaire sans doute du gisement de Vaire.

Nous concluons qu'il s'agit d'un *petit menhir tombé*, en place, car son grand axe est Ouest-Est, et son petit axe nettement Nord-Sud : ce qui correspond à l'orientation habituelle.

2° *Pierres des Guerriers.* — *a*) A la Juptière ou Duptière, non loin de la Salibaudière, sur la route de Vairé, dans la partie sud d'un champ dit Le Guerrier (n° 105, section C), on voit d'énormes blocs. Ces blocs ont été remaniés par le fermier à différentes reprises.

De plus, il y a un pointement naturel de roche (quartz de filon, comme aux Garatelles et à la Nouvelle Mulnière), dans le même champ. Si bien qu'il peut ne s'agir là que de pierres ordinaires, de fragments libres de quartz. Cependant, c'est une région à visiter, parce que les Pierres des Taillées au moins, qui sont voisines, sont des blocs transportés par la main des hommes.

b) Dans un champ situé à l'est du précédent, appelé aussi le *Guerrier* (n° 100, section C), il y a un autre pointement naturel de quartz de filon, actuellement exploité comme carrière.

A l'est de ce pointement, il y a des restes d'un *Cromleck*, aujourd'hui presque détruit ; et, à l'ouest, une grande pierre *plate*.

Nous reviendrons d'ailleurs ultérieurement sur ces blocs, quand nous étudierons la commune de Vairé, à laquelle ils se rattachent géologiquement, en raison du voisinage des Pierres Garatelles.

En tout cas, il faut absolument noter les noms si curieux, qu'on trouve en ces lieux : Le Guerrier (1) (n° 100, 104 et 105);

(1) Les mots « Guerriers », appliqué à des « pierres », et celui de « Champ des Guerriers » à des pièces de terres couvertes de blocs épais, rappellent singulièrement les « Soldats de Saint-Cornély », à Carnac, qui ne sont que les blocs des fameux alignements, d'après la légende.

Toutefois, peut-être faut-il appliquer ce terme aux divers *pointements* de

Le Guerraux (n° 101), Les Filées (n° 101). Il y a eu là un centre celtique (sur lequel nous reviendrons avec détail), car, à lui seul, le mot de *Filée* (1) est caractéristique (2).

*
* *

Tels sont, en dehors des Monuments déjà décrits, les vestiges mégalithiques du Pays de Brem, que nous avons rencontrés jusqu'à présent. La moisson a été, on le voit, assez abondante; elle a même été assez imprévue, pour que nous n'abandonnions pas ces recherches, qui montrent qu'en réalité ce pays n'avait jamais été étudié à ce point de vue, et qu'il constitue bien, comme l'un de nous l'avait soupçonné depuis longtemps, un véritable *Centre néolithique* très particulier, à monuments d'un genre très spécial et peu connu.

Mais nous ne pourrons, au demeurant, mettre, comme il convient, ces caractères en relief que quand nous aurons fait connaître en outre les mégalithes qui les entourent dans les communes voisines; et en particulier ceux de Vairé, d'Olonne et du Château d'Olonne, qui font évidemment partie du même groupe naturel du Havre de la Gachère, c'est-à-dire des rives de l'embouchure de l'Auzance.

VARIÉTÉS

IIe Congrès préhistorique de France.

Session de Vannes (21 Août-26 Août 1906).

Le Comité d'organisation du Congrès préhistorique de France, qui doit avoir lieu à Vannes, du 21 août au 26 août 1906, a déjà reçu de nombreuses adhésions, venant des différentes parties de la France et même de l'étranger (Allemagne, Amérique, Angleterre, Belgique, Danemark, Portugal, Italie, Russie, etc.).

Aussi, le Comité vous serait-il reconnaissant de vouloir bien faire de suite, auprès des personnes pouvant s'intéresser aux Sciences préhistoriques, des démarches pressantes pour les inviter à nous adresser au plus tôt leur *adhésion* et le *titre des communications* qu'elles seraient disposées à faire à ce Congrès.

Les Compagnies de Chemins de fer français ont accordé aux membres qui se rendront à Vannes pour assister au Congrès une réduction de 50 °/₀ sur les prix des places du tarif général.

Cette réduction sera appliquée au moyen de bons de remise individuels, qui seront établis par le Secrétariat général, et adressés en temps voulu à toutes les personnes qui en auront fait la demande et qui auront versé le montant de leur cotisation entre les mains du Trésorier, **avant le 20 juillet 1906**, *dernier délai*.

Cette réduction sera applicable également aux excursions en groupe, qui auront lieu à l'issue du Congrès.

Les autorités locales, la ville de Vannes et le Conseil général du Morbihan, ont bien voulu témoigner au Congrès le vif intérêt qu'ils lui portent, en lui votant des subventions importantes. Forte ainsi de l'appui de tous, l'organisation matérielle de cette réunion est désormais assurée, son succès scientifique absolument certain.

Un **Comité local** a été formé à Vannes, grâce à l'initiative de M. Aveneau de la Grancière, Conservateur-adjoint du Musée de la Société Polymathique du

roche (filon de quartz), et le rapprocher de celui de *Garatelle*, paraissant provenir d'un radical celtique ancien. — Nous renvoyons, pour cette discussion, à notre mémoire sur les Pierres Garatelles et Vairé.

(1) On sait qu'il est en rapport avec un nom ancien des devins gaulois et irlandais.

(2) Ne pas confondre les Guerriers et les pierres de la Juptière avec le pointement analogue de quartz, qui se trouve à la *Nouvelle Mulnière* (Commune de Vairé), à l'est de ces dernières.

Morbihan, et sous la présidence de M. Morio, vice-président de la Société Polymathique du Morbihan. Il s'occupe dès maintenant des réceptions et des excursions, qui auront lieu pendant la session.

M. Emile Sageret, secrétaire-trésorier de ce comité, est autorisé à recevoir les adhésions et cotisations de la ville de Vannes et du département du Morbihan ; cotisations qui, comme on le sait, sont fixées à **douze Francs** pour les membres titulaires, et à **six Francs** pour les membres adhérents.

Plusieurs grandes questions, en relation avec le lieu où se tiendra le Congrès, ont été, on le sait, mises à l'ordre du jour. Nous nous permettons d'inviter en particulier tous les préhistoriens de la région, ainsi que les savants étrangers, à prendre part aux discussions qui auront lieu à cette occasion.

Le Comité serait reconnaissant aux membres titulaires du Congrès de vouloir bien lui faire connaître le plus tôt possible les points de ces questions qui les intéressent le plus spécialement et sur lesquels ils se proposent de prendre la parole, de façon à pouvoir provoquer un véritable mouvement d'idées autour de ces problèmes, pour le plus grand profit de la science préhistorique.

En dehors de ces sujets, qui s'imposaient en l'occurrence, le Comité a déjà reçu l'annonce d'un certain nombre de communications, qui seront faites dans d'autres séances, et dont nous publierons ultérieurement la liste.

Pour le Comité d'Organisation :

Le Secrétaire général, Dr Marcel BAUDOUIN. — *Le Président.* A. de MORTILLET.

Toutes communications scientifiques ou demandes de renseignements doivent être adressées à M. le Dr Marcel BAUDOUIN, Secrétaire général du Comité, à Paris, rue Linné, 21. — *Les Cotisations sont reçues dès maintenant chez M. GIRAUX, Trésorier du Comité, avenue Victor-Hugo, 9 bis, à Saint-Mandé (Seine).*

Comité local.

Présidents et Membres d'honneur. — Le Préfet du Morbihan, M. du Chaylard ; Le Général de division, M. Ambrosini ; Le Sénateur, Maire de Vannes, M. Riou ; M. le comte de Lanjuinais, député, Président du Conseil général du Morbihan ; Le Président du Tribunal à Vannes, M. Savidou ; M. l'Inspecteur d'Académie, à Vannes ; M. le Doré, Maire d'Auray ; M Morice, Maire de Carnac, Conservateur de droit du Musée Miln ; M. Stéphan, Maire d'Erdeven ; M. le Gohébel, Maire de Locmariaquer ; M. Guézel, Maire de Plouarnel ; M. Chanard, Maire de Quiberon.

Membres du Comité. — *Président* : M. Morio, pharmacien en retraite de la marine, vice-président de la Société Polymathique du Morbihan, Officier de la Légion d'honneur.

Vice-Président : M. Aveneau de la Grancière, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, ancien président de la Société Polymathique (1904), conservateur-adjoint du Musée d'archéologie.

Secrétaire-trésorier : M. Emile Sageret, directeur de la *Revue Morbihannaise*, conservateur élu du Musée Miln à Carnac, ancien Président de la Société Polymathique du Morbihan (1905).

Membres : M. Ducourtioux, Président de la Société Polymathique du Morbihan ; M. Léon Lallement, conseiller municipal de Vannes, Secrétaire de la Société Polymathique du Morbihan ; M. Le Mené, chanoine, conservateur du Musée archéologique ; M. Joseph Martin, propriétaire à Carnac. membre de la Société Polymathique ; M. Sidney Churchill, propriétaire à Carnac, membre de la Société Polymathique ; M. l'abbé Héligon, professeur, membre de la Société polymathique ; M. le Gall de Kernilou, publiciste, secrétaire-adjoint de la Société Polymathique ; M. Séguillon-Guyot, conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, à Vannes ; M. le Dr Letoux, chirurgien en chef de l'Hôpital de Vannes ; M. le comte de Limur, membre de la Société Polymathique du Morbihan ; M. Lunven, ancien magistrat, membre de la Société Polymathique ; M. de Torquat de la Culerie. rédacteur au *Nouvelliste de Bretagne* ; M. de Lautivy, rédacteur à *L'Arvor* ; M. le comte de Laigue, rédacteur en chef de la *Revue de Bretagne*, membre de la Société Polymathique ; M. Estienne, Archiviste départemental, membre de la Société Polymathique ; M. le baron de Keating, ancien magistrat, propriétaire à Carnac-Plage ; MM. les Membres du Bureau de la Société d'agriculture du Morbihan ; MM. les Directeurs de *L'Arvor*, de *L'Avenir du Morbihan*, du *Courrier Morbihannais* et du *Progrès du Morbihan*.

Programme général.

Le second Congrès préhistorique de France s'ouvrira, à Vannes, le mardi 21 août 1906, sous la présidence de M. Adrien de Mortillet, rédacteur en chef de l'*Homme préhistorique*, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, président de la Société Préhistorique de France, et se clôturera le dimanche 26 août au soir.

A. **SÉANCES.** — **Mardi** *21 août.* — Le matin, séance publique d'inauguration, à 10 heures, au Théâtre. — Dans l'après-midi, première séance de travaux.

Correspondance. Nomination du Bureau définitif. Communications et discussions scientifiques. — Visite du Musée de la Société Polymathique du Morbihan, à 4 h. — Le soir, à 9 h., réception à l'Hôtel de Ville, offerte par la Municipalité. — **Mercredi** *22 août.* — Le matin et l'après-midi, séances pour la continuation des communications et discussions scientifiques. — Visite des principaux monuments de la Ville, à 4 h. — Le soir à 9 heures, CONFÉRENCE sur les *Monuments mégalithiques*, par M. Adrien de Mortillet. — **Jeudi** *23 août.* — Le matin et l'après-midi, séances de travaux, continuation et fin des communications et discussions scientifiques. — Visite aux environs immédiats de la Ville, à 4 h. Les séances des travaux du Congrès se tiendront, chaque jour (21, 22, et 23 août), au Palais de Justice de Vannes. Le Secrétariat du Congrès sera installé au Palais de Justice. Il sera ouvert dès le lundi 20 août, chaque jour, le matin de 9 à 11 heures; dans l'après-midi de 2 heures à 5 heures.

B. **EXCURSIONS GÉNÉRALES**. — **Vendredi** *24 août.* — Excursion en bateau à vapeur dans les îles du Golfe du Morbihan. — Visite de Locqmariaquer. — **Samedi** *25 août.* — Excursion dans la région de Quiberon, Plouharnel et Erdeven. — **Dimanche** *26 août.* — Excursion à Carnac et aux environs.

Il sera publié ultérieurement un programme détaillé de ces excursions indiquant, *pour chacune d'elles*, les localités et les monuments préhistoriques divers (alignements, menhirs, dolmens, etc.), qui seront visités par le Congrès, ainsi que le *prix* (tout frais compris) de chaque excursion et les heures de départ et de retour.

Les Congressistes — membres titulaires et membres adhérents — désirant prendre part aux excursions sont instamment priés de se faire inscrire le plus tôt possible, chez le Trésorier du Comité d'organisation, M. L. Giraux, 9 *bis*, Avenue Victor-Hugo, Saint-Mandé (Seine).

Communications annoncées.

Liste arrêtée le 26 juillet 1906.

I. — Le Préhistorique en Général.

A. Rutot (Bruxelles). — *Sur la signification du gisement sous-marin de la plage du Havre.*

Dr Baudon (Beauvais). — *La préhistoire sur les hauts plateaux de la falaise de Thalle* (Oise).

Dr Jousset de Bellesme (Nogent-le-Rotrou). — *Gisement préhistorique de la Longère.*

E. Hue (Paris). — *Contribution à l'étude des Canidés préhistoriques.*

Dr Guébhard (Saint-Vallier-de-Thiey). — *Complément à l'inventaire des enceintes préhistoriques (Castelars) du Var et des Alpes-Maritimes.*

A. Robert (Algérie). — *Les stations préhistoriques de la commune mixte de Maadid (Dép. de Constantine, Algérie).*

II. — Paléolithique.

Sageret, ancien Président de la Société polymatique du Morbihan (Carnac, Morbihan). — *Observation sur l'étude du paléolithique en Bretagne.*

Er. Laudren, membre de la Soc. polym. du Morbihan, Secrétaire Sect. Archéol. (St-Nazaire, L.-I.). — *Les Eolithes des environs de Saint-Nazaire* (L.-I.). (Présentations de pièces).

Pavot (Bruz, Ille-et-Vilaine). — *Présentation de pièces paléolithiques en Jaspe (Caillou de Rennes) trouvées à Bruz* (Ille-et-Vilaine).

P. de Mortillet (Paris). — *Sur la patine des silex des alluvions quarternaires.*

A. Rutot (Bruxelles). — *Sur l'âge précis du gisement de la Micoque* (Vézère).

A. de Mortillet (Paris). — *La grotte du Placard* (Charente) *et les diverses industries qu'elle a livrées.*

L. Giraux (Saint-Mandé). — *Nouveau gisement magdalénien à Fons-Brunel, Limeuil (Dordogne).*

R. de Ricard (Bergerac). — *Station magdalénienne de Rocheyreeil, vallée de la Drôme* (Dordogne).

A. Rutot (Bruxelles). — *Sur l'extension du Strépyien en France.*

Jarraud et Marchadier (Périgueux). — *Découverte d'une station moustérienne à Haute-Roche* (Charente).

Isaïe Dharvent (Béthune, P.-d.-C.). — *Une sculpture sur silex de l'époque moustérienne* (Pièce de collection personnelle).

III. — Néolithique.

Doigneau (A.) (Noisy-le-Sec). — *Le tranchant des haches polies.*

Martin (Dr H.) (Paris). — *Les faux tumulus.*

Rutot (A.) (Bruxelles). — *Sur l'extension du Flénusien* (Néolithique inférieur) *en France.*

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vannes). — *Observations sur les augets de terre, recueillis sur le littoral breton.*

P. GOBY (Grasse). — *Enceinte du quartier d'Adech, à Caussols (A.-M.). — Le Tumulus de St-Vallier de Thiey, Ste-Cezaire et Grasse (A.-M.). — Poteries micacées du camp du Bois du Rouret.*

A. MÉGALITHES.

Oscar MONTELUIS (Stockholm). — *Quelques monuments français de l'âge de la pierre*

Ed. FOURDRIGNIER (Paris). — *Céramique dolménique.*

Dr JOUSSET DE BELLESME (Nogent-le-Rotrou). — *Époque carnacéenne du Perche.*

COUTIL (L.) (Les Andelys). — *Etude générale sur les Monuments mégalithiques de Normandie.*

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vannes). — *De quelques pierres indéterminées trouvées dans les Monuments mégalithiques du Morbihan.*

Le Pr Valdemar SCHMIDT (Copenhague). — *Les Monuments mégalithiques de Danemark comparés à ceux de Bretagne.*

FLAMAND (Alger). — *Les gravures et les sculptures sur mégalithes et les pierres écrites nord-africaines* (Rapports et différences).

José FORTES (Porto, Portugal). — *A propos de sculptures sur les mégalithes du Portugal.*

Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE (Paris). — *Fouilles et restauration de l'Allée couverte du Grand-Bouillac à menhirs satellites (Saint-Vincent-sur-Jard,* Vendée).

COUTIL (L.) (Les Andelys). — *Exploration et restauration du Tumulus de Fontenay-le-Marmion* (Calvados) *en 1904 et 1906.*

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vannes). — *La question des grains de colliers dits « Gougad-Parterennen », conservés dans une partie du Morbihan.*

B. MENHIRS ET ALIGNEMENTS.

a) *Menhirs.*

André de PANIAGUA (Bordeaux). — *Sur la signification des menhirs.*

Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE (Paris), chargé des restaurations mégalithiques en Vendée par le Ministère des Beaux-Arts. — *Technique de la restauration des Menhirs* (Données générales ; matériel nécessaire, etc.).

Marcel BAUDOUIN (Croix-de-Vie, Vendée). — *Les Menhirs de Grès des Rives du Marais Breton* (Vendée).

b) *Alignements.*

André de PANIAGUA (Bordeaux). — *Sur la signification des alignements.*

HIRMENECH (Asnières). — *Histoire du Champ élyséen de Carnac* (Morbihan).

SAGERET (Carnac, Morbihan). — *Essai sur les alignements mégalithiques.*

ATGIER (Dr) (Livry, Seine). — *Causes de l'érection des Mégalithes de Carnac, d'après la mythologie comparée.*

DE CLÉRAMBAUT (Rudenange, I.-et-L.). — *Les alignements préhistoriques de la Ronde* (Indre-et-Loire).

c) *Enceintes et Cromlechs.*

FLAMAND (Alger). — *Notes sur les enceintes préhistoriques et les dolmens des environs de Djelfa* (Nouvelles observations).

Dr ATGIER (Livry, Seine). — *Une station d'enceintes de monuments mégalithiques.*

IV. — Age des métaux.

Comte Olivier Costa de BEAUREGARD (Sainte-Foy, S.-I.). — *L'or préromain en Bretagne et en Vendée.*

Marcel BAUDOUIN (Croix-de-Vie), Vendée. — *L'or préhistorique en Vendée.*

A. de MORTILLET (Paris). — *L'âge du bronze en Bretagne.*

* * *

LA LISTE DES COMMUNICATIONS N'EST PAS CLOSE. — *Elle reste ouverte jusqu'au 15 Août, époque où sera imprimé le* PROGRAMME DÉFINITIF *de chaque séance.*

Nos Collègues, qui auraient l'intention de faire des Communications, peuvent donc encore en envoyer les titres à M. le Dr M. BAUDOUIN, Secrétaire général, 21, rue Linné, PARIS.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 juillet 1906.

M. A. DOIGNEAU avise qu'il a quitté Noisy-le-Sec et habite actuellement Fontainebleau, Boulevard Thiers, n° 45.

Communications du Secrétariat général.

1° Souscription en faveur du Monument Boucher de Perthes.

Nos collègues trouveront, encarté dans ce fascicule du Bulletin, un bulletin de souscription, en faveur du Monument qui doit être érigé sous peu à Abbeville (Somme), à la mémoire du préhistorien Boucher de Perthes. — Ils sont priés d'adresser le plus tôt possible le montant de leur souscription au Trésorier de la Société, M. L. GIRAUX, 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, à Saint-Mandé (Seine).

2° Décès.

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de notre collègue Th. RAMONET (de Ruelle, Charente), survenu au mois d'août dernier. Il fait l'éloge de ce modeste chercheur et rappelle que, récemment encore, M. RAMONET a publié plusieurs notes intéressantes dans les Bulletins de la Société : *Grandes pointes en silex et poinçons en os recueillis à Entre-Roches* (Charente) (1906, p. 71); *La Pierre Champagnolle* (1906; p. 145); *Note nouvelle sur Entre-Roches* (Charente) (1906, p. 188); *Présentation d'un os avec traces de polissage de l'époque moustérienne* (1906, p. 240); *Scies et perçoirs ou alésoirs de l'époque moustérienne, provenant d'Entre-Roches et de la Quina* (Charente) (1906, p. 275). Il a en outre publié, dans l'*Homme* et dans le *Bulletin archéologique de la Charente*, des notes intéressantes. Sa collection personnelle était importante. M. Ramonet dessinait admirablement les pièces préhistoriques ; et il avait illustré des mémoires de notre collègue le M. Dr H. Martin.

3° Conservation des Gisements.

1° *Station lacustre de Condette* (Pas-de-Calais).

M. Georges Adam, Maire de Condette, Conseiller général du Pas-de-Calais, informe la Société que toutes les mesures nécessaires, pour sauver de la destruction la station lacustre de Condette (Pas-de-Calais), sont désormais prises. Ce gisement a été décrit par notre collègue, M. le Dr Henri Martin, et par M. Ch. Ovion au *Ier Congrès préhistorique de France*, session de Périgueux, 1905 (Paris, Schleicher et Cie, in-8°, 1906).

La *Société préhistorique de France* adresse ses félicitations et ses remerciements à M. le Maire de Condette.

2° *Dolmen de Civray-sur-Esves* (Indre-et-Loire).

M. le Secrétaire général informe la Société des démarches qu'il a faites auprès de M. le Préfet d'Indre-et-Loire et de M. le Maire de Civray-sur-Esves, pour tâcher d'arrêter la destruction du Dolmen de *La Pierre*, situé dans cette commune, d'après les indications qui lui ont été fournies par M. Jacques Rougé (de Ligueil) (1).

4° IIe Congrès préhistorique de France.

(*Session de Vannes, 1906*).

M. le Secrétaire général du IIe *Congrés préhistorique de France*, qui a eu lieu à Vannes du 21 au 26 août dernier, résume, aussi brièvement que possible, les principaux événements de ce Congrès, qui a réuni un nombre aussi considérable d'adhérents que celui de Périgueux. Il insiste, en particulier, sur la présence des savants étrangers : MM. Valdemar Schmidt (Danemark), O. Montelius (Suède), Rutot (Belgique), H. Virchow (Allemagne), Dickins (Angleterre), etc ; et sur les excursions, qui ont réuni parfois plus de 100 personnes, et ont été toutes favorisées par un temps magnifique. — En somme, c'est encore un succès.

Il présente, à ce propos, une *Photographie des membres du Congrès*, exécutée par M. Cardinal, photographe à Vannes, et les épreuves instantanées, qu'il a exécutées lui-même au cours des *excursions*.

Il rappelle enfin que le journal anglais *Nature* (2) a publié

(1) Voir plus loin (p. 343), une notice sur ce dolmen.
(2) *Nature*, Londres, 1906, octobre 4, p. 577-578.

récemment un compte rendu circonstancié du Congrès, de même que l'*Homme préhistorique* (octobre 1906).

A propos du Congrès de Vannes, M. le Président de la Société donne connaissance d'un entrefilet, qui a récemment paru dans la revue *L'Anthropologie*, et dont la dernière phrase est ainsi conçue :

« Nous avons été surpris de ne pas retrouver le nom de M. Rivière, fondateur de la Société et du Congrès préhistoriques de France, dans la liste des dignitaires du Comité d'organisation. Y aurait-il déjà au sein de ce nouveau groupement d'archéologues préhistoriens des éléments de discorde ? Ce serait plus regrettable qu'inattendu ».

Après avoir pris connaissance de cette réflexion, la Société a voté la protestation suivante, à l'unanimité.

« La *Société préhistorique de France*, toute entière, affirmant qu'il n'a existé aucune désunion parmi les organisateurs du Congrès de Vannes, proteste contre une pareille insinuation ».

5° Vœu relatif à l'achat de la collection de la Grotte du Placard.

Sur la proposition de M. le Président de la Société, M. A. de Mortillet, le vœu suivant a été voté à l'unanimité :

« La *Société préhistorique de France* émet le vœu que la très importante collection des objets préhistoriques provenant des fouilles faites par M. A. de Maret à la grotte du Placard, à Vilhonneur (Charente), soit acquise par l'Etat ».

Le vœu ci-dessus sera transmis à qui de droit.

6° Distribution d'objets préhistoriques.

M. le Dr Ballet (de Paris) offre à ses collègues un lot de pièces, provenant des *ateliers néolithiques* de Pressac, arrondissement de Le Blanc (Indre-et-Loire). — Ces objets sont distribués.

7° IIIe Congrès préhistorique de France.

M. le Président de la Société signale qu'au Congrès de Vannes la presque totalité des assistants a demandé qu'il y ait, en 1907, comme en 1906 et en 1905, un troisième Congrès préhistorique.

Devant une indication aussi nette, la Société n'avait plus qu'à se préoccuper immédiatement de la ville qui, en 1907, voudrait bien recevoir le Congrès. — Plusieurs solutions étant possibles,

on a choisi, bien entendu, celle qui semblait présenter le maximum d'avantages ; et des démarches vont être faites immédiatement auprès de la Municipalité de la ville d'Autun (Saône-et-Loire), pour savoir si elle veut bien offrir l'hospitalité au Congrès.

Dès qu'une réponse favorable sera parvenue au Bureau, le *Comité d'Organisation* du III[e] Congrès préhistorique de France sera constitué par les soins de la Société préhistorique, conformément à l'article 1 du réglement de ce Congrès, et se réunira immédiatement.

La Société, consultée, approuve la déclaration que vient de faire M. le Président.

8° Congrès des Sociétés Savantes.

(*Montpellier, Avril 1907*).

Section d'Archéologie préhistorique. — Voici le programme de cette *Section*, d'après le communiqué officiel :

1° *Rechercher et signaler les gravures et peintures préhistoriques sur les parois des grottes ou les rochers isolés, ainsi que les nouvelles découvertes de statues-menhirs.*

3° Communiquer les documents nouveaux touchant le *paléolithique du Sud de la France* (étude archéologique, paléontologique, et stratigraphique).

3° Étudier pour le Sud de la France les *divers faciès du néolithique*, l'*âge du bronze*, le *premier âge du fer*, et *l'époque de la Tène,* principalement ce qui pourrait démontrer l'existence d'un *âge du cuivre* (Durfortien).

4° Faire, pour le Midi de la France, un relevé des *sépultures préromaines*, en les divisant en deux catégories : sépultures par incinération et par inhumation.

5° Signaler, pour le Midi de la France et par arrondissement, les *monnaies gauloises,* que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol (1).

9° Bibliothèque.

Les ouvrages suivants ont été remis à la Bibliothèque de la *Société préhistorique de France.*

Brette (A.) et Poincaré (R.). — Discours prononcés à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes le 21 avril 1906. — Paris, Impr. Nat., in-8°, 1906.

Programme du *Congrès des Sociétés savantes*, à Montpellier, en 1907. — Paris, Impr. Nat., 1906, in-8°.

(1) L'*Histoire générale du Languedoc* sera utilement consultée pour faciliter l'étude de la plupart des questions proposées.

BAUDOUIN (Marcel). — *Contribution à l'étude du Préhistorique dans les Marais modernes : Le Préhistorique à l'Ilot-du-Loisson de Saint-Hilaire-de-Riez, dans le Marais septentrional de la Vendée.* — Paris, Schleicher frères, 1906, in-8°, 12 p., 3 fig.

BAUDOUIN (M.) et LACOULOUMÈRE (G.). — *Découverte d'un polissoir à Saint-Vincent-sur-Jard* (Vendée). — Paris, Schleicher frères, 1906, in-8°, 10 p., 3 fig.

BAUDOUIN (M.) et LACOULOUMÈRE (G.). — *Les vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem* (Vendée). — Paris, Schleicher frères, 1906, in-8°, 40 p., 14 fig.

BAUDOUIN (M.) et LACOULOUMÈRE (G.). — *Découverte de stations gallo-romaines sur l'ancien rivage du Hâvre de la Gachère* (Vendée). — La Roche-sur-Yon, Servant-Mahaud, 1906, in-8°, 42 p., 14 fig.

REVEILLÈRE (M.). — *Note sur un couteau gaulois trouvé à Quiberon.* — Vannes, Galles, 1895, in-8° (*Extr. Soc. Polym. Morbihan*).

J. DE BAYE. — *Sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe* (Marne). — Paris, Leroux, 1891, in-8° (*Extr. Congrès intern. d'Anthr. et Arch. Préh.*, 1900).

L. THIOT. — *Similitude de l'outillage néolithique aux environs de Breteuil-sur-Noye* (*Oise*) *avec celui de Spiennes* (*Belgique*) *et des plateaux de l'Yonne* [Extr. du Ier *Congr. préh. de France*, Périgueux, 1905]. — Le Mans, 1906, in-8°, 4 p.

10° Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

GIRARDOT (Abel), Conservateur du Musée, Lons-le-Saulnier [A. de Mortillet-Hue].

MOLLANDIN (H.), Lieutenant au 12e Escadron du train, Limoges (Haute-Vienne) [Marcel Baudouin-H. Martin].

M. le général AUDÉOUD, 54, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine) [Dr Ballet-Gillet].

11° Présentation de nouveaux membres.

A la séance de novembre 1905, on aura à voter sur les candidatures de *neuf* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (art. 5).

*
* *

Commission d'étude des enceintes préhistoriques.

M. GUÉBHARD, président, rend compte des premiers résultats de la distribution de la lettre-circulaire, faisant appel à la collaboration de Délégués régionaux. Malgré l'époque tardive de septembre, en

pleines vacances, où a pu être commencée la distribution, les réponses sont arrivées nombreuses, souvent accompagnées de renseignements (1), soit manuscrits, soit imprimés. La Commission remercie particulièrement de leur adhésion empressée MM. * F. ARNAUD, BARTHÉLEMY, * POL BAUDET, *E. BOMBAL, J. BOSSAVY, * C. BOULANGER, M. BOURLON, * Dr CAMICHEL, * G. CHAUVET, * H. COROT, * L. COUTIL, * F. DALEAU, L. DEGLATIGNY, DERVIEU, DESMAZIÈRES, * DEYDIER, C. DRIOTON, * TH. ECK, * FLORANCE, * GASSER, M. HÉNAULT, * L. JACQUOT, * JOBARD, * PH. LALANDE, * J. LE MOINE, Dr LÉNEZ, * V. LORRIN, R. MARCHADIER, Dr MARIGNAN, * A. MARTIN, MASFRANC, * E. MAUFRAS, MAZAURIC, * MAZÉRET, * E. MOREAU, Dr OLIVIER, PAGÈS-ALLARY, PARAT, * F. PÉROT, * PERRIER DU CARNE, * I. PRANISHNIKOFF, G. RENAULT, MARIN TABOURET, L. VALLETTE, * DE VESLY.

Une mention spéciale doit être faite pour MM. le Comte JULES BEAUPRÉ, A. GASSER, MAZÉRET, FRANCIS PÉROT, PRANISHNIKOFF.

Notre sympathique collègue nancéen, le COMTE J. BEAUPRÉ, membre de la Commission, nous a envoyé, pour le département de Meurthe-et-Moselle, une véritable réponse-type aux premiers desiderata du questionnaire, comme il serait souhaitable d'en pouvoir réunir pour tous les départements : noms, emplacements exacts sur la carte au 1/80 000, caractérisation succincte et bibliographie de 22 enceintes, dont 20 antérieurement décrites et figurées par lui, mais onze pour la première fois, et deux tout à fait nouvelles, à *Villey-le-Sec* et *Benney*, ainsi qu'une autre inédite, dans les Vosges, à *Gironcourt*.

M. GASSER, qui avait également en mains, pour la Haute-Saône, un relevé de 39 enceintes, parmi lesquelles trois inédites, *le Chatoillenod de Charcenne*, *le Châtelet d'Oyrières* et le *Camp de Vellexon*, signalé par M. V. Bourgeois, nous l'a envoyé, suivant la même excellente méthode, par fiches. Les repérages sont fournis par les distances réelles, c'est-à-dire réduites en mètres, du point à deux autres points voisins bien définis (clochers, sommets cotés). Si le calcul de réduction a été fait rigoureusement, un autre très simple permet le report sur une carte d'échelle quelconque.

M. MAZÉRET a envoyé les plans de *Tucos* (Mottes, peut-être préhistoriques), du Gers, et d'une assez curieuse enceinte, avec motte aussi, dit *La Sarramone*, commune d'Aurion-Idernes (Basses-Pyrénées).

M. FRANCIS PÉROT, qui a trouvé dans de très vieux ouvrages d'intéressantes indications, a relevé le *Dun* de *Lucenay-le-Vallée*, à Gennetières (Allier), le camp de la *Forge de Bussière* à Saint-Désiré (Allier) et un ensemble de murs, paraissant préhistoriques,

(1) L'astérisque signale les derniers.

découverts sur les *Collerettes du Bois de Glaine*, à Saint-Martin-du-Lac (Saône-et-Loire), en 1899, par MM. Ginet, Derost et Ormezzano, de Marcigny.

Enfin M. Ivan P. Pranishnikoff nous a fait part d'un véritable trésor iconographique, malheureusement unique, concernant le préhistorique de toute la région provençale. Depuis des années qu'il parcourt celle-ci, à la fois en artiste et en archéologue, il y a réuni une inestimable collection de plusieurs centaines de vues photographiques 18 × 24, représentant, outre les monuments trop exclusivement dits mégalithiques, un grand nombre de *Castelars*, les uns presque célèbres, comme Murviel, les autres à peine connus de nom. Il y en a ainsi, sans parler du Gard et autres régions, une quarantaine pour le Var, et une soixantaine pour les Bouches-du-Rhône, au sujet desquelles M. Pranishnikoff a bien voulu recueillir ses souvenirs d'excursion et de récoltes préhistoriques, en 37 notes descriptives, relatives chacune à l'une des enceintes visitées des seules Bouches-du-Rhône.

A la dernière heure nous parviennent encore de M. H. Corot, outre le pointé d'une douzaine de camps de l'Yonne, les plans des enceintes du *Châté* de Recey-sur-Ource, du *Châteaubeau* de Terrefondrie, de *Bellevue* ou *Myard* près Vitteaux, et de *Saint-Ablon* d'Arnay-sous-Vitteaux, cette dernière découverte et levée par M. le vicomte de Truchis.

De M. Pol Baudet nous vient un relevé nominatif des camps de l'Aisne, complémentaire de celui de M. A. de Mortillet, avec l'indication d'une enceinte inédite (mais peut-être point préhistorique) à *Beauregard*, de Crécy-sur-Sevre (Aisne).

M. Théophile Eck envoie des notes accompagnées de plans, tendant à prouver l'origine préhistorique du camp, plus tard devenue romain, de *Vermand* (Aisne).

Enfin M. G. Fiévé envoie quelques renseignements sur l'oppidum gaulois de *Ségourie* au Fief-Sauvin (Maine-et-Loire) et M. F. Fobis le plan d'une enceinte inédite, en pierres sèches, aux *Rouquets* de Saint-Etienne-de-Gourgas (Lozère).

De telles prémisses sont d'heureux présage et doivent engager la Commission à rechercher les moyens de donner à ces documents la publicité qu'ils méritent. Un vœu est émis par la Commission pour que la Société, dans la limite de ses disponibilités financières, accueille dans son Bulletin les parties principales de cette documentation, et reproduise d'abord le questionnaire, avec les figures qui n'avaient pu être précédemment données.

QUESTIONNAIRE.

Existe-t-il, dans la région que vous connaissez, des traces de remparts antiques, soit en pierres sèches, sans taille et sans ciment (Fig. 1 à 11), *soit en terre levée, avec ou sans fossés* (Fig. 12-13), *lesquelles, faute de toute raison d'être, agricole ou pastorale, présentent manifestement le caractère de* fortifications *élevées par l'homme?*

Y a-t-il quelque indice qu'il ne s'agisse ni du classique castrum *romain* (fig. 16), *ni de la* motte *dite* féodale (Fig. 14-15), *ni de tout autre ouvrage des temps historiques* (*), *mais d'une origine pré- ou protohistorique?*

A-t-il été trouvé des objets, soit au cœur du rempart non remanié, soit au contact du fond primitif des fossés, dans des conditions assez heureuses pour en pouvoir déduire l'époque première de la construction?

D'autres objets (poteries, bronze, fer, etc.) indiquent-ils des occupations ultérieures? — *Quelle paraît avoir été la dernière?*

Telles sont les principales questions intéressant l'enquête synthétique tentée par la Commission. Mais l'urgent, en vue de l'*Inventaire bibliographique* et de la *Carte nationale*, est d'envoyer au plus tôt, pour toute enceinte *présumée* préhistorique :

1° **Le nom**, localement contrôlé, si possible, au cadastre, et les surnoms populaires (*Camp de César, des Anglais, des Sarazins,... Mur des Payens, des Géants,... Châtelard, Castelar, Catelé*, etc.).

2° **Le repérage**, aussi précis que possible, sur carte d'aussi grande échelle que possible (1);

3° **La bibliographie**, s'il y a lieu, aussi complète que possible.

Tous autres détails, particulièrement graphiques ou photographiques, seront évidemment les bienvenus (2), surtout ceux

(*) Cependant M. M. Much, dans son remarquable *Kunsthistorischer Atlas* (Wien, 1889), donne comme positivement préhistoriques (pl. LXXXIV) des figures d'Autriche-Hongrie, qui rappellent si bien soit la ligne droite et le carré romains, soit la butte tronc-conique féodale, qu'il vaudra mieux risquer d'inclure dubitativement dans l'inventaire quelque chose de relativement récent que d'en éliminer quelque monument qui serait préhistorique, ne fût-ce que d'origine. Nous ne rejetons donc point *a priori*, tant qu'aucun signe positif ne nous y force, ni la *motte*, ni l'enceinte carrée, si fréquentes dans les pays de levées de terre, et si faciles à catégoriser d'un mot.

(1) L'envoi d'un *calque* sommaire, portant, outre les points à faire connaître, 2 ou 3 points de repère bien connus d'une carte d'échelle précisée, sera parfaitement suffisant. On pourra même se dispenser de tout graphique en donnant les chiffres bien exacts des distances, en millimètres du point voulu, soit à deux autres points connus (clochers, par exemple, ou points cotés de la carte), soit aux deux lignes géographiques, parallèle et méridien, les plus voisines.

(2) Tout au plus pourrait-on exprimer le vœu que les monographies nouvelles fussent faites sur un programme à peu près uniforme, tel, par exemple, qu'il a été formulé, pour les enceintes de pierre, dans l'étude récente de MM. Paul Goby et A. Guébhard *Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes maritimes* (Assoc. franç. p. l'Av. des Sc., t. XXXIII, 1904, p. 1068-1109, 7 fig., 1 carte), et, pour les *Erdwälle*, en 1888, par M. Robert Behla, dans sa monographie des *Vorgeschichtlichen Rundwälle im östlichen Deutschland* (Berlin, 1888, 120 p., 1 cart., Aschen u. Co).

Fig. 1. — **Castellaras de la Malle** (Saint-Vallier de Thiey, A.-M.)



Phototype Paul Goby.

A. F. A. S., XXXIII, 1904. p. 1084.

Fig. 2. — **Mur du Camp du Bois** (Le Rouret, A.-M.)



Phototype Paul Goby.

A. F. A. S., XXXIII, 1904. p. 1094.

Fig. 3. — **Camp de Conrouan** (Escragnolles, A.-M.)



Phototype Paul Goby. A. F. A. S., XXXIII, 1904, p. 1083.

Fig. 4. — **Enceinte du Villars** (Mons, Var)



Phototype Paul Goby. Ier Congr. Préhist. de Fr., 1905. p. 346.

relatifs à la *structure interne* de la muraille (existence de parements intérieurs, longitudinaux ou transversaux ; noyaux maçonnés, calcinés, vitrifiés; armatures de poutraisons, chevillées ou non de bronze ou de fer ; pieux de pilotis, etc.), — aux *fouilles* (objets trouvés, stratifications reconnues, etc.), — au *plan d'ensemble* (profils et nivellements du terrain, etc.), — etc.

Ceux qui paraîtront nouveaux seront, autant que possible, signalés dans le *Bulletin* de la Société.

Inutile d'ajouter que, suivant la méthode adoptée pour l'*Inventaire des* Castelars *du Var* (Ier Congrès Préhistorique de France, 1905, p. 329-392), le plus grand scrupule sera apporté à attribuer nominativement à chaque correspondant le mérite de la priorité de ses renseignements, inédits ou non, dans l'ordre d'arrivée.

Nous insistons vivement pour que tout détenteur d'un renseignement sûr veuille bien nous l'adresser. Ainsi se complètera, pour la France entière, à l'exemple d'autres pays, l'œuvre à laquelle M. A. de Mortillet a fourni son premier noyau, en n'hésitant pas à publier (*L'homme préhistorique*, IV, 1906, n° 7), tel qu'il l'avait dressé il y a dix ans, le premier Inventaire général des *Camps et enceintes de France*.

Prière d'adresser les réponses, demandes de renseignements ou de questionnaires à distribuer, jusqu'à nouvel avis, à **M. le Dr Adrien GUÉBHARD**, *Président de la Commission, rue de l'Abbé-de-l'Épée*, 4, *PARIS*, *Ve*.

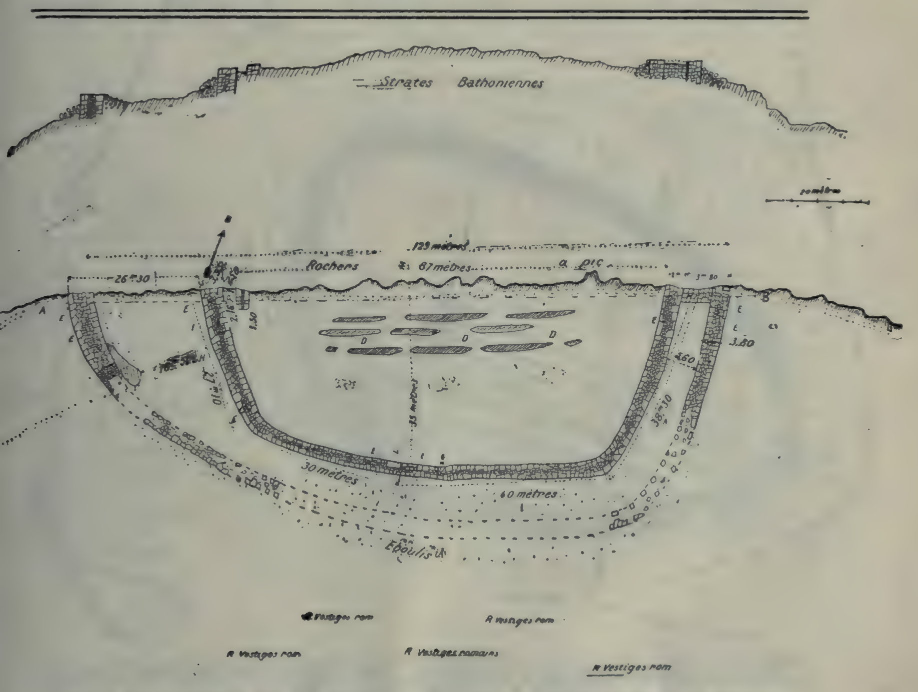


Fig. 5. — *Camp du Bois* (Le Rouret, A.-M.). Plan et Coupe par M. PAUL GOBY (A.F.A.S., XXXIII, 1904, p. 1094).



Fig. 6. — *Castelar de Mauvans* (S[t] Cézaire, A.-M.). Plan et Coupe, par M. Paul Goby (A.F.A.S., XXXIII, 1904, p. 1098).

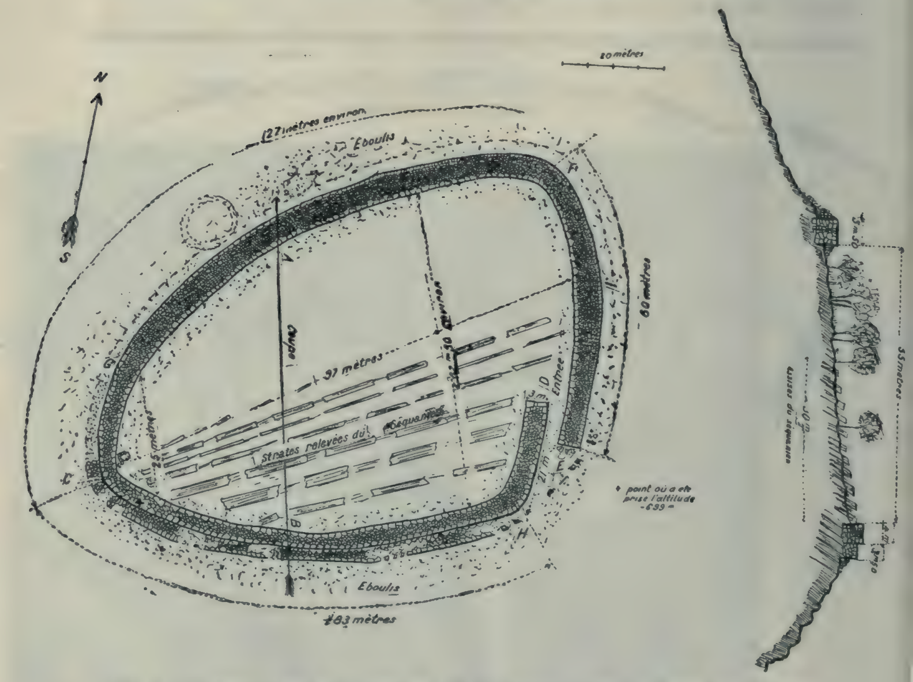


Fig. 7. — *Castéou Assout* (S[t] Vallier, A.-M.) Plan et Coupe, par M. [Paul] Goby (A.F.A.S., XXXIII, 1904, p. 1104).



Fig. 8. — PLANS de quelques CASTELARS du dépar^t du VAR réduits au 1/8000 d'après des croquis de H. SEGOND. [A. GUÉBHARD, Essai d'inventaire des Enceintes préhistoriques du Var, *Ier Congr. Préhist.*, 1905, p. 331-394].

Fig. 12. — *Éperon barré* par une simple levée de terre. [A.-F. LIÈVRE. Le camp de Vœuil, *Bull. Soc. Arch. de la Charente*, 1889]. Vue en plan et en élévation, par A. COGNOT.

En S, une fouille, avait révélé, sur un noyau de pierraille, un manteau de calcination.



Fig. 13. — Double retranchement de l'enceinte d'Afrique, Ludres (M.-et-M.) [Cᵗᵉ J. BEAUPRÉ. Guide p. les rech. archéol. dans l'Est, in-16, Nancy, 1896, p. 81].

[*Les figures ci-dessus, ainsi que plusieurs autres, m'ont été signalées par* M. MARTIAL IMBERT, *qui a mis à ma disposition avec la plus grande complaisance sa très riche documentation.* A. G.].

MURS DE PIERRE À STRUCTURE COMPLEXE



Fig. 9 — [Sur le *murus duplex* des Gaulois, d'après Jules César. *Bull. S.P.F.*, III, 1906, p. 146].



Fig. 10. — Mur doublé formant parapet au camp de Treceiri (Galles). [D. CHRISTISON, The prehistoric fortresses of Treceiri and Eildon, *Archæol. Cambrensis*, 1887, p. 23].

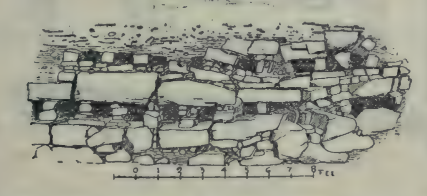


Fig. 11. – Mur du " fort " d'Albernethy (Ecosse) montrant, comme à Murcens (Lot), les traces d'une armature interne de poutres. [Dessin de F.R. COLES *in* D. CHRISTISON, The Forts, " Camps " and other Fieldworks of Perth, Forfar and Kincardine, *Proc. Soc. Antiq. of Scotl.*, XXXIV, 1899, p. 79].

TYPES DE MOTTES

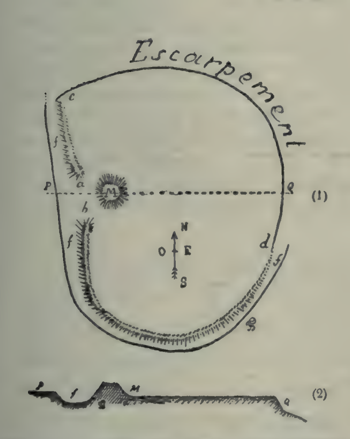


Fig. 14. — Plan et coupe de la Motte d'Aillères (Sarthe), avec enceinte, d'origine peut-être plus ancienne. [GABRIEL FLEURY, Les fortifications du Sonnois, du Xe au XIIe siècle. *Rev. hist. et arch. du Maine*, XXI, 1887, p. 46].

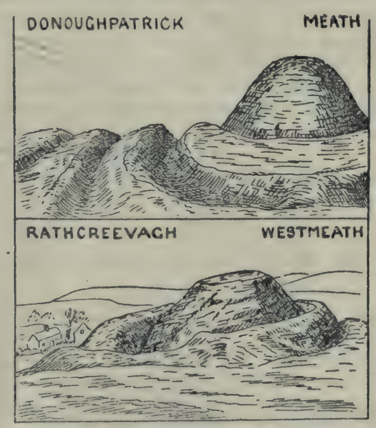


Fig. 15. — „ Irish Motes ". [THOMAS J. WESTROPP, The ancient Forts of Ireland, *Trans. roy. Irish Acad.*, XXXI, 1902, p. 131].

PLAN DU CASTRUM GALLO-ROMAIN DE JUBLAINS (MAYENNE)

Fig. 16. — [BLANCHETIÈRE, Antiquités de Jublains, *Bull. monumental,* XXIV, 1858, p. 548, pl. II].

Discussion sur les Pierres figurées.

Suite de la Discussion de la séance du 26 *juillet* 1906.

M. Taté. — M. Thieullen, dans sa présentation, a terminé par une attaque contre Sir John Evans, après avoir pris à partie MM. de Mortillet père et fils.

Comme M. Adrien de Mortillet était présent à la séance et qu'il a répondu pour son père et pour lui-même, je me poserai seulement en champion de Sir John Evans, qui a été un peu mon maître (par ses ouvrages); et, ce qui me permettra plus facilement de le défendre, c'est que, présent à la séance du Congrès de 1900, j'ai assisté à la présentation qui était faite à cette époque par M. Thieullen et à la réponse de Sir John Evans au sujet des théories émises sur les *pierres figures*. Il semble bien que M. Thieullen, après six années, n'a pu encore digérer la réponse de ce maître anglais.

Le mieux, à mon avis, pour l'édification de nos collègues et faciliter la compréhension de cette attaque, c'est de citer la réponse de sir John Evans, en copiant le compte rendu du *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de* 1900, à Paris (1).

« Sir John Ewans s'étonne que le nom de Boucher de Perthes soit invoqué en cette circonstance. Ce savant a assez de titres à la reconnaissance des archéologues, sans qu'il soit utile d'insister sur certaines de ses théories, qui n'ont été rejetées qu'après un examen sérieux. M. Thieullen a cité tout une basse-cour : il a même exhibé une tête de *chameau*, qui aurait été exécutée d'après nature par nos ancêtres préhistoriques. Jusqu'ici l'existence de cet animal dans nos contrées n'a jamais été signalée par les paléontologistes ; et il convient sans doute, avant de le classer parmi les animaux fossiles de l'Europe occidentale, de posséder des documents un peu plus positifs que ceux apportés ici ! Les pierres naturelles à formes bizarres se trouvent partout : qu'on aille dans la première carrière de craie venue, on y trouvera des rognons de silex, affectant la figure de tous les types d'animaux, qu'on voudra y découvrir.

M. Montelius appuie ces observations. Il lui est impossible d'être convaincu par les objets présentés par M. Thieullen ».

M. Thieullen, qui se plaint toujours que l'on fait autour de ses présentations la « conspiration du silence », n'a pas eu à se louer d'une exhibition au *Congrès international* de 1900. Nous savons tous quelle est la bonne foi, le zèle d'apôtre, qu'apporte M. Thieullen à chercher et à présenter tout ce qu'il croit être des trouvailles, sortant des sentiers battus de la science. Ce n'est pas de lui qu'on peut dire : « La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ? »

Comme je le disais plus haut, M. Thieullen est un apôtre

(1) *Congrès*, 1900, page 53.

zélé ; il veut nous communiquer sa *foi* et se heurte à notre *raison.*

Dans les choses scientifiques, il ne faut pas voir avec les « yeux de la foi »; mais il faut que les faits soient palpables, tangibles, expliqués par le raisonnement, et puissent résister à la discussion.

Les pierres figures de M. Thieullen ne sont pas seules battues en brèche.

A la suite du *Congrès de Monaco* (1906), nous avons tenu, entre M. Rutot et quelques membres, dans une salle du rez-de-chaussée, un petit conseil, en dehors des séances officielles ; et je crois que la note, qui figure dans le dernier ouvrage de M. Rutot (1), est le résumé des conclusions qui sont sorties de notre discussion courtoise. Je copie ici la note, qui met en mauvaise posture les *éolithes* ou *pseudo-éolithes de la région parisienne.*

« Je suis persuadé que la principale cause de la répulsion qu'ont certains préhistoriens parisiens à admettre les Eolithes réside en ce que tous ceux que l'on recueille aux environs de Paris proviennent de couches d'alluvions caillouteuses, où les actions fluviales ont marqué, par le brassage et le roulage, leur évidente empreinte. Dès lors, presque aucune pièce n'est restée intacte ; leurs principaux caractères sont obscurcis, oblitérés ; et l'on étend alors à la formation de la pièce les causes qui ont simplement concouru à la déformer. Si, au lieu de juger sur les instruments plus ou moins roulés et détériorés des grandes ballastières, on cherchait les éolithes provenant des couches où ils sont intacts comme c'est le cas pour plusieurs gisements belges, les idées prendraient bien vite une autre tournure ».

Je pense comme M. Rutot à ce sujet; et nous sommes très nombreux à penser que la hache de Chelles n'est pas le premier instrument de l'homme, mais qui ne s'inclineront devant l'Eolithe de la région parisienne que lorsqu'on trouvera des *Eolithes provenant des couches où ils sont intacts.*

Voilà donc la suite « des silex de Mantes » et du Congrès de Monaco ! L'Eolithe de la région parisienne est remis à sa place par celui qui s'est constitué le champion de « l'Eolithe », et qui en est le défenseur le plus autorisé.

Je me souviens qu'un jour, avant que ces silex ne soient baptisés *Eolithes*, M. Thieullen demandait à M. Eugène Piketty, mon beau-père, son opinion personnelle sur des silex qu'il présentait, éolithes avant la lettre, et s'attira cette réponse humoristique : « Des silex comme les vôtres, je vous en vendrai tant que vous voudrez à 6 francs le mètre cube ! ». Il faut ajouter que M. Piketty (Eugène), préhistorien et géologue, faisait les dragages de la Seine et des Sablières !

(1) *Eolithes et pseudo éolithes. Communication à la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* 29 janvier 1906, p. 48.

Nous pensons tous que le silex de Chelles n'est pas le premier pas de l'humanité dans l'industrie humaine; il a dû y avoir une industrie, un travail plus rudimentaire ; mais, pour le rechercher, je partage les idées exprimées par M. Rutot; il faut chercher dans des couches où ces éolithes sont intacts.

En exprimant mon opinion, qui est, je crois, celle de mes Collègues, je regrette que M. Thieulen mette son ardeur, ses ressources intellectuelles, morales et pécuniaires, au service de recherches extra-scientifiques, où l'imagination et l'interprétation doivent jouer un rôle.

Une Pierre figure.

Présentation.

M. G. Ramond-Gontaud présente une *pierre figure*, reproduisant assez bien le profil d'un *Bovidé*. Des éclats ont été enlevés pour dessiner la bouche; le museau, le front et le tour de l'œil ont été retouchés.

Cette pièce a été recueillie par M. Paul Combes fils, le 14 mai 1905, dans une sablière de diluvium, située 8, rue du Hameau, Paris (15e).

M. Ramond rappelle que M. Paul Combes a proposé (*Cosmos*, n° 1089, 9 décembre 1905, p. 649) le terme de *Prosopolithe* (de πρόσωπον, *figure;* λίθος, pierre), pour désigner les pierres figures intentionnelles.

La Figure gravée du Grand Menhir de St-Etienne-en-Malguenac (Note rectificative).

PAR

Edmond HUE (de Paris).

Dans le *Bulletin de la Société Préhistorique de France* (Tome II, n° 3, 1905, page 85), M. le Vicomte Aveneau de la Grancière a fait une communication ayant pour titre : « *Les Menhirs de St-Etienne-en-Malguenac* (*Morbihan*). *Découverte d'une figure gravée sur le grand menhir* ». Un dessin, réduit à 1/8, accompagnait la communication (page 87) (*Fig.* 1).

M. le Dr de Closmadeuc (de Vannes) a fait, à la *Société polymathique du Morbihan*, une communication relative à cette gravure.

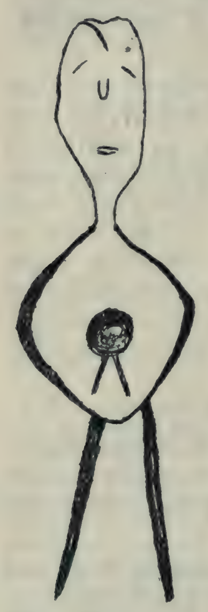


Fig. 1. — Figure gravée sur le Grand Menhir de Saint-Etienne-en-Malguenac. (Réduction 1/8) (1).



Fig. 2. — Le Grand Menhir de St-Etienne-en-Malguenac (Morbihan). — Photographie (2), réduite, de M. le Dr de Closmadeuc, de Vannes.

Et il a bien voulu me confier la photographie explicative, que je vous présente (*Fig.* 2).

Je me contenterai de citer le compte rendu de la séance du 29 mai 1906 de la *Société polymathique du Morbihan* : « M. le « Dr de Closmadeuc présente des observations critiques, appuyées « de croquis au crayon et de photographies, qui prouvent que, « ni sur la *Boule* de Castennec (Bieuzy), ni sur le *Menhir* de St-« Etienne (Malguenac), il n'existe de figures gravées *d'êtres hu-« mains*.

« Il conclut que les deux dessins insérés au *Bulletin* de 1904 « (pages 265 et 273) doivent être considérés comme non ave-« nus ».

« M. de la Grancière, qui a revu ces deux monuments au mois

(1) Reproduction de la figure du Bulletin 1905, p. 87 (*Fig.* 1).

(2) La photographie originelle a été prise à 1m50, *après avoir creusé* de 0m40 le pied du menhir, en dessous de la *jambe* gauche *supposée* de l'être humain. — Cette jambe se prolongeait de plus de 0m60 sous terre, par une *fissure* s'élargissant peu à peu !

« de septembre dernier, reconnaît le bien fondé des observations « et l'inexactitude des gravures publiées ».

J'ai l'honneur de demander que la même rectification soit faite au *Bulletin de la Société Préhistorique de France.*

Ossements humains entaillés.

PAR

F. FOBIS (de Lodève).

J'ai l'honneur de vous soumettre une série d'ossements humains, que j'ai trouvés récemment dans une caverne sépulcrale de nos environs. La Grotte de Labeil d'où ils proviennent est un boyau de 5 à 600 mètres de long, creusé, à une altitude de 667 mètres, dans les falaises de calcaire qui bordent le plateau du Larzac; une rivière l'occupe dans presque toute sa longueur; et c'est, dans l'eau ou dans le sable continuellement détrempé des berges, que se trouve un véritable ossuaire, vers les derniers cent mètres, après un passage des moins faciles, où il faut ramper pendant 12 mètres à plat ventre dans l'eau et le dos touchant la voûte.

Je suis souvent allé à la Grotte de Labeil; j'en ai rapporté quelques objets en bronze (deux épingles, dont une de 28 centimètres de long; deux bracelets; un anneau plat; une sorte de bouton; des fragments de poterie); et j'avais chaque fois vu de très nombreux ossements, presque impossibles à conserver, car ils se brisent au moindre contact une fois secs, ou se changent en boue avant d'arriver au dehors.

A ma dernière visite, qui ne date que de quelques semaines (le 16 septembre 1906), mon attention a été attirée par des encoches bizarres et des traces de grattages sur quelques os. Avec les plus grandes précautions, j'en ai rassemblé quelques-uns; tous ne sont pas arrivés au jour; mais j'ai heureusement pu sauver les plus beaux, qui peuvent à présent se manier grâce à un sérieux silicatage. Avec ces os, j'ai trouvé, le même jour, dans la rivière, en contact avec des débris de squelette, un bracelet, qui paraît être en corne et qui s'est brisé en trois morceaux en se séchant.

1° Le premier de ces os, celui qui présente les plus nombreuses traces de travail, est un *tibia droit*; sur le bord antérieur de l'os, à la réunion de l'épiphyse avec la diaphyse, se voit une encoche très nette, de 25 millimètres de long; sur le tiers supérieur de la diaphyse, grattage à la face interne; sur le même

tiers les faces externe et postérieure ont disparu, laissant à découvert le canal médullaire sur une longueur de 6 cent. 1/2 ; les bords de cette ouverture sont faits tantôt de fortes incisions, tantôt de retouches nombreuses, ressemblant à des hachures. Au tiers moyen, sur la face externe et postérieure, une série d'incisures profondes, dont quelques-unes atteignent le canal médullaire, de sorte que l'os est *perforé* en *trois endroits* à ce niveau. Au dernier tiers, à la réunion l'épiphyse avec la diaphyse sur le bord externe se voit une nouvelle encoche très profonde, perforant l'os, dont les bords sont taillés en biseau et plus loin sur l'épiphyse deux entailles légères. On observe des grattages sur le bord antérieur de l'os, surtout marqués au tiers moyen au niveau des encoches qui sur la face externe perforent le canal. La surface articulaire tibio-astragalienne a en partie disparu par suite de l'ablation nette d'une partie de la masse spongieuse (*Fig.* 1).

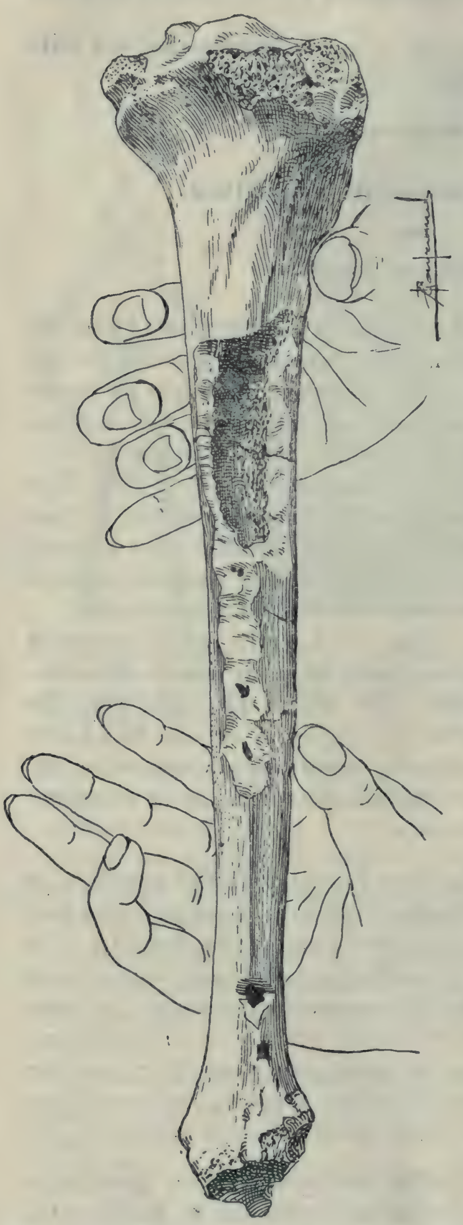


Fig. 1 — *Tibia droit humain*, présentant des *encoches* et des *entailles*. — On a figuré la position naturelle que prend la main *gauche*, si l'on suppose que ce tibia a été travaillé pour servir de flûte, se jouant à droite.

2° Le n° 2 est un *tibia gauche ;* les épiphyses manquent ; une longue entaille se voit à l'extrémité supérieure de la diaphyse entamant le bord supérieur de l'os. Sur la face interne, à la réunion du tiers supérieur et du tiers moyen,

une énorme entaille en biseau entame le canal médullaire ; de même au tiers inférieur sur le bord antérieur une nouvelle entaille profonde et large.

N° 3. Fragment inférieur d'*humérus gauche;* longue encoche au tiers inférieur, à la réunion de l'épiphyse avec la diaphyse et au même niveau, sur la face externe, essais d'encoche et de grattages.

N° 4. Fragment de diaphyse d'un *fémur;* encoche et grattages sur la ligne âpre.

N° 5. Diaphyse de *péroné*, taillé en *sifflet* à ses extrémités, et portant de très nombreuses encoches.

N° 6. Fragment de diaphyse d'un *fémur*, long de quelques centimètres seulement, qui a été aminci sur tout son pourtour, puis détaché du corps de l'os ; à l'autre extrémité se voit une longue encoche.

*
* *

Quel pouvait bien être l'usage d'os ainsi travaillés ? Je les ai montrés à plusieurs personnes, qui m'ont donné les avis les plus différents. L'une voulait y voir une preuve d'Anthropophagie ; une autre, un essai maladroit de Dissection, pour enlever les chairs et conserver le squelette.

A mon avis, je crois qu'avec les pièces n° 1 et 2 on a essayé de confectionner des *flûtes*, ainsi que cela se faisait il n'y a pas longtemps chez certaines peuplades de l'Amérique du Sud, qui, « avec les os des *bras* et des *jambes* de leurs ennemis, faisaient des flûtes de guerre » (Voir *Voyages du Dr Crevaux à travers le Chaco boréal*).

J'admets cette supposition, qui me paraît acceptable ; mais je suis tout prêt à me ranger à un avis plus éclairé que le mien ; pourtant la pièce, désignée sous le n° 1, sifflait très bien et donnait différentes notes, selon que les trois ouvertures existant sur la face externe et postérieure étaient ouvertes ou bouchées par les doigts. En silicatant l'os, j'ai versé du liquide à l'intérieur du canal médullaire, qui est obstrué ; et la flûte ne siffle plus (*Fig.* 1).

Ce qu'il y a de bien évident, c'est que ces entailles ont été faites *intentionnellement* et sur des os frais, qui n'éclataient pas au choc et se laissaient trouer ou entailler. Il serait intéressant de savoir si, dans d'autres sépultures du même âge, on a trouvé des ossements identiques, et si nous sommes en présence d'une coutume de *l'époque du bronze,* ou devant un fait isolé.

M. Marcel Baudouin. — En ce qui me concerne, je crois que l'hypothèse émise par M. Fobis, à savoir que le *tibia humain*

présenté (n° 1) a bien été travaillé pour tenter d'en faire une *flûte* (avec trou *d'embouchure; ébauches* de trous pour les doigts d'une main d'une part; entaille pour le *pouce* de l'autre), est tout à fait admissible (*Fig.* 1).

Je ne vois pas à quel autre but pourrait correspondre un tel travail de l'os, travail qui est évidemment *intentionnel*. Je sais bien que ce n'est là qu'une hypothèse, qui n'a pas pour elle les données connues en *Archéologie musicale antique*. Mais je rappelle qu'en 1903, dans la *Gazette médicale de Paris* (n° 13, p. 113), j'ai déjà publié une note, très courte d'ailleurs, intitulée : « *Instrument de musique paraissant fait avec une extrémité de Tibia humain* ». J'y renvoie, sans insister davantage, et en admettant, bien entendu, que nous pouvons nous tromper, M. Fobis et moi (1).

*
* *

Je profite de la belle présentation de notre collègue pour vous soumettre deux pièces qui présentent des *entailles*, mais qui n'ont rien à voir avec les entailles précédentes, quoi qu'il s'agisse aussi *d'os humains*.

1° La première est un fragment de *fémur*, qui provient de l'Allée couverte de Pierre folle, en Commequiers (Vendée) (2), et qui paraît avoir subi une *sorte d'usure circulaire* par place, si ce qu'on voit n'est pas dû à une morsure d'un animal quelconque.

2° La seconde est un *tibia* (partie supérieure), qui a été trouvé dans un tombeau fermé, inclus dans un mur, au Couvent des Jacobins, à Beauvoir-sur-Mer (Vendée), couvent datant au plus du XVIe siècle. L'extrémité inférieure de l'os présente des entailles, qui semblent correspondre à des enlèvements de copeaux osseux, à l'aide d'un instrument tranchant. Or ce tombeau ne paraît pas avoir été violé, avant son ouverture. — Comment, dans ces conditions, expliquer ces entailles? — Je l'ignore ; et je ne peux même pas émettre une hypothèse acceptable.

(1) On sait d'ailleurs que le mot TIBIA est tiré du terme latin *tibia*, signifiant FLUTE, par analogie de forme évidemment.

Il est vrai que c'est au *hautbois* et à la *clarinette*, c'est-à-dire au chalumeau ou *flûte verticale*, que ressemble surtout un tibia, et non à la flûte *horizontale*, ou *traversière*, d'invention plus récente.

(2) M. Baudouin et G. Lacouloumère. — L'*Allée couverte de la Pierre folle, à Commequiers* (Vendée). — AFAS, Congrès de Montauban, 1902. — Tiré à part : Paris, 1903, in-8°, p. 62.

Les Pierres de forme géométrique.

PAR

Arcade BERTIN (de Paris),

Instituteur aux écoles de la ville de Paris.

Sur la présentation de M. M. Baudouin, Secrétaire général de la Société, et de M. Thieullen, membre de la Société, vous avez bien voulu, par votre vote du 26 juillet dernier, m'admettre au milieu de vous. Je vous en suis très reconnaissant; et, à tous, je dis : merci.

Depuis plus de trente ans, partout où je me suis trouvé, en bon chercheur, je n'ai pas manqué de recueillir toutes les pierres qui portaient les traces d'un travail intentionnel, et pouvaient contribuer à apporter un peu de lumière sur ce passé très lointain de la Préhistoire.

Aussi, pour vous montrer tout l'intérêt que j'apporte à cette étude, je vais commencer ma première communication, non pas par des pièces que vous connaissez, mais par des échantillons qui, j'ose le dire, n'ont pas encore attiré l'attention de bon nombre de ceux qui professent la Préhistoire : je veux parler des pierres *de forme géométrique* : le *triangle*, le *carré*, le *rectangle*, le *trapèze*, le *losange*, et le *pentagone*.

Pour aujourd'hui, je me contenterai de soumettre à votre appréciation tout ce qui a rapport au *Triangle*. A ce sujet, je vais faire passer devant vos yeux huit tableaux, contenant ensemble 329 échantillons, qui vous parleront beaucoup mieux que je ne saurais le faire ; et, après avoir fait leur connaissance, je ne doute nullement que le jugement que vous porterez sur leur compte ne soit certainement à leur avantage.

Le premier tableau contient les plus petits échantillons ; au nombre de 62, ils proviennent tous de Paris, ramassés sur les tas de gravillons qui se trouvent sur les bords de la Seine ; ils sont en calcaire ; les plus grands ont $0^{m}02$ de base et $0^{m}015$ de haut ; les plus petits $0^{m}01$ de base et $0^{m}01$ de haut. Quelques-uns ont les angles et les côtés arrondis et peuvent être attribués à un jeu de la nature ; mais bon nombre ont les angles bien droits et les arêtes bien vives : ce qui, incontestablement, ne peut être que le resultat d'un travail intentionnel.

Le deuxième tableau contient 68 échantillons, tous en silex, ramassés sur les tas de ballast, qui se trouvent sur les berges de la Seine, entre le pont de Bercy et celui de Passy, et devant provenir de Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi, Draveil, les

environs de Corbeil et de Mantes ; les plus grands n'ont guère que 0m025 de base et 0m025 de haut, les plus petits 0m01 sur 0m01.

Le troisième tableau comprend 45 échantillons, en calcaire, recueillis à la Ferté-sous-Joarre, Seine-et-Marne, et provenant des dragages opérés dans la Marne en amont et en aval de la ville, ainsi qu'à l'embouchure du Petit-Morin ; tous, pour ainsi dire, ont les angles droits, les arêtes vives : ce qui prouve qu'ils sont bien l'œuvre, non pas de la nature, mais d'un être intelligent.

Le quatrième tableau renferme 33 échantillons, dont 21 en calcaire, de la Ferté-sous-Jouarre (dragages), et les 12 autres en silex de Paris ; leur forme est si régulière, l'intention apparaît si clairement qu'il n'est guère possible, je crois, de démontrer qu'ils sont l'œuvre de la nature ; la main de l'homme a laissé trop nettement son empreinte, pour qu'il soit permis de soutenir le contraire.

Le cinquième tableau contient 25 échantillons dont 9 en cal-calcaire de la Ferté-sous-Jouarre (dragages) et 16 en silex de Paris ; ils ne diffèrent des autres qu'en ce que leur forme est isocèle, et non équilatérale.

Le sixième tableau contient 42 échantillons, dont 3 en calcaire de la Ferté-sous-Jouarre, (dragages) ; les autres sont en silex de Paris, ramassés sur les berges de la Seine ; cette forme, remarquable et assez rare, ne manquera pas d'attirer votre attention.

Le septième tableau comprend 34 échantillons, dont 14 en calcaire de la Ferté-sous-Jouarre (dragages), et les 20 autres de Paris, ramassés sur les bords de la Seine ; leur forme pyramidale vous sautera aux yeux et vous ne pourrez vous empêcher de reconnaître que la main du primitif a passé par là.

Le huitième tableau contient les plus gros échantillons ; et c'est même pour cela qu'au dernier moment, je me suis décidé à vous les faire voir ; ils proviennent tous des bords de la Seine ; le plus grand a 0m12 de base et 0m09 de haut.

Pour cette fois, je n'ai voulu vous présenter que des échantillons de choix ; mais il en est d'autres plus grossiers, et qui, cependant, n'en sont pas moins intéressants et rappellent la même idée, bien que touchés sur deux côtés seulement, parfois un seul.

Sans être grand connaisseur, il suffit de les examiner un peu, pour se rendre compte que, dans ce temps-là, comme aujourd'hui, tous les ouvriers, de même que les artistes, n'avaient pas l'amour de leur métier ou de leur art.

Maintenant, j'arrive au point le plus délicat de ma communication, à savoir quel rôle ces triangles, que vous venez de voir,

ont pu jouer. Je ne crois pas me tromper en disant que c'est bien un fait nouveau, qui vient s'ajouter à tant d'autres de la Préhistoire, bien que l'étude du « Triangle » ait déjà préoccupé bon nombre de palethnologues.

A ce sujet, permettez-moi de vous rapporter ce que j'ai lu dans un ouvrage intitulé : *Six leçons de Préhistoire;* par M. Engerrand, *professeur à l'Institut des hautes études de Bruxelles et à l'extension universitaire de Belgique*, avec préface de M. L. Capitan, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 124 *figures*. — Parlant des Combarelles, M. L. Capitan s'exprime ainsi : « On a remarqué parmi les dessins de ces grottes des signes particuliers et dont la signification paraît des plus mystérieuses. Ces signes se trouvent quelquefois même reproduits sur le corps des animaux figurés. Une des premières opinions émises a été qu'il s'agissait là de marques de propriétés. D'autres y ont vu des signes établissant une relation totémique entre l'espèce figurée et le dessinateur ou la tribu du dessinateur. C'est possible. Mais, à notre avis, l'opinion la plus vraisemblable est celle qui est soutenue par M. A. de Mortillet. D'après lui, ces signes dits tectiformes sont simplement des représentations de tentes ou de huttes, » etc.

D'autre part, je lis dans le *Bulletin de la Société Préhistorique de France* du 1er janvier 1906 : « Un vase gaulois à inscription par L. Pistat et E. Cauly ». « Parmi tous ces vases, plusieurs sont ornés artistement, quoique grossièrement, de dessins au trait, dents de loups, empreintes tracées au doigt, ou laissées par la section d'un roseau. La disposition est toujours logique, la répétition presque toujours régulière; et la symétrie y préside. Absolument différente est la gravure faite au trait très profondément avant cuisson de dix figures géométriques ou caractères tracés sur le pourtour supérieur du vase... Sont-ce là des productions du hasard, ou des caractères d'une écriture rudimentaire, parmi lesquels on reconnaît certaines lettres grecques et runiques, etc.? »

Du Bulletin du 2 février 1906, j'extrais encore quelques passages de la communication faite par M. Fourdrignier, à propos du vase gaulois à inscription de Prunay. « Les vases marniens, surtout au type caréné, possèdent fréquemment des incisés sur le col, l'épaule et parfois la panse. D'une manière générale, tous ces ornements dérivent de dessin géométrique rectiligne. Ils se composent de chevrons, de dents de loup, de carrés, de métopes alternant avec des croix..... Il n'est nullement impossible qu'en dehors d'un idiome particulier, une écriture, des symboles graphiques, tout au moins y aient été en usage... Dans toutes ces sépultures, et elles se comptent par centaines, on n'a jamais trouvé une mon-

naie, jamais un objet métallique, jamais une poterie dont les décors, pourtant si divers, n'aient montré autre chose que des figures géométriques plus ou moins ingénieuses ! »

Je borne là mes citations, attendu que vous avez la facilité de pouvoir vous renseigner, en vous reportant aux Bulletins que je vous ai indiqués.

Par ce que vous venez d'entendre, il n'y a aucun doute à avoir sur le « Triangle » : les preuves sont là ; m'est avis que les échantillons que je vous présente doivent être considérés comme des signes alphabétiques, des signes conventionnels, ou des signes symboliques.

En effet, est-ce que la quatrième lettre de l'alphabet grec (*delta*) n'a pas la forme du triangle ?

D'un autre côté, vous n'ignorez pas que les Peaux-Rouges ont leur totem, c'est-à-dire un animal que chaque tribu a adopté pour son fétiche particulier, et qu'elle vénère ensuite comme un génie protecteur. Or, qui peut dire que le triangle reproduit sur le corps de chaque animal gravé dans la grotte des Combarelles (Dordogne) n'a pas quelque analogie avec celui qui est l'objet de notre étude en ce moment ?

Ce n'est donc pas s'avancer de trop en disant qu'on peut considérer le Triangle comme l'embryon des religions, autrement dit les Triades ; n'y a-t-il pas la Trimourti des Indiens, les triades égyptiennes, la triade des Grecs, la triade gauloise, sans oublier la Trinité dans certaines religions. Je ne serais nullement surpris que le chapeau de gendarme, dont parle M. Thieullen dans ses études, ait beaucoup de ressemblance avec les Triangles que vous avez sous les yeux.

Ceci dit, il est permis d'ajouter que l'étude de la Paléoethnologie nous réserve encore bien des surprises ; aussi, je souhaite que ces nouvelles découvertes jettent un peu de lumière sur ce passé bien ténébreux, et donnent enfin la clef de ce problème si compliqué de la Préhistoire ; c'est mon vœu le plus cher ; puisse-t-il se réaliser !

J'aurai le plaisir de vous présenter à la prochaine séance d'autres tableaux sur lesquels figureront le carré, le rectangle, le trapèze, le losange et le pentagone, et qui complèteront la série des pierres de forme géométrique.

MM. le Dr Ballet et Fourdrignier prennent la parole sur cette question.

Les Puits funéraires de la commune de Saint-Jean-de-Ligoure (Haute-Vienne).

PAR

Philibert LALANDE (de Brive, Corrèze).

Je m'empresse de signaler à la Société un certain nombre de puits funéraires, dont j'ai vu quelques-uns le mardi 11 septembre 1906. Je me trouvais au château de Saint-Jean-de-Ligoure, canton de Pierre-Buffière, chez le général de Vanteaux; et son parent, M. de la Bachellerie, maire de Saint-Jean, m'a montré quelques-uns de ces puits, qui se trouvent presque en contact avec le château.

Ils affectent la forme d'une *olla* (ou marmite plus large à la base qu'à l'orifice) et mesurent en moyenne 0.70 à 0.80 centimètres dans le sens vertical sur environ 0.50 centimètres dans leur grande largeur. Ils ont été *creusés* dans la couche supérieure de la roche *granitique*, couche moins dure que la roche elle-même, et que recouvre la terre végétale.

C'est en faisant divers travaux qu'on a découvert ces puits. Presque tous ceux que j'ai vus ne présentent plus qu'une coupe.

Tous contenaient, à la base, de la terre pétrie de parcelles d'un charbon onctueux au toucher, et qui doit provenir de la décomposition des ossements calcinés; dans la partie supérieure, la terre était mélangée de charbon végétal et de débris de briques, dont une face sillonnée de rigoles parallèles, de la largeur du doigt. En outre de fragments de plaques d'un *micaschiste*, que M. de la Bachellerie m'a dit provenir de Chalusset, à quelques kilomètres au nord de Saint-Jean; ces plaques schisteuses ont dû servir à fermer les orifices des puits.

M. de la Bachellerie m'a montré divers objets recueillis dans quelques-uns de ces puits : des tessons de poterie grossière ; deux fusaïoles, une en terre cuite et l'autre en plomb; un débris de fibule en *bronze;* un fragment de *verre* irisé; et une moitié de grande hache en silex noir poli (côté du tranchant).

Dans un puits, dont la partie supérieure avait été rasée par suite d'affouillements et dont la partie inférieure a été vidée en ma présence, on a trouvé, en plus du charbon, quelques tessons de poterie et un anneau en *fer*, qui, par ses dimensions, a pu servir de bracelet.

M. Marcel BAUDOUIN. — J'attire l'attention sur l'intéressante découverte de notre collègue. On se trouve là en présence d'une

Nécropole gallo-romaine, quoiqu'on ait pu dire (Lièvre, etc.), analogue à celles que j'ai étudiées en Vendée, et qui sont beaucoup plus importantes.

Je me permets de faire remarquer qu'il ne faut pas appeler ces sépultures en forme d'*Olla* des *Puits*, mais bien des *Fosses sépulchrales*, ainsi que j'y ai insisté pour le Bernard (Vendée). En effet, la *Fosse* est caractérisée par ce fait qu'elle n'attaque pas ou attaque à peine la *roche dure* sous-jacente à la terre meuble végétale et au limon des plateaux, et qu'elle a une profondeur qui varie de 0m50 à 1 mètre ou 2 mètres. Les *Puits funéraires*, au contraire, sont toujours taillés à même le roc comme les souterrains refuges; et leur profondeur varie de 3 mètres à 15 mètres. D'ailleurs le mobilier funéraire diffère dans les *fosses* et dans les *puits*. Les *fosses* paraissent un peu plus récentes que les *puits*, d'après le mobilier lui-même. On dirait qu'elles ne seraient qu'une forme dégénérée ou plus modeste des vrais puits. En Vendée, j'ai trouvé aussi une fosse attaquant à son fond la *granulite* sous-jacente décomposée, et comparable à celle citée plus haut.

J'ajoute qu'en 1905 on a découvert un véritable *puits funéraire* à Fontmorond, département de la Vienne, comme je l'ai annoncé ici même (1), c'est-à-dire dans une contrée peu éloignée.

Contribution à l'étude de l'ambidextrie aux temps préhistoriques.

PAR

A. DUBUS (Le Havre).

En parcourant le compte rendu si intéressant du *Ier Congrès préhistorique de France*, tenu en 1905 à Périgueux, nous avons remarqué une communication fort curieuse de M. le Dr Jousset de Bellesme, qui a pour titre : « *De l'usage de la main droite dans les temps préhistoriques et de son influence sur le développement du cerveau* ».

Dans un passage de cette note, notre honorable collègue, faisant appel à l'archéologie préhistorique, dit : « Beaucoup de silex, il « est vrai, peuvent être maniés indifféremment des deux mains ; ce « sont ceux dont la forme, assez symétrique, n'offre aucune par- « ticularité de surface. Ce n'est pas dans ceux-là qu'il faut « chercher la solution du problème qui nous occupe ; il faut le

(1) *Bull. Soc. préh. France*, 1905, p. 230.

« demander aux instruments qui exigent pour leur maniement « une adresse et une précision particulière ».

Cette dernière phrase a attiré tout particulièrement notre attention ; et c'est en effet à rechercher les témoins de ces habitudes que l'on arrivera à contribuer à résoudre une question aussi complexe.

Dans nos diverses communications (1), nous avons toujours fait remarquer que bon nombre d'instruments étaient fabriqués les uns pour la main droite, les autres pour la main gauche ; tous sont fabriqués de telle façon qu'il est absolument impossible de se méprendre sur leur usage bien déterminé.

Prenons d'abord les *lames*. Les unes sont droites, taillées pour couper des deux côtés ; d'autres ont le bord droit abattu à l'aide de fines retouches ; et ce côté affecte la forme plus ou moins courbe pour bien mettre l'outil en main et servir d'appui utile pour son usage ; la partie coupante est généralement bien droite de l'extrémité au talon ; ce sont les lames destinées à être employées par la *main droite*. D'autres, au contraire, ont un bord abattu de la même façon, mais sur le bord gauche ; elles étaient destinées à la *main gauche*.

Si nous passons aux *perçoirs*, nous trouvons de même, à côté des instruments droits, des perçoirs à pointe tournée à droite, et d'autres à pointe tournée à gauche. Leur usage pour l'une et l'autre main ne fait aucun doute.

Dans la série des *grattoirs*, nous en possédons également bon nombre, dont la base arrondie est déportée à droite et inversement ; d'autres dont la base est déportée à gauche.

Pour le *néolithique*, ces trois séries généralisent bien le mode d'emploi en général.

Nos séries, composées d'instruments récoltés par nous-même, comportent plusieurs milliers d'exemplaires appartenant à cette époque.

Nous pouvons à quelques unités près diviser ainsi les lames et les perçoirs : un tiers de lames et perçoirs droits, un tiers pour l'usage de la main droite ; et un tiers pour l'usage de la main gauche.

Les lames comme les perçoirs droits ont pu, comme conséquences, servir indifféremment dans les deux cas.

(1) A. Dubus. — *Note d'archéologie préhistorique sur les stations de Bléville et la Mare-aux-Clercs, près le Havre* (*Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, 1901, p. 37 à 47).

— *Contribution à l'étude de l'époque paléolithique des stations de Bléville, la Mare-aux-Clercs et Frileuse près le Havre.* (*Bulletin de la Société géologique de Normandie*, 1902, p. 50 à 74).

— *Note sur l'industrie néolithique aux environs du Havre et de Neufchâtel-en-Bray.* (*Id.*, 1903, p. 31 à 46).

Nous ferons remarquer que nous prenons garde de nous servir des expressions *droitier* et *gaucher*.

Les séries de grattoirs sont tellement diverses qu'il est difficile de préciser la proportion ayant pu servir indifféremment des deux mains; mais tout porte à croire qu'ils ne faisaient pas exception aux habitudes qui semblaient courantes par ce qui précède.

Pour le *paléolithique*, à part les lames, il est bien difficile d'affirmer que les « coups de poing » servaient plutôt de la main droite que de la main gauche. Certains se prêtent mieux dans l'un et l'autre cas ; mais ce n'est qu'exceptionnellement que nous le constatons. Tous sont susceptibles, en raison de leur taille, d'être utilisés indifféremment par l'une et l'autre main.

Là encore les lames sont faites pour nous donner une indication utile.

Les lames droites sont en grand nombre ; nous possédons en outre de belles séries de lames à dos largement retouché pour l'usage de la main droite et d'autres pour l'usage de la main gauche ; celles destinées à la première se trouvent légèrement en plus grand nombre que celles destinées à la seconde.

Le néolithique notamment est très répandu en Normandie; nous avons eu l'occasion de visiter beaucoup de collections et nous avons souvent remarqué que les instruments étaient fabriqués indifféremment pour l'usage des deux mains.

Il semble résulter de ces remarques, étant donné les proportions que nous mentionnons plus haut, remarques portant surtout sur une très grande quantité d'outils appartenant au néolithique, l'outillage paléolithique ne nous permettant pas d'être aussi affirmatif, que l'homme devait, notamment à l'époque néolithique, se servir communément et de la main droite et de la main gauche, et que cet outillage ne devait pas être destiné à des catégories d'individus *droitiers* et *gauchers*, mais plutôt à des *ambidextres*.

Un Mégalithe en danger.

PAR

Jacques ROUGÉ (de Ligueil, Indre-et-Loire).

Il existe, dans la Touraine méridionale, un *dolmen*, qui va disparaître.

Ce monument se trouve situé (1) sur le territoire de la commune de Civray-sur-Esves (canton de La Haye-Descartes, arrond. de Loches), et sur une parcelle faisant partie de la vieille ferme fortifiée *La Pierre*, ancien fief.

Le mégalithe est placé à six kilomètres de Ligueil, à un kilomètre huit cents mètres du lieu dit « *Les Fontaines Blanches* », et à un kilomètre environ du « *Pont d'Aleth* » (2). Du mégalithe, on voit Civray et sa vieille église (abside en coupole), les deux tours de Bagneux, et le haut clocher de Bournan, un nom bien celtique.

On nomme traditionnellement dans le pays cette pierre « *La Pierre Levée* ». Ce terme semble lui convenir assez peu, car elle est à demi enfouie.

Son histoire est bien simple. Ce monument n'est indiqué ni dans les *Monuments celtiques de la Touraine*, publiés par M. l'abbé Bourassé dans les premiers bulletins de la *Société archéologique de la Touraine*, ni dans « l'*Inventaire officiel des Monuments Mégalithiques de France* », dressé en 1880.

En 1894, dans son *Inventaire des Monuments mégalithiques du Département d'Indre-et-Loire* (3), M. Louis Bousrez plaça ce mégalithe parmi les *menhirs* (?). Il indiqua qu'il avait déjà été signalé par C. de Busserolle et par l'abbé Baranger, ancien curé de Ligueil [*Petite histoire de la petite ville de Ligueil* (page 9), par l'abbé Baranger; 1876].

Dans son livre. *Les Monuments mégalithiques de la Touraine* (4), M. L. Bousrez s'exprime ainsi, au sujet de « La Pierre » (page 70) : « Ayant pu obtenir un renseignement « certain de l'ancien fermier du champ où se trouve cette pierre, « j'ai su qu'elle était autrefois *debout*, quoique un peu penchée, « mais que des fouilles, pratiquées au pied, avaient amené assez « rapidement son affaissement complet. D'après ce que m'a dit « la même personne, une pierre portant une *inscription* que,

(1) Sur la rive droite de l'Esves, dernier affluent de la Creuse.
(2) Pont sur l'Esves, en face le Château d'Aleth.
(3) Louis Bousrez. — *Les Monuments mégalithiques de la Touraine*. Tours, 1894.
(4) *Loc. cit.*

« paraît-il, on n'aurait pu déchiffrer, se trouve à côté et on « prétend qu'il serait facile de la dégager ».

Ces renseignements sont purement « traditionnistes. J'en ai recueilli d'autres du même genre. La Pierre Levée, m'ont dit les paysans, « marquait autrefois un lieu où les *Fées* se réunissaient »... En 1861, l'abbé Baranger, curé de Ligueil, lequel signala le premier La Pierre Levée, se proposa de la fouiller. Il s'y rendit avec deux hommes; mais Mademoiselle de Pierre (1), alors propriétaire du dolmen (?), ne permit point les fouilles.

La Pierre Levée, cependant, fut fouillée, à cette époque, plus tard, et tout dernièrement! Bientôt peut-être, elle n'existera plus.....

En effet, ce mégalithe était autrefois large d'une « chaînée », (mesure de Touraine, qui équivaut à peu près à huit mètres carrés), racontent les gens de La Violette, dernière ferme de la commune de Ligueil, mais proche de la Pierre.

« A c't'heu (2), elle est affaissée dans le sol; la terre la couvre; — on l'enterre à plaizi aux labours; bentôt on ensemencera dessus », disent les paysans qui la connaissent.

Déjà, plusieurs fois, j'ai visité ce mégalithe. A chaque nouvelle reconnaissance, je me suis aperçu que La Pierre perdait..... du terrain.

Le 30 août dernier (1906), je revins au monument. Sous lui, une fouille semblait toute récente. J'aperçus un berger que ma présence n'étonna pas.

« A qui appartient cette pierre ? — A Adam, M'sieu, ou à tout l'monde, répondit le berger. — Et qui a fait cette fouille ? — « Mouâ », Msieu. — Et quand? — Hier, et c'matin. — Et tu vas continuer? — Ben sûr. — As-tu seulement gratté la terre sans toucher à la pierre? — Oh ! c'teu piarre, ça sert de ren, on peut ben la casser »!

Le mégalithe, *La Pierre Levée* de Civray-sur-Esves (Indre-et-Loire) *est donc* en *danger* immédiat!

Déjà, j'ai signalé ce monument à la *Société archéologique de Touraine*. Le Président de cette Société a bien voulu écrire (25 octobre 1905) au propriétaire de la ferme et du mégalithe, M. Simon de la Mortière, château de Saint-Ustre, Ingrande (près Châtellerault), Vienne.

(1) De Pierre (ou Piers) de Fontenailles (d'Epigny).
(2) A c' t' heu = maintenant.

Dans l'inventaire des *Sites et Monuments* (Œuvre du Touring-Club), au Comité tourangeau, j'ai aussi indiqué l'état de La Pierre Levée.

Si personne ne vient à son secours, elle sera, un jour ou l'autre cassée (comme « *Les Palets de Gargantua* » au village de Malicorne, commune de Tauxigny, Indre-et-Loire), et servira à empierrer les routes...

La Pierre Levée pourrait aussi, avant longtemps, être enterrée!

Afin d'agir plus sûrement, il faudrait demander au propriétaire de permettre le classement de ce monument; et, ce qui serait beaucoup plus facile, faire avertir, par la préfecture d'Indre-et-Loire, le maire de Civray-sur-Esves ou le conseiller d'arrondissement à La Haye-Descartes, afin que le monument soit au moins protégé. J'attire la bienveillante attention de la Société Préhistorique de France sur ce mégalithe en danger.



Fig. 1. — Vue du Dolmen de La Pierre Levée de Civray-sur-Esves (Etat actuel en 1906). — D'après une photographie prise au *Sud*. (Photogr. Jacques Rougé).

Le mégalithe de Civray-sur-Esves (*Fig.* 1) devait être un *dolmen*, et non un menhir. En effet, je suppose que, vers 1860, la pierre était soutenue au sud par des *piliers*. Alors, les gens qui fouillèrent le mégalithe cassèrent, sans doute, ces supports. Les pierres qui gisent près du monument en seraient les vestiges. Après avoir fouillé le dolmen et brisé les piliers, on abattit probablement la pierre, qui, au nord, resta adossée au coteau, tandis qu'elle s'affaissa, au midi, tout en surplombant légèrement au-dessus de terre, à cause de l'irrégularité de la surface du sol et du mégalithe lui-même.

M. Marcel Baudouin. — Permettez-moi de mettre en vedette quelques points très intéressants de la communication précédente.

A quoi a-t-on affaire en l'espèce? Est-ce un *menhir tombé*, comme le dit L. Bousrez? Est-ce un *dolmen*? D'après la description ci-dessus et la photographie (*Fig.* 1), il me semble, à moi aussi, qu'il s'agit d'un *dolmen*, c'est-à-dire d'une grotte artificielle sépulcrale. A ce propos j'ai remarqué qu'à chaque fois que les *Fées* interviennent en matière mégalithique, c'est presque toujours de *sépulture* de cette sorte qu'il s'agit. (On connaît de nombreuses allées couvertes, qui s'appellent la *Grotte des Fées*); rarement, les Fées viennent autour des *menhirs* (1). Cela tient sans doute à ce qu'il fallait un *abri* pour dérober ces dames à certains regards... D'autre part, la *forme* et la nature pétrographique de la pierre (roche granitoïde) indiquent une *table*, car le sol est *calcaire*, et les pierrailles voisines doivent être des débris de *piliers* cassés; d'ailleurs ils ne peuvent provenir que d'un monument à sépulture (2). L'opinion de M. Bousrez s'explique sans doute par ce fait qu'autrefois ce mégalithe fut alors un *dolmen en crapaud*, devenu une simple table effondrée.

Il est très regrettable qu'on n'ait pas pu protéger plutôt ce monument. Aussitôt prévenu par M. Rougé, j'ai, au nom de la Société, fait le nécessaire, c'est-à-dire écrit les lettres demandées (3).

Je ne sais si nous arriverons à un résultat. Mais j'avertis notre dévoué collègue que le *Classement* est une mesure qui demande, pour l'instant au moins, le *consentement préalable* du propriétaire du sol, et qu'il vaut mieux passer par l'intermédiaire de la Commission départementale des sites et des monuments, créée par la loi de 1906.

Recherches préhistoriques dans l'Atlas Tellien.

PAR

G. P... (Tunisie).

La présente communication a pour objet les recherches préhistoriques que j'ai effectuées au cours des deux campagnes topographiques de 1904-1905 et 1905-1906 en Algérie et en Tunisie. Elles concernent les deux régions de Madalha (feuille de Médéa, 1/40.000) et Fernana (Fernana, 1/40.000), dans les limites imposées par mon travail. Ces deux régions sont assez

(1) Ou bien il y a un dolmen au voisinage, comme pour le grand menhir brisé (Lockmariaquer).

(2) En effet, dans ces conditions de sol, les blocs de calage des menhirs sont généralement en *calcaire*. — Or, les débris sont ici en roche granitoïde.

(3) Voir plus haut.

semblables aux points de vue géologique, géographique, et préhistorique.

Situées toutes deux parmi les hautes vallées de l'Atlas côtier, elles appartiennent en presque totalité aux sédiments secondaires élevés (crétacés), ou tertiaire moyen (helvetien). Les alluvions quaternaires n'y figurent que pour une surface très faible de la première des deux régions (angle sud-est de la carte de Médea). Peu de monuments mégalithiques ; une seule grotte : celle de l'Aïn Djantoura, dans la feuille de Fernana.

Dans ces conditions, les recherches superficielles sont à peu près les seules auxquelles j'aie pu me livrer ; mais, de par la nature même de mon travail topographique, peu de choses ont dû m'échapper ; et, si ce n'est là qu'un travail de renseignements, il est dans tous les cas très complet. Entendons-nous : il est complet dans l'état actuel des choses. La charrue arabe entame à peine le sol ; les travaux d'art effectués jusqu'à ce jour (routes et chemins de fer) sont peu nombreux ; il s'ensuit que les pièces amenées à la surface du sol sont relativement rares et que le sous-sol n'a pas révélé tout son mystère.

Les chercheurs, même superficiels, auront toujours intérêt à parcourir l'Afrique du Nord.

I. Région de Madalha. — Les recherches ont révélé quatre ateliers néolithiques, bien caractérisés. Mais ils sont certainement beaucoup plus nombreux, si l'on en juge par les pièces isolées trouvées à même le sol. Elles sont particulièrement nombreuses sur les falaises qui dominent de 30 à 40 mètres les rives de l'Oued Besbes, et près des affluents de gauche de cette rivière.

Les matériaux sont : le silex et le jaspe.

Pour la situation des, ateliers on consultera la carte de Médéa au 1/40.000, angle sud est.

1° *Madalha*. — Atelier situé sur les hauteurs qui dominent l'oued Madalha, à l'ouest du village : c'est un *atelier néolithique*. A signaler une belle pointe de flèche robenhausienne (*Fig*. 1, N° 3), de forme triangulaire, isocèle, analogue au n° 483 du « Musée préhistorique ».

2° *Aïn Serira*. — Atelier *robenhausien* et *tardenoisien*. Les pièces très nombreuses sont mélangées. Les grattoirs allongés sont particulièrement nombreux. A signaler une série de pièces (*Fig*. 1, N°s 4 et 6), qui semblent avoir été remaniées pour deux usages distincts. La *Fig*. 1, N° 6 semble être le type parfait de ces pièces, qui portent des retouches latérales sur les deux côtés et d'autre part des retouches à l'une des extrémités. Ces pièces ont donc servi à la fois de grattoirs et de perçoirs, probablement successivement. Elles sont très nombreuses.

3° *Sidi el Arbi.* — Atelier *tardenoisien.*

4° *Oued Besbes.* — De nombreuses pièces ont été trouvées sur les deux rives de l'Oued, mais particulièrement sur la rive gauche. Elles sont toutes *néolithiques.*

Les matériaux sont très variés : silex, jaspe, obsidienne et grès. Le silex est rare dans la région, à l'état naturel ; il y a été surtout importé, ainsi que la jaspe et l'obsidienne.

Par contre, le grès abonde et c'est ce qui explique son emploi fréquent, malgré l'imperfection de la matière. Autre particularité : on trouve fréquemment, mélangés aux silex néolithiques, des cristaux de quartz bipyramidé. On ne les trouve qu'à l'emplacement des ateliers, là où les pièces et les éclats abondent. Il faut bien en conclure que ces cristaux y ont été importés. Il semble qu'ils devaient être utilisés comme parures par l'homme de cette époque, en raison de la régularité de leur forme et quelquefois de leur éclat.

II. Fernana. — La civilisation préhistorique de cette région est essentiellement néolithique. L'importance de la forêt rend les recherches assez difficiles. Les pièces .sont surtout nombreuses sur le pourtour de la forêt actuelle ; mais elles n'abondent pas.

Les recherches ont révélé deux ateliers néolithiques bien caractérisés ; une grotte, deux haouanet. (Voir la carte de Fornana 1/40.000 (Tunisie).

1° *Aïn ez Zaïet.* — Pièces très abondantes, qui appartiennent aux deux époques *tardenoisienne* et *robenhaussienne.* A signaler les deux plus belles pièces N°s 1 et 2 de la planche (*Fig.* 1). La pièce 1 était peut-être une pointe de lance ; la pièce 2 une pointe de flèche ou de poignard (Voir *Fig.* 449 du Musée préhistorique). Aucune grotte n'a été découverte. Les indigènes n'en connaissent pas. Aucun monument mégalithique n'a été relevé, sauf quelques bassin qui n'ont pas été fouillés. En résumé, c'est une région riche en silex néolithiques mais exclusivement néolithiques.

2° *Aïn Djantoura.* — L'Aïn Djantoura était certainement le centre d'un groupement humain important à l'époque préhistorique. Tous les flancs de la montagne, sur laquelle la source est située (partie teintée), renferment de très nombreux éclats et pièces néolithiques, en silex, en jaspe et en obsidienne ; des cristaux de quartz, des fragments de pyrite de fer, des débris de poteries. Il a été trouvé, en A, à quelques mètres de la source, dans une rigole d'irrigation et à 20 centimètres de profondeur environ, des débris de poterie et des fragments de charbon (*Fig.* 2).

3° *Grottes de l'Aïn Djoutoura.* — En B, au point ou la pente

devient très brusque (*Fig.* 2), une série de trois grottes s'étagent sur le flanc de la colline.

L'entrée de la grotte supérieure est seule accessible ; les entrées des deux autres sont trop étroites.



Fig. 1. — Objets recueillis. — *Légende :* 1, Pointe de lance; 2, pointe de lance ou de poignard ; 3, Pointe de flèche; 4, silex taillé remanié (grattoir) ; 6, silex taillé remanié (grattoir-perçoir).

Nous ne parlerons donc que de la première. Elle est divisée naturellement en trois parties.

La première partie, c'est l'entrée, agrandie à coups de mine, par un colon de Fernance, qui croyait y trouver du plomb. Presque tout de suite il faut suivre à plat ventre un couloir de quelques mètres, pour arriver dans la deuxième partie de la grotte constituée par un boyau large d'un mètre environ, long d'une vingtaine de mètres, et de 1m80 de haut. Pour passer de ce boyau dans la grotte proprement dite, il faut franchir un étranglement situé à mi-hauteur, large de 0m75 environ et d'une longueur d'un mètre. Un homme nu y passe facilement; un homme habillé n'y passerait que très difficilement. On

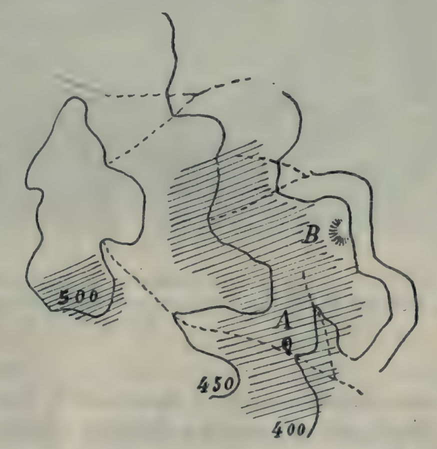


Fig. 2. — Carte de la région d'Aïn-Djantoura.

pénètre alors dans un long couloir un peu plus haut d'abord que la partie précédente et qui s'élève et s'élargit progressivement pour aboutir à une petite pièce. Cette pièce n'est à proprement parler qu'un épanouissement du couloir. Elle comprend une haute et large cheminée d'une dizaine de mètres de hauteur qui précède un enfoncement, surélevé par une roche plate, assez

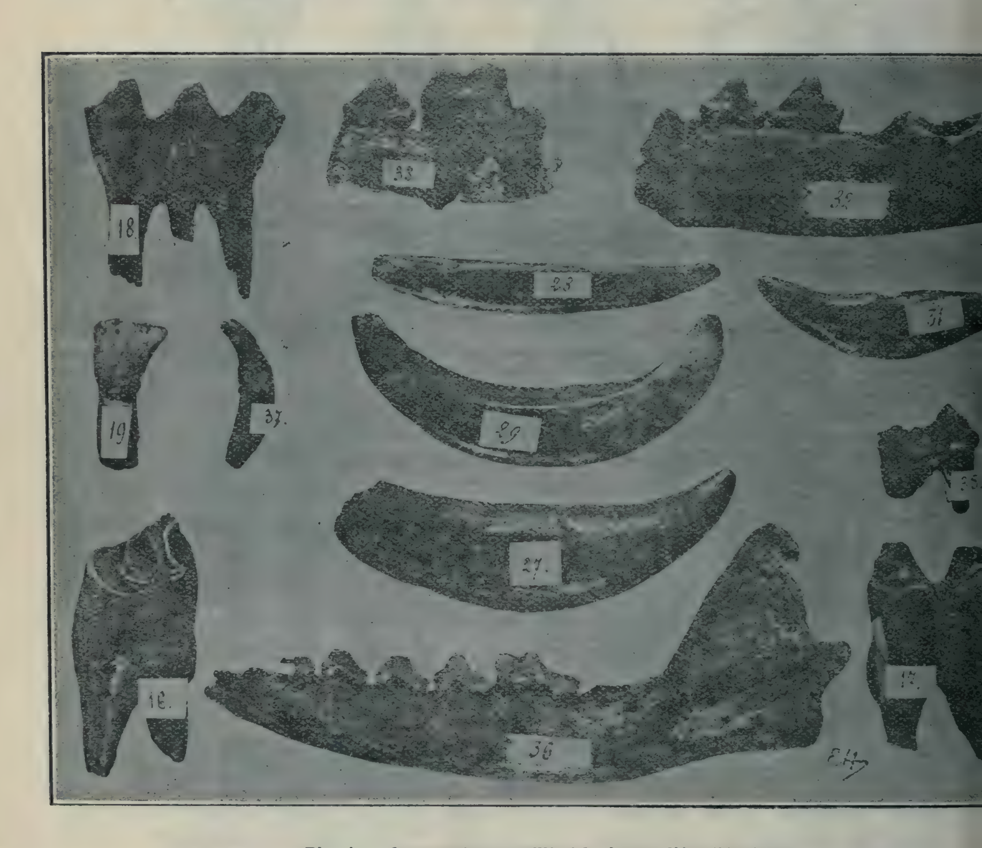


Fig. 1. — Ossements recueillis à la Grotte d'Aïn-Djantoura.
Légende. — Les Nos des figures correspondent aux Nos de la liste des ossements, publiée dans le texte de ce travail.

semblable à un abri sous roche. Tout le sol de la grotte est constitué par une couche d'argile de 10 à 30 centimètres d'épaisseur.

La plus grande épaisseur de la couche argileuse est atteinte au pied de l'abri du fond de la grotte, en dessous de la cheminée. C'est là que des ossements et des débris de poterie ont été retrouvés en grand nombre. Il y avait également des traces évidentes de feu.

Voici la liste des ossements, identifiés par M. Hue (de Paris), et dont quelques-uns figurent sur la planche ci-jointe (*Fig.* 1) :

1, Fragment des mandibules d'une *Mangouste ;* 2, Canine supérieure droite d'un *Chien* (taille du sloughi); 3, Première incisive gauche supérieure d'un *Sanglier* de 3 ans; 4, Colonnette interne d'une dent de *Cheval*; 5, Molaire supérieure gauche d'un *Bovidé* de taille moyenne; 6, M^2 supérieure gauche d'un petit *Cheval ;* 7, Fragment de M^3 inférieure gauche d'un *Cervidé* moyen; 8, Incisive I^1 gauche de *Cervidé* de taille moyenne; 9 et 10, Fragments de poteries préhistoriques; 11, Fragment de vertèbre de *Cheval ;* 12, M^1 supérieure gauche de *Cheval ;* 13, M^2 supérieure gauche de jeune *Bœuf ;* 14, M^3 supérieure gauche d'un grand *Bovidé* (non sortie de l'alvéole); 15, M^1 supérieure gauche d'un petit *Bovidé ;* 16, Pm^3 supérieure gauche d'un petit *Bovidé ;* 17, M^1 inférieure gauche d'un petit *Bovidé ;* 18, M^3, inférieure droite d'un petit *Cervidé ;* 19, I^1 inférieure gauche de *Cervidé ;* 20, Calcaneum gauche de *Cervidé ;* 21, Fragment de métacarpien antérieur droit d'un *Ane* (*ostéite*); 22, Humérus droit de *Lièvre ;* 23, Radius gauche de *Renard ;* 24, Cubitus gauche de *Renard ;* 25, Fragment de bois de *Cervidé* (*travaillé* par l'gomme); 26, Plaquette de carapace de *Tortue ;* 27, Canine de *Panthère ;* 28, I^1 inférieure gauche de *Sanglier ;* 29, Canine inférieure droite de *Sanglier ;* 31, Canine inférieure gauche de *Chien* moyen; 32, Fragment de mandibule droite d'un fort *Chacal ;* 33, Fragment de mandibule droite d'un *Chien ;* 34, M^1 Inférieure droite de *Chien ;* 35, M^1 supérieure droite d'un *Chacal ;* 36, Mandibule gauche de *Renard ;* 37, Canine inférieure droite de *Renard*; 40 et 42, *Poteries.*

Trois hypothèses se présentent : 1° La grotte n'a jamais été habitée ; et les ossements et fragments de poterie ont été entraînés par les eaux et amenés par la cheminée qui a été bouchée ultérieurement. 2° La grotte a été habitée par des fauves et les fragments de poterie ont été entraînés par les eaux. 3° La grotte a été habitée par l'homme préhistorique.

Cette dernière hypothèse est évidemment la seule acceptable. En effet, s'il avait pu se produire à un moment donné des infiltrations ayant permis l'entraînement des ossements et des poteries dans la grotte, les eaux auraient amené également dans la grotte des silex taillés, puisqu'ils abondent sur toute la montagne et qu'ils sont contemporains des habitants de la grotte (les fragments de poteries identiques trouvés au-dessus et au dedans le prouvent).

D'ailleurs la grotte n'a pu être habitée par des animaux de grande taille. L'étranglement qui en rend l'accès assez difficile est un accident assez naturel de la roche et ne provient pas d'un affaissement des parois. Or nous avons vu qu'il est assez difficilement praticable même à l'homme, à plus forte raison aux grands quadrupèdes comme le cheval et le bœuf. Je ne sache pas non plus que les carnassiers comme la panthère aient pour habitude de découper leurs victimes en morceaux, avant de regagner leur repaire. Et comment expliquerait-on les traces de feu ?

Il faut en conclure que la grotte a été habitée par l'homme et que les divers débris recueillis proviennent d'animaux qui sont entrés dans la grotte par quartiers de venaison. Poteries et osse-

ments sont des débris de cuisine. L'exiguité de la grotte ne permettait pas à toute une tribu de s'y installer. Il n'y avait là qu'une famille, qui dut l'habiter pendant une période de temps assez courte ; et c'est ce qui explique l'absence de silex. Enfin les habitants appartenaient à une tribu néolithique, qui occupait en même temps les pentes avoisinant la source et peut-être aussi les deux grottes inférieures, dont l'entrée aurait été bouchée ultérieurement.

4° *Haouanet.* — A signaler dans la région de Fanana, deux groupes de Haouanet. Les uns, désignés sous le nom de El Ghorfa, sont creusés dans la roche sur place et n'offrent rien de particulièrement intéressant. Il n'en est pas de même d'un petit hanout, situé près de Sidi-Ahmed sur la rive gauche de l'Oued el Lill. Celui-ci est creusé non plus dans l'affleurement d'une strate rocheuse ; mais dans un bloc de pierre isolé, ayant l'apparence d'un menhir de quatre à cinq mètres de haut.

M. le Dr Et. Deyrolle, dans le *Bulletin* du 12 janvier 1905, a déjà fait de curieux rapprochements entre les menhirs et les haouanets. Ne pourrait-on pas voir dans le hanout de Sidi-Ahmed un monument mégalithique, contemporain des dolmens et des menhirs ? Je ferai remarquer également que l'ouverture des haouanet présente une analogie très grande avec la dalle percée d'une ouverture carrée avec feuillure et qui ferme le dolmen d'Ala Safat (Palestine).

*
* *

En résumé, en deux points de l'Atlas tellien, non choisis et distants de plus de 800 kilomètres, il a été trouvé cinq ateliers néolithiques, une grotte également néolithique, et plusieurs haouanet d'époque indéterminée, mais probablement néolithique : le tout sur une surface de 20.000 hectares environ.

On peut en conclure, il me semble, que l'Atlas était déjà assez peuplé à l'époque néolithique.

L'homme de cette époque recherchait les mêmes conditions d'existence qu'aujourd'hui ; et sa vie matérielle devait être assez semblable à celle de l'Arabe pauvre. Comme l'Arabe, il recherchait le voisinage d'une source. Comme lui, il cherchait à protéger sa hutte des vents du Nord-ouest, les plus fréquents et les plus violents. Entre le gourbi actuel et la hutte néolithique, il ne devait pas y avoir grande différence. Tous les ateliers ont été reconnus sur de petits plateaux adossés à la montagne, bien abrités du Nord-ouest, et voisins d'une source, là ou on trouve aujourd'hui les agglomérations indigènes. Ce rapprochement peut-être utile pour la conduite des recherches.

Les Mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée).

PAR

Dr Marcel BAUDOUIN et Georges LACOULOUMÈRE.

Etude spéciale de chaque Mégalithe.

I. — *L'Allée couverte du Terrier de la Fréboucbère.*

Jusqu'à nos travaux de 1903, ce groupe de mégalithes avait à peine attiré l'attention des archéologes locaux et des touristes.

Il est appelé désormais, en raison des trouvailles qui y ont été faites et des études auxquelles il a donné lieu, à avoir une notoriété presque aussi grande que celle du Dolmen du Breuil et de l'Allée couverte de la Pierre Folle du Plessis.

Jusqu'à présent, le monument le plus important, sinon le plus intéressant au point de vue scientifique, de ce groupe des Mégalithes de Savatole, est celui qui est placé le plus à l'Occident.

Pris jusqu'à ces temps derniers, pour un mégalithe sans caractères nets, ce premier monument doit être, en effet, désormais catalogué comme l'une des plus considérables *Allées couvertes* de la commune, digne d'être conservée, quoique, malheureusement, elle soit aujourd'hui tout à fait effondrée.

Historique. — Ce mégalithe a été cité pour la première fois en 1836, comme *petit dolmen*, par E. Delange, ainsi que le prouve le texte du rapport que nous avons cité plus haut

Mais il n'a guère été décrit, sous le nom de *Pierre posée* (1), qu'en 1840 par Léon Audé (2). Ce savant, d'ailleurs, n'y a consacré que les quelques mots qui suivent.

« Dans le même champ [que celui du Dolmen du Terrier de la Fréboucbère], à quelques pas, à l'*ouest* (3), une pierre (4), presque entièrement couchée dans le sens opposé, m'a paru être une *Pierre posée* ; elle est un peu plus grande que la précédente et en grès quartzeux (5). »

(1) Cet auteur avait pris la *table* de l'Allée pour un simple bloc préparé.

(2) Léon Audé. — *Loc. cit.*, p. 95.

(3) Cette indication prouve, une fois de plus, qu'il ne peut s'agir que de ce mégalithe, dont la situation avait d'ailleurs été précisée quelques lignes plus haut d'une façon différente par ces mots : « Assise sur le Terrier de la Fréboucbère ». En effet le mégalithe de Savatole (n° III) est au nord-est de ce Terrier.

(4) C'est la grande table de l'Allée couverte. — Elle a son axe presque perpendiculaire à celui du terrier et du chemin.

(5) Données exactes, mais vraiment trop insuffisantes.

L'abbé F. Baudry, en 1860, ne lui a consacré également que quelques lignes; mais ces dernières prouvent qu'il en avait bien reconnu l'importante constitution, et qu'il avait vu là au moins un *dolmen* (et non plus une simple pierre posée, comme Audé), ainsi d'ailleurs que Delange dès 1836 (1).

« Celui [le dolmen] de l'ouest est renversé (2). On voit, par la position des piliers, qui jonchent le sol, que son entrée était au Sud (3). Ce n'était peut-être qu'un demi-dolmen (4). La table, en grès quartzeux, a 3^{m}66 sur 4^{m}50, et pèse environ 27.422 kilogrammes (5) ».

En 1864, au Congrès archéologique de Fontenay, Baudry n'a fait que citer ce mégalithe ; et, depuis, personne n'en a jamais parlé, sauf le *Dict. arch. de la Gaule* (6).

Baudry toutefois l'a indiqué, en 1872, sur sa carte préhistorique du Bernard; et ce monument correspond probablement au point noir, situé au sud-est de la lettre D de cette figure, près du croisement des chemins de la Frébouchère et de Savatole (*Fig.* 1).

Mais il n'y aurait rien d'impossible cependant à ce qu'il soit désigné là par un autre point, situé au sud-ouest, et que jusqu'à présent nous considérons comme représentant un bloc de grès (7).

Situation. — Ce monument se trouve situé exactement *sur un terrier*, large d'au moins quatre mètres à sa base, qui sépare le chemin du Grand-Moulin à Savatole du champ n° 404, portant d'ailleurs le nom de *Terrier de la Frébouchère*, sans doute parce que, lors de la confection du cadastre, vers 1830, cette pièce, située dans le quartier des *Terriers* de Savatole, dépendait alors (8) de la ferme de la Frébouchère, actuellement disparue. [Aujourd'hui, il serait mieux nommé *Terrier n° 2 de Savatole*]. Il n'empiète nullement sur la partie cultivée; mais, par contre, il s'avançait jadis notablement dans le chemin : ce qui pouvait gêner dans une certaine mesure la circulation.

Il se trouve placé à 72 mètres à l'ouest de la limite ouest du champ n° 403, c'est-à-dire du dolmen que nous décrirons plus

(1) Ces auteurs ont, en effet, employé ce mot lui-même (Baudry, *Loc. cit.*, p. 13).

(2) C'est très exact.

(3) C'est une erreur, comme nous le montrerons.

(4) C'est l'effondrement de la table, qui lui a fait émettre cette hypothèse erronée.

(5) Données inexactes; voir plus loin notre propre description.

(6) On y lit (p. 145) : « au terroir (*sic*) [pour *terrier*] de Savatole, *trois* dolmens », dont celui qui nous occupe.

(7) Voir plus loin l'étude de ce bloc.

(8) Elle appartient aujourd'hui à M. Bourmaud, maire du Bernard. — On sait que les terriers, comme les fossés des chemins, appartiennent d'ordinaire aux propriétaires, et non aux communes.

loin, ou à peu près au milieu de la limite sud du champ n° 404 (*Fig.* 2).

NATURE DU MONUMENT. — Avant les fouilles opérées en 1903, il aurait été absolument impossible, même au préhistorien le plus expert en matière de Mégalithes, de dire quelle était l'orientation de ce monument et sa disposition générale. Ce n'était qu'un chaos inextricable de blocs de toutes sortes, amoncelés les uns sur les autres, de tables brisées superposées à des piliers de roches différentes, ainsi que l'avait remarqué F. Baudry, et ainsi que va le prouver la description que nous allons faire de l'état du mégalithe avant nos recherches. On ne distinguait, il faut l'avouer, absolument rien; et, nous-même, nous n'avons été renseigné que l'exploration complètement terminée et qu'après les trouvailles faites.

DISPOSITION GÉNÉRALE. — Mais, aujourd'hui, on peut affirmer qu'il s'agit d'une *Allée couverte*, effondrée dans sa totalité, et, comparable par sa disposition générale à l'allée couverte voisine de la Pierre folle du Plessis, au Bernard. Et c'est parce que l'année précédente nous avions précisément réussi à débrouiller ce mégalithe, également renversé, que nous avons pu, en 1903, nous y reconnaître de suite dans l'amoncellement des pierres du Terrier de la Frébouchère.

Il y a loin, on le voit, de cette conclusion aux dires de Léon Audé, qui n'avait vu là qu'une simple *pierre posée*, et même de Delange (petit dolmen), et de F. Baudry (demi-dolmen)!

Nous sommes arrivés d'ailleurs à cette conception par l'étude des tables et des piliers (Architectonique) d'une part, et, d'autre part, par l'examen des ossements trouvés en place, lors des fouilles (Sépulture).

Orientation. — Quant à l'orientation de ce mégalithe, nous nous sommes fait une conviction à ce sujet grâce aux mêmes indications. La place de la tête du sujet inhumé nous a indiqué le fond de l'Allée couverte; et, dès lors, la disposition architectonique des piliers bouleversés est devenue très claire pour nous.

Comme pour le dolmen voisin, l'entrée de la sépulture était exactement au *Nord-est*, par conséquent du côté du champ n° 404, le fond correspondant au Sud-ouest, c'est-à-dire au Chemin de Savatole.

D'ailleurs les *photographies cardinales équidistantes*, prises en 1903, suivant notre méthode habituelle, avant les fouilles même, permettent, maintenant que l'on a trouvé une idée directrice, de juger de la valeur de cette hypothèse; et en particulier

la vue *Nord* (*Fig*. 3, I) indique bien que l'entrée était au *Nord-est*, puisqu'on la soupçonne sous la table tombée, du côté gauche (c'est-à-dire Est), de l'épreuve.

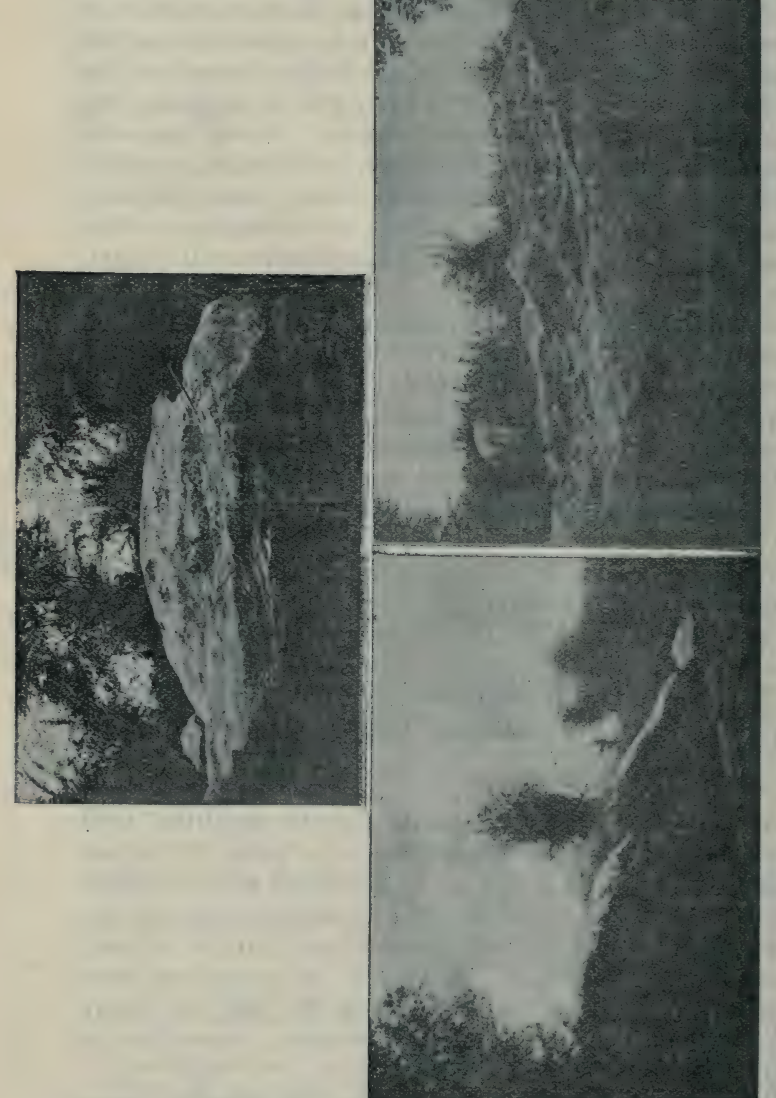


Fig. 3. — Photographies cardinales équidistantes de l'Allée couverte effondrée du Terrier de la Frébouchère à Savatole, Le Bernard. — *Etat avant les Fouilles* (*Août 1903*).

I. En haut. — *Vue Nord* : A gauche, entrée [Nord-Est]. — Vue de la grande Table.
II. A gauche. — *Vue Ouest* : Profil du monument. — La grande table Nord ; les deux fragments principaux de la table Sud (grès) ; Pilier de granulite, encore debout (n° IV).
III. A droite. — *Vue Est* : Profil de la grande table Nord, seule.

L'abbé Baudry s'est donc tout à fait trompé, quand il a affirmé que l'entrée de ce dolmen était au *sud* ; et, à vrai dire, nous n'avons jamais compris, sur les lieux mêmes, pourquoi il l'avait

ainsi orienté ! Encore une preuve de plus en faveur d'une idée qui nous est chère : c'est qu'il extrêmement facile de se tromper en ces matières, et qu'il ne faut émettre à ce sujet une opinion formelle qu'après un examen architectonique très approfondi des monuments et des fouilles réglées, dans les cas douteux !

DESCRIPTION. — ETAT AVANT LES FOUILLES. — Il est indispensable, avant d'étudier spécialement chacun des éléments architectoniques de ce monument [ce que nous n'avons pu faire qu'au cours des travaux de 1903], d'en donner une idée d'ensemble à l'époque de notre arrivée sur les lieux. Il est facile d'ailleurs de se rendre compte de l'aspect qu'avait alors cet amas informe de pierres sur les quatre photographies cardinales équidistantes exécutées à ce moment.

Du côté Nord, c'est-à-dire dans le champ n° 404, on ne voyait qu'une énorme masse, recouvrant tout le terrier, avec, au-dessous, des blocs épars et renversés, à moitié cachés par des broussailles et de la terre (*Fig*. 3, I).

Au Sud, cette masse énorme apparaissait plus nette. Mais, au-dessous d'elle gisait une autre masse, étalée sur le flanc correspondant d'un terrier d'une épaisseur de 4 mètres, descendant tellement bas qu'elle empiétait notablement sur le chemin rural, d'une largeur de 5 mètres en ce point. Ces deux blocs, qui avaient autrefois fait croire à une pierre posée (L. Audé), sont en grès et représentent en somme des tables d'Allée couverte. Nous désignerons la première sous le nom de *Table Nord* (T. n° I) ; la seconde, brisée en deux, sous celui de *Table Sud* (T. n° II). Plus au Sud encore, et tout à fait dans le chemin, un autre bloc de grès, paraissant détaché de la table Sud, se trouvait à ses côtés ; nous le désignons par le signe T. n° II', le considérant comme un fragment de T. n° II. Il rétrécissait en ce point de 1^{m}50 environ le Chemin de Savatole, qui n'avait plus là que 3^{m}50 de large (*Fig*. 3, II).

Du côté Ouest, le mégalithe ne paraissait composé que de ces trois blocs de grès ; et c'est certainement de ce côté (*Fig*. 3, II) qu'on pouvait alors se faire la meilleure idèe de sa longueur.

Toutefois, du milieu des broussailles du terrier, qui masquaient la base des deux tables, on voyait nettement pointer un *pilier* de mégalithe, dressé encore en place, en roche différente (granulite), qui sera notre pilier IV, et qui aurait dû attirer l'attention des archéologues anciens. La photographie, exécutée de ce côté (d'ailleurs plutôt un peu au Sud-ouest, en raison de la disposition du terrain, que franchement Ouest), montre d'ailleurs très bien l'aspect du Terrier de la Frébouchère, venant de l'est et se pro-

longeant jusque là. Au-dessous des herbes du terrier, on distinguait, en les écartant, un petit bloc cubique de grès, que nous appellerons plus loin le « Bloc de calage n° I ».

Du côté Est, vue qui correspondait alors à l'arrivée du Bernard par la route des Moutiers-les-Maufaits (*Fig.* 3, III), on ne voyait guère que le profil correspondant de la Table Nord (T. n° I), les broussailles du terrier cachant tout le reste. Et, franchement, à examiner seulement le mégalithe de ce côté, on s'explique l'erreur de Léon Audé, ne voyant là qu'une pierre posée (*Fig.* 3, III).

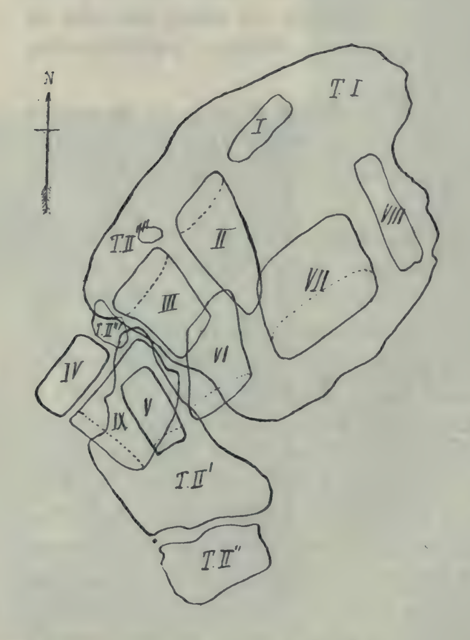


Fig. 4. — Schéma des Eléments architectoniques de l'Allée couverte du Terrier de la Frébouchère. — Situation des Blocs, au moment des Fouilles (Août 1903). [*Légende :* T. I', et T. II', II'', II''', II'''', tables; IV, Pilier encore dressé à l'Ouest; I, VIII, piliers d'entrée — II à IX, Autres piliers tombés. — [Echelle : 1 centimètre par mètre]

Fouilles et recherches personnelles. — C'est pendant la première quinzaine d'août 1903 que nous avons exploré ce monument, après avoir fouillé le dolmen voisin. Nous consacrâmes trois jours à trois ouvriers à cette besogne, après avoir eu soin de nous munir de tout notre outillage habituel (trois crics de constructeurs maritimes, pioches, pèles, herminettes, marteaux, masses, barres de fer, leviers de bois, calles, etc.). Nous dûmes souvent recourir à des outils *à manches courts* pour pouvoir travailler en tranchée sous les blocs tombés et impossibles à déplacer. L'un de nous resta *constamment* sur les lieux pendant la durée des travaux, pour surveiller le personnel, et noter l'emplacement précis où des trouvailles furent faites.

TRAVAUX ARCHITECTONIQUES. — *Ensemble.* — On commença par dégager toutes les pierres visibles, en enlevant toutes les broussailles du terrier, à l'ouest et à l'est du monument. A l'est, ce fut rapide ; à l'ouest, un peu plus complexe, car il fallut

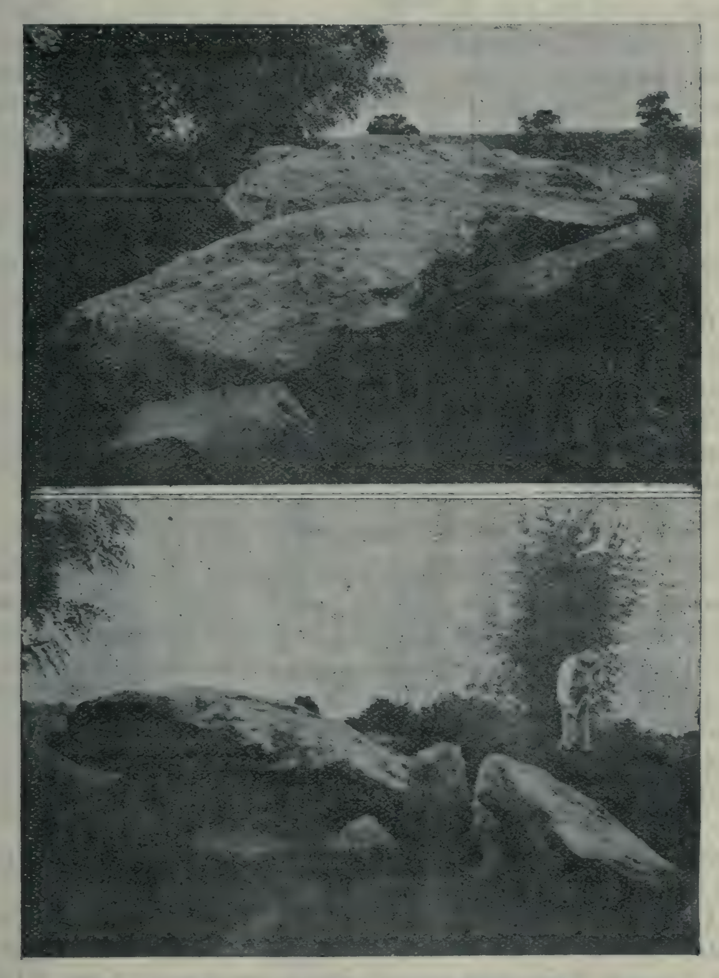


Fig. 5. — Photographies cardinales équidistantes de l'Allée couverte du Terrier de la Frébouchère de Savatole.
Pendant les Fouilles (*Août 1903*).

I. En haut. — *Vue Sud-est:* Fragments principaux de la Table Sud et de la Table Nord ; — A droite, pilier VIII, un peu dégagé.
II. En bas. — *Vue Sud-ouest* : En dehors des Tables, I et II''', II'', on voit le pilier IV debout ; le fragment II''' de la Table II ; et les Piliers I, II, III, en place, et renversés (Voir *Fig.* 4).

enlever toutes les terres qui s'étaient engagées de ce côté sous la *Table Nord*. Sous celle-ci, basculée vers l'Est, on vit alors, comme le montre une photographie exécutée au Sud-ouest (*Fig.* 5, II) à

ce moment là, toute une série de blocs tombés et renversés en dedans du mégalithe, et constituant évidemment les *piliers de la Paroi nord-ouest* de l'Allée couverte.

En considérant cette figure avec soin, on note d'abord, du côté Nord (c'est-à-dire à gauche), un premier pilier en place, très caché, à peine visible : c'est le Pilier n° I (1). Puis un autre, tombé, assez effilé : c'est notre Pilier n° II ; plus au sud, un second support tombé aussi, élargi, ou Pilier n° III. A côté, un petit bloc de grès, paraissant debout (Bloc de calage) (*Fig.* 4). Enfin, on voit, encore dressé et bien en place, le pilier de granulite, repère déjà noté sur une photographie précédente (*Fig.* 3, II), et auquel nous donnons le n° IV ; il était situé, on le constata aisément alors (*Fig.* 4), entre la Table Nord et la Table Sud, qui est presque dans le chemin, et sous laquelle on distinguait dès maintenant d'autres blocs.

En examinant avec attention cette photographie (*Fig.* 5, II), au nord, on note encore la présence d'un autre pilier, qui est en réalité le pilier de l'entrée (Pilier n° VIII) (*Fig.* 4).

Sur une photographie faite au Sud-Est (*Fig.* 5, I), à ce même moment, on voit, à droite des Tables, un autre bloc paraissant être un support renversé en dehors, qui sera notre Pilier VII (*Fig.* 4).

Ce premier travail exécuté, pour dégager les pierres visibles sous la *Table sud*, nous dûmes relever celle-ci verticalement, et en rapprocher le bloc T. n° II', de façon à dégager complètement le chemin rural de Savatole et à lui redonner sa largeur de 5 mètres : ce qui fut fait d'ailleurs avec la plus grande difficulté, malgré l'usage de trois crics. L'une de nos photographies, exécutée au Sud-est (*Fig.* 6, II), montre cette Table sud relevée, verticale, appuyée par sa face supérieure sur l'extrémité sud de la Table nord en place et le bloc T. n° II', placé de même et accolé à sa face inférieure, toujours pour donner au chemin plus de largeur en cet endroit (2) (*Fig.* 7).

Cela fait, il nous fut facile de constater la présence de trois autres blocs, situés du côté Sud-est de l'Allée couverte, et de les dégager. Mais, pour pouvoir fouiller au dessous d'eux, il fallut les extraire d'abord de dessous les Tables Sud et Nord.

(1) Il est d'ailleurs visible à droite sur la photographie faite au *Nord* (*Fig.* 3, I).

(2) Pour remercier M. le Maire du Bernard, propriétaire du terrain, de nous avoir autorisé à fouiller, nous avons tenu à réaliser de cette façon le desideratum de tous les habitants de la commune : ce qui n'altère pas d'ailleurs la physionomie de ce monument effondré.

(*A suivre*).



SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1906.

Présidence de M. Adrien de Mortillet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 octobre 1906.

M. L. Coutil (Les Andelys) s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

A propos du Procès-verbal, et de la discussion sur les pierres figurées, qui a paru dans le dernier Bulletin (1), M. Thieullen prononce les paroles suivantes.

Discussion sur les Pierres figurées.

M. Thieullen. — Afin de calmer les généreuses susceptibilités de certains de mes collègues, je crois devoir leur dire que j'adresse régulièrement chacune de mes publications à Sir John Evans, qui m'en accuse toujours réception avec la plus grande courtoisie.

C'est ainsi qu'il m'écrivait le 23 septembre dernier :

« Je vous remercie de l'envoi de vos mémoires sur les *Préju-* « *gés* et *les Faits en Industrie préhistorique*. Veuillez prendre « note de mon changement d'adresse et recevoir l'assurance de « mes sentiments distingués ». — John Evans (Britwell, Berkamsted).

Ce qui prouve que des personnes peuvent différer d'opinion, et ne pas faire de concessions.

MM. Taté et Passemard répondent à M. Thieullen.

Elections du Conseil d'administration pour 1907.

M. le Président annonce qu'à la prochaine séance auront lieu, conformément aux articles 9, 10 et 11 des Statuts de la Société, modifiés en 1906, les élections pour la nomination des Membres du Conseil d'Administration pour l'année 1907.

Il rappelle que, d'après l'article 11, « le vote a lieu au scrutin, à la majorité des suffrages, et que le vote par correspondance, sous double enveloppe, est admis ».

(1) Voir *Bulletin*, 1906, p. 327.

En conséquence, tous les membres de la Société recevront, avant la séance prochaine, les doubles enveloppes, dont l'emploi est rendu nécessaire par ce mode de votation.

Il y aura lieu le 27 décembre 1906 de nommer un Président et *deux* Vice-présidents, et de remplacer le Secrétaire, qui est sortant, et enfin de tirer au sort les noms des *six* Membres, qui doivent entrer dans la constitution du Conseil d'Administration.

Délégation pour les vœux émis par la Société.

M. le Président demande à la Société de déléguer le Bureau en exercice et de lui donner mission de continuer les démarches qu'il a entreprises au sujet de différents vœux émis par la Société au cours de cette année.

La Société approuve cette proposition. La délégation pour les vœux sera donc composée de M. A. de Mortillet, Dr Baudon, Dr Marcel Baudouin, L. Giraux, Dr H. Martin.

IIIe Congrès préhistorique de France.

(*Session d'Autun, 1907*).

M. le Secrétaire général annonce que, depuis la dernière séance, le Comité d'Organisation du *IIIe Congrès préhistorique de France* a été institué par les soins du Conseil de la Société préhistorique, conformément à l'article 1 du réglement du Congrès.

La première réunion de ce Comité a eu lieu dans le courant de novembre. Le Comité a ratifié le *choix* du Conseil de la Société préhistorique, en ce qui concerne la *ville* où aura lieu le IIIe Congrès en 1907. La ville d'Autun a été acceptée, des démarches ayant été faites au préalable avec succès auprès de M. le Maire d'Autun, M. Germain Périer, député, conseiller général de Saône-et-Loire.

La date du Congrès a été fixée d'une façon définitive, d'accord avec la municipalité. La IIIe Session aura donc lieu à Autun (Saône-et-Loire) du *12 au 19 août 1906*.

Les démarches habituelles vont être faites auprès des autorités municipales et départementales pour la préparation matérielle du Congrès (1).

(1) Nous publierons ultérieurement la constitution du Comité d'Organisation du IIIe Congrès et la première Circulaire de ce Comité, lorsqu'elle aura paru.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Aveneau de la Grancière. — *A propos du cataclysme des Antilles* (*Tremblements de terre au pays de Vannes* ; *Les villes englouties des côtes du Morbihan*, etc.). Vannes, 1903. — *Le Gardien du Trésor* (Légende de Guéméné-sur-Scorff). Vannes, 1902. — *A Notre-Dame de Quelven* (Le grand Pardon, etc.). Vannes, 1902. — *Deux statuettes en bois* (Saint-Pierre et Saint-Paul). Vannes, 1903. — *Une promenade archéologique à Bubry*. Vannes, 1904. — *La Massue sacrée ou Er Mael beniguet*. Saint-Brieuc, 1900. — *A propos de la massue sacrée* (Er Mael Beniguet, du Morbihan). Vannes, 1900. — *Le Mael beniguet de Loc Meltro* (nouvelle note). Vannes, 1905. — *La villa gallo-romaine du Guilly en Malguénac*. Vannes, 1900. — *Le Bain romain de Kerven-Lapaul, en Melrand*. Vannes, 1900. — *Un moule antique en terre cuite*. Vannes, 1903. — *Vestiges romains à Quémignon, à Cléguerec*. Vannes, 1905. — *Découverte d'un graffiti sur un vase*. Vannes, 1900. — *Les Sigles figulins*. Vannes, 1905. — *Statuette en bronze du dieu Pan*. Quimper, 1898. — *Quelques statuettes en bronze inédites*. Vannes, 1901. — *Notes d'archéologie romaine*. Vannes, 1901. — *De l'affinité de races et de traditions entre les Celto-Armoricains, les Gallaïques, les Astures et les Gallois*. Saint-Brieuc, 1897. — *Les Rouelles gauloises et les fusaioles en plomb du Morbihan*. Saint-Brieuc, 1898. — *L'archéologie préhistorique à l'Exposition de 1900*. Vannes, 1901. — *Le Mont Saint-Michel en Carnac*. Saint-Brieuc, 1901. — *Grotte sépulcrale artificielle de Kerfulus en Cléguerec* (Morbihan). Vannes, 1897. — *Chambres souterraines artificielles*. Vannes, 1904. — *Les Chambres souterraines artificielles armoricaines*. Saint-Brieuc, 1901. — *Explorations archéologiques dans le centre de la Bretagne-Armorique*. Paris, A.F.A.S., 1900. — *Tumulus de Bieuzent en Cléguerec* (Morbihan). Vannes, 1900. — *Fouilles du tumulus de Coëtnay en Malguénac*. Vannes, 1898. — *Fouille du tumulus à enceinte semi-circulaire de Saint-Fiacre en Melrand*. Vannes, 1898. — *Trouvaille de l'époque du bronze faite à Kergoff en Noyal-Pontivy*. Vannes, 1906. — *Cachette de fondeur découverte à Fourdan, en Guern* (Morbihan). Paris. — *Cachette de fondeur découverte à Kerhon en Roudouallec*. Vannes, 1877. — *Age du bronze en Bretagne*. Paris, 1899. — *De quelques sépultures de l'époque du bronze en Armorique occidentale*. Saint-Brieuc, 1899. — *Les villages préromains en Bretagne-Armorique*. Saint-Brieuc, 1902. — *La Région de la Roche-Bernard aux époques préromaine, gallo-romaine et mérovingienne*. Saint-Brieuc, 1904. — *Explo-*

rations archéologiques dans la région de Pontivy. Vannes, 1904. — *Dernières fouilles et trouvailles.* Vannes, 1903. — *Le préhistorique et les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne dans le centre de la Bretagne-Armorique.* Vannes, 1903. — *Les Parures préhistoriques et antiques en grains d'enfilage et les colliers talismans celto-armoricains.* Paris, E. Leroux, in-8°, 1897.

Bulletin de la Société d'Avallon. — 46e année, 1905. — Avallon, 1906, In-8°, 168 p.

F. Tavarès de Proença (Jnor). *Eduardo Piette respeito (Algunias palavas a seu).* — Coïmbra, F. Amado, 1906, in-8°, 15 p.

Tavarès de Proença (F.) (Jnor). — *Essais de classification des dolmens portugais.* — Coïmbra, 1906, in-8°, 5 p.

Fourdrignier (Edouard). — *L'éclairage des grottes paléolithiques devant la tradition des monuments anciens.* Broch. 1906, in-8°, Alcan (Extr. de la *Rev. de l'Ecole d'Anthropol. de Paris*, 1906, septembre).

Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Dabadie (Frédéric), 132, rue de la Victoire, Bruxelles (Belgique) [Letailleur-L. Giraux].

Ducourtioux, rue Thiers, Vannes (Morbihan) [E. Hue-L. Giraux].

De Ricard (Raoul), Château des Mondys, par Douville (Dordogne) [A. de Mortillet-L. Giraux].

Colas (l'abbé), Curé, Saint-Quentin, par Sarlat (Dordogne) [L. Giraux-Marcel Baudouin].

Renaud (Henri), Château des Chataigniers, Apremont (Vendée) [Marcel Baudouin-H. Martin].

Guelliot, D. M., 9, rue du Marc, Reims (Marne) [A. Stuer.-Pista].

Desailly, Ingénieur civil des Mines, 44, rue Nicolo, Paris-XVI [A. Stuer-A. de Mortillet].

Drioton (C.), membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 23, rue Condorcet, Dijon (Côte-d'Or) [Tabariès de Grandsaignes-Taté].

Pagès-Allary, Industriel, Murat (Cantal) [Guebhard-Stalin].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance de décembre 1906, on aura à voter sur les candidatures de *deux* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5).

Commission d'étude des enceintes préhistoriques.

M. Guébhard, président, rend compte des résultats du mois écoulé.

A la séance du 5 novembre de la *Société géologique de France*, et à celle du 21 novembre de la *Société nationale des Antiquaires de France*, M. Guébhard a fait hommage de la circulaire-questionnaire de la *Commission des Enceintes*, en sollicitant de ses confrères de chacune de ces importantes sociétés un concours rendu facile par la nature même de leurs études.

Aux collaborations assurées, il faut ajouter celles de MM. * Andrieu, * J. M. Béroud, * Paul Combes fils, * G. Fiévé, * * F. Fobis, * P. de Givenchy, J. Hommey, * Jousset de Bellesme, G. Lacouloumère, G. Lafay, * Lex, * P. Petitclerc, L. Pierquin, * M. Piroutet, Sansot, * P. Sébillot, H. Thomas, J. Valérian, O. Vauvillé.

L'activité de nos délégués régionaux ne s'est d'ailleurs point ralentie.

M. le Dr Lénez nous a envoyé, avec la carte de tous les camps et enceintes connus dans la Meuse, un inventaire récapitulatif des vingt-huit noms et positions repérées ; la copie de tous les documents fournis par la bibliographie ; et la reproduction, remarquablement dessinée, de vingt-quatre plans, d'après Liénard ; plus la figuration originale de trois autres, celui de *Blussue*, à Savonnières-en-Woëvre, par M. Ch. Boury, et les deux *Châtelets* (d'ailleurs douteux comme préhistoricité) de Beauzé, par M. Lemoine, de Verdun.

Il est vrai que M. le comte J. Beaupré, après avoir visité personnellement trois de ces enceintes de la Meuse, *le Montsec*, *Saint-Germain*, et *Sassey*, et découvert une nouvelle à *Mureaux*, nous met en garde contre la fidélité des vieux plans qu'a pris la peine de redessiner M. Lénez. Il n'en reste pas moins une précieuse acquisition pour les Archives de la Commission et un excellent point de départ pour les vérifications sur place, qui, seules, peuvent donner à un inventaire toute sa valeur. C'est grâce à elles que le Comte Beaupré a pu constater en Meurthe-et-Moselle l'absence, ou la disparition, des enceintes du *Moncel* de Foug, et de la *Trinité* de Saint-Max, citées, sur la foi d'anciens auteurs, dans la liste de M. A. de Mortillet. De même, en Finistère, M. A. Guébhard avait pu récemment noter l'impossibilité de retrouver

* L'astérisque signale les adhésions accompagnées de premiers renseignements.

le *Coz-Castel* de Sizun, la presque totale disparition du puissant rempart qui barrait le cap du *Castel* à Primelin, et la demi destruction de la majestueuse enceinte carrée du *Castellien* de Pont-Croix, toutes fortifications encore existantes à l'époque de l'inventaire de M. P. du Chatellier. En Ille-et-Vilaine, sur les deux mottes importantes de l'*Etang des Châteaux* de Monthault, l'une a été, depuis peu d'années, totalement abrasée. Dans les Côtes-du-Nord, une enceinte citée à *Caouennec* n'a pu être découverte.

Par contre, M. H. Marin-Tabouret nous envoie, pour les Bouches-du-Rhône, trois noms nouveaux, en nous signalant comme « découverts par lui » les emplacements de trois *Castelars* du voisinage de l'étang de Berre, dont aucun ne figurait sur nos listes : *Roquebarbe*, les *Piélettes* et *Baou-Fatan*, aux environs de Gignac; le premier sur la limite de la commune de Rove, fouillé en collaboration avec M. Dalloni, et mentionné en 1903 sous le nom, reconnu impropre, de *Camp de Laure* dans *L'Homme préhistorique* (T. I, p. 334) ; les deux autres, sur le terrain de Châteauneuf-les-Martigues, signalés oralement, en 1904, au Congrès de Cherbourg de l'Association française, en collaboration avec M. Ch. Cotte, mais non publiés.

Antérieurement M. Deydier nous avait également indiqué, en Vaucluse, mais sans repérage, trois noms nouveaux sur lesquels il promettait des détails : *Gest* et *Combette* à Bonnieux ; *Saint-Julien* à la Bastidonne.

M. Andrieu nous signale son intention de vérifier par des fouilles méthodiques l'existence d'un oppidum, signalé au *Roc de Colonzac*, commune de Vers (Lot), par l'habile explorateur de Murcens, M. Castagné, sur une propriété de Mme la comtesse Murat.

M. l'abbé J. M. Béroud, en nous documentant sur l'Ain, nous signale que la fouille récente d'une *Poype* (motte avec fossés) semble avoir confirmé son caractère purement féodal.

M. E. Bombal donne d'intéressants détails sur les fouilles qu'il poursuit au *Puy-du-Tour*, Monceaux (Corrèze), sous les auspices du Ministère de l'I. P., de la *Société des Fouilles archéologiques*, et de la *Société d'Archéologie*. En outre, il signale l'existence probable d'une autre enceinte, digne d'être fouillée, à *Belpeuch*, sur Camps (Corrèze).

M. Léon Coutil, membre de la Commission, nous a montré les épreuves lithographiques de plans cotés et de coupes des camps de l'arrondissement de Bernay (Eure), ainsi que diverses rectifications à la liste publiée pour ce département.

M. Dauville a levé un excellent plan au 1/2500, avec coupes

cotées, du *Camp de Bierre*, enceinte en pierres, combinée avec un double barrage d'éperon, qui domine le village de Merry (Orne).

M. A. Péron, président de la *Société des Sciences naturelles de l'Yonne*, nous annonce que les fouilles faites par cette société et la *Société d'études d'Avallon*, sous la direction de M. l'abbé Parat, à l'aide de subventions du Ministère de l'Instruction publique, du *Touring Club* de France, et de divers particuliers, au camp de *Cora* sous Moré (Yonne), permettent d'ores et déjà d'en attribuer l'origine aux premiers temps de l'âge du fer.

M. Maurice Piroutet, qui va donner dans la *Revue préhistorique de l'Est*, un résumé de ses recherches dans le Jura salinois, nous signale, aux *Aiguillons* de Saizenay, un camp inédit, bien distinct des deux habituellement cités dans cette commune, l'un, près du village, totalement détruit, l'autre, au *Gour de Conches*, à biffer des enceintes défensives.

Enfin, pour le *Complément à l'inventaire du Var*, donné au IIe Congrès Préhistorique, M. Guébhard a reçu de ses fidèles correspondants, MM. L. C. Dauphin, et E. Féraud, des indications de camps nouveaux, et de M. I. P. Pranishnikoff des renseignements et photographies qui lui seront fort utiles.

Il adresse à chacun les remerciements de la Commission et compte arriver à une entente avec le Conseil de la S. P. F. pour qu'à partir de l'exercice 1907 une place soit faite dans le *Bulletin* à la publication des documents assez complets pour s'y prêter.

M. A. de Mortillet. — La Commission des camps et enceintes n'est pas restée inactive, ainsi que le prouve le rapport qui vient de vous être présenté par son dévoué président, M. A. Guébhard.

Activement secondée par les *Délégués*, qui, de tous les points de la France, ont bien voulu accepter de lui apporter leur savant concours, elle a déjà réuni de nombreux et importants documents. Tout permet d'espérer qu'elle arrivera à obtenir un *inventaire* très complet des travaux de défense et de protection élevés sur notre sol par les diverses populations qui l'ont occupé aux temps préhistoriques.

Je suis certain d'être votre interprète en adressant, au nom de la *Société préhistorique de France*, de très vifs remerciements au Président, aux Membres, et aux zélés Collaborateurs de cette Commission.

Un racloir de 0m21 × 0m10

PAR

M. GILLET (de Suresnes, Seine).

Le racloir que je présente me parait intéressant en raison de ses dimensions peu communes. D'une longueur de 0m21 et d'une hauteur de 0m10, il ne pouvait être utilisé qu'à l'aide des deux mains. Celle de droite s'appuyait sur le pan coupé ; l'autre saisissait l'angle supérieur gauche intentionnellement arrondi.

Ainsi tenu, cet instrument (*Fig.* 1) se maniait aisément.

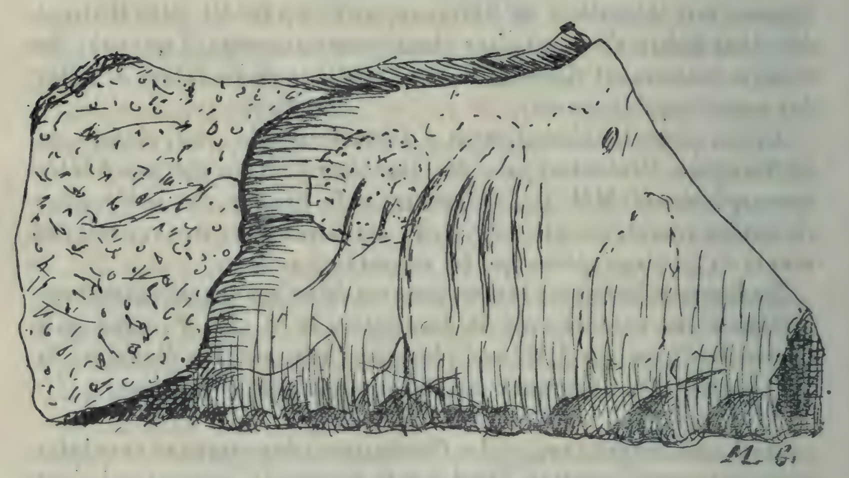


Fig. — Un racloir de 0,21×0,10 (Demi-grandeur).

Cette pièce a été recueillie à Rolleboise, au lieu dit « Casse pavé » (Seine-et-Oise), par M. Leroy, chef de district de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest à Mantes, à 4 mètres de profondeur, dans un terrain formé d'une masse compacte de limon fin des plateaux. Cette masse est coupée par des bancs de silex, auxquels sont mêlées des concrétions de carbonate de chaux, appelées têtes de chats par les ouvriers.

Ce lœss est exploité pour la fabrication des briques.

Au même niveau, M. Leroy a trouvé beaucoup d'autres pièces ; notamment : des couteaux du type 363 et 369 de la planche XXXVIII du Musée préhistorique de M.M. de Mortillet ; des lames moustériennes du type 73 et 74 de la planche XI ; des grattoirs du type 96 de la planche XIII.

Outre ces pièces classiques, M. Leroy en a ramassé de nombreuses autres, dont l'emploi n'est pas nettement déterminé.

Il importe de faire remarquer que, si la plupart des silex rencontrés en cet endroit ont une patine grise caractéristique, d'autres, par contre, sont fortement cacholonnés.

Ce racloir servait, peut-être, à un premier enlèvement des tissus graisseux des peaux.

MM. le Dr Baudon, Lt Bourlon, Dr Ballet, Doigneau, Hue, H. Martin, prennent la parole à propos de cette présentation.

M. A. de Mortillet. — La pièce que nous avons sous les yeux est très vraisemblablement un racloir *moustérien*, bien que son bord retaillé ne soit pas arqué. Divers gisements de cet âge, et parmi eux celui du Moustier même, ont donné des spécimens de racloirs *droits*. D'ailleurs, si le bord de l'exemplaire de Rolleboise ne présente pas de courbure dans le sens de sa largeur, on peut, en revanche, constater une légère incurvation dans le sens de son épaisseur.

Ses dimensions sont également peu ordinaires. Il existe cependant des pièces aussi grandes dans les stations en plein air acheuléennes et moustériennes des environs de Bergerac; et notre regretté collègue Ph. Ramonet a signalé, de La Quina, un superbe racloir, mesurant 22 centimètres de longueur.

Les briqueteries des environs de Rolleboise, assez riches en silex taillés, ont été visitées jadis par plusieurs palethnologues, notamment par Paul Guégan et Perrier du Carne, qui y ont recueilli de fort belles pièces. Ce dernier y a signalé deux niveaux : un *moustérien*, avec pointes à main, racloirs et coups de poings très finement taillés; l'autre *acheuléen*, avec grands éclats sans retouches, et coups de poing plus grossiers.

M. Marcel Baudouin. — Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cette pièce provienne d'un *éclat de débitage* intentionnel. C'est-à-dire que la face plane soit un résultat de l'intervention humaine, comme l'autre face, quoiqu'il n'y ait trace ni de conchoïde de percussion, ni de rides de frappe.— En effet, le fragment de silex primitif devait être *très grand*; et on remarquera que le haut est *cassé*; ce qui a pu faire disparaître le conchoïde caractéristique du débitage intentionel; et les rides peuvent ne pas avoir atteint sur cette face plane la partie de silex utilisée.

M. A. de Mortillet. — Pour ma part, je ne vois aucun indice de travail intentionnel sur la grande face plane de la pièce présentée. Selon toute probabilité, on s'est servi d'un éclat naturel, que des retouches ont transformé en racloir.

Les Éolithes quaternaires.

PAR

M. le Lieutenant BOURLON (d'Orléans).

Les éolithes tertiaires admis, la question des *éolithes quaternaires*, qui relient si bien les précédents à l'industrie amygdalienne, est trop à l'ordre du jour, pour que tout préhistorien ne soit pas désireux d'étudier, *pièces en main*, les documents ayant servi à établir les conclusions nouvelles.

Cela n'est pas toujours possible dans les Musées. Beaucoup n'ont pas de séries d'éolithes authentiques ; et ceux qui en possèdent les gardent sous vitrine. Certains de mes collègues, n'ayant peut-être jamais eu l'occasion d'examiner de près l'industrie éolithique, j'ai pensé leur être utile, en leur présentant les séries que je dois à l'aimable générosité de M. Rutot, l'éminent Conservateur du Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles.

Je ne viens donc pas faire la communication d'une découverte personnelle, mais une simple présentation, précédée forcément d'un rapide aperçu de la manière de voir de M. Rutot, que l'on trouvera magistralement exposée dans l'ouvrage de cet auteur, intitulé « *Le Préhistorique dans l'Europe Centrale* ».

Le savant géologue belge, notre collègue, fait débuter le Quaternaire par une *période éolithique*, qu'il divise en 3 époques : *Reutélienne; Mafflienne;* et *Mesvinienne*. — L'outillage de ces industries ne présente aucune différence sensible.

Cette division est purement stratigraphique.

Le *Reutélien* ne se recueille qu'à la base des dépôts de la moyenne terrasse, alors que les deux autres se rencontrent dans des situations différentes, mais précises.

Ce qui frappe le plus dans l'examen de ces industries, c'est l'identité absolue de la plupart des éolithes avec les silex taillés d'autres époques. Un certain nombre portent, en effet, outre les retouches *d'utilisation* et *d'accommodation*, tous les caractères du débitage intentionnel.

Comme j'en manifestais l'étonnement, voici ce que M. Rutot me répondit : « Il n'existe aucune différence, ni essentielle, ni même « d'ordre inférieur, entre les éolithes, et ce que l'on appelle « ordinairement «*silex taillés* ». C'est l'identité ; et la seule diffé- « rence entre « l'époque » éolithique et le paléolithique, c'est

« qu'à cette dernière époque, il vient s'ajouter, au fonds d'élé-
« ments utilisés, des instruments *intentionnellement taillés,* de
« formes *voulues*, destinés à un travail *spécialisé*.

« Pour ce qui concerne le *Mesvinien,* il y a environ 1/3 de pièces
« dérivant de fragments naturels, et 2/3 d'éclats de débitage inten-
« tionnel. Les Mesviniens ont été « obligés » de débiter, car ils
« n'avaient guère que des rognons arrondis à leur disposition.
« Avant le Mesvinien, les populations éolithiques utilisaient
« surtout des éclats tranchants, dus à l'éclatement naturel. »

M. Rutot ne m'a envoyé jusqu'ici que du Mesvinien. En plus des échantillons que je présente, il faut ajouter, pour compléter cet outillage : des percuteurs *ordinaires*, *pointus* et *tranchants*, des *pierres de jet*, *retouchoirs, enclumes*, dont on peut voir des dessins très bien faits dans le « *Préhistorique dans l'Europe Centrale* ».

Au-dessus du Mesvinien, M. Rutot place le *Strépyien*, qui sert de transition de *l'éolithique* au *paléolithique*. C'est là qu'apparaissent pour la première fois les instruments à *taille intentionnelle évidente* : la *hache amygdaloïde*, le *casse-tête*, et le *poignard.*

Puis enfin le *Chelléen*, dont le coup de poing, tout en restant la pièce la plus caractéristique, est loin de représenter à lui seul toute l'industrie. A côté de lui se placent en effet beaucoup d'autres instruments : les uns appartenant déjà aux époques précédentes ; les autres faisant pour la première fois leur apparition ; tels les *glaives*, les *pointes de lance* et de *javelot*, et même la *flèche pédonculée* !

Ce rapide aperçu était nécessaire pour rendre profitable l'étude des trois séries que je présente.

Sur les cartons, j'ai mis au bas de chaque pièce l'appellation que lui a donné M. Rutot ; en outre, la position du conchoïde, dans les éclats provenant du débitage intentionnel, est indiquée par un C à l'encre rouge.

Je ferai remarquer :

1° que toutes les pièces ont été recueillies en place par M. Rutot lui-même.

2° Que, pour prévenir certaine objection, il ne m'a été envoyé que des pièces non roulées.

3° Que pas un seul instrument amygdaloïde n'a été trouvé au contact des éolithes mesviniens.

Une visite au Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles, en compagnie de son éminent conservateur, me parait être un indispensable complément à cette étude à peine ébauchée. J'ai eu ce

bonheur il y a quelques jours ; et je puis affirmer, à ceux de mes collègues qui seraient tentés d'en faire autant, qu'ils trouveront en M. Rutot un cicerone aussi aimable qu'érudit.

M. A. de Mortillet. — Puisque la présentation fort intéressante qui nous est faite m'en fournit l'occasion, permettez-moi une très nette déclaration, qui répond aux questions qui m'ont souvent été posées au sujet des éolithes. Je n'ai jamais admis les éolithes de Rutot, pas plus que ceux des quelques rares palethnologues français, qui se sont engagés dans la voie périlleuse tracée par lui.

Malgré la haute estime que je professe pour mon excellent collègue belge et pour ses travaux, il m'a toujours été impossible d'accepter les théories qu'il a créées il y a une dizaine d'années, et qu'il n'a cessé depuis de défendre avec une persévérance très respectable, mais digne d'une meilleure cause. Elles sont en trop complète contradiction avec les constatations faites jusqu'à ce jour pour qu'on ne soit pas en droit de réclamer des preuves plus décisives que celles qu'il apporte à l'appui de sa thèse. En faisant pour ainsi dire table rase de tout ce qui a été observé avant lui, il ne peut être suivi que par ceux qui ignorent, ou veulent bien oublier, à la suite de quelles longues et patientes recherches, de quel sévère contrôle, les savants qui l'ont précédé sont parvenus à introduire un peu d'ordre dans la succession des diverses industries préhistoriques de nos régions, et à reconnaître les objets caractéristiques pouvant servir à les distinguer.

Renoncer à ces résultats lentement mais sûrement acquis, quelque incomplets qu'ils puissent être, et mettre à leur place les données bien jeunes, non encore suffisamment éprouvées, que propose Rutot, serait assurément changer son cheval borgne contre un aveugle. Nous ne poussons pas si loin l'amour du changement.

Abandonnant résolument les chemins battus, notre éminent collègue a bâti de toutes pièces une Préhistoire nouvelle, reposant sur des bases nouvelles ; il a donné aux mots un sens nouveau et aux choses des noms nouveaux. Cet excès de nouveauté déroute tout d'abord ; cependant l'édifice ainsi élevé peut, à première vue, séduire par sa bonne apparence et la méthode rigoureuse avec laquelle il paraît construit. Mais, si on le regarde de plus près, le premier moment de surprise passé, on ne tarde pas à s'apercevoir que ce n'est qu'une belle façade, mal étayée, dont les matériaux n'offrent pas les garanties voulues de solidité.

Rutot a fait là une œuvre très personnelle, mais trop théorique, trop artificielle. La complaisance qu'il met à se laisser convaincre,

la facilité et la rapidité avec lesquelles il résoud les questions les plus embrouillées, sont véritablement stupéfiantes.

Il serait beaucoup trop long d'énumérer ici toutes les raisons que nous avons de repousser sa classification des industries quaternaires. Nous nous bornerons à quelques remarques, qui montreront du reste suffisamment combien elle est fragile.

Etant avant tout géologue, Rutot a relevé avec grand soin de nombreuses et intéressantes coupes. Malheureusement, il n'est pas d'accord avec ses collègues, quant aux déductions qu'il croit pouvoir en tirer. En admettant que les divisions géologiques, établies par lui soient valables pour la Belgique, elles ne sont en tout cas plus applicables à la France. Le moindre exemple bien net de superposition d'industries parfaitement caractérisées ferait beaucoup mieux notre affaire que des coupes schématiques ou des listes plus ou moins théoriques de couches observées sur des points divers, couches n'ayant parfois livré que des industries fort problématiques et ne contenant le plus souvent aucun vestige de faune. Nul raisonnement, si séduisant qu'il soit, ne saurait prévaloir contre la manifeste insuffisance de pareilles bases.

Les indications paléontologiques, qui figurent dans le tableau dressé par Rutot, ne sont pas moins contestables. C'est ainsi qu'il range dans la période de l'*Elephas antiquus* trois de ses divisions : le Reutélien, le Mafflien et le Mesvinien, bien qu'aucun débris de cet animal n'ait été rencontré dans les localités choisies comme types. N'est-il pas imprudent de proposer comme caractéristique de ces gisements une faune, qui y brille surtout par son absence ?

En revanche, le Chelléen est relégué dans la période de l'*Elephas primigenius*, sans doute parce que les couches réellement chelléennes de Chelles n'ont livré que des restes d'*Elephas antiquus*... Singulière façon de procéder pour un géologue !

Du reste notre collègue ne semble pas s'être rendu exactement compte de la valeur et de l'importance du gisement de Chelles, dont la faune chaude a d'incontestables affinités avec celle de la fin des temps tertiaires. Ce qui le prouve, c'est qu'il classe le Chelléen dans sa période froide et le fait précéder de quatre assises quaternaires : le Strépyien, le Mesvinien, le Mafflien et le Reutélien. Peut-on sérieusement admettre qu'il faisait froid dans le Hainaut, comme le suppose Rutot sans aucune preuve paléontologique à l'appui, alors que la Picardie, qui est pour ainsi dire à la même latitude, jouissait d'un climat chaud, ainsi que l'atteste entre autre la présence de l'Hippopotame ?

Des doutes encore plus sérieux sont autorisés, si l'on passe à l'examen des produits industriels rangés dans les diverses cases de la classification quaternaire qui nous occupe.

Cependant, on ne peut pas dire d'une manière absolue que tous les spécimens grossiers soient chelléens, ni même que tous les spécimens bien taillés soient acheuléens. Il y a eu à toutes les époques des ouvriers plus ou moins adroits.

Comme on le voit par ces quelques critiques, nous avons de sérieuses raisons de ne pas nous laisser séduire par les théories de Rutot, bien chancelantes, malgré l'appareil scientifique dont il les entoure.

MM. le Dr Baudon, le Dr Ballet, Passemard, Taté, Thieullen, prennent la parole au sujet de cette présentation.

Note sur une hache paléolithique trouvée à Antilly (Oise).

PAR

Paul de GIVENCHY (de Paris).

J'ai l'honneur de présenter, à la *Société Préhistorique de France*, une *Hache paléolithique*, de grande taille, provenant d'Antilly, canton de Betz, arrondissement de Senlis (Oise), c'est-à-dire tout à fait à l'est du département (Planche I).

Elle a été trouvée le 21 septembre dernier par M. Defrocourt, instituteur de cette commune, au lieu dit « *Montgrival* », dans un champ de blé coupé et non encore labouré, situé au sud du village, entre la gare d'Antilly et les bois, à environ 300 mètres de la petite rivière « la Grivette », et sur le haut du versant de cette vallée. La pièce de terre où elle a été trouvée est exactement en bordure du petit bois appelé « la Garenne de l'Église », et qui fait suite au bois de la « Bonnière ».

Cette hache, qui a 212 millimètres de long et 30 millimètres d'épaisseur, est intacte. Elle est en silex et a bien la forme classique de la langue de chat allongée. Le dessus est légèrement bombé ; et sur le milieu se trouve une légère bande de gangue siliceuse qui n'a pas été taillée (Planche I). L'autre face, qui est plus fruste, est beaucoup plus plate et n'est taillée qu'à grands éclats (*Fig.* 1).

Mais ce qui, à mes yeux, est plus remarquable ou curieux, c'est qu'elle a été trouvée en plein champ, dans un pays essentiellement Néolithique. On n'a eu qu'à se baisser pour la ramasser ; et elle ne provient pas, comme habituellement les pièces de forme similaire, d'une carrière de cailloux ou de sable.

Station d'Antilly (Oise).



[P. de Givenchy].

Planche I.

Hache paléolithique d'Antilly (Oise). — [Photographie du Dr H. Martin]. — (Réduction d'1/10e).

C'est pourquoi je me permettrai de demander à notre éminent Président, M. A. de Mortillet, comment une hache Chelléenne, ou Chelléo-Moustérienne, surtout de cette dimension, a pu être ainsi recueillie à la surface du sol, dans une contrée où le Néolithique abonde?

Ne pensez-vous pas, par exemple, que la culture de la betterave, qui exige des labours plus profonds, ne soit une des causes qui font apparaître plus facilement maintenant à la surface des objets enfouis beaucoup plus bas? Et vous savez que cette culture, qui est bien augmentée depuis une trentaine d'années dans nos régions du nord, alterne bien souvent d'une année à l'autre avec le blé, etc.



Fig. 1. — Hache paléolithique d'Antilly (Oise). — *Vue de profil.* [Photographie de la pièce, réduite de 1/2].

Le territoire d'Antilly, qui repose tout entier sur le calcaire grossier, avec affleurements des sables fossilifères de Beauchamp (sables moyens, niveau inférieur), possède deux gisements d'éclats de silex, distants l'un de l'autre d'à peine 2 kilomètres; ateliers ou gisements de surface : l'un, situé près du petit bois de « la Génêtrière », qu'il entoure presque complètement; et l'autre, entre la ferme du Plessis et la sucrerie d'Antilly.

Et, fait digne de remarque (et qui a déjà été signalé ici même par plusieurs d'entre vous, Messieurs, pour d'autres gisements), le sol est littéralement jonché, en ces endroits, d'éclats de silex, dont un grand nombre à cassure conchoïdale; et, cependant, il est presque impossible d'y trouver un outil quelconque, fini ou même ébauché. On a comme l'impression que quelqu'un serait passé là avant vous, et aurait tout pris, ne laissant que les déchets!

Il n'en est rien heureusement! Celui qui les a pris n'est autre

que notre ancêtre néolithique, qui a emporté lui-même ses outils, mais qui les a abandonnés ensuite et comme semés au hasard dans le pays.

Par conséquent les vraies pièces, les haches polies, ou plutôt leurs morceaux plus ou moins cassés (car on n'y trouve plus guère maintenant de hache polie bien entière, les instruments agricoles et la gelée se chargeant de les briser), les percuteurs plus ou moins arrondis ou de formes diverses, les couteaux minces ou longs, les grattoirs et racloirs de toutes séries, les perçoirs petits ou grands..., etc., se trouvent isolément dans les champs environnants ou même éloignés, et comme disséminés n'importe où.

Il existe pourtant dans le pays *deux* endroits, où les instruments en silex paraissent être moins disséminés et plus rapprochés les uns des autres. L'un, du côté du plateau de Cuvergnon, et l'autre près des bois de Boullare. Mais nous n'avons pu encore repérer d'une façon bien exacte leur véritable emplacement, ou plutôt leur centre, si tant est que cet emplacement existe. Peut-être ne faut-il mettre là en cause que des défrichements plus récents.

Enfin, je vous ferai remarquer que les silex néolithiques de cette région, s'ils ont souvent la même teinte blanchâtre, tirant sur le jaune, présentent en général beaucoup plus de taches de rouille que cette grande hache, que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux.

Du reste voici, à titre de comparaison, quelques échantillons des outils préhistoriques trouvés à Antilly ou sur les communes limitrophes, situées toutes dans le canton de Betz (Planches II et III). Ils sont néolithiques, à l'exception peut-être de cette espèce de coup de poing ou casse-tête, que j'ai ramassé moi-même à Antilly cette année, et qui me semble aussi paléolithique (1). Rien dans ces autres pierres ne me paraît de nature à les faire remonter au-delà du Néolithique Tardenoisien.

Cependant, n'y aurait-il pas tout de même un peu de Moustérien dans ce pays? Et je serai reconnaissant à M. le Président et à vous, Messieurs, de bien vouloir m'éclairer sur ces questions, quand ce ne serait que pour savoir si ces gisements de surface ne contiennent pas des mélanges.

M. A. de Mortillet. — Il y a, parmi les silex taillés fort intéressants que nous présente M. de Givenchy, non seulement

(1) Cette pièce offre cette particularité qu'elle ne peut être bien tenue que de la *main gauche*.

Silex néolithiques d'Antilly (Oise) et Environs.



Planche II. — Silex néolithiques, ramassés à la surface du sol à Antilly (Oise) et dans les communes voisines (1). [Réduction 1/3 environ].

Légende :

5 Haches polies (Antilly). — 2, Ebauche de hache en grès siliceux (Thury-en-Valois).— 4, Ebauche de hache (Yvors).

6 Petit nucleus en silex noirâtre (Antilly).
7 Grande lame de couteau, avec trou naturel (route de Betz).
8 Pointe de lance en grès siliceux (Boullare).
9 Couteau en silex (Cuvergnon).
10 et 11 Deux couteaux en silex (Antilly).
12 Couteau à 3 pans (Thury-en-Valois).
13 — à 2 pans (Thury-en-Valois).
14 Grattoir (Antilly).
15 à 18 Quatre petites lames en silex (Antilly).
19 Ebauche de pointe de flèche (Antilly).
20 et 21 Deux grattoirs à bec (Antilly).

) Les nos, correspondant aux objets figurés, se suivent, par ligne horizontale, de gauche oite.

Silex néolithiques d'Antilly (Oise) et Environs.



che III. — Silex néolithiques. ramassés à la surface du sol à Antilly (Oise) et dans les communes voisines [Réduction 1/3 environ].

Légende :

: 13 Ebauches de hache (Antilly).
12 Outils, tranchets à la base et perçoirs à l'autre extrémité (Antilly).
Pic ou perçoir (Antilly).
Pic (Cuvergnon).
Grattoir carré avec encoche (Antilly).
Percuteur en boule (Boullare).
Grattoir rectangulaire à double encoche, probablement scie à gauche et coupant à droite (Boullare).
Retouchoir (Antilly).
Id. (Cuvergnon).
Percuteur triangulaire (Antilly).
Outil triangulaire, probablement ciseau-tranchet à la base gauche. Le revers est identique (Antilly).
; Perçoir (Antilly).
Lame ou grattoir neuf, n'ayant pas servi (Boullare).
Percuteur discoïdal (Antilly).
19 Deux grattoirs semi-circulaires et à base rectiligne [Grattoirs photographiés de travers : la ligne courbe devait être en haut, la droite en bas] (Antilly).
22 Grattoirs divers (Antilly).

des instruments néolithiques bien caractérisés, mais aussi des pièces remontant certainement à une époque beaucoup plus reculée. C'est dans le paléolithique, à la fin de l'époque acheuléenne ou au commencement de l'époque moustérienne, que doivent être rangés la grande et belle pièce en amande (Planche I), ainsi qu'un large éclat de faible épaisseur (*Fig.* 2). Ces deux objets se distinguent des autres par la façon plus délicate dont ils sont taillés. Ils sont en outre faits d'un silex spécial ; et leur patine, qui est d'un blanc jaunâtre, diffère du cacholong blanc de porcelaine, qu'on observe en général sur les instruments néolithiques qui les accompagnaient.

Le mélange d'objets d'âges différents sur un même point a été souvent signalé. Il est, entre autre, assez fréquent sur les plateaux des départements de l'Yonne et de l'Aube. Dans cette région, le sol, formé par la craie, renferme en abondance du silex et n'est recouvert que d'une mince couche de terre végétale souvent retournée, de sorte que les restes de toutes les époques y sont intimement mêlés. Mais on peut le plus souvent reconnaître les pièces paléolithiques, et à leurs formes et à leur patine. En brisant des échantillons de diverses époques, on constate d'ordinaire que les instruments affectant des formes acheuléennes ou moustériennes sont beaucoup plus profondément altérés, et cacholonnés sur une plus grande épaisseur que ceux qui affectent des formes néolithiques. Bien que trouvés ensemble, on ne saurait donc les considérer comme contemporains.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Ce que vient de dire notre collègue des résultats fournis par la *culture de la betterave*, au point de vue des trouvailles préhistoriques à la surface du sol, me paraît très exact. Il faut en rapprocher ce qui se passe dans les pays où actuellement on se met à cultiver la *vigne* sur des coteaux rocheux, plus ou moins recouverts de terre végétale et de limon des plateaux, mais restés jusque-là à l'état de lande sauvage.

Comme cette culture nouvelle nécessite l'emploi de charrues puissantes, et souvent de charrues à vapeur, on défonce le sol *plus profondément* qu'autrefois; parfois même, on descend jusqu'à 1 mètre de profondeur. Et, dès lors, on met au jour des objets restés enfouis jusqu'à ces temps derniers.

C'est ainsi, par exemple, que j'ai découvert une station gallo-romaine dans une vigne récente de Croix-de-Vie (tuiles à rebord, mises au jour par la charrue) (1); de nombreuses fosses funéraires à la nécropole de Troussepoil, au Bernard (Vendée) (2), etc., etc.

(1) Marcel Baudouin. — *Le mégalithe détruit de Croix-de-Vie (Vendée).* — *Homme préhist.*, 1903, n° 1. — Tiré à part, Schleicher, 1903, p. 8.
(2) *Manuel des Recherches préhistoriques.* Paris, 1905, p. 300.

Il y a longtemps que l'abbé F. Baudry (1) a insisté sur le *rôle de la charrue*, creusant plus ou moins profondément, comme auxiliaire du chercheur préhistorien. C'est un excellent instrument de recherches ; mais il est un peu coûteux..., évidemment !

Aux environs des Sables d'Olonne, dans quelques communes agricoles voisines, un collectionneur a recueilli plus d'un millier de haches polies, en recommandant simplement aux cultivateurs d'explorer leurs champs après les labours et les premières pluies de novembre. A cette époque, il suffisait jadis de parcourir les terres cultivées pour trouver un très grand nombre de haches, au sommet des mottes de terre effritées par les eaux (2).

M. le Dr Henri Martin. — La belle pièce, que M. de Givenchy nous présente, est probablement acheuléenne ; de dimension exceptionnelle, de forme élégante, d'une conservation parfaite, elle constitue une pièce de choix. — Est-ce un *coup-de-poing* ou une *hache* ?

Répondre à cette question, si souvent posée, est encore chose impossible. Le mode de taille, que nous observons ici, présente certains caractères que nous devons retenir. Les deux faces sont en effet inégalement taillées : l'une d'elles, la plus bombée, celle qu'on peut désigner comme supérieure, offre de grands éclats en gradins, avec retouches fines sur le bord ; le centre de cette face porte encore des traces de gangue. Le travail de la face inférieure est poussé moins loin ; il est caractérisé par des éclats plus grands et plus minces ; et les bords ne portent pas les retouches soignées de la face supérieure. En examinant la pièce de profil (*Fig.* 1), nous retrouvons un tranchant périphérique, avec ligne sinueuse très caractéristique. — Ce beau vestige préhistorique, trouvé en surface, confondu dans le gisement avec des silex néolithiques, ne peut cependant être classé parmi ces derniers. Le grave inconvénient des stations de surface est de donner un mélange d'industries. Nous n'avons pas ici la garantie stratigraphique pour nous guider avec certitude. La patine, la forme, la grande expérience, peuvent souvent trancher les difficultés ; mais l'argument d'une pièce trouvée dans la couche archéologique est encore plus éloquent. Nous ne saurions trop engager M. de Givenchy à continuer ses recherches dans cet intéressant gisement, et à y pratiquer une tranchée ; ce mode d'exploration pourrait lui réserver de belles surprises.

(1) F. Baudry et L. Ballereau. — *Les Puits funéraires gallo-romains au Bernard (Vendée).* — La Roche-sur-Yon, 1873, in-8°.

(2) Il est vrai que ces recherches étaient faites dans une région où se trouve un important *Fossé des Sarrazins*, peut-être néolithique dans quelques points.

M. le Dr Ballet.— Le coup de poing ou casse-tête, que M. de Givenchy a présenté à la suite de sa grande hache plate, et qu'il croit paléolithique, n'appartient pas à mon avis à cette époque ; il doit être rattaché au néolithique.

M. Hue. — C'est une pièce intéressante ; et on en trouve du même genre sur le gisement de Jablines.

M. le Dr Baudon prend part également à la discussion, et demande quelle est l'épaisseur du sol à Autilly?

M. de Givenchy. — C'est très variable et il est difficile de donner une moyenne. Du côté du chemin de fer, on trouve de 1 à 2 mètres d'épaisseur, suivant les endroits, avant d'atteindre le calcaire grossier, tandis que, sur les autres points du territoire, la couche de terre, qui est alors plus ou moins argilo-calcaire, ne dépasse pas 30, 50, et 80 centimètres.

M. A. Doigneau. — Quoique l'admirable coup de poing que nous présente notre estimé collègue M. de Givenchy ait été recueilli à la surface du sol et dans un milieu néolithique, je crois



Fig. 2. — Eclat de silex *moustérien* d'Antilly (Oise).

que cette pièce est de la fin de l'Acheuléen ou du commencement du Moustérien. Je sais parfaitement que les formes paléolithiques ont persisté jusqu'à la fin des âges de la pierre, comme le dit à mes côtés un de nos collègues; mais, en cette circonstance, non seulement le faciès semble faire classer cet outil comme je viens de l'indiquer; mais un fait très important vient appuyer, je pourrais dire confirmer, mon hypothèse. M.de Givenchy nous présente comme provenant du même milieu archéologique toute une série de pièces, dont la plupart sont certainement

néolithiques; mais voici un très bel éclat, qui est non seulement de type moustérien, mais qui doit être *moustérien* (*Fig.* 2). En effet sa patine d'un blanc jaunâtre est toute différente de celle des autres pièces; et, si vous voulez bien la comparer avec la patine de la belle pièce en amande que nous avons d'abord examinée, vous pourrez constater avec moi qu'elles sont absolument identiques.

J'estime donc que le coup de poing et l'éclat, trouvés dans le même milieu et ayant la même patine, sont du même âge. D'un autre côté, comme la facture de ces pièces est plutôt paléolithique, et que leur patine commune est différente de celle des autres pièces avec lesquelles elles ont été recueillies, on en peut déduire qu'elles sont bien de l'époque indiquée par leur faciès.

M. Gillet. — Quelle est la principale culture du pays ?

M. de Givenchy. — Le blé et la betterave, comme du reste dans toutes nos régions du nord.

M. Thieullen. — Les silex de l'Oise proviennent-ils des alluvions et avez-vous des sablières dans le pays ?

M. de Givenchy. — Les silex ne sont pas retrouvés dans les terrains alluvionnaires eux-mêmes; je les recueille sur la terre végétale recouvrant le limon des plateaux. Nous sommes là sur les plateaux du Valois ou sur les pentes. Il y a deux sablières en exploitation à Antilly : ce sont les sables bartoniens, riches en fossiles tertiaires du bassin de Paris.

M. Gillet. — N'y a-t-il pas des monuments mégalithiques dans le pays ? En général la population néolithique était plus dense autour des dolmens.

M. de Givenchy. — Je n'en connais pas encore, au moins dans un rayon de 10 kilomètres. Peut-être en existe-t-il un à May-en-Multien, à 12 kilomètres d'Antilly. Je l'ai signalé à M. A. de Mortillet. Le monument *mégalithique* (?) le plus prêt est « *La Pierre Saint-Vaast* » (commune de Cuvergnon), et situé à 2 kilomètres d'un des ateliers ou gisements d'éclats de silex que je viens de décrire. C'est une pierre en forme de table, inclinée dans le sol et portant un creux, ressemblant très vaguement à l'empreinte d'un pied de vache. Il existe une légende sur cette pierre et un petit calvaire a été érigé à côté : ce qui en indique l'ancienneté. Mais je n'oserai affirmer que ce bloc en grès de Beauchamp date, comme monument, de la même époque que les silex polis du pays.

M. Thieullen, à propos de la pièce n° 21, planche II, fait remarquer que souvent les outils étaient taillés dans des silex portant déjà des trous naturels.

Les pierres de forme géométrique : Le carré, le rectangle, le trapèze, le losange et le pentagone.

PAR

Arcade BERTIN (de Paris)

Instituteur aux Écoles de la ville de Paris.

Dans ma communication, du 25 octobre dernier, sur le Triangle, j'ai eu la satisfaction de voir que quelques membres examinèrent attentivement les échantillons que je présentais; et c'est avec un sensible plaisir que j'entendis M. Ballet déclarer qu'il ne fallait pas les rejeter.

Je viens donc aujourd'hui continuer ma communication sur le carré, le rectangle, le trapèze, le losange, et le pentagone : en tout 10 tableaux, contenant 450 échantillons.

Il est vrai que ces échantillons sont inconnus pour bon nombre d'entre vous ; aussi, je viens vous demander de ne pas rester indifférents à leur égard. Au contraire, examinez-les bien, de manière que vous n'ayiez pas à hésiter ensuite, lorsque vous aurez à vous prononcer sur leur compte.

Le Carré. — 1er *tableau*. 58 échantillons, dont 22 en calcaire de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), provenant des dragages de la Marne; les 36 autres, ramassés à Paris sur les berges de la Seine ; les plus grands ont 0m03 de côté, les plus petits 0m01. Leur forme si régulière n'échappera à personne ; et il serait difficile de faire croire qu'ils sont l'œuvre de la nature.

2e *tableau*. 54 échantillons, dont 45 de la Ferté-sous-Jouarre : même provenance que ceux du premier tableau; les 9 autres en silex sont de Landrecies (Nord), ramassés avec 44 autres échantillons le 21 juillet dernier sur le chemin de halage du canal de la Sambre à l'Oise, face à la caserne de la Ville basse, sur une distance de 150 mètres environ; un de mes amis doit me faire connaître la balastière d'où ils proviennent.

3e *tableau*. 46 échantillons ramassés tous sur les bords de la Seine, à Paris, et devant provenir, d'après les ouvriers que j'ai questionnés, de Draveil, Villeneuve-Saint-Georges, et les environs de Corbeil; le plus grand à 0m55 de côté, le plus petit 0m055.

Le Rectangle. — 4e *tableau*. 50 échantillons, dont 23 de Paris et les 27 autres de la Ferté-sous-Jouarre; même provenance que ceux des tableaux précédents; le plus grand a 0,045 de long sur 0m03 de large ; leur forme vraiment remarquable se

gravera dans vos yeux, et, plus d'une fois, vous vous poserez des questions à leur sujet.

5e *tableau.* 54 échantillons dont 36 de La Ferté-sous-Jouarre, dragages, 16 de Paris et 2 de Landrecies; même provenance que ceux indiqués au 2e tableau; ces échantillons, de même que ceux du 4e tableau, attireront forcément votre attention.

Le Trapèze. — 6e *tableau.* 36 échantillons, dont 27 en calcaire de La Ferté-sous-Jouarre, dragages; les 9 autres des berges de la Seine, Paris.

7e *tableau.* 40 échantillons dont 29 de La Ferté-sous-Jouarre, dragages, 10 en silex de Paris, ainsi que le plus gros en grès, dont la grande base a 0m09, la plus petite 0m07 et 0m065 de haut; le plus petit, grande base 0m015, petite base 0m01, hauteur 0m01. En les regardant, demandez-vous bien s'il est possible qu'il soit l'œuvre du hasard!

Le Losange. — 8e *tableau.* 54 échantillons, dont 40 de La Ferté-sous-Jouarre, dragages, et 14 de Paris.

9e *tableau.* 41 échantillons dont 36 de La Ferté-sous-Jouarre, dragages, et 5 autres de Paris, presque tous portent la marque d'un travail intentionnel et ne peuvent être attribués à un jeu de la nature.

Le Pentagone. — 10e *tableau.* 17 échantillons, dont 14 de La Ferté-sous-Jouarre, dragages; les 3 autres de Paris. De toutes les pierres de forme géométrique, ces échantillons sont les plus rares.

Dans mes recherches, je n'ai trouvé qu'un échantillon de forme *hexagonale*; bien que seul, je me suis décidé au dernier moment à vous le présenter, il provient de La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

*
* *

En ce qui concerne les pierres de forme géométrique le problème est posé. Arrivera-t-on à le résoudre? Espérons-le. En attendant, souhaitons que l'idée germe bientôt et qu'elle produise de bons grains.

En terminant, permettez-moi de vous suggérer une idée. Lorsque, par les boulevards et les principales rues de la capitale, vous porterez vos pas, n'oubliez pas de vous arrêter devant les vitrines des grands établissements financiers, tel que le Crédit

Lyonnais, sans oublier celles des agents de change. Vous ne serez nullement surpris d'y voir en montre des pièces, ayant la même forme que certaines qui sont sous vos yeux, principalement la forme rectangulaire, avec cette différence, qu'elles sont en or ou en argent, et non en silex ou en calcaire !

Présentation d'ossements de Renne portant des lésions d'origine humaine et animale.

PAR

Le Dr Henri MARTIN (de Paris).

Les ossements que je présente aujourd'hui proviennent du gisement moustérien de la Quina (Charente). Cette station, déjà citée dans le courant de l'année au sujet des incisions observées sur les premières phalanges de cheval, de bison et de cerf, puis sur les humérus de bison, m'avait fourni d'autres ossements intéressants dans mes fouilles en 1905.

Certaines pièces que nous examinons portent un travail analogue à celui précédemment décrit (1), c'est-à-dire des incisions à peu près transversales par rapport à l'axe de l'os. La Figure 1, B, (Planche I) représente un métacarpien de renne, présentant à sa face antérieure les mêmes traces que nous avons attribuées au choc d'une lame de silex.

Sur la Figure 1, C, on voit encore, sur la face antérieure, quelques coups justiciables d'une même intervention.

Il n'en est plus de même pour les lésions que nous observons à la face postérieure. En B', indépendamment du trou nourricier, qui se trouve sur la ligne médiane, on voit, au dessous et de chaque côté de cet orifice naturel, deux enfoncements : l'un à droite complet avec perte de substance ; l'autre à gauche, indiqué sur la photographie par une très légère fissure circulaire, mais qui en réalité sur la pièce est très visible. Le fragment osseux n'est pas tombé ; il est resté enchâssé. La première perforation mesure 3mm5 ; la seconde a un diamètre de 5 millimètres. Ces deux traces ne semblent pas avoir de rapport avec celles de la face antérieure ; peut-être pouvons-nous les attribuer à la morsure d'un animal ?

La pièce A est un métatarsien de renne ; sa face antérieure montre, au-dessus de la poulie droite, un enfoncement circulaire de 5 millimètres de diamètre ; il n'y a pas de perte de substance

(1) *Bull. Soc. préhist. de France*, 1905, nos 4 et 5.

osseuse, mais probablement un tassement du tissu compact externe, ainsi que du tissu spongieux sous-jacent. Le fond de cette petite cuvette est garni de tissu compact ; un léger grattage le montre avec évidence.

A la face postérieure A', on voit un enfoncement beaucoup plus grand avec éclatement, tel qu'un coup violent ou le choc d'un projectile peut en produire sur les os. L'enfoncement donne 7 et 10 millimètres dans les deux axes. Les esquilles sont restées en place, presque suspendues ; cet équilibre n'est qu'apparent, car l'examen de la lésion par le canal médullaire montre une table osseuse inférieure d'éclatement, plus étendue, qui n'a pas cédé complètement au choc. Deux longues fissures s'observent encore ; l'une se dirige vers la poulie gauche ; l'autre vers le corps du métatarsien. Le coup supérieur se trouve au-dessus de la région spongieuse de l'épiphyse, tandis que le coup inférieur répond à la limite extrême du canal médullaire.

Mon ami et excellent collègue Ed. Hue me faisait dernièrement remarquer que les centres de ces deux lésions ne coïncidaient pas : ce qui lui a permis de supposer qu'une morsure de Canidé pouvait les avoir produites.

La pièce C est un métacarpien de renne ; sa face supérieure montre, au-dessus des poulies, une perte de substance plus étendue, une sorte de creusement oblong, irrégulier et de profondeur variable. Ce n'est plus un tassement, comme dans la pièce A ; c'est au contraire une usure obtenue par des coups difficiles à déterminer, mais qui ne montre pas les incisions si caractéristiques du silex. Sur la face postérieure C', on voit un grand vide triangulaire, mettant à nu la cavité médullaire. Les deux grands côtés de ce triangle sont festonnés et ses bords sont adoucis.

Toutes les solutions de continuité décrites sur ces os sont anciennes ; la patine offre la même coloration que celles des autres régions ; et les pièces ont été trouvées en place.

Ces trois pièces, indépendamment des coups de silex, portent-elles des traces de morsures ou de mâchonnements d'animaux à des degrés divers d'intensité ? Ou bien se trouve-t-on encore en présence d'une intervention de l'homme, difficile à expliquer ? Je penche plutôt du côté de la première hypothèse.

La Figure 2, en C et D, représente des premières phalanges de renne, avec des entailles différentes ; l'une profonde, oblongue, peut très bien provenir d'un coup de dent ; l'autre, plus petite, circulaire, à enfoncement incomplet par rapport à l'entaille de la face externe, a peut-être aussi la même origine.

La pièce A, Figure 2, est plus difficile à interpréter ; c'est encore

une première phalange de renne, sur laquelle, à l'extrémité inférieure, on observe une perforation intéressant les deux faces. Je pense qu'ici on se trouve devant un travail humain intentionnel, dont le but était la production de deux trous, situés exactement en regard l'un de l'autre. L'orifice de la face supérieure est circulaire, large de 3 millimètres ; il semble avoir été taraudé par un instrument présentant un ressaut vers la pointe, car l'os est entamé à la surface suivant une zone d'un diamètre plus grand que celui du trou.

A la face postérieure, l'orifice est irrégulier ; il mesure dans les deux sens 3 et 5 millimètres. Il est possible néanmoins que cette perforation, bien qu'irrégulière, ait été produite par un perçoir en silex. La perforation de l'os, à l'aide d'une pointe siliceuse, n'est pas forcément ronde ; car, dans les mouvements combinés de rotation et de pression, il est possible de faire sauter des esquilles osseuses devant les angles d'un perçoir et de produire des irrégularités identiques à celles que nous observons sur cette pièce.

Je ne pense pas que cette double perforation symétrique, dans le plan médian de la phalange, avec une régularité suffisante et dans une localisation particulière, soit l'effet d'une morsure d'animal.

Je ne m'arrêterai pas à l'hypothèse du *sifflet paléolithique* ; il faut garder sur ce point la prudence extrême, qui nous est enseignée par G. de Mortillet (1) et de Ferry (2).

Il est beaucoup plus probable que ces deux trous ont servi à passer une lanière, ou un fil de suspension ; la pièce répondrait alors à une *pendeloque*. La seule objection est de trouver dans le Moustérien supérieur un objet de parure ! Mais n'avons-nous pas déjà trouvé, dans ce même niveau *d'ossements utilisés*, des pièces osseuses très curieuses et même ingénieuses, beaucoup plus compliquées comme conception ? Si pareille phalange était trouvée dans le quaternaire supérieur, son attribution serait certaine : la *pendeloque*. Pour quelles raisons ne lui donnerait-on pas le même usage dans le Quaternaire moyen ?

Fig. 1. — Os de Renne avec pertes de substance et traces de blessures (3). — *Légende :* A, Métatarsien de Renne. Extrémité inférieure. Face antérieure : Trace de *morsure*. — A', Face postérieure de la figure A : Trace de *morsure*. — B, Métacarpien de Renne. Extrémité inférieure. Face antérieure : Incisions transversales sur le corps de l'os. Traces de *silex*. — B', Face postérieure de B. Indépendamment du trou nourricier, se trouvent, au-dessous, deux traces attribuables à des *morsures*. Une perforation complète à droite, et, au point symétrique à gauche, une *fissure annulaire*. — C, Métacarpien de Renne. Face antérieure. Extrémité inférieure : Perte de substance. — C', Face postérieure de C. Grande perte de substance.

(1) G. de Mortillet. — *Le Préhistorique*, 3e éd., 1900, page 210.
(2) De Ferry et Arcelin. — *Le Mâconnais préhistorique*, Mâcon, 1870, page 78.
(3) *La Figure 1 est un peu réduite.*

Fig. 2. — Os de Renne perforés. — *Légende :* A, Première phalange de Renne. Face antérieure. Double perforation à l'extrémité inférieure. L'extrémité supérieure porte des *stries de grattage.* (Action du silex). — B, Deuxième phalange de Renne. Perforation latérale. Trace probable d'une *dent.*— C, Première phalange de Renne. Face postérieure: Entaille profonde. *Morsure* probable de Carnassier. — D, Première phalange de Renne. Face latérale : Entaille de même nature qu'en C.

M. Edmond Hue. — L'importance des pièces présentées est considérable, parce que nous savons exactement leur gisement et leur époque préhistorique ; parce que nous savons qu'elles sont moustériennes et qu'elles ont été trouvées en place par le Dr Henri Martin qui nous les présente. Nous avons donc des pièces d'une anthenticité absolue, indiscutable, que nous pouvons étudier en toute sécurité. Nous devons remercier le Dr Henri Martin d'avoir su recueillir des pièces d'une telle importance et le féliciter de nous présenter de si belles et si intéressantes séries d'ossements.

Parmi les extrémités inférieures de métacarpiens et de métatarsiens de rennes, que nous présente le Dr Henri Martin, il en est une qui offre un intérêt tout particulier et mérite d'attirer notre attention. C'est l'extrémité métatarsienne présentant une empreinte de morsure sur sa face antérieure et une autre sur sa face postérieure (*Fig.* 1, A, A¹). La pression des dents qui ont produit ces lésions n'a pas été suffisante pour enfoncer complètement les esquilles : elles sont restées en place comme témoignage du coup de dent du carnassier qui les a faites.

Et d'abord, cette morsure a-t-elle eu lieu avant ou après la mort du renne? Comme il n'y a aucune trace de travail de réparation de l'os, il faut admettre que la morsure a été faite immédiatement avant la mort du renne ou bien sur le cadavre, avant son dépeçage ; ou bien encore sur l'os complètement dégarni de ses tendons, sur l'os nu, sur l'os rejeté parmi les débris de cuisine.

Dans le cas où le renne aurait été mordu de son vivant, voyons quel est le carnassier qui aurait pu le mordre dans les régions basses des membres. Les grands félins et le glouton attaquent leur proie en lui sautant à la gorge, ou sur l'encolure ou sur le dos. Seuls les canidés, les ours et les hyènes attaquent les animaux qu'ils chassent par les régions inférieures des membres. Il y a donc beaucoup de probabilités pour que cette morsure ait été faite par un de ces derniers.

Examinons l'hypothèse où la morsure serait post-mortem. 1° Ou bien elle a été faite sur l'animal venant de mourir, avant qu'il n'ait été rencontré par le chasseur qui l'a transporté dans l'habitation de la Quina ; dans ce cas, il y a lieu d'examiner si les traces laissées sur l'os sont le fait d'un félin, d'un ursidé, d'une

Fig. 1. — Os de Renne avec pertes de substance et traces de blessures.
[*Légère réduction*].

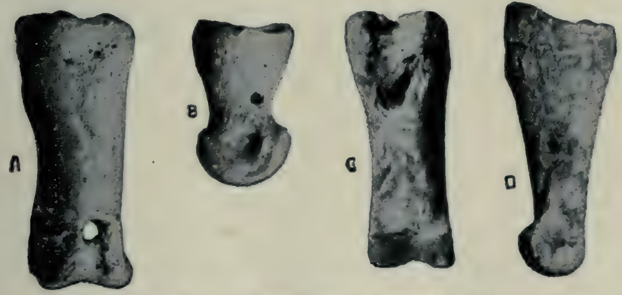


Fig. 2. — Os de Renne perforés (1).

(1) Voir les légendes à la fin du Mémoire de M. le Dr H. Martin.

hyène ou d'un canidé ; c'est ce que je vais faire plus loin ; 2° ou bien elle a été faite au foyer même du chasseur, soit avant le dépeçage, soit dans les rejets de cuisine.

La profondeur et l'étendue des empreintes mettent de suite l'Homme Moustérien hors de cause. La présence de félins ou d'ursidés cohabitants avec l'homme de la Quina n'est guère admissible, parce que le mélange intime des ossements et des objets d'industrie prouve une cohabitation de l'homme, qui a taillé les outils et du carnassier qui a mordu les ossements.

Par quel animal la morsure a-t-elle pu être faite, et cela quel que soit celui des cas que j'ai examiné plus haut ?

Il n'y a qu'une seule empreinte sur chacune des faces du métatarsien que nous avons sous les yeux ; il n'existe aucune autre trace de pression ou d'entaille. Donc, les dents qui ont occasionné ces lésions ne peuvent être que des canines, car les molaires auraient produit plusieurs traces à cause de leurs pointes multiples.

Si on mesure la distance comprise entre le centre de chacune de ces empreintes et l'extrémité de la petite protubérance qui se trouve sur le côté externe de l'os, par exemple, on voit qu'il y a une différence de plus de quatre millimètres entre ces deux longueurs respectives. Les centres de pression de chacune des dents supérieure et inférieure sont donc distants d'au moins quatre millimètres. Cela s'explique par le mode d'action de chacune des canines ; en effet, la canine inférieure vient se loger dans le diastème antérieur, compris entre la troisième incisive et la canine supérieures. C'est un mouvement automatique et régulier qui ne subit que peu de variation dans son amplitude antéro-postérieure ; sans quoi, la canine inférieure viendrait butter contre la troisième incisive, lors de la rencontre des deux mâchoires. Le déplacement antéro-postérieur de la mandibule dans l'acte de mordre est donc très limité, de sorte que le jeu de la mâchoire inférieure est régulier et que nous pouvons considérer comme mesure fixe la distance qui sépare les extrémités de la canine inférieure et de la canine supérieure, au moment où ces deux pointes se trouvent dans un même plan horizontal.

En examinant sur les crânes que je possède le jeu des mâchoires du tigre, de la panthère et du grand lynx, on voit que l'écart entre les deux pointes des canines au moment de leur rencontre dans un même plan horizontal est de deux millimètres ; c'est-à-dire que les empreintes de la canine supérieure et de la canine inférieure sont presque superposables, en raison même du mode d'implantation alvéolaire de chacune de ces dents. Chez l'hyène, l'écart est encore plus petit et il arrive fréquemment que le bord

antérieur de la canine supérieure et le bord postérieur de la canine inférieure s'usent réciproquement.

Chez le glouton, l'écartement ne dépasse pas trois millimètres et le déplacement antéro-postérieur de la mandibule est annulé par la présence d'une apophyse située en avant de la cavité glénoïde, apophyse formée par un repli de l'apophyse zygomatique du temporal. Chez l'ours, l'écartement est assez considérable et atteint un centimètre.

De plus, la puissance des masseters de l'hyène et de l'ours aurait très-vraisemblablement broyé l'os complètement, même en admettant que la morsure ait été faite sur le cadavre, c'est-à-dire à travers les tendons extenseurs et les tendons fléchisseurs.

Chez les canidés, l'implantation des canines étant divergente, leurs extrémités sont rejetées en dehors et leur écartement au moment de leur rencontre dans le plan horizontal tangent oscille entre 4 et 5 millimètres chez les chiens de la taille du chien de berger et de l'épagneul. Il en est de même pour le loup.

En tenant compte de ces considérants, et en me reportant aux constatations faites sur le métatarsien de renne qui nous occupe, j'en conclus que la morsure a été faite par un canidé, et non par un autre carnassier. Parmi les canidés il faut éliminer le renard et le chacal, dont la morsure et la grosseur des canines ne pourraient donner ce résultat.

Quel était ce Canidé ? Etait-il sauvage ou domestique ? Peut-être pourra-t-on un jour être fixé sur ce point, quand de nouvelles fouilles viendront s'ajouter à celles de mon ami le Dr Henri Martin, pourvu toutefois qu'elles soient menées avec la même méthode et la même tenacité. Combien d'ossements délaissés par les fouilleurs, ou bien accumulés dans des caisses que l'on a négligé d'ouvrir, pourraient nous renseigner sur ce point !

Et de ce fait que les Canidés n'ont pas été signalés dans le Moustérien faut-il en inférer qu'ils n'existaient pas ! La négative n'est pas une preuve et ne peut en être une. Il vaut mieux diriger les nouvelles fouilles avec méthode et ne pas désespérer de voir un jour apparaître les Canidés à l'horizon moustérien.

Sur d'autres pièces de la série que nous avons sous les yeux, nous suivons la *confection du sifflet préhistorique* sous la dent des carnassiers, selon que cette dent nous a laissé de simples enfoncements osseux, ou bien qu'elle a complètement perforé la phalange en s'y encastrant. Elles sont très instructives à ce point de vue et méritaient d'être signalées !

M. Marcel BAUDOUIN. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte par mon ami, M. le D[r] H. MARTIN, pour vous présenter des *os d'animaux rongés et attaqués* par des *Carnivores*, os d'époques très différentes.

Voici d'abord un canon *gauche* d'Équidé (probablement d'un *âne*), trouvé au niveau du *Dolmen* effondré (n° III), de Savatole, au Bernard, qui paraît être d'ailleurs un os *moderne*, provenant de la surface du sol, et non pas de la sépulture elle-même (1).

Puis, voici des os des fosses de la Nécropole *gallo-romaine* de Troussepoil, au Bernard (2). Enfin, voici d'autres os, provenant des débris de cuisine d'un Château-fort du Moyen-âge (omoplate de Cervidé, cubitus de Cheval, etc.), à Saint-Nicolas-de-Brem (3).

Tous sont attaqués au niveau des *extrémités articulaires* et des *épiphyses* présentant du cartilage ; cette prédilection s'explique très aisément : les Carnivores, c'est-à-dire en l'espèce probablement les *Chiens*, attaquent presque toujours les os décharnés de cette façon.

Quelques-unes des pièces de M. Martin sont des plus curieuses ; on dirait, — du moins c'est mon avis, — que certains animaux *ont été mordus*, lorsqu'ils *étaient encore vivants*, puisque quelques esquilles correspondant aux morsures *paraissent soudées* au corps de l'os par de légères productions osseuses (*Fig.* 1, A). Toutefois, avant d'être tout-à-fait affirmatif, il serait indispensable de faire des *coupes* au niveau de ces blessures : on peut être trompé par une apparence et un simple enfoncement partiel de l'os, ayant eu lieu post-mortem.

Une barque monoxyle des environs de Vannes.

PAR

TABARIÈS DE GRANDSAIGNES (de Paris).

Je résume, pour la Société, une observation faite au cours du Congrès de Vannes, et qui a été l'objet d'un mémoire déposé sur le Bureau du Congrès, mais non d'une communication orale.

Une barque ancienne, singulière, monoxyle, m'ayant été signalée comme récemment exhumée dans le domaine historique de

(1) M. BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Les Mégalithes de Savatole* (en cours de publication dans les Bulletins).

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Les gravures sur os de l'époque gallo-romaine à la Nécropole de Troussepoil, au Bernard (Vendée)*. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1905, 6 juillet, p. 310-320. Tiré à part, 1905, Paris, in-8°. — Dans ce travail, on trouvera une note assez détaillée sur les os RONGÉS, attaqués par les *Carnassiers* [Voir page 10 du Tiré à part, notes n[os] 1 et 2].

(3) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte et mise au jour du Château-fort de Saint-Nicolas-de-Brem*. — La Roche-sur-Yon, 1902, in-8°, p. 48.

Largouet, Largoët, Larcoët (Ar Coet = Le Bois), je suis allé l'examiner, la mesurer, la dessiner, explorer l'endroit de sa découverte, et me renseigner sur les circonstances de celle-ci.

C'est en creusant le lit d'un ruisseau (dont le vallon contourne les vieilles *Tours d'Elven*) jusqu'à 6ᵐ50 au-dessous du sol actuel de ce vallon, cultivé en prairie depuis deux siècles, dit-on, que l'on a trouvé dans un sous-sol de vase tourbeuse, à 3ᵐ50, une première barque, creusée dans une seule pièce de bois, avec des contre-forts extérieurs, qui fut détruite, parce que sa forme était

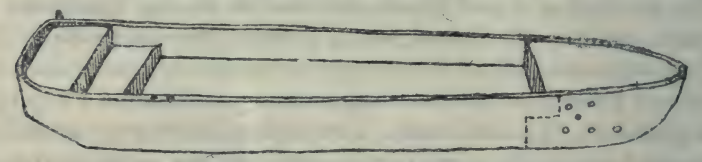


Fig. 1. — Barque monoxyle des environs de Vannes.

celle des bateaux modernes de la région ; et, plus bas, à 5ᵐ50, une autre barque, plus curieuse, que l'on a déposée dans le donjon, dépourvu de toit et de planchers (*Fig.* 1).

De forme trapue, massive, cette barque, taillée dans un chêne, et démunie de toute pièce métallique, paraît d'abord d'un travail primitif et d'une haute antiquité ; mais, en l'examinant de près, on voit qu'il faut la rapporter au Moyen-âge.

Sa longueur est de 4ᵐ20, sa largeur intérieure de 0ᵐ65 en haut, de 0ᵐ60 en bas ; le fond est aplani, comme les côtés le sont à l'extérieur ; l'épaisseur des bords, en haut, est de 0ᵐ05, celle du fond de 0ᵐ12. Deux gradins sont taillés à l'arrière : le plus bas servant de siège pour le rameur, car on voit à portée, dans l'épaisseur de chaque bord, les trous et les débris de deux chevilles en bois pour passer la rame (*Fig.* 1).

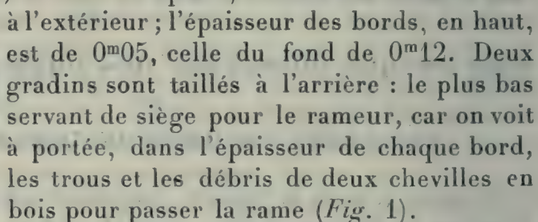


Fig. 2. — Partie antérieure de la dite Barque.

Ce qu'il y a de particulier, c'est, à l'avant, un bec rapporté, avec bords taillés en gradin, et qui est, en partie, diminué d'épaisseur à l'intérieur, le corps dans la partie extérieure correspondante étant également réduit dans son épaisseur, de sorte que ce bec s'emboîte bien au corps (*Fig.* 2) ; il y était maintenu, de chaque côté, par six chevilles en bois. L'arrière de la barque est carré, l'avant un peu pointu, avec le dessous taillé en courbe.

Si le premier château féodal a été construit au XIᵉ siècle, c'est vers cette époque que l'on a dû établir un petit étang artificiel

de défense, en barrant le ruisseau ; on y a installé une barque, qui a été remplacée ultérieurement. Le château a cessé d'être habité au XVII[e] siècle; c'est alors que les alluvions et les plantes aquatiques ont dû achever de combler l'étang. La formation tourbeuse, de 6^m50 d'épaisseur, a donc duré six à sept siècles, à raison d'environ un mètre par siècle, ou d'un centimètre par an. La barque rencontrée à 5^m50 de profondeur, à un mètre au-dessus du fond granitique, date vraisemblablement du XII[e] ou du XIII[e] siècle ; celle qui a été trouvée à 2^m plus haut, du XIV[e] ou du XV[e].

Ainsi, dans tout le Moyen-âge, la vieille industrie néolithique, proto-historique et gauloise, des embarcations creusées dans des arbres, s'est perpétuée en Bretagne.

M. A. DE MORTILLET. — La très intéressante communication que nous venons d'entendre montre, on ne peut mieux, de quel puissant secours peuvent être pour l'archéologue les *études technologiques*. En examinant, avec une compétence toute spéciale, quelques-unes des vieilles barques retirées du fond de nos lacs et de nos rivières, notre savant collègue a déjà pu faire d'importantes observations.

M. Marcel BAUDOUIN. — Les constatations faites *sur le terrain* par M. Tabariès de Grandsaignes sont importantes ; et les données, fournies sur la situation de la barque décrite, sont très précieuses. Quoiqu'il s'agisse de phénomènes très localisés, ces dépôts de tourbe de la *période historique*, dans nos contrées de l'ouest, constituent des repères à noter, qu'on pourra utiliser plus tard pour l'étude des chronomètres géologiques, préhistoriques, ou historiques. — Il y aurait lieu de conserver cette barque, fort curieuse.

M. A. GUEBHARD fait remarquer que la construction de ce bateau s'explique peut-être par la persistance des grands arbres sur les côtes bretonnes à cette époque.

M. TABARIÈS DE GRANDSAIGNES répond qu'il s'est mis en rapport avec M. le comte du Bot, propriétaire du domaine de Largoët, et avec M. l'abbé Le Mené, conservateur du Musée de Vannes, pour que ce Musée donne l'hospitalité à l'objet intéressant dont il s'agit.

Les Mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée) (*Suite*) (1).

PAR

Dr Marcel BAUDOUIN et Georges LACOULOUMÈRE.

Etat actuel des blocs. — Les recherches archéologiques terminées, nous avons remis ces blocs à leur place et les avons redressés, sans les enfouir en terre, en les appuyant seulement sur le bord est de la Table Nord, comme le montre l'une de nos photographies, prise au Sud-est (*Fig.* 6, I). Nous avons donné le n° VI au pilier à sommet pointu, le plus méridional ; et le n° VII au support beaucoup plus large, qui le suivait de ce côté. Le pilier appelé n° V fut trouvé sous la Table sud ; et c'est celui qui est visible renversé sur la photogravure précédente (*Fig.* 5), à gauche de T. n° II (2).

Etant donné ce qui précède, il est facile de comprendre dans quel état se trouve actuellement le Mégalithe du Terrier de la Frébouchère, si nous ajoutons que, pour pouvoir fouiller sous la Table nord, au point le plus intéressant, celui où était le cadavre, il nous a fallu enlever le bloc de calage de sa place à l'Ouest, en faire autant à l'est pour le Pilier V, et le déposer enfin couché à l'Ouest de T. n° II', comme le montre d'ailleurs la photogravure (*Fig.* 6, II), prise au Sud-ouest.

Cette dernière épreuve donne une idée très nette de l'ensemble du monument tel qu'il est actuellement, surtout quand on la compare avec la précédente prise à 90°, à l'est.

Tant qu'à la pierre du fond de l'Allée couverte, qui porte le n° IX, et qui nous a donné la clé de la disposition architectonique du monument, elle est encore sous la table Nord, *tombée en dedans*, et par suite invisible sur toutes nos photographies (*Fig.* 7). Nous ne l'avons découverte qu'au cours des fouilles ; et c'est *au-dessous d'elle* que les trouvailles ont été faites.

Description des éléments architectoniques. — Nous avons à étudier : A. d'abord les *Tables*, au nombre de *deux*, en trois morceaux principaux ; B. les *Piliers*, ou supports de ces tables, au nombre de *neuf*, dont un pour le *fond* (pilier n° IX) ; 4 pour la paroi Nord-ouest (piliers I à IV) ; 3 pour la paroi Sud-ouest (piliers V, VI et VII) ; et un pour l'*entrée*, qu'il rétrécit et limite (pilier VIII).

(1) Voir le Bulletin précédent.

(2) Disposition adoptée pour ne pas gêner la circulation dans le chemin de Savatole, qui a désormais en ce point 5 mètres de large, du monument à son terrier méridional.

A. Tables. — 1° *Table Nord* (N° I). — C'est la grande table du monument, encore intacte, mais effondrée sur ses supports, qu'elle cache en partie. Elle est à peu près en place, mais un peu



Fig. 6. — Photographies cardinales équidistantes de l'Allée Couverte du Terrier de la Frébouchère.
Etat actuel des Blocs (*Août* 1893).

I. En haut.— *Vue Sud-est:* Les piliers VII et VI. relevés et déposés à peu près en place.— Les deux fragments II' et II" de la Table II, placés verticalements l'un devant l'autre

II. En bas.— *Vue Sud-ouest* : Les deux fragments de Tables II', II", placés verticalement ; à côté du pilier V.— A gauche : Pilier IV, en place, près les piliers I et III, visibles en place.

inclinée sur le terrier ; elle paraît avoir un peu glissé vers le sud-ouest, lorsque le pilier du fond (n° IX) s'est renversé au nord dans l'intérieur de l'allée.

Elle est de forme presque rectangulaire et à grand axe correspondant à celui du Mégalithe (Nord-nord-est=Sud-sud-ouest). Ses dimensions (1) sont les suivantes : longueur maximum, 5 mètres; largeur maximum, 4 mètres; moyenne $3^{m}50$. Épaisseur moyenne, $0^{m}70$. Elle mesure au centre près d'un mètre d'épaisseur; mais, à ses extrémités, elle ne dépasse pas $0^{m}50$. Par suite, elle cube à peu près $12^{mc}250$ (*Fig.* 7, T. N° I).

Comme elle est en *grès à grains fins*, dont la densité ne dépasse guère 2,15 à 2,20 en moyenne, elle pèse environ $12^{m}25 \times 2,20 = 26.950$ kilogr. (2); soit environ 27.000 kilogr.

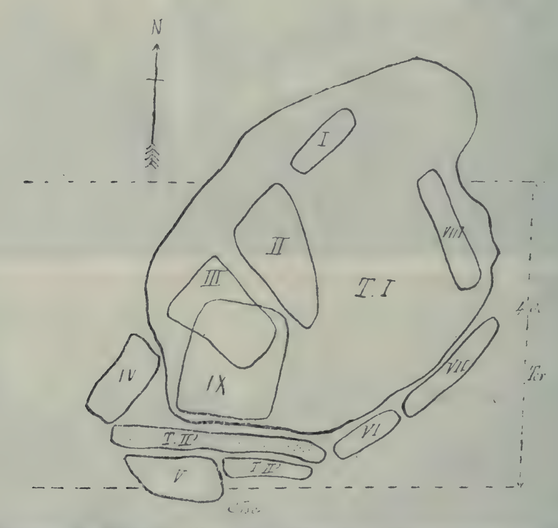


***Fig.* 7.** — Schéma de l'Allée couverte du Terrier de la Frébouchère, en l'état actuel des Blocs, après les Fouilles [Voir *Fig.* 6]. — *Ter* et *Che*, Terrier et Chemin de Savatole. — [Echelle : 1 centimètre par mètre]. — T. II' et T. II'', Débris de la Table n° II, en position anormale et inexacte, redressés; V, Bloc, en position inexacte, renversé.

Comme le montrent nos photographies (*Fig.* 3, 5 et 6), sa face supérieure est très irrégulière et présente les saillies et cavités naturelles habituelles du grès. A l'angle est, elle présente une échancrure considérable (*Fig.* 3, II; 4, 5, 6), qui fait qu'en réalité son poids réel doit être un peu inférieur à celui indiqué par nos calculs.

Il nous a été presqu'impossible d'examiner la face inférieure de cette table, car c'est à peine si, en nous glissant dans la tranchée faite au-dessous d'elle du côté du nord, nous avons pu en voir

(1) Baudry avait donné les dimensions suivantes : $4^{m}50 \times 3,66$.

(2) Baudry avait indiqué 27.422 kilogr. : ce qui suppose le choix d'une épaisseur analogue à celle que nous avons indiqué.

la partie septentrionale ; la partie méridionale est, en effet, presqu'inaccessible, puisqu'elle repose directement sur la face extérieure (devenue supérieure) du pilier du fond, tombé sous elle.

Marque spéciale. — Toutefois, au niveau de son bord ouest, vers sa partie moyenne et au nord du pilier dressé n° IV, on peut voir, sur une surface aplanie, semblant choisie à dessein, une sorte de figure géométrique, constituée par *quatre traits*. Ces traits représentent des parallèles se croisant deux à deux et délimitant une sorte de losange régulier et difficile à distinguer et à retrouver.

Ces traits très fins ont été gravés sur la pierre *intentionnellement*, avec une pointe très fine ; ils paraissent assez anciens, car ils sont recouverts de lichens.

A quelle époque remontent-ils ? Il est difficile de le dire. Nous devons toutefois signaler que nous avons noté une marque presque analogue, ressemblant à deux V entrecroisés en sens inverse (VΛ) ou à deux X accolés (XX) sur un vase gallo-romain, trouvé dans le XIII[e] puits funéraire de la Nécropole de Troussepoil au Bernard, par l'abbé Baudry (1). Ce vase est actuellement encore au Musée de La Roche-sur-Yon. Rapprochant cette coïncidence des autres trouvailles gallo-romaines faites dans ce Mégalithe, on peut se demander si cette marque n'est pas de la même époque, c'est-à-dire du début de l'ère chrétienne seulement. En tout cas, elle ne nous paraît pas être plus récente. Resterait à chercher si, pour d'autres mégalithes, on a noté quelque chose d'analogue.

2° Table Sud (Table N° II). — La seconde Table de l'Allée couverte est aujourd'hui brisée en deux morceaux principaux, comme nous l'avons fait remarquer, et deux autres plus petits. Et il n'y aurait rien d'impossible à ce que ce soit l'accident, ayant fait choir auparavant la pierre du fond, qui ait amené cette fracture, à l'aspect d'ailleurs assez peu ancien.

Tout d'abord, nous n'avions pas compris la signification de ces deux grands débris de grès (II et II'), qui la composent; et ce n'est qu'après réflexion que nous avons admis cette interprétation. Mais l'étude de la roche, qui est la même (grès à grains fins), des lignes de fracture, et des dimensions des blocs a permis de s'y reconnaître à la longue.

Dans notre hypothèse, le débris II correspondait au côté nord, le débris II' au côté sud ; par suite, nous les avons trouvés bien

(1) Baudry (L'abbé F.) et L. Ballereau. *Loc. cit.*, p. 124, *fig.* 1. — Cette cruche, manifestement de forme romaine, est figurée dans cet ouvrage et présente la marque losangique en question très visible ; on dirait 2 V accolés et enchevêtré

placé l'un par rapport à l'autre. Lors de l'effondrement du monument et de la cassure de cette table, le débris II' tombant de haut roula tout à fait dans le chemin de Savatole, tandis que le premier glissa seulement en arrière des piliers les plus méridionaux de l'allée couverte, en laissant debout celui de l'Ouest (Pilier IV) (*Fig.* 8).

Ainsi que nous l'avons dit, ces débris sont actuellement redressés au sud de la Table I ; et il est facile de les étudier, surtout par leur face inférieure, bien visible désormais (*Fig.* 6 et 7).

A. *Débris Nord* (n° II'). — Ce morceau, le plus important, a comme largeur 3 mètres en bas, et 2 mètres en haut ; et une hauteur de 1m40 (ce qui correspond à l'ancienne largeur de la table) ; il est épais de 0m40.

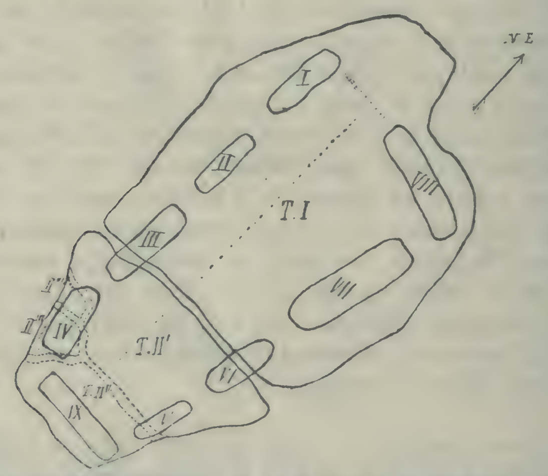


Fig. 8. — Reconstitution schématique de l'Allée couverte du Terrier de la Frébouchère à Savatole, d'après les fouilles de 1903. — [Echelle : 1 centimètre par mètre]. — Pilier VI : *grès* ; tous les autres : *granulite*.

B. *Débris Sud* (n° II''). — Moins considérable, ce débris presque rectangulaire, a 1 mètre de haut seulement, et environ 1m50 de large. L'épaisseur est exactement la même : soit 0m40 (1).

Si on les suppose réunis l'un avec l'autre, on obtient un seul bloc de grès à grains fins, qui avait une largeur moyenne de 3 mètres au nord, de 2 mètres au centre, et de 1m50 au sud ; (moyenne : 2,20) ; une longueur de 2m40 (1,40 + 1 mètre) ; et une épaisseur de 0m40. — Cela donne une seconde table du cube de 2mc112, et d'un poids de 2,112 × 2,20 = 4.646 kilogr. ; soit environ 5.000 kilogr.

(1) Cette épaisseur identique est une preuve nouvelle en faveur de notre hypothèse.

Les dimensions (3 mètres et 1m50) correspondent bien à celles de la Table n° I (ayant 3m50 de large au sud) et du pilier du fond (qui est de 1m35); elles donnent une largeur d'Allée couverte de 3m50 à l'entrée et de 1m50 au fond : ce qui est assez habituel.

En ajoutant les longueurs des deux tables (5 mètres + 2m40), on a une Allée couverte de 7m50 environ de long : ce qui représente aussi assez bien les dimensions habituelles de ces monuments dans la contrée.

Signes particuliers. — La face inférieure de cette table présente des particularités qui, si elles avaient été visibles des générations passées, auraient certainement donné lieu à des légendes, comme à la Pierre folle de Commequiers (Vendée).

a) Sur la partie qui correspond au bloc II', on voit, en effet, au centre, une dépression naturelle dans la roche, comparable à un *pied fourchu*, et, du côté droit actuel (*Fig*. 6), des empreintes de même nature, tout à fait analogues à celles des orteils d'un *pied humain* (1).

b) Sur le bloc II'', il y a une série de ces *creux* punctiformes, alignés en deux rangées parallèles et régulières, qui caractérisent les grès à grains fins, comme nous y avons insisté ailleurs.

C. *Petits débris.* — 1° *Bloc* A. — Nous désignons sous ce nom un morceau de *grès* à grains fins, trouvé au sud-ouest, au nord du Pilier n° IV, à la surface du sol. Il est de forme à peu près cubique, ayant à peu près 0m40 de côté. On le voit sur l'une de nos photographies (*Fig*. 6 ; *Fig*. 8, II''').

Comme il est en *grès*, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il soit en réalité un *troisième fragment de la Table sud*. Aussi le désignons-nous aussi par le n° Table n° II'''. Lors de la cassure, il serait tombé à l'ouest et au nord.

2° *Bloc* B. — Nous avons trouvé un autre petit bloc en grès, analogue, entre les Piliers II et III tombés; mais il ne mérite pas d'attirer l'attention. C'est sans doute un *quatrième fragment* de la Table Sud (n° IIIV), tombé encore à l'ouest et au nord.

Il est probable aussi que ces fragments viennent du côté de la Table II qui était à l'ouest, comme nous l'avons figuré sur notre schéma de reconstitution de l'Allée couverte (*Fig*. 8, II''' et IIIV).

C'est au niveau de la Table II, brisée, c'est-à-dire au niveau du chemin lui-même, et partant tout à fait en dehors et au sud de la chambre sépulchrale, qu'ont été trouvés des *Vestiges Romains* indiscutables; et, par suite, il n'y aurait rien d'impossible à ce que sa fracture remonte à cette époque.

(1) C'est ce qu'on appelle d'ordinaire le Pied de Cheval (ou Pied du Diable), et le Pied de la bonne Vierge.

B. Piliers. — a) *Paroi Nord-ouest.* — Nous avons dit qu'il y avait quatre piliers Nord-ouest, constituant une paroi presque continue ; ce sont les piliers désignés par nous sous les n^{os} I, II, III et IV. — Toute cette paroi est en *granulite*, sauf un petit bloc de calage en grès, interposé.

1° *Pilier I.* — Ce pilier est encore en place tombé, et un peu enfoncé en terre. Il n'a que $0^{m}90$ de large et 1 mètre de long. Il a une épaisseur de $0^{m}30$. Il est en granulite (*Fig.* 8, I).

Si, relevé, il n'aurait qu'une hauteur de $0^{m}80$ environ (1 mètre, moins $0^{m}20$ d'enfouissement), c'est que le sol était relevé à son niveau par suite d'un petit mouvement de terrain à l'entrée de l'Allée.

2° *Pilier II.* — Il est en place, mais renversé. Il est *tombé* à l'intérieur de l'allée et couché sur sa face interne. Mis complètement à nu, il a $1^{m}70$ de long ; $0^{m}25$ d'épaisseur ; $0^{m}70$ de large à la base, et $0^{m}50$ en haut. Il est en granulite (*Fig.* 3 et 8, II).

Supposé relevé et enfoncé en terre par sa base, il devait avoir au moins $1^{m}10$ ($1^{m}70$ — $0^{m}60$ d'enfouissement) de hauteur, et une largeur moyenne de $0^{m}60$.

3° *Pilier III.* — Ce pilier est aussi en place, mais renversé et tombé dans l'Allée, sur sa face interne (*Fig.* 3, II). Il est en granulite. Complètement visible, il a une longueur de $1^{m}40$, une largeur de $0^{m}80$, et une épaisseur de $0^{m}30$. Sa forme est très régulière, au lieu d'être effilée en pointe en haut comme le précédent. Si on se l'imagine redressé, il devait avoir au moins $0^{m}30$ d'enfouissement et une hauteur ($1^{m}40$ — $0^{m}30$) d'environ $1^{m}10$.

4° *Pilier IV.* — Nous l'avons trouvé en place et encore *debout.* C'est celui qui est très visible sur toutes les photographies faites à l'ouest (*Fig.* 4 et 6) ; il est en granulite. — C'est ce support qui nous a indiqué quel devait être la hauteur primitive de l'Allée couverte ; il faisait en effet une saillie de $1^{m}10$ environ au-dessus du sol, avant que nous n'ayons, au cours des fouilles, gratté et dégarni son pied, à l'extérieur (1). Sa largeur est de $0^{m}70$ et son épaisseur de $0^{m}40$. Sa forme est très régulière et massive, parce-que c'est un *pilier d'angle.* Mais son extrémité supérieure nous a paru éclatée, soit parce qu'on l'a cassée avant de le dresser, soit plutôt parce qu'un éclat a sauté, lors de la chute de la Table n° II.

b) *Paroi Sud-est.* — 1° *Pilier V.* — Ce pilier, autrefois complètement caché, ne fut découvert, tombé sous la Table sud, qu'après

(1) Après les fouilles, il avait, en dehors, $1^{m}20$ de hauteur exactement.

le déplacement de cette dernière. Et on fut obligé de l'enlever de la place qu'il occupait pour pouvoir fouiller plus aisément. Il est actuellement couché sur le sol, à l'ouest des deux fragments de la Table n° II, le long du chemin (*Fig*. 6).

Ce pilier, de forme régulière, et à peu près rectangulaire, est en granulite. Il a une longueur de 1^{m}30, une largeur de 0^{m}50, et une épaisseur de 0^{m}25. Si l'on suppose que, debout, il était enfoncé d'au moins 0^{m}20 en terre, on voit qu'il avait alors à peu près 1^{m}10 de haut.

2° *Pilier VI*. — Le support suivant ne fut encore découvert qu'aux cours des fouilles. Il était complètement caché par la Table n° II et renversé en dedans. Nous l'avons dégagé et redressé, sur le côté est de la Table n° I, à l'endroit où il se trouvait à peu près autrefois (*Fig*. 6).

Ce pilier, pointu au sommet, de forme un peu irrégulière, est en grès à grains fins, comme les tables ; c'est le seul support important en grès pour ce mégalithe, en dehors des petits blocs de calage. Il mesure 1^{m}50 de longueur ; 0^{m}25 d'épaisseur ; et 0^{m}55 de large.

Si on le suppose relevé et enfoui en terre de 0^{m}40, on voit qu'il était alors élevé de 1^{m}10 environ au dessus du sol, comme tous les autres.

3° *Pilier VII*. — C'est ce pilier qui était visible du côté Sud-est, avant les fouilles. Il s'était renversé en dehors : ce qui explique la saillie de l'une de ses extrémités, à l'est de la grande Table (*Fig*. 3). Nous l'avons dégagé aussi complètement et l'avons remis à sa place primitive, sans l'enfoncer en terre, et en l'appuyant, après l'avoir redressé, sur la Table n° I (*Fig*. 6).

Ce support, de forme très régulière et quadrilatère, est en granulite. Il a une largeur de 1^{m}70 (1), une épaisseur de 0^{m}40, et une longueur d'environ 1 mètre. Quand il était redressé en place, il ne devait être enfoncé que de 0^{m}15 à 0^{m}20, et avoir alors une hauteur de 0^{m}80 seulement, en raison de la surélévation du terrain en ce point.

C. Pierre d'entrée. — *Pilier VIII*. — Ce petit pilier est, en réalité, un bloc qui rétrécit l'entrée, et non pas un élément de la paroi Sud-est. Il est resté en place, et est encore enfoncé en terre ; mais il est à peu près caché par de la terre accumulée à cet endroit. En effet, il ne fait au-dessus du sol qu'une saillie de 0^{m}40

(1) Ce côté correspond bien à la *largeur* et non à la hauteur ; sans cela, nous n'aurions pas notre compte de piliers pour la paroi sud-est de l'Allée couverte.

à 0m50 et a une épaisseur d'environ 0m30. Sa largeur est de 1m50.

Il est dirigé de l'est à l'ouest et diminue l'entrée de la chambre sépulchrale d'au moins la moitié (*Fig.* 8).

Il est en granulite. On ne le voit en place sur aucune de nos photographies.

D. Pierre du Fond. — *Pilier n° IX.* — Avant d'avoir découvert cette pierre, presque complètement cachée sous la Table du Nord (N° I), grâce au déplacement de la Table N° II, il nous avait été tout à fait impossible de comprendre l'architectonique et la signification du monument du Terrier de la Frébouchère.

Dès que nous l'eûmes mise au jour, et constaté ses dimensions (1) et la nature de sa roche, notre opinion fut faite (car nous venions d'observer quelque chose d'analogue dans le dolmen voisin); et nous n'eûmes plus qu'à creuser, *au-dessous d'elle*, pour trouver l'endroit précis de la sépulture.

Cette pierre du fond de l'allée est en *granulite* (il est d'ailleurs très rare que les pierres du fond des Allées couvertes soient en *grès* (2), au Bernard); elle est actuellement tombée à plat sur sa face interne, sous la grande Table nord, et par suite sur le sol même de l'allée. De forme rectangulaire, elle a 1m60 de long (Nord-sud) sur 1m35 de large (Est-ouest) et une épaisseur moyenne de 0m20. D'où un cube de 0mc432 et un poids de 1134 kil. 80, puisque la granulite a une densité d'au moins 2,65.

Comme elle est couchée vers le Nord, son bord postérieur actuel, correspondant d'ailleurs au Pilier n° IV, nous donne la *situation exacte* du fond du monument, qui par suite avait en ce point 1m35 au moins de largeur ; mettons 1m50 (soit 0m15 pour les vides latéraux). Si, de la largeur actuelle (1m60), nous retranchons les 0m50 qui devaient être enfouis dans le sol, on voit que la pierre du fond avait environ 1m10 de hauteur, comme le Pilier IV encore debout : ce qui correspond encore à la moyenne, donnée pour les piliers des deux parois.

On pourrait se demander s'il ne s'agit pas d'une *pierre de dallage* de l'allée. C'est impossible, puisque la sépulture se trouvait *au dessous* d'elle, et qu'il n'y avait rien par dessus !

(1) Les dimensions nous ont prouvé, en effet, qu'elle ne devait pas être un pilier des parois latérales ; si on la plaçait, en effet, dans la paroi Sud-est, la seule où l'on pourrait la faire rentrer, il y aurait une inégalité par trop grande de longueur avec la paroi Nord-ouest.

(2) En Bretagne, les pierres du fond sont aussi en roche *très-dense*, quand c'est possible, et qu'on dispose de plusieurs espèces de pierres [Voir les mémoires de M. Marcel Baudouin sur les *Dolmens de Saint-Mayeux, Côtes-du-Nord*].

Dimensions des Eléments architectoniques du Monument.

	PILIERS	ÉPAISSEUR	LARGEUR	LONGUEUR	PARTIE SUPPOSÉE ENFOUIE	Hauteur reconstituée. (Pilier redressé et enfoui).	OBSERVATIONS
Paroi Nord-ouest. Longueur totale : 3^{m}00.	Pilier I.	0.30	0.90	1.00	0.20	0.80	Terrain surélevé.
	Pilier II.	0.25	0.60	1.70	0.60	1.10	Très enfoui ; pilier allongé, tombé.
	Pilier III.	0.30	0.80	1.40	0.30	1.10	Pilier élargi, tombé.
	Pilier IV.	0.40	0.70	»	»	1.10 (réel).	Pilier encore *debout*, en place.
Paroi Sud-est. Longueur totale : 2^{m}75.	Pilier V.	0.25	0.50	1.30	0.20	1.10	Tombé.
	Pilier VI.	0.25	0.55	1.50	0.40	1.10	Tombé. — Grès.
	Pilier VII.	0.40	1.70	1.00	0.20	0.80	Terrain surélevé. Tombé.
Pilier d'*Entrée*. Entrée : 3^{m}00.	Pilier VIII.	0.30	1.50	»	»	0.50 (réel).	Terrain surélevé. Terre rapportée, cachant l'entrée.
Pilier de Fond. Largeur : 1^{m}35.	Pilier IX.	0.20	1.35	1.60	0.50	1.10	Tombé. Invisible actuellement.
TABLES Longueur totale : 7^{m}40.	Table Nord N° I.	0.70	3.50	5.00	»	»	Poids : 27.000 kil. — Grès. 1 marque.
	Table Sud N° II. 3 parties (1) : Fragment II^{I}	0.40	2.50	1.40	»	»	Poids total : 5.000 kil. Longueur totale : 2^{m}40. Grès.
	Fragment II^{II}	0.40	1.50	1.00	»	»	
	Fragment II^{III} id. II^{IV}	0.40 0.30	0.40 0.30	» »	»	»	

(1) Nous supposons, dans ce tableau, que les blocs A et B, sont, en réalité, des fragments de la Table II.

Pétrographie. — Nous avons vu, en étudiant les piliers constitutifs du monument, qu'il y en avait de deux espèces. Les uns sont en *grès;* les autres en *granulite.* Nous avons dit plus haut tout ce que la géologie locale permet d'avancer sur ces roches et sur leur origine; nous n'y reviendrons pas ici. Aussi bornons-nous à grouper les blocs constitués par ces éléments pétrographiques.

1° *Grès :* Les deux *Tables* (I et II), et le *Pilier VI* de la paroi Sud-est; ainsi que les blocs de calage (s'ils ne sont pas des morceaux de la Table II, brisée).

2° *Granulite.* — Tous les piliers de la Paroi Nord-ouest; la pierre du fond; les piliers de la paroi Sud-est, sauf le VI; et le pilier rétrécissant l'entrée.

Cette brève nomenclature prouve que le Grès ne l'emporte pas ici, comme nombre de pierres, sur la Granulite. Nous avons donc affaire ici à des constructeurs de sépultures en granulite, comme cela est la règle dans cette contrée : ce qui a eu lieu également pour le dolmen voisin. Cette constatation ne prouve rien, en faveur de la détermination de la nature de ce monument. Mais, dans les Allées couvertes de Vendée, si le grès prédomine souvent, comme poids (1), cela tient à ce qu'il est très difficile, même dans les *régions granulitiques*, de trouver des plaques de granulite capables de faire des tables de monuments assez grandes (2), et que, dès qu'on a trouvé du grès dans le voisinage, on s'en est servi, sans s'acharner autrement. Et les *tables en grès* paraissent être, en effet, très caractéristiques des Allées couvertes de ces régions de la Vendée, où cette roche abonde.

Reconstitution de l'Allée couverte. — Avec ces données précises, il va nous être assez facile de reconstituer l'Allée couverte du Terrier de la Frébouchère, telle qu'elle était primitivement, sans qu'il soit besoin d'invoquer même la situation du squelette trouvé, comme nous le dirons plus loin.

Mais, pour permettre au lecteur de comprendre plus facilement comment nous avons pu y arriver, sans trop entrer dans le domaine de l'hypothèse, nous croyons utile de donner ci-dessus un Tableau, résumant les chiffres précédents, car cette manière de faire a l'avantage de faciliter beaucoup les rapprochements et la compréhension de ces descriptions arides.

Le Monument avait son grand axe Nord-est = Sud-ouest; et son entrée au Nord-est (*Fig.* 8).

(1) L'allée couverte de la Pierre folle du Plessis au Bernard en est un exemple.
(2) L'allée couverte de la Frébouchère fait pourtant exception à cette règle.

1° *Extérieur*. — Extérieurement, sa *longueur* maximum correspondait forcément à la somme des deux tables ; soit à 7^{m}40. Sa *largeur*, variable suivant les points, était de 4 mètres vers l'entrée (dimension maximum de la grande Table), de 3^{m}50 vers le milieu, de 2^{m}50 au niveau du bord de la Table Sud, et de 1^{m}50 au niveau du fond de l'Allée.

Sa *hauteur* était à peine de 0^{m}60 à 0^{m}80 à l'entrée, en raison de la surélévation du terrain en ce point (Pilier VIII); mais, dès le milieu et au niveau du fond, elle atteignait 1^{m}50 de hauteur (1^{m}10 à l'intérieur, plus 0^{m}40 d'épaisseur moyenne des Tables).

2° *Intérieur*. — Intérieurement, la chambre sépulchrale avait une *hauteur* de 1^{m}10 au moins (Pilier IV), au niveau du fond et de la partie moyenne ; l'entrée était très surbaissée (0^{m}60 à peine), en raison des terres amoncelées. La *largeur*, au niveau de la pierre du fond, ne dépassait pas 1^{m}35 (Pilier IX) ; mais l'allée s'élargissait au fur et à mesure qu'on se rapprochait de l'entrée, qui avait environ 3 mètres, dont 1^{m}50 pour la pierre qui la rétrécit (Pilier VIII), et 1^{m}50 de libre au maximum. La *longueur* intérieure ne dépassait certainement pas 6 mètres, la Table I faisant une très notable saillie au nord à l'entrée (1 mètre environ), et la Table II devant déborder de 0^{m}50 au moins au sud la pierre du fond (1).

Effondrement. — *Sa date et ses causes*. — Pour pouvoir faire comprendre dans quel état nous avons trouvé le mégalithe en 1903, et pourquoi nous l'avons restauré dans les conditions actuelles, nous devons de suite, empiétant sur la description des trouvailles effectuées, essayer d'expliquer comment ce monument a été détruit autrefois.

Il est un fait démontré : cette destruction est caractérisée par l'effondrement de tous les grands piliers, sauf un seul (Pilier IV) (nous ne parlons pas de ceux de l'entrée, enfouis en place et presque complètement dans le sol), y compris la pierre du fond (n° IX).

A. *Attaque du Mégalithe*. — 1° *Date*. — Pour nous, un tel accident ne peut être dû qu'à une *attaque du mégalithe par les hommes ;* mais à quelle époque remonte celle-ci? Pour diverses raisons, nous inclinons à penser que la tentative de destruction est des premières périodes de l'invasion *romaine*.

a) *Rectification du chemin*. — En effet, dans cette hypothèse, quand les colonisateurs de Rome arrivèrent à Savatole, ils restaurèrent sans doute le vieux chemin gaulois, traversant ce ténement appelé alors *Kavatol*, chemin dans lequel le fond du méga-

(1) La même disposition se retrouve à la Pierre folle du Plessis, au Bernard.

lithe faisait une saillie assez considérable. Pour rectifier la partie nord de la dite voie et l'utiliser à leur façon, ils essayèrent sans doute de déplacer la Table II, c'est-à-dire celle du côté du sud. Celle-ci se brisa ou *fut brisée* au cours de ces tentatives, qui firent basculer dans l'intérieur de l'allée tous les piliers et la pierre du fond. Dès lors la grande table s'affaissa, recouvrant le tout; et les morceaux de grès roulèrent sur le terrier.

b) *Destruction religieuse.* — Mais d'autres hypothèses sont possibles. Et, si ce ne sont pas les Romains qui ont été la cause de cet accident, ce pourrait bien être les premiers *Chrétiens*, dans un but facile à soupçonner, c'est-à-dire dans l'arrière-pensée de faire disparaître un prétendu autel de faux dieux.

c) *Fouilles modernes.* — Il est probable, d'autre part, que la sépulture a été explorée dans les temps modernes ; et il n'y aurait rien d'impossible à ce que ce soit au cours de fouilles, plus récentes, que l'accident se soit produit. Pourtant un cadavre a été trouvé en place, sous la pierre du fond écroulée ; et, si l'on avait cherché à dévaliser le monument, on aurait certainement déplacé les ossements.

Enfin, il est possible qu'à l'époque des Guerres de Religion, on ait touché au monument, car ce phénomène a été général en Vendée; et, d'ailleurs, on a trouvé dans le voisinage une *pièce de monnaie*, à peu près de cette époque. Dans ce cas, l'effondrement aurait été causé par les fouilles elles-mêmes.

Remarques. — Si nous avons insisté sur le rôle des Romains, c'est d'abord en raison des vestiges trouvés, précisément en dehors de l'Allée au niveau du chemin, au sud de la pierre du fond. Il semblerait, en effet, que les briques et débris de tuiles aient été placés là pour consolider le monument. De plus, c'est aussi à cause des caractères romains que présente le chemin de Savatole.

Au niveau même du mégalithe, dans le milieu du chemin, nous avons trouvé un grand nombre de *blocs calcaires*, qui semblent être des restes d'une *voie pavée* (1).

2° *Causes.* — Le mécanisme de la cassure de la Table sud nous paraît résider dans la grande cohésion et dans la solidité d'implantation en terre du Pilier IV. D'après notre schéma de reconstitution (*Fig. 8*), on voit, en effet, que les deux petits

(1) Nous avons déjà signalé son origine et sa direction. Il nous reste à faire remarquer qu'entre Savatole et le Grand-Moulin, il y a encore une partie qui semble recouverte d'un *pavage* informe en calcaire, et qui se trouve au niveau du Champ Grignon. Ce pavage, malheureusement, est très discutable comme époque ; mais il est très visible.

fragments éclatés de cette table correspondent au point précis où la table appuyait sur ce pilier, sur lequel elle dut s'arcbouter, si l'on chercha à la tirer du côté du chemin, c'est-à-dire au sud.

Lors de l'ébranlement général, donné au mégalithe à cette occasion, ce pilier *resta seul debout;* il joua alors le rôle d'une résistance énorme, s'opposant au glissement de cette Table vers le sud. Comme la force (poids de la Table II, etc.), qui agissait de ce côté, était très considérable, le pilier ne fléchissant pas en raison de sa bonne implantation et de sa nature pétrographique (granulite), la roche la plus friable (grès) put céder devant tant de résistance et se casser en son milieu, en éclatant au point d'appui principal !

Trouvailles. — Après le déplacement provisoire de la Table du sud, nous avons pu chercher sous la Table nord, en entrant dans l'Allée couverte par le fond. Mais, pour cela, il a fallu, non pas raser la face inférieure de la grande Table n° I, mais s'engager au-dessous de la pierre du fond n° IX, en passant à droite du Pilier IV (c'est-à-dire à l'ouest), et en cherchant à l'endroit où se trouvaient, avant leur extraction, les Piliers V, VI et VII (c'est-à-dire à l'est).

I. Objets divers. — 1° *Pièce de Monnaie moderne.* — Le premier objet que nous ayons trouvé, à peu près sur le sol, en déplaçant les blocs, a été une *pièce de monnaie* en bronze, d'apparence assez moderne, mais si usée qu'elle est absolument indéterminable. On ne distingue, en effet, aucun relief sur les deux faces, devenues absolument planes.

Toutefois, sur l'avers, il semble qu'on aperçoive un grand B sous une figure usée, avec, de chaque côté et au-dessous de cette lettre, trois fleurs de lys reconnaissables. Elle a un diamètre de 21 millimètres et une épaisseur d'un millimètre à peine. — La pièce ressemble d'ailleurs à un *demi-sol* (?).

2° *Poteries romaines.* — Puis on a rencontré, en enlevant la terre superficielle, au sud du bord inférieur du Pilier IX, plusieurs *tegula* ou tuiles à rebords, caractéristiques, plus ou moins cassées; elles étaient mélangées à des fragments de *tuiles rondes*, épaisses, manifestement romaines. A côté gisaient des débris de grandes *cruches* (parois, fonds, et cols); ces *poteries* sont de la même époque, de façon indiscutable.

Tous ces objets se trouvaient manifestement *en dehors de l'Allée couverte*, et au niveau du chemin.

3° *Coquilles.* — Tout près du vase, dont nous parlons plus loin, on a recueilli deux coquilles de *Patelles* (Patella vulgata),

dont *l'une* avait le sommet détaché : ce qui simule une perforation, comme l'un de nous l'a indiqué ailleurs (1). — Il n'est pas probable que ces coquilles soient *préhistoriques*, malgré l'endroit où elles ont été trouvées.

4° *Ossements d'animaux.* — Voici l'énumération des os d'animaux, recueillis à l'état de fragment, et à peu près déterminables

On les a trouvés mélangés à de petits ossements humains, et surtout du côté de l'Est. — Ils ne sont pas sans doute, malgré cela, *préhistoriques*, car ils peuvent avoir été remués dans le sol par de petits animaux (taupes, etc.).

a) *Bœuf* (*Bos*) : un fragment *d'os long* ; deux grosses *dents molaires*, provenant l'une d'une mâchoire supérieure, l'autre d'une mâchoire inférieure (restes possibles (?) d'amulettes) ; une tête de *fémur*, détachée du col, avec la soudure épiphysaire encore libre (ce qui indique un jeune *Bos*) ; une extrémité inférieure de *tibia* d'un gros animal, peut être encore de *Bos*, et sans doute moderne.

b) *Ovidé* (*Capra* ou *Ovis*) : deux débris d'os long ; deux fragments d'omoplate.

c) *Carnivore* (*Canis lupus* (?), probablement) : un morceau de *mâchoire inférieure* du côté droit (partie centrale), la dernière molaire (petite carnassière) en place ; trois alvéoles vides. Canal dentaire de fort calibre.

d) *Espèce indéterminable* : deux vertèbres de la queue d'un petit animal, probablement non préhistorique.

(1) M. Baudouin. — [*Perforations zoologiques, géologiques et préhistoriques des Mollusques*]. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop.*, Paris, 1904, p. 66.

(*A suivre*).



SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1906.

Présidence de M. le Dr Baudon.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 novembre 1906.

M. le Dr Chervin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Drioton et Ducourtioux remercient la Société de les avoir admis comme membres titulaires.

A propos du procès-verbal, plusieurs communications sont faites par MM. Taté, P. de Givenchy, L. Giraux, Aveneau de la Grancière, Reynier, Passemard [Voir plus loin le texte de ces notes].

Elections du Conseil d'Administration pour 1907.

1° *Election du Bureau.* — Le scrutin pour l'élection des membres du Bureau de 1907 est ouvert à 4 h. 1/2, après tirage au sort de deux scrutateurs, MM. Dramard et P. de Mortillet. — Après remise, par M. le Secrétaire général, des Bulletins de Vote des membres qui ont voté par correspondance, les membres présents viennent voter; et le scrutin reste ouvert jusqu'à 5 h. 1/2. (Art. 10 et 11 des statuts, modifiés en 1906).

Sur 135 votants (majorité 68), ont obtenu :

Présidence : MM. le Dr Ballet, 125 voix ; Dr Baudon, 5 voix ; Fourdrignier, 1 voix ; A. de Mortillet, 1 voix ; E. Rivière, 1 voix ; Dr Paul Raymond, 1 voix ; Dr Guébhard, 1 voix.

Vice-Présidence : MM. le Dr Guébhard, 131 voix ; Fourdrignier, 130 voix ; Dr Ballet, 2 voix ; Dr Létienne, 1 voix ; Coutil, 1 voix ; E. Hue, 1 voix ; Taté, 1 voix ; G. Fouju, 1 voix ; Champagne, 1 voix.

Secrétariat : M. le Dr H. Martin, 135 voix.

En conséquence, M. le Dr Ballet est proclamé *Président* ; M. le Dr Guébhard et M. Fourdrignier, *Vice-présidents* ; M. le Dr Henri Martin, *Secrétaire*, de la Société préhistorique de France.

MM. Ballet, Guébhard, Fourdrignier et H. Martin remercient la Société de l'honneur qu'elle vient de leur faire (Applaudissements).

2° *Élections du Conseil.* — Par application de l'article n° 10 des Statuts, modifiés en 1906, il est procédé au tirage au sort, parmi les *Membres présents à la séance,* de *Six* membres du Conseil pour 1907.

MM Andrieu, Desailly, P. de Givenchy, Miguet, P. de Mortillet, Ch. Schleicher, sont proclamés Membres du Conseil d'Administration de la Société préhistorique de France pour 1907.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Gimon (L[t]). — *Étude sur la Préhistoire dans quelques vallées des Basses-Cévennes.* — Nîmes, 1905, in-8°, 20 p. (Extr. *Bull. de la Soc. d'Etude des Sc. nat. de Nîmes*, 1905, XXXIII, 117-137).

Fischer (H.). — *Edouard Piette* (*1827-1906*) [Exposé de titres]. — Rennes, 1906, 34 p., in-8°, 1 portrait.

Piette (Edouard). — *Fibules pleistocènes.* — Paris, Vigot fr., 1906, in-8°, 15 p., 8 fig. (Extr. *Rev. préh.*, 1906, I, n° 1).

Piette (Ed.). — *Études d'Ethnographie préhistorique* (*IX*) *: Le Chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes.* — Paris, Masson et C[ie], 1906, in-8°, 27 p., 29 fig. (Extr. *L'Anthropologie*, Par., 1906, XVII, janvier-août, 27-53).

A. Collet (L'abbé). — *Atelier néolithique découvert à Elnes* (*Pas-de-Calais*). — Saint-Omer, 1907, in-8°, 8 p., 1 pl. hors texte.

Cazalis de Fondouce (P.). — *Tumulus hallstattiens des Causses du Gard.* — Paris, Vigot, 1906, in-8°, 15 pages, 6 figures. (Extr. *Revue préhist.*, Par., 1906, I, n° 7, 6 fig.).

Bulletin de la Société d'Étude des Sciences de Nîmes. Année 1905, t. XXXIII. — Nîmes, 1906, in-8°, 184 p.

Houlé (A.). — *Notice-étude sur une petite seille provenant des fouilles du cimetière franc d'Escomes* (*Oise*). — Beauvais, 1906, in-8°, 13 p., 2 fig. (Extr. *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise,* 1906, XIX, 3[e] p.).

Houlé (A.). — *Étude sur les cimetières francs des vallées du Thérain, de la Brèche et du Petit-Thérain.* — Caen, H. Delesques, 1906, 32 p., 2 pl., 4 fig. (Extr. *C. R. du LXXII[e] Congrès Arch. de France,* 1905, Beauvais.

Schweinfurth (G.). — *Deutsch-franzözisches Wörterverzeichniss der die Steinzeit betreffenden Literatur.* — Berlin, 1906, in-8°, 74 pages, 2 fig.

L. Thiot. — *Les inscriptions en miroir sur poteries gallo-romaines dans l'Oise.* — Caen, H. Delesques, 1906, in-8°, 7 p. (Extr. *C. R. du LXXII[e] Congrès Archéol. de France,* 1905, Beauvais).

Hue (Edouard). — *Étude sur un nouveau chien des Palafittes de Clairvaux : Canis Le Mirei.* — Le Mans, Monnoyer, 1906, in-8°, 16 p., 1 pl. (Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 1906, 26 juillet).

Premier Rapport de la Commission d'étude des Enceintes préhistoriques (*Société préhistorique de France*). — Paris, 1906, in-8°, 4 p. (Extr. *Bull. Soc. Préh. de France*, t. III, 1906, 25 oct., p. 317).

*
* *

M. le Lieutenant Gimon adresse à la Société quelques exemplaires de son mémoire : *Étude sur la Préhistoire dans quelques vallées des Basses-Cévennes*, 1905. — Ils sont distribués.

Subvention pour mise en état du Dolmen de la Cabane de la Fée de Brugeilles, au Beugnat (Corrèze).

M. Philippe Lalande (de Brive), ayant demandé à la Société préhistorique une subvention pour la désobstruction et la mise en état du Dolmen de la *Cabane de la Fée*, près le village de Brugeilles, commune de Beugnat (Corrèze), la Société la lui a accordée.

Sollicité par M. P. Lalande, M. le Secrétaire général a écrit à M. le Préfet de la Corrèze pour signaler le monument à la Commission départementale des Sites et la prier d'en prendre bonne note ; et à M. le Maire du Beugnat, pour lui demander de faire surveiller d'une façon spéciale ce monument par le garde-champêtre.

Découverte d'une Grotte à Gorge-d'Enfer, près les Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

M. L. Giraux annonce que le propriétaire du célèbre abri de Gorge-d'Enfer, aux environs des Eyzies-de-Tayac, vient de découvrir, dans le fond, l'entrée d'une Grotte, restée inconnue jusqu'ici, et ayant au moins 400 mètres de longueur. M. Albert Massias, avec lequel il a fait déjà plusieurs fouilles intéressantes dans cette région, explore en ce moment la Gorge-d'Enfer. On y a trouvé déjà des silex taillés et des *ossements humains.*

M. Giraux va se rendre sur place pour prendre des vues de la nouvelle grotte et y relever tout ce qu'il y a d'intéressant. Il communiquera à la Société le résultat de ses recherches.

M. L. Giraux annonce en outre que d'importantes fouilles ont été récemment faites dans la région des Eyzies par lui et M. Ch. Schleicher, en particulier à Cro-Magnon, au Roc de Tayac, etc. — Elles ont déjà donné de magnifiques résultats.

Congrès d'Anthropologie allemand d'Août 1907.

M. le Président de la Société préhistorique de France a reçu la lettre suivante de la Société d'Anthropologie de Cologne.

Monsieur,

Permettez-moi de joindre quelques observations à l'invitation que nous avons l'honneur de vous envoyer d'assister au *Congrès d'Anthropologie* en août 1907.

Déjà, lors de l'Assemblée de 1905, qui réunissait à Salzbourg les Sociétés d'Anthropologie d'Autriche et d'Allemagne, les propositions des délégués de Cologne de choisir leur ville pour le Congrès de 1907 et d'inviter les Anthropologistes de France, leurs voisins, ont été accueillies avec enthousiasme. Lors du Congrès de Goerlitz, qui a eu lieu cette année, il a été décidé définitivement et à l'unanimité que le Congrès de 1907 aurait lieu à Cologne, ville de congrès par excellence par son histoire, son importance scientifique et artistique, et enfin par sa situation géographique qui la prédestine comme lieu de réunion de savants français et allemands.

Les soussignés ont été désignés par le Congrès de Goerlitz pour former le Comité local d'Organisation et chargés spécialement des négociations avec les savants français. Si, en exécution des décisions des Congrès de Salzbourg et de Goerlitz, nous avons l'honneur d'inviter les Anthropologistes français, nous réalisons en même temps un des désirs les plus ardents de la Société d'Anthropologie de Cologne, que nous avons l'honneur de présider.

Ayant toujours reconnu les savants français comme des pionniers de la Préhistoire, dont les recherches et découvertes resteront inscrites en lettres d'or dans l'histoire des Sciences, nous étions convaincus dès la fondation de notre Société qu'il était nécessaire et utile de créer et de cultiver des relations de bon voisinage avec les savants français, relations qui devraient être entretenues par des réunions périodiques et l'échange de publications. Les problèmes importants qui ont surgi dans ces dernières années, — nous mentionnons seulement la question des éolithes — méritent certainement un échange de vues international; et il est regrettable qu'il y en ait eu de si rares occasions. Finalement, nous ne voulons pas omettre de mentionner que les organisateurs du Congrès de 1907 proposeront aux participants de se rendre en France, après clôture du Congrès.

Nous espérons recevoir bientôt votre adhésion et vous prions, Monsieur, d'agréer nos civilités empressées.

Les Présidents de la Société d'Anthropologie de Cologne,
en même temps Organisateurs officiellement désignés du Congrès de 1907.

Rektor Rademacher. Dr. med. Bermbach.
Zugweg, 44. 1, Ubier-Ring, Cologne.

La Société, consultée, décide de nommer des Délégués officiels, qui assisteront au Congrès de Cologne. Mais elle ne pourra, au demeurant, prendre de décision ferme à ce sujet que lorsque

la *Date précise* de ce Congrès lui aura été communiquée. En *Août*, en effet, il y aura en France les *Congrès de l'AFAS* à Reims et le *IIIe Congrès préhistorique de France à Autun* (12-19 août 1907); et la majorité des Préhistoriens français ont coutume d'assister à ces deux Congrès!

Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

MOREAU DE NÉRIS, à Néris-les-Bains (Allier). [Hirmenech-Marcel Baudouin].

VALÉRIAN (Isidore), membre de la Société archéologique de Provence, 35, boulevard de la République, Salon (Bouches-du-Rhône). [Guébhard-Marcel Baudouin].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance de janvier 1907, on aura à voter sur la candidature d'*un* membre nouveau, régulièrement inscrit à cette séance (Art. 5).

Commission de Bibliographie.

M. HUE, secrétaire de la Commission de Bibliographie, n'a reçu jusqu'à présent que de très rares indications bibliographiques; elles ont trait aux publications de MM. DESFORGES (de Fléty, Nièvre) et L. THIOT (de Marissel, Oise). — Ces 11 fiches ont été envoyées par les auteurs, membres de la Société.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL prie les membres de la Société de vouloir bien adresser, à M. HUE, au moins les fiches relatives aux articles et mémoires qu'ils ont publiés, de façon à constituer, pour chacun d'eux, un *Exposé de Titres*, qui soit à peu près à jour. — Sinon, il est bien évident que cette Commission ne pourra jamais fonctionner, de façon utile et pratique.

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques.

M. GUÉBHARD, président, appelle l'attention de la Société sur ce fait que le titre qui s'est imposé, sans discussion, à la création improvisée de la *Commission d'Etude des Enceintes préhistoriques*,

n'a pas laissé que de révéler, à l'usage, de sérieuses imperfections.

Le mot *Enceinte*, comportant l'idée d'une ceinture de défense, risque d'exclure certaines formes de fortifications, des *mottes* par exemple, sans fossés, pouvant avoir une origine préhistorique.

D'autre part, l'épithète de *préhistorique*, qui semblait obligatoire pour une Commission émanée de la Société de ce nom, aurait pour effet, si l'on voulait s'y tenir strictement, de réduire à presque rien notre premier effort, qui ne saurait se borner à enregistrer le très petit nombre de cas de *préhistoricité* déjà reconnus, mais qui doit s'efforcer d'inventorier le plus grand nombre possible de monuments *sans histoire*, afin de reconnaître ensuite ceux d'entre eux qui ont réellement précédé l'histoire.

Il faut moissonner avant de faire farine, et, pour cela, ne rebuter aucun bon ouvrier. Or ce sont les meilleurs, les plus scrupuleux, qu'arrête l'étroitesse de notre étiquette ; sans parler d'autres personnes à qui elle fournit prétexte à vouloir nous barrer la route, ou nous en faire une impasse. Mais le chemin parcouru,— et aussi celui que nous avons fait parcourir, — ne nous permet pas de revenir en arrière.

Elargissons donc nettement la voie, et, empruntant à l'un de nos savants délégués, M. Jousset de Bellesme, un mot, bien fait pour la situation, n'hésitons pas à compléter notre titre de *Commission d'Etude des Enceintes préhistoriques* par cette adjonction : *et des fortifications* an*historiques*. De la sorte, il se trouvera enfin adapté à la première partie de notre tâche : l'*inventaire*. Après quoi, il nous sera loisible de revenir à la première partie seule de notre titre : les enceintes reconnues *préhistoriques*.

M. A. de Mortillet demande à ce qu'on s'en tienne aux termes, très généraux et suffisants, de *camps et enceintes*, en supprimant le mot *préhistorique*, inutile en l'espèce.

M. Martial Imbert demande à ce qu'on ajoute, à l'étude entreprise, celle des *Souterrains-refuges*, qui représentent aussi un moyen de défense très important.

M. Marcel Baudouin demande à ce qu'on ne complique pas la question des camps et fortifications *extérieures*, placées *à la surface du sol*, par l'étude des innombrables *Souterrains-refuges*, qui sont évidemment, très souvent, des moyens de défense, mais qui sont tout à fait distincts et d'ordre tout opposé, puisqu'ils se trouvent *sous la terre* et *dissimulés*, au lieu d'être *visibles* et en *plein air*.

L'étude des fortifications extérieures nationales est déjà assez complexe, sans qu'il soit nécessaire d'y mêler celle des souter-

rains, au moins aussi difficile, s'il en juge par l'expérience qu'il a des Souterrains-refuges de Vendée, pays où ils abondent, puisqu'on a dit, avec juste raison, que cette terre était littéralement *farcie* de ces chambres souterraines.

D'un autre côté, s'il y a d'assez nombreuses fortifications qui sont sûrement *préhistoriques,* il n'est pas démontré encore scientifiquement qu'il y a des *souterrains artificiels* (j'élimine les *grottes naturelles*, bien entendu), ayant servi exclusivement de *refuges* (je ne parle pas des souterrains à sépultures), qui soient préhistoriques.

Il y aurait un réel danger à mélanger tout cela dans la grande enquête que nous avons entreprise ; et je demande que, pour l'instant au moins, l'on s'en tienne à la proposition de M. Guébhard. On verra plus tard si, pour les souterrains-refuges, il y a lieu de refaire la même chose que pour les fortifications anhistoriques.

M. Guébhard résume la discussion.

La proposition de M. Guébhard est mise aux voix et adoptée.

M. Guébhard passe à la lecture du troisième rapport mensuel des travaux de la Commission.

Malgré un arrêt dans la distribution des questionnaires, dû au rapide épuisement des premières éditions, les adhésions se succèdent, pleines de promesses. Nous avons à remercier particulièrement : MM. J. M. Abgrall, * P. Banéat,* C. Berthelot du Chesnay, * Bosteaux-Paris, V. Bourgeois, * J. Cardot, * A. Collet, * L.-C. Dauphin, * A. Desforges, * U. Dumas, * E. Féraud, L. Févret, * J. Feuvrier, * A. Houlé, E. Jourdy, G. Leroy, J. Leroy, David Martin, * Jean Martin, P. de Mortillet, G. Musset, C. A. Picquenard, * Septier, * L. Thiot.

Les communications de nos délégués ou correspondants ne cessent aussi d'affluer.

M. Paul Banéat, entre autres documents, nous envoie le plan d'un rempart, compliqué de divers travaux accessoires, barrant la *Pointe de Penchâteau*, en Pouliguen (Loire-inférieure) ; et il nous décrit, comme peut-être inédit, un autre cap barré, en Ille-et-Vilaine, dit la *Ville-des-Mues*, à la *Pointe du Meinga* de l'Etat-major, commune de Saint-Coulomb, où le cadastre écrit les *Murs* et le *Maingard*, avec des *r*, que doit *manger* probablement la prononciation locale.

M. C. Berthelot du Chesnay, en réponse à une demande de renseignements que nous lui avions adressée à l'instigation de

(*) L'astérisque signale les lettres accompagnées de premiers renseignements.

M. P. Sébillot, nous apprend qu'ayant ouvert il y a douze ans deux mottes qui flanquent le retranchement de la *Haye aux Lions* près Saint-Glen (Côtes-du-Nord), il n'y trouva que des foyers à ossements, mais rien de nettement préhistorique. Le retranchement lui-même, formé de levées de terre et de douves, est en partie détruit et avait passé inaperçu jusque-là au milieu des bois qui le recouvrent.

De M. Berthelot du Chesnay nous tenons encore, en outre de certaines rectifications de détail au vieux *Répertoire* de du Mottay, que M. l'abbé J. L. Helliet, recteur de Tréméven (Côtes-du-Nord), a trouvé deux curieuses framées gauloises en cuivre, dans un « camp romain ? », voisin de Guingamp, qu'a coupé en deux la ligne de Paimpol, mais qui ne paraît pas avoir été cité jusqu'à ce jour.

M. Bosteaux-Paris nous signale, près de Vitry-le-François (Marne), le camp de *La Louvière*, dont il nous enverra le plan en même temps que des documents sur le fameux *camp d'Attila* de la Cheppe.

M. R. Bouillerot, qui a poussé l'intérêt pour notre enquête jusqu'à en ouvrir une, spéciale à sa région, dans son excellente *Revue préhistorique de l'Est*, nous a fait néanmoins part de « son septicisme au sujet des camps qu'on peut nous signaler. Il faut prendre garde, dit-il, à tous les renseignements qui ne sont pas contrôlés avec soin ». Certes, tel est bien notre avis ; et nous nous demandons ce qui, de notre côté, a pu émouvoir la sollicitude de notre savant émule. Malheureusement la France entière n'a point, comme la Côte-d'Or, la bonne fortune de posséder un inventaire tout fait, qu'il ne reste plus qu'à défaire ou refaire. Pour nous, le seul moyen de « contrôler » un renseignement est d'abord de l'obtenir, puis, si possible, d'en multiplier les sources. Serait-ce améliorer celles-ci que de les suspecter d'avance ou de les tarir tout aussitôt ? Qui fournirait alors besogne aux contrôleurs de l'avenir ?

Nous resterons donc recenseurs plutôt que censeurs ; et nous nous garderons de traiter à notre tour de téméraire certaine enquête, d'autant plus intéressante que plus ambitieuse, qui prétend découvrir « l'âge (*sic*) auquel remontent les enceintes préhistoriques de l'Est ». Comme s'il y avait *un* âge des enceintes, et que, même ce petit coin du monde qu'est la Côte-d'Or, se fût couvert d'un seul coup de ce prodigieux ensemble de travaux qui ne nous semblent de géants que parce que le facteur *temps* y compensa très vraisemblablement les facteurs *force* ou *nombre* !

S'il ne s'agissait que d'une forme de langage accidentelle, on devrait n'y point prendre garde, même sous la plume d'un si

éminent confrère. Mais elle est vraiment trop usuelle pour ne pas répondre à un état d'esprit très répandu, celui de tous les chercheurs, qui, même en aspirant à élargir leurs horizons, ne veulent pas dépasser le cercle de ce qu'ils ont pu voir ou toucher eux-mêmes et tiennent pour nul et non avenu ce que d'autres ont vu ou touché sous d'autres cieux.

Sous la seule réserve de cette observation, d'ordre absolument général, nous ne saurions qu'applaudir à la tentative et souhaiter qu'elle se répète ailleurs, car si, de toutes les données jusqu'ici contradictoires, il ressortait seulement qu'une seule des enceintes en question fût, ainsi qu'il est advenu ailleurs, reconnue, après contrôle, dûment néolithique, tout le reste, pour nous, passerait de ce fait au second plan, — celui de l'intérêt purement monographique et local, — pour nous rapprocher du seul but qui nous attire, loin des petites histoires, vers la vraie Préhistoire, celui de connaître la *première* date d'apparition de ces manifestations monumentales du groupement de l'homme en collectivité.

M. J. Cardot nous signale une enceinte à *Bréhéville* (Meuse), sur laquelle M. Houzelle, de Montmédy, nous donnera, sans doute, plus de détails.

M. Léon Coutil, membre de la Commission, a réuni à notre intention, en brochure artificielle, avec 2 planches, pour faire l'amorce d'une *étude générale sur les camps préromains et romains des cinq départements de la Normandie*, divers passages de ses publications à la *Société normande d'Etudes préhistoriques :* il a constitué ainsi pour nos archives une excellente revue critique de ce qui a été dit sur les principaux camps normands. Mais la question d'*inventaire* proprement dite est laissée ouverte ; et nous devons nous borner à souhaiter plein succès aux recherches que notre savant collègue se réserve de faire dans ce but, suivant son excellente méthode *de visu*, sur le vaste champ qu'il s'est assigné.

M. le chanoine H. Debout nous communique une note de M. Hamerel-Parenty, décrivant le retranchement de la *Motte du Bourg* de Tardinghem (Pas-de-Calais) et constatant, — fait important à noter, — qu'une autre motte voisine, dite *Motte d'Inghem*, ne date pas de plus d'un siècle, ayant été élevée (on ne dit pas pourquoi) par le propriétaire de la ferme d'à côté, M. d'Herlex. N'empêche que des fouilles faites sur le flanc de la *Motte du Vent*, à Wissant, ont mis à jour des sépultures et de nombreux objets mérovingiens, dont M. H. Debout a fait de très beaux dessins.

M. A. Desforges joint au plan et à la description d'une *motte* inédite, avec fossé (peut-être féodale ?), à *Fléty* (Nièvre), la copie complète, plan compris, d'une notice ancienne du Dr Jacquinot sur l'oppidum du *Fou de Verdun*, commune de Lavant de Frétoy.

Il nous signale la disparition de la motte de *Maulaix*, à La Nocle-Maulaix, fouillée sans résultat il y a une dizaine d'années.

M. P. Desmazières a eu la patience méritoire de rechercher dans tous les auteurs qui ont écrit sur le Maine-et-Loire ce qui a trait aux enceintes. Il a ainsi formé un tableau, accompagné de notes bibliographiques complètes, de plans et d'observations personnelles, qui en font un document d'archives des plus intéressants.

L'auteur, tout en mettant à part certaines « enceintes mégalithiques » (alignements fermés de mégalithes, dans le sens où l'entend notre collègue de la Commission, M. Atgier, *Bull. S. P. F.*, T. III, juillet 1906, p. 267), inclinerait à voir, dans quelques-unes d'elles, sauf vérification nouvelle, les restes d'enceintes fortifiées, du genre de celles dont nous nous occupons. Exemple nouveau de la difficulté qu'il y a à faire un départ *a priori* entre les diverses catégories d'enceintes, et de l'inconvénient qu'il y aurait à prononcer des exclusions insuffisamment justifiées; tandis qu'il ne saurait vraiment y en avoir aucun à relever, sous toutes réserves, quelques noms de monuments d'attribution incertaine.

Le travail qu'a fait M. Desmazières est évidemment celui qui devrait partout préluder à tout autre, mais à condition de ne pas s'en tenir là, et de s'efforcer par tous les moyens possibles, comme cela a été réalisé pour le Var, de compléter ces listes rétrospectives, qui ne peuvent guère être regardées que comme une représentation très partielle de la réalité intégrale à découvrir.

M. J. Feuvrier, qui s'occupe spécialement en ce moment des *mottes du Jura*, nous envoie cependant les repérages et croquis de plusieurs enceintes anciennement connues.

M. Ph. Lalande nous communique une lettre de M. de la Bachellerie, maire de Saint-Jean-de-Ligoure (Haute-Vienne), qui signale l'existence probable d'une enceinte sur le *Pic de Murat*, entre Tarnac et Viam (Corrèze).

M. Jean Martin nous fait remarquer la difficulté qu'il y a, aux environs de Tournus (Saône-et-Loire), à retrouver les restes de fortifications primitives sur les collines, d'ailleurs peu élevées, dont tous les sommets ont été accaparés par la culture intensive. Ce n'est donc qu'à titre de présomptions qu'il signale, avec croquis à l'appui, les sommets de *Brancin*, de *Molle-Tête* et d'*Uxelles* en Chapaize, où se laissent deviner des traces de murailles antiques.

Inlassable, M. Mazéret a encore relevé une curieuse enceinte rectangulaire, avec fossés profonds et grande motte extérieure ; à l'un des angles de ce « camp romain (?) » a été élevée l'église romane de *Castillon* (Basses-Pyrénées). Une fouille, faite tout à côté de celle-ci pour le creusement d'un fossé, mit à jour, à

1 mètre, un foyer avec haches polies, cailloux arrondis et débris d'outils en bronze. Dans une autre note, M. Mazéret cite l'enceinte murée de *Répassac* sur le plateau de Tressens, en Marsolan (Gers), où se trouve un murger et cromlech ; celle de *Barrail-ferme* à Los Peyrounes, fossés enfermant un cromlech ; et enfin une indication ancienne de Samazeuilh, qu'il se propose de vérifier, faisant présumer l'existence d'une enceinte en pierres sèches au *Tuquet*, près de la métairie de Martet, à Saint-Orens-Pouypetit (Gers).

M. Pagès-Allary nous a remis des relevés topographiques très détaillés, avec de nombreuses coupes, qu'il a exécutés sur le sommet et les versants des montagnes de *Las Tours* à *Brujalaines* (Cantal) ; des restes importants de remparts et de fossés défendent là trois groupes de cases rectangulaires, en contre-bas du sol actuel, dont la fouille a donné des poteries romaines et gallo-romaines, tandis que le plateau lui-même a fourni des silex exotiques.

M. Paul Pallary nous donne d'intéressants détails et croquis sur la persistance actuelle du mode de construction très ancien des murs *berbères* de l'Oranais et du Maroc, où une double bordure de grandes dalles verticales, alignées en files parallèles, sert d'encastrement et de support inférieur à une maçonnerie sèche de pierres de moindre importance.

M. Francis Pérot nous envoie le repérage, avec des notes, sur la grande enceinte de pierres sèches, avec fossé, des *Chenetiaux* à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), où, au milieu de restes de cases, ont été ramassés des éclats de silex et un polissoir plat, arrondi. Non loin est le *Châtelet des Tâches*. Plusieurs trouvailles de trésors gaulois ou gallo-romains ont été faites au voisinage.

M. Francis Pérot signale également comme oppidums les restes de murs écroulés, qu'on peut observer sur trois monticules autour du village de Vernoy, aux *Rocs des Paliers*, à *Fontbelle*, et aux *Demandiers*, commune de la Prugne (Allier).

M. Septier a remarqué près des *Cloîtres*, commune de Fontgombault (Indre), d'importants restes de murailles en pierres sèches, où auraient été trouvés d'assez nombreux objets néolithiques, et qui ressemblent bien au rempart écroulé d'une enceinte fortifiée.

M. L. Thiot ajoute à la liste de M. de Mortillet, pour l'Oise, trois *catelets* connus, dont il a marqué les emplacements sur les feuilles respectives de la carte au 1/80.000, tracé les plans sur les calques du cadastre des communes de *Coivrel*, *Thury-sous-Clermont* et *Vendeuil*, et résumé les descriptions sous forme de réponses aux demandes du questionnaire, en faisant quelques

réserves sur la préhistoricité surtout du dernier. Il nous fait observer aussi que le *Fort-Philippe* de Montigny-en-Chaussée est un *castellum romanum stativum*, assez semblable à celui de Jublains (Mayenne). Comme «camps romains», il en existe encore deux autres, cités par Peigné-Delacourt : le *Mont de Noyon* à Chevincourt, et un aux confins de l'Aisne, à *Nampcel.*

Enfin M. O. Vauvillé nous a montré le plan d'une longue levée avec fossé qui transformait en un vaste camp retranché, à restes gaulois, la presqu'île de *Villeneuve-Saint-Germain* (Aisne), non loin du célèbre *camp de Pommiers*, illustré par les fouilles de cet auteur.

Ainsi qu'on le voit, notre œuvre, bien loin de s'arrêter, peu à peu se développe, malgré le court laps écoulé, qui n'a pas laissé le temps aux plus gros efforts d'aboutir, et aussi malgré la saison qui restreint aux exhumations de notes ou de lectures l'activité de nos collaborateurs. Le début d'une année nouvelle va être pour nous l'occasion d'établir le bilan de notre court, mais très honorable passé, et aussi de compléter par des publications plus importantes (1), celle, toute sommaire, de ce rapport mensuel.

A propos du procès verbal.
Discussion sur les Pierres Figures.

M. Taté. — A la suite de la réponse en séance sur les pierres figures reproduite dans le Bulletin n° 8, M. Thieullen m'a pris à partie, s'appuyant sur une carte de remerciement et un changement d'adresse à lui envoyé par M. John Evans, et semblant en inférer une approbation à son actif.

Voulant être fixé à ce sujet, j'ai adressé le 12 courant la lettre suivante à l'éminent archéologue et préhistorien anglais.

Monsieur et cher Maitre,

Je vous adresse par même courrier les deux derniers numéros du Bulletin de la Société préhistorique de France.

Vous verrez dans le n° 7 que Monsieur Thieullen vous pose un point d'interrogation.

J'ai peut-être eu tort de répondre en séance et dans le numéro suivant en votre lieu et place, par un texte déjà ancien : ce qui m'a valu de M. Thieullen l'épithète de Don Quichotte et la riposte de la note ci-jointe

(1) Nous donnerons, en particulier, la liste de tous les livres et brochures qui nous ont été adressés et dont nous formons les Archives imprimées de la Commission. Nous rappelons, à ce propos, à tous les auteurs combien il nous est précieux de posséder en tirés à part toutes les notices qui ont traité, ne fût-ce qu'incidemment, la question qui nous intéresse. A défaut même, des ouvrages, leur seule indication bibliographique nous est toujours utile, lors même que nous la posséderions déjà d'ailleurs.

pour le prochain Bulletin. Note où il semble considérer votre accusé (poli) de réception et votre avis de changement d'adresse comme une approbation de sa manière de voir.

Si, après la lecture des deux articles et de la note, vous avez quelque critique à faire pour affirmer ou infirmer les opinions que je vous ai attribuées sur les pierres figures de M. Thieullen, vous seriez bien aimable de me les adresser, pour que je puisse en faire part à la Société préhistorique, qui épouse, pour *la très grande* majorité, la manière de voir que j'ai exprimé, qui était la votre en 1900, et l'est, je pense, encore.

Je vous serai très reconnaissant si vous vouliez bien m'accorder la faveur d'une réponse, et vous prie d'agréer, etc. — TATÉ.

Sir John Evans, avec son amabilité coutumière, ne m'a pas fait attendre sa réponse ; et, le 12 décembre, il m'adressait la lettre suivante, que je copie textuellement.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Je vous remercie bien de l'envoi des deux Bulletins de la Société préhistorique de France et d'avoir si bien exprimé au mois de juillet mes vues sur les théories de M. Thieullen sur les *pierres figures.*

Je n'ai nullement changé d'opinion là-dessus ; et, si vous relisez ma carte postale, laquelle en tout cas n'était pas destinée à être publiée, vous vous apercevrez qu'il n'y a pas là dedans un seul mot concernant la question. Il a eu la peine de m'adresser ses brochures, et, selon les lois de la courtoisie, il m'a fallu lui envoyer mes remerciements. Vous pourrez donc assurer la Société, si l'occasion arrive, que je suis toujours du même avis relativement à ces résultats d'une imagination trop vive.

Recevez, etc. — JOHN EVANS.

Avec sa grande honnêteté de savant, qui a la force de son opinion, Sir John Evans ne ménage pas la personne, mais ce qu'il considère comme la vérité scientifique ; et à ce sujet je crois, mes chers collègues, que son exemple nous montre un *devoir* à accomplir virilement.

Par condescendance pour des collègues âgés, ou pour éviter des froissements d'amour-propre, nous avons le plus souvent laissé passer, sans fournir de *notes*, les discussions qui avaient lieu sur les pierres figures et les silex sériés en cônes, en triangles, etc., ramassés dans les balastières, sur les tas de cailloux, sur les routes, au Luxembourg, etc., etc., des pseudo-éolithes de toutes formes, de toutes provenances, et dont leurs *auteurs* tiraient des déductions et des conclusions qui ne sont que des élucubrations de l'imagination appliquée à une Préhistoire fantaisiste.

Je crois que nous avions tort, et que notre *silence, dans les Bulletins,* où nous laissions passer (sans fournir au secrétariat de note écrite) notre discussion ou réponse en séance, notre *silence écrit,* dirais-je, rendait un mauvais service à la science et à notre société.

Il est certes de bon goût et de bon ton de ménager les susceptibilités ; mais je pense qu'en Science la riposte courtoise, mais ferme et claire, est de *droit* : je dirai plus, de *devoir*.

La discussion et la réfutation d'une opinion, si honnête soit-elle, faite dans l'intérêt de la Science, ne doit pas blesser celui qui y est en but et les a provoquées ; et combattre une opinion *sans preuves,* basée seulement sur *l'imagination*, est servir beaucoup mieux la science que de la laisser passer par condescendance, par courtoisie, et pour ne pas déplaire à un collègue.

Aussi qu'arrive-t-il ? Que nos collègues de province, qui ne peuvent assister aux séances, par conséquent aux discussions *verbales*, prennent pour *acceptées* les propositions, les discussions, les objets et présentations, qui cependant ont été *rejetées* par la discussion en séance ; cette discussion n'étant mentionnée au Bulletin que sous la désignation « ont pris part à la discussion M. un tel et un tel ».

La « conspiration du silence », comme le dit souvent M. Thieullen, qui l'est en fait, tout en n'étant, comme je l'ai dit plus haut, qu'un excès de courtoisie, rend à notre Société les plus mauvais services.

Nous sommes en présence d'hommes d'imagination, d'apôtres qui cherchent à faire des prosélytes ; et nous favorisons leur zèle de propagande en ne défendant pas mieux nos collègues qui ne peuvent assister aux discussions des séances, et trouvent une grande facilité à recueillir et former des collections de ces objets ultra-fantaisistes, qui, pour eux, dans nos Bulletins semblent ne pas être *discutés*. Il faut qu'à ces œuvres d'imagination nous opposions la froide raison et la ferme discussion. Il faut que la *Société préhistorique* réagisse, et que notre *silence poli*, observé jusqu'à ce jour, prenne fin ; nous semblons, et on le dit dans d'autres sociétés, approuver des idées que, à la très grande majorité (pour ne pas dire la presque unanimité), nous réprouvons.

Ainsi donc, rompons avec nos anciens errements : répondons toujours dans nos séances par la parole ; *mais*, *surtout*, dans nos Bulletins par la *plume* avec une discussion serrée, montrant les points faibles, les lacunes de ces fantaisies, qui ne sont appuyées que sur l'imagination et où la folle du logis joue le plus grand rôle scientifique. Nous rendrons ainsi grand service à nos collègues de province et de l'étranger, absents de nos séances, à notre Société elle-même, et à la Science.

La figure gravée du Grand Menhir de Saint Etienne-en-Malguénac.

(Nouvelle note rectificative).

M. Aveneau de la Grancière. — La note rectificative, qu'a communiquée à la *Société préhistorique de France*, notre distingué collègue M. Ed. Hue (1), est en tous points conforme à celle que je me proposais d'envoyer au *Bulletin*. Je l'approuve donc sans réserve. Je n'ai eu aucune peine à reconnaître le bien fondé des observations de mon ami et vénéré collègue, M. le Docteur de Closmadeuc, d'autant plus qu'à peu près en même temps que lui je m'étais aperçu de l'inexactitude de la figure en question. Dès ce moment, j'ai fait part de ma méprise à quelques-uns de nos collègues : MM. S. Reinach, Cartailhac, Emile Rivière, et P. du Chatellier.

J'avais en outre l'intention de publier, *en même temps*, une note rectificative dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (2), et dans celui de la *Société préhistorique de France*.

Le Bulletin de la Société polymathique vient seulement d'être distribué.

Je n'ai malheureusement pas eu le plaisir de voir M. Hue au *Congrès de Vannes*, auquel je n'ai pu ni assister ni même paraître. A ce moment-là même j'étais retenu par des affaires dont la remise était impossible. J'en ai éprouvé une bien vive contrariété.

Je le regrette d'autant plus que j'aurais expliqué moi-même à M. Hue ma méprise et mon accord parfait, sur ce point, avec le Docteur de Closmadeuc.

Je suis le premier à regretter que ce mauvais dessin ait été si vite et si légèrement publié. Quand, la seconde fois, j'ai examiné de plus près la soi-disant figure, j'ai de suite vu l'inexactitude des traits publiés. Je reconnais que je me suis bel et bien trompé, la première fois en compagnie de MM. Emile Rivière et Lionel Bonnemère, notre bon ami si regretté, qui y ont été pris comme moi.

Je n'ai point à reparler du grand menhir de Saint-Etienne (3), répondant seulement à l'aimable proposition de M. le Dr Baudouin, je fais suivre ces explications des lignes suivantes, en partie extraites du *Bulletin de la Société polymathique* (4).

(1) Voir la note rectificative de M. Edmond Hue (1906, p. 329).
(2) Le Docteur de Closmadeuc ne comptant pas publier sa communication rectificative *in-extenso*.
(3) Voir *Bull.*, t. II, 1905, p. 85.
(4) Année 1905, page 372.

« Je m'empresse de signaler, après un nouvel examen, malheureusement trop tardif, suscité par des observations très justes de mon éminent collègue, M. le Dr de Closmadeuc, qu'il n'existe pas, à proprement parler, une figure gravée d'*être humain* sur le grand menhir de Saint-Etienne (Malguénac). L'estampage m'a prouvé que je m'étais trompé et que, seule, la petite dépression du centre, ou *cupule*, peut être attribuée au travail de l'homme (sans fixer d'époque, bien entendu) ; le reste est dû vraisemblablement aux agents atmosphériques. Trop soucieux de l'exactitude, je prie donc de considérer la figure dessinée hâtivement et insérée au *Bulletin de la Société préhistorique de France* (année 1905, p. 85), comme non avenue et de se reporter à la note rectificative de M. Edmond Hue (année 1906, page 329) ».

Un mot sur la Hache paléolithique d'Antilly (Oise).

M. Paul de Givenchy. — A propos du procès-verbal, je viens vous demander une légère addition à ma communication du mois dernier, relative à la grande hache paléolithique trouvée dans un champ à Antilly.

Notre distingué collègue, M. Doigneau, me demande s'il n'existe pas, aux environs de l'endroit où a été trouvée cette hache, une tranchée ou un fossé récent, dont les travaux de déblaiement militeraient en faveur de l'hypothèse de la *sortie récente* du sol de cet objet préhistorique.

Mais, il y a une tranchée superbe, à une soixantaine de mètres de là ! C'est la tranchée du chemin de fer ; et, si je ne l'ai pas signalée dans ma note du mois dernier, c'est qu'elle est en contre-bas de la pièce de terre où cette hache a été recueillie et que sa construction remonte à 1892.

Cette tranchée, qui est à flanc de côteau, n'a qu'un côté en talus ; et ce talus a près de 100 mètres de long, et une flèche de 5 à 6 mètres à l'endroit le plus élevé.

Mais, enfin, s'il faut voir là la cause de cette trouvaille paléolithique, il était de mon devoir de vous en parler et de remercier M. Doigneau qui me procure ainsi l'occasion de compléter, par un renseignement nouveau, la recherche de l'exactitude, toujours si importante en matière préhistorique (1).

(1) *Erratas* du dernier *Bulletin* : 1° *Planche III*. Dans la légende du bas, les n°s 16 et 14 sont intervertis. C'est le n° 14 qui est un *perçoir*, et le n° 16 lame ou *grattoir*, etc. 2° Page 382, avant-dernière ligne, il faut lire : « *pièce n° 7, Planche II* », et non pièce n° 21.

A propos des éolithes du Bassin Parisien.

M. Ph. Reynier. — M. Taté, dans une discussion des pierres figurées de M. Thieullen, a donné quelques détails sur des silex dits *éolithes,* qui ont particulièrement attiré mon attention. La conviction de M. Taté, qui cite un ouvrage de M. Rutot, le savant belge, est qu'il faut chercher les Éolithes dans une couche géologique plus ancienne que celle où nous trouvons le Chélleen.

Je peux répondre à M. Taté que j'ai trouvé des types, non classiques, c'est-à-dire ne figurant pas dans la classification de M. de Mortillet, dans tous les gisements préhistoriques. De Chelles, nombreux sont les types que l'on a essayé de baptiser de différents noms, et qui ne sont que des perçoirs, en forme de vrille ; des marteaux, avec entaille pour placer la main ; des racloirs, des grattoirs, avec plusieurs encoches.

Lorsque l'on examine un type classique du Chelléen, on constate que l'homme était déjà un artiste, pour tailler les silex dont il s'était déjà créé des besoins. Alors il lui fallait un autre outillage que celui que M. de Mortillet nous présente ; perçoirs en forme de vrille, marteaux et grattoirs sont des outils.

Dans les nombreuses stations que j'explore sur les rives de la Marne et de l'Ourcq, je trouve les mêmes types que dans les sablières de Chelles ; pourtant toutes ces stations sont néolithiques.

Je connaissais déjà les stations de Coupvray et Jablines, pour être riches en types-outils. Je viens de découvrir deux autres stations, qui sont entièrement néolithiques : Ocquerre et Lizy-sur Ourcq, où j'ai ramassé une belle série d'outils : tels que perçoirs triangulaires, où l'on a pratiqué de profondes entailles pour placer la main (la pointe qui forme le triangle est seule taillée) ; des casse-tête, où l'on a ménagé une pointe ou un tranchant, et une entaille souvent martelée dans l'intention de placer la main ; quelques grosses pièces où de nombreuses hachures en facilitent le maniement.

Je crois pouvoir faire remarquer que toutes ces pièces, types-outils, sont bien plus nombreuses dans les stations néolithiques que dans les stations chélléennes. Ce fait peut être attribué à ce que les besoins de l'homme augmentent de plus en plus, en suivant les degrés de civilisation. Les Chelléens n'avaient pas la civilisation des Néolithiques; donc leurs outils ne pouvaient être aussi nombreux et aussi variés.

En examinant, série par série, la classification de M. de Mortillet, on ne voit qu'une partie des restes de l'époque préhistorique, car, pour celui qui connaît l'emploi de l'outillage, il ne peut pas facilement admettre qu'avec une pierre polie, ayant même le tranchant de la hache, un homme pouvait faire quelque travail, tandis qu'avec une autre pierre à peine dégrossie, présentant un tranchant parfait ou une pointe bien affilée, il pouvait avoir un bon outil pour couper et fendre une branche. En cas de casse, la perte n'était pas grande. Pour percer, scier, il faut chercher l'outil dans ces grosses pièces.

Nous pouvons considérer une partie des pièces qui forment la classification de M. de Mortillet comme objets de fantaisie. Si nous voulons aller scientifiquement dans la Préhistoire, il faut ne plus classer certaines pièces comme des rebuts ou de grossières ébauches. C'est dans ces pièces que nous devons chercher le vrai outil. Ainsi, par exemple, dans le ciseau, on ne voit presque pas de travail, si ce n'est le tranchant et les côtés qui sont retouchés pour placer la main soit droite ou gauche; les perçoirs sont dans le même cas : une pointe souvent triangulaire avec entaille pour le tenir.

Les grès de l'intéressante station de la Vignette m'ont fourni un outillage très varié en ciseaux, marteaux avec manche, racloirs de grosse dimension, gros perçoirs, énorme scie, et surtout les enclumes de toutes dimensions.

Ces sortes d'outils pourraient bien avoir été utilisés par les Gaulois, même les Romains au début de la conquête; car, des Gaulois, nous ne trouvons presque rien; or le fer n'était pas extrêmement commun, car nous trouverions bien plus de traces de fonderies !

Ne suivons plus ces sentiers battus de la Préhistoire; en ne ramassant ou n'achetant que des pièces classiques, on n'aurait par la suite qu'une collection de bibelots, qui ne nous donneraient pas l'occasion de rien définir, car il arrive souvent que des personnes se demandent à quoi pouvait servir une hache polie! Le contraire serait manifeste, si vous pouviez montrer à la même personne un outil de n'importe quelle forme. C'est la manière de les tenir dans la main qui nous indiquera l'usage dont il pouvait servir; mais il faut bien examiner la place où se placent les doigts. Vous serez certain d'y trouver des martelures, si grossières soient les pièces.

Discussion sur les Pierres géométriques.

M. Passemard (Paris). – Si je prends, Messieurs, la parole pour répondre à la communication de M. Bertin, faite dans les séances précédentes, c'est que je considère qu'en de semblables cas il est dangereux de se taire.

Nous sommes ici tout portés pour juger par nos yeux, et sur les échantillons mêmes, de la valeur des théories. Il n'en est pas ainsi pour nos confrères de province et de l'étranger; eux doivent s'en tenir à nos Bulletins. Bénéficiant d'un silence, que l'on peut croire bienveillant, certaines idées s'établissent. Plus tard, furieusement soutenues, elles deviennent difficiles à déraciner et donnent à nos adversaires de nouvelles armes et à nous de nouveaux embarras.

M. Arcade Bertin a terminé ses présentations et ses conclusions. Il nous est donc possible de discuter ses idées et de nous demander avec le calme de l'homme bien informé : Que faut-il penser des Pierres à forme géométrique ?

Afin de nous attaquer directement au corps de la question, nous n'entreprendrons pas de discuter dans cette étude les différents points des conclusions de notre collègue. Parler à la fois du totem, de l'alphabet grec, des vases gaulois, de la Sainte-Trinité, de la Franc-Maçonnerie, et du chapeau de gendarme de M. Thieullen, nous conduirait, je le crains, en de trop longues et trop nébuleuses controverses, pour qu'il nous soit possible de nous y livrer ici.

Examinons donc le principe même de la question : les Pierres géométriques sont-elles l'œuvre de l'homme, comme le prétend M. Bertin ? Sont-elles l'œuvre de la nature, comme nous le soutenons nous-même ?

Et d'abord quelles sont les preuves apportées par notre collègue pour étayer sa thèse du travail intentionnel ? Aucune ! Nous les avons vainement cherchées.

Comme certains, M. Bertin nous dit simplement : « Regardez, et vous verrez »; il est vrai que plus aimable il n'ajoute pas : « Si vous ne voyez pas, c'est que vous êtes aveugles ! »

« Regardez! » Mais nous avons regardé et avec beaucoup de soin; et nous n'avons rien vu que de simples cailloux, supérieurement rangés sur des tablettes, dans un ordre parfait, avec une symétrie surprenante, en de superbes *séries*.

C'est, en effet, Messieurs, le mot qui convient au travail de M. Bertin. C'est un travail de *sériation*, un très patient travail de sériation; mais cela n'a rien à voir avec la Préhistoire !

Je crois inutile de parler ici de la Série : c'est une question connue. Nous dirons seulement : « qu'il s'agisse d'hommes, de graines, de couleurs, de formes, de races, ou même de cailloux, on peut toujours établir des séries ». Elles sont d'autant plus parfaites que les éléments de choix sont plus nombreux. Qu'a donc fait notre collègue? Patiemment il a ramassé, il a éliminé, il a classé, suivant un but déterminé d'avance; en un mot, il a sérié. Ce long travail de 30 années, qui a donné des séries si complètes, nous l'avons exécuté, nous, sur une toute petite échelle.

Le tableau qui va passer sous vos yeux contient sept séries, rangées par formes et par tailles; vous y retrouverez les triangles de M. Bertin.

La partie la plus intéressante de ce travail est la façon dont il a été exécuté.

Une masse ayant été formée, au moyen de 25 à 30 poignées de graviers, ramassées sur les quais de Passy, nous avons choisi 7 types différents.

Puis, ne conservant que les échantillons dont la forme nous semblait la plus proche des types choisis, nous avons éliminé les autres.

Dans une série d'éliminations successives, toutes les pièces les plus éloignées de la forme-type sont disparues ; et nous sommes arrivé ainsi à l'établissement de ce tableau. *3 heures ont suffi à ce travail* ; il ne semble donc pas étonnant qu'en 30 années M. Bertin ait pu réunir quelques centaines de types plus parfaits. Mais pourquoi ne nous montrer, comme le fait notre collègue, que certaines formes géométriques simples? Pourquoi surtout avoir injustement négligé certaines de ces formes : par exemple, le cercle, l'ove, l'ellipse; les éléments de choix ne manqueraient pas; et à tout prendre une pierre de forme circulaire se rapproche plus d'une pièce de *cent sous* qu'un triangle ou un carré.

Dans notre tableau, nous avons réservé une petite place pour quatre échantillons, portant les n°s 1, 2, 3 et 4. Ils montrent le mode de formation des côtés rectilignes; les n°s 1 et 2 sont à notre avis remarquables et impossibles à reproduire intentionnellement par les moyens primitifs ; le n° 3 porte des traces d'usure par roulis après division en deux fragments dont l'un manque. Le n° 4 a été brisé par nous pour montrer les différents stades de formation. Les quatre petites formes suivantes pourraient servir de types à d'autres séries, à titre d'exemple.

De tout ceci il découle clairement pour nous que M. Bertin s'illusionne, lorsqu'il veut voir en ses échantillons le résultat d'un

travail intentionnel préhistorique. Qu'il s'illusionne encore dans ses conclusions, et que nous ne pouvons considérer son immense labeur que comme un long travail de patience, qui malheureusement n'a rien à voir avec les sujets que nous traitons d'ordinaire ici.

MM. Hue, Hirmenech et Courty prennent la parole à ce sujet.

M. A. de Mortillet. — La démonstration de M. Passemard est parfaite. Etant donné que toute chose doit avoir nne forme, il est très naturel de rencontrer, parmi les éclats accidentels de pierre, des triangles, des rectangles et autres figures plus ou moins régulières. On peut arriver à former de véritacles cartes d'échantillons, disposés par rang de taille, avec les débris de toutes sortes de matières, en les choisissant et en les sériant soigneusement. Mais ee n'est là qu'un simple amusement, n'ayant aucune valeur scientifique.

M. le Dr Atgier. — Je constate avec satisfaction qu'une voix s'élève enfin parmi nous pour disqualifier les pierres dites « figures », qui ne nous ont que trop été présentées jusqu'à ce jour, comme ayant un caractère d'utilisation préhistorique, sous prétexte qu'elles ressemblent à des ronds, des carrés, des triangles, des losanges, qu'elles ont des trous simulant le nez, les yeux, le visage, etc.; qu'elles ressemblent à des têtes ou corps d'animaux quelconques, qu'elles ont dû, parce que percées d'un trou, servir de monnaie préhistorique !

Il faut une aberration absolue d'appréciation de l'industrie préhistorique pour venir de sang-froid présenter ces objets dans notre société ; il faudrait également de notre part une aberration non moins complète d'appréciation de cette même industrie, pour accepter les pierres susdites comme d'authentiques objets d'art primitif.

Il est temps de réagir contre le parasitisme de la Préhistoire, sous peine de voir nos travaux, déjà si difficiles et si laborieux, être assimilés à des élucubrations sans fondement que le premier venu pourrait discuter, réfuter, tourner en dérision.

Il est temps de ne présenter à nos réunions que des pièces ayant un caractère d'authenticité, car ce n'est que par elles que notre Science pourra progresser et se présenter en bonne posture auprès des connaisseurs compétents dans nos séances, et de ceux qui de loin lisent et commentent nos Bulletins.

Laissons même de côté les dites pierres figures, représentant des lampes, des gobelets, des ours, des têtes de lion, d'animaux, des oiseaux qui sont d'authenticité discutable ; laissons surtout ces géodes naturelles, confondues si souvent avec des objets fabriqués de main d'homme. Ces pierres, dont la forme et la

ressemblance sont la plupart du temps le jeu du hasard, ne représentent en rien les industries préhistoriques, si ce n'est dans des imaginations en quête de nouveau et d'inédit quand même.

Déjà, dans une autre Société, j'ai voulu disqualifier ces pierres, que j'appellais des *jeux du hasard ;* mais j'ai du bientôt cesser et subir lesdites exhibitions, sous prétexte qu'il ne fallait pas contrarier les auteurs de ces présentations, qui d'ailleurs trouvaient des approbateurs intéressés, que les discussions prolongeaient les séances ; que lesdites pierres pourraient bien être lancées à la figure des incrédules, etc., etc., tant le parasitisme du Préhistorique confine au Fanatisme. Mais la patience et la longanimité ont des limites ; et l'heure me paraît enfin venue de faire cesser désormais notre silence approbateur et compromettant.

M. A. Bertin répond.

Présentations.

Un grand Racloir moustérien.

M. L. Giraux (de Saint-Mandé, Seine) présente un *racloir* de grande dimension, qui provient du gisement *moustérien* de Troche (Dordogne). Sa longueur est de 18 centimètres et sa largeur de 12 centimètres.

Il est en beau silex *blond,* travaillé très finement, de même que celui qui a été présenté par M. Gillet, et devait être utilisé à l'aide des deux mains.

Instrument en cuivre.

M. Pages-Allary (de Murat) présente un *instrument en cuivre jaune*, sur la nature duquel on discute depuis longtemps. — Il y voit un outil, pour le tissage des laines, de l'*âge du fer*.

M. Hue connaît des *serpettes* qui, dans le Mâconnais, ont la même forme ; elles servent à tailler la vigne.

M. A. de Mortillet ne connaît pas d'outils semblables parmi les objets appartenant à l'âge du bronze.

MM. Fourdrignier, Tabariès de Grandsaignes prennent la parole à ce sujet.

M. Pagès-Allary répond, en fournissant des indications complémentaires intéressantes. — Il va continuer les fouilles, à l'endroit où l'objet a été trouvé.

Deux curieuses pièces de la Grotte du Placard (Charente).

PAR

A. de MORTILLET (Paris).

Je ne veux pas quitter le fauteuil de la Présidence, sans présenter à la *Société préhistorique de France* au moins une courte note. — Deux objets fort originaux en bois de renne, provenant de la grotte du Placard (Charente), en fourniront le sujet.

Au cours des persévérantes et fructueuses fouilles qu'il a entreprises dans cette grotte, A. de Maret a, comme vous le savez, eu la bonne fortune de rencontrer huit niveaux archéologiques parfaitement séparés par des lits stériles, formés de fragments de calcaire, tombés du plafond (1). Il a reconnu, en partant de la base :

1° — Une couche *moustérienne*.
2° et 3° — Deux couches *solutréennes*.
4°, 5°, 6° et 7° — Quatre couches *magdaléniennes*.
8° — Une couche *robenhausienne*.

Les couches supérieures ayant été en partie bouleversées par des recherches antérieures, l'industrie de chacun des niveaux magdaléniens n'a pu être complètement isolée. Elle est cependant, pour la plus grande part, divisée en : *Magdalénien inférieur*, comprenant le produit des couches 4 et 5, et *Magdalénien supérieur*, comprenant celui des couches 6 et 7. Un épais banc de calcaire éboulé formait une nette séparation entre ces deux divisions.

L'une et l'autre ont fourni de nombreux objets industriels, en pierre et en matières osseuses, parmi lesquels on remarque des spécimens, aussi variés comme forme que comme dimensions, de ces instruments en bois de renne, percés de grands trous que l'on désigne, faute de mieux, sous le nom général de « bâtons de commandement ».

C'est à cette catégorie d'objets que semblent se rattacher les pièces dont je vais faire passer sous vos yeux des dessins, bien qu'elles n'aient guère de commun avec les bâtons de commandement de types ordinaires que le trou et l'extrémité bifurquée.

Leur principal intérêt réside dans les représentations d'organes

(1) A. de Maret. — *Fouilles de la Grotte du Placard, près de Rochebertier (Charente)*. Tours, 1879.

A. de Mortillet. — *Association française pour l'avancement des Sciences*. Congrès de Lyon, 1906. — *Congrès préhistorique de France*. Session de Vannes, 1906.

génitaux humains qu'elles portent. Ces représentations sont en partie sculptées et en partie gravées.

La première pièce (*Fig.* 1) est une sorte d'épaisse lame, avec bout arrondi et légèrement recourbé. L'extrémité opposée, qui s'élargit et s'épaissit, est actuellement cassée; elle devait être percée d'un trou dont une faible partie seulement est encore visible.

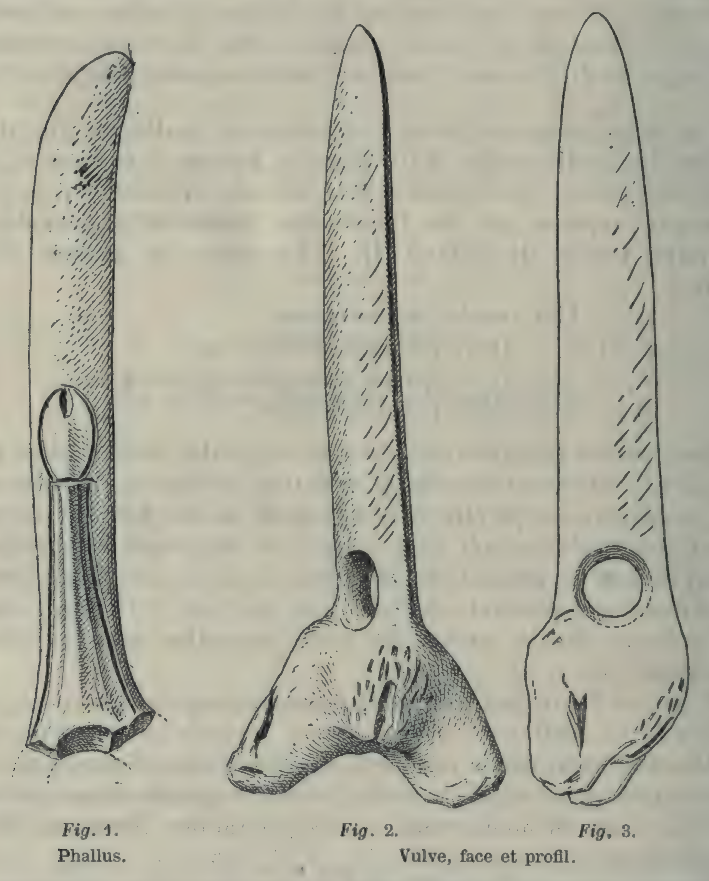


Fig. 1. Phallus. *Fig.* 2. *Fig.* 3. Vulve, face et profil.

Instruments en bois de renne. Grotte du Placard (Charente). 2/3 grandeur naturelle.

Sur une de ses faces se détache en relief une figure, dans laquelle il est difficile de voir autre chose qu'un *pénis*, et probablement un pénis humain, bien qu'il soit un peu grêle. Le gland, bordé comme le reste de la figure d'un trait de burin, est légèrement en relief. Il a une forme ovale, allongée. Un large sillon creusé au sommet marque nettement le méat urinaire. Le corps proprement dit de la verge va en s'amincissant progressivement, jusqu'au trait transversal qui le sépare du gland. On voit sur

presque toute sa longueur une arête médiane assez forte, qui a tout l'air de n'être qu'une exagération de la saillie que forme la portion spongieuse de l'urèthre sur la face inférieure du pénis. Rien n'indique comment devait se terminer l'extrémité incomplète. La base bifurquée figurait peut-être les deux bourses; mais ce n'est là qu'une simple conjecture. Telle qu'elle est à présent, cette première pièce mesure $0^{m}14$ de longueur.

La deuxième pièce (*Fig.* 2 et 3) est heureusement intacte. Sa longueur totale est de $0^{m}155$. Elle consiste en une lame droite, à pointe et à tranchants mousses, longue de $0^{m}12$ sur $0^{m}02$ de large, se terminant par un fort renflement bifurqué. La lame est percée à sa base d'un trou assez régulier de $0^{m}015$ d'ouverture. Au-dessous de ce trou ont été sculptés des organes génitaux externes féminins, d'une façon assez claire pour ne laisser aucun doute.

Un renflement, situé dans le prolongement d'un des coupants de la lame, figure le mont de Vénus. Sa partie inférieure porte une forte entaille verticale, dans laquelle il est facile de reconnaître la fente vulvaire. Le haut est entouré de petites incisions, qui ont évidemment pour but de représenter les poils recouvrant le pubis. Enfin, les deux moignons, qui forment la fourche, nous montrent la naissance des cuisses. Tout cela est assez naïvement, assez grossièrement, mais très exactement reproduit.

Les deux objets dont il vient d'être question ont été recueillis dans les dépôts magdaléniens inférieurs du Placard, couches 4 et 5, qui contenaient quelques essais de sculpture, mais pas de véritables gravures.

A quoi ces instruments ont-ils pu servir ? Nous devons avouer que nous ne voyons pour l'instant à cette question aucune réponse satisfaisante. Le mieux est donc d'attendre que de nouvelles découvertes, ou des comparaisons ethnographiques plus concluantes que celles tentées jusqu'à présent, viennent nous éclairer.

Nous avons simplement tenu à signaler ces objets à la *Société préhistorique de France,* à cause de l'originalité des sujets qui les décorent. Les représentations d'organes sexuels isolés sont restées jusqu'à ce jour fort rares, parmi les œuvres d'art de l'époque de la Madeleine, qui nous sont parvenues. Il n'en a encore été publié qu'une seule. C'est le fragment de bâton de commandement, récolté vers 1887 dans un gisement magdalénien, à Gorge d'Enfer, par E. Massénat et qui appartient actuellement à notre collègue, le Dr Paul Girod (1). Cette pièce, très discutée au moment de son

(1) P. Girod et Elie Massénat. — *Les stations de l'âge du renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze : Laugerie-Basse.* — Paris, 1900, Pl. I, *Fig.* 3.

apparition, représente deux phallus divergents, recouverts sur leurs faces inférieures et supérieures d'une ornementation bizarre, qui pourrait, suivant Girod et Massénat, être regardée comme la représentation d'un tatouage particulier.

Silex néolithiques de l'Ile de Ré.

PAR M. LE D^r^

ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).

Dans la commune du Bois-en-Ré, quantité de silex ont été trouvés, éclats de grosses pièces, petites pièces frustes, pièces usagées au tranchant émoussé, retouchées, usagées de nouveau, rejetées enfin comme inutilisables.

Plusieurs silex toutefois sont conservés tels qu'ils ont été fabriqués. Ce sont ces spécimens typiques, que je viens vous présenter aujourd'hui, non qu'ils aient été découverts en un foyer unique, ou dans une sépulture préhistorique, comme celles qui existaient dans le voisinage, mais retrouvés de çà, de là, sur le sol, dans le

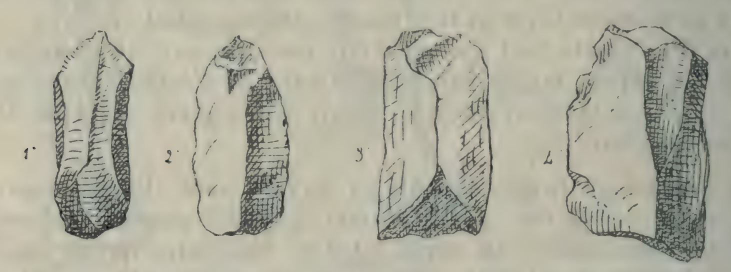


Fig. 1. — Silex *néolithiques* de l'Ile de Ré. — *Coupoirs* [Réduction d' 1/4].

sol, lors des cultures, tels que ceux qui ont été décrits dans la dernière séance par M. de Givenchy, trouvés dans le département de l'Oise, à la surface du sol également.

Ce département de l'Oise, en effet, est très riche en silex des temps préhistoriques, comme j'ai pu m'en convaincre, en visitant à Mouy, il y a environ cinq ans, le riche musée local de mon honoré confrère de bonne mémoire, le Dr Baudon, père de notre honorable Député et distingué Vice-président, le Dr Baudon ici-présent, son fils, qui a conservé religieusement les collections de son père et les a transférées dans son habitation de Beauvais.

Il est intéressant pour la Préhistoire en France de constater que, et dans le département de l'Oise et dans notre département

de la Charente-Inférieure, pourtant si éloignés l'un de l'autre, les mêmes outils de pierre se retrouvent, provenant de l'époque néolithique, prouvant que l'industrie humaine était la même alors, en des points si opposés de la France : l'un dans une vallée fluviale ; l'autre auprès des bords de l'Océan.

Le sol de la commune du Bois (Ile de Ré), est en grande partie composé de sables siliceux, de même provenance que celui des dunes voisines du bord de la mer ; on y cultive surtout la vigne.

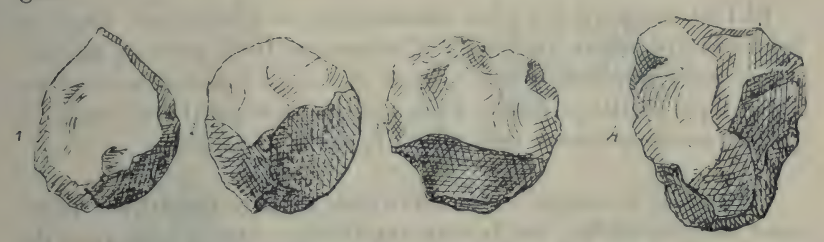


Fig. 2. — Silex *néolithiques* de l'Ile de Ré. — *Racloirs* [Réduction d'1/4].

Le sous-sol est un calcaire, *Jurassique*, compact, alternant avec des stratifications argilo-calcaires.

Dans ce sous-sol, on rencontre des *chailles* (mot local) ou rognons de silex, tantôt jaune, tantôt *gris*, tantôt *noir*, le plus souvent *bleu* ou *bleuté*.

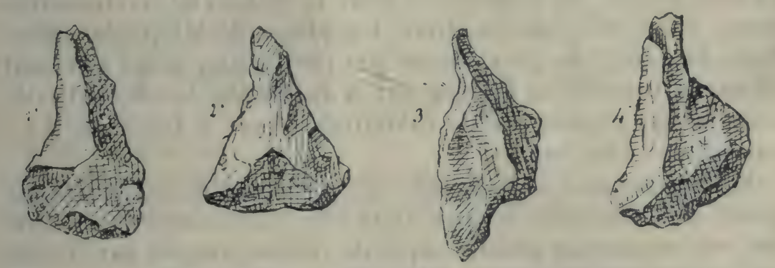


Fig. 3. — Silex *néolithiques* de l'Ile de Ré. — *Perçoirs* [Réduction d'1/4].

Ces rognons siliceux constituent la matière première qui a servi à la confection des outils que je vous présente aujourd'hui, et qu'ont confectionné, sur des types fixes pour la plupart, nos ancêtres préhistoriques, à une époque que les études des géologues et des palethnologues font remonter à plus de dix mille ans.

Les types les plus caractéristiques de ces silex sont au nombre de trois principaux, représentés par les figures ci-jointes, artistiquement reproduites d'après nature, et consistant : 1° en

petites lames de couteaux ou *Coupoirs* (*Fig.* 1), à simple tranchant (n° 4), à double tranchant (n°s 1 et 2), à triple et même quadruple tranchant (n° 3).—2° *Racloirs* (*Fig.* 2) : les uns à peu près discoïdes à tranchant circulaire (n° 1, 2 et 3); l'autre moins régulier (n° 4). — 3° *Perçoirs* ou poinçons (*Fig.* 3) : l'un simple émoussé (n° 4); un autre double, c'est-à-dire à deux pointes opposées (n° 3), ayant à droite un bord tranchant, entre les deux pointes; enfin (n°s 1 et 2), ayant une pointe à une extrémité et un tranchant, actuellement émoussé, à l'autre extrémité.

Si l'on compare les silex représentés en phototypie dans le fascicule précédent (séance du 27 décembre 1906) avec les nôtres, on ne peut manquer d'être frappé de cette ressemblance dans cet antique outillage, datant d'une époque où le métal était inconnu pour les usages encore très primitifs de la vie humaine.

M. Marcel Baudouin. — Je crois utile de faire remarquer qu'au nord de l'Ile de Ré, sur la côte vendéenne, dans la commune de Saint-Vincent-sur-Jard, il existe : 1° *Une station à silex néolithiques* (avec poteries très grossières et non cuites), qui est connue depuis 1860 sous le nom de *Station de Bélesbat*, et que j'ai fouillée avec M. Lacouloumère en 1905; 2° Une *Allée couverte*, au Grand Bouillac, que nous avons fouillée également en 1905, et dont j'ai donné la description en 1906 au Congrès de Vannes(1). Or, cette allée couverte nous a fourni deux *tranchets*, *typiques*, et un éclat en *scie* (*Fig.* 4), en *silex bleuté*, dont la roche est exactement la même que celle qui constitue les pièces de M. Atgier (*Silex blanc bleuâtre*); de plus j'ajoute que je n'ai pas, jusqu'à présent du moins, trouvé dans les mégalithes de Vendée, de silex taillés de cette sorte, c'est-à-dire de coloration *bleue*. A Belesbat, il y a surtout des silex *noirs*.

Si l'on veut bien se rappeler : 1° qu'à Belesbat existe une *Légende*, très ancienne, relative à une *ville engloutie* ; 2° que Belesbat est une station préhistorique de *falaise*, rongée par l'Océan chaque année; 3° que cette falaise est constituée, d'après la carte géologique, par du *Callovien* (Terrain Jurassique, J^1), voisin du J^{4a} (*Astartien*), qui vient presque immédiatement au-dessus ; 4° que les falaises correspondantes de l'île de Ré sont aussi de l'*Astartien* (J^{4a}) et du *Ptérocérien* (J^{4b}); 5° que les cotes d'altitude sont presque les mêmes, — il me semble qu'on peut en conclure, en tenant aussi compte de l'*analogie des Silex*, qu'à l'époque Néolithique il y avait des communications, peut-être faciles, entre l'Ile de

(1) Marcel Baudouin et Lacouloumère. — *L'Allée couverte du Grand-Bouillac à Saint-Vincent-sur-Jard, Vendée* (Fouilles et Restauration). — *IIe Congrès Préh. de France*, Session de Vannes, 1906 (Sous presse).

Ré et la côte vendéenne : autrement dit que la Séparation de l'Ile de Ré du Continent au nord n'est peut-être que *post-néolithique*.

En tout cas, l'entrée du Pertuis breton, dite *Fosses* (occidentale et orientale) de *Chevarache*, d'ailleurs peu profonde (50 mètres *au maximum*), ne devait pas être, à l'époque néolithique, *aussi large* qu'aujourd'hui, car le banc du *Grouin du Cou* (submersion actuelle de 10 mètres) était « terre » à cette époque.

Ces données viennent corroborer d'ailleurs toutes nos études antérieures sur le littoral vendéen et charentais aux époques pré-

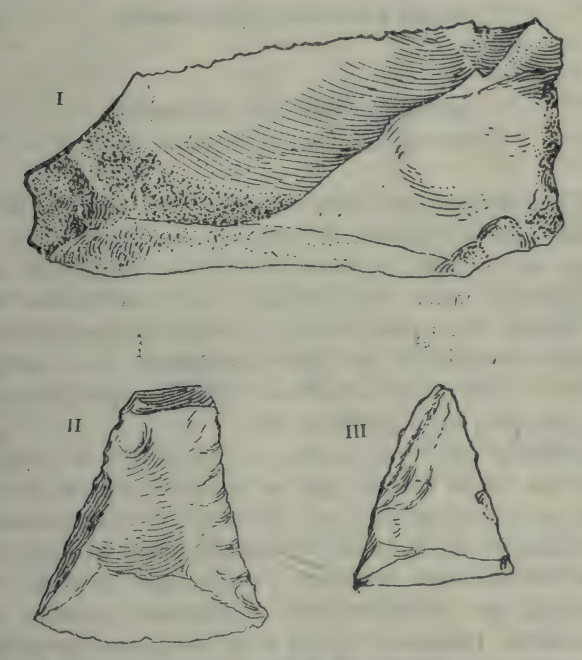


Fig. 4. — Silex trouvés dans l'Allée Couverte du Grand-Bouillac à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée). — *Légende :* I, Eclat en forme de Scie.— II, Tranchet, très typique. — III, Tranchet à sommet pointu.

historiques, et les légendes qui ont aussi cours à l'Ile de Ré, dans la Charente-Inférieure, et dans l'île d'Oléron.

M. Musset écrivait en 1885 (1) : « Nous n'avons pas cru devoir relier l'île de Ré au continent, comme nous l'avons fait pour l'île d'Oléron. » — Nous n'hésitons pas, nous, à le faire aujourd'hui, en nous appuyant, non seulement sur la remarque de notre ami Atgier, mais aussi sur les constatations faites depuis longtemps à l'Ile de Ré par M. Musset lui-même et les travaux de M. Courcel-Seneuil et

(1) G. Musset. — *La Charente-Inférieure avant l'histoire*, etc. — La Rochelle, 1885, in-8°, p. 155.

d'autres. — Il reste à préciser : 1° le mode d'union du côté de la Vendée et de la Charente-Inférieure ; 2° l'époque de la séparation de la Vendée (à l'Est des Fosses de Chevarache), qui doit être ancienne (submersion actuelle de 20 à 30 mètres), mais peut-être *post-néolithique* ; et celle de la Charente-Inférieure, qui doit être plus récente encore (submersion de 5 mètres seulement), puisqu'on a trouvé du *Bronze* à Saint-Martin-de-Ré.

Les Pierres fétiches.

PAR

Arcade BERTIN (de Paris),

Instituteur aux Ecoles de la Ville de Paris.

Je n'ai pas été heureux, dans ma communication du 22 novembre dernier, sur les pierres de forme géométrique ; car, lorsque mon tour de prendre la parole arriva, la moitié des membres avaient quitté la salle. Aujourd'hui, il n'en est pas de même ; et je m'en réjouis. Sans plus tarder, je vais faire passer devant vos yeux douze échantillons, qui, par leur rareté, n'en ont que plus de valeur ; je veux parler des *Pierres fétiches*, appelées également *Pierres figurines*, *Prosopolithes*, etc.

Je commence par vous annoncer que je les ai ramassées à Paris, sur les tas de ballast, qui se trouvent sur les bords de la Seine, et qu'ils doivent provenir, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, de Draveil, Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi, et les environs de Mantes ; tous sont en silex. Ceci me donne l'espoir que les efforts des chercheurs, joints à ceux de MM. Thieullen, Dharvent et tant d'autres qui me sont inconnus, finiront par découvrir des pièces sur lesquelles il n'y aura plus de doute possible sur le sujet qui nous préoccupe en ce moment.

En attendant, je vous prie de faire bon accueil aux douze échantillons que je soumets à votre appréciation.

En les examinant bien, peut-être que quelques membres reconnaîtront que les Primitifs, qui vivaient sur les bords de la Seine il y a des milliers d'années, adoraient, eux aussi, comme le font encore de nos jours les Lapons, les Indiens, les indigènes de l'Amérique et surtout les nègres de l'Afrique centrale, des objets, animés ou non, comme idoles, tels que animaux, pierres, végétaux, etc.

Ne croyez pas, pour cela, que vous allez avoir à examiner des objets travaillés avec le plus grand soin et pouvant rivaliser avec les œuvres des plus grands sculpteurs connus de nos jours ; non,

vous seriez les premiers à ne pas les admettre, et vous auriez mille fois raison; cependant il vous sera facile, en les regardant attentivement, de voir que les Primates étaient observateurs, et qu'ils ne se contentaient pas de fabriquer uniquement des objets propres à leurs besoins; mais qu'ils savaient profiter des accidents ou des difformités d'un caillou, pour compléter ensuite, au moyen de quelques éclats adroitement enlevés, la forme intentionnelle qu'ils désiraient obtenir.

Sur les sept échantillons qui se trouvent dans cette boîte, j'attire particulièrement votre attention sur les deux plus gros; ce sont deux galets, dont la forme caractéristique ne vous échappera pas. Dans l'un comme dans l'autre, l'entaille dans le sens horizontal représente la bouche, l'éclat au-dessus le nez. L'un est vu de profil, l'autre de face; celui de profil a le front élevé et un petit trou sur le côté droit pour représenter l'œil; l'autre de face a le front aplati. Si vous me demandez ce que peuvent bien signifier ces deux têtes, je vous répondrai que je laisse à chacun la liberté de leur donner le nom qui lui plaira.

Les deux échantillons qui se trouvent dans le deuxième compartiment sont, pour ainsi dire, décalqués, et indiquent la même idée; la bouche, les yeux sont placés exactement de la même façon.

Dans le troisième compartiment se trouve un échantillon, qui se rapproche beaucoup du faciès humain; la bouche, le nez, l'œil sont naturels, il est vrai; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que les deux extrémités de la pièce ont été cassées au bon endroit et avec intention.

Le quatrième compartiment renferme deux pièces, dont une de face et l'autre de profil; celle de face, rien n'y manque : la bouche, le nez et les yeux sont soigneusement indiqués; sur l'autre de profil, la bouche, le nez sont bien accentués, et le trou qui perce la pièce de part en part tient la place des yeux.

Cette deuxième boîte contient les plus beaux échantillons que j'ai recueillis concernant les fétiches. Ce sont cinq galets de grosseur différente, mais rappelant la même idée; et, certes, ils sont plus curieux l'un que l'autre. M'est avis que c'est bien là une œuvre conçue par un cerveau humain; et vous serez les premiers à reconnaître que le primitif a su profiter, ainsi que je le dis plus haut, du travail de la nature, pour compléter ensuite par une taille savante, l'exécution de son œuvre.

En effet, le plus gros, que je considére comme étant la plus belle pièce entre les 12, mérite vraiment qu'on s'intéresse à lui; incontestablement, le trou qui tient lieu de bouche, à part quelques petites retouches, est naturel; mais, pour les deux autres,

qui représentent les yeux, il serait difficile, je crois, d'admettre que les éclats, enlevés pour les faire mieux ressortir, sont l'œuvre de la nature ; en outre, cet éclat, scellé dans l'œil droit et qui marque si bien la pupille, n'est certainement que le résultat d'une intention voulue, la reproduction d'une image ; au reste, cette pièce parle d'elle-même, et, chercher à faire son éloge, ce serait risquer de la diminuer.

Pour quelques-uns, ces cinq échantillons représentent une tête de chouette, de chat, de singe, de chien, etc.: peu importe le nom ; laissons à chacun la latitude de voir en eux l'image qui lui convient ; l'essentiel est de reconnaître qu'ils ne peuvent être le produit de la nature.

Chose curieuse et qui n'échappera pas à votre attention, c'est que, sur douze échantillons, trois sont percés. Ce qui démontre qu'ils devaient se porter d'une façon quelconque.

En terminant, permettez-moi de formuler un vœu, à l'aurore de 1907 ; c'est de voir le plus grand nombre possible de palethnologues habitant Paris qui s'intéressent à la Préhistoire et qui désirent recueillir pour leur collection des échantillons dans le genre de ceux qu'ils viennent de voir ; et ils peuvent le faire à peu de frais, rien qu'en se rendant sur les bords de la Seine, en scrutant attentivement les tas de ballast qui s'y trouvent ; je suis persuadé qu'avec un peu de bonne volonté, et surtout de patience, ils arriveront à mettre la main sur des pièces qui les dédommageront de la peine qu'ils auront pu se donner.

M. A. de Mortillet ne voit pas là trace d'un travail humain ; ce sont des accidents naturels qui produisent ces formes vagues.

M. le Dr Atgier ne trouve dans ces pièces rien de net. — Il faut dire que la plupart d'entre nous n'y croient pas.

M. le Dr Guébhard croit résumer l'opinion générale, en demandant qu'à l'exemple de beaucoup d'autres Sociétés la nôtre décline explicitement, par un avis inséré sur la couverture de ses Bulletins, toute solidarité dans les opinions librement émises dans ses réunions, sous la responsabilité personnelle de chacun de ses membres.



Note sur une mandibule droite de Canidé des Palafittes de Chalain (Jura).

PAR

Edmond HUE (de Paris),

Médecin Vétérinaire

La mandibule droite de Canidé, que je vous présente, provient des Palafittes du lac de Chalain (Jura). J'adresse ici tous mes remerciements à M. Barrand, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Lons-le-Saunier, qui a bien voulu me l'offrir.

Elle a été trouvée, en 1905, dans la couche archéologique de la Motte au Magnin, à $1^{m}50$ de profondeur, et présente tous les caractères des ossements provenant des Palafittes.

Je décrirai d'abord cette pièce importante, avant d'en faire l'étude comparative.

I. — DESCRIPTION ANATOMIQUE. — A. *Os mandibulaire*. — La mandibule droite est entière. La *face externe* de l'os, lisse et arrondie dans ses deux tiers inférieurs, présente : un trou mentonnier antérieur, situé à l'aplomb de l'intervalle compris entre la première et la deuxième prémolaire ; un trou mentonnier postérieur, à l'aplomb de la troisième prémolaire. Le trou mentonnier antérieur est trois fois plus grand que le trou postérieur. La distance entre les deux trous est de 12 millimètres. A partir de l'aplomb de la deuxième prémolaire, la face externe est rugueuse et sert d'insertion à une portion du masséter. Sur la partie montante de l'os, on trouve : 1° une crête anguleuse, dite crête coronoïde, se confondant avec le bord antérieur jusqu'au sommet de l'apophyse coronoïde ; 2° une deuxième crête, dite crête condylienne, moins anguleuse, allant jusqu'à l'extrémité externe du condyle ; 3° une protubérance trapézoïdale, situéeau-dessous du condyle, et transformant l'angle maxillaire en apophyse mandibulaire. Entre les crêtes coronoïde et condylienne se trouve une dépression, à surface irrégulière, dite fosse massétérique, donnant attache aux principaux faisceaux du masséter ; 4° la crête massétérique allant de l'apophyse mandibulaire vers le tiers antérieur de la crête condylienne (*Fig*. 1, 1).

La *face interne* est lisse dans son tiers moyen. On y remarque : 1° près du bord alvéolaire, une ligne légèrement en saillie, dite ligne myléenne ou crête mylo-hyoïdienne, qui se bifurque au niveau de la dernière molaire : une de ces bifurcations monte vers le sommet de l'apophyse coronoïde ; l'autre s'étend horizontalement, en formant la ligne ptérygoïdienne, qui se termine à l'extrémité interne du condyle ; 2° entre ces deux crêtes, se trouve

une surface rugueuse, plane, donnant attache au ptérygoïdien; 3° au-dessous et un peu en avant du condyle, se trouve l'orifice postérieur du conduit maxillo-dentaire ; 4° une crête semi-lunaire, sise en avant de l'échancrure semi-lunaire inférieure, partant de



Fig. 1. — Détails de la Mandibule droite du Chien des Palaffites de Chalain (Jura). — *Légende* : 1, Face externe ; 2, Face interne ; 3, Table dentaire (Vue d'en haut). — P^m, 3ᵉ petite molaire ; M, 1ʳᵉ grosse molaire ; M, 2ᵉ grosse molaire.

l'extrémité interne du condyle pour aboutir à l'angle supérieur de l'apophyse mandibulaire ; 5° la surface génienne, oblongue, irrégulière, rugueuse, s'adaptant avec la surface correspondante de la mandibule gauche (*Fig*. 1, 2).

Le *bord supérieur* ou *alvéolaire* offre à étudier une partie horizontale et une partie montante. La partie horizontale, vue de profil, décrit un arc de cercle concave, allant de la canine à la base de l'apophyse coronoïde. Sur cet arc, se profilent, presque effacées, les apophyses alvéolaires. Vue de dessus, cette partie du bord alvéolaire décrit une courbe à convexité externe, commençant à la base de la canine pour se terminer à la dernière molaire, après avoir atteint son maximum au niveau de la quatrième prémolaire. Le rapport de cette courbe et de sa flèche est de 72/7. Le bord alvéolaire est creusé de douze alvéoles, pour recevoir les quatre prémolaires et les trois molaires inférieures, à savoir : une alvéole pour P^{m1} et M^3 ; deux alvéoles pour chacune des autres dents (*Fig.* 1, 3).

La partie montante forme un angle obtus de 105° avec la partie horizontale et monte jusqu'au sommet de l'apophyse coronoïde, en se confondant avec la crête coronoïde vers le tiers supérieur de cette dernière.

Le *bord inférieur* se divise en deux parties : la partie horizontale, qui décrit une courbe à convexité inférieure, est arrondie depuis la surface génienne jusqu'à l'aplomb de la première molaire, renflée au-dessous des trois molaires. A partir de ce point, le bord inférieur remonte légèrement, en s'incurvant pour former la scissure mandibulaire, puis redescend jusqu'à l'angle inférieur de l'apophyse mandibulaire.

La deuxième partie ou bord ascendant offre à étudier de bas en haut : 1° l'apophyse mandibulaire déjà signalée ; 2° au-dessus de cette apophyse, le bord ascendant décrit une ligne courbe rentrante dite échancrure semi-lunaire, aboutissant au milieu de la face postérieure du condyle ; 3° le condyle. La forme générale du condyle est celle d'une olive ; l'axe est légèrement incliné en dedans et mesure 22 millimètres de longueur. La partie supérieure de la surface condylienne est légèrement cylindrique sur toute la longueur du condyle ; la partie postérieure s'incurve en hélice du côté interne, pour occuper la moitié interne et postérieure du condyle. Le pourtour de cette surface articulaire est bordé d'une légère crête osseuse.

L'extrémité supérieure de la branche ascendante est constituée par l'apophyse coronoïde, qui mesure 0m03 de hauteur sur 0m02 de largeur. Le bord antérieur de cette apophyse est progressivement rejeté en arrière pour s'arrondir au sommet, et se continuer par une ligne droite jusqu'à l'angle postérieur de l'apophyse coronoïde.

Le bord postérieur descend jusqu'au condyle, en décrivant une courbe concave, dite Échancrure sigmoïde (Echancrure semi-lunaire supérieure des Allemands).

L'extrémité antérieure est assez détériorée, mais permet cependant de distinguer les alvéoles des trois incisives, et celle de la canine. A celle-ci correspond un renflement de la face externe de la mandibule.

Les dimensions de l'alvéole de la canine indiquent une dent à peine plus volumineuse que celle d'un chien actuel de la taille d'un petit épagneul.

La face buccale du corps de la mandibule est fortement inclinée vers la symphise. La face labiale présente un trou incisif à la racine de la première incisive.

B. *Troisième prémolaire.* — Cette dent, aplatie latéralement, offre à étudier : 1° Les deux racines, divergentes en avant et en arrière, tout en restant dans le plan vertical antéro-postérieur de la dent. La racine postérieure est plus forte que l'antérieure ; la partie terminale de chacune de ces racines est en forme de bouton arrondi et légèrement repliée en avant. La scissure des racines remonte jusqu'à la couronne. 2° La couronne présente un cingulum très manifeste, s'infléchissant en haut et des deux côtés, au-dessus de la scissure des racines. A chaque extrémité de la dent, la couronne se renfle en bourrelet arrondi pour encadrer les tubercules. 3° Le tubercule principal occupe les deux tiers antérieurs de la table. Du côté externe sa surface est conique, avec la pointe rejetée en dedans ; du côté interne le tubercule présente deux surfaces légèrement excavées, reliées en avant et en arrière, à la surface externe, par une arête vive. Le tubercule secondaire est tout petit ; il est situé en arrière du principal et dans le même plan : il est comme encastré dans le bourrelet postérieur de la couronne, sur le prolongement de l'arête du tubercule principal (*Fig.* 2, 1).

C. *Première molaire.* — Cette dent est plus particulièrement intéressante à examiner, à cause de son manque de tubercule métaconide. Elle est aplatie dans le sens du grand axe (*Fig.* 2, 2).

1° Les deux racines sont fortes, presque coniques, légèrement aplaties dans le sens du grand axe.

La racine antérieure est verticale avec son extrémité incurvée en arrière ; elle présente une dépression longitudinale très accusée sur son bord postérieur, depuis la pointe jusqu'à la scissure de la couronne, d'où cette dépression se continue jusqu'au tiers inférieur du bord antérieur de la deuxième racine. La deuxième racine est inclinée en arrière et sensiblement déviée en dehors du plan longitudinal de la dent.

2° La couronne est plus saillante en dehors qu'en dedans ; elle

se termine en lame mousse à la partie antérieure, et forme un gros tubercule arrondi à la partie postérieure de la dent.

3° L'extrémité du tubercule *paraconide* est usée et montre l'ivoire noirâtre mis à nu. Le tubercule *protoconide* est émoussé sur son arête antérieure et à son extrémité où l'on aperçoit l'ivoire.

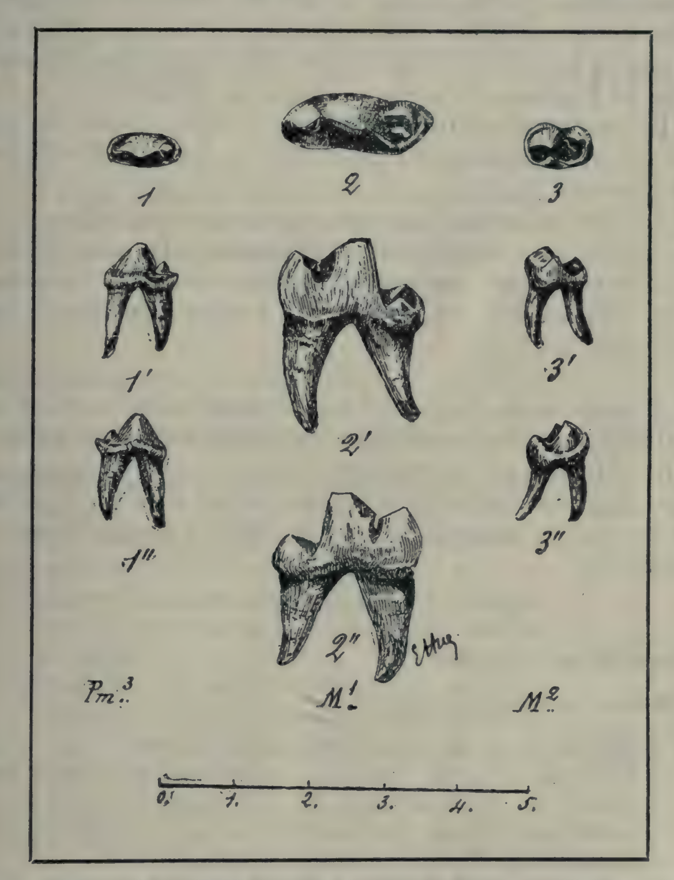


Fig. 2. — Dents d'un Chien des Palafittes de Chalain (Jura). — *Légende* : 1, troisième prémolaire ; 2, première molaire ; 3, deuxième molaire. — Table dentaire, face interne (') ; face externe ('') [Grandeur naturelle].

L'arête postérieure du tubercule protoconide se continue très tranchante jusqu'à sa jonction avec l'entoconide, *sans présenter de tubercule métaconide*. Elle est légérement déviée vers son tiers inférieur, au niveau d'un petit renflement de la base du protoconide.

L'hypoconide et *l'entoconide* ne présentent pas d'usure. Il n'y a pas *d'hypoconulide*.

D. *Deuxième molaire.* — 1° La racine antérieure est irrégulièrement prismatique, courbée en arc de cercle, d'avant en arrière et présente sur sa face antérieure une dépression au niveau du collet. La face postérieure légèrement concave possède sur sa ligne médiane une raînure qui se continue jusqu'à la scissure coronaire et se prolonge sur la face antérieure de la deuxième racine. Cette racine est plus régulièrement conique plus rectiligne que la première ; elle est presque totalement rejetée en arrière de l'aplomb du bord postérieur de la dent.

2° La couronne est très proéminente ; elle englobe en avant et en arrière l'ensemble des tubercules en leur formant un bourrelet extérieur.

3° La face triturante présente trois tubercules inégaux. L'antéro-externe (protoconide) est manifestement le plus gros. Le tubercule antéro-interne (métaconide) est très petit. Le postéro-externe (hypoconide) est normal. Il n'y a pas de tubercule *entoconide* (*Fig.* 2, 3).

II. Étude comparative. — Si nous comparons maintenant cette mandibule avec des mandibules de chiens actuels et de chiens préhistoriques, nous verrons que c'est avec un chien épagneul de petite taille que l'analogie est la plus grande, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par l'ensemble des mensurations suivantes.

Mensurations.

Profil de la mandibule.

Mensurations longitudinales.

		Chien de Chalain	Petit Epagneul
a.b.	Longueur de la mandibule, prise du milieu du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire (*gonion*) au bord antérieur de la symphise mandibulaire (*corde gonio-symphisienne*).	121mm	121mm
c.b.	Longueur prise du milieu postérieur du condyle, au bord antérieur de la symphise mandibulaire.	119mm	119mm

Mensurations verticales.

a.d.	Distance du milieu du bord postérieur à l'apophyse mandibulaire, à l'angle postérieur de l'apophyse coronoïde.	42mm	40mm
e.e'.	Dimension verticale de la branche montante de la mandibule, suivant une perpendiculaire à la ligne qui va du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire au bord antérieur de		

	la symphise mandibulaire. Cette ligne passe par le bord antérieur du trou maxillaire postérieur.	55^{mm}	52^{mm}
g.g'.	Hauteur de la branche horizontale de la mandibule, prise au milieu de l'apophyse alvéolaire de M^1 (*Hauteur molaire*).	22^{mm}	20^{mm}
h.h'.	Hauteur de la branche horizontale de la mandibule, prise au niveau de la partie postérieure de la symphise.	18^{mm}	18^{mm}

Angle coronoïde.

A. Ligne allant du milieu du bord postérieur de l'apophyse mandibulaire au bord antérieur de la symphise mandibulaire. — B. Ligne du bord antérieur de la branche montante de la mandibule (apophyse coronoïde).	97°	99°

FACE SUPÉRIEURE DE LA MANDIBULE.

Mensurations transversales.

c.c'.	Distance entre les centres des surfaces condyliennes.	52^{mm}	53^{mm}
i. i'.	Epaisseur de la branche horizontale de la mandibule au niveau du milieu de M^1.	11^{mm}	10^{mm}
k.k'.	Epaisseur de la branche horizontale de la mandibule au niveau de la partie postérieure de la symphise.	$9^{mm}5$	$8^{mm}5$
l l'.	Dimension du corps mandibulaire : entre la symphise mandibulaire et le milieu du bord externe de l'alvéole de la canine.	12^{mm}	10^{mm}
m.'m.	Longueur du condyle.	22^{mm}	22^{mm}

Angle mandibulaire.

A. ligne passant par le milieu de l'alvéole de la dent la plus postérieure et la partie antérieure de la symphise mandibulaire. — B. Même ligne pour la deuxième branche du maxillaire inférieur.	24°	25°

MENSURATIONS DENTAIRES.

Les mensurations dentaires de la mandibule de l'épagneul seront liées aux mensurations de la mandibule de Chalain.

Incisives.

	Longueur totale de l'arcade incisive depuis la suture incisive jusqu'au bord postérieur de l'alvéole de I^3.	8^{mm}	9^{mm}
	La mâchoire de Chalain étant détériorée, les autres mensurations des incisives seraient incertaines.		

Canine.

	Diamètre transversal de l'alvéole.	7^{mm} reconstitué	6^{mm}
	Diamètre antéro-postérieur de l'alvéole.	10^{mm}	10^{mm}

Prémolaires.

	Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de C et le bord antérieur de l'alvéole de Pm^1.	5^{mm}	4^{mm}
Pm^1	Diamètre transversal de l'alvéole.	3^{mm}	3^{mm}
Pm^1	Diamètre antéro-postérieur de l'alvéole.	4^{mm}	4^{mm}
	Intervalle entre le bord postérieur de l'alvéole de Pm^1 et le bord antérieur de la première alvéole de Pm^2.	$0^{mm}5$	$0^{mm}5$
Pm^2	Diamètre transversal maxima des 2 alvéoles.	4^{mm}	4^{mm}
Pm^2	Diamètre antéro-postérieur des 2 alvéoles.	8^{mm}	8^{mm}
	Intervalle entre le bord postérieur de la deuxième alvéole de Pm^2 et le bord antérieur de la première alvéole de Pm^3.	3^{mm}	2^{mm}
Pm^3	Hauteur de la dent en dehors de l'alvéole.	6^{mm}	7^{mm}
Pm^3	Diamètre transversal maxima au niveau de la couronne.	5^{mm}	4^{mm}
Pm^3	Diamètre maxima antéro-postérieur au niveau de la couronne.	$9^{mm}5$	9^{mm}
Pm^3	Nombre et disposition des cônes. — Cône principal.	I	I
Pm^3	Nombre et disposition des cônes. — Cône secondaire.	sommet usé I	I
	Intervalle entre le bord postérieur de la deuxième alvéole de Pm^3 et le bord antérieur de la première alvéole de Pm^4.	2^{mm}	2^{mm}
Pm^4	Diamètre transversal maxima des 2 alvéoles.	5^{mm}	5^{mm}
Pm^4	Diamètre antéro-postérieur des 2 alvéoles.	10^{mm}	9^{mm}
	Intervalle entre le bord postérieur de la deuxième alvéole de Pm^4 et le bord antérieur de la première alvéole de M^1.	1^{mm}	1^{mm}
	Distance rectiligne du bord antérieur de l'alvéole de Pm^1, au bord postérieur de la deuxième alvéole de Pm^4.	35^{mm}	

Molaires.

M[1]	Hauteur maxima de la dent en dehors de l'alvéole.		12mm	12mm
	Diamètre transversal maxima, pris à la couronne.		8mm	7mm5
	Diamètre antéro-postérieur maxima, pris à la couronne.		20mm	19mm
	Nombre et disposition les cônes.	Paraconide (usé au sommet et sur le bord postérieur pour la dent de Chalain).	I	I
		Protoconide (usé au sommet et sur le bord antérieur, pour la dent de Chalain).	I	I
		Métaconide.	n'existe pas	I
		Hypoconide.	I	I
		Entoconide.	I	I
		Hypoconulide.	n'existe pas	I
M[2]	Hauteur en dehors de l'alvéole.		6mm	6mm5
	Diamètre transversal maxima, pris à la couronne.		6mm	6mm
	Diamètre antéro-postérieur maxima, pris à la couronne.		8mm	10mm
	Nombre et disposition des cônes.	Protoconide.	I	I
		Métaconide.	I	I
		Entoconide.	n'existe pas	I
		Hypoconide.	I	I
M[3]	Diamètre transversal de l'alvéole.		3mm5	3mm
	Diamètre antéro-postérieur de l'alvéole.		5mm	5mm
Longueur rectiligne totale des alvéoles des trois molaires réunies : du bord antérieur de l'alvéole de la racine antérieure de M[1], au bord postérieur de l'alvéole de M[3].			32mm	33mm
Indice mandibulaire $= \left(\frac{c,c' \times 100}{a.\ b.}\right)$			42.97	43.20

En examinant ce tableau, on voit que les deux mandibules sont de même longueur. La hauteur de la branche montante de la mandibule de Chalain est plus grande de 3 millimètres que celle de l'Epagneul. La hauteur de la mandibule au niveau de la première molaire est supérieure de 2 millimètres dans le chien préhistorique ; l'épaisseur de la mandibule au même niveau est supérieure de 1 millimètre pour le chien de Chalain.

Les angles coronoïdes ne diffèrent que de deux degrés et les angles mandibulaires de un degré seulement.

De l'ensemble de ces mensurations, il ressort que la mandibule de Chalain est plus robuste, plus trapue, particulièrement entre la canine et la première molaire.

L'incurvation en dehors de l'ensemble de la branche horizontale est semblable dans les deux cas; de même pour la ligne sinueuse des alvéoles. L'espace interdentaire, compris entre la canine et la première prémolaire, est un peu plus grand dans le chien préhistorique.

Sur la face externe, nous trouvons les différences suivantes pour la mandibule du chien de Chalain : écartement moins considérable entre les deux trous mentonniers ; la crête qui va de l'extrémité externe du condyle au tiers postérieur de la face externe est plus accusée ; la fosse d'insertion du masséter est plus profonde. L'apophyse mandibulaire est plus accentuée et plus longue ; l'apophyse coronoïde est plus large et plus haute.

Pour la face interne, les différences sont moins sensibles, sauf pour l'apophyse coronoïde de Chalain, chez laquelle la surface d'insertion du temporal est mieux délimitée. Il en est de même pour la scissure maxillaire et l'apophyse mandibulaire qui sont plus accusées.

Le condyle est plus puissant chez le chien préhistorique et les insertions tendineuses plus accusées, indiquant une plus grande puissance musculaire.

En somme, ces différences sont bien peu sensibles, si l'on tient compte des âges respectifs des deux chiens. L'usure des sommets des cônes paraconide et protoconide du chien des Palafittes indique un animal de 4 ou 5 ans, tandis que le chien épagneul n'avait que deux ans.

Dents. — Troisième prémolaire (Pm^3). — Les racines antérieures sont semblables dans les deux dents ; la racine postérieure de la dent de Chalain est plus volumineuse, plus conique.

Le tubercule antérieur est pareil dans les deux cas. Dans la dent de Chalain la partie postérieure de la table forme une sorte de plateau au centre duquel se trouve le tubercule postérieur : ce plateau est plus accusé que chez l'épagneul. Le tubercule postérieur de la prémolaire préhistorique se trouve bien détaché du tubercule antérieur dont il est séparé par une gorge bien marquée, tandis que dans la dent de l'épagneul, le tubercule postérieur fait corps avec le tubercule antérieur et n'en est séparé que par une légère incision de l'arête postérieure de ce dernier.

Première molaire (M^1). — Les racines de la dent de Chalain sont plus grosses; la déviation en dehors de la racine postérieure est plus considérable ; l'impression linéaire située sur le

bord postérieur de la racine antérieure et sur le bord antérieur de la racine postérieure est plus accentuée que chez l'épagneul.

Une première molaire inférieure complète de canidé présente : 1° en avant, le lobe paraconide ; 2° au milieu, le lobe protoconide ; 3° le lobe métaconide situé en arrière et en dedans vers la base du protoconide dont il semble être une division ; 4° le lobe hypoconide situé sur le bord externe du talon de la dent ; 5° le lobe hypoconulide situé sur le bord postérieur du talon ; 6° le lobe entoconide situé sur le bord interne du talon, à la base du lobe métaconide. Ces trois derniers lobes forment la surface triturante du talon de la première molaire. Cette molaire, que l'on désigne souvent sous le nom de carnassière inférieure, semble formée par deux dents juxtaposées dans le sens antéro-postérieur. La partie antérieure offre les caractères d'une prémolaire avec ses lobes élevés, aigus : le *Trigonid* de Sir Henry F. Osborn (1). La partie postérieure ou talon offre des tubercules analogues à ceux des molaires suivantes.

Chez nos Canidés actuels, sauvages ou domestiques, les M^1 inférieures présentent toutes le *Trigonid* de M. Henry F. Osborn, avec une régularité parfaite. Il n'en est pas de même pour les tubercules du talon, qui subissent des changements notables selon les espèces.

Ainsi, chez le *Cuon primævus*, nous n'avons qu'un seul tubercule au talon ; il occupe le centre de cette partie de la dent et son sommet est légèrement rejeté en arrière ; le bord interne du talon présente un cingulum tranchant. Chez le *Dingo* de la Nouvelle-Hollande, le talon possède deux tubercules d'égal volume, symétriquement disposés à droite et à gauche de la ligne médiane. Chez le *Loup de France*, le talon présente deux tubercules inégaux, le plus volumineux du côté externe. Le *Canis latrans* ou *Loup des Prairies* présente un rudiment de troisième tubercule à la face interne du talon. Le *Chacal* possède ses trois tubercules ; il en est de même pour le *Renard* et pour l'*Isatis*.

Chez les *Chiens domestiques*, la présence des trois tubercules n'est pas constante. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que le talon de la dent du chien de Chalain ne présente pas de troisième tubercule. Chez les chiens préhistoriques, la présence de ce troisième tubercule sur le talon de la première molaire inférieure est aussi irrégulière que chez les chiens actuels.

Nous n'avons donc pas de conclusions bien caractéristiques à tirer de la conformation spéciale du talon de la dent M^1 inférieure du chien de Chalain.

(1) Henry F. Osborn. — *Trituberculy.* — *The American Naturalist*, décembre 1897.

Mais il est une autre particularité que je n'ai retrouvée chez aucun Canidé préhistorique ou actuel : c'est l'absence du lobe *métaconide* dans la M^1 de la mandibule du chien de Chalain. Toutes les premières molaires inférieures des nombreuses mandibules que j'ai observées présentent invariablement le lobe métaconide. Ce cône adventice du lobe protoconide s'en détache plus ou moins largement et remonte plus ou moins haut sur l'arête interne du protoconide, selon les espèces de Canidés; mais il est toujours nettement délimité par une scissure profonde et bien distincte.

Dans la dent qui nous occupe, il n'y a pas trace de scissure, ni d'interruption de la crête interne du protoconide. Tout au plus, cette crête est-elle légèrement irrégulière vers la partie inférieure du protoconide au niveau du renflement basilaire de cette région. Il n'y a pas de scissure, pas de crête spéciale; en un mot le *lobe métaconide n'existe pas*.

Je ne pense pas que pareille anomalie ait été constatée; et, tout en limitant son importance autant qu'un fait isolé le comporte, il était bon de la signaler. D'autres faits de même ordre pourront se présenter et donner lieu à des comparaisons et à des conclusions, qu'il serait téméraire de formuler en l'état actuel de la question.

Deuxième molaire (M^2). — Les racines de la dent d'épagneul sont plus volumineuses que celles de la dent préhistorique.

La couronne de la dent actuelle est plus volumineuse, les détails en sont plus accentués. Le tubercule protoconide de la dent d'épagneul est plus volumineux et la gorge qui le sépare du métaconide est plus profonde que chez le chien de Chalain. Le lobe métaconide de l'épagneul fait carrément saillie sur la dent, tandis que dans la dent de Chalain, il reste en dedans de la couronne. La dent de Chalain n'a pas d'entoconide.

La dent moderne est plus grosse que la dent préhistorique.

La mandibule droite du chien des palaffittes de Chalain indique un animal de la taille d'un petit épagneul, âgé de 4 à 5 ans, en raison de l'*usure* des sommets des dents existantes. Elle a très vraisemblablement appartenu à un *Canis familiaris palustris* (Rutimeyer). Elle est surtout remarquable par l'absence de *métaconide*.

M. Marcel Baudouin. — Je répète ici ce que j'ai dit déjà à la *Société d'Anthropologie de Paris*, à savoir que, pour l'*Ostéométrie* des Animaux préhistoriques, il faut appliquer des méthodes comparables à celles de l'*Anthropologie*, pour éviter les confu-

sions et les phrases obscures et inutiles (1). Je voudrais, entre autres choses, qu'on étudie les *Dents* des Hommes et celle des Vertébrés (les *Supérieurs* au moins) de la même façon et avec les mêmes procédés.

Pour mon compte, je possède *trois crânes* de *Chiens préhistoriques*, trouvés dans la Nécropole du Bernard (Vendée) ; ils datent des premiers siècles de l'ère chrétienne et sont *Gaulois*. Malheureusement, je ne puis vous en montrer que les photographies, les pièces étant dans ma collection de Vendée. J'en publirai sous peu la description (2), avec l'aide de mon excellent ami, M. Hue.

Les Tchakras préhistoriques.

PAR

A. GASSER (de Mantoche, Haute-Saône).

Les tchakras, ou plutôt *çakra*, dont le nom signifie *roue* en sanscrit, sont des anneaux plats, en forme de disques, en acier poli, tranchants sur les bords, qui constituent une arme de jet, encore en usage chez les Akalis de l'Inde.

Les dimensions de ces anneaux-disques sont très variables et sont quelquefois assez grands pour pouvoir entourer le cou. Ils se manœuvrent en les faisant tourner autour de l'index levé ou autour d'une baguette, puis en les lâchant tout d'un coup dans la direction du but, que les lançeurs sont très adroits à atteindre.

Dans nos pays, il existe un jeu d'enfants analogue, qui consiste à lancer un cercle ou cerceau, après l'avoir fait tournoyer autour d'une baguette. Je m'y suis amusé moi-même dans mon enfance, sans me douter alors que je faisais une réminiscence préhistorique.

Le çakra brillant, qui lance des éclairs en tournoyant et va porter la mort au loin, est devenu bien vite, dans les imaginations vives des peuples primitifs, le symbole de la foudre, que lançent les dieux. L'un des surnoms de Budha est *çakra-vartim :* lançeur de roue. — Le *çakra* est devenu ainsi un symbole religieux.

(1) Voir : *Entente internationale pour l'unification des mesures craniométriqaes et céphalométriques. L'Anthropologie*, 1906, nº 5, septembre-octobre, p. 559.

(2) Ils ne peuvent être que des chiens de berger, des chiens de garde, ou des chiens de chasse.

M. Charles Buttin, dans une brochure, intitulée *Les anneaux-disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde* (Annecy, Abry, 1903), me semble avoir démontré, de façon péremptoire, que certains anneaux-disques en pierre polie, tranchants sur les bords extérieurs, étaient des çakras. Un certain nombre de ces anneaux en pierre ont été trouvés en France ; et la sagacité des archéologues s'était jusqu'alors vainement exercée pour donner une attribution satisfaisante à ces objets. M. Buttin pensait que ces çakras préhistoriques avaient cessé d'être en usage avec l'époque néolithique, et que, dans nos pays d'occident, on n'en connaissait pas en métal.

Or, dans deux *tumuli*, situés presqu'en face l'un de l'autre sur les bords opposés de la Saône, à Mantoche et à Apremont, on a recueilli deux fragments d'instruments en *fer*, qui pourraient bien avoir été des çakras.

M. Perron, dans les fouilles du tumulus d'Apremont (1), qu'il fit en 1879, découvrit une sépulture sur char à quatre roues, contenant, entre autres objets du mobilier funéraire : un diadème et une coupe en *or*, une *épée* en fer, enroulée et pliée sur elle-même, placée sur un lit de cendres, de charbons et d'ossements calcinés, des tissus et des cuirs, et, à côté du char, un lébé ou bassin en bronze. Près de ce bassin, M. Perron a recueilli, brisé en deux morceaux, un instrument composé d'une lame de fer, formant à peu près la moitié d'un anneau plat, tranchant sur la partie convexe seulement, large d'environ 0^m25, correspondant à un cercle extérieur d'environ 0^m115, et à un cercle intérieur d'environ 0^m058 de diamètre. Sur les deux faces de cet objet, adhérait un lit assez épais d'une sorte de charpie. Un reste de bois portant un ornement recouvrait cette couche filamenteuse.
M. Perron n'émet qu'avec doute la supposition que cet instrument était un rasoir. Il a recueilli aussi plusieurs fragments d'une autre mince lame de fer à surface plane, recouverts de toile unie à tissu très serré, qu'il suppose être des débris d'un miroir métallique. Tous les objets recueillis dans ces fouilles ont été déposés au Musée de Saint-Germain ; mais j'ai sous les yeux un excellent moulage de cette espèce de rasoir (*Fig.* 1).

Dans mes fouilles des tumulus de Mantoche (2), j'ai recueilli, dans le tumulus n° 1, un fragment d'instrument en fer, semblable

(1) *Matériaux pour l'hist. prim. et nat. de l'homme,* 1880, page 337 et suiv. planches.
(2) *Recherches archéol. sur Mantoche. — Bull. Soc. Grayloise d'Emulation,* 1904.

à celui du tumulus d'Apremont, paraissant avoir appartenu à un anneau-disque, ayant 0m28 de large, environ 0m15 de diamètre extérieur et environ 0m10 de diamètre intérieur. La portion de circonférence est beaucoup plus petite que celle d'Apremont, et ne mesure que 0m065 de corde (*Fig.* 2).

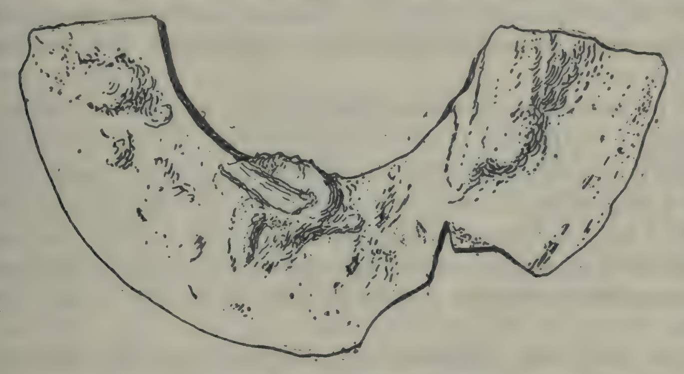


Fig. 1. — Objet trouvé à Apremont (Haute-Saône).

Des traces de fibres de bois apparaissent des deux côtés de l'instrument vers le tranchant ou bord extérieur.

Si maintenant nous consultons la *Nomenclature des épées, des rasoirs et des perles trouvés dans les tumulus de la Côte-d'Or*, dressée par M. Henry Corot (Semur, 1897), nous voyons que précisément *tous* les rasoirs en fer, et ceux-là seulement, sont de simples fragments d'anneaux-disques.

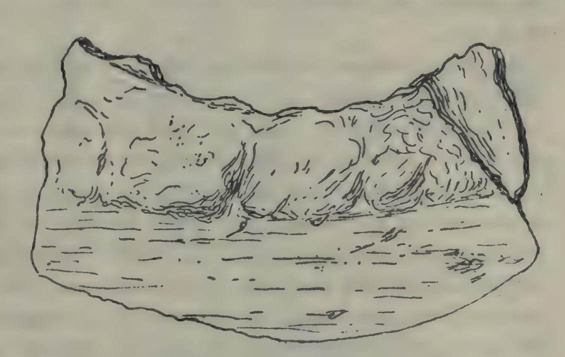


Fig. 2. — Objet trouvé à Mantoche (Haute-Saône).

N'est-il pas permis de voir dans ces fragments de fer, non des rasoirs, mais des fragments de *çakras*. Celui d'Apremont est particulièrement caractérisé : et nous voyons que son inventeur, M. Perron, tout en constatant qu'il ressemblait aux instruments appelés rasoirs par les archéologues, ne paraissait pas avoir servi à cet usage.

Il s'agit maintenant de savoir si ces objets sont particuliers à la région de la Bourgogne.

Nous attirons donc l'attention de nos collègues sur ce point. Il convient de signaler tous les objets semblables, d'en dresser le catalogue, et d'apporter, dans les fouilles de tumulus, une attention particulière sur tous les fragments de fer et sur les conditions de leur gisement dans les couches archéologiques, car le disque entier ne peut souvent être indiqué que par ses traces dans le sol.

Je ne pense pas cependant que ces *çakras* aient été encore des armes à l'époque des tumuli du premier âge du fer. Ce devaient plutôt déjà être des *symboles religieux;* l'état de fragmentation où on les a trouvés jusqu'ici est peut-être intentionnel et correspond à un *rite*, comme le *ploiement des épées.* Le soin particulier avec lequel celui d'Apremont paraît avoir été déposé pour assurer sa conservation est une preuve de plus en faveur de cette hypothèse.

Plus tard, ces symboles religieux ont été remplacés par la hache de pierre polie, la *Céraunie*, le *Donneraxt*, qu'on retrouve si souvent dans les sépultures romaines et mérovingiennes (1).

Je ferai encore une remarque pour terminer.

Les quatre tumuli de Mantoche se trouvaient alignés sur une même ligne droite orientée Sud-nord. Le tumulus le plus au nord contenait la sépulture d'un guerrier, dont toutes les armes formaient le mobilier funéraire : épées, lance, javelots, flèches, etc.

Le deuxième ne contenait qu'une sépulture par *incinération* dans une *amphore.* Le troisième, qui était le plus grand, contenait une sépulture centrale par *inhumation*, et de nombreuses sépultures *adventices*, les unes par inhumations, la plupart par incinérations dans les *amphores.* Le mobilier de ces sépultures ne consistait qu'en vases, quelques fibules, anneaux et bracelets, une épée de fer, et un ciste en bronze. Enfin, le quatrième tumulus contenait une sorte de monument central, en pierres brutes amoncelées, sur lequel se trouvaient des morceaux de minerai de fer, une pointe de flèche en silex à ailerons et pédoncule, déposée sur le monument comme en offrande, et encore très acérée ; puis, dans les diverses sépultures adventices, toutes par incinération, des vases en terre, des bracelets de *bronze*, un bracelet de lignite entier, un oursin fossile et différents fragments de fer, parmi lesquels le morceau d'anneau-disque.

(1) Les rouelles, que l'on trouve fréquemment dans les sépultures protohistoriques, ne seraient-elles pas elles-mêmes des amulettes, dérivées du *çakra*?

On voit qne les mobiliers funéraires de ces 4 tumulus étaient assez différents les uns des autres.

Ne pourrait-on admettre que le premier tumulus était le tombeau d'un chef ; les deux autres, les sépultures du menu peuple, et le dernier, celles des prêtres et des castes religieuses ? La présence dans ce dernier tumulus seulement d'amulettes et de symboles religieux : oursin (œuf de serpent des Druides), çakra (symbole de la foudre), pointe de flèche en silex, minerai, etc., s'expliquerait ainsi facilement.

M. Adrien de Mortillet. — Les pièces présentées ne me paraissent être que des *rasoirs*.

M. Marcel Baudouin. — Pour mon compte, je ne puis comparer à ces objets les magnifiques disques en pierre, trouvés dans les tumulus du Morbihan, et qu'on peut voir au Musée de Vannes.

Je ne crois pas que ces disques soient des *armes de jet* ou d'autre nature, ni même des *armes d'honneur*. — J'y vois plutôt des parures de grand luxe et des sortes de bracelets d'honneur, pour jambes ou avant-bras, en raison de leurs *dimensions;* mais, évidemment, ce n'est là qu'une hypothèse. L'avenir nous renseignera.

Pour moi, les sépultures des tumulus de Mantoche sont *successives* et d'*âges différents*.

TABLE DES AUTEURS (1)

Alix (G.), **202**.
Atgier (Dr), 30, **142**, **187**, 239, 429, **434**.
Ballet (Dr), 45, 61, 271, 381.
Baudon (Dr), **43**, **63**, 381.
Baudouin (Dr M.), 26, 77, 94, **123**, **167**, 186, 189, 200, **242**, 243, 271, 273, 274, **295**, 346, **353**, 369, 379, 393, **394**, 414, 437.
Beaupré (Comte G.), **77**, **114**.
Bertin (Arcade), **335**, **383**, **438**.
Bourlon (Lt), 69, **109**, **110**, **370**.
Bossavy (J.), **25**, 187.
Cauly (E.), **34**.
Chauvet (G.), 191.
Coutil, 30.
Denis, 61.
Desforges (A.), **21**, **37**, 44, 68, **143**.
Dharvent (Isaïe), **36**.
Doigneau (A.), **19**, 23, 68. **102**, 107, 143, 162, **200**, 381.
Dubus (A.), 340,
Fobis (F.), **331**.
Fourdrignier (Ed.), **87**, **101**, **208**, 231, 271.
Gasser (A.), **453**.
Gillet (M.), **31**, **368**, 382.
Gimon (Lieutenant), **165**.
Giraux (L.), 241, 411, 430.
Givenchy (P. de), **376**, 381, 382, 424.
Grancière (Aveneau de la), **423**.
Guébhard (Dr A.), **146**, 393, 413.
Hue, 76, 160, 189, 198, 240, **272**, **279**, **329**, 381, 388, **441**.
Lacouloumère (G.), **123**, **167**, **295**, **353**, **394**.
Lalande (Philibert), **339**, 411.
Lenez (Dr), **24**, **163**.
Létienne (Dr A.), 273.
Mallet (A.), **219**, **243**.
Martin (Dr H.), **45**, 76, 77, 106, **111**, **155**, 194, **205**, 232, **233**, **273**, 380, 385.
Martel (E. A.), **82**.
Morel (G.), 23, **154**.
Mortillet (A. de), 24, 25, 26, 30, **62**, 87, 101, 159, 199, 204, 239, 275, 369, 372, 378, 393, 414, 429, **431**.
Mortillet (P. de), 231.
Pagès-Allary, 430.
Passemard, 279, **427**.
Pistat (L.), **34**.
P... (G.), **346**.
Ramon, 61.
Ramond-Gontaud (M. G.), 329.
Ramonet (Ph.), **71**, 100, **145**, **188**, **240**, **275**.
Reynier, **206**, **425**.
Rivière (Emile), **16**, 141.
Robert (L.), **253**.
Romain (G.), **149**.
Rougé (J.), **39**, **343**.
Stalin, 70.
Tabariès de Grandsaignes, **391**, 393.
Taté, 30, 141, 199, 203, 243, 327, **420**.
Thieullen, 343, 277, 279, 327, 382.

(1) Les chiffres en caractères normands (caractères gras) se rapportent aux travaux originaux. — Les chiffres en caractères ordinaires se rapportent aux discussions ou présentations de pièces.

TABLE DES TRAVAUX ORIGINAUX

Alix (G.). — Pierres percées comme monnaie d'échange, 202.
Atgier (D[r]). — Lames courbes en silex ; leur utilisation à l'époque préhistorique, 142.
— Nucleus et silex en jaspe (Epoque du Moustier), 187.
— Silex néolitiques de l'Ile de Ré, 434.
Baudon (D[r]). — Un godet néolithique, 43.
— Quelques notes sur les Rabots (Discussion), 63.
Baudouin (D[r] Marcel). — Essai de transformation d'une hache polie en maillet à perforation, 242.
Baudouin (D[r] Marcel) et **Lacouloumère** (G.). — Les vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem (Vendée), 123, 167, 295.
— — Les Mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée), 353, 394 (*à suivre*).
Beaupré (Comte J.). — Observation concernant une forme particulière de tumulus, signalée en 1882 par M. Chauvet, 77.
— Note sur les enceintes à vallum calciné, 144.
Bertin (Arcade). — Les pierres de forme géométrique, 335.
— Les pierres de forme géométrique : le carré, le rectangle, le trapèze, le losange et le pentagone, 383.
— Les pierres-figures, 437.
Bossavy (J.). — Le Maillet d'Yvré-le-Pôlin, 25.
Bourlon (Lieutenant). — Galets avec étoilures, 109.
— Persistance du tranchet, après l'apparition de la hache polie, 110.
— Les Eolithes quaternaires, 370.
Cauly (E.). — Voir **Pistat**.
Desforges (A.). — Outils nucléiformes des stations néolithiques de Flétry (Nièvre), 21.
— Haches en schiste de la vallée de l'Alaine (Nièvre), 37.
— Haches d'armes néolithiques, 43.
— Silex à dépression annulaire étoilée, 143.
Dharvent (Isaïe). — Note sur un silex taillé représentant un ours, 36.
Doigneau (A.). — Note sur les Rabots préhistoriques, 19.
— Sur la préhension et la détermination des rabots en silex, 102.
— Gravure sur os de la Madeleine (Dordogne), 200.
Dubus (A.). — Contribution à l'étude de l'ambidextrie aux temps préhistoriques, 340.
Fobis (F.). — Ossements humains entaillés, 381.
Fourdrignier (Ed.). — A propos du vase gaulois à inscription de Prunay, 87.
— Réponse à M. Marcel Baudouin à propos du vase à inscription gauloise de Prunay, 101.
— L'éclairage des grottes paléolithiques devant la tradition des monuments anciens, 208.
Gasser (A). — Les Tchakras préhistoriques, 453.
Gillet (Maurice). — Une deuxième lampe en pierre trouvée à Billancourt (Seine), 31.
— Un racloir de 0,21 × 0,10, 368.
Gimon (Lieutenant). — Découverte d'une grotte à sépultures néolithiques à Saint-Hippolyte-du-Fort, 165.
Giraux (L.). — Découverte d'une station magdalénienne à Fons.
— Découverte d'une grotte à Gorge-d'Enfer, près les Eyzies (D), 411.
— Un grand Racloir Moustérien, 430.
Givenchy (Paul de). — Note sur une hache paléolithique trouvée à Antilly (Oise), 376, 424.
Grancière (Aveneau de la). — La figure gravée du Grand Menhir de Saint-Etienne en Malguénac, 423.
Guébhard (D[r] Adrien). — Sur le « Murum duplex » du Gaulois, d'après Jules César, 146.
Hue (Edmond). — Détermination de quelques ossements provenant de la grotte d'Entre-Roches, commune de Magnac-sur-Touvre (Charente), 272.
— Etude sur un nouveau chien des Palafittes de Clairvaux : Canis le Mirei, 279.
— La figure gravée du Grand Menhir de Saint-Etienne-en-Malguenac (Note rectificative), 329.
— Note sur une mandibule droite de Canidé des Palafittes de Chalain (Jura), 441.
Lalande (Philibert). — Les puits funéraires de la commune de Saint-Jean-de-Ligoure (Haute-Vienne), 339.

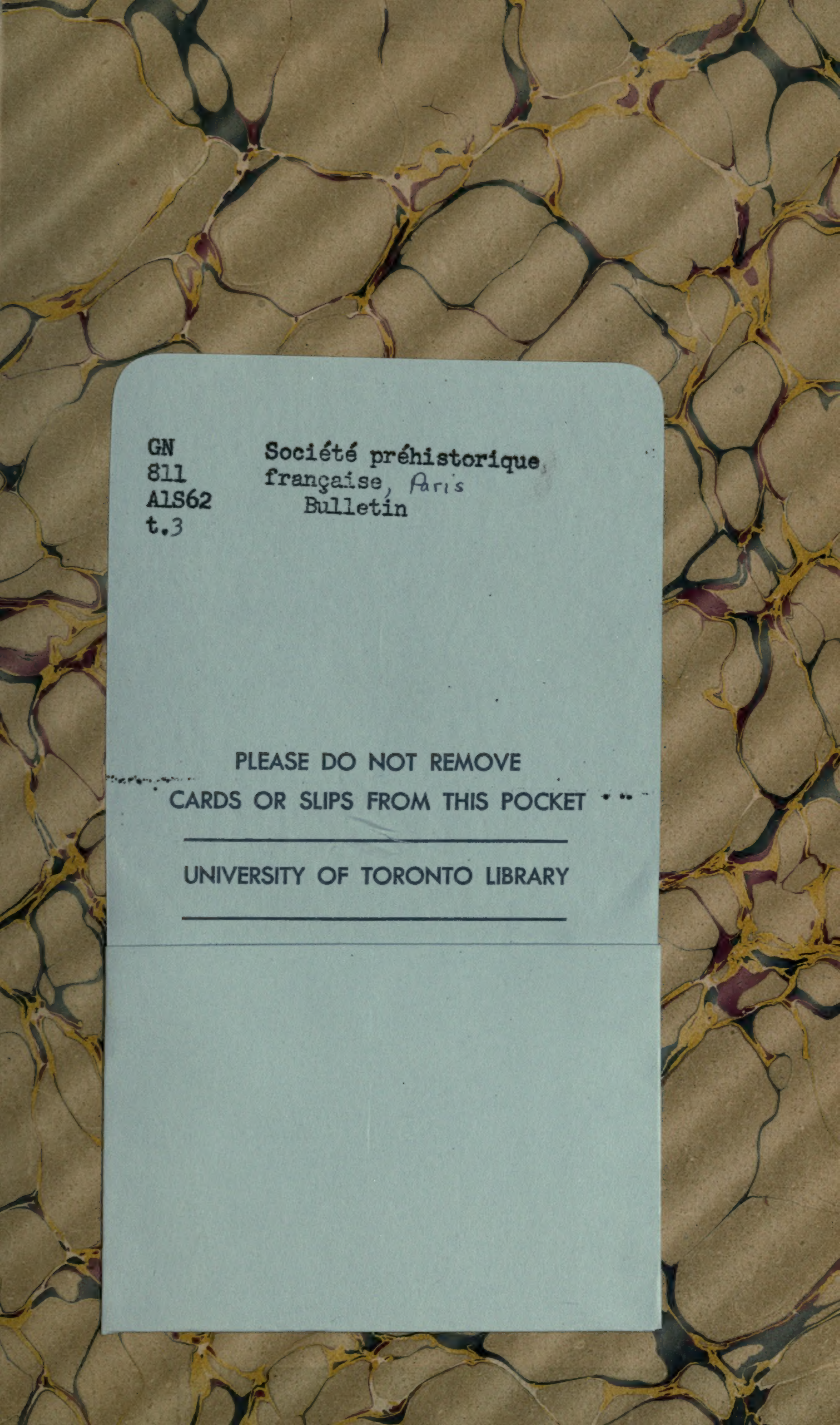
Lenez (Dr). — Galet porteur d'étoilures, 24.
— Silex taillé affectant la forme d'une lampe de mineur, recueilli dans un gisement néolithique (Campinien) des environs de Commercy (Meuse), 163.
Mallet (A.). — La station à industrie protochelléenne des Casseaux (Seine-et-Oise), 219, 243.
Martel (E. A.). — Sur la grotte d'Altamira et l'âge de ses peintures, 82.
Martin (Dr Henri). — Etude sur les « Livres de Beurre » du Grand Pressigny, 45.
— Etude sur les « Livres de Beurre », atelier du Grand Pressigny (Deuxième note), 111.
— Maillets ou enclumes en os provenant de la couche moustérienne de la Quina (Charente), 155.
— Etude sur les « Livres de Beurre » de l'atelier du Grand Pressigny (troisième note), 205.
— Industrie moustérienne perfectionnée. Station de la Quina (Charente), 233.
— Silex à double patine, 273.
— Présentation d'ossements de Renne portant des lésions d'origine humaine et animale, 385.
Morel (Gaston). — Note sur un Rabot, 154.
Mortillet (A. de). — A propos des marteaux à rainure, 62.
— Mort de M. Piette, 225.
— Deux curieuses pièces de la Grotte du Placard (Charente), 431.
Mortillet (P. de). — Coup de poing chelléen à deux patines, 231.
Pagès-Allary. — Instrument en cuivre, 430.
Passemard. — Les pierres géométriques, 127.
Pistat (L.) et **Cauly** (E.). — Un vase gaulois à inscription, 34.
P..... (G,). — Recherches préhistoriques dans l'Atlas Tellien, 346.
Ramonet (Ph.). — Grandes pointes en silex et poinçons en os recueillis à Entre-Roches (Charente), 71.
— La pierre Champagnolle, 145.
— Grotte d'Entre-Roches (Charente) (*suite*), 188.
— Présentation d'un os avec traces de polissage, de l'époque moustérienne, 240.
— Scies et perçoir ou alésoir de l'époque moustérienne, provenant d'Entre-Roches et de la Quina, 275
Reynier. — Découverte d'un polissoir au centre d'une station préhistorique à Ocquerre (Seine-et-Marne), 206.
— Éolithe du Bassin parisien, 425.
Robert (L.). — Rapports de l'art glyptique avec d'autres arts anciens, 253.
Romain (Georges). — Plage du Havre. Notes complémentaires sur le gisement sous-marin, 149.
Rougé (Jacques). — Le préhistorique des rives de la Claie et de la Creuse. Le mortier de Prélong, 39.
— Un mégalithe en danger, 343.
Tabariès de Grandsaignes. — Une barque monoxyle des environs de Vannes, 391.
Taté. — Les pierres figures, 420.
Thieullen (A.). — Un silex sculpté, 277.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Ambidextrie aux temps préhistoriques (Contribution à l'étude de l'), 340.
Art glyptique (Rapports avec d'autres arts anciens), 253.
Barque monoxyle des environs de Vannes (Une), 391.
Chien des Palafittes de Clairvaux : Canis le Mirei (Etude sur un nouveau), 279.
Chien (Mâchoir d'un) des Palafittes, 441.
Collection du Gard (Une célèbre).
Congrès d'Anthropologie d'Allemagne (1907), 412.
Coup de poing chelléen à deux patines, 231.
Cuivre (Instrument préhistorique en), 427.
Enceintes préhistoriques (Commission des). — Voir GUÉBHARD.
Enceintes à vallum calciné (Note sur les), 114.
Eolithes quaternaires (Les), 370, 425.
Galet porteur d'étoilures, 24, 109.
Gisement sous-marin de la plage du Havre (Notes complémentaires sur le), 149.
Godet néolithique (Un), 43.
Godet en silex, 61.
Gravure sur os de la Madeleine (Dordogne), 200.

Gravures sexuelles sur os, 431.
Grotte d'Altamira et l'âge de ses peintures (Sur la), 82.— de Gorges d'Enfer, 411.
Grottes de Menton (Sur l'âge des), 140.
Grotte à sépultures néolithiques à Saint-Hippolyte-du-Fort (Découverte d'une), 165.
Grottes paléolithiques devant la tradition des monuments anciens (L'éclairage des), 208.
Haches de bronze fausses, 30.
Haches en schiste de la vallée de l'Alaine (Nièvre), 37.
Haches d'armes néolithiques, 44.
Hache polie en maillet à perforation (Essai de transformation d'une), 242.
Hache paléolithique trouvée à Antilly (Oise) (Note sur une), 376, 424.
Lames courbes en silex, leur utilisation aux temps préhistoriques, 142.
Lampe en pierre trouvée à Billancourt (Seine) (Une deuxième), 31.
Livres de Beurre du Grand-Pressigny (Etude sur les), 45, 111, 205.
Maillet d'Yvré-le-Pôlin (Le), 25.
Maillets ou enclumes en os, provenant de la couche moustérienne de la Quina (Charente), 155.
Marteaux à rainure (A propos des), 62.
Mégalithe en danger (Un), 343, 411.
Mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée) (Les), 353, 394.
Mégalithiques (Les vestiges) de Saint-Martin-de-Brem (Vendée) 123, 167, 295.
Menhir de Glomel, 100.
Menhir de Saint-Etienne-en-Malguenac (Note rectificative) (La figure gravée du Grand), 329, 423.
Monument Boucher de Perthes (Circulaire relative à l'érection du), 138.
Mortier de Prélong (Le), 39.
Murum duplex des Gaulois d'après Jules César (Sur le), 146.
Néolithiques (Silex) de l'Ile de Ré, 434.
Nucléus et silex en jaspe (Epoque du Moustier), 187.
Nucléiformes (outils) des stations néolithiques de Fléty, 21.
Os comme outil à l'époque moustérienne (Discussion sur l'usage de l'), 189.
Os avec traces de polissage de l'époque moustérienne (Présentation d'un), 240.
Ossements provenant de la Grotte d'Entre-Roches (Charente) (Détermination de quelques), 272.
Ossements humains entaillés, 331.
Ossements de Renne portant des lésions d'origine humaine et animale (Présentation d'), 385.
Pierre Champagnolle (La), 145.
Pierres percées comme monnaie d'échange, 202.
Pierres figurées (Discussion sur les), 327, 420, 437.
Pierre figure (Une), 329.
Pierres de forme géométrique (Les), 335.
Pierres de forme géométrique : le carré, le rectangle, le trapèze, le losange et le pentagone (Les), 383, 427.
Pointes en silex (grandes) et *Poinçons* en os cueillis à Entre-Roches (Charente), 71, 188.
Polissoir au centre d'une station préhistorique à Ocquerre (Seine-et-Marne) (Découverte d'un), 206.
Préhistorique (Le) dans l'Atlas Tellien, 346.
Puits funéraires de la commune de Saint-Jean-de-Ligoure (Haute-Vienne) (Les), 339.
Rabots préhistoriques (Note sur les), 19, 63, 154.
Rabots en silex (Sur la préhension et la détermination des), 102.
Racloir de 0,21 $\times$ 0,10 (Un), 368, 430.
Scies et perçoir ou alésoir de l'époque moustérienne provenant d'Entre-Roches et de la Quina, 275.
Silex en forme d'oiseau, 61.
Silex à dépression annulaire étoilée, 143.
Silex taillé affectant la forme d'une lampe de mineur recueilli dans un gisement néolithique (Campignien) des environs de Commercy (Meuse), 163.
Silex à double patine, 273.
Silex sculpté (Un), 277.
Station néolithique à Saint-Hippolyte-du-Fort (Une nouvelle), 55.
Station de la Quina (Charente) Industrie moustérienne perfectionnée, 233.
Station magdalénienne à Fons-Brunel, de Lineuil (Dordogne) (Découverte d'une), 241.
Station à industrie proto-chelléenne des Casseaux (Seine-et-Oise), 219, 243.
Tchakras préhistoriques, 453.
Tranchet après l'apparition de la hache polie (Persistance du), 110.
Tumulus (Observation concernant une forme particulière de), 77.
Vase gaulois à inscription (Un), 34.
Vase gaulois à inscription de Prunay (A propos du), 87 et 101.





GN
811
A1S62
t.3

Société préhistorique
française, Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

